CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION
CNT
DU MALI



JOURNAL DES DÉBATS PARLEMENTAIRES N°7

Session extraordinaire et ordinaire 2023

JOURNAL DES
DÉBATS
PARLEMENTAIRES
N°7

SOMMAIRE

Conseil National de Transition
Centre International de Conférence
de Bamako - CICB - Av. Abdelaziz Bouteika.
Quartier du Fleuve, BP 284, Bamako.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Colonel Malick DIAW Président du CNT

CONSEILLERS A LA PUBLICATION
Hon. Nouhoum DABITAO 1er Questeur
M. Modibo SIDIBE Secrétaire Général
Colonel Drissa KEITA Directeur de Cabinet

DIRECTEUR DE LA REDACTION
M. Siaka Simbo TRAORE
Directeur des Services Législatifs

SECRETARIAT DE REDACTION
M. Moussa MACALOU
Directeur des Services Administratif
et Financier
M. Bakary BALLO
Directeur de la Communication, de
la Documentation et de l'Information
Mme BAMBA Haoua KASSAMBARA
Directrice Adjointe des Services Législatifs
M. Modibo DIARRA
Chef Division des Séances
M. Amara DIAWARA
Chef Section des Comptes rendus des séances

COMITE DE REDACTION
Mme Doucouré Sira COULIBALY
Agent de Transcription
M. Vamara COULIBALY
Agent de Transcription
M. Lassana CISSE
Agent de Transcription
M. Mahamane MAIGA
Agent de Transcription
Mamady SIDIBE
Agent de Transcription

Session extraordinaire de février 2023

Séance plénière du
lundi 20 fevrier 2023 5

Session ordinaire d'avril 2023

Séance plénière du
mardi 11 avril 2023 61

Séance plénière du
jeudi 27 avril 2023 71

Séance plénière du
mardi 9 mai 2023.....102

Séance plénière du
lundi 15 mai 2023 139

Séance plénière du
Jeudi 18 mai 2023 147

Séance plénière du
lundi 29 mai 2023 197

Séance plénière du
Jeudi 22 juin 2023 250

Session extraordinaire d'août 2023

Séance plénière du
mardi 8 août 2023.....279

Séance plénière du
mardi 15 août 2023.....306

Session ordinaire d'octobre 2023

Séance plénière du
lundi 9 octobre 2023.....349

Séance plénière du
jeudi 19 octobre 2023.....378

Séance plénière du
jeudi 2 novembre 2023.....403

Séance plénière du
jeudi 7 décembre 2023.....448


CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION
CNT
DU MALI

MESSAGE DU DIRECTEUR DE PUBLICATION



Chers Lectrices et Lecteurs

Le Conseil National de Transition a, depuis son installation, élaboré un guide pour comprendre l'organisation et le fonctionnement de l'institution et publié un magazine d'information générale du CNT dénommée « JAMA ».

Poursuivant nos efforts de communication, il s'agit, à travers ce journal, de partager davantage avec le peuple malien les débats qui alimentent les séances plénières au sein du parlement.

Cette parution historique, première du genre depuis l'avènement de l'ère démocratique au Mali est l'aboutissement d'un projet nourri par l'ensemble des acteurs de la vie parlementaire.

Outre le fait qu'il vient combler un vide, ce journal vise à mettre à la disposition du public, dans leur forme originale, les différentes interventions des membres du CNT au cours des séances plénières consacrées à l'examen des textes de lois et au contrôle de l'action du gouvernement.

Ce numéro restitue les débats que les membres du CNT ont eus au cours des sessions extraordinaires de février 2023, sessions ordinaires d'avril 2023 et d'octobre 2023.

Ce journal des Débats Parlementaires est destiné aux chercheurs, enseignants, étudiants et autres institutions et usagers du service public. Nous vous assurons, d'ores et déjà, que sa parution sera périodique.

Enfin, nous osons croire que cet outil de communication parlementaire comblera les attentes de nos concitoyens.

Général de Corps d'Armée
Malick DIAW

Commandeur de l'Ordre National

SESSION EXTRAORDINAIRE DE FÉVRIER 2023

COMPTE-RENDU INTÉGRAL

Séance plénière du lundi 20 février 2023

COMPTE-RENDU INTEGRAL
Séance plénière du lundi 20 février 2023 et jours suivants

(Décret n° 2023-0098/PT-RM du 16 février 2023 portant convocation du Conseil national de Transition en session extraordinaire)

(Salle Djéli Baba SISSOKO du Centre International de Conférence de Bamako – CICB)

Présidence l'Honorable Malick DIAW, Président du Conseil National de Transition.

Secrétaires Parlementaires :

- M. Amadou MAIGA
- Mme Oumou SANOGO

La séance est ouverte à 9 h 36 mn.

M. le Président : Bonjour à toutes et à tous.

La séance est ouverte. (*Coup de maillet*.)

Chers collègues membres du CNT,

Chers membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite d'abord la bienvenue à cette séance plénière de la session extraordinaire du CNT convoquée par le décret n° 2023-0098/PT-RM du 16 février 2023.

Comme vous le savez, il est de coutume, avant de commencer nos travaux, de rendre une pensée pieuse à nos illustres disparus. Je vous prie de bien vouloir observer une minute de silence.

(Une minute de silence observée.)

Que leurs âmes reposent en paix ! Amen.

Je vous remercie.

- **Appel nominal des membres du CNT**

Sur ce, Honorables membres du CNT, nous allons passer à l'ordre du jour qui nous réunit ce matin.

PROJET D'ORDRE DU JOUR N° 23-001/CNT-RM

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

II. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS DE LOI SUIVANTS :

1- **Dépôt n° 22-53/CNT** : Projet de loi portant création des Circonscriptions administratives en République du Mali. **(Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation) (Com. Administration) ;**

2- **Dépôt n° 22-54/CNT** : Projet de loi portant création des Collectivités territoriales en République du Mali **(Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation) (Com. Administration) ;**

3- **Dépôt n° 22-55/CNT :** Projet de loi portant modification de la Loi n° 2012-006 du 23 janvier 2012 portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire **(Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation) (Com. Administration) ;**

4- **Dépôt n° 22-56/CNT : Projet de loi portant modification de la Loi n° 2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités territoriales (Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation) (Com. Administration) ;**

5- **<u>Dépôt n° 22-57/CNT</u>** : Projet de loi portant Code des Collectivités territoriales **(Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation) (Com. Administration) ;**

6- **<u>Dépôt n° 22-58/CNT</u>** : Projet de loi portant Statut particulier du District de Bamako **(Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation) (Com. Administration) ;**

7- **<u>Dépôt n° 23-07/CNT</u>** : Projet de loi portant modification de la loi n° 2022-019 du 24 juin 2022 portant loi électorale **(Ministre délégué chargé des Réformes politique et institutionnelle) (Com. Lois) ;**

8- **<u>Dépôt n° 22-62/CNT</u>** : Projet de loi portant création d'un Etablissement public à caractère scientifique et technologique, dénommé Centre de Formation Professionnelle de Sénou (CFP-Sénou) **(Ministre de l'Entreprenariat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) (Com. Emploi).**

III. COMMUNICATIONS

(**Ordre du jour adopté**)

***

Chers collègues, avant de passer au premier point de notre ordre du jour, permettez-moi, en votre nom encore, de réitérer la cordiale bienvenue à M. le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, porte-parole du Gouvernement et aussi à Mme le Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Réformes politique et institutionnelle.

Merci bien.

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAUX.

Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour qui concerne **l'adoption des procès-verbaux des séances plénières du 21 avril 2022 et du 5 mai 2022**. J'invite alors les membres du CNT, qui auraient des observations à les communiquer au secrétariat général pour leur prise en compte.

Sous réserve de ces éventuelles observations, les PV sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

(**Procès-verbaux adoptés**)

Avant de passer au deuxième point, je voudrais juste inviter ceux qui n'ont pas encore leur téléphone sur mode vibreur ou silencieux, de bien vouloir prendre certaines dispositions. Merci bien.

II. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS DE LOI

Mesdames et Messieurs, nous allons passer au deuxième point de notre ordre du jour qui concerne les **délibérations sur les projets de loi**.

❖ EXAMEN DES DEPOTS N° 22-53/CNT, N° 22-54/CNT, N° 22-55/CNT, N° 22-56/CNT, N° 22-57/CNT ET N° 22-58/CNT

- **<u>Dépôt n° 22-53/CNT</u> :** Projet de loi portant création des Circonscriptions administratives en République du Mali ;

- **<u>Dépôt n° 22-54/CNT</u> :** Projet de loi portant création des Collectivités territoriales en République du Mali ;

- **<u>Dépôt n° 22-55/CNT</u> :** Projet de loi portant modification de la Loi n° 2012-006 du 23 janvier 2012 portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire ;

- **<u>Dépôt n° 22-56/CNT</u> :** Projet de loi portant modification de la Loi n° 2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités territoriales ;

- **<u>Dépôt n° 22-57/CNT</u> :** Projet de loi portant Code des Collectivités territoriales ;

- **<u>Dépôt n° 22-58/CNT</u> :** Projet de loi portant Statut particulier du District de Bamako.

J'invite la Commission saisie au fond sur les **dépôts n° 22-53/CNT, n° 22-54/CNT, n° 22-55/CNT, n° 22-56/CNT, n° 22-57/CNT et n° 22-58/CNT**, à venir donner lecture de ses rapports.

Honorable Youssouf Z. COULIBALY, vous avez la parole.

Dr Youssouf Z. COULIBALY, *président de la commission de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation Nationale* : Bonjour.

Monsieur le Président,

Honorables membres du Gouvernement,

Honorables membres du Conseil national de Transition.

Monsieur le Président, je vous informe que nous avons fait un rapport unique pour les six projets de loi. Avec votre permission, nous demandons à ce que lecture soit faite de ce rapport unique.

Mais par rapport aux amendements, les projets de loi ont leurs amendements spécifiques séparés.

M. le Président : Est-ce qu'il y a des observations par rapport à la proposition faite par l'Honorable président Youssouf Z. ?... Non.

Très bien ! Vous pouvez continuer, Honorable Président.

Dr Youssouf Z. COULIBALY, *président de la commission de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation Nationale* : Merci Monsieur le Président.

Bienvenue, Honorables membres du CNT, après ce repos mérité après la fermeture de la session ordinaire d'octobre portant session budgétaire !

Aujourd'hui, nous sommes appelés à nous prononcer sur l'une des réformes majeures, je dirais même la réforme la plus importante que le Conseil national de Transition n'ait jamais reçue, aussi importante que les autres réformes déjà votées. Je dirais même plus importante que la loi électorale parce que tout simplement nous avons eu très chaud lorsque nous avons reçu les six projets de loi ensemble avec le nombre très important des sollicitations et des demandes ; ça nous a amenés à travailler d'arrache-pied pendant plus de deux mois pour pouvoir parvenir objectivement à prendre en charge les préoccupations de nos populations.

Aujourd'hui, face à l'histoire nous allons nous prononcer sur la réorganisation administrative en République du Mali.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de rappeler que les juristes et publicistes nous enseignent que les éléments constitutifs d'un Etat, c'est le territoire, la population et l'organisation politique. Croyez-moi, Monsieur le Président que ces six projets de loi englobent ces ensembles et donc, nous sommes appelés à nous prononcer pour la réorganisation de notre immense territoire tout en tenant compte des différentes sensibilités, des aspects socioculturels, des aspects économiques et des aspects de sécurité. Donc, la tâche va être très ardue parce qu'il va s'agir de satisfaire les doléances des différentes populations. Et nous avons travaillé d'une manière très objective nous permettant de prendre en

charge l'ensemble des préoccupations soumises à notre attention.

Monsieur le Président, mais il y a quelques aspects d'ordre méthodologique au sujet desquels je tiens un peu à attirer l'attention des Honorables membres du CNT sur la manière dont nous avons établi le rapport. Vous allez remarquer dans le rapport que la numérotation n'est pas totalement respectée telle qu'elle est envoyée dans les différents projets de loi soumis à notre appréciation par le ministre d'Etat, ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

Nous avons pris en charge d'abord les textes de base pour un souci d'agencement, de logique. Cette logique a été respectée parce que nous avons pensé que les textes de base viennent avant les textes de création. C'est pour cela que vous allez remarquer sur le rapport que la numérotation ne se suit pas. Donc, nous avons jugé utile de commencer par le premier texte de base qui se rapporte sur la modification de la loi n° 2012-06 du 23 janvier 2012 portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire, parce qu'il s'agit de cela, et tous les autres textes viennent en compléments ou en appui.

Le deuxième texte que nous avons jugé utile, c'est la loi portant modification de la loi du 2 octobre 2017, déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales. Et ensuite viennent d'autres textes très importants, complémentaires, il s'agit du Code des collectivités territoriales : lorsque nous déterminons les territoires, ils sont régis par un code, la codification est d'une importance capitale ; c'est pour cela que nous avons jugé utile que la codification vienne avant les deux autres textes principaux. Ensuite, le texte sur le projet de loi portant Statut particulier du District de Bamako. Même faisant partie de l'ensemble de ces collectivités ou de ces circonscriptions administratives, compte tenu de sa spécificité, il vient aussitôt après le Code qui détermine certaines situations qu'on va retrouver dans ce projet. Et enfin les deux derniers projets de loi sur les différentes créations ou des rattachements ou même des détachements ou des réaménagements des cercles, des communes, des arrondissements, conformément à la méthodologie que nous avons adoptée.

Mais il faut rappeler, Honorables membres du CNT, que nous n'avons pas la prétention d'arracher une commune ou de créer un arrondissement, il s'agit tout simplement d'opérationnaliser les 19 régions créées depuis 2012. Je vous rappelle que beaucoup de ces régions qui ont été créées, les gouverneurs sont nommés, mais malheureusement ils ne connaissent pas les limites territoriales de leurs juridictions. Donc, ces textes ont pour objectif d'opérationnaliser ces régions, de leur permettre d'avoir le caractère juridique d'une région et de les faire fonctionner.

Un autre aspect très important, il faut tenir compte dans nos débats le fait que l'objectif principal et essentiel de l'ensemble de ces projets de loi est tout simplement de rapprocher l'administration des populations. Je vais reprendre encore, rapprocher l'administration des populations est l'objectif principal de l'ensemble de ces projets de loi. Donc, cela va permettre aux populations de fournir moins d'effort pour se servir dans les administrations de proximité, leur permettre aussi d'avoir des services sociaux de base à leurs portes. Et aussi d'assurer la présence de l'Etat sur l'ensemble de son territoire.

Vous allez comprendre aussi bien que moi que des espaces ont été pris en compte dans le document ; des espaces auparavant qui étaient très vides : les populations se trouvaient ailleurs. Ces espaces ont étés prises en compte dans le contexte du respect de l'un des critères qu'est le maillage territorial. Qui dit maillage territorial dit la présence de l'Etat, des maliens sur une partie du territorial permettant d'éviter que le vide ou l'espace ne soit occupé par

d'autres personnes autres que celles désignées par les autorités publiques.

Donc, Monsieur le Président, avant d'inviter le rapporteur à venir livrer le contenu du rapport, je tiens à rappeler que nous avons écouté tout le Mali, à travers leurs représentants, à travers les représentants de l'Etat, les légitimités traditionnelles, les gouverneurs, les préfets, les sous-préfets, les autorités intérimaires, les mouvements qui ont participé à l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger et d'autres personnalités de la République, y compris l'ensemble ou l'essentiel des anciens Premiers ministres qui sont avec nous aujourd'hui ; et aussi les anciens secrétaires généraux qui ont eu à diriger le secrétariat général du Ministère de l'Administration Territoriale de 1960 à nos jours.

Nous avons aussi pris en compte les textes antérieurs des différentes Constitutions de la République du Mali. Vous savez aussi bien que moi que de 1960 à nos jours, le Mali ne disposant pas d'une cartographie administrative, ce qui est incroyable et inimaginable aujourd'hui au 21ème siècle, que nous avons un pays sans cartographie administrative réelle et qu'on ne connait pas les limites de nos territoires, cela pose énormément de problèmes de gestion. Nous avons pris en compte ces aspects aussi tout en nous référant sur les textes antérieurs pour permettre à chacun de se retrouver : les nostalgiques de l'indépendance, les tenants du 26 mars 1991 et aussi la génération qui va venir. Donc, tout le monde se reconnaît dans le texte pour nous permettre vraiment d'aller de l'avant, d'avoir le Mali Koura tant souhaité par les plus hautes autorités de la République.

Monsieur le Président, avec votre permission, je m'en vais inviter l'Honorable Gabriel COULIBALY à venir livrer le contenu du rapport que nous avons produit à l'attention des Honorables membres du Conseil national de Transition et à l'attention des membres du Gouvernement.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable COULIBALY, pour ces mots introductifs.

Honorable rapporteur COULIBALY, vous avez la parole.

Gabriel COULIBALY, *rapporteur de la commission de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation Nationale, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable Gabriel COULIBALY pour la qualité de cette lecture.

A présent, j'invite le rapporteur de la Commission des Lois Constitutionnelles, la seule commission saisie pour avis, à venir donner lecture de son rapport d'avis, et après nous allons passer aux amendements.

Me Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la commission de Lois constitutionnelles, de la législation, de la justice, des droits de l'Homme et des institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable DIALLO. Merci à la Commission.

Après la lecture des différents rapports, nous allons passer aux propositions d'amendements. Ensuite, le Gouvernement, à travers le ministre de l'Administration territoriale, réagira sur ces amendements.

- ***Lecture des 16 propositions d'amendements présentées par la Commission de l'Administration territoriale (dont 1 sur le dépôt n° 22-55/CNT, 2 sur le dépôt n° 22-56/CNT, 1 sur le dépôt n° 22-57/CNT, 9 sur le dépôt n° 22-58/CNT, 2 sur le dépôt n° 22-53/CNT et 1 sur le dépôt n° 22-54/CNT)***

Chers collègues, avec votre bonne compréhension, je voudrais inviter M. le

Ministre à réagir sur les amendements ; on allait ensuite voter ces amendements pour suspendre la séance, reprendre maintenant avec les rapports proprement dits et l'ouverture des débats.

Etes-vous d'accord ?... Oui. D'accord, merci bien.

(Demande de parole.)

Oui, Honorable Youssouf Z. COULIBALY, vous avez la parole. Ne viens pas noircir là où c'est blanc, hein. (*Sourire*.)

Monsieur le Ministre, après l'intervention de l'Honorable Youssouf Z., vous allez juste réagir sur les amendements et nous allons voter les amendements et après vous allez revenir pour réagir sur les rapports proprement dits. Merci bien de votre bonne compréhension.

Dr Youssouf Z. COULIBALY, *président de la Commission de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation Nationale* : Merci Monsieur le Président.

Il s'agit d'attirer l'attention sur une erreur informatique qu'on vient de déceler à la lecture sur trois points. Le mot **FADJIGUILA** qui est correctement écrit, on a retrouvé **FADJOGUILA**, donc, c'est une erreur informatique que nous allons corriger, c'est sur la page 13.

Sur la page 30, on a vu qu'il y a le cercle **Haoussa-Foulane Gabéro** alors que c'est tout simplement le cercle de **Gabéro**, donc, on va aussi corriger. Ce sont des erreurs informatiques, ça arrive.

On a la même chose qui est reproduite à la page 46 : on voit toujours **Cercle de Haoussa-Foulane Gabéro**, cela n'existe pas administrativement ; donc, c'est le **cercle de Gabéro**.

Ensuite, la même chose est reproduite pour la **région de Bougouni :** on a retrouvé **cercle de Kangaré Sélingué** ; c'est le **cercle de Sélingué** au lieu de **cercle de Kangaré Sélingué**. Ce sont des erreurs informatiques.

Ensuite, une erreur de codification à la page 82. Normalement, les codes suivent directement le numéro de la région ; en créant Fallou, normalement c'est le **code 140601** mais malheureusement la machine a reproduit **l'ancienne situation :** le **12**. Donc, ça serait corrigé en code **140601**.

Il s'agit de ces petites erreurs qu'on a pu déceler.

Une dernière chose, par rapport à la région de Kita. Lorsque Sirakoro a été érigé en cercle, normalement il ne devait plus exister comme arrondissement, cette erreur est reproduite ; en copiant le tableau, je crois qu'il a pris les trois tableaux ensemble. Donc, je retrouve les trois tableaux dans les arrondissements de Kita. Donc, ce qui est aussi à enlever.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci bien Honorable Youssouf Z.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Colonel Abdoulaye MAIGA, *ministre d'Etat, ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation* : Merci infiniment Honorable Président du Conseil national de Transition.

Honorables Mesdames et Messieurs les membres du Conseil national de Transition.

Comme le dit l'adage, mieux vaut tard que jamais. En m'exprimant pour la première fois devant cette auguste Assemblée, qu'il me soit permis de profiter du confort de cet adage pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2023. Que cette année soit pour nous tous une année pleine de bonheur et qu'elle nous offre l'occasion d'atteindre les objectifs de la Transition sous le leadership de Son Excellence le colonel Assimi GOITA, président de la Transition, chef de l'Etat.

Honorable Monsieur le Président du CNT,

Mesdames et Messieurs les membres du CNT.

Je fais partie des membres du Gouvernement qui sont également membres de la Commission de finalisation du projet de Constitution, la présente plénière se déroule simultanément avec les travaux de ladite Commission. Cependant, le contexte de la transition et l'abnégation des membres du CNT, qui se sont toujours distingués par leur disponibilité et leur détermination à atteindre les objectifs de la Transition, nous obligent - vous m'excuserez l'expression - de sécher les travaux de la Commission pour nous mettre à votre entière disposition. *(Applaudissements.)*

Honorable Monsieur le Président du CNT, comme vous l'avez demandé de réagir exclusivement sur les amendements... mais avant, je voudrais, du fond du cœur, remercier les membres de la Commission Administration Territoriale, avec à sa tête le Dr Youssouf Z. COULIBALY, président de cette Commission, et indiquer ici que nous prenons bonne note de toutes les recommandations ainsi que les amendements.

Merci infiniment. (*Applaudissements*.)

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre pour cette belle intervention.

Chers collègues, est-ce qu'il y a un orateur d'opinion contraire sur un amendement ?

Honorable Moïse DOUGNON, vous avez la parole.

Moïse DOUGNON : Merci Honorable Président.

Chers collègues, bonjour.

Mon intervention porte sur l'**amendement n° 1**, page 128.

Je suis Honorable Moïse DOUGNON, je viens de Iréli, le village de tous les DOUGNON. Iréli est un village qui a 8 quartiers, j'ai vu que ces 8 quartiers sont érigés en villages. Parmi les 8 quartiers, c'est Iréli-Dama qui est le 1er quartier, c'est comme à Bamako ici, les NIARELA, les TOURELA. Maintenant, je vois ici Iréli Oro comme chef-lieu de commune au niveau de la page 128, si on demandait à Boulkassoumbougou ou bien à Titibougou de gérer Niaréla, ça n'allait pas marcher, donc, c'est comme ça. Au lieu de **Iréli Oro**, on devrait mettre **Iréli Dama** parce que c'est le premier quartier. Oro ne peut pas gérer Dama, sinon ça serait un très sérieux problème là-bas.

M. le Président : Honorable DOUGNON, êtes-vous sûr qu'on est sur la même chose ?

Au fait, nous sommes sur les amendements d'abord ; après, vous allez venir quand on sera sur les rapports proprement dits.

Moïse DOUGNON : Oui, Monsieur le Président, je parle des amendements, il s'agit du projet de loi portant création des collectivités territoriales : amendement n° 1, à la page 128, commune de Iréli Oro.

Merci beaucoup.

M. le Président : Honorable DOUGNON, c'était par rapport à un projet bien déterminé.

Merci bien.

Nous pouvons passer au vote des **amendements**.

Nous allons procéder au vote de l'**amendement du dépôt n° 22-54/CNT, projet de loi portant création des Collectivités territoriales en République du Mali** à part et ensuite voter les cinq (5) autres ensemble.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 127
Contre : 00
Abstention : 01

Cet amendement est adopté. (*Coup de maillet.*)

Maintenant, nous allons passer au **vote groupé des cinq (5) autres amendements**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 127
Contre : 00
Abstention : 01

Les amendements sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Merci bien, chers collègues membres du CNT.

Nous allons suspendre la séance d'abord et reprendre avec M. le Ministre qui va prendre la parole pour réagir sur les rapports proprement dits.

Merci pour votre détermination.

On va suspendre la séance pour une heure et elle prendra à 15 h 00.

La séance est suspendue. (*Coup de maillet*.)

Merci et bon appétit !

La séance est suspendue à 14 h 03 mn.

***

La séance est reprise à 15 h 24 mn.

M. le Président : Mesdames et Messieurs, la séance est reprise. (*Coup de maillet*.)

Chers collègues, après l'adoption des amendements, nous allons demander à M. le Ministre d'intervenir maintenant sur les rapports proprement dits et après nous allons ouvrir les débats.

Monsieur le Ministre, merci bien de prendre la parole.

Colonel Abdoulaye MAIGA, *ministre d'Etat, ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation* : Merci infiniment Honorable Monsieur le Président du Conseil national de Transition, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil national de Transition.

Monsieur le Président, nous partageons totalement les rapports de la Commission Lois et de la Commission Administration Territoriale. Cependant, avec votre permission, nous souhaiterons mettre en exergue quelques points qui ont été développés ici et là par les rapporteurs des différentes commissions.

Tout d'abord, je voudrais rappeler l'intérêt de ces différents projets de texte. Globalement, il y a trois grands intérêts pour nous. Le premier, c'est l'objectif. Quand nous regardons la feuille de route de la Transition adoptée à l'issue des concertations de 2020, il est demandé aux autorités de la Transition de parachever la réorganisation territoriale ; évidemment, cet objectif a été repris dans le Plan d'Action Gouvernementale du Dr Choguel Kokalla MAIGA, Premier ministre. Donc, nous avons l'obligation de parachever cette organisation territoriale. Il s'agit d'un objectif à atteindre et à la fin de la Transition nous serons évalués par rapport à ce point-là. Il y a d'autres aspects, notamment l'amélioration de la gouvernance au niveau des Collectivités Territoriales et l'équilibre à retrouver entre les représentants de l'Etat et les élus des collectivités territoriales. Ça, c'était le premier point.

Le deuxième point en termes d'intérêt, c'est le symbole. Monsieur le Président du CNT, je voudrais faire remarquer ici que depuis 2012, par la loi n° 2012-017 du 02 mars 2012, nous sommes passés de 8 à 19 régions plus le district de Bamako, ce qui fait une augmentation de 137 %. A mon humble avis - je peux me tromper -, nous avons été témoins de quelques évènements traumatisants depuis 2012, évidement c'est la perte de 55 % de notre territoire national ; en plus de cela, c'est le blocage lié à la réorganisation territoriale. Comme je l'ai dit, depuis 2012 nous avons 19 régions et à ce jour nous ne connaissons pas nos frontières intérieures. Tant que nous n'arriverons pas à adopter des lois pour déterminer les circonscriptions

administratives et les collectivités territoriales de ces nouvelles régions, il y a un blocage qui est là depuis 2012. Comme je l'ai dit, en termes de symbole, le plus visible c'est la méconnaissance de nos frontières intérieures et la traduction la plus visible de ce blocage c'est la carte administrative du Mali qu'on ne peut pas mettre à jour ; c'est un embarras, c'est collectif. Imaginez-vous, que ce soit les membres du CNT ou même les membres du Gouvernement, qu'en dehors du Mali on vous demande de présenter la carte administrative du Mali à jour, honnêtement nous n'en serons pas capables. Par exemple, si, pour un projet de développement pour la région de Bougouni, on nous demande, nous ne connaissons pas les limites de la région de Bougouni ; par exemple pour la région de Sikasso ou la région de Koutiala. C'est juste des exemples. Ce que nous avons actuellement en termes de visuels c'est que Bougouni à ce jour constitue un cercle, tout comme Koutiala. Donc, en termes de symbole il est très important de sortir de cette situation incongrue. Et malheureusement, je ne connais pas de pays au monde qui ne connait pas ses frontières intérieures. Nous sommes vraiment condamnés à sortir de ce blocage et je comprends un peu toute la difficulté liée à ce dossier.

C'est le lieu pour moi honnêtement de saluer le leadership de Son Excellence M. le Président de la Transition, le Colonel Assimi GOITA, de s'impliquer à fond pour que justement nous puissions parachever cette réorganisation territoriale.

Un autre point en termes d'intérêt, c'est l'organisation du prochain référendum et des élections générales qui doit se faire sur la base de cette réorganisation territoriale. Tant que nous n'aurons pas une carte à jour, les démembrements - par exemple, c'est juste un exemple - de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE), ne pourront pas objectivement être déployés sur le terrain.

Donc, il est important de sortir de ce blocage qui dure, ça fait plus de 10 ans. Pour simplifier, comme je l'ai dit, honnêtement c'est un embarras, c'est une gêne collective d'être dans un pays qui ne connait pas ses frontières intérieures.

En termes de difficultés que nous avons rencontrées. Comme je l'ai dit, le passage de 8 à 19 régions, nous nous sommes posé la question objectivement lorsqu'on a commencé les travaux sur le parachèvement de la réorganisation territoriale, sur quelle base objective sommes-nous passés de 8 à 19 régions ? Honnêtement, nous n'avons pas la réponse. Donc, nous avons hérité, en toute franchise, d'un dossier profondément subjectif, en tout cas en apparence, dans lequel nous nous sommes efforcés d'introduire plusieurs paramètres d'objectivité à travers une méthodologie et les critères qui nous ont été ici présentés par le rapporteur de la Commission Administration Territoriale.

Voici un peu l'effort qu'on a essayé de faire et tout ça dans un contexte dans lequel les ressources financières sont limitées. J'ai dit : « nous sommes passés de 8 à 19 régions, ça fait une augmentation de 137 % », est-ce qu'aujourd'hui nous avons les ressources financières pour supporter une telle augmentation ? Est-ce qu'on peut revenir sur cette loi ? Sincèrement, je ne crois pas du tout. Donc, nous sommes obligés, en tout cas nous sommes condamnés à sortir de cette situation-là.

Comme je l'ai dit, nous avons proposé une méthodologie qui n'est pas parfaite, je vous le concède, nous ne sommes que des humains. Mais cette méthodologie a quand même le mérite d'exister. Je pense que grâce au dialogue, grâce justement à l'interaction que nous avons eue avec les personnes ressources de la Commission Administration territoriale, j'espère que nous avons pu atténuer autant que faire se peut les éventuels défauts liés à cette réorganisation territoriale qui - je l'admets - ne peut pas faire l'unanimité. Mais comme je l'ai dit, nous sommes dans une situation

très urgente, il faut impérativement sortir de cela, sachant bien que le Mali - en tout cas c'est notre souhait - ne s'arrêtera pas en 2025. On souhaite que le Mali soit éternel autant que faire se peut. Il y aura toujours des possibilités de revenir sur certains choix. Mais, honnêtement, aujourd'hui, le plus urgent c'est de sortir de cette situation qui singularise notre pays dans le concert des nations.

Encore une fois, je répète, ce n'est pas du tout normal d'être dans un pays qui ne connaît pas ses frontières intérieures ; les conséquences sur le plan juridique et sur le plan même de la planification du développement sont tout simplement incalculables.

Pour les constats. Bien entendu, durant cet exercice, le premier constat que nous avons pu effectuer, c'est le désir d'administration. Lorsqu'on voit tout cet engouement de nos populations pour que des localités soient érigées en arrondissements ou en cercles, ou en communes, ou en régions, c'est qu'il y a un désir d'administration. Je crois que le président de la Commission Administration Territoriale l'a rappelé, l'objectif majeur de la réorganisation territoriale est de rapprocher l'administration des populations. Donc, il y a ce désir d'administration qui est là, donc, il y a un désir d'Etat.

Le deuxième constat, c'est la perception selon laquelle le niveau de circonscription administrative apporte immédiatement du développement. Pour une partie de nos populations, le fait d'être érigé en cercle ou en région, ou en arrondissement apporte immédiatement le développement. Or, dans la stratégie du Gouvernement – c'est des institutions -, la distribution des bienfaits du développement ne repose pas du tout sur la base d'une réorganisation administrative et territoriale, c'est-à-dire qu'on vise les individus, tous les maliens, où qu'ils se trouvent, afin que leur niveau de vie soit élevé. Donc, ce n'est pas forcement lié à cette transformation des différentes localités en termes de circonscription administrative.

Le troisième constat, c'est la tentation du local qui supplante la Nation. Comme je l'ai dit, c'est un processus, il faut le reconnaître, qui a été biaisé depuis la base. On ne connait pas les raisons qui ont fait que des localités étaient érigées en 2012 en régions, donc, forcément, ça aiguise un peu l'appétit de certaines personnes qui se disent : bon, peut-être il faut se battre lorsqu'on veut avoir quelque chose. Mais ce n'est pas forcément la bonne approche.

Mais, Honorable Monsieur le Président du CNT, je voudrais partager avec vous une anecdote. Vous savez, globalement lorsqu'on remet ces projets de texte sur le découpage territorial, le premier réflexe souvent c'est de regarder le nombre de cercles que les uns et les autres peuvent avoir dans leurs localités. Ensuite le deuxième reflexe, c'est de voir un peu ce que les voisins ont ; et c'est après qu'on regarde la méthodologie. Ça veut dire quelque part que le sentiment d'appartenir à un même pays doit être renforcé, que l'on soit de Kayes, que l'on soit de Bougouni, de Sikasso, je pense que le plus important c'est le Mali qui gagne. Mais je suis presque convaincu que ce ne sera pas du tout le réflexe des Honorables membres du CNT de s'intéresser à leurs localités. Je vois ici que le sentiment d'appartenir à une Nation est très bien renforcé.

Voilà un peu ce que je voulais apporter comme éléments de précisions par rapport aux propos qui ont été très brillamment évoqués par la Commission Administration Territoriale.

Je reste, bien entendu, à votre disposition pour d'éventuels éclaircissements.

Merci beaucoup. *(Applaudissements.)*

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre pour ces contributions.

Chers membres du CNT, nous allons à présent ouvrir les débats. Ceux qui

souhaitent intervenir, sont priés de lever la main…

Honorable Koussé THERA, vous avez la parole.

Koussé THERA : Bonjour Monsieur le Président.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Bonjour chers collègues.

J'ai une question et quelques rappels.

Je voulais juste savoir quels sont les critères de rapprochement des communes aux arrondissements.

Sinon, dans le cercle de Fangasso, il y a une commune qui s'appelle Lafiala, qui est de 35 km que je vois, sauf si je me trompe, rattachée à la commune de Tominian, alors que Lafiala et Tominian fait 95 km. Si on peut nous expliquer quel est le critère qui fait que la commune qui est proche de Fangasso, seulement 35 km, se retrouve avec la commune de Tominian qui est de 95 km.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci.

Honorable, vous êtes de Fangaso ?

Koussé THERA : Je suis de la commune de Boua.

M. le Président : D'accord.

Donc, c'est l'occasion pour moi de rappeler à tous les membres du CNT que tout mandat impératif est nul et non avenu. Maintenant, nous sommes dans un cadre bien défini et nous allons rester dans le contexte.

Merci de votre très bonne compréhension.

Et sur ce, j'appelle l'Honorable Hamadoun Amion GUINDO.

Hamadoun Amion GUINDO : Merci Monsieur le Président.

Je voudrais poser quelques questions sur la base des documents qui nous ont été soumis, c'est-à-dire rapprocher l'administration des administrés.

Ce que j'ai constaté… Si je connais un cercle, peut-être c'est le cercle de Koro ; à priori, je ne peux prendre un exemple que sur ce niveau-là. Koro, c'est quand même le cercle le plus peuplé de la région de Mopti, environ 300 000 habitants. De sa création à nos jours, Koro a toujours eu 7 arrondissements et aujourd'hui 8 arrondissements, ce n'est pas ce qui est grave. Monsieur le Président, c'est que nous avons des arrondissements de Koro qui sont à 55 km, 85 km et à 120 km de Dinagourou à la frontière avec le Burkina. Et nous avons tous noté que pendant une période donnée en 2022, pendant des mois Dinagourou était complètement isolé du reste du pays, un arrondissement frontalier. Alors, j'ai pensé quand même, comme l'a dit M. le Ministre, ce projet étant biaisé dès le départ, peut-être on aurait pu réfléchir là-dessus, dire comment prendre des dispositions pour davantage rapprocher la population de Dinagourou à l'administration pour pouvoir mieux la protéger. Mais Dinagourou est resté à 120 km de Koro.

Vous avez l'arrondissement de Kassa à 85 km, et jusqu'à aujourd'hui à Kassa il y a des perturbations, il n'y a pas de foire, il n'y a pas d'école, il n'y a absolument rien. Comment pouvons-nous amener ces populations-là à se rapprocher davantage de l'administration pour qu'elles se sentent au moins un peu sécurisées ?

J'aurais souhaité que ce dossier qui, effectivement, d'après le Ministre, était biaisé dès au départ, qu'on ait le courage pendant la transition de corriger ce qui ne va pas là-dedans et qu'on aille sur des bases socioculturelles réelles. C'est ce que je n'ai pas constaté dans ce projet.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable GUINDO.

Honorable Nouhoum SARR.

Nouhoum SARR : Merci beaucoup Monsieur le Président.

Merci Monsieur le Ministre.

Chers collègues, bonjour à tous.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous remercier pour l'ensemble des actions que vous continuez à mener dans le cadre de la refondation de notre pays.

Le découpage administratif repose, de mon point de vue, sur deux grands postulats, c'est-à-dire rapprocher l'administration de l'administré et contribuer à renforcer ou créer la stabilité où il n'y en a pas.

Vous avez indiqué ne pas avoir la réponse sur les bases qui ont fondé le passage de 8 régions à 19. Maintenant, dites-nous sur quoi vous vous fondez pour poursuivre cela si on n'a pas la réponse sur pourquoi on est allé à 19. Maintenant, pourquoi on va à 156 cercles ?

Monsieur le Ministre, 156 cercles, c'est 156 préfets, c'est plus de 400 sous-préfets, c'est un déploiement administratif important, ça demande des moyens. Et au moment où les défis de la Nation sont essentiellement sécuritaires, qui absorbent le peu d'énergie que nous avons, comment comptez-vous déployer l'administration - si ça va se faire de façon à court, moyen ou long terme - ?

Aussi, il est important, Monsieur le Ministre, de rappeler que deux théories se sont affrontées par rapport à ce sujet de découpage. Les gens ont…, c'est la théorie défendue par mon oncle Ousmane SY, dont beaucoup d'adeptes sont bien sûr des cadres du ministère de l'Administration Territoriale, c'était de dire : plus de décentralisation, plus d'autonomie où on permet aux populations de se prendre en charge, va contribuer à la stabilité. Quand on explique cette théorie-là, vous allez dire : « Oui, il n'y a pas de problème, dès qu'on va déployer ça, la stabilité va venir ». Mais le hic est qu'à l'épreuve de la pratique, on se rend compte que la décentralisation telle que pensée ne peut fonctionner que dans le cadre d'un Etat fort, un Etat capable d'assumer ses fonctions régaliennes. 156 cercles, on doit avoir des tribunaux de grandes instances pour déployer la justice ; 156 cercles, il faut des CSCOM ou des hôpitaux moyens, ça demande d'énormes capacités financières.

Moi, je suis de ceux-là qui pensent que c'est la deuxième théorie, c'est l'Etat central fort, capable de se déployer, capable d'assumer ses fonctions régaliennes qui peut impacter positivement sur la stabilité. C'est comme le capitalisme et le socialisme ; quand on vous explique le socialisme, vous allez dire : « Non, c'est le meilleur », c'est bien en théorie mais dans la pratique c'est le capitalisme qui s'est imposé.

Egalement, Monsieur le Ministre, les vicissitudes de l'histoire ont fait que notre pays a connu plusieurs vagues successives d'envahisseurs et chaque envahisseur a installé ce qu'il voulait installer comme chef qui faisait ses affaires. Et que ce soit dans le Macina, que ce soit vers le Niamina et tout ça, ces envahisseurs ont fait naître des rivalités historiques. Je vous donne l'exemple, à Mopti, il y a un bras de fleuve que deux familles Bozos se disputent, depuis 75 ans ils sont au tribunal, il n'y a même plus de poisson là-bas dans ce bras de fleuve. Est-ce que vous avez tenu compte de ces réalités qui ne sont pas de notre faute, qui ne sont pas de votre faute mais qui exigent la mise en place d'un mécanisme performant de dialogue intra et intercommunautaire, bien sûr, avec comme point d'appui l'administration ?

Est-ce que vous avez envisagé ce mécanisme de mise en place de dialogue inter et intracommunautaire, chose qui, de notre point de vue, va rassurer ?

Monsieur le Ministre, pour terminer : les 19 régions. Vous savez, les gens ont pris des armes contre le pays ; ils se sont levés un beau matin, ils ont dit qu'ils n'ont pas d'eau, ils n'ont pas d'électricité alors que les problèmes d'eau et d'électricité ne sont pas exclusifs à ces régions-là. Et les gens, pour les temporiser, bon, on a dit : « On va créer des régions par-ci, par-là » alors que l'administration c'est pour aller vers les administrés, c'est pour administrer des personnes, mais là-bas il n'y a personne ! Ce n'est pas de notre faute, c'est l'hostilité de l'environnement qui a fait qu'il n'y a pas beaucoup de gens à Kidal, qu'il n'y a pas beaucoup de gens à Taoudéni. C'est l'hostilité de l'environnement, ce n'est pas de notre faute. Maintenant, on va déployer l'administration, c'est pour administrer qui, en vérité ? Je vois Kidal : 9 cercles, c'est 30 000 personnes, c'est 12 000 personnes, c'est 20 000 personnes pour toute la région. Va-t-on se déployer comme ça ? Je crains. Je suis de nature à être critique, à soulever des questions pour que nous puissions regarder quelques fois les choses avec l'œil critique afin de pouvoir faire face aux difficultés qui peuvent surgir. Mais avons-nous tenu compte de cet aspect, qu'il n'y a pas de population là-bas parce que l'environnement est austère ? Et pourquoi avons-nous déployé l'administration où il n'y a pas de population ? Il y a des pays où vous avez des villages, il y a 25-30 personnes, le maire ne vient qu'une fois chaque mois.

Donc, Monsieur le Ministre, il est important de mettre en place des garde-fous pour que ce qui est considéré comme étant un élément essentiel du retour de l'Etat ou du retour de la stabilité ne soit pas ce qui va renforcer la balkanisation de notre pays, c'est mon inquiétude et je voudrais vraiment attirer votre attention sur ça.

En tout cas, merci pour tout ce que vous faites. Et comme notre Président a l'habitude de le dire, nous n'avons pas besoin de chance, nous avons besoin de courage, de détermination et moi j'ajouterais de persévérance.

Merci beaucoup.

M. le Président : Merci Honorable SARR et merci du rappel aussi.

Honorable Mohamed OULD MATALY.

Mohamed OULD MATALY : Merci Monsieur le Président.

Merci Monsieur le Ministre.

Honorables collègues.

Merci de m'avoir donné la parole.

Monsieur le Président, la République du Mali fait 1 200 000 km^2 ; couvrir l'étendue du Mali, ça fait partie du devoir de ceux qui ont la garde et le pouvoir du Mali. Si vous voyez qu'il y a des problèmes au Mali, c'est parce qu'à l'indépendance il n'y avait qu'une seule région pour les cinq régions qu'on vient de nommer tout de suite : 800 000 km^2, il n'y a qu'une seule région ! Moi, je suis d'une communauté, ce n'est pas les Iforas qui me dirigent, ce n'est pas les Imossat qui me dirigent, ce n'est pas les Imghad qui me dirigent. On a bénéficié d'une commune, on était frustré parce qu'on vient ici, on voit des cercles, on voit des régions et nous on ne voit rien. Donc, bravo aujourd'hui aux gens qui ont pris la décision et le courage de faire du Mali un et indivisible ! Il faut faire des régions partout, il faut faire des cercles partout, c'est ça qui va amener la stabilité.

Moi, je suis nomade, je suis né sous une tente, je ne connais pas là où je suis né parce que les arbres sont partis. Ma mère et mon père ne voulaient pas une maison, s'ils s'asseyaient dans une maison, ils ont la fièvre. On a construit de belles maisons à Bamako ici, pourquoi n'a-t-on pas construit chez nous ? Parce que c'est l'Etat qui donne la valeur à la terre. Il faut des arrondissements, des cercles et des communes pour qu'on puisse construire. Il

faut qu'on se rende valorisé pour qu'on puisse faire quelque chose. C'est le développement qu'on cherche. Ce n'est pas l'Etat qui va tout développer. On a vu Kayes, on a des moyens pour se faire développer mais il faut nous faire participer à la vie du pays. Et la vie du pays, c'est le Gouvernement qui le fait et le Gouvernement a vu clair.

Et j'ai vu que toutes les fois qu'on a fait le découpage, il faut des militaires, donc bravo les militaires ! C'est eux qui connaissent le pays, c'est eux qui connaissent

le mal du pays.

On ne peut pas continuer à nous dire « minorité, minorité, minorité ». Qui vous empêche d'aller à Tessalit ? Qui vous empêche d'aller à Kidal ? A Taoudéni et partout ?

On a créé Almoustarat en 2012, il y a plus de 50 familles Sonrhaïs aujourd'hui à Almoustarat ; ils font dans les 400 personnes, ils sont devenus très riches. Et désormais, on n'a plus besoin d'aller tomber dans l'eau pour aller en Europe, on a qu'à aller tout près ici au Nord, il y a à travailler : il y a à construire, il y a à faire des « *baingué* » et du garagiste, il y a tout ce qu'il faut ; c'est une terre vierge, on peut tout faire. Mais il faut qu'on arrête de dire…

Une voix : …

Mohamed OULD MATALY : Oh ! « On » c'est qui ? « Nous, on n'est pas d'accord », c'est qui ça, ce « on » -là ? Alors que nous sommes tous sur notre territoire. C'est cela qui amène les problèmes.

Les nomades, chacun d'eux, aujourd'hui c'est la terre du Mali, mais chacun d'eux aujourd'hui, il est jaloux de sa circonscription, il ne fera plus de guerre parce qu'avant il ne connaissait pas l'importance d'une circonscription ; il partait sur Gao et Tombouctou, parce que chez lui c'était le néant. Aujourd'hui il ne peut pas parce qu'il y a chez lui des maisons, il y a des jardins, il y a des forages, il y a l'école ; il ne peut plus faire ça. On n'a pas été à l'école parce que l'école est très loin de nous.

Moi, je sais qu'à Almoustarat…. Comme M. le Président a dit qu'il ne faut pas parler de chez soi. En brousse, tant qu'il n'y a pas d'universités, tant qu'il n'y a pas de lycée, on ne sera pas à l'école, et tant qu'on n'a pas été à l'école, on est un animal, n'importe qui peut nous utiliser. Si nous, on n'a pas été à l'école, il faut nous civiliser, au lieu de nous garder dans un carcan de pauvreté là-bas, on ne voit rien. Dès que vous venez seulement, on dit : « Le commandant est venu ». On a besoin du commandant à côté de nous, on a besoin du maire à côté de nous, on a besoin du gouverneur à côté de nous, on a besoin d'emploi ; il faut amener des juges chez nous, il faut amener des commandants chez nous, il faut que toute l'administration soit chez nous. Et c'est comme ça.

D'un côté, vous nous dites : « Vous ne nous donnez pas vos filles », est-ce que vous voyez nos filles ? *(Rires dans la salle)*. Les voyez-vous ?

Je pense que vraiment ce n'est pas le premier découpage et ça ne sera pas le dernier et c'est bravo !

Je félicite la commission qui a bien travaillé et je félicite l'administration qui a eu le courage de déposer ce découpage ici.

Néanmoins, je dirais quand même au Président de la Commission qu'ici, à la dernière page, il dit : « l'institution d'une indemnité forfaitaire mensuelle aux chefs de villages et de quartiers ». Il a oublié « chefs de fractions ».
Je vous remercie Monsieur le Président. (*Applaudissements*.)

M. le Président : Merci Honorable Mohamed OULD MATALY.

Honorable Mama Aïda KONE.

Mama Aïda KONE : Merci Monsieur le Président de m'avoir donné la parole.

Merci Monsieur le Ministre.

Chers collègues merci.

Félicitations aux Commissions, qui ont fait vraiment un bon travail.

Moi, j'ai une remarque que j'ai faite lors de la lecture de l'amendement sur la région de Sikasso. Il y a deux Finkolon à Sikasso. Vous avez parlé de Finkolon Ganadougou mais l'autre Finkolon, c'est Finkolon Assé ; donc, il faudra tout faire pour ajouter « Assé ». C'est ce qui différencie les deux : Finkolo Assé et Finkolo Ganadougou.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable Mama Aïda KONE.

Honorable Mohamed Ould Sidi Mohamed.

Mohamed OULD SIDI MOHAMED : Merci bien Monsieur le Président.

Merci Honorables membres du CNT.

Bonsoir Madame et Messieurs les Ministres.

Monsieur le Ministre, le Gouvernement vient de réussir un grand pari, car ce découpage depuis 2012 était attendu. Cependant, 156 cercles, il faut vraiment un personnel adéquat pour pouvoir les couvrir.

Deuxièmement. Je voudrais vous demander… Je sais que dans les amendements on a parlé d'arrondissements, de communes, de régions mais il y a des problèmes, parce que les gouverneurs de région ont créé beaucoup de fractions et de villages. Est-ce que vous avez pris des dispositions pour mettre à jour le répertoire par commune de ces entités qui doivent en principe être administrées et participer aux futures élections ?

La deuxième question. Pensez-vous que tous ces 156 cercles pourront participer effectivement aux différentes échéances électorales qui sont prévues d'ici 2024 ?

Je vous remercie.

M. le Président : Honorable Mohamed Ould Sidi Mohamed.

Honorable Saloum OULD JIDAHLOU.

Saloum OULD JIDAHLOU : Salam aleykoum wa Rahmatoullahi.

Bonsoir Monsieur le Président. Je vous remercie.

Bonsoir Monsieur le Ministre.

Madame le Ministre, bonsoir.

Monsieur le Ministre, ma préoccupation c'est sur le cercle de Léré. Je pense qu'au niveau régional, le gouverneur a convoqué toute la Région, toutes les personnes ressources pour écouter très bien les populations, mais je vois dans le document… Je pense que le maire même **Larno** a été écouté ici par la Commission pour dire qu'eux, ils ne pouvaient pas aller jusqu'à 160 km alors que Léré est à 70 km où chaque jour les transporteurs viennent à Léré.

Je vous remercie Monsieur le Ministre, quand vous avez dit que tout cela c'est pour rapprocher les populations de l'administration. Mais je vois que si certaines entités sont jusqu'à 160 km, et qu'à 70 km ils n'arrivent pas à les rattacher à cette localité… je voudrais vraiment, Monsieur le Ministre, que vous revoyiez cette situation.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable Saloum OULD JIDAHLOU**.**

Enfin, l'Honorable Kassim KEITA.

Kassim KEITA : Merci Monsieur le Président.

Son Excellence Monsieur le Ministre,

Chers Honorables collègues.

Monsieur le Ministre, j'aimerais savoir si c'est une omission, car dans la Commune III il y a eu des quartiers qui ne sont pas rattachés ; il s'agit de Diagoné et de Sarakoro. Mais ces quartiers-là ne sont pas officiellement rattachés, j'aimerais savoir la raison.

Il y a une partie de ACI BOCOUM aussi, qui fait partie de la Commune III, qui n'est pas rattachée.

Merci Monsieur le Ministre.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable KEITA.

Sur ce, je demande au président de la Commission, l'Honorable Youssouf Z. COULIBALY, d'apporter des éléments de réponse aux différentes questions posées. Et après, interviendra Monsieur le Ministre.

Dr Youssouf Z. COULIBALY, *président de la commission de l'Administration territoriale, de la décentralisation, du culte et de la réconciliation nationale :* Merci Monsieur le Président.

Je remercie mes collègues Honorables pour les questions posées à la Commission et à M. le Ministre. Les questions sont pertinentes.

Je commencerai par remercier l'Honorable OULD MATALY qui a déjà apporté quelques éclaircissements par rapport à certaines questions posées par l'Honorable Nouhoum SARR. Mais que cela ne m'empêche quand même de rappeler les critères pour permettre une bonne compréhension. Le seul critère de rapprochement de l'administration des administrés n'a pas été le seul critère pour déterminer le rattachement ou le non rattachement d'une zone à une autre.

Je vais vous rappeler les critères pour vous permettre de comprendre. Le critère de rapprochement de l'administration des administrés est un critère important, mais on a pris quand même en compte certains critères. Il y a la viabilité économique ; il y a dans certaines zones des questions qui vous préoccupent beaucoup, Honorable Nouhoum SARR, qu'est la densité de la population. Il faut rappeler que nous sommes aujourd'hui en crise, et c'est une crise passagère, je l'espère très bien. Cette crise va terminer, lorsque cela sera fait, le Mali vivra vraiment en paix et les populations qui ont quitté leurs localités pour des raisons que vous connaissez, seront appelées à venir. Les zones auxquelles vous faites allusion, je vous rappelle que c'est des zones qu'on suppose être très riches ; qui dit richesse, dit les populations. Aujourd'hui, certes, le Mali n'a pas commencé à exploiter les richesses de ces zones mais cela viendra ; et ces jours-là, peut-être ce sera les zones les plus peuplées. Donc, l'objectif principal, ce n'est pas tout simplement de tenir compte du fait qu'il y a des populations dans telle ou telle localité mais de tenir compte de la présence de l'Etat dans les différentes zones. La présence de l'Etat, même si l'Etat a l'obligation de secourir les populations, même si elles sont en nombre très réduit, c'est une obligation constitutionnelle, je vous le rappelle. Ces zones, je pense très bien que dans un proche futur seront remplies après le retour de nos compatriotes qui ont quitté leurs zones pour des questions de sécurité.

Par rapport toujours à la question de distance, je rappelle que nous avons travaillé souvent avec la carte, souvent avec les moyens technologiques qui sont très actuels, qui nous permettent de mesurer, de connaître la distance, mais nous avons un pays immense, l'un des pays les plus vastes de l'Afrique ; cela nous amène souvent à avoir des espaces vides, et le souci principal c'était comment faire en sorte que chaque espace soit rempli soit par l'un de ces

critères : économiques, rapprochement des populations de l'administration, maillage sécuritaire, cohésion entre les populations. D'ailleurs même, on a toujours reproché au colonisateur de diviser les communautés à travers la création des Etats en 1960, là où vous trouvez les communautés Touareg réparties entre l'Algérie, le Mali et le Niger. Ces choses-là existent. Mais lorsqu'il s'agit du même pays et que vous devez ramener l'administration pour occuper l'espace, je pense que cela est plus important que de tenir compte des considérations individuelles.

Je profite pour apporter une réponse à l'Honorable qui avait prématurément posé la question sur **Iréli Oro.** Je pense que le mot **Oro** désigne le quartier. On avait trouvé **Oro** accompagné de tous les noms. Puisque nous ne sommes pas des autochtones de la zone, nous avons fait appel aux maires, aux représentants de l'Etat qui nous ont expliqué sa signification ; ça nous a permis d'enlever le mot **Oro**, parce qu'en l'ajoutant cela va désigner un seul endroit. Mais je pense qu'il est revenu dans le texte. Donc, je peux vous donner des garanties que le mot **Oro** sera enlevé pour maintenir cet état de fait.

En ce qui concerne les questions soulevées par Saloum OULD JIDAHLOU, moi, je pense qu'on ne doit pas réfléchir en termes de distance ; on doit réfléchir en termes de présence de l'Etat, de présence des collectivités territoriales dans un espace. Nous nous sommes retrouvés face à l'immensité de l'espace appartenant à la Région de Taoudéni dans lequel nous étions souvent obligés de ramener certaines circonscriptions administratives dans les espaces qui en sont les plus proches. Malgré tout cela, les distances que vous avez évoquées, ça les dépasse très largement parce que ça va souvent dans les 230 km. Mais souvent, les distances données par les populations ne sont exactes, parce que nous avons utilisé les instruments de mesure très modernes avec une cartographie vivante ; là où les positions qui pouvaient changer chaque trente minutes, on a pris en compte cela pour identifier les villages, pour trouver leurs positions ; et ensuite on nous a fourni les dernières statistiques des recensements des villages, y compris les populations qui composent ces villages. Donc, ça nous a permis d'avoir une idée sur le nombre d'habitants de chaque zone et de chaque village. Ça nous a facilité aussi le travail d'identification.

Je reviens à l'Honorable Nouhoum SARR pour dire que les avantages de ce travail, vous avez parlé du nombre important des préfets et des sous-préfets, ça, c'est le côté positif, moi, je pense. Vous, en tant que jeune, vous devez vous battre pour l'emploi. C'est un bon moyen de création d'emplois… (*Applaudissements*.) … parce qu'on ne pense pas aujourd'hui que le Mali est en difficulté et qu'on refuse d'aller dans les projets futuristes qui vont nous permettre de créer plus d'emplois et d'utiliser beaucoup de jeunes. Aujourd'hui, quand même, avec ce qu'on a, le seul ministère va créer beaucoup d'emplois, ça, c'est sûr, parce que pour opérationnaliser ces régions, ces circonscriptions administratives on a besoin des ressources humaines. Moi, je le vois sous cet angle-là.

En ce qui concerne les questions sur Sikasso, de Finkolo, nous avons très bien compris, Madame, votre préoccupation. En fait, nous ne travaillons que sur la base des textes juridiques existants. Lorsqu'un village, une fraction ou une région est créée avec une appellation, nous n'avons pas l'autorité de changer l'appellation ; donc, nous ne pouvons pas ajouter des phrases. Donc, nous avons pris en charge l'appellation telle qu'elle existe. D'ailleurs même, on a été buté à ces difficultés jusqu'à ce qu'on ait demandé aux représentants de l'Etat, à savoir les gouverneurs, de nous amener les textes portant création de ces différentes entités administratives ou

collectivités territoriales nouvelles. Donc, lorsqu'on reçoit les textes, on regarde très bien comment la chose est conçue dans le texte, et on prend en charge à partir d'un texte juridique. Donc, aucun village, sauf omission, parce que même très récemment on a reçu.

Mais cette inquiétude est levée, parce que tout simplement la loi donne la possibilité au représentant de l'Etat de détenir le répertoire et de l'actualiser annuellement. Ce qui facilite la tâche lorsque de telles erreurs sont constatées ou venant des communautés de ces zones, cela peut être évoqué et pris en charge par le représentant de l'Etat qui a le pouvoir législatif pour pouvoir le faire.

Par rapport à cette question fondamentale de l'Honorable Hamadoun Amion GUINDO pour le cercle de Koro, croyez-moi, nous avons vu tout le village. On prend l'exemple de Sirakoro qui était dans les mêmes positions que le village de Koro par rapport au cercle et à la région en question ; Sirakoro se trouvait à plus d'une centaine de kilomètres de Kita, mais les villages qui composent le cercle se trouvent à plus de 160 km de la Région, vous pouvez imaginer les difficultés pour les habitants qui doivent d'abord venir à Sirakoro, ensuite partir jusqu'à Kita pour se servir ou pour utiliser l'administration. Cela pose énormément de difficultés, c'est ce qui nous a amenés au moins à demander à ce que Sirakoro soit érigé en cercle pour faciliter l'accès. En termes de distance, vous voyez que la distance est deux fois plus longue que… D'ailleurs même, les villages qui sont à cheval entre Sirakoro et la Région de Kayes, pour des questions d'accessibilité on a été obligé de les ramener. Donc, nous avons adopté la même chose, les mêmes démarches dans le cadre de Koro, ça nous a permis de pallier ces insuffisances par rapport à la distance.

Les problèmes de détachements ou de fractions. Vous savez, des gouverneurs, surtout ceux qui gouvernent les Régions du Nord, nous ont carrément expliqué que certains ont reçu déjà depuis leur nomination qui ne date même pas de longtemps, plus de 200 ou 300 demandes de création de fractions. Vous pouvez imaginer le reste. Donc, c'est un travail immense et continuel. Je pense que ce travail est en train d'être fait. Ce travail va continuer parce nous sommes un Etat, nous nous adoptons à l'évolution de notre pays à chaque fois que la nécessité est là pour l'érection d'une zone en fraction, en village, en commune ou en arrondissement. Je pense que c'est à l'Etat de prendre cette responsabilité au moment venu pour pouvoir le faire.

Je pense avoir parcouru toutes les questions, sauf omission.

La question de la Commune III. La Commune III n'existe plus, lorsqu'on viendra à voter, on ne parle pas en termes de Communes mais en termes d'arrondissements. La réticence de beaucoup de quartiers pour faire partie avec telle ou telle zone a été évoquée, et lorsqu'ils ont compris qu'après que le texte soit adopté on ne parlera plus de commune mais d'arrondissement, on ne parlera plus de rattachement mais d'un ensemble de circonscriptions administratives et territoriales créées dans lesquelles les quartiers sont appelés à vivre ensemble. Nous avons eu des contestations comme ça de certains quartiers d'ordinaire qui devaient faire partie de la Commune I, l'ancienne, qui ont carrément apposé leur refus de partir avec. C'était la même chose pour Kalaban-Coro ; lorsqu'on a reçu les légitimités traditionnelles de Kalaban-Coro, ils nous ont signifié qu'eux, ils ne peuvent pas être rattachés à quelqu'un à Bamako parce qu'ils sont plus anciens que tout le monde et que c'est eux qui ont donné l'espace à la Commune V pour que celle-ci

existe. L'explication était très claire, je leur ai fait savoir que c'est les autres qui vont se rattacher à vous, cette fois-ci vous êtes érigés en entité nouvelle avec des composantes, et chaque composante se reconnaît dans une nouvelle entité qui est l'arrondissement ; automatiquement, ils ont accepté le principe. Sinon, c'était le refus, carrément, ils préféraient rester avec Kati que d'être rattachés à l'ancienne Commune V.

Voilà un peu toutes ces considérations. Donc, moi, je pense qu'il y a un problème de communication aussi ; il faut peut-être tenir compte de ces aspects de communication pour que les gens puissent comprendre l'esprit de ces projets de loi. C'est ce qui a fait que nous, nous avons fait deux mois et quelques jours de travail, de communication. Même ce matin encore, on a reçu des demandes d'érection en entités nouvelles. Donc, pour vous dire que l'engouement est là. Tel que l'Honorable OULD MATALY a dit, aujourd'hui les Maliens veulent se sentir chez eux, chacun veut travailler et protéger sa localité et éviter que sa localité soit utilisée pour des raisons d'insécurité.

Mais il faut aussi signaler qu'il y a eu des considérations politiques. On a été vraiment harcelé par des considérations politiques parce que beaucoup voyaient dans ce texte un atout pour avoir plus d'électorat. D'ailleurs, des questions que nous ne pouvons pas régler, peut-être ces questions seront réglées par la loi électorale, parce qu'on nous a signifié qu'avec ce nombre de cercles on aura trop de députés à l'hémicycle alors que l'Etat n'a pas de moyens. Donc, toutes ces questions sont revenues. Mais nous sommes un Etat ; un Etat ne fuit pas les problèmes, il les gère, et nous sommes là pour gérer les problèmes. Lorsque cette question sera posée, moi, je suis convaincu qu'avec les acteurs que nous avons aujourd'hui nous serons capables d'apporter des réponses.

Vous avez remarqué qu'à Bamako le nombre de conseillers était très réduit dans le projet de loi proposé par le Gouvernement ; nous avons réfléchi, on a échangé avec tous les quartiers, les maires, on a compris qu'on pouvait aller. Puisque les bases de calcul ne sont pas consignées dans un texte, donc proportionnellement au nombre des populations par rapport aux quartiers peut être retenu comme critère, mais cela dépend de ce que la loi électorale prévoit. Mais moi, je pense que cette question ne doit pas être un facteur de blocage.

Monsieur le Président, sauf oubli, je pense que c'étaient les questions qui m'ont été posées. Globalement, je peux vous garantir que nous avons tellement respecté l'esprit des textes, qu'on n'a pas voulu céder à la tentation pour créer plus d'arrondissements. Sinon, c'est le lieu de vous informer qu'il y avait des sollicitations pour être érigés en régions ou en district. Compte tenu du fait que cela n'est pas prévu par la loi de 2012 que nous sommes appelés à opérationnaliser d'abord, les Régions sont là, les gouverneurs sont nommés, il faut les opérationnaliser, ensuite on verra pour le reste. Donc, cela a été un moment très difficile pour la Commission, mais on a fini quand même par être équilibriste, objectif dans nos prises de décision en concertation et en commun accord souvent avec la Commission technique chargée de la réorganisation territoriale au niveau du ministère de l'Administration territoriale. C'est le lieu même de remercier tous les membres de la Commission pour leur disponibilité parce qu'ils étaient disponibles lorsqu'on les appelait, même la nuit à 22 H, à 23 H ils venaient.

Je vous remercie. (*Applaudissements*.)

M. le Président : Merci bien Honorable Président COULIBALY pour ces éléments de réponse apportés.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour apporter des éléments de réponse à certaines questions qui n'ont pas reçu de réponses.

Colonel Abdoulaye MAIGA, *ministre d'Etat, ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation* : Merci infiniment Honorable Président du CNT.

J'éviterai de répéter les propos du président de la commission de l'Administration Territoriale, à mon humble avis, qui a donné suffisamment de réponses.

Mais j'aurais peut-être indiqué à l'Honorable Hamadoun Amion GUINDO concernant le cas de Koro que lors des concertations c'est la population de Koro elle-même qui a posé des conditions. C'est-à-dire que si Koro ne devenait pas région, elle ne se sentirait pas intéressée par d'autres situations. Voilà la raison pour laquelle il n'y a pas eu de changement à ce niveau.

En rappelant également que – c'est pour répondre à la question de l'Honorable Nouhoum SARR – le parachèvement de la réorganisation territoriale est une mission qui trouve son origine dans les concertations régionales de 2020. Lorsque vous regardez la feuille de route, ce qui est demandé aux autorités de la transition c'est de parachever cette réorganisation qui a commencé en 2012. Comme je l'ai rappelé lors de ma première intervention, je pense qu'à l'issue de la transition, nous serons évalués sur la base justement de cette feuille de route. A partir du moment où c'est une mission, on n'a pas d'autres objectifs, d'autres choix que de continuer.

Je partage également votre préoccupation sur la maîtrise de la décentralisation et la nécessité d'avoir un « Etat fort ». De notre point de vue, nous avons choisi une troisième voie, qui est la voie de l'équilibre. C'est-à-dire une meilleure décentralisation. Lorsque vous regardez ce projet de texte, il y a beaucoup de dispositions pour améliorer la gestion au niveau des collectivités territoriales. Également, il y a d'autres dispositions pour essayer d'équilibrer un peu les rapports entre les représentants de l'Etat et les collectivités territoriales. Donc, nous voulons une meilleure décentralisation avec des représentants de l'Etat qui ont de l'autorité mais qui ne font pas peur, mais qui rassurent, bien entendu, et qui travaillent en très bonne synergie avec les autorités décentralisées.

Je comprends l'inquiétude de certains membres du CNT concernant le nombre de cercles :156. Comme je vous l'ai dit, il ne nous reviendrait pas à l'idée de revenir sur cette loi de 2012 qui crée les 19 régions, on ne peut pas faire autrement. Aujourd'hui, on ne peut pas abroger cette loi de 2012 et revenir aux 8 régions. On est obligé d'avancer. Mais je pense que l'Honorable COULIBALY vient de le dire, honnêtement je pense que 156 cercles, les conditions dans lesquelles nous sommes arrivés à ce chiffre sont tout simplement inimaginables. Parce qu'il fallait en même temps gérer les demandes. Autrement, on aurait pu se retrouver peut-être au double ou au triple des cercles. Idem pour les arrondissements tellement que les demandes étaient fortes.

Ceci dit, il fallait également procéder de cette façon en maintenant un peu un climat social apaisé, et gérer les doléances en tenant en compte des ressources disponibles.

Une autre question est de savoir si ces156 cercles pourront tous participer aux prochaines élections. Personnellement, je ne le sais pas du tout, c'est une question qui relève de l'AIGE (Autorité Indépendante de Gestion des Elections). Mais je voudrais ici vous rassurer que la volonté du Chef de l'Etat, Son Excellence le colonel Assimi GOITA, c'est de tenir tous les scrutins référendaires et les élections générales sur la base de cette réorganisation territoriale. Donc, je pense qu'il appartiendra à l'AIGE

de prendre toutes les dispositions. Je ne sais pas du tout quelle est leur stratégie, mais nous, au niveau du ministère de l'Administration, nous sommes à leur disposition pour les appuyer dans ce sens-là.

Je voudrais également remercier tous les Honorables membres du CNT, l'Honorable OULD MATALY et d'autres Honorables pour leurs contributions et leur soutien.

Je tiens ici à préciser, comme je l'ai dit : le Mali ne s'arrêtera pas en 2022 ou 2023, je souhaite vraiment que notre pays soit éternel. Les questions de réorganisation territoriale ne pourront jamais faire l'unanimité. C'est impossible. Je pense que ce matin à la lecture des différents cercles et arrondissements, vous avez vu un peu l'étendue de la tâche. Et comme je l'ai dit, nous sommes condamnés à sortir très rapidement de cette situation qui nous singularise dans le concert des nations. Ce n'est pas normal. Comme je l'ai dit, je ne connais pas de pays au monde qui ne connaisse pas ses frontières intérieures.

On aurait pu éviter d'affronter la masse populaire, mais je pense que la vision du Chef de l'Etat c'est vraiment de remplir le contrat. Et le contrat qui nous a été servi, c'est de parachever cette réorganisation territoriale coûte que coûte, vaille que vaille. On sait qu'il y a beaucoup de préoccupations à ce sujet mais le plus important c'est vraiment de sortir de cette situation et de dire demain que le Mali ressemble à tous les pays du monde, c'est-à-dire qu'il connait à la fois ses frontières extérieures et intérieures.

La situation que nous traversons depuis 2012 malheureusement crée beaucoup de difficultés sur le terrain. Dans toutes ces régions nous avons des gouverneurs mais les gouverneurs ne connaissent pas les limites territoriales de leurs circonscriptions. Quand vous êtes de Bougouni, est-ce que vous êtes ressortissant de Bougouni comme cercle ou comme région ? Donc, forcément, sur le plan administratif ça entraîne beaucoup de difficultés.

Comme je l'ai dit, ça fait plus de dix ans que nous sommes dans cette situation. Je pense qu'honnêtement, il est vraiment grand temps de ressortir. S'il y a des imperfections - c'est une œuvre humaine -, je pense qu'il y aura toujours un travail de fond, on peut toujours améliorer la réorganisation territoriale pour éviter ces quelques imperfections-là.

Merci Honorable Monsieur le Président du CNT. (*Applaudissements*.)

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre pour ces éléments de réponse.

Merci chers collègues.

Donc, nous allons mettre aux voix les **six projets de loi**. Ils seront votés séparément, en commençant par les projets de loi de base.

- **<u>DEPOT N° 22-55/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N° 2012-006 DU 23 JANVIER 2012 PORTANT PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE**

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 126
Contre : 00
Abstention : 01

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.)

❖ **<u>DEPOT N° 22-56/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N° 2017-052 DU 02 OCTOBRE 2017 DETERMINANT LES CONDITIONS DE LA LIBRE ADMINISTRATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : **127**
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.)

❖ **<u>DEPOT N° 22-57/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT CODE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 128
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.)

❖ **<u>DEPOT N° 22-58/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT STATUT PARTICULIER DU DISTRICT DE BAMAKO**

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 127
Contre : 00
Abstention : 01

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.)

❖ **<u>DEPOT N° 22-53/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT CREATION DES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES EN REPUBLIQUE DU MALI**

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 127
Contre : 00
Abstention : 01

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.)

❖ **<u>DEPOT N° 22-54/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT CREATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN REPUBLIQUE DU MALI**

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 128
Contre : 00
Abstention : 01

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.)

Merci à toutes et à tous.

Chers collègues, nous venons donc de voter ces six projets de loi relatifs à la réorganisation territoriale du Mali. C'est dire que notre pays dispose désormais de nouveaux repères législatifs en lien avec l'administration du territoire national, la libre circulation des collectivités territoriales ainsi que la création des nouvelles circonscriptions et collectivités territoriales. Ces lois qui ont suscité beaucoup d'engouement voire beaucoup de passions de la part de nos concitoyens, sont aujourd'hui une réalité pour le nouveau Mali en chantier. (*Applaudissements*.)

J'en profite pour demander à toutes les populations maliennes de s'approprier ces lois qui naturellement restent perfectibles.

Aussi, c'est le lieu et l'occasion pour moi de remercier l'ensemble des membres du CNT, singulièrement les commissaires de la commission Administration Territoriale pour tous les efforts fournis dans le traitement de ces lois. Félicitations ! (*Applaudissements*.)

Je rappelle que la commission Administration, conformément à notre règlement intérieur et avec l'autorisation du bureau du CNT, avait continué à travailler sur ces projets de loi depuis la clôture de la session ordinaire d'octobre. Merci à la commission. (*Applaudissements*.)

Monsieur le Ministre, à présent, si vous avez un mot à l'endroit des Honorables membres du CNT, je vous demande de prendre la parole.

Colonel Abdoulaye MAIGA, *ministre d'Etat, ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation* : Merci infiniment Honorable Président du Conseil National de Transition.

Honorables Mesdames et Messieurs les membres du Conseil National de Transition.

Je voudrais ici rappeler que tous les jours que le bon DIEU nous donne l'occasion de voir, sont des grands jours. Force est de reconnaitre qu'aujourd'hui, avec l'adoption de ces textes, n'est pas un jour ordinaire. Il est très important de le souligner, d'autant plus que nous héritons d'un dossier qui date de 2012. Ici, je dois m'incliner devant le courage des membres du CNT grâce à l'adoption de ces textes qui mettent fin à cette singularité de notre pays pendant très, très longtemps. Il s'agissait, honnêtement, d'un dossier explosif qui touche à l'identité de nos populations.

Mais il est également important de dire qu'il n'y a pas gagnant ni de perdant. Je pense que c'est le Mali qui gagne. Les populations qui n'ont pas trouvé leur compte, je suis sûr que demain une localité qui est aujourd'hui arrondissement peut être érigée, en fonction des ressources et de la vision politique, demain ou après-demain en région. Tout est possible. Tout dépend de l'intérêt, de la satisfaction des besoins de nos populations que nous recherchons.

En tout cas, je voudrais très humblement, au nom de nos plus hautes autorités, au nom du Premier ministre, le docteur Choguel Kokalla MAIGA, et de l'ensemble du Gouvernement, vous remercier très sincèrement pour l'adoption de ces textes.

Merci infiniment Monsieur le Président. (*Applaudissements*.)

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Merci chers collègues.

Avant de vous laisser partir, nous avons quelques communiqués que nous voulons partagés avec vous, avant de suspendre la plénière.

❖ **COMMUNICATIONS**

- ***Lecture*** *de la* ***lettre de démission de Monsieur Mamadou Sory DEMBELE*** *en tant que membre du CNT en raison de sa* ***nomination*** *comme* ***Consul Général du Mali à Guangzhou, en Chine****.*

M. le Président : Qu'ALLAH l'accompagne dans sa nouvelle fonction, même si c'est un abandon en plein vol. (*Rires.)*

- ***Lecture*** *de la* ***lettre de démission de Monsieur Sory Ibrahima Kaba DIAKITE*** *en tant que membre du CNT en raison de sa* ***nomination*** *comme* ***Consul Général de la République du Mali à Lyon, en France****.*

(*Applaudissements*.)

Je crois qu'on a la chance d'avoir l'Honorable Sory Kaba que je demande tranquillement de rejoindre le pupitre.

Honorable Sory Kaba, le CNT, par ma voix, vous dit merci. Ça a été un réel plaisir pour nous, je dirai simplement de se connaitre. Je crois que je n'ai aucune raison de faire votre éloge ; deux ans on s'est connu : avant, pendant et l'histoire en déterminera. (*Applaudissements*.)

Comme la cause est beaucoup plus générationnelle, je reviens juste sur ce slogan : je sais que vous n'avez point besoin de chance, mon frère, mais je vous souhaite encore beaucoup de courage, encore du courage, toujours du courage pour le bonheur du Mali et de tous les maliens. (*Applaudissements*.)

Encore merci pour le service rendu. Les maliens vous disent merci.

Je ne vais pas dire un mot d'adieu mais d'au revoir, même les collines se rencontreront.

Donc, vous avez trente secondes, mon frère.

Sory Ibrahima Kaba DIAKITE : Merci Honorable Président du Conseil National de Transition, cher frère.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Madame le Ministre,

Chers collègues membres du Conseil National de Transition.

Monsieur le Président, il y a de ces jours qu'un homme redoute et je crois qu'aujourd'hui en fait partie pour moi : le jour tant redouté est enfin arrivé. Mais je le prends avec beaucoup de philosophie, beaucoup de discernement et beaucoup de lucidité.

Nous sommes tous, autant que nous sommes, au service de notre patrie, de notre pays ; ce pays qui nous a tant donné, en somme ce qui a marché ; ce pays qui nous a donné la chance de nous instruire, de nous soigner, bref ! ce pays qui nous a tout donné, Monsieur le Président.

Répondre à l'appel de ce pays est un privilège, un honneur et une chance.

J'avoue que pendant ces deux ans passés à vos côtés, Monsieur le Président, j'ai énormément appris. Et l'occasion m'a été donnée aussi de m'affirmer, d'apporter ce que j'ai de plus cher en moi en termes d'énergie, de compétences et en termes d'engagement pour ce pays. Ce n'est guère facile, Monsieur le Président.

L'émotion qui m'anime est aussi importante que je ne peux que rendre grâce à ALLAH le Tout Puissant, lui dire toute ma gratitude, le louer pour m'avoir permis pendant ces deux ans de côtoyer des hommes et des femmes d'engagement. Des femmes de conviction, des hommes de qualité qui n'ont de cesse, tous les jours que DIEU fait, donné le meilleur d'eux-mêmes pour faire avancer ce pays-là qui en a tant besoin, Monsieur le Président. Ce pays-là qui depuis des décennies souffre, mais je suis convaincu qu'avec l'abnégation, l'engagement sans faille de nos plus hautes autorités, et vous me permettrez de faire un vibrant hommage à Son Excellence le Président de la Transition, Chef de l'Etat, le colonel Assimi GOITA qui, au-delà de toute contingence, de toute animosité, avec vous à ses côtés, n'a cessé de surprendre le monde positivement, de faire rayonner notre pays, de donner au Mali son prestige d'antan. Ce pays-là qui a émerveillé plus d'un, mais qui était quasiment à genou. Mais grâce à votre sagacité, à votre patriotisme qui n'est plus à démontrer, je crois qu'aujourd'hui être malien est une fierté. (*Applaudissements*.)

Oui ! le malien commence à retrouver sa fierté, Monsieur le Président, grâce à votre leadership, votre ténacité et surtout votre engagement sans relâche.

Monsieur le Président, vous l'avez dit, ce n'est pas un adieu. J'ai donné ce que je pouvais et je tiens à dire grand merci à tous

mes collègues ici présents. Vous m'avez rendu fier d'être un des vôtres. Vous m'avez montré votre disponibilité, votre engagement. Et si j'ai pu - parce que je ne suis qu'un être humain - vous blesser, ne serait-ce que par des mots ou par des gestes posés, à quelque moment que ce soit, recevez mes excuses les plus sincères ici. Ce n'était nullement volontaire mais ce n'était peut-être qu'un pavé de l'eau : en voulant faire bien, souvent nous faisons ce qu'on appelle des ratés.

Monsieur le Président, j'irai avec fierté m'occuper de nos compatriotes en France. Je le ferai avec engagement, avec détermination parce que c'est cela la quintessence de ma mission, désormais.

Monsieur le Président, je ne vais pas trahir un secret mais vous ne pouvez pas me refuser cela pour un jour aussi spécial pour moi. Vous savez, même pour construire une belle maison il faut avoir un bon soubassement, comme on le dit. J'ai eu la chance et le privilège, quand je ne faisais que la 3ème année à l'école primaire, d'être encadré par celle que j'appelle affectueusement Madame, cette dame qui nous a donné nos premières bases, et vous serez étonnés d'entendre que celle à laquelle je fais allusion n'est autre que Mme DIAW qui est donc la maman de notre Président. (*Applaudissements*.)

Et je ne saurais quitter ce pupitre sans dire « Merci Madame », parce que très souvent nous oublions nos encadreurs. Un de mes professeurs ici présents, Younoussa TOURE qui m'a encadré aussi pour mon NBA, je lui dis merci.

Monsieur le Président, j'ai été très long mais vous conviendrez avec moi qu'une telle séparation est souvent très douloureuse mais je le prends, comme je l'ai dit au début de mon intervention, avec beaucoup de philosophie, de discernement.

Merci à toutes et à tous.

Que DIEU bénisse le Mali !

Bonne continuation au service de notre pays le Mali !

Merci Monsieur le Président. (*Applaudissements*.)

M. le Président : Amine !

Merci Honorable Sory DIAKITE. Bonne continuation !

Chers collègues membres du CNT, à présent nous allons suspendre la séance pour reprendre le mardi 28 février à 9 H 00.

Encore une fois, je vous demande d'accompagner nos anciens collègues membres du CNT avec des ovations. (*Applaudissements*.)

Merci.

La séance est suspendue. (*Coup de maillet*.)

La séance est suspendue à 17 heures 03 mn.

***

*La séance est reprise le **mardi 28 février 2023** à 9 h 30 mn*.

M. le Président : Bonjour à toutes et à tous.

La séance est reprise. (*Coup de maillet*.)

Chers collègues membres du CNT,

Chers membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs.

Comme vous le savez, avant de continuer sur les débats, je vous prie d'observer une minute de silence à la mémoire de nos illustres disparus tombés sur le sol malien.

(*Une minute de silence observée*.)

Que leurs âmes reposent en paix. Merci.

- **EXAMEN DU DEPOT N° 23-07/CNT : PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N° 2022-019 DU 24 JUIN 2022 PORTANT LOI ELECTORALE**

Chers collègues, à présent, nous allons poursuivre avec l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de notre session.

J'invite le Président de la commission des Lois pour la présentation de son rapport.

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation, de la justice, des droits de l'Homme et des institutions de la République, introduit le rapporteur de sa Commission.*

Me Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation, de la justice, des droits de l'Homme et des institutions de la République, donne lecture du rapport de sa commission*.

M. le Président : Merci Boubacar N. DIALLO.

J'invite le Président de la commission de l'Administration territoriale, de la décentralisation, du culte et de la réconciliation nationale à venir introduire son rapporteur.

Dr Youssouf Z. COULIBALY, *président de la commission de l'Administration territoriale, de la décentralisation, du culte et de la réconciliation nationale, introduit le rapporteur de sa Commission.*

Gabriel COULIBALY, *rapporteur la commission de l'Administration territoriale, de la décentralisation, du culte et de la réconciliation nationale, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable COULIBALY.

Avant d'ouvrir les débats, je vais demander à Mme le Ministre délégué de réagir sur les rapports.

Mme Fatoumata DICKO, *ministre délégué chargé des Réformes politique et institutionnelle :* Merci Honorable Président du Conseil national de Transition.

Monsieur le Ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les institutions,

Honorables membres du Conseil National de Transition,

Chers collaborateurs des différents ministères.

En l'état des discussions et des rapports qui viennent d'être présentés, je pense que le Gouvernement et le Conseil National de Transition sont en phase et je n'ai pas d'objection particulière par rapport à la teneur des deux rapports.

Je voudrais dire également que les recommandations qui ont été formulées sont déjà même en train d'être mises en œuvre par le Gouvernement à travers des décisions qui sont prises au niveau même du conseil des ministres et même dans des mesures pratiques au niveau de bon nombre de départements.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Madame le Ministre.

Merci chers collègues, ceci nous amène directement à l'ouverture des débats…

Honorable Alioune GUEYE, vous avez la parole.

Alioune GUEYE : Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Chers collègues.

Je voudrais prendre la parole pour, tout d'abord, saluer la démarche consensuelle qui a permis d'aboutir à ces modifications de la loi n° 22-019 du 24 juin portant loi électorale à travers la mise en place de la Commission de relecture et les différentes concertations qui ont eu lieu autour de cette question. Cependant, je voudrais poser quelques questions de clarification.

Parmi les raisons évoquées, Monsieur le Ministre, vous avez parlé des contraintes,

notamment liées à l'organisation des élections en tenant compte de la nouvelle réorganisation territoriale. Je voudrais savoir : est-ce que cette question a un lien avec le nouveau découpage administratif ? Si tel est le cas, quelles sont les dispositions prises par le Gouvernement pour rattraper le retard ?

La deuxième préoccupation, c'est que je voudrais appuyer deux recommandations de la commission Lois, à savoir la deuxième recommandation qui consiste à rendre accessible les cartes d'identité biométriques sécurisées avant les scrutins en multipliant les équipes de mise à jour et de distribution. Aujourd'hui nous remarquons qu'il y a beaucoup de difficultés par rapport à l'enregistrement des citoyens au niveau des lieux d'enregistrement : il y a des problèmes de matériels, d'équipes et il y a beaucoup de personnes par jour qui n'arrivent pas à se faire enregistrer. Est-ce que vous êtes au courant de cela ? Que compte faire le Gouvernement pour régler ce problème ?

Le deuxième point que je vais appuyer en termes de recommandations de la commission Lois est de spécifier les mécanismes de vote des personnes déplacées. Vous savez que ça aussi c'est une préoccupation par rapport aux personnes déplacées. Quel est le mécanisme que le Gouvernement, de façon spécifique, compte mettre en œuvre, puisque vous venez de déclarer que des réflexions sont déjà en cours et que des décisions vont être prises ? Quel est le mécanisme que vous voulez mettre en place, que le Gouvernement veut mettre en place pour faciliter ce vote des déplacés ?

Merci beaucoup Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable GUEYE.

Honorable Ousmane KORNIO, vous avez la parole.

Ousmane KORNIO : Bonjour Honorable Président.

Bonjour chers collègues membres du CNT.

Bonjour Mesdames et Messieurs les Ministres.

Ma question porte sur l'utilisation de la carte biométrique comme carte d'électeur. Je voulais poser la question suivante : est-ce qu'il y a eu une étude prospective d'évaluation du nombre de personnes qui détiennent des cartes NINA, donc susceptibles d'avoir des cartes d'identité biométrique par rapport au nombre de personnes qui sont inscrites sur le fichier électoral ? Parce que pendant ce temps, moi, j'ai fait la prospection suivante. J'ai été voir un village, j'ai demandé de me présenter le fichier électoral, le nombre de personnes qui votaient et qui avaient des cartes électorales, et j'ai posé aussi la question dans le village sur le nombre de personnes qui ont des cartes NINA ? Il s'est trouvé que dans le village, sur le fichier électoral il y a 300 personnes qui sont inscrites mais il n'y a que 55 personnes qui ont des cartes NINA ; ce qui veut dire que ce sont ces 55 personnes qui ont les cartes NINA qui vont avoir les cartes d'identité biométrique et qui vont pouvoir voter. Et le reste, qu'en sera-t-il ?

M. le Président : Honorable KORNIO, s'il vous plaît, quel est le nom de ce village où il y a 55 personnes.

Ousmane KORNIO : Le nom du village, c'est Konza ; c'est mon propre village.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : D'accord, merci bien Honorable KORNIO.

Honorable Aïssata Amadou BOCOUM.

Mme Aïssata Amadou BOCOUM : Merci Monsieur le Président.

Bonjour à toutes et à tous.

Moi, je reviens sur la question qu'a posée l'Honorable Alioune GUEYE sur les cartes d'identité biométrique, à savoir : est-ce que réellement on est au courant aujourd'hui de

la situation de l'enrôlement par rapport à cette carte ? Parce qu'avec le constat qui est là, en tout cas avec les compatriotes il y en a qui sont obligés de se réveiller à 4 heures du matin et qui retournent dans leurs familles à 18 heures et plusieurs fois sans avoir accès à cet enrôlement. Quel est le dispositif qui est en train d'être fait ? Ou bien est-ce que le dispositif qui est là est vraiment bien ? Parce que nos citoyens n'arrivent vraiment pas à se faire enrôler.

Par rapport à cela, nous quand même, nous avons des propositions à vous faire parce que jusque-là beaucoup de nos concitoyens partent pour se faire enrôler mais n'arrivent pas à avoir accès. Il y a des dispositifs qui sont là ; par exemple, l'enregistrement en ligne aujourd'hui, ça ne marche pas du tout, qu'est-ce qui est en train d'être fait pour améliorer cela ?

En plus de cela, ce que nous voulons proposer, c'est qu'on aille au-delà de ce système qui prend seulement en compte 20 à 40 personnes au maximum par jour dans les commissariats.

Nous savons aussi qu'il y a beaucoup de travailleurs ; qu'est-ce qui est fait pour permettre à ces gens de se faire enrôler ?

Donc, par rapport aux propositions, ce que nous voulons, c'est de vous proposer déjà de prolonger le délai d'enrôlement parce que le ministère, dans un communiqué datant du 4 février, a donné un dealine. Est-ce que ce deadline va nous permettre également d'avoir l'enregistrement de tous nos compatriotes ?

Aussi, comme on l'a fait avec le système RAVEC, si possible de faire du porte-à-porte ; sinon, aller dans les vestibules des chefs de quartiers, aller à la rencontre des écoliers dans les universités ou encore aller dans les places publiques pour pouvoir enrôler le maximum. Sinon, je pense qu'avec le système qui est là, nous ne pourrons pas atteindre les résultats escomptés.

Et aussi, faire en sorte, si possible, des guichets spéciaux pour des personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

En outre, recruter et former des agents qui seront répartis entre ces différents quartiers.

Je pense qu'on va parler de budget pour des élections. Nous devons vraiment investir dans ce sens.

Il y a aussi la situation de nos parents qui sont dans les villages reculés et qui ont perdu leurs documents à cause des attaques ou à des incendies, quelle est la situation de ces personnes ?

Merci beaucoup Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable BOCOUM.

Et enfin, Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA : Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, bonjour.

Messieurs les Ministres, bonjour.

Tout d'abord, je salue l'initiative de cette modification de la loi, surtout le vote par anticipation des forces armées et de sécurité. C'est vraiment une grande avancée pour pouvoir augmenter même le taux de participation.

Je salue également le fait que la carte d'identité biométrique fait office de carte d'électeur, sinon substitue parce que ça va nous empêcher d'aller dans les doublons, quadruplons et tout. Ça va nous permettre également de faire en sorte que ceux qui sont décédés ne figurent pas sur la loi électorale parce que la question de carte d'identité biométrique fait référence à la photo des personnes vivantes et c'est ce dont on a besoin aujourd'hui.

Je salue aussi le fait qu'il y a eu la formation récente des policiers et des gendarmes pour augmenter le nombre d'équipes sur le

terrain et les équipes mobiles aussi qui existent au niveau des institutions et au niveau des départements ministériels.

Mais il est important de souligner un aspect très important. Ces élections référendaires doivent être historiques en termes d'augmentation du taux de participation, parce que le peuple malien dans sa totalité, je ne parle pas de Bamako, mais nous avons sillonné beaucoup de localités, les gens sont déterminés à voter massivement pour augmenter le taux. Ce taux ne peut être augmenté que si les gens sont en possession des cartes d'identité biométrique. En cela, je propose, Madame la Ministre, de faire en sorte que nous revenions un peu en arrière par rapport à des pratiques faisant en sorte, comme l'Honorable l'a dit, de mettre en place des équipes mobiles pour pouvoir aller dans les coins de brousse. L'histoire a toujours montré qu'à Bamako il y a beaucoup de bruit mais les Bamakois ne votent pas. Le jour des élections, beaucoup préfèrent prendre leur thé sans voter alors que le vote réel se fait en dehors de Bamako. Et nous avons constaté qu'il y a des villages qui sont à 50 km, 60 km, très loin du lieu d'enregistrement ou du lieu d'enrôlement. Ça, c'est un élément important que je tiens à souligner.

D'autre part, concernant le rapport de la commission Lois, page 4, dernier alinéa relatif à :

« La substitution de la carte nationale d'identité biométrique sécurisée à la carte d'électeur biométrique vise :

- à assurer la transparence du processus (…) ;

- à réduire le coût des élections (…) ;

- à renforcer le civisme chez les maliens dans la mesure où ils auront désormais à utiliser leurs documents administratifs d'identification (…) »,

Moi, j'aurais souhaité qu'on mette l'utilisation d'**un seul document administratif.** Parce qu'il n'y a pas de document administratif à ce niveau. C'est un seul document administratif et ce seul document est constitué uniquement de la carte d'identité biométrique qui fait office de carte d'électeur.

Ensuite, je voudrais savoir en quoi cela va aussi renforcer le civisme. Parce que quand on dit le renforcement du civisme, moi, je suis curieux de savoir que la commission Lois puisse nous préciser comment ça peut renforcer le civisme.

Par rapport à la recommandation, il s'agit de rendre accessibles les cartes d'identité nationale biométriques sécurisées avant les scrutins en multipliant les équipes de mise à jour et de distribution. Même quand on multiplie les équipes mais il faut des équipes mobiles. J'aurais souhaité qu'on ajoute les **équipes mobiles**. Parce qu'il y a des équipes mais s'il n'y a pas d'équipes mobiles, ça va freiner le cas.

Ma dernière préoccupation, c'est par rapport à la mise en place des coordinations de l'AIGE. Ces coordinations de l'AIGE seront mises dans quelle circonscription exactement ? Parce que l'organisation administrative a pour but de nous doter d'une carte administrative et la carte administrative doit nous doter aussi des circonscriptions électorales y compris au niveau des députés, y compris au niveau des élections locales. Est-ce que l'AIGE sera mise pour toutes les circonscriptions ? Ou bien comment est-ce que vous allez mettre ces coordinations.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable FOMBA. Bienvenue aux jumeaux et prompt rétablissement à Madame.

Chers collègues, à présent, je demande au Président de la commission des Lois à venir apporter des éléments de réponse à certaines questions avant d'inviter Mme le Ministre à prendre la parole.

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois constitutionnelles, de*

la législation, de la justice, des droits de l'Homme et des Institutions de la République : Monsieur le Président, nous présentons nos excuses parce que nous avons pensé à tort que la présentation de ce texte aujourd'hui n'allait pas susciter de débat. On pensait vraiment qu'il ne pouvait pas y avoir de débat.

Merci aux collègues qui sont intervenus ici à ce pupitre pour poser des questions de clarifications.

Je voudrais rappeler tout de suite que cela a été dit dans nos propos introductifs que cette modification, elle est mineure pour la simple raison que le Gouvernement a bien fait comprendre à la commission qu'il s'agissait des contraintes pratiques, des techniques pour aller au scrutin pratiquement référendaire qui se pointe à l'horizon. Donc, nous avons estimé que le texte qui avait été adopté ici et promulgué le 24 juin forcément est un texte qui va subir un toilettage profond après la réforme constitutionnelle. C'est pour cette raison que nous ne manquons pas ici de dire qu'aucun texte n'est parfait, que depuis son adoption à aujourd'hui et depuis qu'on a commencé à la pratiquer - je parle de la loi électorale - il y a énormément de points qui sont déjà relevés à notre niveau, au niveau du Gouvernement et au niveau d'autres techniciens ou du moins entités qui ont commencé déjà la pratique de cette loi électorale. Il s'agit surtout des normes recensées à notre niveau, des clarifications à apporter au niveau des appuis du Ministère de l'Administration territoriale à l'AIGE, de la responsabilité de cette dernière dans les élections, de la procédure de délivrance des procurations, de questionnaires sur la fin de mission de l'AIGE, de la centralisation de résultats, et des incidences, entre autres. Comme je vous l'ai dit, la semaine dernière ici, nous avons adopté les six textes relatifs à la réforme territoriale et forcément si vous avez bien regardé la loi électorale en vigueur il y a des incidences de cette réforme territoriale sur la loi électorale. Je prends juste l'exemple sur Bamako où vous avez dans la loi électorale les six communes qui sont citées ; or, aujourd'hui avec la promulgation de la réforme territoriale nous nous retrouverons forcément avec des arrondissements : les six communes de Bamako sont devenues des arrondissements et Kalaban koro est le septième arrondissement. Toutes ces incidences vont conduire obligatoirement à une modification de la loi électorale pour qu'elle soit conforme à toutes ces réformes mais nous avons estimé au niveau de la commission des Lois qu'il fallait attendre la fin de la réforme constitutionnelle qui est notre souhait à tous, aboutissant ainsi à un oui massif, pour que l'on puisse revenir, rendre conforme la loi à la Constitution. Voilà pourquoi la commission n'a pas souhaité prendre en charge tout de suite tous les amendements qui pouvaient se rapporter à ces différentes critiques.

Cependant, par rapport aux questions qui sont posées, vous savez, Honorable GUEYE, qu'à partir du moment où … - parce que votre question principale reposait sur les mécanismes à mettre en place pour prendre en charge le vote des déplacés et vous l'avez dit vous-même - … il a été dit ici que des réflexions sont en cours pour pouvoir prendre en charge cette préoccupation majeure, nous pensons sincèrement qu'à l'instant T on ne pourra vous dire comment est-ce que tout cela sera organisé. D'autant plus que les structures que sont les acteurs qui sont chargés de cette élection, notamment l'AIGE et le Ministère de l'Administration territoriale dans le cadre des concertations entre les différents acteurs, certes elles pourront définir dans les jours à venir comment tout cela va se passer.

Et au doyen KORNIO, je voudrais ici préciser que je ne sais pas comment on peut expliquer cela : le fait dans votre village qu'il n'y a qu'une cinquantaine de personnes qui détiennent la carte nationale d'identité. Donc, la carte NINA, à mon avis, ne signifie rien puisque vous avez trouvé qu'il y a plus de 300 inscrits sur le fichier

électoral et le fichier électoral est obtenu sur la base du RAVEC. On le sait tous que ce sont des données à caractère biométrique qui concourent à l'établissement des cartes NINA, dans votre village forcément les gens ont été enrôlés mais entre l'enrôlement et la distribution de la carte il peut y avoir une autre réalité. Donc, le fait d'avoir 57 cartes ne signifie en rien que c'est 57 personnes qui peuvent voter. Les 300 personnes que vous avez vues sur le fichier électoral ont été enrôlées, peut-être que ces 300 personnes n'ont pas eu accès à leurs cartes NINA mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a que 57 personnes qui pourront voter chez vous ; d'autant plus que… Je rebondis là-dessus pour dire à Mme BOCOUM Aïssata, c'est peut-être une erreur du malien, nous n'aimons pas regarder notre propre télévision nationale ou du moins nous n'aimons vraiment pas regarder les chaines d'information ; sinon, il n'a jamais été question d'enrôlement. C'est là où se situe l'amalgame. On n'est pas en train de procéder à un enrôlement nouveau mais cela a été dit que c'est une mise à jour des données. Et si vous avez même bien regardé le spot qui passe à la télé, on vous dit que vous ne pouvez qu'aller modifier votre adresse, votre profession, le numéro de téléphone et votre photo, c'est tout.

Moi, par exemple… C'est vrai que nous avons tous ici bénéficié de ce privilège qu'une équipe est venue à notre niveau pour faire ces mises à jour, mais pour tous mes frères qui n'ont pas de problème sur leurs cartes NINA ils n'ont aucun problème quand ils se sont fait enrôler ; ils sont toujours dans les mêmes fonctions, les mêmes adresses, ils ne se sont pas déplacés ; il n'y a pas de raison pour qu'ils se déplacent pour aller faire quoi que ce soit, ils sont à leurs adresses, ils sont à leurs fonctions, rien a changé. Donc, pour toutes ces personnes il a été dit qu'à partir du 31 mars, lorsque vous ne vous êtes pas déplacé pour aller mettre à jour ces données, vos cartes biométriques sécurisées seront produites, c'est tout, et ce n'est pas un enrôlement.

Cependant, nous avons expliqué dans les recommandations et d'ailleurs c'est pourquoi nous l'avons dit qu'il va falloir à un moment donné que le Gouvernement prenne des initiatives pour multiplier les équipes de mise à jour s'il y a lieu ; et surtout - je dis bien surtout - de multiplier les équipes de distribution des cartes biométriques. Encore une fois qu'en la matière, puisqu'on parle de cartes biométriques sécurisées et vous le savez tous que le retrait de ces cartes biométriques sécurisées non seulement est individuel contrairement à ce qui se passait avant parce qu'en tant que chef de famille je pouvais me présenter, récupérer les cartes de toute ma famille, émarger et partir, ça aussi ça se faisait. Et même pour les cartes d'électeurs les gens le faisaient, on pouvait récupérer pour d'autres personnes. Sauf que pour cette fois-ci, vous ne pourrez pas retirer la carte nationale biométrique d'une tierce personne, vous ne pourrez récupérer que votre carte et sur la base d'un émargement digital. Voilà pourquoi l'émargement digital est la voie sécurisée, en tout cas l'option sécuritaire qu'on a par rapport à cette carte biométrique.

Le retrait est individuel et l'émargement est digitalisé ; donc, lorsque vous allez poser votre pouce sur la tablette et quand ça ne répond pas, vous ne pouvez pas retirer la carte. C'est vrai que d'autres options sont en cours de réflexion et qu'on a partagées avec le Gouvernement. Si vous regardez sur la base de l'expérience qu'on tire déjà de l'AMO, à 70 ans ou plus certaines personnes ont du mal à facilement toujours continuer avec l'empreinte digitale, quelles sont les mesures à prendre pour toutes ces vielles personnes, qui ont quand même le droit de voter et dont malheureusement l'empreinte digitale ne correspond plus au moment de leurs enrôlements ? Ça, ce sont des réflexions qui sont certainement en cours. Mais pour l'instant, la mise à jour, elle est une option facultative, elle n'est pas obligatoire : si vous pensez qu'il n'y a pas d'erreurs sur votre carte NINA, votre adresse est la même, votre photo n'a pas

changé, vous n'êtes pas obligé d'aller pour cette mise à jour ; votre carte biométrique sera produite et vous allez pouvoir la récupérer. La chose qui change fondamentalement, c'est le fait qu'aujourd'hui, puisqu'on parle de cartes d'identité, alors oui, c'est la police, la gendarmerie et les sous-préfectures qui ont la charge de cette délivrance ; les mairies ne sont plus dedans. Une fois de plus, ce qui relève de ce caractère-là.

Je voudrais dire ici que sur cette base on le sait tous que la loi électorale que nous avons ici adoptée, présentait qu'il fallait pour les coordinations de l'AIGE, les installer six mois avant le scrutin et on sait aujourd'hui que compte tenu des contingences, des délais compressés qu'on a par rapport au chronogramme sous vos yeux, il est quand même impossible de croire qu'on va aller sur cette base, installer les coordinations de l'AIGE et attendre six mois pour organiser le scrutin. Voilà pourquoi la modification fondamentale en ce sens a été de raccourcir ce délai à trois mois au plus, je dis bien trois mois au plus, pas trois mois au moins ; trois mois au plus pour l'installation des coordinations de l'AIGE.

Oui, c'est tributaire à la réforme électorale. La question a été posée pour la simple raison qu'on a précisé que les élections se tiendront sur la base du nouveau découpage territorial ; c'est ce qui a été dit. Nous ne pouvons pas nous projeter dans la pratique de la faisabilité mais ce qui a été dit, c'est que les élections se tiendront sur la base de la nouvelle réorganisation territoriale ; or, si c'est sur la base de la nouvelle réorganisation territoriale, il faudra obligatoirement comprendre en ce sens que pour les nouvelles circonscriptions administratives créées, il va falloir nommer les représentants de l'Etat puisque vous le savez tous que dans la composition des coordinations de l'AIGE, quatre membres sont désignés par le représentant de l'Etat. Pour ces nouvelles circonscriptions, il va falloir rapidement aller dans la nomination des représentants de l'Etat pour que ces représentants, à leur tour, désignent les quatre représentants des pouvoirs publics dans les coordinations de l'AIGE.

Voilà pourquoi la mise en place de l'AIGE au niveau national, la dynamique s'est cassée en attendant la réforme territoriale. Sinon, pour toutes les circonscriptions existantes, avant les nouvelles on pouvait installer mais on connait bien notre pays : si jamais, vous commencez à installer les coordinations de l'AIGE dans les circonscriptions administratives que nous connaissons, les autres vont certainement se lever et peut-être, pas créer un scandale mais créer beaucoup de problèmes. Il est convenable d'attendre que la réforme territoriale aboutisse et c'est ce qui est le cas aujourd'hui, et de procéder à la mise en place des représentants de l'AIGE à tous les niveaux. Voilà essentiellement ce qui a été dit.

Par rapport au doyen, le père des jumeaux (Aboubacar Sidick FOMBA), félicitations ! Je me joins au Président pour souhaiter longue vie aux jumeaux. Je voudrais vous dire évidemment par rapport au document, vous savez, la mention de tout document administratif c'est une mention que nous n'avons pas voulu changer ; c'était dans les notes de présentation du Gouvernement mais on précise bien qu'on reconnait que si cela a été dit c'est peut-être dans le processus d'obtention de la carte biométrique sécurisée. Mais comme je viens de le dire, une fois que la carte biométrique, elle est là, il n'y a pas un autre document administratif possible qu'on pourra utiliser pour aller au vote. Seule la carte biométrique sécurisée est votre carte d'électeur. Les mentions qui manquent, oui on peut techniquement dire que telle que présentée, telle que conçue, la carte biométrique sécurisée ne requiert pas toutes les qualités qu'on souhaiterait avoir d'une carte d'électeur puisque vous n'avez pas le centre de vote là-dessus et vous n'avez pas le bureau de vote là-dessus. Mais ça encore, comme je vous l'avais dit, dans la pratique de tous les jours et en tirant les leçons dans

les pays de la sous-région comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire, avec les écoutes d'un certain nombre d'acteurs on a compris qu'à ce niveau… je ne me mettrais pas à la place du Gouvernement et à l'AIGE pour dire cela, mais on a déjà compris au niveau de la commission que c'est à ce niveau que l'AIGE fera sortir pour chaque électeur son petit carton où il trouvera et son centre de vote et son bureau de vote et ça pour faciliter l'accès au centre de vote et au bureau de vote.

Pour dire qu'en matière de civisme, comme vous l'avez dit, nous pensons sincèrement que le vote étant un droit fondamental, la citoyenneté se mesure déjà à ce niveau. Si vous êtes un bon citoyen, nous pensons sincèrement que vous allez pouvoir vous impliquer, ne serait-ce que pour le choix de vos propres dirigeants. Voilà pourquoi on parle de l'amélioration du civisme, parce que si vous avez bien regardé on a tu beaucoup de détails ; en faisant taire beaucoup de détails, vous vous rendez compte que l'inscription au Mali sur les lices électorales, c'est une inscription d'office, ça a été dit ici. Mais dans la pratique, quand vous regardez ce qui se passe, puisque maintenant on oblige le malien à s'intéresser à la chose publique, à la gouvernance et si vous voulez participer à la gouvernance, vous devez vous lever vous-même pour aller vous faire enregistrer. En tout cas, même si vos cartes biométriques sont émises, vous ne pourrez les acquérir que si vous vous déplacez pour aller non seulement émarger par empreinte digitale et retirer votre carte. Celui qui n'a pas envie de voter, je peux vous assurer qu'il ne se déplacera pas du tout pour aller chercher, il ne se déplacera que quand il va avoir le besoin de fournir cette carte pour ses propres formalités administratives, peut-être à la banque ou autres choses. Mais pour le besoin du vote, celui qui ne veut pas du tout participer, vous trouverez que ces personnes ne vont même pas se déplacer, ils attendront le jour où ils vont avoir un problème et qu'ils vont avoir l'obligation de présenter leurs cartes biométriques, c'est à ce moment qu'ils vont se lever pour aller retirer.

Donc, la question aussi n'est pas l'affaire de tout le monde et c'est pour cette raison que les acteurs politiques et tous les acteurs du processus électoral sont tenus de s'impliquer pour que cette citoyenneté que nous cherchons tous, et comme on parle toujours de Mali Koura, ça passe d'abord par être bon citoyen et être bon citoyen c'est de participer aux scrutins.

Monsieur le Président, je préfère laisser le soin à Mme le Ministre de répondre à toutes les questions qui sont relatives au Gouvernement et de donner le reste des explications.

Je vous en prie.

M. le Président : Merci Honorable Souleymane DE. Merci à la commission,

Madame le Ministre, vous avez la parole. Merci bien.

Mme Fatoumata DICKO, *ministre délégué, chargé des Réformes institutionnelles* : Merci beaucoup Honorable Président du Conseil National de Transition.

Je voudrais commencer par rappeler que l'exercice auquel on se soumet ce matin est le témoignage que c'est vraiment à la pratique qu'on se rend compte que si un texte a été adopté est conforme aux réalités du terrain. Comme on l'a dit, c'est le terrain qui commande et c'est à la pratique qu'on s'est rendu compte qu'effectivement il va falloir intervenir sur la loi électorale pour apporter des modifications qui permettront de faire en sorte que le chronogramme qui est adossé à cette même loi électorale puisse permettre une application efficiente au bénéfice du processus électoral. Donc, c'est à la suite de ça que ces innovations ont été entreprises.

La première question posée par l'Honorable Alioune GUEYE concernant les contraintes liées à l'organisation des élections, je fais miennes les réponses apportées par le

Président de la commission M. Souleymane DE, en ce sens que le découpage, les contraintes qui faisaient en sorte qu'il fallait d'abord ces réformes territoriales et administratives, c'est que là ces réformes ont un impact certain sur le déroulement du processus électoral. En effet, comment définir les circonscriptions électorales quand on n'a pas les contours réels d'une circonscription administrative ? Comment pouvoir installer les bureaux de vote ? Comment déterminer le nombre d'électeurs de chaque zone électorale ? Donc, forcément, il y a un impact de ces réformes sur la loi électorale ; et ces contraintes, l'objectif du présent exercice c'est effectivement de contribuer à les lever pour définir les contours des circonscriptions administratives mais aussi de permettre à ce que l'AIGE qui est la structure administrative chargée de l'opérationnalisation du processus électoral puisse intervenir sur le fichier et accorder le fichier électoral aux contours des circonscriptions administratives qui viennent d'être définitives et surtout les circonscriptions électorales.

Donc, c'était une nécessité qui ne fait l'objet d'aucun doute.

La seconde préoccupation, c'était l'accessibilité de la carte nationale d'identité biométrique et sécurisée, qui a été une préoccupation de beaucoup d'intervenants, d'ailleurs. Je pense que le ministère de la Sécurité et le ministère de l'Administration territoriale n'ont pas attendu que cette loi soit votée pour commencer à prendre des dispositions et les mesures que vous êtes en train de voir : les publicités sur l'ORTM, notamment c'est un deadline seulement pour aller faire actualiser les données de la carte NINA afin que les cartes ne soient pas imprimées avec les mêmes erreurs ou avec les photos des personnes qui avaient à l'époque peut-être 15 ans ou 10 ans au moment où ça se faisait, et qui ne disposent que de fiches individuelles ou de récépissés. Donc, c'est de pouvoir actualiser tout ça et de faire en sorte que les cartes qui vont être imprimées puissent correspondre véritablement à la personne qui va se présenter pour voter le jour des élections. Donc, à mon sens, ça ne peut qu'ajouter une valeur ajoutée à la crédibilité et à la sécurité du processus électoral.

Pour les idées qui ont été émises concernant les propositions pour améliorer le dispositif de distribution de ces cartes, comme le Président de la commission l'a rappelé, le ministère de l'Administration territoriale peut tout de suite se mettre à imprimer toutes les cartes et de les mettre à disposition, ce n'est pas ça le problème ; le problème, c'est de pouvoir mettre à disposition des cartes qui représentent effectivement la personne qui vient là pour faire son vote. Sinon, conformément au fichier électoral, on peut donner le quitus à l'opérateur qui est chargé de l'impression de ces cartes pour les mettre immédiatement à disposition.

Je pense que les inquiétudes qui ont été émises quant à sa distribution, à la constitution d'équipes mobiles, ce sont de très bonnes propositions. Je suis sûre que le ministère de la Sécurité, le ministère de l'Administration territoriale et l'AIGE qui sont en charge de l'opérationnalisation du processus électoral, ne manqueront pas de les utiliser, d'évaluer leur pertinence et de voir comment ils peuvent faire en sorte que le maximum de maliens puisse disposer de ce que je considère comme une sorte de sésame pour chaque malien de pouvoir aller exercer son droit constitutionnel de vote.

Il y a une question qui concerne la situation des personnes ayant perdu leurs documents. Moi, je pense que ça, c'est le quotidien. Les canaux administratifs existent pour pouvoir aller régulariser et faire en sorte que chaque personne puisse disposer de sa carte ; ce n'est pas seulement au niveau de la loi électorale, c'est un truc de tous les jours. C'est la raison même pour laquelle le fait de faire en sorte que cette carte nationale d'identité biométrique ne sert pas seulement qu'aux élections permet de prendre toutes

les dispositions en amont pour faire en sorte que chaque malien puisse disposer de sa carte, même sans élection. Je pense que c'est une valeur ajoutée certaine.

Effectivement, quand le Dr FOMBA dit de viser un seul document administratif, c'est le cas, puisque le Gouvernement a cherché à faire en sorte que d'une pierre on fasse 4 coups, puisque c'est une carte qui va absorber non seulement la carte NINA mais aussi la carte d'électeur, la carte consulaire et la carte d'identité nationale ; donc, c'est le seul document unique. Je pense que même dans les dispositions pratiques, c'est bon d'avoir une seule carte en poche que 3 ou 4 cartes en poches ; c'est plus pratique et en même temps c'est biométrique et c'est sécurisé. La falsification d'une telle carte est extrêmement difficile puisque c'est des sources qui sont reliées. On peut peut-être frauder au niveau d'une source mais tant qu'on n'a pas été au niveau des sources, soit des données du RAVEC, soit du fichier électoral, on ne pourra pas modifier. Donc, c'est facile de détecter les fraudes.

C'est une mutualisation des réformes et des données qui permet de mettre à disposition ces cartes ; donc, c'est une valeur ajoutée certaine pour moi et c'est évidemment un moyen de renforcer le civisme chez les maliens puisque c'est par ton identité complète, la seule carte que tu utilises pour tout, que tu vas utiliser pour voter dans le bureau de vote. Je pense que c'est un plus qu'il ne faut pas négliger.

Les coordinations doivent être installées où ? C'est en cela que les réformes territoriales et administratives sont importantes. Comme il l'a dit, vous avez dû remarquer que depuis un certain nombre de temps pendant les conseils des ministres, le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale, s'évertue à effectuer le maillage administratif du territoire en procédant à la nomination des représentants à chaque fois que c'est possible. Souvent, il y a des gens qui partent à la retraite, il prend soin de les remplacer. Mais au regard de ce qui va se passer, je pense que c'est juste une disposition pratique, c'est le préalable indispensable ; c'était la disponibilité de ce texte qui donne une couverture légale à son action. Donc, maintenant que la couverture légale est là et que les contours géographiques de chaque circonscription administrative et collectivités territoriales vont être définis, c'est une question d'ordre pratique, il s'agira de prendre seulement les dispositions au niveau de l'Administration territoriale pour que les représentants soient disponibles et que le travail de choix non seulement des représentants des pouvoirs publics mais aussi de collaboration avec l'AIGE dans le cadre de la mise en place de l'identification des lieux d'installation des bureaux de vote puissent se faire allègrement ainsi que toutes les activités d'ordre opérationnel qui sont du ressort de l'AIGE, puisque le ministère de l'Administration territoriale est chargé de lui apporter un appui conséquent sur ce plan.

Je voudrais terminer en donnant l'assurance que les réformes qui sont entreprises, toutes les modifications ont pour objectif de faire en sorte que le processus électoral se déroule de manière transparente, crédible et sécurisée. C'est en cela que participent les modifications sollicitées qui concernent et la carte nationale d'identité biométrique mais aussi le vote par anticipation optionnel des forces de sécurité pour que le jour J des scrutins, ils soient totalement dédiés à la sécurisation des votes des bureaux des maliens et du territoire en même temps.

Je vous remercie. (*Applaudissements*.)

M. le Président : Merci beaucoup, chers collègues, pour ces ovations.

Merci Madame le Ministre.

A présent, nous allons passer au vote du **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 129
Contre : 00
Abstention : 00

Le projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.)

Félicitations, Madame le Ministre ! Si vous avez un mot de remerciements à l'endroit des Honorables membres, vous avez la parole.

Par la même occasion, chers collègues, permettez-moi de souhaiter la cordiale bienvenue à M. le Ministre de l'Entreprenariat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Merci bien Madame le Ministre.

Mme Fatoumata DICKO, ministre délégué, chargé des Réformes Politiques et Institutionnelles : Merci beaucoup Honorable Président du Conseil National de Transition.

Messieurs les Ministres et chers Honorables membres du Conseil National de Transition,

Chers collaborateurs.

Je remercie vraiment tout le monde pour l'adoption de ce projet de texte, particulièrement la commission chargée des Lois pour toute la diligence et l'efficience apportées au traitement de ce dossier qui a permis de créer davantage l'inclusivité, suite au cadre de concertations mais également pendant les écoutes et à travers les questions qui ont été posées qui ont permis d'avoir une compréhension partagée et idoine des propositions de modifications que le Gouvernement a entreprises dans le seul et unique but d'assurer une plus grande transparence du processus électoral, sa crédibilité et sa plus grande sécurisation.

Je vous remercie infiniment.

Merci beaucoup.

M. le Président : Merci Madame le Ministre.

Chers collègues, encore une fois, veuillez accompagner Mme le Ministre par des ovations. (*Applaudissements.*)

Merci Madame le Ministre et bonne continuation !

- **EXAMEN DU DEPOT N° 22-62/CNT : PROJET DE LOI PORTANT CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE, DENOMME CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE SENOU (CFP-SENOU)**

A présent, j'invite la présidente de la commission emploi pour la présentation du rapport de la commission sur le **dépôt n° 22-62/CNT**.

Honorable présidente, vous avez la parole.

Me Kadidia SANGARE, *présidente de la commission de la Promotion de la Femme, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi, introduit la rapporteuse de sa Commission.*

Mme Zaleha ABDOULAYE*, rapporteure de la Commission de la Promotion de la Femme, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable rapporteur Zaleha ABDOULAYE et à toute la commission.

A présent, j'invite le président de la commission de l'Education, de le Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme à saisir cette opportunité pour introduire son rapporteur.

Merci bien Honorable Magma de profiter de cette opportunité.

Magma Gabriel KONATE, *rapporteur de la Commission de l'Education, de le Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme introduit le rapporteur de sa Commission.*

Sidy SOUMAORO, *rapporteur de la Commission de l'Education, de le Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable SOUMAORO. Merci à la commission.

Chers collègues, je vais inviter M. le Ministre à réagir sur les rapports et après nous allons ouvrir les débats.

Monsieur le Ministre, veuillez prendre la parole, bien sûr, sous les ovations des Honorables membres du CNT pour vous souhaiter la bienvenue une fois de plus. (*Applaudissements*.)

Merci bien chers collègues.

Bakary DOUMBIA, *ministre de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle* : Bonjour Excellence Monsieur le Président du CNT.

Honorables membres du CNT.

C'est avec un grand plaisir que je me présente devant vous ce matin pour donner mon point de vue sur les rapports présentés. J'avoue très personnellement, très sincèrement que j'ai été impressionné par le contenu des deux rapports, qui ont été présentés de façon systématique : les détails, l'esprit, les défis, les motivations de la loi qui est soumise à votre approbation. Donc, Monsieur le Président, j'approuve les deux rapports.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Merci chers collègues.

A présent, nous allons demander aux Honorables membres qui veulent intervenir, de se faire inscrire, à commencer par la droite.

Mme Haoua dite Nani SY : Merci Monsieur le Président.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Chers collègues, bonjour.

Je salue cette initiative pour la création de ce centre dont nous avons vraiment besoin dans notre pays. Quand on regarde la couche juvénile, il y a autant de difficultés pour s'insérer dans le monde de l'emploi, ce qui fait qu'on est heureux d'accueillir le centre. Parce que dans le domaine de centre de formation professionnelle on sait que beaucoup de jeunes iront.

Juste des questions de compréhension. Monsieur le Ministre, quand on regarde un peu le rapport de présentation, on dit que le centre dispose des infrastructures qui sont citées, il y a au moins 5 à 6 activités qui sont citées ; et quand on vient au niveau des filières, je vois qu'il y a les filières Electricité, Froid/Climatisation, j'aimerais juste comprendre pourquoi en termes d'atelier il n'y a pas d'atelier pour ces filières ?

Est-ce que cumulativement les activités vont se passer dans les autres ateliers qui sont ici ?

Ensuite, dans le rapport de la commission Culture, au niveau du Financement du projet on dit que « l'entretien et la maintenance requièrent toujours un recours à la coopération bilatérale » ; oui c'est bien, nous remercions déjà la République de la Chine. Mais à ce niveau j'aimerais juste savoir : cet entretien et la maintenance, c'est jusqu'à quand ? Quelle est la durée ? Est-ce que définitivement ça va se faire ? Ou y a-t-il une période pour cette prise en charge, pour ce recours ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable Nani.

Honorable Seydou BADINI, vous avez la parole.

Seydou BADINI : Bismillahi Rahmani Rahîm.

Bonjour Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, bonjour.

Bonjour chers collègues.

Monsieur le Ministre, je voudrais vraiment vous féliciter sincèrement pour ce projet de loi. Parce que, assurément, ça vous permettra non seulement de renforcer vos capacités mais aussi de vous donner beaucoup d'opportunités.

Cependant, j'ai une question de compréhension. Est-ce que vous pouvez nous dire, le CFP Medina Coura en face du stade Modibo KEITA, fruit de la coopération russo-malienne qui, de mon point de vue… Parce que je l'ai vécu, de par mon âge j'étais là, j'ai vu, nous venions rendre visite à nos aînés à l'internat, et au Mali, nous savons très bien que beaucoup de nos cadres aujourd'hui sont issus de ce centre, depuis le CAP, BT, jusqu'à se retrouver ingénieurs. Est-ce que vous avez pensé un peu, s'il était de votre ressort, à le sortir de cette impasse, envahi par les vendeuses de marmites en terre cuite, envahi par des mécaniciens, dans un délabrement qui fait honte, des **immondices**, parce qu'il y avait des tas d'ordures ?

Si oui, relevant de vous, en prenant en compte comme vous avez bien pensé créer, voire faire voter cette loi pour ce nouveau centre, fruit de de la coopération sino-malienne, ne pensez-vous pas que ça peut être un plus ?

Je voudrais aussi vous demander. Puisque ce nouveau centre chinois, il est attenant au Bureau du pétrole. Au Mali, on a coutume de nous dire que l'occupation vaut titre, et vous n'êtes pas sans savoir, comme nous, que les citernes d'essence, c'est un problème, et que les mécaniciens… Pas plus tard que le dimanche j'étais aux alentours, je suis passé devant le centre, on a même commencé à frayer des chemins tout autour et les mécaniciens commencent à s'y installer. Ma préoccupation : est-ce que ce sera aussi le cas comme à Médine ? Puisqu'il y aura un internat, vous avez des filières et il y a des apprenants, est-ce que vous avez pensé à prendre des dispositions pour que ce centre sorte de cette situation ? Parce que très souvent on veut laisser les gens pour dire : « ***u b'u dayirimɛ ɲini*** » (langue Bambara) : ils cherchent à subsister. Moi, je ne crois pas, parce que ce n'est pas en faisant du mal aux autres qu'on doit chercher à vivre.

J'ai un cri de cœur. Je vous avais rencontré suite à une visite en France, je n'étais pas en mission, je vous l'ai dit. Pas plus tard qu'hier le président des élus français, d'origine malienne, parce que là aussi il faut qu'on en parle… C'est des gens aussi qui se battent malgré les différends qui nous opposent à la France, c'est des maliens qui pensent pour nous, qui sont en train de s'investir. Donc, leur cri de cœur : comment est-ce que vous pensez revenir vers eux afin que la réalité de la promesse faite pour le centre de formation que l'Union européenne voudrait donner à travers la France, soit une réalité ?

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable Seydou BADINI.

Honorable Sambou Diadié FOFANA.

Sambou Diadié FOFANA : Merci Monsieur le Président.

Excellences Messieurs les Ministres, bonjour.

Honorables membres du CNT, bonjour.

Monsieur le Ministre, je salue la création de ce centre de formation professionnelle. Je salue aussi le fait que ce centre n'a pas été dédié au CNT, sinon ç'aurait été une déviation de destination.

J'ai une interrogation par rapport à une seule recommandation faite par la commission saisie au fond, qui consiste à orienter les détenteurs du D.E.F vers ce centre. Je voudrais savoir sur quel fondement la commission se base pour demander. Parce que les cycles de formation professionnelle classiques relevant de la direction de l'enseignement technique sont des cycles d'une durée d'au moins 24 mois. Or, ici, nous sommes dans un cas de formation professionnelle continue dont la durée est de 6 à 16 mois. Donc, en acceptant cette recommandation, Monsieur le ministre, comment comptez-vous procéder, en collaboration bien sûr avec le ministère de l'Education, à l'orientation des détenteurs du D.E.F à 16 ans16 ans au maximum, 14 ans pour une formation de six mois après le D.E.F ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable Sambou Diadié FOFANA.

Honorable Boubacar H. DIALLO.

Boubacar H. DIALLO : Merci Monsieur le Président de m'avoir donné la parole.

Bonjour Honorables collègues membres du CNT.

Bonjour Monsieur le Ministre.

La qualité des ressources humaines est un véritable défi pour l'ensemble des secteurs. Quand on regarde par exemple la finition de certains ouvrages, parce que c'est des maçons et autres qui les font, quand on regarde la qualité des logements sociaux, à peine on vous livre le logement, il faut aller le reprendre à vos frais. C'est pratiquement le terrain qu'on vous donne.

J'ai aussi visité le centre et j'ai participé à des écoutes. C'est l'occasion de remercier et de féliciter le directeur du centre ; je suis arrivé à 17 heures, et il était là. Parce que nous avons là-bas des apprenants, donc je suis parti voir ces apprenants dans le cadre d'une convention de partenariat avec le centre que nous avons depuis très longtemps.

L'article premier de ce projet de loi parle de la création d'un établissement public à caractère scientifique et technologique. Mon intervention va concerner surtout les deux adjectifs « scientifique » et « technologique ». Dans le rapport de présentation de la Commission Education, à la page 2, le but est d'avoir un centre de formation moderne, de niveau sous-régional, structuré autour de onze (11) filières de formation et que c'est un centre sectoriel dans le BTP qui permettra d'atteindre l'objectif fixé.

Toujours dans le rapport de présentation, page 4, au niveau de la communication interministérielle, cinq départements étaient absents parmi lesquels le ministère de l'Urbanisme, de l'habitat, des domaines, de l'aménagement du territoire et de la population ; sauf erreur de ma part, je n'ai pas vu la participation du ministère des Infrastructures en tant que telle, même s'il y a eu la coordination des secrétaires généraux et la réunion interministérielle restreinte du 25 octobre 2022.

Concernant les 11 filières, je prends la onzième qui est la maintenance des engins lourds. Comme je vous ai dit que j'ai visité le centre, il n'y a pas de place pour recevoir les engins car le centre est construit sur les 15 000 m^2, il n'y a pas de matériel de levage ni de fosses d'injection.

Pour toutes les autres filières, il n'y a pas de hangars sous lesquels il faut faire des apprentissages, et des endroits pour conserver les meilleurs échantillons faits par les apprenants et aussi il n'y a pas de magasin. Par exemple, la fondeuse de **parpaing** est aujourd'hui dans la rue ; si c'était des œufs, tout le monde allait bien s'en servir. (*Sourire*.) Toutes les salles, y compris les salles où se trouvent les machines, ont besoin d'être entretenues aujourd'hui. Ma visite date du jeudi dernier.

Donc, il y a un état des lieux qui doit être fait.

A mon avis, suite à ce que je viens de dire, d'autres investissements complémentaires pour rendre opérationnel ce centre sont nécessaires, pour qu'il soit une référence sous-régionale. Si bien que dans les conditions actuelles il y a beaucoup à réfléchir, nous avons beaucoup à faire pour que ce centre puisse atteindre ses objectifs.

Questions. Monsieur le Ministre, ne pensez-vous pas que, compte tenu des besoins immenses en termes d'énergie et des potentialités de notre pays, qu'il soit nécessaire d'avoir une filière sur l'énergie solaire, l'éolienne et aussi une filière dans le métier de l'électronique à travers la conception de circuits intégrés, c'est-à-dire avoir des jeunes qui soient capables de faire de petits montages ?

Ne peut-on pas aussi former des conducteurs d'engins lourds, comme il y a la maintenance ? Parce que les conducteurs d'engins, c'est eux qui sont responsables du fait que ces engins sont toujours en panne. Donc, il faut les former.

Une autre question. Pour réduire les charges de l'Etat en ce moment où certains partenaires prennent du temps à s'ajuster aux trois principes de la gouvernance et aussi pour que les formations puissent correspondre aux besoins d'emploi du secteur privé, ne pensez-vous pas qu'un partenariat public privé entre acteurs maliens soit la meilleure option pour rendre le centre opérationnel ?

Il serait même possible de réintroduire la taxe Emploi jeunes et la taxe sur la formation professionnelle. Vous savez, malencontreusement, il y a quelques années le secteur privé avait négocié avec l'Etat pour avoir des avantages fiscaux sur l'emploi, notamment sur l'ITS. Alors, ils ne leur ont pas donné ça, on a juste supprimé la taxe Emploi jeunes et la taxe sur la formation professionnelle, ce qui est une véritable catastrophe. Donc, aujourd'hui des négociations peuvent se faire pour réintroduire ces taxes et voir quels sont les avantages que l'Etat peut accorder aux privés sur d'autres sujets. Parce qu'en agissant sur l'ITS ça permet, à partir de certaines grilles, d'encourager le privé à employer plus et d'avoir certains avantages et de répondre à certaines de ces préoccupations.

Enfin, Monsieur le Ministre, il nous est apparu que de nombreux jeunes ont été formés par le centre, donc le secteur du BTP veut contribuer à la paix par le travail. Dans le rapport de présentation de la Commission Emploi, sur la 3ème page, on a dit qu'il y a 1 061 370 jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation. Maintenant, puisque plusieurs centaines de jeunes ont été déjà formés, est-ce qu'on peut avoir dans le cadre du suivi de l'insertion professionnelle de ces jeunes, un tableau exhaustif ?

Je vous remercie.

Je souhaite aussi longue vie aux jumeaux.

M. le Président : Merci Honorable DIALLO.

Honorable Salaha MAIGA.

Salaha MAIGA : Bonjour Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues membres du CNT.

Je me réjouis aussi de la création du projet portant création d'un établissement public à caractère scientifique et technologique qui va certainement apporter une **modernisation au secteur public et permettra aussi au pays d'avoir une stabilité.**

Cependant, j'ai deux questions, Monsieur le Ministre.

Sur quelle base les filières du centre ont été choisies, étant donné que le Mali est un pays agro-pastoral et que dans ce sens beaucoup d'acteurs sont en train de faire de merveilleuses choses dans la transformation, dans l'artisanat ?

Ma deuxième question. Comment comptez-vous prendre en compte dans le dispositif de la création du centre de la formation professionnelle de SENOU, un appui technique aux centres de formation qui existent et qui sont habilités, le FAFPA par exemple, et ceux qui ont aussi la décision de création de votre département, le ministère de l'Emploi et de la formation ?

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable MAIGA.

Honorable Nana Aïcha CISSE.

Mme Nana Aïcha CISSE : Merci et bonjour Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, bonjour.

Chers collègues, bonjour.

Je salue aussi la création du centre de formation professionnelle de Sénou, qui, à n'en pas douter, va nous amener à avoir moins besoin de la main d'œuvre qualifiée qui vient de la sous-région. Parce qu'actuellement c'est ce qui se passe : sur les chantiers de construction, nous voyons toujours des éléments d'autres pays, parce qu'ils sont mieux qualifiés, ils font un meilleur travail. Nous espérons qu'avec ce contre les jeunes maliens aussi auront la qualification nécessaire pour faire du beau travail.

J'ai quelques petites questions.

Est-ce que ce centre, il est ouvert à tous les jeunes, c'est-à-dire les non scolarisés et les scolarisés ?

Pour les jeunes scolarisés, quel est le niveau requis pour avoir accès à ce centre ?

Le centre, il est à caractère international, comment cela se concrétise-t-il ? Et sous quelle forme ça va se passer ?

Et pour terminer, j'ai une recommandation, parce que ces jeunes maliens, ils sont partout, dans toutes les régions, dans tous les cercles et dans les hameaux. Le souhait, c'est de voir ce centre déconcentré, le construire dans toutes les régions si nécessaire ; sinon, peut-être regrouper dans un premier temps quelques régions pour un centre. Cela permettra aussi aux jeunes ruraux de moins se déplacer et aux populations d'avoir la main d'œuvre qualifiée sur place.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable Nana Aïcha CISSE.

Honorable Younoussa TOURE.

Younoussa TOURE : Merci Honorable Président et bonjour.

Bonjour Monsieur le Ministre.

Je voudrais, avant de commencer, demander l'indulgence de mon président parce que notre commission a été effectivement saisie au fond, mais on n'arrête jamais de réfléchir.

Alors, je voudrais juste intervenir sur deux points. Le premier concerne les filières dont on a parlé et le deuxième concerne la recommandation qui a été faite, dont quelqu'un a déjà parlé ici. Je voudrais juste suggérer. Quand on regarde les filières, on a l'impression qu'on est dans un centre misogyne ; c'était presque pour les hommes, même si on commence à voir des femmes mécaniciennes, des femmes chauffeurs. Mais j'aurais souhaité aussi qu'il y ait des filières concernant les jeunes filles et les femmes. En réalité, ce qu'on a ici c'est un centre professionnel artisanal, et nous savons qu'aujourd'hui il y a de petits métiers qui sont développés au niveau des femmes tels que la coiffure, la décoration ; et là, je voulais juste suggérer que l'on permette au directeur du centre d'avoir des initiatives par rapport à des offres de formation qui pourraient être représentées au niveau du centre, notamment pour accueillir les jeunes filles : la cuisine, la pâtisserie, la décoration d'intérieur, etc. Je pense que tout ça, c'est des petits métiers

qui sont très intéressants, qui sont prisés également.

Le second point concerne la recommandation, on n'avait pas vu la recommandation de la commission ; tel que c'est formulé, ça concerne surtout les apprenants. Je pense qu'on peut faire la distinction ici entre les apprenants et les élèves, c'est un peu différent. Maintenant, si on veut orienter les élèves titulaires du DEF, là on va dans le cadre de la formation des élèves. La crainte que nous avons ici a été déjà dénoncée par quelqu'un. C'est peut-être de ne pas avoir des élèves qui voulaient aller suivre une formation au rabais pour 3 mois, 6 mois, donc ç'aurait été difficile d'avoir des gens. Par contre, on peut aussi suggérer, comme on a vu dans d'autres situations, une filière où on formerait des élèves qui vont être des techniciens de la matière, des techniciens de la mécanique, etc., c'est-à-dire à partir du DEF, etc., sans faire ombrage ni à l'ECICA ni au CFP. On peut avoir une filière comme ça, une filière de formation des élèves et à côté d'une filière pour les apprenants. Je pense qu'on doit aussi réfléchir à cette figure plutôt que de vouloir envoyer les élèves titulaires du DEF pour une formation de 3 mois, 6 mois. Ça, c'est une formation d'apprenant.

C'est juste ces suggestions que je voulais faire.

Merci Monsieur le président.

Merci Monsieur le Ministre.
(*Applaudissements*.)

M. le Président : Merci Honorable TOURE.

Honorable Bilaly KEITA.

Bilaly KEITA : Merci enfin Honorable Président de m'avoir donné la parole.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Chers collègues membres du CNT, bonjour.

Je me réjouis, Monsieur le Ministre, de la création de ce centre qui viendra, à coup sûr, pallier le besoin de formation de nos enfants.

Cependant, mon inquiétude est sur le coût de la formation. Dans le rapport de la Commission saisie au fond, il ressort que l'accès au centre est conditionné à une inscription matérialisée par le droit d'inscription et les frais de formation : « les montants des droits d'inscription et de formation seront fixés par le conseil d'administration ». En tout cas, la promotion qui a commencé à partir de janvier 2022 qui est en cours, les frais d'inscriptions s'élèvent à 25 000 francs par personne et 25 000 francs par mois. Monsieur le Ministre, pour une tranche de cette jeunesse, avec un âge un peu avancé et avec le DEF, je crois que les parents auront beaucoup pour un établissement public à payer 25000 francs par mois pendant 16 mois ou plus, donc, ma question est de voir comment on peut réduire cette cotisation. Parce qu'il est dit aussi dans le même rapport que l'incidence financière qui est déjà prise en compte par le budget 2023 est de 327 millions qui va couvrir beaucoup de frais. Avec cette incidence, je pense que les les coûts de la formation vont être un peu plus bas, sinon même gratuits comme le centre de Missabougou. Sinon, avec 25000 francs par mois, en comptant 16 mois, c'est comme le privé.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable KEITA.

Honorable Issaka TEMBELY.

Issaka TEMBELY : Bonjour Monsieur le Président.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Bonjour chers collègues.

Monsieur le Ministre, j'interviens pour vous poser quelques questions de compréhension surtout, par rapport à ce centre qui est essentiellement un centre dédié aux métiers de bâtiments et travaux publics. Je vois que vous voulez un centre à hauteur très avancée, mais quand on voit les filières que

vous avez choisies, je vois que c'est une formation basique qui est là présentée et que ce n'est pas une formation qui est collée aux besoins actuels du moment. Je m'explique.

Quand on parle de menuiserie - vous avez nommé menuiserie métallique et bois -, aujourd'hui les gens sont beaucoup plus friands de menuiserie alu, de menuiserie inox dans les bâtiments et autres qui améliorent considérablement le standing des bâtiments, je ne vois pas ça ici.

Quand je vois ici électricité, je vois que vous avez peu parlé des courants faibles, de sécurité informatique, vidéo surveillance et autres qui peuvent facilement être introduits dans ces domaines sans trop forcer.

Quand je vois carrelage, aujourd'hui il y a le revêtement des façades ventilées. Les façades ventilées, ce n'est pas des carreaux, quand même c'est les mêmes principes de base, mais c'est une pratique qui est très intéressante et dans laquelle les gens ne chôment pas. Ici, quand un gars parvient à se faire spécialiste en revêtement de façade ventilée, il a tout de suite du boulot.

Quand je vois la maçonnerie, on parle de confection de parpaings, de pondeuses, tout cela il faudra essayer de voir pout inclure ça dans ces trucs, qui sont des nouveaux métiers du BTP et qui peuvent facilement être productifs.

Aussi, je me pose la question : quelle est la qualité des formateurs qui seront sur ce centre-là ? C'est très important.

Aussi, je sais qu'un centre de cette envergure produit, c'est-à-dire qu'il peut faire des ressources pour subvenir à ses besoins primaires. Quelle est l'accessibilité de ce centre au monde privé ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable TEMBELY.

Et enfin, Honorable Mohamed OULD MATALY.

Mohamed OULD MATALY : Merci Monsieur le Président.

Monsieur les Ministres,

Honorables membres du CNT,

Salam 'aleykoum.

Monsieur le Ministre, je voudrais savoir : les 3 millions de jeunes, est-ce que c'est des jeunes garçons et filles ou des jeunes garçons seulement ? Est-ce qu'ils sont tous des illettrés ou des lettrés ?

Ce que je voulais vous dire, c'est que ce centre doit être comme l'apprentissage de conduite. Les gens qui cherchent des permis de conduire pour la plupart, n'ont jamais été à l'école, pourtant ce ne sont pas les plus mauvais conducteurs. Parce que l'apprentissage du staff, de la maçonnerie, ainsi de suite, on n'a pas besoin d'aller à l'école. Il faut donner la chance aux maliens qui n'ont pas été à l'école de pouvoir se rattraper quelque part. Pourquoi toujours ce diplôme français là : « Diplôme, diplôme, diplôme » ? Alors que vous savez très bien qu'on vient de créer tout de suite des communes et des cercles, ça veut dire qu'il n'y avait pas d'école avant ; ça veut dire que nous, on n'aura pas accès à ce joyau par exemple où on apprend tout. Il y a lieu de donner l'ouverture à tout le monde, l'opportunité à toute la jeunesse de pouvoir arriver. Nous l'avons vu ici, les plus grands commerçants n'ont pas été à l'école, les plus grands entrepreneurs n'ont pas été à l'école. Mais pourquoi ne pas ouvrir encore cette même chance à tous les maliens pour qu'ils puissent se rattraper, pour qu'ils puissent être au même niveau de chance ? Et ce joyau par exemple qu'on vient de faire à Bamako, pourquoi ne pas faire encore plus, un ou deux de plus à l'intérieur et au centre pour qu'on ait des opportunités plus proches ?

Vous savez que tous les maliens ont un chantier, et comme l'a dit tout de suite ma collègue Nana Aïcha, à Bamako le bâtiment au départ c'est les Bambaras seulement qui partent, mais quand il est à la finition ce

n'est plus les Bambaras, c'est les Togolais, c'est les n'importe quoi. Ça veut dire qu'en réalité c'est les gens de l'extérieur qui sont très forts dans les carreaux, dans l'électricité, ainsi de suite. Et pourtant, ce n'est pas des intellectuels. J'ai vu l'Algérie, le Maroc, les staffs, la plomberie, ainsi de suite, c'est les illettrés qui le font, ce n'est pas des diplômés.

Le diplôme-là, tu vas à la fonction publique, tu vas aux collectivités, vous ne laissez même pas la chance aux autres maliens qui n'ont pas pu aller à l'école de pouvoir faire quand même le minimum. Et ce sont ces gens-là qui prennent les armes, qui créent l'insécurité, parce qu'on ne s'occupe pas d'eux, on ne pense pas que c'est des gens. Dans la famille, il faut donner l'opportunité à chacun d'y arriver.

Pour être dans cette école, on parle de DEF pour le moment, mais est-ce qu'il y a un quota régional pour donner la chance à chaque région de pouvoir donner des gens pour y participer à l'avenir ? Parce qu'on a vu qu'en général seuls les locaux restent là où ils sont.

Ma deuxième question, c'est de donner l'opportunité, payante ou non payante, aux maliens d'être là-dedans. Celui qui peut payer, il n'a qu'à payer ; celui qui ne peut pas payer, il ne faut que ça soit une condition pour fermer l'école. Nous savons qu'aujourd'hui rien ne marche sans l'argent. 25 000 francs, c'est vraiment à la portée de tout le monde pour accéder à un métier. Nous aujourd'hui, on a besoin que cette école soit faite dans quelques régions pour qu'on ait l'accès facile et qu'on ait suffisamment de gens qui vont faire nos maisons, qui vont réparer nos véhicules et qui vont essayer d'embellir nos nouvelles maisons.

Merci. (*Applaudissements*.)

M. le Président : Merci Honorable OULD MATALY.

A présent, j'invite la présidente de la commission à apporter des éléments de réponse ; ensuite interviendra Monsieur le Ministre.

Honorable Présidente, vous avez la parole.

Me Kadidia SANGARE, *présidente de la commission de la Promotion de la Femme, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi* : Bonjour.

Décidément, Honorable Président, je ne savais pas qu'il y avait autant d'engouement pour ce textes-là. Monsieur le Ministre, ça veut dire que l'emploi constitue une réelle préoccupation pour les maliens. Je ne pensais pas que les Honorables allaient nous poser des questions. Tellement c'est important.

Mais la majorité des questions, Monsieur le Ministre, vous sont adressées. Je vais juste apporter quelques précisions ; après, avec l'autorisation du Président, vous allez passer pour répondre aux questions.

Ce centre-là, c'est un centre qui a apporté vraiment une valeur dans la formation professionnelle et c'est un centre qui existe depuis 2018. J'ai personnellement visité ce centre en 2018, et c'est en fonction de ça que nous sommes là. Vous avez dû lire dans le rapport qu'il a été inauguré par feu Ibrahim Boubacar KEITA qui était le président de la République de l'époque. Et c'est un centre aussi qui est le fruit de la coopération sino-malienne. Sur un budget de 10 milliards, la Chine supporte 9 milliards de fonctionnement de ce centre-là, et le Mali ne supporte que 1 milliard.

Il y a des produits de ce centre-là. Ce centre a déjà formé 462 jeunes, femmes et hommes. Il y a même eu une année où une femme est sortie major en plomberie. Donc, ce n'est pas seulement des hommes qui sont formés par ce centre-là. Et sur ces 462 formés il y a 101 déplacés. Les déplacés sont aussi formés dans ce centre et même les personnes vivant avec handicap.

Monsieur le Président, par rapport à notre recommandation, un de mes collègues a

souhaité que les admis au DEF… Si je peux le dire, pour être un formé de ce centre, il faut avoir au moins le DEF, parce qu'il y a des machines très, très performantes, il faut quand même savoir lire.

Un de mes collègues avait souhaité que le Ministère de l'Education oriente des jeunes. Mais il ne s'agit pas des jeunes de 16 ans. Vous savez que quand on dépasse 16 ans, généralement on n'est pas orienté après le DEF. Donc, il s'agit de ces jeunes-là qui ne sont pas orientés. Ce serait bien. C'est un souhait qu'un de mes collègues avait formulé lors des écoutes en indiquant qu'il serait bien de pouvoir orienter quelques-uns de ces jeunes dans ce centre. C'est pourquoi nous avons formulé cette recommandation-là.

Il y a une question qui était relative au caractère international. Nous parlons de caractère international, parce que c'est le fruit d'une coopération entre la Mali et la Chine ; il y a eu des formateurs qui ont été formés en Chine pour revenir donner la formation. Donc, la Chine est vraiment très impliquée dans le fonctionnement de centre-la. C'est ça qui est le caractère international.

Honorable Président, nous avons écouté le patronat, qui est même intéressé par ce centre-là. Il utilise déjà les services de ce centre-là dans le cadre d'une convention de partenariat ayant pour objet la formation de 50 jeunes en maçonnerie. Le patronat collabore avec ce centre-là. Seulement ils disent que le caractère public à caractère scientifique et technique, biologique qui est difficile, j'aime un peu leur préoccupation, je pense qu'après ils pourront prendre contact avec le ministre de la Formation professionnelle.

Je ne sais pas comment vous allez régler cette question-là.

Je vais laisser la place au ministre de la Formation professionnelle pour répondre aux autres questions.

Merci.

M. le Président : Merci Honorable Présidente. Merci à toute la commission.

A présent, j'invite Monsieur le Ministre à apporter des éléments de réponse aux différentes questions. Et après, nous allons passer au vote.

Bakary DOUMBIA, *ministre de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle* : Merci Honorable Président.

Chers membres du CNT ;

Monsieur le Ministre.

Aujourd'hui, je me sens très fier. Pourquoi ? Parce que vous savez que les maliens ont une compréhension un peu biaisée de la formation professionnelle. Au Mali, on pense que la formation professionnelle est une roue, et la deuxième roue secours d'une voiture. En ce sens que quand l'enfant échoue au DEF ou au BAC, on dit : mettez-le dans un métier. C'est comme ça qu'on comprenait la formation professionnelle au Mali. Or, aujourd'hui, l'intérêt manifeste des Honorables par les multiples questions prouve que, vous qui êtes les représentants de la nation, vous sentez l'importance de la formation professionnelle.

Quand nous sommes arrivés au Ministère, la première chose que nous avons faite, c'était de se poser la question : comment pouvons-nous contribuer à la réussite de la transition à travers le mandat qui nous a été confié ? Et là, nous avons fait un travail en dégageant une vision. Voilà la vision que le département doit avoir pour la réussite de la transition. Et cette vision est la suivante… parce que le simple citoyen pense que le département doit créer de l'emploi immédiatement... Quand nous recevons les gens en audience, c'est ce qui transparaît dans leur demande, alors que nous, nous ne créons pas d'emploi. Nous créons des

opportunités d'emplois. Donc, quand on a fait cette vision-là, on s'est dit : quelle doit être la stratégie pour réaliser cette vision-là ? Nous les avons identifiés, on a six éléments mais je vais me focaliser sur quelques-uns d'entre eux.

Le premier élément, on a dit : il faut nécessairement travailler avec tous les départements ministériels. La question de l'emploi est transversale, elle n'est pas pour un seul département. C'est ce que nous essayons de faire comprendre aux autres membres du gouvernement, qui ont compris. Parce qu'au jour d'aujourd'hui, nous avons rencontré dix-huit départements ministériels ; nous avons aussi trois cadres de partenariat avec trois départements : le ministère de la Défense et des anciens Combattants, le ministère de la Promotion de la Femme et le ministère de l'Enseignement Supérieur. Les autres discussions sont en cours. La démarche consiste à mettre les équipes en place pour identifier quelles sont les niches d'emploi que les deux départements qui négocient peuvent bonifier. Très prochainement, c'est le ministère de la Sécurité. La semaine prochaine, c'est le ministère de la Jeunesse, etc. La finalité de toute cette démarche, c'est de dire qu'on va réunir tous les départements ministériels pour que chacun, au cours d'un forum national, aille dérouler sa trajectoire pour la création d'opportunités d'emplois. Et l'un dans l'autre, on va sortir un très grand programme pour créer de l'emploi. Ça, c'est le premier élément de stratégie.

Deuxième élément de stratégie, c'est la collaboration avec les associations et les chambres consulaires. Parce que vous savez que la question de l'emploi est traitée au niveau des chambres consulaires comme l'APCM, l'APCAM et le PATRONA. Donc, nous avons eu des rencontres avec toutes ces organisations.

Quand je suis arrivé, après la vision, je me suis déplacé pour aller voir le CNPM, ils étaient surpris parce qu'ils ont dit que c'est la première fois qu'un ministre vienne chez eux. J'ai dit : non, c'est important, parce que pour nous, la question de l'emploi est primordiale. Après la sécurité, l'alimentation, pour nous c'est l'emploi qui arrive. Donc, on a rencontré le CNPM. Et le CNPM est dans une logique avec nous ; du 13 au 15 mars nous avons un atelier avec le CNPM pour traiter des questions que vous avez soulevées ici.

Les autres éléments de stratégie, comme je l'ai dit, je ne vais pas toutes les citer ici.

Je reviens aux questions. Avant d'aller aux questions, il y a un certain nombre d'éléments clés auxquels je vais essayer de répondre : la question des filières, la question de la déconcentration, l'accès de la formation à tous.

La question de la filière. Si vous avez bien écouté la présidente de la commission, elle a spécifiquement dit qu'il y a un comité pédagogique au niveau du centre. C'est ce comité pédagogique qui décide des filières. Donc toutes les questions de filière qui ont été soulevées ici, est-ce qu'on peut ajouter, est-ce qu'on peut enlever, va être décidé par le comité pédagogique mais en fonction des réalités, de l'environnement, des centres de formation qui existent, etc.

Pour rappel, il y a cinq cent dix sept centres de formation au Mali. Dix-sept sont publics, cinq cents sont privés. Nous sommes également dans la dynamique de travailler avec l'ensemble des centres de formation professionnelle à travers leur association. Il y a deux grandes associations faitières des centres de formation professionnelle au Mali que nous avons rencontrés. Et hier, quand nous étions à Ségou pour faire la visite des installations à Ségou, il est apparu que la région de Ségou est la région pilote

en matière de formation professionnelle. Ce n'est pas parce que l'Honorable Président est de Ségou mais c'est la réalité. Donc, on s'est rendu compte qu'effectivement il y a cette nécessité de collaboration avec l'ensemble des acteurs.

Maintenant la déconcentration, ce que nous avons voulu faire avec ce centre-là c'est de faire en sortes que ce centre puisse dispenser la formation à partir de Bamako. Nous avons démarché les chinois, ils ne sont pas rentrés dans le coup parce que c'était dix-sept milliards. Et comme nous sommes dans la logique de rencontrer tous les acteurs, nous avons rencontré la SMTD et l'AGEFAU. Et quand on a expliqué à la SMTD, ils nous ont que nous n'avons pas besoin d'aller voir les chinois, on peut le faire. Ils ont déjà commencé avec le centre à mettre les dispositifs pour qu'un data centre puisse se faire au niveau du centre. Un data centre qui va permettre de donner toutes les formations que nous voulons à Gao, à Kidal, à Tombouctou, à Kayes, étant à Bamako pourvu qu'il y ait les installations.

Donc, la question de déconcentration ne se pose pas parce que le coût de ce centre est trop élevé dix milliards, vous imaginez, c'est beaucoup si on veut multiplier le centre ça va être un peu corsé.

Pour revenir aux questions, Honorable Président, il y a eu beaucoup de questions, comme je l'ai dit, des questions qui montrent tout l'intérêt des Honorables pour la formation professionnelle. La première question est de l'Honorable Hawa Nany SY, il n'y a pas d'atelier pour la filière froid. Il est prévu dans la démarche de gestion du centre, nous avons déjà introduit la demande auprès du ministère de l'Habitat pour l'agrandissement du centre de manière à pouvoir installer toutes les autres infrastructures restantes. Je pense que l'Honorable BADINI l'a dit qu'il y a des ateliers mais qu'il manque d'espace pour un certain nombre de filières. Nous avons introduit cette demande-là pour l'agrandissement du centre. Dès qu'on aura cet aval, nous allons sur la base du budget national voir comment nous pouvons agrandir et construire les ateliers manquants.

Maintenant l'entretien du centre, le recours à la coopération chinoise, nous avons dit les chinois ont déjà formés les formateurs mais nous avons encore d'autres qui sont encore en Chine qui vont nous aider également à entretenir le centre. Mais des dispositions sont déjà en cours pour voir comment est-ce qu'on peut entretenir de façon systématique et permanente, prendre en charge les frais pour l'entretien sur le budget national. Ça, ce sont des dispositions qui sont en négociation.

La question suivante est de l'Honorable BADINI, le CFP de Madina coura, je pense que toutes les personnes qui ont eu la chance d'évoluer dans le secteur de Madina coura savent que le centre de formation professionnelle en face du stade omnisport est l'un des premiers centre de formation professionnelle au Mali. Mais malheureusement ce centre-là n'est pas rattaché à mon département. Il est géré par le Ministère de l'Education Nationale. C'est pourquoi d'ailleurs, au cours de la rencontre entre mon département et le Ministère de l'Education Nationale, qui a été l'un des départements que nous avons rencontrés, il y a eu des débats sur ce centre-là et d'autres questions. Comme ça a été proposé par la commission, l'orientation de ceux qui ont eu le DEF au centre de Sénou. Pourquoi ? Quand nous sommes arrivés, on s'est rendu compte que les centres de formation forment beaucoup de jeunes, mais au bout, c'est une petite minorité qui est insérée. Donc, il faut faire en sortes que quand les jeunes sont formés, il faut que la majorité aient une possibilité de s'insérer.

Et la formule que nous avons proposée, d'ailleurs on est revenu là-dessus hier à Ségou, c'est de dire est-ce que désormais, nous n'allons pas orienter tous les fonds que nous mettons à la disposition des jeunes, comme fonds de crédits à rembourser sur les DAT et autres, de les orienter pour les jeunes qui sont issus de nos centres de formation, qu'ils soient publics ou privés.

Donc cette démarche va permettre d'avoir des jeunes qui sont formés, qui vont avoir du boulot. Mais surtout de réorienter les filières de façon sur la base de la réalité. De façon à ce que, ceux qui vont être insérés, puissent travailler dans le domaine qui intéresse la population malienne.

La question suivante, comment éviter l'impasse dans lequel se trouve le CFP de Madina coura. Comme je l'ai dit, au niveau du centre, vous avez vu la présentation des organes de gestion, le conseil d'administration, le comité de gestion et le comité pédagogique. Donc toutes ces structures sont en train de travailler pour faire en sortes que la devanture du centre ne soit pas envahie par les mécaniciens, par l'herbe et que les équipements soient entretenus. Donc, à ce niveau-là, l'Honorable BADINI, il n'y a pas de danger en la demeure.

Ensuite comment prendre en compte les jeunes français d'origine malienne qui se battent et qui espèrent que le centre de formation professionnelle qui était prévu à être financé par l'Union européenne puisse être financé. Vous savez, au niveau du département, nous sommes ouverts à toutes les initiatives. Et presque tous les jours, nous recevons des jeunes garçons et filles. Je vous dis, quand je suis arrivé, j'ai été très impressionné par le mouvement d'ensemble, cette volonté des jeunes. Chacun à vouloir créer une entreprise, entreprendre quelque chose. J'étais émerveillé. Mais la question que je me posais à chaque fois que je recevais un groupe, je dis c'est très intéressant mais comment vous allez faire, comment le département va s'y prendre. C'est pour dire tout simplement qu'aujourd'hui nous sommes en train de mettre des dispositifs en place. Nous avons réactivé le fonds…le Ministère de l'Economie est impliqué là-dans. Il y a le relicat du projet PROCEJ qui va permettre de financer des projets de jeunes.

Nous avons, dès notre arrivée, négocié un projet avec le PNUD de deux millions cinq cents mille dollars pour Kita et Yanfolila où c'est des jeunes qui créent leurs propres entreprises.

Nous avons en chantier le projet… et d'autres projets.

Pour tout simplement dire que les jeunes français d'origine malienne seront les bienvenus à chaque fois qu'ils souhaiteraient nous rencontrer pour qu'on puisse discuter et voir comment on peut mettre ça en place.

Un Honorable s'est posé la question à savoir comment on va faire pour orienter les détenteurs de DEF au CFP de Sénou. Je crois que cette question a été traitée.

Ensuite, c'est l'Honorable DIALLO qui a constaté qu'il n'y a pas de matériels sur place, il n'y a de hangars et que toutes les salles ont besoin d'être entretenues. Je pense que j'ai traité cette question aussi en disant qu'au niveau du centre on est en train de réfléchir à prendre en charge tous ces éléments d'entretiens et d'espace qui manque. La demande pour avoir l'espace a déjà été introduite au niveau du Ministère de l'Habitat.

Effectivement, d'autres investissements sont nécessaires. Mais nous allons en discuter, échanger sur ce sujet-là avec le

Ministère des Finances pour voir comment on peut prendre en charge tous ces frais.

Maintenant le partenariat public-privé, l'Honorable DIALLO pense que c'est la meilleure option pour pouvoir faire fonctionner le centre. Nous disons oui. Mais la présidente l'a dit, il y a d'abord les textes, c'est un centre, est une entreprise publique à caractère technologique et scientifique qui a des limites. Mais nous sommes en discussion avec le CNPM, comme je l'ai dit, il y a un atelier qui est prévu. Au cours de cet atelier-là, les TDF prévoient de discuter de la gestion des centres de formation professionnelle y compris avec les associations, les faitières des centres de formation privée. Cette question va être débattue au cours de l'atelier qui vient.

Le tableau récapitulatif exhaustif des emplois crée pour les jeunes. On le fera après cette session.

L'Honorable MAIGA demande sur quelle base les filières ont été choisies. Il faut d'abord dire que le centre, la présidente de la commission Emploi a bien été explicite là-dessus, a été créé en 2018. A la création, il y a des constats qui ont été faits, parce que quand on crée un centre de ce niveau-là il faut d'abord faire le tour des centres qui existent tant au niveau public qu'au niveau privé. C'est sur la base de ce constat qu'il a été conseillé d'avoir les onze filières. Mais comme on l'a dit, la question de filière n'est pas fermée, c'est le comité pédagogique qui va, au fur de l'évolution du centre, des réalités et des constats, va voir quelles sont les filières qui peuvent être ajouter aux onze filières. Et quelles sont les filières qui seront dépassées. En tout cas, le conseil pédagogique va faire une proposition au conseil d'administration. Qui va aussi proposer ça au cabinet du Ministre. Cette question est ouverte, ce n'est pas fixé dans du béton, avec la pratique, on pourra augmenter le nombre de filière.

La deuxième question de l'Honorable MAIGA comment prendre en compte l'appui au centre de formation professionnelle surtout ceux qui on l'habilitation du FAFPA. Parce qu'en fait dans la démarche, quand les centres de formation privée sont créés, une fois qu'ils ont leur document de création officielle, ils vont faire une démarche à l'endroit du FAFPA pour qu'il les habilite à donner une formation. Une fois que c'est habilité, le FAFPA peut les confier des formations. A ce niveau-là, je pense qu'il n'y a plus de problème parce que le FAFPA peut leur confier des formations.

Maintenant le CFP de Senou est dans une dynamique d'ouverture. Nous voulons être capable de dispenser les formations à partir de Bamako et même dans les centres privés. Tous les centres de formation privée qui ont les équipements pour qu'on puisse leur donner la formation à distance seront les bienvenus. Mais ce serait à ce centre de trouver les équipements. Mais pas à l'Etat de les équiper parce que ce sont des centres de formation privée.

Nous, on va faire la démarche à l'endroit des centres de formation publique qui existent à Bamako et ailleurs. Donc on va faire en sortes que ces centres puissent immédiatement recevoir des formations directement du centre de formation professionnelle de Senou. Le processus est en cours.

La dernière question de l'Honorable Nana CISSE a été répondue par madame la présidente.

Est-ce que le centre est ouvert à tous les jeunes. Au jour d'aujourd'hui le critère d'accès au centre est d'avoir au moins 16 ans et être titulaire du DEF. Maintenant, au regard des constats et de l'évolution de la situation, le comité pédagogique en lien avec le conseil d'administration et le comité

de gestion peuvent décider qu'il faut aller autrement. Qu'il faut trouver une formule pour que ceux n'ont pas forcément le DEF puissent accéder au centre. Là aussi c'est une question ouverte qui va être traitée au niveau du centre.

Elle souhaite aussi que le centre soit déconcentré. J'ai traité cette question au début de mon intervention en disant que nous sommes dans une logique de mettre un data center au niveau du centre. Et ce qui est intéressant, ce data center va être mis en place par une structure malienne la SMTD.

Nous avons essayé de faire un ratissage toutes les entreprises maliennes, de toutes les sociétés nationales qui existent pour voir quelles sont les connexions et les accointances qu'on peut avoir par chaque structure de manière à ce que les questions d'opportunité d'emploi soient renforcées.

Et je vous qu'il y a des surprises, par exemple quand nous avons discuté avec l'AGEFAU. Ils nous ont dit, Monsieur le Ministre, nous, en tant que AGEFAU, nous pouvons financer tout le projet qui est dans le domaine des TIC pourvue que ça soit démontré que c'est un projet des TIC, un projet de l'Etat. Donc nous sommes en train de négocier avec eux pour un projet sur la mécatronique. Aujourd'hui tous les véhicules qui arrivent neufs ne sont plus des véhicules simplement mécaniques mais des véhicules avec l'électronique. Nous avons même deux jeunes français d'origine malienne qui sont venus s'installer, qui font de la mécatronique, qui sont venus nous voir. Nous sommes en train de voir avec eux comment on peut faire la jonction pour qu'ils puissent donner la formation aux autres garagistes en mécatronique.

Donc, ce projet va permettre aux garagistes de Bamako et à l'ensemble des garagistes du pays d'être formés en mécatronique pour être capables de réparer les nouveaux véhicules électroniques. Et c'est l'AGEFAU qui va financer ce projet-là.

L'Honorable Younoussa TOURE fait le constat que les filières c'est pour les hommes. C'est vrai en partie. Mais comme je l'ai dit les filières ont été identifiées sur la base des constats du moment en 2018. Il était un peu difficile de se projeter. Sinon nous sommes d'accords avec l'Honorable Younoussa que dans la démarche, il faut nécessairement que les jeunes filles puissent être formées dans ce centre.

Quelqu'un a dit qu'il n'y a pas d'engin lourd au niveau du centre mais pourtant le centre essaye de donner des formations en la conduite des engins lourds. En essayant de diversifier ces partenaires pour pouvoir donner ces formations. Un exemple concret, mon voisin a eu deux enfants qui ont passé au DEF, il est venu me voir, je lui ai dit si c'était moi j'allais envoyer mes enfants au centre de formation professionnelle. Il me dit pourquoi ? J'ai dit parce que, en fait au Mali, on est convaincu qu'il faut que nos enfants aillent jusqu'à l'université. Or, si vous constaté, les filières de l'université c'est des filières, qui au bout, ne permettent pas d'avoir du travail. Nous sommes en train de travailler avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur sur un projet de réinsertion des étudiants qui sortent des universités. Parce qu'on s'est rendu compte que beaucoup n'ont pas de travail. Il faut faire en sortes qu'ils soient réinsérés dans d'autres filières. Donc j'ai expliqué à mon voisin qu'il vaut mieux que l'enfant fasse cela, et qu'après, si l'enfant est sérieux, il peut continuer avec les études supérieures parce qu'il y a des passerelles. C'est ce qui se fait en Allemagne, en Suisse, en Hollande.

J'étais en Genève au mois de juin dernier, nous sommes allés visiter le centre des métiers. Le patron c'est un jardinier. L'Honorable qui a dit qu'il faut ouvrir à tout

le monde a raison. Parce que ce monsieur m'a dit quand il a commencé, il était jardinier, il ne connaissait pas grande chose. En étant jardiner, il est allé dans une école de formation professionnelle, il a appris, il a progressé, ensuite il y a eu la passerelle et il est devenu le grand patron du centre des métiers de Genève. Et il nous a dit ceci : vous les africains, vous êtes sur le système français, ça va vous conduire dans l'impasse. Voilà ce qu'il nous a dit. (*Applaudissements*.)

Parce que vous voulez former tous vos enfants dans des écoles supérieures. Alors qu'il faut prendre d'autres chemins. Et il a démonté qu'en fait l'économie fonctionne sur la base des petites et moyennes industries. Et c'est comme ça que la Chine s'est développée. Les petites et moyennes entreprises ont besoin de techniciens. Ils n'ont pas besoin de professeurs, être professeurs en mathématiques, physique chimie c'est bon, je n'ai rien contre, ils n'ont pas besoin de professeur en droit. Et je n'ai rien contre les professeurs en droit. Mais les petites et moyennes entreprises ont besoin de techniciens qui ont le DEF, qui ont été formés, qui ont évolué et qui permettent de gérer techniquement les entreprises. Parce que les petites et moyennes entreprises constituent la base de développement d'un pays. C'est à partir de là que l'économie va faire un pan.

L'orientation des élèves au CFP, ce n'est pas tous les élèves, ceux qui ne peuvent pas être orientés à cause de leur âge, on peut les orienter vers les centres de formation professionnelle. Et je pense que c'est une bonne déboucher pour les enfants.

Nous sommes en train de discuter avec le Ministère de l'Education nationale sur ce sujet. Parce qu'au Mali il y a des centres de formation technique qui sont gérés par le Ministère de l'Education Nationale et des centres de formation professionnelle qui sont gérés par mon département. Dans les autres pays le tout est ensemble mais c'est un choix politique.

Un Honorable a des inquiétudes par rapport au coût de la formation. Les vingt-cinq mille des frais d'inscription et les vingt-cinq mille des frais de formation par mois, pour lui ça ne permet pas aux familles moyennes d'envoyer leurs enfants dans le centre de formation de Sénou. C'est vrai. C'est aussi une question qui est à l'étude, voir comment est-ce que le centre peut, l'une des activités que le centre peut mener, c'est décrit dans sa mission, c'est de faire des prestations pour d'autres, qui peuvent lui permettre de générer des revenus. Si dans la pratique le centre arrive à produire suffisamment de revenus, pourquoi ne pas diminuer le coût. Nous sommes là pour que les enfants puissent être formés, et au bout, avoir de l'emploi. Je pense que c'est faisable. La question va être soumise au comité pédagogique qui va analyser et faire des propositions au conseil d'administration.

L'Honorable Issaka TEMBELY est dans la logique. C'est très juste, d'avoir des filières qui soient modernes et adaptées à la situation actuelle. Il faudrait voir le moment où nous avons mis en place ces filières-là, c'est sur des constats et des analyses. Mais je l'ai dit, le nombre de filière n'est pas forcement limité. Si le comité pédagogique se prononce là-dessus et fait des propositions, tout ce qui est proposé ici peut être adopté.

La qualité des formateurs. Je crois que c'est une question très importante. Parce que le constat que nous avons fait quand nous sommes arrivés c'est de dire que le niveau des ressources humaines au niveau des centres de formation n'est pas très élevé. Et qu'il faut trouver une formule pour pouvoir rehausser le niveau de compétence et de qualification des formateurs. Déjà on l'a dit, la Chine nous aide dans ce sens-là. Mais

puisqu'on va pouvoir faire la formation à distance, cette question sera à moitié résolue. Parce qu'on n'aura pas forcément besoin d'envoyer des formateurs sur place. Les centres de formation publique pourront directement suivre la formation à partir du centre de formation de Sénou. Donc cette question peut être résolue. Mais elle n'exclue pas de continuer à travailler sur le niveau des formateurs. Parce que le pays est grand. Il y a cinq cents centres de formation privée qui ont des difficultés et qui n'ont pas suffisamment de ressources. Donc comment faire pour que ces centres de formation puissent avoir des formateurs à un niveau élevé. Et comment également être en mesure de recevoir des formations à partir du centre de Sénou.

Le dernier intervenant, si les trois millions de jeunes sont des filles ou des garçons. Il y a tout là-dedans. C'est à la suite de l'enquête modulaire de 2021 qu'on a parlé de trois millions de jeunes. Et parmi ces trois millions, il y a un million six cents et quelques qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en éducation. Je pense que c'est ça le danger. Quand vous avez des jeunes qui sont dans ces situations, la porte est ouverte à tous les dangers. C'est pourquoi nous disons que l'emploi, Honorable Président, est le troisième pilier de la réussite de la transition. C'est pourquoi nous travaillons avec tous les départements. Je vous dis avec le Ministère de la Défense c'est extraordinaire, nous avons tous été surpris de l'efficacité et de la rapidité des militaires. Quand on y allait, on pensait qu'on partir et discuter. Dès qu'on a expliqué et qu'ils ont compris, ils ont pris la chose par le bout et on a foncé. C'est le Ministère de la Défense qui a signé le premier cadre partenarial qui définit les actions communes. On va mettre en place le comité de suivi pour voir comment suivre les actions que nous sommes en train de faire. Je crois que vous allez dû le voir à la télé, nous avons fait des formations à Siby, nous avons envoyé des gens à Gao, à Tombouctou. Nous avons donné des kits aux femmes veuves, etc. Tout ça, c'est dans le cadre du partenariat avec le Ministère de la Défense.

La question de ceux qui ne sont pas allés à l'école. Je l'ai dit, le centre va réfléchir, parce que ça devient un point d'intérêt, il faut la prendre en charge.

Pourquoi ne pas déconcentrer ce centre dans d'autres régions ? Je crois je l'ai répété. D'abord, le coût est très élevé et on n'a pas encore finalisé le centre ; ça va encore être beaucoup plus cher. Mais la formule qu'on a trouvée, c'est de mettre un data center au niveau du centre avec l'appui de la SMTD et qui va permettre de déconcentrer la formation. Donc ça, c'est tout trouvé.

Comment donner l'opportunité à tous les maliens d'être formés ? Bon là, c'est la question de centre de formation. Il faut un vaste centre de formation publique. Il n'y a que dix-sept centres de formation publics sur cinq cent dix-sept. Il y a cinq cents centres de formation privés. Or, vous savez, le centre de formation privée généralement ça se crée en fonction des opportunités. Quand il y a un projet ou un programme, la personne court, se débrouille, saute les montagnes et les collines et arrive à créer son centre pour pouvoir justement répondre aux besoins. Mais une fois que le projet est fini, le centre vivote. C'est pourquoi il faut travailler, pas pour barrer la route aux centres de formation privés, mais avoir un maximum de centres de formation publics. Je pense que ce sera l'idéal.

Honorable Président, voici, si j'ai bonne mémoire, les réponses à toutes les questions que j'ai reçues ici.

Mais il y a d'autres éléments que je voudrais ajouter, c'est par rapport à la formation. Nous avons des conventions avec la

Tunisie, le Maroc et l'Algérie. Et chaque année nous envoyons des jeunes en formation professionnelle. La cohorte de la Tunisie vient de partir il y a deux semaines ; il y a un groupe de cinquante qui sont partis au Maroc. Nous sommes en train de voir avec l'Algérie et d'autres pays comme la Chine et autres pour pouvoir envoyer des jeunes en formation.

Mais la grande question, quelqu'un l'a dit ici, en 2019 les deux taxes de formation professionnelle et emploi ont été supprimées. Maintenant, nous essayons de travailler à ce que les taxes soient rétablies. Pas forcément sous le nom de taxe de formation professionnelle ou taxe Emploi mais des taxes qui permettent d'alimenter le FAFPA et l'APEJ. C'est pourquoi, d'ailleurs, nous avons eu trois séries de rencontres avec le CMPM qui nous ont dit sincèrement que, Monsieur le Ministre, nous n'avons rien contre les taxes, nous sommes prêts à recommencer à payer les taxes. Sauf que nous devons revoir les façons de gérer les centres de formation professionnelle. C'est pour ça d'ailleurs que nous avons l'atelier du13 au 15 mars pour voir comment on peut ensemble travailler pour que les secteurs privés puissent encore revenir et payer les taxes de formation professionnelle et les taxes emploi jeunes. Ce travail-là, on va le faire. C'est l'une des grandes problématiques. Il faut faire en sortes pour que les deux agences puissent travailler fort. Parce que l'ANPE a déjà les fonds soutenables à travers l'INPS. Parce qu'un pourcentage du budget de l'INPS est versé directement à l'ANPE. Donc l'ANPE n'a pas fondamentalement de problème. Ce sont les autres agences qui ont des problèmes. Parce qu'ils vivent du budget des subventions de l'Etat. L'année dernière c'était 15%, même avec ça on a essayé de travailler fort en imaginant des scénarios qui nous ont permis de faire beaucoup d'activités et qui ont permis aux jeunes de pouvoir proposer leurs projets, de les accompagner, de les aider à faire leurs plans d'affaires pour qu'ils aillent chercher des financements à leurs activités.

Pour terminer, Honorable Président, je dirai que nous sommes à un moment très critique pour notre pays. Il faut soutenir l'emploi des jeunes. Ça ne peut se faire qu'en ayant une démarche ouverte, qui implique l'ensemble des acteurs et une volonté farouche de ne pas arrêter. Et la volonté, nous l'avons au département et nous allons vers les autres.

Je vous remercie. (*Applaudissements*.)

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre de l'emploi et de la Formation Professionnelle pour ces éléments de réponse de qualité et surtout de quantité.

Chers collègues, je vous demande encore d'ovationner, Monsieur le Ministre. Merci bien. (*Applaudissements*.)

A présent, nous allons passer au vote du **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 128
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.)

Félicitation Monsieur le Ministre. Si vous avez un mot de remerciement à l'endroit des Honorables membres du CNT, je vous prie de prendre la parole. Merci bien.

Bakary DOUMBIA, *ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle :* Merci Honorable Président.

C'est pour remercier les Honorables membres du CNT. Comme je l'ai dit, aujourd'hui je suis convaincu que le vent est en train de tourner dans le bon sens dans le

cadre de l'appréciation de la formation professionnelle grâce à vous.

Merci encore et bonne continuation ! (*Applaudissements*.)

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Certainement que vous allez nous accompagner jusqu'à la fin de cette session.

Chers collègues membres du CNT, nous allons passer au troisième point qui concerne les **communications**. (*Pas de communication*)

Chers collègues membres du CNT, nous venons d'épuiser l'ordre du jour de notre session extraordinaire convoquée par le décret n° 20-23-0098/PT-RM du 16 février 2023.

Très fructueuse, ladite session nous a permis, entre autres, de voter plusieurs lois majeures indispensables au processus de refondation en cours au Mali.

Il s'agit, d'une part, de six lois relatives à la réorganisation administrative et territoriale dont la loi portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire ; celle déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales ; la loi portant code des collectivités territoriales ; celle portant statut particulier du district de Bamako, ainsi que les lois portant respectivement création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales en République du Mali.

A travers l'adoption de ces lois, l'Etat malien ambitionne d'asseoir son autorité sur l'ensemble du territoire national et d'assurer en même temps un maillage territorial garantissant le rapprochement des populations de l'administration et le renforcement de la sécurité.

D'autres part, la session a permis d'adopter le projet de loi portant modification de la loi électorale. Les corrections apportées à cette loi permettront, entre autres, de lever les contraintes relatives au délai de mise en place des coordinations de l'AIGE avant les élections. La prise en compte de la nouvelle réorganisation territoriale dans les élections et l'institution de la carte nationale d'identité biométrique sécurisée comme carte d'électeur.

Par ailleurs, la loi portant création du centre de formation professionnelle de Sénou que nous saluons a été aussi adopté au cours de cette session extraordinaire. Elle vise à doter notre pays d'un centre de formation modèle de niveau sous régional répondant au besoin du marché du travail.

Chers collègues, notre session extraordinaire est donc arrivée à son terme. Avant de conclure, je tiens à vous remercier pour la qualité des travaux et surtout votre constance dans l'effort. Toute chose qui permet au CNT d'accomplir convenablement la mission qui lui est dévolue.

L'occasion est aussi opportune pour remercier le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Son Excellence le colonel Assimi GOITA et l'ensemble du gouvernement pour tous les efforts déployés de façon constante dans le cadre du retour à l'ordre constitutionnel.

Que Dieu assiste notre pays !

- ***Lecture du décret de clôture de la session extraordinaire.***

Merci à toutes et à tous. Sur ce, je déclare close la présente session extraordinaire du Conseil National de Transition.

La séance est levée. (*Coup de maillet*.)

La séance est levée à 12h 45 mn.

Fait à Bamako, le 28 février 2023

Le Président de séance

Malick DIAW
Président du Conseil national de Transition

Les Secrétaires de séance

Amadou MAIGA
1er Secrétaire parlementaire

Mme Oumou SANOGO
6ème Secrétaire parlementaire

SESSION ORDINAIRE
D'AVRIL 2023

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du mardi 11 avril 2023

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du mardi 11 avril 2023

Présidence de l'Honorable Malick DIAW, président du Conseil national de Transition (CNT)

Secrétaires parlementaires :

- M. Nouhoum SARR

- Mme Habibatou N. TRAORE.

La séance est ouverte à 9 h 34 mn.

M. le Président : Bonjour à tous et à toutes.

La séance est ouverte. (*Coup de maillet*.)

Messieurs les Ministres,

Chers collègues membres du CNT,

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette première séance plénière de la session ordinaire d'avril 2023 ouverte le lundi dernier.

Comme vous le savez, nous aurons toujours une pensée pieuse envers nos illustres disparus. Et en leurs hommage je vous prie d'observer une minute de silence avant l'appel nominal.

(Une minute de silence observée.)

Que leurs âmes reposent en paix ! Amen.

Je vous remercie.

- **Appel nominal des membres du CNT**

Sur ce, Honorables membres du CNT, nous allons passer à l'ordre du jour qui nous réunit ce matin.

PROJET D'ORDRE DU JOUR N° 23-003/CNT-RM

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

II. DELIBERATIONS SUR LE PROJET DE LOI SUIVANT :

- **Dépôt n° 23-22/CNT** : Projet de loi portant ratification de l'Accord de prêt, signé à Lomé, le 30 mars 2023, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque ouest africaine de Développement (BOAD), pour le financement partiel du Programme d'Apurement de la dette des fournisseurs stratégiques de la Société Energie du Mali SA (EDM-SA).

III- COMMUNICATIONS

(**Ordre du jour adopté**)

***

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAUX.

Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour qui concerne l'adoption des procès-verbaux des séances plénières du 19 mai 2022 et du 2 juin 2022. J'invite alors, les membres du CNT qui auraient des observations, à les communiquer au secrétariat général pour leur prise en compte.

Et sous réserve aussi de ces éventuelles observations, les PV sont adoptés.

(**Procès-verbaux adoptés**.)

I. DELIBERATIONS SUR UN PROJET DE LOI

- **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-22/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET, SIGNE A LOME, LE 30 MARS 2023, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD), POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROGRAMME D'APUREMENT DE LA DETTE DES FOURNISSEURS STRATEGIQUES DE LA SOCIETE ENERGIE DU MALI SA (EDM-SA)**

Nous allons passer au deuxième point de notre ordre du jour qui concerne les **délibérations sur le dépôt n° 23-22/CNT**.

Avant d'inviter la Commission saisie au fond, je voudrais au nom de tous les membres du CNT, réitérer la bienvenue à Monsieur le représentant du Ministre de l'Économie et des Finances, qui est représenté aujourd'hui par le Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Eau.

Messieurs les Ministres, soyez les bienvenus.

A présent, j'invite le Président de la Commission des Finances, saisie au fond, à prendre la parole pour la lecture du rapport,

Mamadou TOURE, *président de la Commission des Finances, de l'Économie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines, introduit le rapporteur de sa Commission.*

Mme MAIGA Fatimata Aliou TOURE, *rapporteure générale de la commission des Finances, de l'Économie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines, donne lecture du rapport de sa commission.*

M. le Président : Merci Honorable Fatimata Aliou TOURE, merci à la Commission.

A présent, j'invite les deux Commissions saisies pour avis à prendre la parole : les commissions DRE et AEI.

Le rapporteur de la Commission des Affaires Étrangères, vous avez la parole pour votre rapport d'avis.

Sambou Diadié FOFANA, *rapporteur de la commission des Affaires Étrangères, des Maliens Établis à l'extérieur et de l'Intégration Africaine, donne lecture du rapport d'avis de sa commission.*

M. le Président : Merci Honorable Sambou Diadié FOFANA et merci à la Commission.

Le rapporteur de la commission du Développement rural, de l'Environnement, de l'Assainissement, de l'Eau et de l'Energie, pour son rapport d'avis.

Après le rapport d'avis de la Commission DRE, Monsieur le Ministre, vous allez intervenir uniquement sur le rapport.

Merci.

Kassoum M. DIARRA, *rapporteur de la Commission du Développement rural, de l'Environnement, de l'Assainissement, de l'Eau et de l'Energie, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable DIARRA, merci à la Commission.

Monsieur le Ministre, voulez-vous réagir sur les rapports ? Après, nous allons ouvrir les débats.

Lamine Seydou TRAORE, *ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau assurant l'intérim de son homologue de l'Économie et des Finances* : Bonjour à tous.

Honorable Président du CNT, nous n'avons pas d'observation sur les rapports. Mais au nom du Ministre de l'Économie et des Finances, je voudrais remercier l'ensemble des Commissions qui ont eu à travailler sur ce dossier avec la célérité qu'il a fallu, sachant que l'adoption de ce dossier est capitale pour le ministère en charge de l'énergie et surtout pour la société Energie du Mali. Donc, franchement nous avons été particulièrement heureux de voir la collaboration avec laquelle le Conseil national de Transition a eu à travailler sur ce dossier à notre satisfaction.

Merci beaucoup.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Chers collègues membres du CNT, à présent, nous allons ouvrir les débats…

Honorable Fousseynou OUATTARA, vous avez la parole.

Fousseynou OUTTARA : Merci Monsieur le Président.

Bonjour Monsieur le Président.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Bonjour chers collègues.

Nous avons un cas sérieux aujourd'hui, il s'agit d'EDM-SA. Le rapport qu'on vient de lire, nous dit qu'EDM-SA ressemble à un malade qui est en état de mort cérébrale. Dans le rapport, ils ont cité l'article 664 de l'OHADA ; dans ce cas, généralement on appelle l'assemblée générale pour la dissolution pure et simple. Mais, comme nous le savons, EDM est un organe vital pour l'État, c'est normal que l'État vient à son secours. Seulement ce qui m'inquiète, c'est surtout la dette totale des fournisseurs ; on nous parle de deux-cent-quarante-deux billions de francs CFA. On nous dit qu'il y a des bailleurs qui vont mobiliser cent-quarante-deux milliards huit cent seize millions (142 816 000 000) ; donc, à peu près il reste 100 milliards. Donc, si on retire les emprunts de 45 milliards dont va bénéficier le Mali, il va rester à peu près 55 milliards encore, ça veut dire que nous ne sommes pas sortis encore du gouffre.

Monsieur le Ministre, j'ai quelques questions, à savoir si on peut avoir une idée des écritures d'affectation des trois dernières années, surtout en ce qui concerne le report à niveau créditeur ? Pour avoir une petite idée, est-ce qu'EDM pourra s'en sortir sans l'apport de l'État ?

Encore, si je me souviens, on (le Fonds Monétaire International ou bien la Banque Mondiale) avait proposé, il y a 5 ou 6 ans, à ce qu'EDM soit scindée en deux ou trois entités ; est-ce que cette option a été élaborée ou non ?

Je voudrais savoir aussi les recommandations qui sont sorties du Conseil d'administration après l'état des écritures d'affectation.

Merci beaucoup.

M. le Président : Honorable OUTTARA, juste une précision aussi, est-ce que toutes ces questions aussi se rapportent à l'ordre du jour, notamment au dépôt n° 23-22/CNT, projet de loi portant ratification de l'Accord de prêt ? En principe, c'était le Ministre de l'Économie et des Finances qui devait être là aujourd'hui, bien vrai que le projet concerne l'énergie.

Vos questions aussi sont pertinentes, mais aussi je voudrais savoir si vous pouvez, d'une manière générale, reprendre vos questions sous une autre forme.

Merci.

Fousseynou OUTTARA : En gros, est-ce que chaque fois on ne va pas revenir pour essayer d'accorder toujours des prêts à une société qui est à un état de mort cérébrale ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci bien Honorable OUATTARA.

Honorable Adama FOMBA.

Adama FOMBA : Merci Monsieur le Président.

Bonjour tout le monde.

Monsieur le Président, la première question consiste à savoir quel est l'impact réel de cette ratification sur les performances de l'EDM-SA.

Monsieur le Ministre, quelle garantie avez-vous à donner aujourd'hui pour résoudre définitivement ce problème récurrent de délestage ?

L'autre question est de savoir le nombre exact et les noms des fournisseurs stratégiques concernés.

Monsieur le Ministre, j'ai l'impression que ce prêt va sauver l'EDM. Quel est le niveau de redressement interne de l'EDM ?

Monsieur le Ministre, nous souhaitons que vous nous précisiez ceci : est-ce que nous allons continuer à faire ces prêts du genre pour toujours venir en secours à l'EDM-SA ?

Est-ce qu'il n'est pas temps de mettre fin à ce genre de pratique, pour même sauver l'EDM ?

Merci Monsieur le Ministre.

M. le Président : Merci Honorable FOMBA.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA : Merci Monsieur le Président.

Bonjour chers membres du Conseil national de Transition.

Messieurs les Ministres, bonjour.

Monsieur le Président, j'approuve les recommandations de la Commission saisie au fond et surtout l'audit externe des dettes mais aussi l'audit de la gestion de l'EDM ; ce qui est nécessaire pour pouvoir parvenir à comprendre certains faits.

Je vais poser quelques questions. Ma première question est de savoir si toutefois M. le Ministre peut nous donner un chiffre exact des dettes d'EDM-SA.

Ma deuxième question, c'est de savoir quel est l'impact du barrage de Gouina sur le plan de développement du sous-secteur électricité mentionné dans la synthèse des écoutes du rapport.

Ma troisième question. Avez-vous fait un regard croisé - puisque gouverner c'est prévoir - sur les réalisations du barrage de Taoussa dans lequel l'État va investir à peu près plus de 100 milliards avec aussi le même plan du sous-secteur d'électricité ?

La quatrième question. Nous avons constaté qu'à chaque paiement des factures au niveau de l'EDM, nous payons en même temps la taxe sur les timbres et nous avons l'impression que ces sommes ne sont pas reversées à l'État mais c'est plutôt au niveau de l'EDM pour éponger certaines dettes. Pouvez-vous nous dire exactement les dispositions comptables pour que nous puissions savoir combien ces timbres aussi ont leur apport sur l'argent recouvré par l'EDM ?

La dernière question est de savoir quel est le niveau d'endettement de l'EDM par rapport à l'impôt même du pays. Parce que je sais que l'EDM aussi … - en même temps il y a les dettes des fournisseurs - … est endettée par rapport à l'impôt du pays.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable FOMBA.

Et enfin, Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED.

Mohamed OULD SIDI MOHAMED : Merci bien Monsieur le Président.

Bonjour Monsieur le Président.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Bonjour camarades membres du Conseil national de Transition.

Tout d'abord, Monsieur le Président, je profite de la plénière pour vous présenter à vous et à la délégation qui vous a accompagné en Russie, toutes nos félicitations pour la réussite de cette mission. J'ai personnellement suivi votre intervention à la conférence qui s'est tenue à Moscou, vous en êtes félicité.

Deuxièmement. Monsieur le Ministre, cette dette qu'on va épurer, je voudrais savoir si les équipements sont déjà fournis à l'EDM et s'ils sont déjà en utilisation.

Dernière question. Depuis le début du mois de carême, on assiste à un délestage inexplicable, Monsieur le Ministre. Peut-on savoir les raisons de ce délestage ? Et à quand sa fin ?

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED.

Monsieur le Ministre, voulez-vous apporter des éléments de réponse aux différentes questions posées ?

Lamine Seydou TRAORE, *ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau assurant l'intérim de son homologue de l'Économie et des Finances* : Merci Monsieur le Président.

Merci aux Honorables membres du CNT pour l'intérêt déjà qu'ils portent au sous-secteur de l'électricité et aussi à la société Energie du Mali.

Merci aussi pour les questions qui ressemblent pour la plupart à une interpellation, heureusement que le Ministre de l'Économie et des finances est absent.

Honorable OUATTARA : les écritures d'affectation du résultat sur les trois derniers exercices. En fait, ce qu'il faut retenir, c'est qu'EDM est structurellement déficitaire. Monsieur le DG, vous me corrigerez, je pense qu'en 2020 on avait un résultat déficitaire qui avoisinait les 80 milliards ; 2021 à peu près la même chose ; et 2022, je pense qu'on est autour des 75 milliards. Donc, affectation du résultat, c'est juste un report à niveau mais cette fois-ci débiteur et non créditeur.

Quelles sont les recommandations du conseil d'administration ? Les recommandations du conseil d'administration sont claires, l'État est actionnaire unique, il revient à l'actionnaire de fournir les garanties pour assurer la continuité de l'exploitation. Je pense que la question a été traitée avec le ministère de l'Économie et des Finances, qui, au 31 décembre 2022, a procédé à ce qu'on appelle des abandons de créances qui ont été remontés au niveau des capitaux propres et qui avaient permis justement de porter le montant des capitaux propres à un montant supérieur à la moitié du capital social. Mais malheureusement, entre temps, au moment où ce dossier a été instruit, on avait aussi le résultat de 2022 qui est déficitaire autour de 70 milliards. Et pour qui connait le capital d'EDM, qui est de 32 milliards, donc, systématiquement ça bouffe le capital. Ça signifie quoi ? Ça signifie que nous avons un problème de fonds à régler au niveau d'EDM.

Monsieur le Président, vous me permettrez d'expliquer un tout petit peu, parce qu'on est aussi entre autorités de transition, la situation structurelle de EDM. EDM produit aujourd'hui l'électricité, en tout cas 50 % du mix thermique est fourni par les centrales thermiques, une source d'énergie particulièrement onéreuse autour de 200 francs le kilowatt-heure pour un prix de vente de l'électricité aux populations qui sont éprouvées évidemment à un prix moyen qui tourne autour de 98 francs. Comparaison n'est certainement pas raison, au même moment le Sénégal a procédé à une augmentation du tarif de l'électricité au 1er février 2023 : si on regarde aujourd'hui les prix en période de pointe, c'est-à-dire la nuit où tout le monde est sur l'électricité, le prix du kilowatt-heure culmine autour de 240 francs. Pour une subvention que l'État accorde à la SENELEC autour de 25 milliards par mois, environ 300 milliards par an, au Mali depuis 10 ans la subvention est de 30 milliards.

Donc, la situation de EDM, c''est quoi ? C'est qu'on était autour de 150 - 160 francs avant la crise ukrainienne, avec la crise ukrainienne on tourne autour de 200 francs. Là, on parle du coût de production. Mais si on prend le coût de revient du kilowatt-heure, on est autour de 250 francs le kilowatt-heure, donc, ça explique pourquoi le Sénégal en heure de pointe tourne autour de 240 francs.

Je ne vais pas citer plus que ça, mais je pense qu'un autre pays voisin accorde une subvention de plus de 300 milliards par an à la société d'énergie du pays.

Donc, c'est la marge commerciale de la société EDM-SA qui est déficitaire.

Je pense que j'avais expliqué ici par le passé que deux solutions s'offrent aux gouvernants que nous sommes : le résultat qui est structurellement déficitaire étant la résultante du chiffre d'affaires et du coût de revient, soit on accepte politiquement une augmentation du tarif de l'électricité, ce qui est très difficile en tout cas dans le contexte actuel, soit on essaie de jouer, de travailler pour réduire le coût de revient. Comment faire pour réduire le coût de revient ? Il n'y a pas d'autre solution, c'est de travailler sur le mix énergétique. Et c'est en cela qu'il faut féliciter la commission saisie au fond des recommandations qui ont été faites et qui sont pertinentes, qui prônent justement le développement, en tout cas davantage d'énergies renouvelables. Donc, c'est à cela que nous nous sommes attelés depuis qu'on est là. Nous sommes venus trouver un plan de développement des investissements optimaux comme on dit à l'horizon 2035. Et pour aller vite, on a extrait de ce plan ce qu'on appelle un plan de développement ; à l'époque, on avait mis 2021-2025 mais le temps de finir de travailler avec toutes les parties prenantes, je pense qu'on a dû prendre 6 mois, 9 mois voire un an, à avoir l'aval de toutes les parties prenantes. Du coup, le plan qui devait être déployé sur 2021-2025, a dû être remis sur 2022-2026. Malheureusement 2022-2026, avec l'embargo injuste, illégitime, illégal, tout ce qu'on peut dire, ça nous a poussés à approuver ce plan finalement en conseil des ministres le 30 mars 2022. C'est ce plan qu'on essaie de déployer tant bien que mal.

Il y a d'autres difficultés, je pense ce n'est pas le lieu d'en parler. Mais on en a échangé aussi avec la commission qui a été saisie au fond.

Donc, c'est véritablement le problème d'EDM-SA, un coût de production largement supérieur au prix de vente.

Quand il y a eu la réforme du secteur de l'eau et d'électricité en 2010, effectivement ce qui avait été recommandé, c'est d'avoir, à l'image de ce qui se fait aujourd'hui au niveau de l'eau, une société de patrimoine

et une société d'exploitation. Mais l'idée derrière de scinder le secteur amont et le secteur aval, on a un secteur amont qui est là, qui est totalement détenu par l'État et on devrait avoir un secteur aval totalement libéralisé. Vous en conviendrez certainement avec moi, qu'avec un prix de vente qui est largement inférieur au coût de production, il n'y a aucun investisseur qui va venir sur le secteur aval. Ce qui fait qu'aujourd'hui l'urgence, avant d'aller vers cette scission entre concessionnaire et fermiers, c'est de parvenir à dresser le secteur ; c'est pour ça qu'on parle de redressement du secteur. Donc, les textes sont là, mais je pense qu'il y a un travail de fond à faire totalement dans le secteur.

La question de l'Honorable FOMBA n° 1 : quel est l'impact du prêt sur la performance d'EDM ? En fait, c'est ce que j'essaie d'expliquer. Ce qui est important à ce niveau, c'est de savoir qu'aujourd'hui EDM a forcément besoin d'un complément du prix de vente, ce qu'on appelle une subvention d'exploitation, la subvention d'exploitation qui est actuellement accordée à l'EDM étant largement insuffisante ; en fait, c'est de ça qu'il est question.

Aujourd'hui, on est à un niveau où en 2022…, c'est ça que je disais, c'est que c'est très difficile… Quand le ministre de l'Energie parle, on dira que c'est son secteur, mais en réalité on devrait féliciter la société Energie du Mali en 2022. Quand la crise ukrainienne a éclaté, des pays plus nantis que le Mali, comme le Nigeria, les sociétés d'électricité ont simplement éteint les groupes électrogènes parce que ces sociétés n'avaient pas justement les moyens de pouvoir acheter le carburant pour pouvoir approvisionner les groupes. Donc, chaque foyer consommait l'électricité à partir de son propre groupe électrogène. Mais au Mali, on s'est battu malgré l'embargo, on a eu des fournisseurs qui ont accepté de nous accompagner, qui ont fourni le carburant pendant presque un an sans être payés. Aujourd'hui, ces mêmes sociétés continuent d'accompagner EDM, sans être payés. Et aujourd'hui, ça commence à urger, parce que finalement c'est business même, c'est leur activité même qui commence à prendre le choc. C'est pour ça qu'il urgeait de trouver les moyens d'apporter ce concours à EDM.

Donc, c'est un prêt que l'État a contracté, qui va être rétrocédé à l'EDM ; ça ne règle pas le problème. Mais je pense que lorsqu'on franchira le cap d'une loi de programmation énergétique pour le secteur de l'énergie, on pourra sortir de ça, on mettra ce qu'il faut dans le délai qu'il faut.

Quelle garantie avons-nous pour mettre fin aux délestages ? Quelle est la liste exacte des fournisseurs ? Je pense que la liste exacte est dans le dossier de prêt qui est dans le document.

Le niveau de redressement d'EDM ? C'est-à-dire que c'est ça que je dis toujours, pour redresser EDM il n'y a pas deux solutions. La solution aujourd'hui, en absence de pouvoir augmenter le tarif de l'électricité, c'est jouer sur le coût de production ; et pour jouer sur le coût de production, c'est des investissements structurants qu'il faut faire et ces investissements, de toutes les façons, sont en cours. Mais je pense qu'on a beaucoup de difficultés avec certains bailleurs et avec certains investisseurs mais on essaye d'avancer tant bien que mal.

Oui pour sortir des prêts pour sauver EDM, parce qu'effectivement même ce prêt ce n'est pas la solution. Parce que vous comprendrez que le prêt va être rétrocédé à EDM, pour une société qui est structurellement déficitaire. Donc, la solution, comme vous l'avez dit, c'est de faire en sorte que l'État puisse accompagner davantage EDM et je pense que l'État le fera en fonction de ces moyens. Mais ce qui

est sûr, c'est qu'il n'y aura pas une assemblée générale qui va prononcer la dissolution. L'article 644 de l'Acte uniforme relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, dit clairement : en cas de déficit qui porte le montant des capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social, l'assemblée générale doit se réunir pour envisager les voies et moyens pour pouvoir assurer la continuité d'exploitation ; à défaut, la dissolution peut être prononcée.

Gouina est rentré en service. Ça vient justement tirer normalement un tout petit peu le coût de production vers le bas, mais c'est un barrage partagé ; c'est 140 Mégas répartis entre les trois États au tiers. Mais la grosse difficulté qu'on a eue par rapport à Gouina, c'est que le moyen de transport n'a pas suivi. Je ne pense pas si le Président du CNT me permettra de faire un peu l'histoire. C'est que quand on a commencé à construire Gouina, on devait faire les lignes de transport : malheureusement, le Sénégal et le Mali devraient contracter un prêt auprès d'EXIM-BANK Inde, le Sénégal a contracté le prêt auprès d'EXIM-BANK, la ligne est finie aujourd'hui. Au Mali malheureusement, au moment où on devrait contracter aussi, la décision politique a été prise de passer le prêt avec l'Agence Française de Développement et qui a pris tout son temps de 2015 à 2020, et ce n'est qu'en 2020 quand on a commencé à les menacer de rompre le contrat que les choses ont avancé. Malheureusement, depuis 2022 ils se sont encore retirés du projet. Mais on essaye de continuer avec la SOGEM, avec l'OMVS, on continue de payer quand même les factures de fournisseurs pour que les travaux puissent continuer. Je pense que la fin des travaux est prévue dans 18 mois ; je pense qu'on aura ça.

Mais entre temps, on n'arrive pas vraiment à apporter l'énergie supplémentaire qui est produite là-bas en période de pointe. Mais sur l'année, de façon générale, on arrive quand même à prendre ce qui nous revient, mais au moment où on en a besoin, en pleine période de pointe, comme c'est le cas maintenant, on n'arrive pas vraiment à en profiter suffisamment et c'est malheureux.

Oui, le barrage de Taoussa, ça continue, on y travaille. Effectivement, les bailleurs s'étaient retirés, on a eu des entretiens avec eux, ils sont revenus dans le projet et je pense que ça va aider.

Mais ce qui est recherché vraiment, c'est toute la superficie, c'est surtout l'irrigation mais il y a 25 Méga d'énergie hydro qui peuvent prendre une bonne partie de la zone de Bourem et même une partie de Gao. Ça peut être pris en charge par ces 25 Méga.

Le niveau réel d'endettement, c'est bon de le dire parce que ce dont on a parlé ici, c'est uniquement les 242 milliards, c'est les fournisseurs stratégiques. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que c'est uniquement les fournisseurs qui interviennent dans le processus de production de l'électricité ; c'est Manantali, c'est les fournisseurs de carburant, c'est les bailleurs de groupes des centrales thermiques, c'est aussi les concessionnaires. Donc, ça fait 242 milliards. Mais si on veut avoir la totalité de la dette de l'EDM, y compris les dettes fiscales et sociales, on doit tourner autour de 600 milliards de francs CFA.

Oui, effectivement, le prêt va servir à éponger des dettes certaines ; c'est des dettes qui sont là, l'essentiel c'est des fournisseurs de carburant, c'est aussi les prestataires qui nous vendent l'électricité, comme Manantali, Akuo Energy solaire, ainsi de suite. Donc, c'est des dettes certaines qui vont être apurées par justement ce prêt BOAD.

La question de délestages. Les délestages sont liés à la situation structurelle d'EDM-SA, c'est à notre corps défendant, ça il faut le savoir. On profite vraiment de cette tribune pour présenter nos sincères excuses à nos populations durement éprouvées par la crise sociale et éprouvées aussi par les difficultés qu'EDM connait dans la fourniture régulière de l'électricité. C'est vraiment à notre corps défendant qu'il y a les délestages, mais à l'impossible nul n'est tenu. Et chaque année, comme l'année dernière tout comme cette année, nous avons mis en place un plan. Mais lorsqu'on est obligé de courir derrière la BOAD pour pouvoir payer nos fournisseurs de carburant, c'est très compliqué, je vais m'en arrêter là, mais c'est particulièrement compliqué. Mais on va quand même s'accorder sur une chose, sur une amélioration de la fourniture cette année liée essentiellement à deux choses, c'est bon de le dire ici : la centrale de Sirakoro a commencé à produire. Les fameux 8 groupes électrogènes sur lesquels on est tout le temps interpellé, je pense qu'aujourd'hui ça a commencé à produire il y a un mois. Donc, en termes de production ça apporte un plus mais ça ne règle pas notre problème structurel de transport et de distribution. La fragilité que nous avons au niveau de nos postes de transformation, ça ne règle pas ça, malheureusement on continue de chercher les fonds pour pouvoir faire les travaux sur tous les postes de transformation.

Je pense que les gens ont vu aussi l'image sur les réseaux. On avait aussi pris le devant pour pouvoir soulager les populations, on avait contracté avec un prestataire pour nous installer 50 Méga, c'est un programme global de 200 Méga. Mais ce qu'on essaie d'éviter, c'est d'avoir beaucoup de centrales thermiques. On essaie de voir comment sur les 200 Méga prendre le minimum et faire en sorte que ce qu'on essaye de faire en termes de mise en œuvre d'énergie renouvelable, que ces projets puissent aller très vite afin que le coût de production puisse baisser. Donc, nous devons trouver cet équilibre difficile au niveau d'EDM-SA entre le long terme qui consiste à faire en sorte que le coût de production puisse baisser pour que finalement le redressement du secteur se fasse le plus rapidement possible, et aussi l'impératif de soulager nos populations en période de pointe qui nous oblige à aller encore vers des solutions urgentes. Les solutions d'urgence, ce n'est autre que démultiplier davantage les productions thermiques ; en fait, c'est véritablement ça la difficulté mais on essaye de faire.

En tout cas, ce que nous nous pouvons dire, c'est qu'on n'a jamais dit que les délestages vont prendre fin immédiatement mais nous avions toujours dit : si jamais nous arrivons à mettre en œuvre le plan de développement, d'abord c'était sur 2021-2025 mais finalement c'est 2022-2026 compte tenu de tout ce que le Mali a subi en 2022, les délestages à partir de 2026 seront un mauvais souvenir.

… Selon, je l'admets, je vous le concède, mais sauf que les investissements en matière d'énergie nécessitent du temps et requièrent beaucoup de moyens financiers.

Merci beaucoup Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Je pense que même le ministre des Finances SANOU n'allait pas prendre tout ce temps pour apporter des éléments de réponse, d'autant plus qu'il s'agissait d'un accord de prêt. *(Sourire.)*

Merci chers collègues membres du CNT.

A présent, nous allons passer au vote du **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 138
Contre : 01
Abstention : 01

Le projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.) *(Applaudissements.)*

Félicitations Monsieur le Ministre ! Si vous avez un mot à l'endroit des Honorables membres du CNT avant de vous retirer, je vous demande de prendre la parole.

Merci.

Lamine Seydou TRAORE, *ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau assurant l'intérim de son homologue de l'Économie et des Finances* : Merci Honorable Président du CNT.

Mesdames et Messieurs les Honorables Membres du CNT, c'est juste pour remercier les Honorables membres du CNT pour ce soutien et surtout leur dire que nous avons entendu vraiment leurs préoccupations. Il s'agit de faire en sorte qu'EDM puisse être redressée le plus tôt que possible. Mais il s'agit aussi de faire en sorte que les coupures d'électricité que nous déplorons tous, puissent cesser le plus tôt possible. Nous nous y attelons mais nous comptons encore une fois de plus sur votre soutien indéfectible.
Merci beaucoup. (*Applaudissements*.)

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Chers collègues, je vous demande d'accompagner Monsieur le Ministre avec des ovations. *(Applaudissements.)*

Merci bien Monsieur le Ministre et à la prochaine !

Chers membres du CNT, nous allons passer au troisième point qui concerne les **communications**.

III- COMMUNICATIONS.

AVIS

Le Président du Conseil National de Transition informe les membres du CNT et le personnel administratif que dans le cadre de la célébration de la Journée du 8 mars 2023, les femmes membres du CNT, sous l'égide de la Commission de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant, organisent une conférence sur le thème « Femme, actrices incontournables de la paix, la sécurité, la cohésion sociale et la réconciliation au Mali : Rôle et défis », le mercredi 12 avril 2023 au Centre International de Conférence de Bamako (CICB) de 9 heures à 13 heures.

Le Président sait compter sur la présence de toutes les femmes désignées à ladite Conférence.

Sur ce, je vais simplement remercier Monsieur le Ministre pour sa disponibilité ; remercier vous, membres du CNT, pour votre engagement ; remercier aussi Mesdames et Messieurs de la presse, tout le monde ; encore souhaiter une bonne continuation de 8 mars à toutes les femmes.

Merci.

La séance est levée. (*Coup de maillet*.)

La séance est levée à 10 h 45 mn.

Fait à Bamako, le 11 avril 2023

Le Président de séance

Honorable Malick DIAW
Président du Conseil National de Transition

Les Secrétaires de séance

Nouhoum SARR
2ème Secrétaire parlementaire

Mme Habibatou N. TRAORE
5ème Secrétaire parlementaire

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du jeudi 27 avril 2023

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance plénière du jeudi 27 avril 2023

(Salle Djéli Baba SISSOKO du Centre International de Conférence de Bamako, CICB)

Présidence de l'Honorable Assarid AG IMBARCAOUANE, 1er Vice-président du Conseil national de Transition (CNT)

Secrétaires de séance :

- Amadou DIALLO

- Mme Oumou SANOGO

La séance est ouverte à 9 h 12 mn.

M. le Président : Bonjour chers collègues.

Messieurs les Ministres, bonjour.

Je déclare la séance ouverte. (*Coup de maillet*.)

Comme nous avons l'habitude de le faire, je voudrais vous demander d'observer une minute de silence en hommage à tous les militaires maliens et étrangers qui sont morts pour défendre notre pays des terroristes qui ne font que nous faire des victimes et dans le centre et à l'intérieur et dans tout le reste du Mali presque.

(*Une minute de silence observée*.)

Merci bien.

Que leurs âmes reposent en paix.

- **Appel nominal des membres du CNT**

Nous allons à présent examiner le projet d'ordre du jour de cette plénière.

PROJET D'ORDRE DU JOUR N° 23-004/CNT-RM

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAL

II. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS DE LOI SUIVANTS :

1. **Dépôt 23-01/CNT :** Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2022-020/ PT-RM du 29 décembre 2022 modifiant la Loi n° 02-54 du 16 décembre 2002, modifiée, portant statut de la Magistrature. **(Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme) (Com. Lois)**

2. **Dépôt 23-08/CNT :** Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2023-005/PT-RM du 10 février 2023 portant création de la Direction nationale des Droits de l'Homme. **(Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme) (Com. Lois)**
3. **Dépôt n° 23-02/CNT :** Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2022-021/PT-RM du 30 décembre 2022 autorisant la ratification de l'Accord de prêt, signé à Lomé, le 16 décembre 2022, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), pour le financement partiel du Projet d'Urgence de Reconstitution du Stock de Sécurité alimentaire, au titre de l'exercice 2023. **(Ministre du Développement Rural) (Com. DRE)**

4. **Dépôt n° 23-06/CNT :** Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-004/PT-RM du 09 février 2023 autorisant la ratification de l'Accord de prêt, signé à Lomé le 1er décembre 2022, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), pour le financement partiel du Projet de mise en valeur des plaines rizicoles de Tombouctou. **(Ministre du Développement Rural) (Com. DRE)**

5. **Dépôt n° 23-03/CNT :** Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-002/P-RM du 12 janvier 2023 portant modification de la loi n° 03-029 du 21 juillet 2003 portant création de la Cellule des Travaux routiers d'Urgence. **(Ministre des Transports et des Infrastructures) (Com. TP)**

6. **Dépôt n° 23-04/CNT :** Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-001/PT-RM du 12 janvier 2023 portant création du Centre de Recherche et de Formation pour les Industries légères et textiles. **(Ministre de l'Industrie et du Commerce) (Com. Finances).**

7. **RELECTURE DU REGLEMENT INTERIEUR DU CNT (Huis-clos)**

(Ordre du jour adopté)

***

Nous allons passer au premier point : **adoption de procès-verbal**.

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Vous avez le **procès-verbal de la séance plénière du jeudi 16 juin 2022 et jours suivants** ; ceux qui ont des observations, des rectifications ou des modifications, je voudrais les prier de bien vouloir les faire parvenir au secrétaire général du Conseil National de Transition pour prise en compte. Compte tenu de cela, je considère le **procès-verbal** de cette séance plénière comme adopté. (*Coup de maillet*.)

Merci beaucoup.

Nous allons passer maintenant à l'examen des projets de loi qui nous sont soumis.

II. DELIBERATIONS SUR DES PROJETS DE LOI

❖ EXAMEN DES DEPOTS N° 23-01 ET N° 23-08/CNT

- **Dépôt 23-01/CNT :** Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2022-020/ PT-RM du 29 décembre 2022 modifiant la Loi n° 02-54 du 16 décembre 2002, modifiée, portant statut de la Magistrature.
- **Dépôt 23-08/CNT :** Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2023-005/PT-RM du 10 février 2023 portant création de la Direction nationale des Droits de l'Homme.

Nous allons commencer par les **dépôts n° 23-01/CNT** et **n° 23-01/CNT.**

Monsieur le Président de la commission, vous avez la parole.

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation, de la justice, des droits de l'homme et des Institutions de la République, introduit le rapporteur de sa Commission.*

Me Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation, de la justice, des droits de l'homme et des Institutions de la République, donne lecture des deux rapports de sa commission sur les* ***dépôts n° 23-01/CNT*** *et* ***n° 23-08/CNT****.*

M. le Président : Merci beaucoup Maître Boubacar N. DIALLO.

Bien ! Nous allons revenir maintenant au **dépôt n° 23-01/CNT** en ce qui concerne les **Avis**. Donc, je donne la parole au rapporteur de la commission de la Promotion de la femme, de la famille, de la protection de l'enfant, de la jeunesse, des sports, du travail et de l'emploi pour l'avis de la commission.

Mme Zaleha ABDOULAYE, *rapporteure de la commission de la Promotion de la femme, de la famille, de la protection de l'enfant, de la jeunesse, des sports, du travail et de l'emploi, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable Zaleha ABDOULAYE.

Nous allons passer au **dépôt n° 23-08/CNT** pour l'avis de la commission de l'Administration territoriale, de la décentralisation, du culte et de la réconciliation nationale.

Gabriel COULIBALY, *rapporteur de la commission de l'Administration territoriale, de la décentralisation, du culte et de la réconciliation nationale, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable Gabriel COULIBALY.

Sur ce projet de loi il y a un seul amendement et nous allons procéder à la lecture de cet unique amendement.

- **Lecture de la proposition d'amendement unique présentée par la Commission des Lois sur le dépôt n° 2023-08/CNT**

Je voudrais vous informer que les deux projets de loi sont portés par le colonel major Ismaël WAGUE en lieu et place du ministre de la Justice qui est certainement en déplacement ou empêché.

Monsieur le Ministre, je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur l'amendement unique de la commission saisie au fond en rapport avec le **dépôt n° 23-08/CNT**.

Colonel major Ismaël WAGUE, *ministre de la Réconciliation nationale assurant l'intérim de son collègue de la Justice, garde des sceaux* : Merci beaucoup.

Bonjour Honorable Monsieur le Président, Honorables membres du CNT, chers collègues membres du Gouvernement.

Je représente ici, en tant que son premier intérimaire, le Ministre de la Justice et garde des sceaux qui est en déplacement à Genève justement pour cette question des droits universels.

L'amendement ainsi formulé est une initiative du département ; donc, je soutiens cet amendement.

Merci.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Nous allons passer au débat sur cet amendement unique.

Est-ce qu'il y a un orateur qui est contre cet amendement ? Est-ce qu'il y a un membre du Conseil National de Transition qui ne veut pas entendre parler de cet amendement ?...

Oui, vous avez la parole.

Aboubacar Sidick FOMBA : Merci Monsieur le Président.

Messieurs les Ministres, bonjour.

Chers collègues membres du CNT, bonjour.

Ce n'est pas que je suis contre l'amendement mais seulement il y a une répétition de la phrase deux fois : « de veiller à la mise en œuvre de toutes les actions et mesures tendant à la promotion et à la protection des droits de l'homme ». C'est une remarque.

Merci.

M. le Président : La commission va prendre en charge cette remarque.

Donc, personne n'est contre l'amendement.

Nous allons passer cet **amendement** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Pour : 129
Contre : 00
Abstention : 01

Cette proposition d'amendement unique est adoptée par le CNT. (*Coup de maillet*.)

Bien ! Monsieur le Ministre, nous allons vous donner la parole pour vous prononcer sur les rapports et les avis dont on a fait lecture devant vous. Vous avez la parole.

Colonel major Ismaël WAGUE, *ministre de la Réconciliation nationale assurant l'intérim de son homologue de la Justice, garde des sceaux* : Rebonjour. Merci beaucoup.

J'ai attentivement écouté les deux rapports sur les deux projets d'ordonnances et pour la ratification ; je n'ai pas d'observation particulière par rapport à ces deux rapports qui prend en compte totalement et entièrement toutes les préoccupations du département. J'ose espérer que les Honorables qui ont porté ce dossier, qui m'ont écouté et qui ont fait le rapport, sont les meilleurs avocats que moi-même et j'espère sincèrement que ces deux rapports nous ont suffisamment édifiés pour que chacun, à son niveau, puisse s'assumer de façon positive, qu'on puisse avoir ces ordonnances ratifiées.

Merci beaucoup.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Nous allons passer au débat général sur les deux projets de lois…

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA, vous avez la parole.

Aboubacar Sidick FOMBA : Merci Monsieur le Président.

Je remercie encore messieurs les ministres.

Tout d'abord, je salue la qualité du rapport pour les deux projets de loi et surtout en ce qui concerne le statut des magistrats - c'est pour des raisons d'Etat que ça a été ratifié à sa juste valeur - et aussi la création de la Direction des droits de l'homme qui est une très bonne chose et qui va permettre de réduire cette question de droits de l'homme qui est considérée comme un fonds de commerce, et qui va essayer de remettre certaines choses sur pied.

Cependant, c'est pour deux questions et une petite remarque. La remarque, c'est relatif au Contexte et justification du rapport. Je sais que c'est une erreur, là où on dit que le « Procureur général dirige le parquet de la Cour suprême dont il assure la discipline, il assure le service du **ministre public** ». C'est plutôt **ministère public**. Peut-être que le rapporteur va prendre ça en compte.

Ma question en ce qui concerne la ratification de ce texte, est adressée à la commission Lois. Il a été mentionné que le magistrat, selon des motifs, peut demander à faire valoir ses droits à la retraite à l'âge de 58 ans. Moi, je voudrais savoir comment est sorti cet âge : 58 ans ? Est-ce que c'est prévu comme ça « 58 ans » ? Et quelles sont les motivations autour de ce chiffre ? Est-ce qu'en essayant de faire valoir ses droits à la retraite à l'âge de 58 ans, ça donne les mêmes pensions que celui qui a fait valoir ses droits à la retraite à 65 ans ?

Ma deuxième question. Dans la séance d'écoute il y a eu le caractère sélectif par rapport à cette loi. Que faut-il envisager pour que nous n'arrivions pas à ce stade ? Parce que, - c'est vrai - dans le processus d'arriver à la Cour suprême il y a tout un tas de lignes à suivre. Qu'est-ce que le Gouvernement prévoit pour qu'on ne tombe pas dans des situations où on peut avoir 65 ans sans que le mandat termine ?

D'autres questions, c'est par rapport à la création des organisations de droits de l'homme. Ce qui me préoccupe ; quel sera le mode de réglementation de la création des organisations des droits de l'homme ? Nous avons toutes sortes de création d'organisations de droits de l'homme de façon anarchique. Est-ce que la création de cette direction va permettre de réglementer la création de ces questions de droits de l'homme ?

Ensuite, la relation de la direction des droits de l'homme avec les autres organisations, est-ce que ça sera une relation de subordination ou une relation de consultation ?

Je voudrais bien savoir, surtout avec les questions des droits de l'homme liées à la MINUSMA et tout ça. Si on parvient à créer notre direction, quelle sera la relation entre la direction des droits de l'homme du Mali et la section des droits de l'homme de la MINUSMA ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci beaucoup.

J'espère que le docteur Souleymane DE

a bien noté.

La parole est à Maître Kadidia SANGARE.

Me Kadidia SANGARE : Merci Monsieur le Président.

Bonjour à tous.

En fait, je n'ai pas de question. Je voudrais saluer et remercier les autorités de la transition et précisément le ministre de la Justice et des droits de l'homme pour la création de cette direction nationale des droits de l'homme. J'aurais voulu que ce soit une direction générale des droits de l'homme parce que c'est une structure qu'on attendait depuis plusieurs années, nous autres militants des droits de l'homme. On a attendu la création de cette structure depuis des années.

Comme vous le savez, les droits de l'homme sont des droits qui découlent de la dignité inhérente à tout être humain ; c'est notre affaire à tous et c'est l'État qui est le premier responsable en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. C'est l'État qui doit garantir le respect des droits de l'homme mais au Mali on croyait que les droits de l'homme sont l'affaire des organisations de défense des droits de l'homme ; on pensait que les droits de l'homme, c'est l'autre alors que c'est l'État qui doit assurer ça. Donc, si enfin nous avons une structure de l'État qui va s'occuper du respect des droits de l'homme, de la production du rapport, vraiment on ne peut que saluer cette création.

Actuellement le Mali est devant le conseil international des droits, je crois que c'est devant l'examen périodique universel. Je pense que c'est la raison pour laquelle le ministre de la Justice n'est pas là ; et s'il y avait une direction des droits de l'homme, son travail serait facilité et maintenant nous sommes obligés de faire le pompier. Donc, vraiment, il faut saluer cette création.

Merci.

M. le Président : Merci beaucoup Maître Kadidia SANGARE.

Je voudrais donner la parole à l'Honorable Younoussa TOURE.

Younoussa TOURE : Merci beaucoup Honorable Président.

Ma première question, c'est peut-être une question de compréhension simplement concernant le statut de la magistrature. Je voudrais juste comprendre, peut-être la commission des Lois peut m'édifier concernant la limite d'âge. Est-ce que les magistrats qui sont nommés à ces postes ont des mandats ? Est-ce qu'on veut dire que si

le mandat arrive à terme et que le magistrat a 65 ans, il peut continuer à 63 ans ou bien c'est d'emblée ? Parce que si c'est une question de mandat, je pense que le magistrat pourrait arriver à faire ses deux mandats et ne pas atteindre peut-être ou dépasser les 65 ans. Est-ce que dans ces conditions il doit demander à aller obligatoirement dans les 70 ans ? Moi, je crois qu'il y a une petite ambiguïté et je voudrais que la commission m'éclaircisse un tout petit peu. Est-ce que c'est concernant le mandat terminé à 65 ans qui prolonge ou bien dans tous les cas c'est l'âge de 65 ans ? Je pense qu'il faut clarifier un peu cette situation.

Concernant la Direction des droits de l'homme, je me félicite de la création de cette direction. Je voudrais savoir si également cette direction va prendre en charge les aspects communicationnels, parce que nous savons que très souvent notre pays est confronté à des accusations, il y a beaucoup de rapports. Est-ce que cette direction va prendre en charge l'aspect communication comme riposte à ces déclarations mensongères ? Puisque que je n'ai pas tellement vu ça, peut-être c'est en filigrane.

J'aurais souhaité qu'on insiste sur les missions de cette direction. Elle a aussi en charge la communication du Gouvernement par rapport justement aux questions des droits de l'homme.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci beaucoup Honorable Younoussa TOURE.

Bien ! Je donne la parole au Président de la commission pour apporter les réponses qu'il faut. Merci beaucoup**.**

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation, de la justice, des droits de l'homme et des Institutions de la République* : Merci Monsieur le Président.

Je vais être un peu plus bref que possible, puisque peu de questions ont été posées mais plus de commentaires.

Pour l'Honorable Aboubacar Sidick, je pense sincèrement que nous n'avons rien inventé, c'est les dispositions textuelles du statut de la magistrature qui permettent à un magistrat, s'il le souhaite, d'aller à la retraite à l'âge de 58 ans. Vous savez que c'est inhérent au texte même de l'accès à la fonction publique qui dit que pour les catégories A l'âge limite - je crois - c'est 43 ans. Vous savez tous que, pour avoir droit à la retraite, il faut naturellement les 15 ans d'effectivité dans le service, donc si vous ajoutez les 15 ans aux 43 ans, vous avez les 58 ans. Une fois que vous avez fait 15 ans en activité, vous avez droit à la retraite.

Maintenant, le calcul de taux plein ou peut-être pas taux plein, ça, je crois que Mme le ministre est là et d'ailleurs - les deux ministres - pour apporter des réponses. Mais pour avoir droit à la retraite dans notre pays il faudra 15 ans en activité, et donc si vous l'appliquez à l'âge limite vous avez les 58 ans ; et les 58 ans, c'est le statut, c'est au niveau de l'article 101.

Pour toutes les autres questions que vous avez posées concernant la Direction nationale des droits de l'homme, où vous avez demandé la corrélation ou la collaboration ou tout ce que cette Direction pourra apporter en termes d'assainissement dans le secteur, il a été dit ici… je crois que Mme le ministre, Présidente de la commission Emploi, vient de préciser que sur le plan institutionnel le Mali n'avait aucun instrument, aucun outil dans ce domaine. Bien entendu, vous avez la CNDH dans notre pays, qui certes est une autorité administrative indépendante mais elle est créée sur la base d'une résolution des

Nations unies et cette CNDH fonctionne effectivement sur ce que vous appelez les principes de gouvernance ou de ce qu'on appelle la déclaration ou des principes de Paris. Donc, la CNDH fonctionne sur des règles bien précises qui ne sont pas forcément les règles du Mali ; et en la matière, il a et clairement dit ici que notre pays, de l'indépendance à nos jours, ne s'est malheureusement doté d'une quelconque structure pouvant l'aider dans ce domaine.

Je pense que le ministère de la Justice qui est fortement représenté ici par M. le Ministre qui est là d'ailleurs, vous comprendrez qu'à ce niveau vous n'avez qu'une seule personne qui est conseiller chargé des questions des droits de l'homme alors que vous savez mieux que moi que les droits de l'homme regroupent un ensemble de domaines dont il est quand même impossible pour un seul homme d'être extrêmement dense pour apporter les réponses à toutes les questions.

Donc oui, le Mali fait face à une crise multidimensionnelle que vous connaissez et le Mali fait face chaque jour à des rapports extrêmement virulents et qui poussent à mettre en péril son existence. Vous comprendrez aisément que la mise en place de cette direction qui est une direction centrale, en tout cas un service central et une direction qui est du ressort de l'administration. Et comme on connait le fonctionnement des principes qui gouvernent l'administration reposant essentiellement sur le principe de respect de l'autorité, de l'obligation d'obéissance de la hiérarchie, vous comprendrez aisément que le Mali pourrait désormais se reposer sur cet instrument et faire remonter à un niveau beaucoup plus élevé pour arriver à des réponses idoines.

Je le dis et je vais le répéter. Je vous donne juste un exemple que nous sommes en train de vivre douloureusement dans notre pays. Vous avez tous vu hier et avant-hier des chiffres affolants qui circulent notamment en matière de détention préventive dans notre pays. Nous sommes la commission des Lois, commission chargée des questions relevant de la justice et surtout des droits de l'homme et on arrive pour un seul centre de détention au Mali à avoir un peu plus de 2910 incarcérés. Juste, comme je dis, des incarcérations préventives des personnes qui ne sont pas encore passées devant le juge mais qui n'ont pas été encore jugées, donc qui n'ont pas malheureusement encore accédé à leurs procès. Voyez-vous ? C'est de ça qu'il s'agit. Dans cette situation toutes les questions se tiennent, sans polémiquer. C'est pourquoi je vous ai dit que nous ne pensions pas que des débats allaient intervenir sur la ratification de l'ordonnance sur le statut. On sait tous que cette ordonnance est arrivée dans un contexte où ici dans cette commission nous avons, à un moment donné, tenté de modifier la loi organique portant organisation et fonctionnement de la Cour suprême et la procédure suivie devant elle. Ce jour-là, on ne revient pas sur les débats mais on a dit ici que Courageusement c'était pour corriger une contradiction flagrante dans cette loi organique. Nous n'avons pas compris comment la Cour suprême à l'époque, en 2016, a laissé passer une loi qui contenait en son sein deux articles contradictoires, notamment les articles 5 et 8. Vous avez parlé de mandat où il est dit que les membres de la Cour suprême sont nommés pour exercer un mandat de 5 ans pouvant être renouvelé, et dans la même loi vous avez aussi les conditions de cessation des fonctions des magistrats, en tout cas, des membres de la Cour suprême où l'âge de 65 ans encore à ce niveau était signalé.

Comment peut-on dire que le magistrat accède à la retraite à l'âge de 65 ans et au même moment dire qu'il est nommé pour un mandat ? A l'époque on avait tenté de

développer ici la question de mandat en disant que lorsqu'on est nommé pour un mandat, vous devez exercer votre mandat qui ne doit pas tenir compte de l'âge. Donc, cette contradiction qui a été relevée à l'époque reposait sur un certain nombre de points et on avait dit que ces points étaient extrêmement cruciaux pour le fonctionnement régulier de notre justice.

Il avait été relevé ici et nous le rappelons très bien qu'il existait dans notre pays, à l'analyse de la situation de la justice de notre pays, l'impossibilité pour certains membres de la Cour suprême d'assumer leur mandat. Parce qu'il a été expliqué également que les fonctions de membres de la Cour suprême étaient à la limite des fonctions qui étaient même pour le magistrat le plus aguerri des fonctions nouvelles. Quand on arrive à la Cour suprême - les techniques de cassation ne sont pas du tout les mêmes techniques -, on apprend comment casser un arrêt, comment, comme on dit, confirmer un arrêt. Donc, il n'est pas dit que le magistrat le plus âgé, le plus expérimenté qui quitte une juridiction inférieure pour la Cour suprême naturellement arrive et dès sa nomination commence à produire des rapports. Cela avait été dit que très malheureusement à ce niveau dès qu'il arrivait à la Cour suprême, au moment où il commence à comprendre le fonctionnement pour pouvoir produire ces rapports, c'est en ce moment qu'il accédait à la retraite et du coup les conséquences étaient énormes parce qu'évidemment on faisait face à une instabilité de la jurisprudence au niveau de la Cour suprême. Certains même partent jusqu'à dire que la Cour suprême du Mali n'a pas de jurisprudence parce que malheureusement il n'y a pas cette pérennité qu'on est arrivé à mettre en place, permettant aux magistrats de durer dans leurs fonctions et de rappeler les affaires anciennes pour toujours être dans la même constance.

Voilà des questions pertinentes qui avaient été posées à l'époque et qu'on avait également soulevées ici.

Le déficit des magistrats dans le pays, le problème crucial de l'effectif dans la magistrature dans notre pays. Il avait été donné les chiffres ici – je crois – : 332 dont 107 ne sont pas dans les fonctions jugeantes ; c'est-à-dire 107 magistrats sont nommés ailleurs ou sont en disponibilité. Si vous soustrayez les 107 des 332 vous ne trouverez pas grand-chose. Pour un pays dont le ratio devait être aujourd'hui à un peu plus de 2500 magistrats, nous n'avons pas plus de 400 magistrats dans nos juridictions et nous parlons des droits de l'homme. Et pensez-vous qu'en la matière quand on parle de droit de l'homme… On est dans la définition la plus simple hein. Nous avons toujours dit ici que quand on parle de droits de l'homme il faut retenir que ce sont des droits dont chacun de nous doit disposer. D'ailleurs, c'est pour cette raison que vous avez le rappel du titre 1 de notre Constitution : des Droits et des Devoirs. Puisqu'il faut le dire, il s'agit là des boucliers. Les droits de l'homme constituent pour chacun de nous un bouclier. Ils nous protègent et ce sont des règles qui nous disent comment nous comporter. C'est des droits qui, dans la plupart du temps que nous disons naturels, qui peuvent être violés ; et s'ils sont violés, il faudra aujourd'hui qu'on puisse faire appel à un juge ; et s'il n'y a pas de juge dans le pays, comment voulez-vous arriver à faire respecter les droits de l'homme, si nous-mêmes on n'est pas en capacité d'avoir le nombre suffisant de magistrats pour que chaque citoyen malien puisse avoir accès à la justice, puisse avoir droit aux délais raisonnables ? Parce que c'est de ça qu'il s'agit. Quand vous êtes

inculpé, il faudra qu'il y ait un délai raisonnable entre le moment de l'infraction et celui du procès ; ce délai raisonnable, vous savez tous ce que ça veut dire. Et enfin avoir droit au procès équitable. Voici les trois principes.

Comment pouvez-vous atteindre le respect de ces trois principes si vous êtes en sous-effectif ?

Voilà pourquoi nous justifions, comprenons exactement la motivation première avancée par le Gouvernement de permettre au président et au procureur général de pouvoir continuer jusqu'à…, d'autant plus que - ça a été dit ici - le Mali était en retard par rapport à ce processus. Dans plusieurs pays, c'est acté. On avait donné à l'époque dans les débats, le cas du Sénégal ; il y a le cas d'autres pays où au niveau de leurs juridictions suprêmes les magistrats ne vont pas au même moment à la retraite.

Maintenant, comme je l'ai dit, mon collègue Aboubacar Sidick, oui dans notre pays il y a les GNDH JNDH et les JNDH dont on prend comme référence la CNDH, elle, est créée sur la base d'une résolution des Nations unies et sa gouvernance fonctionne sur la base des principes de Paris. Ce département qui est créé est un département qui va aider désormais le Gouvernement du Mali à pouvoir répondre et mettre en application sa politique nationale en matière des droits de l'homme. Je pense que c'était ressorti dans les débats que le Mali s'est doté d'une politique nationale ici depuis 7 ans, et malheureusement depuis 7 ans cette politique nationale n'a pas été appliquée faute de l'inexistence de ce département.

Monsieur le Président, sans aller dans beaucoup de discours, je voulais apporter ces quelques éléments de réponses pour permettre à nos collègues parlementaires ici de comprendre les enjeux et tous les enjeux qui concernent les questions de droits de l'homme et même de justice dans notre pays.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci beaucoup Docteur, mais ne nous prenez pas du temps.

Nous allons passer la parole à M. le Ministre, s'il a quelque chose à dire par rapport aux questions qui ont été posées par les membres du CNT. Merci Monsieur le Ministre.

Colonel major Ismaël WAGUE, *ministre de la réconciliation nationale, assurant l'intérim de son collègue de la Justice, garde des sceaux* : Merci beaucoup Honorable Président.

Merci Honorables membres du CNT.

Merci Honorable Souleymane DE qui ne m'écoute pas beaucoup, qui en réalité est le meilleur avocat que je pourrais avoir. (*Sourire*.)

Rapidement, pour essayer de répondre à quelques questions.

L'Honorable Aboubacar Sidick FOMBA, je vous remercie de votre intervention. Il est rare que vous n'interveniez sur un ou plusieurs domaines et chaque fois que vous intervenez c'est intéressant.

Ceci étant, le magistrat, 58 ans, c'est les textes qui le disent. A 58 ans tu peux prendre ta retraite si tu le veux, même si l'âge normal actuellement c'est 65 ans. On est en train de plaider pour 68 ans pour le président, le procureur général de la Cour suprême ; ça veut dire qu'à 58 ans, si tu fais 15 ans de service, tu as droit à la pension proportionnelle. Maintenant, le plein taux, je pense que ça dépend de l'âge ; peut-être 27 ans de service tu peux avoir le plein taux. Donc, ça dépend de quand tu es recruté. Si tu es recruté plus tôt, tu as 15 ans plus tôt, tu as la proportionnelle ; si tu es recruté un

peu plus tard, 15 ans plus tard, tu as la proportionnelle ; ou tu as 27 ans, tu as le taux entier.

La seconde question : le mandat et les 65 ans. Forcément, un mandat est différent de l'âge. Tu es élu pour 5 ans, si pendant les 5 ans tu as moins de 64 ans, ça ne veut pas dire que tu dois faire un an supplémentaire : ton mandat est fini, tu pars. Tu te présentes encore, si tu as la chance de revenir, tu viens. Mais malheureusement si à 64 ans tu finis un mandat et que tu reviens pour un second mandat et que le mandat c'est 5 ans, donc à 65 ans tu vas à la retraite. C'est un problème. Justement, c'est pour prendre en compte ce genre de problème qu'il a été proposé 68 ans pour le président et le procureur général de la Cour. Ça veut dire tout simplement que l'âge et le mandat ne sont pas forcément liés.

Ensuite, pour les questions des droits de l'homme vous avez parlé de la direction qui va réglementer les prolifération, les multiplications des associations et organisations des droits de l'homme, je pense que ce n'est pas forcément lié. Il y a aussi une loi qui réglemente la création des organisations, des associations, de tout ce qui se fait comme droits de l'homme, ce n'est pas forcément un problème. Il faut seulement comprendre que les associations et organisations ont leur utilité et elles ont leur rôle ; elles se donnent souvent comme quoi le droit de prendre ou bien de dénoncer certaines choses que le Gouvernement n'est pas supposé faire ou souvent elles se disent qu'il y a des choses qu'il faut prendre contre le Gouvernement ; ça dépend du moment où elles se situent ; ce n'est pas forcément grave parce qu'en tant qu'Etat il faut seulement écouter. Si ce qu'elles disent est justifié, c'est prendre en compte et avancer ; si ce qu'elles disent n'est pas justifié, il faut juste intégrer et faire en sorte que ça ne soit pas vrai. Donc, tout simplement, les organisations des droits de l'homme, elles ont leur rôle, il faut les respecter dans ça, pouvoir les comprendre, et travailler avec eux.

En ce qui concerne les relations, il n'y a pas de relation de subordination entre l'Etat et ces structures, entre l'Etat et la section des droits de l'homme et entre l'Etat et d'autres associations. Seulement, il y a des relations de consultation, de concertation et d'intégration des données. L'Etat peut se baser sur les structures des droits de l'homme, les associations, les plateformes pour chercher à comprendre ce qui se passe. Si l'Etat n'a pas d'autres relais, intégrer ça et affiner sa politique, affiner son mécanisme de réponse pour pouvoir avancer. Mais il n'y a pas de relation de subordination entre l'Etat et ces différentes structures ; c'est surtout des relations de coordination et de concertation, on va dire de travail pour que l'objectif global soit atteint.

Maître Kadidia, je vous remercie de nous féliciter pour avoir pensé à mettre en place la direction des droits de l'homme. Les droits de l'homme ont toujours été une question de l'Etat, ça a toujours été la priorité de l'Etat. Les associations, les organisations donnent l'impression que c'est elles qui font les droits de l'homme ; c'est vraiment une impression, ça n'enlève en rien au rôle prioritaire de l'Etat de gérer la question des droits de l'homme. Voilà pourquoi il y a un ministère dédié à ça, même s'il n'y avait pas de direction. Au niveau de chaque structure de l'Etat, surtout les structures qui sont engagées sur le terrain et autres, la question des droits de l'homme revient de façon récurrente. Si je viens un peu au niveau du cas de l'armée, au niveau de chaque structure, chaque étape de formation, la question des droits de l'homme est dite intégrée, associée et même réglementée. Juste pour vous dire que l'Etat joue un rôle régalien dans la promotion et dans l'exercice des droits de l'homme,

contrairement à ce que vous pensez. Les associations ont certes leur rôle, mais l'Etat est le premier responsable et ça n'enlève jamais sa responsabilité. Avec la politique nationale des droits de l'homme qui a été mise en place depuis quelques années, et le plan d'action qui vient de finir, je pense que la mise en place de cette direction va permettre à l'Etat de s'affirmer mieux dans ce rôle régalien de gestion des droits de l'homme.

Honorable Younoussa TOURE. Les statuts de la magistrature, je pense que j'ai eu à le dire, le mandat et l'âge sont différents.

Maintenant, ce qu'il faut faire, il faut seulement qu'au moment de l'éligibilité d'un magistrat de grade exceptionnel pour ses fonctions, tenir compte de son âge et en ce moment en cumulant les deux on peut faire le meilleur exercice possible pour que 68 ans finissent avec son mandat de 5 ans ; ça règle la question.

L'aspect communicationnel, oui, comme les droits de l'homme, c'est une affaire de l'Etat et forcément chacun communique à sa façon conformément à ses objectifs et ses intérêts. Donc, il faut que l'Etat aussi communique par rapport à sa vision. Mais il est important que l'Etat aussi soit crédible. La crédibilité est en fonction de ce qu'il va dire, si c'est vrai ou pas. Voilà pourquoi en plus d'avoir son propre mécanisme, il faut vraiment s'appuyer sur ce que les autres disent à droite et à gauche, parce qu'il est carrément malheureux de venir faire une déclaration et la minute après qu'il existe une preuve contre toi, en ce moment ça te discrétise. Il est important que même si on a le droit de faire des communications, il faut que ça soit des communications vraies ; au regard de ça, l'Etat doit se donner tout ce qu'il y a comme sources, prendre en compte les aspects et communiquer bien. Donc, forcément, la direction nationale des droits de l'homme qui va être mise en place, va

avoir un travail communicationnel de l'Etat qui est supposé être l'entité qui gère cette question avec sérieux et avec engagement.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Ministre pour ces réponses très claires.

Je pense qu'on peut passer ces projets de loi aux voix.

Nous allons voter les projets de lois un à un.

Nous allons commencer par le **dépôt n° 23-01/CNT.**

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 126
Contre : 02
Abstention : 04
Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.)

Nous passons au deuxième projet de loi, c'est le **dépôt n° 23-08/CNT.**

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 132
Contre : 00
Abstention : 01

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.)

Donc, Monsieur le Ministre, on a essayé de faire très rapidement pour vous libérer parce qu'on sait que vous avez beaucoup de travail, mais on a besoin de vous entendre avant que vous ne vous retiriez.

Colonel major Ismaël WAGUE, *ministre de la Réconciliation nationale assurant l'intérim de son homologue de la Justice, garde des sceaux* : Merci beaucoup.

C'est un honneur de vous avoir comme collaborateurs dans le cadre de la gestion de ce pays-là.

Il est important de signaler que ceux qui ont voté pour, on vous remercie sincèrement de votre confiance ; ceux qui se sont abstenus, on vous demande l'indulgence de nous accorder un peu de temps, peut-être quelques mois, à l'œuvre pour pouvoir vous faire sortir de la position d'hésitation et de soutenir ; et pour ceux qui ont voté catégoriquement non, on vous demande aussi votre indulgence, de nous regarder au travail et de voir que vous avez eu tort de voter non, on va se retrouver ici quelques temps pour en parler.

Je vous remercie pour la confiance des uns et des autres. (*Applaudissements*.)

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Bien ! Maintenant, je pense que vous êtes libre, vous pouvez rester avec nous, accompagné du ministre des Relations avec les institutions, comme vous pouvez partir… Vous choisissez la dernière option, merci beaucoup. (*Sourire*.) (*Applaudissements*.)

Nous allons passer aux troisième et quatrième projets de loi, les **dépôts n° 23-02/CNT** et **n° 23-06/CNT**, projets de loi qui seront défendus par le ministre du Développement rural.

❖ **EXAMEN DES DEPOTS N° 23-02/CNT et n° 23-06/CNT :**

- **Dépôt n° 23-02/CNT : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2022-021/PT-RM du 30 décembre 2022 autorisant la ratification de l'Accord de prêt, signé à Lomé, le 16 décembre 2022, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), pour le financement partiel du Projet d'Urgence de Reconstitution du Stock de Sécurité alimentaire, au titre de l'exercice 2023.**

- **Dépôt n° 23-06/CNT : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-004/PT-RM du 09 février 2023 autorisant la ratification de l'Accord de prêt, signé à Lomé le 1er décembre 2022, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), pour le financement partiel du Projet de mise en valeur des plaines rizicoles de Tombouctou.**

La commission du Développement rural, saisie au fond, vous avez la parole.

Mohamed Ousmane AG MOHAMEDOUN, *président de la Commission du Développement Rural, de l'environnement, de l'assainissement, de l'eau et de l'énergie, introduit le rapporteur de sa Commission.* ***(Après avoir demandé et obtenu l'autorisation de présenter en même temps les deux rapports de sa Commission et qu'ils soient débattus en même temps et votés séparément)***

Kassoum DIARRA, *rapporteur de la commission du Développement rural, donne lecture des deux rapports de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Honorable Kassoum DIARRA.

Nous avons deux avis. Nous allons demander à la commission des Finances, de l'économie, du plan, de la promotion du secteur privé, des industries et des mines, de bien vouloir nous lire simplement la synthèse des écoutes et les conclusions sur le dépôt n° 23-02/CNT.

Merci beaucoup.

Le rapporteur de la commission des Finances.

Alhassane AG AHMED MOUSSA, *rapporteur de la commission des Finances, de l'économie, du plan, de la promotion du secteur privé, des industries et des mines, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission* sur le dépôt n° 23-02/CNT.

M. le Président : Merci beaucoup Alhassane.

J'appelle le rapporteur de la commission des Affaires étrangères, des maliens établis à l'extérieur et de l'intégration africaine pour donner la conclusion de leur avis.

Sambou Diadie FOFANA, *rapporteur de la commission des Affaires étrangères, des maliens établis à l'extérieur et de l'intégration africaine, donne lecture des deux rapports d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Sambou Diadie.

Bien ! Monsieur le Ministre, il n'y a pas d'amendement sur les deux rapports de la commission saisie au fond, donc, je vous donne la parole pour vous prononcer sur les différentes recommandations et tout ce que les commissions ont exprimé comme vœux dans leurs différents rapports.

Merci beaucoup.

Modibo KEITA, *ministre du Développement Rural :*

Messieurs les membres du CNT,

Chers collègues présents.

Le ministère du Développement rural acquiesce à toutes les recommandations formulées par les différentes commissions.

Merci.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Ministre d'avoir accepté toutes les recommandations que la commission saisie au fond a présentées.

Nous allons passer au débat général. Inscrivez-vous, s'il vous plaît…

Je voudrais que vous soyez brefs, il ne faut pas trop long pour que les gens comprennent mieux ce que vous voulez dire.

Premier orateur, Mohamed OULD SIDI MOHAMED.

Mohamed OULD SIDI MOHAMED : Merci bien Monsieur le Président,

Bonjour tout le monde.

Monsieur le président, je voudrais que le ministre nous explique les trois séries de stock. La partie sécurité alimentaire, la partie intervention de l'Etat… Les stocks de sécurité sont de trois ordres. A quoi seront destinés ces trois stocks ?

Deuxièmement. Je salue vraiment l'aménagement des plaines de Tombouctou dans la région. Seulement il y a un canal, qui quitte Kabara pour Tombouctou, et dans ce canal il y avait beaucoup d'eau et ça permettait aux populations de faire beaucoup de maraichage. Est-ce que ce fonds-là pourrait…, parce que ça s'ensable, ça a été creusé par feu KADHAFI pour les populations de Tombouctou et lorsque vous partez maintenant à Tombouctou, le canal

est ensablé ; or, je vois qu'il est prévu des aménagements des bordures du canal pour permettre autre chose. Est-ce que cela est prévu dans le projet ?

Je vous remercie.

M. le président : Merci beaucoup Mohamed OULD SIDI MOHAMED**.**

Deuxième orateur, Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA : Merci Monsieur le Président.

Je remercie la commission pour la qualité du rapport et je me souscris aux différentes recommandations.

Cependant, j'ai quelques questions relatives au rapport pour le top de sécurité.

Ma première question est de savoir quel est le rapport entre le ministre du Développement rural et le commissariat chargé de la sécurité alimentaire. Parce que je vois que le ministre défend le projet mais en réalité il ne contrôle rien. Défendre le projet c'est bon, mais comment contrôler le commissariat chargé de la sécurité ?

Ma deuxième question est de savoir comment nous puissions croire au travail réellement bien fait du commissariat chargé de la sécurité alimentaire à partir du moment où souvent nous avons des informations à travers même des villages qui ont été identifiés par le Système d'alerte précoce (SAP), bien connus, bien ciblés, mais ils ne parviennent pas à recevoir le stock qui leur arrive ? J'ai été témoin de ce cas quand j'étais directeur technique du centre de santé revitalisé de Koumaga où, bien sûr, c'est identifié, la population vient mais ils n'ont pas le stock réellement qui devait leur parvenir ; d'où je m'inscris à la recommandation de la commission pour impliquer les maires et autres personnalités.

La troisième question est de savoir quel est actuellement le niveau du stock à l'heure actuelle où nous sommes, avant même qu'on ait cet argent-là. Est-ce qu'il y a eu un état des lieux pour évaluer le stock de sécurité que nous avons actuellement ?

La quatrième question est de savoir quel est aussi le stock au niveau de l'OPAM. Nous savons très bien que l'OPAM, à un certain moment, a même contribué à payer le salaire des fonctionnaires maliens ici à travers un stock que le ministre connait très bien. Si on peut nous édifier sur ce stock et le fonds qui existe, notamment au niveau de l'OPAM, qui est financé par d'autre pays qui ne sont pas obligatoirement le Mali, mais par l'entremise du ministère des Finances.

Ma question par rapport à la superficie totale de 1600 hectares, je me demande s'il n'y pas une erreur à ce niveau. J'ai essayé de faire le calcul, j'ai tout cumulé, je crois que ce qui est mentionné dans le rapport, c'est 1467 hectares plus 10 hectares de périmètre maraîcher ; je vois a un certain niveau, il y a 67 qui a été mentionné. Si on fait le calcul, je ne pense pas que la superficie totale vaut 1600 hectares ; si c'est le cas, si on peut nous faire comprendre comment on a eu ce chiffre 1600 hectares parce que souvent c'est des choses à comprendre.

Aussi, je voudrais qu'on nous donne la précision par rapport aux noms de Korioumé, Hamadja et Daye. Ils se situent dans quelle commune ? Dans quel cercle ? Parce que beaucoup de gens parmi nous, ne connaissant pas Tombouctou, Diréi. Le rapport doit nous préciser que ces zones se situent dans tel cercle, dans telle commune pour que nous puissions, nous-mêmes, évaluer : est-ce que réellement c'est tel et tel niveau ? Parce que tout le monde ne vient pas de Tombouctou.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci beaucoup Aboubacar Sidick FOMBA.

Je donne la parole à l'Honorable Fousseynou OUATTARA.

Fousseynou OUATTARA : Merci bien Monsieur le président. Bonjour.

Bonjours Messieurs les Ministres.

Bonjour chers collègues.

Mon intervention porte sur le dépôt n° 23-02/CNT. Je remercie la commission pour la qualité même du rapport.

Mes préoccupations sont relatives aux recommandations, surtout la première : « mettre les moyens financiers à la disposition de l'OPAM pendant la période des récoltes, afin de bénéficier de bas prix de cette période ». En tant que citoyen lambda, on veut comprendre un peu. On nous a expliqué plusieurs fois quel est le rôle de l'OPAM mais moi, je voudrais savoir pour qu'on puisse voir, quand et comment l'OPAM intervient pour la stabilisation du prix et à quel moment.

Quel est l'algorithme même qu'utilise l'OPAM ? Parce que par exemple l'année passée on a vu la flambée des prix, à quel moment l'OPAM est intervenu on ne sait pas. Est-ce que l'OPAM a pu stabiliser les prix ? Parce qu'on nous dit de mettre des moyens à sa disposition afin de bénéficier de bas prix.

Les interventions de l'OPAM ont-elles jamais pu rabaisser les prix ? Parce que pour nous, le citoyen lambda, l'OPAM c'est… - vous m'excusez hein - … comme le ministre d'Etat l'a dit en termes de magie : dribler tout le monde tout en gardant le ballon pour soi-même. Donc, c'est un peu comme ça quoi. Si on peut savoir les interventions de l'OPAM, à quel moment ça se situe, et si ça parvient vraiment à faire rabaisser les prix. Puisque les commerçants bénéficient des exonérations, je pense que c'est ça qui fait que souvent quand le marché est saturé on peut observer une stabilisation des prix. Mais est-ce que cela est dû à l'intervention de l'OPAM ?

Je vous remercie.

M. le Président : Merci beaucoup,

Nouhoum SARR, vous avez la parole.

Nouhoum SARR : Merci Monsieur le Président.

Bonjour chers collègues du Conseil national de Transition.

Monsieur le Ministre, je me réjouis du projet portant aménagement de la plaine dans la région de Tombouctou. C'est un projet qui vient à point nommé au regard du fait que cette région est aujourd'hui assaillie par des difficultés que vous connaissez ; c'est justifié, c'est juste, s'endetter pour faire ça.

En revanche, le projet portant sur la reconstitution du stock national est scandaleux, Monsieur le Ministre. On ne peut pas s'endetter pour acheter à manger, ça n'a aucun impact sur l'économie national. Ça me rappelle le fonds Mourabaha où on est allé prendre des milliards, on vient, on achète du riz. Vous poursuivez les mêmes erreurs que vos prédécesseurs, c'est quand même allé faire les mêmes résultats que vos prédécesseurs. Je ne crois pas que ce soit un projet porteur.

Ensuite, l'économie c'est un mécanisme, on n'invente rien là-dedans ; c'est comme un ménage, vous travaillez, vous avez votre salaire, vous allez vous endetter à la banque pour acheter un terrain, construire une maison, c'est un investissement. Donc, moi, je suis très mal à l'aise et je ne vous suivrai pas sur ce projet-là, que l'on continue sur ce chemin qui a créé la faillite du pays. Ce

n'est pas acceptable. Il faut qu'à un moment donné on s'arrête. On ne peut pas aller prendre des milliards pour venir financer le fonctionnement, pour acheter du riz, du sorgho, etc. On prend ces milliards, il faut les mettre dans les aménagements, il faut investir pour que ça puisse avoir une plus-value.

Pourquoi insistez-vous sur des projets de cette nature ? Pourquoi ne conseillez-vous pas les plus hautes autorités à aller dans le sens de l'investissement ? 39 milliards, c'est beaucoup d'argent, c'est beaucoup de périmètres irrigués, c'est beaucoup d'hectares aménagés, c'est plusieurs kilomètres de route, plusieurs centres de santé mais aller prendre ça et venir acheter du riz pour manger, c'est scandaleux, ce n'est pas acceptable.

Merci beaucoup.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur Nouhoum SARR.

Boubacar DIALLO.

Boubacar DIALLO : Merci Monsieur le Président pour m'avoir donné la parole.

Bonjour chers collègues,

Bonjour Messieurs les Ministres.

Il y a l'Honorable SARR qui a pris une partie de mes préoccupations.

La deuxième partie concerne la dernière partie de la page 3, au niveau du projet lui-même. J'ai vu… - c'est une question de conception - … « … portant essentiellement sur la réhabilitation du réseau intérieur d'irrigation, de drainage et de 11,5 km de pistes, le curage et la mise en garde-corps sur le siphon… ». Je pense que les garde-corps étant un système de protection, c'est plutôt la pause de ces garde-corps autour de ces siphons-là. On peut même mettre aussi des grilles de protection.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Monsieur DIALLO.

Mme HAIDARA Aïchata CISSE, qui nous revient de la Oumra. Merci beaucoup de nous faire des bénédictions à nous tous.

Mme HAIDARA Aïchata CISSE : Merci Monsieur le Président.

Messieurs les Ministres,

Chers collègues,

Bonjour et bonne fête à vous.

Je vais commencer d'abord par féliciter les commissions pour la clarté de leurs rapports.

Contrairement à mon ami Nouhoum SARR, moi, je félicite le Gouvernement pour la signature de ces accords parce que, venant des zones qui bénéficient de ces denrées je sais ce que ça représente. Surtout que les taux sont quand même intéressants et aussi le nombre d'années où on doit rembourser ces prêts-là.

Dans les recommandations, le rapport a insisté sur la forte implication des collectivités. Moi, je voudrais aussi qu'on insiste sur la forte implication des ONG locales, je dis bien les ONG locales, surtout qu'aujourd'hui on a décidé de prendre notre souveraineté ; on est en train de mettre dehors où on a déjà fait les ONG étrangères. Il faut donner du travail aux ONG locales. Surtout par rapport à la transparence, on ne doit pas tout confier seulement aux collectivités sans impliquer d'autres personnes, d'autres acteurs que sont les ONG.

J'ai des questions qui ont été prises en compte par mes prédécesseurs, mais j'ai une question très importante que je vais quand même poser : quelles sont les dispositions prises par le Gouvernement

pour se rassurer que les vivres sont équitablement distribués aux personnes ciblées ? Je le dis en connaissance de cause.

Merci.

M. le Président : Merci beaucoup.

Bien ! Je passe la parole au président de la commission.

Mohamed Ousmane AG MOHAMEDOUN, *président de la Commission du Développement Rural, de l'environnement, de l'assainissement, de l'eau et de l'énergie* : Salam aleykoum wa rahmatoullahi wa baarakatouhou.

Rebonjour.

Monsieur le Président, l'Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED a posé la question de savoir à quoi sont destinés les trois stocks. D'abord le premier stock - stock de sécurité nationale -, c'est pour renforcer la défense en matière de réponse par rapport aux chocs, par rapport à l'insécurité alimentaire en compléments des stocks locaux. Donc, c'est un programme général qui vient en compléments de la défense en matière de sécurité alimentaire pour compléter les stocks au niveau local.

Le deuxième, comme son nom l'indique, c'est le stock d'intervention de l'Etat. Là, généralement, c'est pour alimenter les banques de céréales, et des actions de ce genre ou bien les catastrophes ou des situations imprévues, des détresses, des calamités et des dégâts.

Le troisième, c'est dans le cadre de la solidarité régionale. Aujourd'hui nous sommes dans un espace où la crise peut affecter un Etat dans un ensemble d'Etats, donc il y a un devoir de solidarité des autres pays par rapport à l'Etat en difficulté. C'est pourquoi on l'appelle le stock CEDEAO. Ça, c'est le troisième axe.

La deuxième question : est-ce que le canal est concerné par ce projet ? Non, le canal n'est pas concerné par ce projet. La réponse est courte.

Monsieur FOMBA, le ministre va revenir là-dessus. Dans les textes que nous avons, le ministre est juste le porteur des projets et c'est aussi le répondant de son collègue ministre du Commissariat à la sécurité alimentaire au sein du Gouvernement. Comme vous le savez, c'est le Gouvernement qui porte les projets ici ; l'autre n'est pas membre du Gouvernement, il est rattaché même s'il a rang de ministre à la présidence de la République. Au sein du Gouvernement c'est le ministre du Développement rural qui est son vis-à-vis, celui qui porte le projet.

Comment les zones sont ciblées ? Effectivement, vous avez dit, FOMBA, quelque chose qui est récurrent, c'est sans commentaire, c'est une critique formelle qui vient de partout que souvent il y a des zones qui sont ciblées mais qui ne reçoivent pas d'appui. Est-ce que c'est de l'appui détourné ? Est-ce que c'est réorienté ? Ça, je ne saurais répondre à la question mais c'est récurrent, les gens se plaignent effectivement à tort ou à raison.

Quel est le niveau du stock à l'instant ? Au moment de l'acquisition de ce financement, pratiquement les stocks étaient nuls, c'était zéro, aussi bien le stock national de sécurité (SNS) que le stock d'intervention de l'Etat. Mais depuis qu'il y a eu ce financement, ils ont commencé à approvisionner. L'exception du stock de la CEDEAO où il y avait, d'après nos informations, une présence de 1300 tonnes qu'il va falloir aussi compléter parce que notre Etat, face à certaines crises, a utilisé pratiquement le stock de la CEDEAO, donc il faut le restituer, il faut le remplacer.

Honorable FOMBA toujours : quel est la situation du fonds de l'OPAM ? Ça, je ne pourrai pas y répondre.

Maintenant, dans quelle commune se trouvent tous ces projets ? C'est dans deux communes : Tombouctou et Alafia.

Honorable OUATTARA : mettre les fonds à la disposition de l'OPAM ; à quel moment il faut stabiliser les prix ? En principe, dans le cadre des achats opérés par l'Etat pour contribuer à la stabilisation des prix, ils sont faits immédiatement après les récoltes avec les locaux, parce que tout simplement après les récoltes les prix sont bas et l'Etat stocke pour que lorsque les prix vont être élevés, il soit dans des meilleurs dispositions de mettre sur le marché des prix abordables pour la population. Donc, c'est cette disposition que nous voyons, en tout cas en cours pour permettre à l'Etat de contribuer à la stabilisation de ces prix. Si j'ai bien compris votre question.

Honorable SARR, vous avez posé une question géopolitique, si je peux me le permettre. Vous savez, tous les accords de partenariat que nous avons depuis des décennies, ne sont pas dans l'intérêt de nos pays, y compris celui-là. Pourquoi sommes-nous, tout le temps, attachés à nous endetter, au lieu d'investir dans les moyens de production ? Ça, c'est la politique dans l'intérêt de l'autre ; elle n'a jamais été dans l'intérêt du Mali, donc ça se déconstruit pour mettre en place un partenariat qui soit conforme aux trois principes aujourd'hui qui gouvernent notre pays : la souveraineté, le choix des partenaires, des partenariats et la défense des intérêts vitaux du Mali. Ça, c'est nouveau, c'est le Mali Koura. Et normalement, cette façon de faire dans le Mali Koura doit impacter tous ces partenariats-là y compris celui-là. Au lieu de nous amener à nous endetter pour juste manger, comprenez que désormais si nous nous endettons c'est pour produire, c'est pour investir ; ça, c'est la politique, ça doit changer à ce niveau.

Je vous donne un exemple qui a fait beaucoup de débats, le cas du coton ; ça a fait un grand débat. On a même demandé au ministre de porter ce plaidoyer au plus haut niveau parce qu'il faut que toute la chaîne en parle : on met beaucoup de milliards dans le coton mais tout le monde sait qu'on ne mange pas le coton ; s'il doit nous profiter, c'est lorsqu'on aura peut-être des usines pour le transformer. Pour l'instant c'est en voie, ce n'est pas fait. Et même si nous avons des usines pour les transformer, cela ne justifie pas encore qu'on mette plusieurs milliards dans le coton au détriment de l'agriculture, parce qu'il faut manger.

La question : pourquoi on met autant de milliards dans le coton ? C'est parce qu'en réalité le grand bénéfice va ailleurs ! Le grand bénéfice, ce n'est pas pour le Mali ! Donc, c'est toute cette politique qu'il faut voir. Imposer avec beaucoup de rigueur, assumer sa souveraineté pour que les aides puissent réellement être conformes aux besoins des maliens ; et là, c'est un travail qui doit se faire. Dans un débat, le ministre a dit : c'est une question qui relève directement du chef de l'Etat. Justement, ça a été toujours comme ça. Toutes les questions qui touchent aux intérêts de nos partenaires incestueux sont directement gardées par les chefs de l'Etat par le passé, parce que c'est leurs intérêts. Vous touchez, c'est comme si vous signer votre arrêt de mort. C'est là que ça doit changer.

Donc pour vous dire, Honorable SARR, que je suis d'accord avec vous mais c'est une question éminemment politique, géopolitique et géostratégique ; ça doit changer au plus haut niveau pour que désormais ces dettes, ces crédits soient bien orientés dans l'intérêt des maliens.

Honorable Aïchata CISSE, je suis d'accord, j'espère que le coordinateur du projet et le ministre vont en tenir compte d'impliquer les ONG locales.

Pour les autres questions, je pense que le ministre pourra donner des éléments de réponse.

Merci beaucoup Monsieur le Président.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le président de la commission.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

Modibo KEITA, *ministre du Développement Rural :* Merci de m'avoir donné la parole.

Je crois qu'il y a des questions qui s'imbriquent ; on est obligé de répondre. Il serait un peu difficile pour moi de répondre dans l'ordre mais je vais commencer par l'Honorable SARR.

Vous savez, on est dans un pays où chaque année on dit que sur le plan alimentaire nous dégageons des excédents, mais chaque année vous n'êtes pas sans savoir que le ministre de l'Industrie et du commerce et le ministre des Finances accordent des exonérations pour donner à manger à la population alors que nous avons des terres, nous avons de l'eau. L'Etat aussi, malgré ses maigres et faibles moyens, fait beaucoup d'efforts pour que l'on produise au niveau national.

Pour nourrir sa population, il y a deux solutions : ou on importe, ou on produit localement. Moi, je suis d'accord avec vous qu'il faudrait que l'on produise, que l'on importe les biens d'équipements au lieu des biens de consommation, c'est ce qui permet à un pays de se développer. Mais aujourd'hui on est dans une situation où il y a des pays qui sont classifiés, il y a des pays qui sont importateurs parce que leur production nationale est largement inferieure à leur consommation et il y a d'autres qui sont exportateurs ; malheureusement, nous faisons partie des pays importateurs de céréales, pourquoi ? C'est une des réponses à ce problème, parce que quand on produit, qu'est-ce qui se passe ? Ce sont nos voisins qui ont les moyens qui viennent acheter les excédents alimentaires, qui les amènent chez eux. Je prends le cas du mil, du maïs et autres, même le riz, ils les amènent dans leurs pays, ils attendent que le prix augmente chez nous, ils ramènent encore chez nous, ils nous vendent à des prix coûtants.

En essayant de faire revivre l'OPAM… Quand l'Etat… - il n'y avait pas la libéralisation - … jouait ce rôle de régulateur, et après la libéralisation… - c'est ce qui a été un peu le problème dans nos pays - … on a pensé que libéralisation veut dire absence d'Etat dans le commerce. Non, la libéralisation ne veut pas dire ça. La libéralisation dans les accords internationaux, l'Etat peut faire le commerce mais quand il fait le commerce, les règles de la concurrence s'applique à l'Etat aussi bien qu'aux privés. Donc, on ne devrait pas retirer à l'OPAM sa fonction d'achat, de régulation.

Je vais prendre un exemple typique d'un pays développé, c'est le Japon. Vous savez, le Japon produit du riz ; il a sa production nationale de riz ; les japonais n'aiment manger que leur riz. Lorsqu'on a demandé d'appliquer la liberté du commerce au secteur agricole, il y avait des barrières non tarifaires et tarifaires ; les barrières non tarifaires, on leur a demandé de les tarifer, ils ont tarifé. Le riz japonais est taxé jusqu'à plus de 450 % parce qu'ils ne veulent pas qu'un autre vienne de l'extérieur pour essayer de perturber le système de production nationale. Ils achètent ce riz, ils le stockent et ils le donnent à nous pendant les périodes de crise pour nous nourrir. Mais leur propre riz qu'ils produisent, ils

donnent. Parce qu'au niveau international on a dit : oui, si vous avez tarifé, si vous êtes à 450 %, le commerce que vous avez avec les autres, vos anciens partenaires, il faudrait que ce commerce puisse continuer ; donc vous allez acheter ; si avec le fournisseur X vous achetiez 50 000 tonnes, vous allez acheter 50 000 tonnes, même si c'est 10 000 tonnes, vous achetez 10 000 tonnes mais vous ne pouvez pas, sous le couvert de votre protection de la production nationale, empêcher les gens de faire le commerce avec les autres. C'est ce qui s'est passé.

Eux là, ils ont plus de moyens que nous mais ils achètent la nourriture, ils la stockent parce que quand on ne le fait pas, surtout les produits que nous, nous mangeons, le mil et le riz, nous sommes un des grands producteurs de la sous-région de ces céréales, quand ça manque chez nous, on est obligé de se rabattre sur le riz et c'est ça aujourd'hui.

Comme notre système de commercialisation n'est pas organisé après la libéralisation parce qu'on a fait une libéralisation sauvage, il faudrait que l'Etat joue son rôle en achetant.

Donc, l'Etat achète avec qui ? Il achète avec les producteurs nationaux ; ces producteurs nationaux là, quand ils vont avoir un revenu sûr, parce que quand l'Etat achète ça permet à ces gens de ne pas brader leur production. C'est l'Etat qui achète, ça permet d'augmenter leur revenu ; quand ils ont des revenus assez substantiels, ils s'équiperont ; quand ils s'équiperont, ils produiront et leur dépendance de l'extérieur diminuera au fur et à mesure. C'est aussi quelque chose de ce genre.

Il faut quand même qu'on voie un peu cette question d'achat de l'Etat et aussi d'organisation des acteurs pour éviter qu'on aille vendre les excédents de production aux autres ; qu'on vende à nous-mêmes ici pour que le malien puisse nourrir le malien mais pas autre chose. C'est dans ce cadre que moi, je souscris cette mesure.

En illustration encore, j'ai passé toute ma carrière au commerce et je n'étais jamais avec l'agriculture qui disait que l'agriculture dégage des excédents mais chaque année, depuis que j'ai commencé à travailler, - plus de 40 ans - on subventionne le riz à l'importation.

Quels sont les effets d'une telle mesure ? C'est qu'on se déleste des droits de douane qu'on doit même utiliser pour payer les équipements pour nos paysans, parce que, quoi qu'il advienne, l'Etat donne du matériel agricole, de l'engrais et autres avec les droits de douane que l'Etat fait. Mais nous nous délestons de ça pour l'extérieur. Ces gens-là qui font des excédents, c'est eux qui profitent de cette réduction des droits de douane parce qu'ils vont produire davantage en sachant que c'est des pays qui, à un moment de l'année, vont acheter, ils vont produire, ils viendront. Quand ils vont venir inonder, sachant que le prix est déterminé par l'offre et la demande, cette quantité de riz, lorsqu'elle dépasse un certain niveau, ça fait baisser le prix et ça décourage même le producteur national.

La commercialisation est un élément très important qu'il faut réguler. Même pour l'investissement, si on fait des investissements sans tenir compte de cette commercialisation, on ne pourra pas atteindre l'objectif que nous recherchons.

Il y a l'Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED qui a parlé du stock national de sécurité et le stock d'intervention. Le stock national de sécurité, c'est le stock d'assistance alimentaire ; le stock d'intervention étatique, c'est le stock de régulation du marché et il y a aussi le stock de la CEDEAO qu'on achète pour

rembourser les stocks de la CEDEAO qu'on avait utilisé.

Il a parlé aussi du canal. Le canal en question n'est pas dans la zone du projet, l'Honorable président de la commission avait déjà répondu, je ne vais pas m'attarder là-dessus.

Quant à l'Honorable FOMBA, le rapport, ça a été aussi expliqué par le président de la commission. Je suis porteur, sur le plan administratif, des dossiers du commissaire à la Sécurité alimentaire, voilà pourquoi je suis là aujourd'hui en train de le représenter. Et devant le Gouvernement c'est la même chose ; s'il a des dossiers à présenter au niveau du Gouvernement, c'est moi qui suis porteur. Voilà pourquoi l'autre jour quand j'étais arrivé, je n'étais pas préparé parce que je ne savais pas que c'était à moi de répondre aux questions qui ne relèvent pas un peu de mon suivi.

Par rapport à l'arrivée des stocks aux bénéficiaires. J'aime illustrer. Vous savez, le paysan, ça n'a pas un lien direct avec la question dont on parle, mais ça a un lien avec toujours la sécurité alimentaire parce que le président de la République a donné 10 % de la graine aux éleveurs et aux cotonculteurs. Avec le ministre de l'Industrie on était chargé de gérer la question, on a fait un arrêté interministériel pour la gestion de cette question et dans cet arrêté qu'est-ce qu'on a fait ? On a essayé de déterminer comment on doit mettre l'aliment bétail à la disposition des gouverneurs pour que ces derniers créent à leur niveau des commissions composées de l'ensemble des parties prenantes, en vue de permettre aux gouverneurs de donner aux vrais bénéficiaires. Mais l'autre jour seulement au niveau du comité supérieur de l'agriculture on a fait le déplacement, on a fait l'objet de beaucoup d'attaques parce qu'on pense que le fait d'agir, d'organiser pour que l'aliment arrive à ces gens directement, c'est un excès de pouvoir parce qu'on doit donner à des faitières, les intermédiaires pour que ces derniers le remettent aux bénéficiaires. On a dit non. De toute façon, le gouverneur, c'est le représentant de l'Etat dans les régions, on lui donne, c'est lui qui fait souvent des critères bien déterminés et ça donnera la possibilité à l'Etat de voir après est-ce que les choses se sont passées très bien ou les choses ne se sont pas très bien passées. C'est ça un peu. Il y a eu des faitières ou des intermédiaires qui sont là, qui aujourd'hui ne souhaiteraient pas aller dans le sens que vous souhaitez. Même si l'administration veut ça, ils sont contre et ils s'attaquent à l'administration. C'est eux qui luttent, qui veulent que ça se passe comme ça, ils deviennent la bête à abattre. C'est ça aussi la réalité dans notre pays bien que nous parlions de Mali Koura.

L'état des stocks, on a déjà répondu, actuellement c'est zéro, avant l'intervention, parce que quand on avait échangé avec le président de la République et qu'on lui avait demandé de faire en sorte que cette divergence qui se trouve entre le commerce et l'agriculture parce que j'ai eu la chance de faire le commerce et je suis à l'agriculture aujourd'hui, à partir des problèmes est- ce qu'il n'est pas bien qu'on cherche à acheter ces excédents pour éviter qu'on continue à débattre. En tout cas, ce qu'on va acheter là, c'est une richesse qui reste au Mali. On ne va pas donner à un producteur extérieur pour l'encourager à produire et pour l'enrichir. On laisse ça au Mali et on commencera à le maîtriser. L'excédent qui doit venir, si on sait que le stock qu'on a constitué ne suffit pas, on peut prendre le complément pour que l'on ne puisse pas faire baisser le prix fortement sur le marché national.

La gestion des fonds de l'OPAM. Comme je vous l'ai dit, je suis porteur sur le plan

administratif et je ne saurais donner une réponse à cette question.

Par rapport à la superficie aussi il a posé une question ; il avait dit qu'il a fait la sommation : la superficie totale mais les chiffres qui sont dans le rapport, quand on fait la somme, on n'atteint pas le total. Je ne sais pas si vous avez répondu à cette question. (*A l'adresse du président de la Commission DRE.*)

La position des points de production, ça a été donné par l'Honorable président de la Commission DRE.

Par rapport à Dr OUATTARA. Ce qu'on veut dire aujourd'hui, notre excédent qui est là, quand l'OPAM achète, l'OPAM en achetant ne va pas acheter à un prix qui va décourager le producteur. Les prix ne font que monter hein sur le marché ; lorsque ça arrive à un certain niveau, au lieu que notre excédent nous vienne du Niger ou d'un autre pays, c'est l'OPAM qui va le sortir pour le mettre à la disposition et ça permettra de faire baisser les prix un peu sur le marché. C'est ça un peu la mission de régulation de l'Etat. Ça se fait même dans les pays développés hein. Vous savez, la sécurité alimentaire, même dans les pays développés il y a ces stocks de sécurité qui existent, qui sont constitués et qui sont renouvelés de temps en temps parce qu'on ne sait pas quand est-ce que les calamités vont venir, quand est-ce qu'il y aura des guerres et autres. Les gens doivent avoir de quoi à manger au cas où on serait en face d'une situation de ce genre. Même dans les familles, quand vous partez en Europe, vous trouverez que dans le sous-sol chaque famille a une dotation pour un certain temps qu'elle garde pour se nourrir en cas de problème.

L'Honorable Chato (Mme HAIDARA Aïchata CISSE), ce qu'elle a dit, de façon générale je crois que j'ai répondu à cette question. Votre objectif est l'objectif de tout malien qui voudrait que le monde rural s'en sorte ou les populations vulnérables s'en sortent, c'est de faire en sorte que l'aide ne soit pas détournée de sa destination réelle. En ce moment nous devrions prendre des textes qui pourraient nous permettre d'atteindre cet objectif et nous devrions conjuguer nos efforts pour qu'on puisse atteindre cet objectif-là.

Je crois avoir fait un peu le tour de toutes les questions.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

DIARRASSOUBA, vous voulez reprendre la parole, je vous en prie, allez-y.

Mamadou DIARRASSOUBA : Merci bien Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Chers collègues.

C'est une ordonnance, si on ne ratifie pas, ça aura des conséquences sur notre politique.

Je remercie l'Honorable Nouhoum SARR de sa constance, oui, il l'a souligné ici.

Mais réellement, Monsieur le Président, le projet est mal défendu, ça crée des doutes. Le doute s'est installé dans la tête de nos collègues, sincèrement. Quand le président de la commission DRE dit : tu as raison, et en faisant la comparaison avec la culture du coton, il n'y a pas de comparaison possible par rapport à ça. Il dit « tu as raison » et il nous demande de voter. La conclusion du rapport nous invite à voter : « sous réserve de la prise en compte des recommandations ». Vous créez des doutes. La contradiction flagrante entre l'intervention du président et la conclusion du rapport. Mais aussi le Ministre vient, il ne nous a pas convaincus.

Chers collègues, je voudrais dire seulement, si on ne votait pas cette ordonnance, ça deviendrait un acte administratif, ça aurait des incidences sur notre politique. Je pense sincèrement que le président de la commission peut venir rectifier en nous demandant de voter. (*Applaudissements*.) Ce qu'il vient de dire tout de suite en faisant la contradiction, il y aura beaucoup d'abstentions et de contres tout de suite. C'est clair.

Monsieur le président de la Commission, je vous invite – parce que le doute s'est installé, or on ne devrait pas sortir sans ratifier la présente ordonnance - à venir rectifier.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. DIARRASSOUBA.

Monsieur le rapporteur, pouvez-vous répondre à cette intervention ?

Kassoum Moussa DIARRA, *rapporteur de la commission DRE* : Merci Monsieur le Président.

Je remercie l'Honorable Nouhoum SARR. En, en français facile, si on prend l'exemple de l'Union européenne, ils ont une obligation de réserve de dix ans en stock de sécurité alimentaire, c'est à peu près le même cas ici. Ce n'est pas difficile à comprendre. On a sollicité un prêt pour pouvoir avoir un stock de sécurité alimentaire. Je comprends votre inquiétude, vous voulez qu'on investisse dans la production rizicole mais le stock alimentaire est vraiment indispensable dans tous les pays. Et tous les pays ont un stock de sécurité alimentaire, ce prêt servira à ça. L'OPAM n'est que le bras armé du ministère du Développement Rural. En aucun cas, il n'est dit d'acheter des vivres et de les distribuer gratuitement aux populations. Mais l'Etat a l'obligation de faire une prévention. On peut avoir des calamités, la flambé des prix, on peut être sous embargo, il faut avoir des denrées dans nos réserves, dans nos magasins. C'est uniquement ça, pas plus, pas moins. Acheter un stock de sécurité alimentaire, le stocker chez nous et prévenir les cas de calamité ou de flambées des prix pour nos populations, c'est tout. Et nous avons des déplacés à l'interne comme à l'externe, ils peuvent venir. Le stock de sécurité alimentaire pourrait nous servir à l'avenir par rapport à ça.

C'est vrai que mon président a fait une comparaison entre le coton et le riz, c'est vrai que ce n'est pas la même chose parce que le coton, justement, est vendu à l'extérieur et ça peut générer des bénéfices, mais avoir un stock de sécurité alimentaire chez soi est une obligation pour tous les Etats au monde. Je parlais tout à l'heure du cas de l'Union européenne qui avait une obligation de dix ans de stock alimentaire. Ça veut dire qu'en cas de guerre, même s'ils ne produisaient pas, ils avait au moins un stock de sécurité de dix ans. Donc, au Mali, on ne peut pas avoir la prétention d'avoir au moins dix ans de stock mais quand même il faut avoir un minimum. On peut avoir des cas de sècheresse, il y a eu des cas de sécheresse au Mali en 1973 et en 1984. Donc, l'Etat a une obligation aussi de prévenir cela.

Monsieur le Président, en tant que rapporteur de la commission, c'est ce que je voulais ajouter.

M. le Président : Merci beaucoup Honorable DIARRA. Je crois que tout le monde a compris.

Je clos le débat et je passe ces deux projets de loi aux voix.

Vous savez, on n'a pas, des fois, les mêmes points de vue. Il y a certains qui veulent, je ne sais pas… Il vaut mieux qu'on ne rentre pas dans beaucoup de débat.

C'est la sécurité alimentaire, on a besoin de manger, on a besoin que nos populations mangent et c'est pour cela que ces deux projets-là ont été initiés.

Donc, nous passons aux voix les **deux projets de loi**.

On va commencer par le **dépôt n° 23-02/CNT**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 128
Contre : 03
Abstention : 06

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.)

Nous passons au deuxième projet de loi : **dépôt n° 23-06/CNT.**

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 137
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi aussi est adopté. (*Coup de maillet*.)

Félicitation Monsieur le Ministre. Si vous avez un mot à l'endroit des Honorables membres du CNT.

Modibo KEITA, *ministre du Développement Rural* : Merci beaucoup.

Tous ces deux projets de loi sont complémentaires et ils s'inscrivent en droite ligne du premier principe qui indique l'action du gouvernement, la souveraineté. Avec ça, je crois qu'on ne va pas manger ce que les autres produisent, on va produire ce que nous allons manger.

Monsieur le Président, je vous remercie.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Alors, nous allons continuer notre programme.

Concernant le **dépôt n° 23-03/CNT**, nous avons un **rapport de renvoi**.

- **RENVOI DE L'EXAMEN DU DEPOT N° 23-03/CNT : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2023-002/P-RM DU 12 JANVIER 2023 PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N° 03-029 DU 21 JUILLET 2003 PORTANT CREATION DE LA CELLULE DES TRAVAUX ROUTIERS D'URGENCE**

Le président de la commission TP pour son rapport de renvoi.

Issaka TEMBELY, *vice-président de la Commission des Travaux Publics, des Domaines, de l'Habitat et des Transports, donne lecture du rapport de renvoi de l'examen du dépôt n° 23-03/CNT à la prochaine séance plénière.*

M. le Président : Merci beaucoup.

Maintenant, on va à notre dernier projet de loi, le **dépôt n° 23-04/CNT**.

- **EXAMEN DU DEPOT N° 23-04 : PROJET DE LOI PORTANT CREATION DU CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION POUR LES INDUSTRIES LEGERES ET TEXTILES**.

La commission des Finances, s'il vous plaît.

Abdine KOUMARE, *vice-président de la commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines*, introduit le rapporteur de sa commission.

Mme MAIGA Fatoumata Aliou TOURE, *rapporteure générale de la commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines*, donne lecture du rapport de sa commission.

M. le Président : Merci beaucoup.

La commission des Lois pour son rapport d'avis.

Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa commission.*

M. le Président : Merci beaucoup.

La commission de l'Emploi pour son avis.

Mme Zaleya ABDOULAYE, *rapporteure de la commission de la Promotion de la Femme, de la Famille, de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi, donne lecture du rapport d'avis de sa commission.*

M. le Président : Merci beaucoup.

Nous allons nous pencher maintenant sur les propositions d'amendement de la Commission Lois.

- ***Lecture des deux (2) propositions d'amendements présentées par la commission des Lois***

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour donner votre avis sur les amendements de la commission saisie au fond.

Mahmoud Ould MOHAMED, *ministre de l'Industrie et du Commerce* : Merci Monsieur le Président.

Chers Honorables membres du CNT.

J'endosse totalement l'excellent rapport de la commission des Finances. J'accepte aussi les amendements de la commission.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Est-ce qu'il y a un orateur contre ?... Non.

Donc, nous passons ces **amendements** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 130
Contre : 00
Abstention : 00

Les amendements sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour vous prononcer sur les rapports.

Mahmoud Ould MOHAMED, *ministre de l'Industrie et du Commerce* : Merci Monsieur le Président.

Honorables membres du CNT.

D'abord je félicite la commission des Finances pour l'excellent travail qu'elle a fourni.

Je voudrais ici rappeler tout simplement que l'ancien CERFITEX et le très prochain nouveau CERFITEX ont toujours joué un rôle de pionnier au niveau national, sous-régional mais aussi international en termes de professionnalisme dans l'industrialisation du textile et dans l'analyse aussi de tous les produits y afférents.

Pour ce faire, je pense que nous allons encore anticiper sur les innovations pour que le CERFITEX continue encore à jouer le rôle de pionnier non seulement au niveau national mais aussi au niveau international. C'est pour cela que je recommande fortement que le CNT adopte cette ordonnance pour que nous puissions jouer ce rôle et donner la chance encore à nos professionnels. Parce que l'ensemble du parc industriel que nous avons aujourd'hui, sa maintenance mais aussi son entretien se font grâce à la formation que transmet le CERFITEX à ces professionnels de l'industrie légère.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Ministre de l'Industrie et du Commerce.

Nous allons passer au débat général…

Mohamed OULD SIDI MOHAMED, vous avez la parole.

Mohamed OULD SIDI MOHAMED : Merci bien Monsieur le Président.

Je pense que la création de ce centre est une bonne chose. Mais je voudrais savoir, Monsieur le Ministre, quels sont les critères pour accéder à la formation au niveau de ce centre.

Secondo, je profite aussi pour vous féliciter pour avoir remis la COMATEX qui est une industrie dans la région de Ségou, en marche. Le gouvernement à travers vous, a pu réhabiliter. Vous avez toutes nos félicitations pour la circonstance. Merci.

M. le Président : Merci beaucoup.

Honorable Mme DIARRA Raki TALLA.

Mme DIARRA Raki TALLA : Merci Honorable 1er vice-président, Président de séance de cette plénière.

Honorables collègues membres du CNT, Messieurs les membres du gouvernement, bonjour.

D'emblée, je soutiens ce projet d'ordonnance qui s'inscrit en droite ligne et cadre parfaitement avec la vision du Mali en matière de développement de notre pays, mais surtout dans le cadre de la valorisation de nos productions et de leur transformation afin que leur plus-value demeure dans notre pays. Et aussi, afin qu'une croissance économique effective soit consolidée et que la création d'emploi soit définitivement boostée.

Cependant, Monsieur le Ministre, Monsieur le président de la commission, je souhaiterais formuler une recommandation en plus de celles formulées par votre commission. Il s'agit de la pérennisation des financements des centres de recherche et de formation aussi, mais surtout du financement de la recherche. Il est constant au Mali que la recherche, quel que soit son domaine, surtout la recherche des sciences exactes mais aussi des sciences molles - je fais un clin d'œil à Monsieur le Ministre de la Refondation - mais aussi la recherche des sciences administratives. toutes ces recherches, on le sait au Mali, quel que soit le domaine, sont peu ou pas du tout financées par l'Etat. Alors que le domaine de la recherche reste celui-là qui peut nous permettre d'atteindre nos objectifs de développement dans tous les domaines et de créer des emplois au Mali et d'atteindre notre souveraineté que nous cherchons aujourd'hui à tous les prix.

Monsieur le Ministre, j'insiste sur cet aspect parce que je sais que plusieurs centres de recherche sont en panne de financement et non en panne de ressources humaines. Nous avons suffisamment de chercheurs aujourd'hui au Mali dans tous les domaines pour que la recherche porte ses fruits.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci beaucoup madame la 5ème vice-présidente du bureau du Conseil National de Transition. Merci pour votre contribution.

Je donne la parole à l'Honorable Hawa Nani SY.

Mme Hawa dite Nani SY : Bonjour et merci Monsieur le Président.

Bonjour chers collègues ;

Bonjour Messieurs les Ministres.

Je soutiens également cette ordonnance car une structure de formation est toujours la bienvenue. Nous en avons toujours besoin dans ce pays.

J'ai juste deux questions de compréhension. Parmi les progrès réalisés par le centre pendant les cinq dernières années, on a dit qu'il y a eu 124 professionnels formés au niveau national, régional et sous-régional il y a eu 286 ; j'apprécie bien même si j'aurais voulu qu'au niveau national il y ait beaucoup plus. Mais j'ai compris que dans les missions précédentes que

l'enseignement secondaire, technique et professionnel n'était pas, maintenant avec la relecture ça va venir, c'est une bonne chose. Mais j'aimerais savoir pourquoi on s'est limité à l'enseignement technique et professionnel. Le textile, c'est quelque chose dans notre pays. Quand on regarde la teinture, ce que les femmes en faisaient c'était bien. Mais maintenant on voit que ça dégringole de jour en jour. Pourquoi on s'est arrêté à ce niveau-là ? Le niveau supérieur, pourquoi il n'est pas intéressé ?

Par rapport à ces deux chiffres également, pour la même période, à la page 6, on dit que le nombre de diplômés du centre au cours de ces cinq dernières années est de 176. J'aimerais savoir si les 124 et les 286 n'étaient pas des diplômés, c'étaient quoi ?

Je vous remercie.

M. le Président : Merci beaucoup.

Je donne la parole à Salaha MAIGA.

Salaha MAIGA : Merci Monsieur le Président.

Collègues membres du Conseil National de Transition,

Messieurs les Ministres.

Je joins ma voix à celles de mes prédécesseurs qui soutiennent aussi la création de ce centre qui contribuera certainement à l'amélioration du secteur privé.

Cependant, j'ai des questions. L'Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED en a posé une mais je vais plus la préciser concernant les centres. Qui sont les professionnels qui ont le droit d'accéder au centre et avec quel niveau académique ?

Ma deuxième question. A ce jour, le centre dispose-t-il de formateurs qualifiés pouvant répondre aux normes et standards des pays de l'UEMOA ?

Une autre question. Compte tenu du fait que la tutelle du centre de formation CERFITEX est le Ministre chargé de l'Industrie et qu'il s'agit de la formation, celle de l'enseignement, quel est votre rapport avec le Ministre de l'Enseignement Supérieur ?

Merci.

M. le Président : Merci beaucoup MAIGA.

Nous donnons la parole à la commission d'abord.

Abdine KOUMARE, *vice-président de la commission des Finances* : Merci Honorable Président.

A travers ces différentes interventions ici, nous constatons avec aisance qu'il y a un déficit de communication autour de l'existence du CERFITEX qui est créé depuis 2004 et qui a succédé à l'ECITEX. Nous avons, en commission, suggéré à la directrice d'aller vers une communication accrue par rapport à l'existence de CERFITEX et surtout les filières qui le composent.

Je prends un exemple, au niveau de la COMATEX ça a été une bouffée d'oxygène quand CERFITEX a été créé parce que nous avons toutes les filières sur le coton et les dérivés du coton : du battage au cardage, du cardage à la filature, de la filature au tissage, du tissage au blanchissage, du blanchissage à l'impression du tissu. Tout le processus se trouve au niveau de CERFITEX. Chacun y trouve son compte. Mais malheureusement il y a un déficit de communication qui a fait qu'aujourd'hui ces questions reviennent parce que le CERFITEX ne s'est pas exposé au public.

La commission des Finances a décidé d'organiser journée portes ouvertes au CERFITEX, à la nouvelle COMATEX à Dougabougou pour essayer de sensibiliser et de donner une large information sur l'existence de ces unités industrielles pour que les maliens sachent que nous avons des joyaux entre nos mains qu'il faut protéger, qu'il faut valoriser.

Les autres détails, certainement le Ministre va vous les indiquer. Mais pour ma part, je

pense que l'existence même du CERFITEX devait être l'objet premier de la préoccupation de tous les maliens.

Maintenant, l'ordonnance qui est arrivée est une valeur ajoutée aux différentes prestations de CERFITEX. Voilà pourquoi l'ordonnance est arrivée.

Donc tout le monde y trouve son compte. Nous sommes un pays en développement, nous sommes un pays qui a presque 80 % de l'artisanat. J'ose espérer qu'après l'adoption de ce projet d'ordonnance, les gens feront part d'une certaine préoccupation par rapport au devenir même de CERFITEX et cette valeur ajoutée fera en sortes qu'au lieu que des pays de la sous-région comme le Tchad, le Niger, le Burkina, le Benin en fassent une priorité, il faut que nous nous approprions ces joyaux-là.

Merci.

M. le Président : Merci beaucoup monsieur le président de la commission des Finances.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Mahmoud OULD MOHAMED, *ministre de l'Industrie et du Commerce* : Merci Monsieur le Président.

Merci monsieur le président de la commission.

Effectivement, les gens connaissent très peu le CERFITEX, encore moins l'ancien qui était l'ECITEX. Ce texte a été créé quand il y avait la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) ; ce centre était supposé répondre aux besoins de formation en termes de textile pour toute la sous-région. Et nous avions, en son temps, des étudiants qui venaient du Burkina, de toute la CEDEAO actuelle pour se former et retourner dans leurs pays respectifs.

Ceci m'amène au fait que les gens n'ont pas compris les chiffres qui existaient dans le rapport. Sur les 124 il y a effectivement aujourd'hui plus de 100 et quelques huileries au Mali. Mais ces huileries ont besoin aussi de techniciens très bien formés. Et elles envoient leurs propres employés au niveau du centre pour se former, se perfectionner et ils sortent aussi diplômés de ce centre et ils retournent dans leurs huileries respectives qui les ont envoyés. C'est ce qui fait que nous ne les mettons pas parmi les étudiants exclusifs qui partent sur le marché de l'emploi qui sont au niveau de 176, et qui, à peu près à 81 %, connaissent des emplois. Donc, on a présenté seulement les éléments des étudiants qui vont sur le marché de l'emploi.

Sinon, nous continuons à former des unités industrielles telles que la SONATAM, la COMATEX, N-SUKALA, beaucoup d'entreprises.

Comme je vous l'ai dit, le parc industriel malien est aujourd'hui presqu'à 90 % autonome en termes de maintenance et d'entretien. Et ça, c'est grâce aussi au centre et à la formation que le CERFITEX donne à ses étudiants, à ces professionnels.

Comme l'a dit l'Honorable KOUMARE, le CERFITEX n'est pas suffisamment connu parce que la communication demande beaucoup d'argent. Et les centres de recherche, comme l'a dit l'Honorable DIARRA, n'ont pas suffisamment de ressources pour faire d'abord la recherche mais aussi se faire connaitre. Ils sont connus par le monde un peu académique et les gens qui sont dans ce domaine.

Sinon, il y a même un catalogue qui donne comment on peut avoir accès au CERFITEX. Nous avons des gens qui ont fait des masters, des licences, des techniciens, tout ceci est possible au niveau du CERFITEX. Et les conditions aussi sont là.

Je pense qu'on va essayer de mettre le maximum d'informations à la disposition des Honorables membres du CNT pour qu'ils comprennent jusqu'où ce centre est d'abord exclusivement malien. Nous avons des professionnels très connus dans ce

domaine qui donnent des cours là-bas. La plupart des enseignants sont aussi des docteurs en recherche, en technologies, des ingénieurs. Et nous recrutons, en relation avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, des enseignants chercheurs que nous mettons à la disposition du CERFITEX. Nous sommes même présentement dans un processus de recrutement de professeurs pour ce centre.

L'enseignement secondaire est un aspect qui n'existait pas dans le CERFITEX. On avait essayé de faire des ingénieurs pour l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Ouest et même d'autres pays qui étaient demandeurs. Mais aujourd'hui, nous formons aussi des professionnels, des techniciens et des ingénieurs en licence qui pourront être mis sur le marché immédiatement, des besoins des industries légères non seulement sur le marché national mais aussi sous-régional.

Donc, je pense que c'est l'ensemble des questions qui m'ont été posées. Je ne sais pas s'il y a d'autres éléments auxquels je n'ai pas répondu. Je reste disponible.

J'encourage les uns et les autres à faire du CERFITEX un centre, comme je l'ai dit, pionnier au niveau de la sous-région mais aussi africain et au niveau international. Parce que nous avons aujourd'hui plus de cinquante entreprises internationales qui demandent les services du CERFITEX en termes d'analyse de coton, d'analyse biologique et beaucoup d'autres recherches qu'ils font. Nous avons cette liste aussi qui est disponible et qui pourrait être mise à la disposition des uns et des autres.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Je pense que le dossier est très bien compris par tous les membres du Conseil National de Transition.

Nous allons passer ce **projet de loi** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 133
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.)

Félicitations Monsieur le Ministre. Vous avez la parole pour nous dire un mot parce que vous n'êtes pas toujours présent parmi nous.

Mahmoud OULD MOHAMED, *ministre de l'Industrie et du Commerce* : Merci Monsieur le Président.

Honorables membres du CNT.

Je vous remercie aussi pour le soutien pour cette ordonnance, pour le CERFITEX désormais.

Je pense que nous allons pleinement jouer le rôle. Et nous allons aussi rentrer dans le changement structurel de notre économie parce qu'on va contribuer de façon significative à la montée en puissance de nos unités industrielles.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Monsieur le Ministre de l'Industrie et du Commerce, Monsieur le Ministre de la Refondation de l'Etat, chargé de Relations avec les Institutions, nous ne pouvons que vous libérer parce que nous allons maintenant aborder notre **huis clos**.

Merci d'être venus. Soyez sûrs de notre accompagnement. (*Applaudissements*.)

La séance est suspendue.

(*Le reste de la séance est à huis clos*.)

Fait à Bamako, le 27 avril 2023

Le Président de séance

Assarid AG IMBARCAOUANE
1er Vice-président du Conseil national de Transition

Les Secrétaires de séance

Amadou DIALLO
3ème Secrétaire parlementaire

Mme Oumou SANOGO
6ème Secrétaire parlementaire

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du mardi 9 mai 2023

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du mardi 9 mai 2023

Présidence de l'Honorable Malick DIAW, président du Conseil national de Transition (CNT)

Secrétaires parlementaires :

- M. Amadou MAIGA
- Mme Habibatou N. TRAORE

La séance est ouverte à 9 h 19 mn.

M. le Président : Bonjour à toutes et à tous.

La séance est ouverte. (*Coup de maillet*.)

Messieurs les membres du Gouvernement,

Honorables membres du Conseil National de Transition,

Mesdames et Messieurs,

Chers invités,

Bonjour et bienvenue à cette plénière du mardi 9 mai 2023 !

Avant de passer à l'appel nominal des membres du CNT, je vous prie tout naturellement d'observer, comme il est de tradition ici au CNT, une minute de silence à la mémoire de nos illustres disparus.

(Une minute de silence observée.)

Que leurs âmes reposent en paix ! Amen.

Je vous remercie.

(A l'adresse du Ministre de la Défense). Une fois de plus, Monsieur le Ministre, bienvenue au Conseil national de Transition et merci pour votre disponibilité.

Avant de passer à la lecture de l'ordre du jour, je voulais juste rappeler que tous les téléphones doivent être mis sur silencieux ou vibreur, s'il vous plaît. Merci de votre très bonne compréhension.

- **Appel nominal des membres du CNT**

Avant de passer à la lecture de l'ordre du jour, je demande également à ceux qui viennent d'arriver de se faire enregistrer auprès du Secrétariat général.

Merci.

PROJET D'ORDRE DU JOUR N° 23-005/CNT-RM

I. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS DE LOI SUIVANTS :

1. **Dépôt n° 23-14/CNT** : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-010/PT-RM du 24 février 2023 portant création de la Direction du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées. ***(Ministre de la Défense et des anciens Combattants) (Commission Défense) ;***

2. **Dépôt n° 23-15/CNT** : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-011/PT-RM du 24 février 2023 portant modification de l'Ordonnance n° 2019-003/P-RM du 04 mars 2019 portant création de la Garde nationale. ***(Ministre de la Défense et des anciens Combattants) (Commission Défense) ;***

3. **Dépôt n° 23-16/CNT** : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-014/PT-RM du 16 mars 2023 portant création de l'Hôpital d'instruction des Armées. ***(Ministre de la Défense et des anciens Combattants) (Commission Défense)*** ;
4. **Dépôt n° 23-19/CNT** : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-01/PT-RM du 21 mars 2023

portant Statut général des Militaires. ***(Ministre de la Défense et des anciens Combattants) (Commission Défense)*** ;

5. **<u>Dépôt n° 23-23/CNT</u>** : Projet de loi portant modification de la Loi n° 01-080 du 20 août 2001, modifiée, portant Code de Procédure pénale. ***(Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme) (Commission Lois)*** ;

6. **<u>Dépôt n° 23-24/CNT</u>** : Projet de loi modifiant la Loi n° 02-54 du 16 décembre 2002, modifiée, portant Statut de la Magistrature. ***(Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme) (Commission Lois) ;***

7. **<u>Dépôt n° 23-25/CNT</u>** : Projet de loi portant modification de la Loi n° 2011-037 du 13 juillet 2011, portant Organisation judiciaire. ***(Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme) (Commission Lois) ;***

8. **<u>Dépôt n° 23-03/CNT</u>** : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-002/PT-RM du 12 janvier 2023 portant modification de la loi n° 03-029 du 21 juillet 2003 portant création de la Cellule des Travaux routiers d'Urgence. ***(Ministre des Transports et des Infrastructures) (Commission T.P) ;***

9. **<u>Dépôt n° 23-09/CNT</u>** : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-006/PT-RM du 10 février 2023 portant création de la Direction Générale des Eaux et Forêts. ***(Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et de Développement durable) (Commission D.R.E)***.

II- COMMUNICATIONS.

(Ordre du jour adopté)

***

Nous passons au 1er point qui concerne les **délibérations sur les projets de loi**.

I. DELIBERATIONS SUR DES PROJETS DE LOI

❖ **EXAMEN DES DEPOTS N° 23-14/CNT ; N° 23-15/CNT ; N° 23-16/CNT ET N° 23-19/CNT**

- **<u>DEPOT N° 23-14/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2023-010/PT-RM DU 24 FEVRIER 2023 PORTANT CREATION DE LA DIRECTION DU MATERIEL, DES HYDROCARBURES ET DU TRANSPORT DES ARMEES.**

- **<u>DEPOT N° 23-15/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2023-011/PT-RM DU 24 FEVRIER 2023 PORTANT MODIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2019-003/P-RM DU 04 MARS 2019 PORTANT CREATION DE LA GARDE NATIONALE.**

- **<u>DEPOT N° 23-16/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2023-014/PT-RM DU 16 MARS 2023 PORTANT CREATION DE L'HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMEES.**

- **<u>DEPOT N° 23-19/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2023-01/PT-RM DU 21 MARS 2023 PORTANT STATUT GENERAL DES MILITAIRES.**

Nous allons passer au premier point qui concerne les délibérations sur les projets de loi.

J'invite le Président de la Commission Défense à introduire son rapporteur.

Minkoro KANE, *président de la Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile, introduit le rapporteur de sa Commission.*

Moustapha SANGARE*, rapporteur de la Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile, donne lecture des 4 rapports de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable SANGARE.

A présent, j'invite la Commission des Lois à venir donner lecture de son rapport d'avis.

Avant que l'Honorable DIALLO ne se mette en condition, je voudrais au nom de tous les membres du CNT, souhaiter la bienvenue également à M. le Ministre de la Réconciliation, représentant le Ministre de la Justice.

Boubacar N. DIALLO, *rapporteur* de la *Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture des 4 rapports d'avis de sa Commission*.

M. le Président : Merci Honorable DIALLO. Merci à la Commission.

Chers membres du CNT, à présent, je voudrais inviter M. le Ministre à réagir sur les trois rapports d'abord : les dépôts n° 2023-14/CNT, n° 2023-15/CNT et n° 2023-16/CNT et après il reviendra réagir sur le 4ème rapport avec l'amendement.

Monsieur le Ministre, merci encore une fois d'avoir répondu au CNT malgré votre agenda chargé.

Je vous invite à prendre la parole pour réagir uniquement sur les rapports et après votre réaction sur les rapports, je vous inviterais également à réagir pour donner des éléments de réponse aux différentes questions qui vous seront posées.

Merci de votre très bonne compréhension.

Colonel Sadio CAMARA, *ministre de la Défense et des Anciens Combattants* : Merci Honorable Président.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil National de Transition, bonjour.

Honorable Président, nous adhérons aux trois rapports de la Commission Défense.

Merci beaucoup.

M. le Président : Merci bien Monsieur le Ministre.

A présent, j'invite la Commission Emploi pour venir donner lecture de son rapport d'avis et après nous allons donner lecture de l'amendement.

Honorable Zaleha Abdoulaye, vous avez la parole.

Mme Zaleha ABDOULAYE, *rapporteure de la Commission de la Promotion de la Femme, de la Famille, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission sur le dépôt n° 23-19/CNT.*

M. le Président : Merci Honorable Zaleha.

Donc, nous allons passer à la proposition d'amendement.

- ***Lecture de la proposition d'amendement unique présentée par la Commission Défense sur le dépôt n ° 23-19/CNT***

Monsieur le Ministre de la Défense, voulez-vous réagir par rapport à cette proposition d'amendement ?

Colonel Sadio CAMARA, *ministre de la Défense et des anciens Combattants* : Merci Honorable Président.

Nous acceptons l'amendement.

Merci beaucoup.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Chers membres du CNT, à présent je voudrais savoir s'il y a un orateur d'opinion contraire par rapport à cet amendement… Il n'y en a pas.

Très bien ! Nous allons donc passer au vote de la **proposition d'amendement**.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Résultat :

Pour : 135
Contre : 00
Abstention : 00

L'amendement est donc adopté. (*Coup de maillet*.)

Nous allons directement ouvrir les débats, d'autant plus que le Ministre est déjà passé pour réagir sur les rapports. Ou bien ?...

Des voix : Pas de débat.

M. le Président : D'accord… *(Applaudissements.)* J'ai compris cette version, merci.

Mais le Président veut savoir aussi s'il y a quelqu'un qui désire individuellement réagir.

Quels sont ceux qui veulent intervenir ?... Il y a quatre intervenants.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA : Merci Monsieur le Président.

Merci Messieurs les Ministres.

Merci encore de nous avoir donné la parole, le parlement c'est le débat et je crois que cela doit être compris de tous.

Ceci étant, nous remercions Monsieur le Ministre.

Par rapport aux trois projets sur l'armée, je n'ai rien à dire. Ma question, c'est par rapport à l'hôpital qui relève aussi de ma profession technique. A ce titre, j'ai quelques petites questions, Monsieur le Président.

Ma première question est de savoir quelles sont les modalités et les implications de la participation de cet hôpital militaire de 3ème niveau dans le service public hospitalier.

Ma deuxième question est de savoir quelles sont les spécialités militaires de cette structure pour répondre aux dispositions sécuritaires de la prise en charge qui fait l'objet même de la création de cet hôpital.

La troisième question, c'est de savoir quelles sont les spécificités de cette structure en lien avec la politique nationale hospitalière et concrètement la loi hospitalière et la charte des malades.

Quels sont les services médicaux et les spécialités de cette nouvelle structure ?

En cinquième position, je voudrais savoir tout simplement si cet hôpital doit avoir des civils, quels seront les critères.

Ensuite, quel est le contenu de la carte hospitalière de cette nouvelle structure ?

En dernier lieu, quelle est la politique pharmaceutique de la nouvelle structure ? Parce que nous nous rendons compte beaucoup de fois que si le ministère de la Défense n'emploie pas une bonne méthode de politique pharmaceutique on peut tomber à des ruptures souvent même par rapport à des produits qui sont très nécessaires dans nos hôpitaux.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable FOMBA.

Honorable FOMBA, l'Hôpital est déjà créé ? Ou bien c'est quoi le problème ?... D'accord. Et puis, là, c'est un agent de la santé aussi qui demande. Je crois que vous

êtes censés donner des éléments de réponse en contribution même hein. *(Sourire.)*

Honorable Kassim KEITA.

Kassim KEITA : Merci Monsieur le Président.

Je voudrais juste demander si réellement on peut avoir une gratuité devant les hôpitaux et les Centres de référence pour les militaires et leurs familles car nous savons de façon perpétuelle qu'ils sont en mission de l'Etat.

Par rapport à la militarisation de la police, il y a l'EMIA qui est là pour la formation des militaires. Est-ce qu'il y aura un centre aussi pour la formation des officiers de la police ? Ou bien vont continuer leur formation pour être officiers au niveau de l'EMIA.

Merci.

M. le Président : Merci Honorable Kassim.

Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED.

Mohamed OULD SIDI MOHAMED : Merci bien Monsieur le Président.

Bonjour Honorables membres du CNT.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Tout d'abord, je félicite M. le Ministre de la Défense pour la bonne réorganisation qu'il est en train de faire au sein de l'armée. (*Applaudissements*.) Nous avons remarqué que sous la Transition il y a beaucoup de textes qui arrivent au CNT dans le cadre de la bonne réorganisation de l'armée, c'est une initiative à saluer.

Ensuite, je le félicite pour la montée en puissance de nos forces armées, actuellement reconnue par l'ensemble des maliens.

Ma troisième question. Monsieur le Ministre, vous prévoyez la suppression du corps des officiers de police, ils vont être intégrés comme commissaires suite à une formation. Est-ce que vous avez prévu dans le statut une passerelle entre les sous-officiers et les officiers comme ça se fait dans les autres corps ?

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED.

Honorable Maïmouna GADJIKO.

Mme Maïmouna GADJIGO : Bonjour Monsieur le Président.

Avec votre permission, moi, je vais m'exprimer en bambara.

(*Mme Maïmouna GADJIGO commence à intervenir en bambara...*)

M. le Président : Honorable, attendez, on va juste prendre certaines dispositions pour permettre à toute la plénière de comprendre ce que vous êtes en train de dire.

Elle n'est pas obligée de parler français hein mais nous allons prendre des dispositions particulières pour vous permettre peut-être de mieux comprendre. Ou bien ?... D'accord. Une minute. (*Applaudissements*.)

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui se propose… Elle devait avoir son traducteur mais à défaut de ça, pour mieux gérer le temps… Le traducteur Dianka n'est pas disponible. Si quelqu'un peut se proposer.

Assarid AG IMBARCAOUANE : (*Depuis sa place.)* Elle est obligée de parler français.

M. le Président : Non, elle n'est pas obligée de parler français. Elle va parler, on va traduire.

… Oumar Z. DIARRA, venez faire la traduction, s'il vous plaît.

Une voix : Monsieur le Président, elle peut parler français, elle est fonctionnaire.

Mme Maïmouna GADJIGO : Même si je suis fonctionnaire, si je veux parler en bambara, où est le problème ?

M. le Président : *Wallahi,* il n'y a pas de problème. (*Applaudissements*.) Madame, parle.

(*Bruit dans la salle*.)

Je comprends, on ne va pas polémiquer. Pour quelqu'un qui n'arrive pas à s'exprimer, comment voulez-vous que moi, je parle des dispositions du règlement ? Moi, je crois qu'on doit tous essayer de fournir des efforts. Moi, je crois que tout est écrit, c'est-à-dire il est bien dit dans l'article 4 que « *les débats au Conseil national de Transition se déroulent dans la langue officielle du Mali* ». Ça, c'est ce qui a été dit, il y a toujours un cas non prévu, c'est ça la difficulté de la transition. On peut prévoir mais on ne peut jamais prévoir l'imprévu et c'est ce qui est arrivé. Donc, ça ne sera pas un blocage pour la plénière et j'ai dit qu'on va prendre des dispositions particulières. Sinon, si on doit tous se cacher derrière le règlement intérieur, ça va amener juste à un blocage.

Donc, qu'est-ce que vous proposez ?

Des voix : On va traduire...

M. le Président : Voilà, c'est ça la solution.

(Demande de parole.)

Oumar Z. DIARRA va traduire pour vous.

Mme Maïmouna GADJIGO : Cette fois-ci c'est en bambara. Peut-être pour la prochaine fois je vais parler en français.

(*Bruit dans la salle*.)

Oumar Z. DIARRA : Monsieur le Président, elle dit qu'elle sait parler français hein.

M. le Président : *(A l'adresse de Mme Maïmouna GADJIGO*.) Mais si vous savez parler français, pourquoi voulez-vous parler en bambara ? … Donc, Madame, je vous invite à regagner votre place, en attendant que je trouve la solution à votre problème. Je vous en prie. (*Applaudissements*.)

M. le Président : Est-ce que M. Dianka est dans la salle, s'il vous plaît ?... Non.

Honorable Mme DIAOURE, voulez-vous traduire pour votre collègue ?... D'accord, Honorable Magma Gabriel KONATE se propose.

Honorable KONATE, vous avez la parole.

Vous savez que ce n'est pas facile aussi de traduire.

Magma Gabriel KONATE : *Awni sɔgɔma*. Bonjour Mesdames et Messieurs.

Je crois que je suis l'un des fervents défenseurs de nos langues nationales mais jusqu'à ce qu'on arrive au 18 juin pour adopter la nouvelle Constitution… (*Applaudissements*.) où il est question d'avoir nos langues nationales, le français reste notre langue de travail, Monsieur le Président. Donc, si elle veut le faire, elle peut le faire en bamanankan mais elle va traduire en français elle-même… (*Applaudissements*.), ce n'est pas interdit. Parce que quand moi, je viens, je dis : « *n'badew aw ni sɔgɔma* », Mesdames et Messieurs bonjour ; si elle ne peut pas faire ça, elle ne peut pas traduire ce qu'elle a à dire, elle peut aller à sa place…(*Applaudissements*.), je crois, Monsieur le Président.

M. le Président : Merci pour cette précision.

Magma Gabriel KONATE : Je vous en prie.

M. le Président : Je crois qu'en Communications, nous serons vraiment édifiés aussi par le Secrétaire Général.

Merci bien.

Magma Gabriel KONATE : D'aucuns disent que Mamadou Hawa GASSAMA a toujours fait ça à l'Assemblée mais ce n'est pas le même cas, parce qu'on nous a tous demandé ici : si vous voulez un interprète », tout le monde a dit qu'il n'y a pas d'interprète.

Maïmouna GADJIGO : En ce moment, moi, je n'étais pas là.

Magma Gabriel KONATE : Bon, je vais me faire un devoir de traduire ce qu'elle va dire parce que je ne comprends pas bien le français.

Alors, je vous en prie, allez-y.

Mme Maïmouna GADJIGO *(Intervention en langue Bambara, traduite par M. Magma Gabriel KONATE)* : Je tiens à m'exprimer en langue nationale bamanankan parce que je pars du principe que 90 % de la population parlent le bamanankan.

L'hôpital qui va être construit, est-ce que cet hôpital-là sera à la disposition de tout le monde comme les autres hôpitaux qui sont chez nous ici au Mali ? Je prends le cas de Kayes par exemple, cet hôpital qui a été construit à Kayes, est-ce qu'il ne crée pas de difficultés plutôt que d'arranger certaines situations ?

Ma deuxième question. Les 27 milliards qu'on va investir dans cet hôpital, est-ce qu'on prendra soin de l'utilisation de cet argent afin que cela soit de manière efficiente ?

Ce pourquoi l'hôpital est construit, même si on mettait le double de l'argent dedans cela est nécessaire, mais est-ce que cela sera utilisé à bon escient ?

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président : Merci beaucoup Honorable Magma Gabriel KONATE (*Applaudissements*.) et à Honorable Maïmouna GADJIGO.

Sur ce, j'invite la Commission à venir répondre à certaines questions avant de laisser la place à M. le Ministre.

Minkoro KANE, *président de la Commission Défense* : Merci bien Monsieur le Président.

Je vais peut-être donner quelques petits éclaircissements par rapport à la deuxième question de FOMBA, je ne suis qu'un adjoint, le reste sera traité par Monsieur le Ministre.

La deuxième question de FOMBA porte sur la sécurité concernant l'Hôpital d'instruction. C'est déjà prévu, les agents de l'hôpital sont orientés vers la technicité, la sécurité ne fait pas partie de leur travail, c'est pour cela qu'ils ont pensé mettre une unité de protection à ce niveau.

Aussi, il faut comprendre qu'au niveau de l'Hôpital d'instruction les hautes personnalités peuvent être là-bas. Donc, ça nécessite non seulement la discrétion mais aussi une protection.

C'est ce que je voulais dire à l'Honorable FOMBA.

Je voudrais profiter de ce micro avant de me retirer. Je voudrais remercier la Commission ad hoc qui a travaillé sur le projet de statut général des Armée, ils ont vraiment fait un travail colossal qui mérite des félicitations de la part de nos autorités. Ils ont très bien travaillé et ce n'était pas du tout gagné. Aujourd'hui, que tout le monde parle le même langage sans problème, c'est dû à leur effort, je les remercie pour ça.

Monsieur le Président, je voudrais laisser le reste des questions à M. le Ministre.

Merci bien.

M. le Président : Merci Honorable KANE.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour apporter des éléments de précisions.

Colonel Sadio CAMARA, *ministre de la Défense et des Anciens Combattants* : Merci Honorable Président du CNT.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil National de Transition, est-il besoin de rappeler encore l'intérêt que requiert cette séance plénière pour la montée en puissance de notre armée ? Cet exercice témoigne de l'intérêt que vous portez aux questions de défense et de sécurité devenues par la force des choses notre sujet de préoccupation majeure. Je voudrais donc saisir cette occasion pour renouveler une fois de plus mon attachement à cet exercice qui nous permettra de joueur pleinement notre rôle dans la construction du Mali.

Ceci dit, je voudrais apporter quelques éléments de réponse aux différentes questions posées.

Les quelques questions posées par l'Honorable FOMBA, à savoir : quelles sont les spécialités qui seront exercées au niveau de l'hôpital militaire ? C'est toutes les spécialités qui seront exercées dans cet hôpital. Cet hôpital va prendre en compte toutes les spécialités, sans problème.

La deuxième question, quelles sont les spécificités ? L'urgence de la prise en charge des militaires va s'inscrire comme pour les autres maliens.

Mais maintenant, la différence entre les militaires qui sont blessés sur les théâtres des opérations et les militaires qui ne sont pas engagés sur les théâtres des opérations est que la gratuité des soins est assurée pour tous les militaires qui sont blessés en mission commandée. Donc, pour les blessés du théâtre des opérations, la gratuité des soins est assurée.

Quelle est la politique pharmaceutique de l'hôpital ? Elle s'inscrit dans la politique de santé publique du Mali.

Je viens à la question de l'Honorable Kassim. J'ai déjà parlé de la gratuité des soins pour ceux qui sont engagés sur les théâtres des opérations ; ceux qui ne sont pas engagés sur les théâtres des opérations vont se faire soigner comme les autres maliens.

Par rapport à la formation, la question de savoir s'il va y avoir une école de formation des commissaires comme l'EMIA. Il faut le savoir, c'est vrai qu'on a militarisé la police et la protection civile, mais c'est des corps qui ont déjà leurs spécificités. Donc, en ce qui concerne les sous-officiers de police, ils vont subir les mêmes cursus que les autres militaires, c'est-à-dire il y a plusieurs voies pour être officiers au niveau de l'armée, ceux qui font le recrutement normal peuvent faire les formations classiques pour ensuite passer officiers. Il y a aussi les concours. Les concours d'entrée à l'EMIA, les civils et les professionnels peuvent faire ces concours-là. Ça sera pareil pour les commissaires et la protection civile, à ce niveau il n'y a pas de problème. Déjà, le ministère de la Sécurité est en train de travailler pour avoir les mêmes formations que les militaires ont, notamment ils viennent de créer l'école d'état-major des forces de sécurité et de défense qui complétera la formation des policiers et de la protection civile.

En résumé, je dirais que les militaires de la police et de la protection civile, à l'instar des autres militaires, ont les mêmes conditions de recrutement, d'avancement, d'évolution dans les carrières.

Je vais revenir maintenant à la question de Madame, est-ce que l'hôpital militaire sera bien équipé ? La réponse est oui, l'hôpital militaire sera de niveau 3 et à la fin il va y avoir toutes les commodités d'un hôpital de niveau 3.

Enfin, je voulais rassurer les Honorables membres du CNT que toutes les dispositions sont prises pour une utilisation efficiente des ressources.

L'incidence financière évoquée est pour la construction de l'Hôpital, l'équipement est à évaluer.

Honorable Président, voilà les quelques réponses que je voulais donner aux questions posées.

Merci beaucoup. *(Applaudissements.)*

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Chers membres du CNT, après ces éléments de réponse apportés par M. le Ministre, nous allons procéder au vote.

(Demande de parole.)

Honorable Mamadou Hawa GASSAMA, vous avez la parole.

Mahamadou Hawa GASSAMA : Merci beaucoup Monsieur le Président.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Bonjour chers collègues.

Monsieur le Président, c'est l'occasion pour moi de remercier le bon DIEU pour le fait que je suis là aujourd'hui.

Je voulais intervenir pour dire merci au Mali, y compris le Gouvernement et le CNT, et précisément au Président du CNT, le colonel Malick DIAW. (*Applaudissements*.) Il y a un problème qui a été soulevé ici, c'est mon devoir d'intervenir surtout quand il y a quelqu'un qui a prononcé mon nom pour dire qu'il y a un certain avantage qui a été accordé à moi. Oui, je voulais vous dire, Monsieur le Président, que je n'ai pas été élu pour que je sois là, j'ai été nommé par un décret, je ne sais pas les critères de choix que vous avez faits pour que je sois là. Mais je crois que les maliens vous disent merci, vous ne vous êtes pas trompés pour le choix porté sur GASSAMA pour siéger au CNT. (*Applaudissements*.) Celui qui veut entendre parler de ça, qu'il aille aux marchés et aux grins. Mais je n'ai jamais été à l'école, je n'ai appris ni l'anglais ni français mais j'ai le Coran en tête, j'ai les noms d'ALLAH, mon chapelet est là (*en le brandissant*.), la nuit ou la journée j'implore le bon DIEU pour qu'il me guide sur le droit chemin.

Ensuite, Monsieur le Président, je remercie mes collègues aussi. J'étais malade, c'était confidentiel, mon président de commission est là. Un jour, mon président de Commission m'a demandé : GASSAMA, tu es malade mais je te vois. Je lui ai montré la preuve de ma maladie dans son bureau ; j'ai subi une intervention au niveau de mon ventre, il dit : « GASSAMA, je ne savais pas que c'était aussi grave ». Mais aujourd'hui, je remercie le bon DIEU, je suis en train de récupérer ma santé grâce au CNT et au Gouvernement. Et je dois remercier le 2ème Questeur…

M. le Président : Merci Honorable.

Mahamadou Hawa GASSAMA : … le 2ème Questeur, même s'il n'est pas en salle. Monsieur le Président, je vais terminer. Veuillez m'accorder deux minutes.

Je remercie le 2ème Questeur, je suis fier de lui, ce n'est pas le financement mais la considération. Il m'a dit : « Le Président dit de m'occuper de toi ». Il m'appelle chaque deux jours pour s'enquérir de l'état de ma santé. J'ai subi deux opérations pendant une heure de temps à la clinique Almedine mais ça n'allait pas…

M. le Président : C'est bien noté.

Mahamadou Hawa GASSAMA : Il m'a évacué en Tunisie et il m'a dit de me reposer tranquillement pendant un an. Je ne voulais pas venir m'assoir parmi vous étant malade, chaque minute je sors, vous allez comprendre et j'allais rentrer ; c'est pour cela que je ne participais pas aux plénières…

M. le Président : Merci pour cette précision.

Mahamadou Hawa GASSAMA : Monsieur le Président, accordez-moi 2 minutes, je vais terminer.

M. le Président : C'est bon, merci. *(Le Président coupe le micro)*.

Mahamadou Hawa GASSAMA : Donc, accorde-moi une minute Monsieur le Président, c'est important.

Il paraît qu'on a demandé aux Honorables qui ont besoin d'interprète, moi, je n'étais pas là.

M. le Président : Ce problème est déjà géré, Honorable GASSAMA.

Mamadou Hawa GASSAMA : Monsieur le Président, c'est pour signaler seulement que j'ai besoin d'interprète.

M. le Président : Merci Honorable Président.

Applaudissez pour l'Honorable GASSAMA.

Mahamadou Hawa GASSAMA : A cause de DIEU, Monsieur le Président, écoutez mon message, à cause de DIEU.

Je n'étais pas là, j'ai besoin d'interprète. Les maliens croient que c'est Malick DIAW ou le ministre Sadio CAMARA ou encore le Président Assimi GOITA qui m'ont payé,

que je suis là pour prendre l'argent et qu'en échange je ne parle pas. Non, ce n'est pas ça, j'étais malade.

M. le Président : Honorable GASSAMA, merci. Regagnez votre place, s'il vous plaît.

Mahamadou Hawa GASSAMA : Il faut que ça soit clair…

M. le Président : Regagnez votre place, s'il vous plaît. (*Applaudissements*.) Je vous en prie. Applaudissons, bravo ! (*Applaudissements*.) Merci beaucoup.

Mahamadou Hawa GASSAMA : C'est ça le malien, quand on parle, on ne laisse pas quelqu'un s'exprimer…

M. le Président : Honorable GASSAMA, merci beaucoup.

Mahamadou Hawa GASSAMA : Monsieur le Président, moi, j'ai besoin d'interprète, je le réclame. Je suis en bonne santé, les maliens écoutent, j'ai besoin d'interprète. Je suis là pour défendre mon pays et le peuple malien, Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable GASSAMA pour cette motion.

Chers membres du CNT, à présent nous allons passer aux voix les **4 projets de loi** de façon séparée.

DEPOT N° 23-14/CNT

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 135
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté. *(Coup de maillet.)*

DEPOT N° 23-15/CNT :

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 135
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté. *(Coup de maillet.)*

DEPOT N° 23-16/CNT

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 135
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté. *(Coup de maillet.)*

DEPOT N° 23-19/CNT

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 135
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté. *(Coup de maillet.)*

Monsieur le Ministre, félicitations à vous ! Si vous avez un mot à l'endroit des Honorables membres du CNT avant de vous retirer, je vous invite à prendre la parole.

Colonel Sadio CAMARA, *ministre de la Défense et des Anciens Combattants* : Merci Honorable Président du CNT.

Honorables Mesdames et Messieurs les membres du Conseil National de Transition, rendons grâce à DIEU d'être parvenus à ce jour avec vous, au vote de ces projets de loi. Vous avez voté les présentes lois car vous avez été convaincus par la vision qu'elles expriment et par les ambitions qu'elles portent pour notre armée nationale toujours en reconstruction. Vos contributions d'abord au niveau de la Commission de la

Défense nationale, de la Sécurité et de la Protection civile ou encore au niveau de la plénière vont enrichir les textes que vous venez d'adopter.

Je voudrais, au nom de la hiérarchie militaire, vous remercier tous pour cet exercice qui témoigne encore votre attachement à notre bien commun qui est le Mali.

Nous nous sentons une fois de plus rassurés dans la poursuite de notre objectif qui est de bâtir un modèle d'armée très performant pour répondre aux enjeux sécuritaires nationaux dans un contexte régional et international préoccupant. Raison pour laquelle, Monsieur le Président, nous travaillons tous les jours pour mieux nous équiper, acquérir des moyens sophistiqués, former et entraîner nos hommes, et enfin améliorer les conditions de vie et de travail du personnel. Ceci va nous permettre de rester fidèles à la vision du peuple malien qui est de voir son armée pouvoir défendre et sécuriser son territoire national, les personnes et leurs biens en toute autonomie.

Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre et bon retour ! Bonne continuation, Monsieur le Ministre, et à la prochaine !

Par la même occasion, je réitère la bienvenue à M. le ministre de la Réconciliation représentant le ministre de la Justice, garde des sceaux.

Sur ce, j'invite la Commission saisie au fond sur les **dépôts n° 23-23/CNT, n° 23-24/CNT** et **n° 23-25/CNT**, à venir donner lecture de ses rapports.

❖ **EXAMEN DES DEPOTS N° 23-23/CNT, N° 23-24/CNT ET N° 23-25/CNT**

- **Dépôt n° 23-23/CNT** : Projet de loi portant modification de la Loi n° 01-080 du 20 août 2001, modifiée, portant Code de Procédure pénale.

- **Dépôt n° 23-24/CNT** : Projet de loi modifiant la Loi n° 02-54 du 16 décembre 2002, modifiée, portant Statut de la Magistrature.

- **Dépôt n° 23-25/CNT** : Projet de loi portant modification de la Loi n° 2011-037 du 13 juillet 2011, portant Organisation judiciaire

Honorable Souleymane DE, vous avez la parole.

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation, de la justice, des droits de l'homme et des Institutions de la République, introduit le rapporteur de sa Commission.*

Me Saran KEITA DIAKITE, *vice-présidente de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation, de la justice, des droits de l'homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport unique de sa commission.*

M. le Président : Merci Honorable Maître Saran KEITA DIAKITE.

La Commission de l'Administration territoriale.

Gabriel COULIBALY, *rapporteur de la commission de l'Administration territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation Nationale, donne lecture du rapporteur d'avis de sa commission sur le dépôt n° 23-25/CNT.*

M. le Président : Merci Honorable Gabriel COULIBALY.

A présent, je vais inviter M. le Ministre à réagir sur les rapports et après nous allons ouvrir les débats et faire un vote groupé.

Monsieur le Ministre.

Colonel-major Ismaël WAGUE, *ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la*

Cohésion Nationale, assurant l'intérim de son collègue de la Justice, garde des sceaux :

Honorable Monsieur le Président du CNT,

Honorables membres du CNT,

Chers collègues membres du Gouvernement,

Bonjour.

J'ai l'insigne honneur d'être ce matin en face de vous encore une fois pour représenter efficacement - j'espère - le ministre de la Justice empêché, dont j'assure le premier intérim.

Ceci étant, je me reconnais totalement dans le rapport présenté par la commission Lois qui, en réalité, a fait de très bons boulots. Je tiens seulement à ajouter que c'est une histoire très simple. Le tribunal de grande instance de la commune 6 logeait en son sein le pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et de lutte contre la criminalité transfrontalière organisée ; c'était extrêmement lourd pour ne pas dire que c'est toujours lourd. La question du terrorisme aujourd'hui au pays ainsi que la question des droits de l'homme sont des questions essentielles ; il est important qu'au niveau de la justice, des décisions soient prises pour prendre en compte cette question à hauteur de souhait. Au regard de cette situation, il a été nécessaire de séparer le pôle du tribunal, ça va permettre au pôle de se focaliser sur son travail, de faire en sorte que la question du terrorisme soit gérée efficacement, que la lenteur soit traitée et que le terrorisme soit pris en compte réellement et faciliter la conduite des opérations sur le terrain.

Forcément, il faut créer une situation pour les magistrats, il faut définir le grade, il faut créer les chambres comme ça a été dit, il faut changer de méthodes d'enquête ; il faut aussi former le personnel. Il faut aussi mettre en place certaines structures ou procédures particulières, ne serait-ce que rallonger le délai de garde à vue au regard de la spécificité. C'est ce qui motive l'évolution de ces trois lois. Ça veut dire tout simplement que séparer le pôle du tribunal de grande instance a des conséquences qu'il faut assumer dans le but de faciliter le traitement de la question du terrorisme et la question des droits de l'homme.

Merci. *(Applaudissements.)*

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Est-ce qu'il y a des collègues qui souhaitent intervenir ?... Oui.

Honorable Alassane CISSE, vous avez la parole.

Alassane CISSE : Merci Monsieur le Président.

Assalam aleykoum.

Bonjour chers collègues.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Moi, je fais un constat et en même temps un souhait. Je remarque qu'on a créé une structure permanente pour des crimes, normalement notre souhait est que ça passe dans peu de temps. Avec la dynamique actuelle de l'armée, la politique du gouvernement, je pense que le terrorisme va disparaître dans deux ou trois ans, inch'ALLAH. Donc, cette structure, le pôle judiciaire contre la criminalité, après leur travail il faut leur trouver un point de chute. Donc, il faut que ça soit temporaire parce que si c'est permanent, après quand le Mali va retrouver sa stabilité, ces gens vont chercher du travail parce que c'est la justice. Donc, je préfère qu'on donne une durée de vie à cette structure, après les juges vont retourner dans leur rôle régalien. C'est ce que je demande.

Merci.

M. le Président : Merci Honorable CISSE.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA, vous avez la parole et la commission se prépare à apporter des éléments de réponses.

Aboubacar Sidick FOMBA : Merci Monsieur le Président.

Merci Messieurs les Ministres.

Je remercie l'adoption de ces projets de textes et surtout la polyvalence et l'éloquence de M. le ministre qui assure l'intérim du ministre de la Justice.

Ceci étant, j'ai trois petites questions. La première question est de savoir en quoi l'adoption de ces projets de lois peut-elle rendre efficace l'action pénale et permettre une meilleure administration de la justice dans le but d'endiguer l'enlisement et le jugement des dossiers dans un délai raisonnable.

Ma deuxième question est la suivante : quel sera l'apport de ces projets de texte pour désengorger nos prisons qui souvent permettent de garder des gens pendant longtemps alors que les dossiers existent toujours au niveau de la justice ?

La troisième question, c'est par rapport aux questions des ressources humaines. Nous savons aujourd'hui que même au niveau des tribunaux à compétences étendues c'est le juge qui est le président, il est le juge d'instruction, il est le greffier en chef et tout. Comment faire pour doter l'administration des ressources humaines à la hauteur, sachant bien que nous sommes à un moment très difficile ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable FOMBA.

Honorable DE, vous avez la parole.

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation, de la justice, des droits de l'homme et des institutions de la République* : Monsieur le Président, j'ai peur de dire que je vais être très bref parce que des fois mes camarades me font le reproche que quand je dis que je serai bref c'est en ce moment que je suis long.

Je pense sincèrement que M. le Ministre, à la fin de son appréciation des rapports, avait déjà tout dit, il n'y avait rien à ajouter. Il s'agit simplement, comme il l'a dit, de mettre fin à un dualisme institutionnel au niveau du tribunal de grande instance de la commune 6 qui renfermait en plus de ses compétences de juger les affaires de droit commun et les affaires liées au terrorisme et au crime transfrontalières ; permettre que les mêmes juges ne soient pas chargés de prendre en charge les dossiers de droit commun et des dossiers de terrorisme, aider à ce que désormais dans ce tribunal on ait un pôle judiciaire spécialisé qui est totalement déconnecté des affaires de droit commun, qui aura la charge de conduire les affaires liées au terrorisme et au crime transnational. Voilà tout ce qui était prévu et tout ce qui était dit, il n'y avait plus rien à ajouter.

Cependant, les questions qui viennent d'être posées, surtout l'appréciation de l'imam CISSE, je voudrais lui dire que la question du terrorisme et du crime transnational n'a rien à voir avec le facteur temps. Il y a des pays dans ce monde qui ne sont pas en crise, qui ne connaissent pas les difficultés que le Mali connaît aujourd'hui et qui, pourtant, vivent des questions du terrorisme. Je ne veux pas vous en citer un mais vous les connaissez très bien ; chaque jour que DIEU fait il y a des attaques terroristes çà et là à travers le monde, pourtant il n'y a pas malheureusement de crises multidimensionnelles telles que le Mali connait. Et en plus, ce sont des magistrats.

De toutes les mille manières, je pense qu'on a suffisamment discuté de la grave crise que le Mali connait, liée au déficit de magistrats dans notre pays. La dernière fois, on vous disait ici qu'ils étaient 532 et on a les derniers chiffres qui font frémir, ils ne sont même plus 532, on n'a pas plus de 400 magistrats pour l'ensemble du territoire national. Pour plus de 20 millions d'habitants nous n'avons pas 400 magistrats dans les fonctions jugeantes. Donc, cette question de facteur temporel ne doit même pas être posée ; au contraire, il faut être à la quête de recrutements et d'avoir plus de magistrats.

Pour les trois questions, c'est pareil. Pour l'Honorable collègue Aboubacar Sidick FOMBA, l'efficacité est déjà toute trouvée, lorsque vous avez des magistrats, comme nous l'avons dit dans notre rapport, qui ne sont pas obligés de traverser le Djoliba de part et d'autre pour courir entre et derrière les dossiers, ce sont des magistrats qui sont désormais uniquement dédiés à cette histoire de crimes, et compte tenu du terrain vaste du territoire national. Comme vous le savez très bien, ce sont des magistrats qui sont totalement dessaisis. Pour ne pas dire qu'il y a là l'exclusivité des questions de terrorisme entre les mains de ces magistrats. Donc, ils ne seront plus chargés de faire autres choses que ça, naturellement ils vont gagner en temps, ils vont pouvoir asseoir la meilleure approche pour y arriver.

Enfin, comme vous l'avez dit, cela a été dit plusieurs fois, la durée de la garde à vue qui est revenue même dans le rapport, c'est de 15 jours renouvelables 2 fois. Mais le renouvellement est assujetti non seulement à l'autorisation mais à la motivation du juge. Sachez très bien que toute question relative à la motivation et l'autorisation est soumise - à ce que nous savons tous - à un contrôle.

L'apport, comme vous le dites, pour désengorger nos prisons, si vous voulez, c'est un ballon d'essai que vous avez fait. Si vous voulez qu'on désengorge nos prisons, … - je ne suis pas là pour parler au nom du ministre parce que ça relève de la politique pénale de notre pays - … naturellement, les trois principes que j'ai toujours cités ici et que j'ai répétés ce matin, doivent être au cœur de tout ce qui nous motive : l'accès à la justice, assurer un délai raisonnable, assurer un procès équitable. Vous ne l'aurez pas et vous ne l'aurez jamais avec un effectif aussi bas, c'est aussi simple que ça. Sauf si nos magistrats sont des robocops ou des extraterrestres. Vous ne pouvez pas. Nous avons 61 maisons d'arrêt dans notre pays dont 60 maisons sont opérationnelles, près de 7 000 détenus et vous avez des chiffres qui sont extrêmement alarmants : 25 % de ces 7 000 sont jugés, 75 % sont en détention préventive. Est-ce qu'on a besoin de répéter plusieurs fois cela ?

Pour qu'on y sorte, il faut donner les moyens à la justice et vous savez très bien qu'on a adopté le budget ici et nous connaissons la cote apportée ou accordée au ministère de la Justice. Quant à la pratique, nous avons bien vérifié au niveau de la commission les crédits qui sont accordés au ministère de la Justice dans le budget de l'Etat ; à la fin de l'exercice vous trouverez que ce crédit n'est pas mobilisé. Quand le ministère de la Justice n'a même pas les crédits dont il doit bénéficier pour fonctionner, on se retrouve avec malheureusement un problème de mobilisation ou un déficit de mobilisation. Rassurez-vous que cela impactera forcément sur les résultats.

Les ressources humaines, je n'en reviendrai pas, nous connaissons tous ici les plaies de notre justice. Il nous revient courageusement de prendre les mesures idoines pour sortir de cette crise et de cette plaie.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable Souleymane DE d'être bref, clair et précis.

Monsieur le Ministre.

Colonel-major Ismaël WAGUE, *ministre de la Réconciliation nationale assurant l'intérim de son collègue de la Justice, garde des sceaux* : Rebonjour et merci beaucoup.

Je salue la brièveté de l'Honorable Souleymane DE.

Je vais essayer de compléter l'Honorable Souleymane DE en fonction des possibilités.

L'Honorable CISSE, la structure est permanente. Forcément, c'est une structure permanente.

Déjà, je vous remercie vraiment de la confiance accordée aux forces armées de défense et de sécurité qui vont mettre fin au phénomène du terrorisme dans les délais les plus brefs possibles.

Mais qu'à cela ne tienne. Il est toujours important de maintenir ce genre de juridiction permanente parce que la question d'insécurité, c'est une question internationale, souvent qui peut perdurer dans le temps ou souvent qui peut revenir. C'est comme si on dit que ce n'est pas le souhait à un pays d'avoir des criminels, des voleurs tous les jours. L'objectif, c'est qu'on mette fin à ça. Ça veut dire tout simplement que la justice aussi va être temporaire, si on revient au niveau de votre raisonnement.

L'Honorable Aboubacar Sidick FOMBA. En quoi ces projets vont rendre la justice efficace et tout ce qui va avec ? C'est un calcul mathématique simple, une personne qui s'occupe de deux choses et une personne qui s'occupe d'une chose ; la personne qui s'occupe d'une chose est beaucoup plus efficace dans son travail que la personne qui s'occupe de deux choses. C'est aussi simple que ça.

Ensuite, l'apport de ce texte pour le désengorgement des prisons. Bien sûr, le tribunal de grande instance va s'occuper de son travail de droit commun, forcément ça va être un peu plus rapide, les dossiers vont être gérés un peu plus efficacement ; de l'autre côté, le pôle spécialisé de lutte contre le terrorisme va s'occuper de son travail. Donc, forcément, la question de terrorisme va être gérée rapidement. Et ceux-là qui sont dans les prisons en attendant leur jugement, ça va aller un peu vite. Donc, forcément, si ça s'accélère, ça va désengorger les prisons.

La question des ressources humaines, bien sûr, c'est un défi. Déjà, au niveau du pôle qui va être mis en place, c'est des magistrats qui vont être désignés, formés et mis en place à cet effet mais - bien sûr - prélevés sur les lois actuelles. Il est important de signaler quand même que l'an passé il y a eu 100 qui ont été recrutés. On est dans une dynamique de recruter aussi 100 cette année et je pense que c'est prévu de recruter 100 - 100 - 100 jusqu'à ce qu'on puisse avoir les 500. Donc, il y a un plan pour recruter les ressources humaines. Il ne suffit pas de les recruter, il faut les entretenir, les soutenir, les éduquer, les moraliser et faire en sorte que la justice soit efficace.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre pour ces éléments de réponses apportés.

Nous allons procéder au vote des **trois projets de loi ensemble** ?

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Pour : 135
Contre : 00
Abstention : 00

Les trois projets de loi sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Félicitations à M. le Ministre !

Par la même occasion, le CNT souhaite la chaleureuse bienvenue à Mme le Ministre des Transports.

Monsieur le Ministre de la Réconciliation représentant le ministre de la Justice, si vous avez un mot à l'endroit des Honorables membres du CNT avant de vous retirer, je vous invite à prendre la parole.

Colonel-major Ismaël WAGUE, *ministre de la Réconciliation nationale, assurant l'intérim de son homologue de la Justice, garde des sceaux* : Je remercie sincèrement les Honorables membres du CNT pour cette confiance qu'ils nous ont accordée.

En plus de la création de la Direction Nationale des droits de l'homme, ce pôle qui va être mis en place de façon séparée, va permettre d'améliorer réellement l'arsenal juridique pour la prise en compte efficace de la lutte contre le terrorisme et la question des droits de l'homme.

C'est le lieu de remercier, au nom du ministre de la Justice, le CNT pour avoir accordé à 135 voix pour, zéro contre et zéro absentions cette confiance. On est reconnaissant. Juste pour vous dire qu'on est ensemble pour la suite.

Merci beaucoup.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre et bonne continuation !

Merci à la commission.

- **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-03/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2023-002/PT-RM DU 12 JANVIER 2023 PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N° 03-029 DU 21 JUILLET 2003 PORTANT CREATION DE LA CELLULE DES TRAVAUX ROUTIERS D'URGENCE (CETRU)**

Après l'adoption des trois projets de loi, j'invite la commission saisie au fond sur le **dépôt n° 23-03/CNT** à venir donner lecture de son apport : la commission TP, bien sûr.

Modibo KEITA, *président de la commission des Travaux publics, des Domaines, de l'Habitat et des Transports, introduit le rapporteur de sa Commission.*

Kassim KEITA, *rapporteur la commission des Travaux publics, des Domaines, de l'Habitat et des Transports, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable Kassim KEITA.

A présent, j'invite la commission Lois à venir donner lecture de son rapport d'avis.

Mme DIAKITE Me Saran KEITA DIAKITE, *vice-présidente de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation, de la justice, des droits de l'homme et des institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable KEITA et merci à la commission.

A présent, j'invite Madame le Ministre à réagir.

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures* : Merci Monsieur le Président.

Bonjour Honorables membres du CNT.

Effectivement, nous nous reconnaissons dans le rapport de présentation lu par la commission en charge des transports et des travaux publics du CNT. Donc, nous les remercions d'avoir organisé avec diligence

les différentes séances d'écoute au niveau de la commission. Comme le rapporteur l'a dit, la Cellule des travaux routiers d'urgence est survenue lors de la structuration intervenue en 2000 au niveau de l'ensemble des pays de l'UEMOA ; avant, c'était la Direction nationale des travaux publics. Il y a eu la restructuration, on a eu la Direction nationale des routes, ensuite l'AGEROUTE ; après, on a eu le Fonds d'entretien routier et une agence pour la sécurité routière. Avec la mise en œuvre des textes, 20 ans - de 2003 à 2023 - on a été confronté à des problèmes juridiques. Donc, cette relecture est valable uniquement pour lever l'équivoque qui nous a coûté cher, souvent.

Je vous remercie

M. le Président : Merci Madame le Ministre.

A présent, quels sont ceux qui désirent intervenir ? …

Honorable Salaha MAIGA.

Salaha MAIGA : Merci Monsieur le Président.

Monsieur et Madame les Ministres,

Honorables collègues membres du CNT,

Bonjour.

J'ai deux questions de précision concernant la Cellule des travaux routiers d'urgence qui est combien importante.

Ma question se précise de savoir quelle est la capacité opérationnelle de réponse en matière d'urgence de la Cellule des travaux routiers d'urgence.

La seconde question. Est-ce qu'il y a des antennes de Kayes, Douentza et Gao qui, désormais, vont couvrir l'étendue du territoire ?

En prenant en compte les nouvelles régions, il y aura des régions qui seront rattachées à Kayes et d'autres à Douentza et à Gao ; compte tenu de cet élargissement de nouveaux champs d'action de ces trois antennes, comment fonctionnera-t-elle ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable Salaha.

Honorable Alioune GUEYE.

Alioune GUEYE : Merci bien Honorable Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Chers collègues,

Je voudrais remercier Mme le Ministre pour cette initiative de création de la Cellule routière d'urgence.

J'ai deux questions, Madame le Ministre. Je voudrais savoir en quoi l'adoption de ce texte peut avoir une incidence ou un impact considérable sur les accidents de la route actuellement.

La deuxième question. Existe-t-il un lien entre cette création et la problématique de la question de l'emploi pour les jeunes ?

Merci.

M. le Président : Merci Honorable GUEYE.

Honorable Boubacar H. DIALLO.

Boubacar H. DIALLO : Merci le Président.

Bonjour Madame le Ministre.

Bonjour Monsieur le Ministre.

Bonjour chers collègues Honorables membres du CNT.

Ceux-ci sont mes collègues, ça fait 36 ans que j'évolue dans le secteur, toutes ces réformes sont passées devant moi.

Maintenant, je vais être très bref. Il y a eu effectivement des personnes qui ont été

écoutées, normalement les organisations professionnelles. Je vais m'intéresser juste aux pages 6 et du rapport de la Commission, au niveau des Objectifs de la CETRU. Dans le premier tiret, c'est « intervenir sur l'ensemble du territoire national en cas d'urgence, de façon efficace et efficiente pour la réalisation des travaux routiers ». Pour cela, nous demandons de biffer le dernier tiret relatif à « l'exécution des travaux d'entretien routier dans toutes les zones géographiques où l'entretien du réseau routier n'est pas assuré par les entreprises privées ». C'est sans objet, puisque vous pouvez déjà intervenir partout. Ce n'est pas la peine d'insister là où il n'y a pas les entreprises privées parce que c'est une question de demande et d'offre. Un moment donné à Bamako, il n'y avait même pas d'entreprise pour assurer l'entretien routier. Donc, si on ferme, ça posera un autre problème. Par exemple, il y a la Turquie qui vient soumissionner pour le barrage de Taoussa, ils ne sont pas là, ils sont loin.

Ensuite, au niveau des recommandations, nous demandons à ce que la CETRU, puisqu'elle utilise les moyens de l'Etat… Parce que ce qui nous a amenés dans cette situation, c'est que dans la loi il y a les travaux sommaires et maintenant le mot « sommaires » a créée des problèmes, ça a valu même des problèmes judiciaires à certaines personnes. On a remplacé le mot « sommaires » par travaux nécessités par l'urgence ; ça aussi, c'est un autre problème, ça deviendra difficile à circonscrire. Maintenant, je propose à ce qu'on mette dans les recommandations que la CETRU établisse chaque année un bordereau des prix unitaires qui sera distribué à l'ensemble des acteurs visés par le principe de la séparation des rôles et des responsabilités dans le décret relatif à la stratégie d'entretien routier. Donc, l'insertion de ce bordereau permet d'abord de se rassurer qu'il y ait les quantités parce qu'ils sont juge et partie à la fois. Donc, ça fait des restrictions. Et puisque la CETRU ne réalise pas de bénéfice, ça l'empêchera de pouvoir sous-traiter les travaux aux autres entreprises, elle ne risquera pas de devenir une agence d'exécution, donc elle sera limitée dans son rôle ; si elle ne peut pas le faire, elle ne fera pas le travail.

Voilà les deux recommandations fortes, à défaut d'amendements qu'on a eu à discuter lors de nos écoutes, si ces préoccupations sont prises en compte, pour nous qui sommes dans le secteur de BTP - parce que je suis le coordinateur de l'ensemble des acteurs du BTP -, en tout cas pour moi, ça peut passer.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable DIALLO.

Honorable Rahmatou HAIDARA.

Mme Rahmatou HAIDARA : Merci mon Président de m'avoir donné la parole.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Chers collègues du Conseil National de Transition.

Moi, je cherche juste une précision. Je ne sais pas si c'est une confusion ou bien si je me trompe ; il s'agit de la page 5 du rapport et il s'agit en même temps du projet de loi portant modification de la loi n° 03-029 du 21 juillet 2003 ; le paragraphe qui suit, on dit que « le projet de décret prend en compte les nouvelles régions administratives dans la détermination des zones d'intervention des antennes de la CETRU. A cet égard, l'Antenne de Kayes, qui est présentement circonscrite à la région de Kayes - encore - est appelée à couvrir les régions de Kayes, Kita et Niono ». Cela m'a tiqué venant de Niono, je ne sais pas si Niono a été érigée en région après ; si c'est le cas, je ne sais pas.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable HAIDARA.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA : Merci Monsieur le Président.

Merci Messieurs les Ministres, Madame la Ministre.

Tout d'abord, je salue l'initiative de ce projet de texte qui s'inscrit dans la logique de la gestion souveraine du pays ; on avait demandé il y a longtemps pourquoi l'Etat même n'intervient pas à certains niveaux dans l'entretien routier.

Ceci étant, j'ai quelques questions à poser à Mme la Ministre.

Ma première question, c'est de savoir quelle est la définition exacte des travaux routiers d'urgence. Moi, j'aimerais savoir une définition réelle.

Ma deuxième question. Avez-vous envisagé l'intervention du génie militaire à effectuer certains de ces travaux, compte tenu de la question d'insécurité que nous vivons, dans lesquels les membres de la CETRU sont des civils et ne peuvent pas intervenir ?

Ma troisième question est de savoir s'il y a une différence entre les activités menées par la CETRU et celles des entreprises privées intervenant dans le domaine ?

Avez-vous pris des mesures pour que la création de la CETRU ne crée pas un impact sur les entreprises privées intervenant dans le domaine ? Puisque ces entreprises aussi ont accepté de servir dans le privé, elles payent les impôts, le personnel, les équipements. Si on ne fait pas attention, il y aura une concurrence déloyale qui peut aussi toucher ces entreprises.

Ma quatrième question est de savoir s'il existe une structure de contrôle des travaux de la CETRU et de la qualité des travaux ? Cela est très important dans la mesure où nous avons compris que la plupart des directions ou des services de l'Etat tombe dans un problème de mauvaise gestion et de mauvaise gouvernance.

Avez-vous pris des dispositions pour que ça soit d'autres agences qui interviennent pour contrôler le travail de la CETRU et contrôler les qualités et les quantités des éléments qui rentrent dans l'entretien routier ?

Ma cinquième question est de savoir si les dispositions sont prises ? Je crois que ça avait été dit par l'Honorable Boubacar H. DIALLO mais moi, je formule autrement ; pour moi, ce n'est pas une recommandation. Mais est-ce que vous avez pris des dispositions dans le but de la transparence, pour communiquer sur le bordereau des prix unitaires ? Cela est important. La CETRU utilise les mêmes éléments que les entreprises privées et on ne connait pas le prix. Il faut qu'ils aient le même prix en ce qui concerne quand même le travail.

Madame la Ministre, ma dernière question, c'est de savoir d'où viennent les ressources dédiées à la réalisation de ces travaux routiers.

Je profite de l'occasion pour vous féliciter, car l'année dernière, avec 10 francs seulement sur l'entretien routier, vous avez pu mobiliser 45 milliards ; ça, c'est un éclat à vous dire et je vous en félicite.

Mais je souhaiterais savoir davantage quel est actuellement le fonds d'entretien routier. Est-ce 35 francs ? 60 francs ou 10 francs ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable FOMBA.

Et la dernière personne, c'est l'Honorable Alassane Ag Hamed MOUSSA qui a la parole.

Alhassane AG AHMED MOUSSA : Merci Monsieur le Président.

Moi, je pense que cette retouche au niveau de la CETRU est nécessaire mais elle n'est pas suffisante pour créer les conditions de transparence et d'efficacité en matière d'entretien routier. Je m'explique. D'abord, je pense qu'on doit préciser, définir l'urgence. Vous savez, dans le domaine des finances publiques, lorsqu'on fait un décret d'avance pour faire face à une dépense urgente, là il y a un texte qui définit l'urgence ; vous auriez pu vous inspirer. Dans tous les cas, même si ce n'est pas fait dans la loi, il faudrait que ça soit fait dans un texte inférieur pour qu'on sache les différents cas d'urgence. On est toujours en fait dans le domaine de l'utilisation des ressources publiques.

Ensuite, le contenu de l'entretien routier. Vous savez, en 2021 on a vu des ressources utilisées dans le cadre de l'entretien routier là où il n'y a même pas de routes. L'entretien routier suppose qu'il y a une route qu'on entretient. Entre Inékhar et Tin-Essako il n'y a pas de route mais en 2021 il y a eu des marchés de l'AGEROUTE ou, en tout cas, une planification dans ce sens. Dans la région de Taoudéni, quelles sont les routes qu'on entretient ? Je pense que dans beaucoup de zones du nord on prend des ressources, soit au niveau de l'Etat, soit au niveau national, soit au niveau des collectivités pour dire « entretien routier ». Je pense qu'il faut qu'on définisse le contenu de l'entretien routier.

Le troisième point de mon intervention. Je pense que toutes ces réformes-là qui ont abouti à la création de l'Autorité routière qui est devenu le fonds routier, la création de l'AGEROUTE, la transformation de la Direction des routes en Direction générale et des réformes anciennes qu'il faut maintenant évaluer et voir tout ça pour qu'il y ait plus de cohérence et d'efficacité. Pour l'entretien routier, la Direction générale des routes fait la programmation, le fonds routier donne les ressources, l'AGEROUTE passe les marchés ; mais quand il y a un problème, la Direction générale des routes n'est pas responsable, le fonds routier à qui appartiennent les ressources n'est pas responsable, l'AGEROUTE aussi dit qu'elle ne connait pas le terrain et comment on peut faire une programmation alors qu'on n'a pas été sur les lieux ? Et comment peut-on utiliser les ressources de l'Etat, passer un marché dans une zone où on ne peut pas vérifier le service fait ?

Je prends par exemple les cas de Ménaka, Kidal, Taoudéni et pratiquement tout le nord où surtout en 2021 on a utilisé des ressources dans des zones auxquelles on n'a pas accès. J'ai une fois demandé à un de vos collaborateurs : est-ce que cette route que vous avez programmée, vous la connaissez ? Il n'a jamais été là-bas, il n'est jamais sorti de la ville de Ménaka.

Je pense qu'il faut vraiment qu'on revoie tout ça et que les ressources de l'Etat soient utilisées de façon efficiente.

Monsieur le Président, je pense que ce projet de loi est vraiment une retouche nécessaire mais pas suffisante. Merci.

M. le Président : Merci Honorable Moussa.

A présent j'invite la commission à venir répondre à quelques questions avant que Mme la ministre intervienne.

Honorable KEITA, vous avez la parole.

Modibo KEITA, *président de la commission TP :*

Bonjour Mme le Ministre.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Chers collègues bonjour.

Je vais tenter de donner quelques réponses aux questions posées, à commencer par l'Honorable Salaha : la capacité de réponses de la CETRU face aux urgences. Suite aux écoutes, on dirait que la structure a très peu de capacités dans la mesure où elle ne dispose pas de matériels adéquats ; c'est les matériels qu'ils ont reçus de l'ancien service du renforcement des travaux. Donc, il y a une vétusté au niveau des matériel. Il paraît que c'est tout récemment que le matériel saisi avec ceux qui font l'orpaillage, donc ils ont saisi le matériel et ils l'ont distribué entre le génie militaire et la CETRU, et là c'est les pelles hydrauliques seulement. Donc, la structure n'a pas assez de capacités face aux urgences, selon les écoutes.

Les antennes de Kayes, Douentza et Gao, comment fonctionne la CETRU face aux nouvelles régions ? Il y a une certaine interconnexion entre les questions. Etant donné que la CETRU n'a pas assez de matériels et les matériels que la CETRU dispose c'est des matériels un peu vétustes, donc, cette réaction face aux nouvelles régions sera très limitée. Mais Mme le ministre sera là pour peut-être donner d'amples informations.

Pour venir à l'Honorable GUEYE : en quoi l'adoption de ce texte peut avoir une incidence sur les accidents de circulation ? Qui dit « intervention sur une route », c'est améliorer les conditions de circulation. Quand on améliore les conditions de circulation, ça veut dire qu'on peut parer à des accidents, ça fait en sorte que les gens seront dans le confort pour circuler sur les routes. C'est ce lien qui peut exister. Quand on fait correctement l'entretien des routes, ça peut diminuer significativement les accidents de circulation. Donc, si la CETRU est renforcée et qu'elle fait face à ses missions d'urgences, ça peut vraiment faire en sorte que les accidents puissent diminuer.

Cette loi aura une incidence sur la création de l'emploi. Bien sûr, la structure est appelée à utiliser de la main d'œuvre ; surtout quand il s'agit des travaux de route, ça demande de la main d'œuvre et souvent de la main d'œuvre qualifiée. Donc, sur ce plan, ça peut jouer un peu sur la création d'emploi.

Pour venir à l'Honorable Boubacar DIALLO, qui est le président de la faitière du secteur, il fait une interprétation ; il dit que la CETRU intervient là où les entreprises privées ne peuvent pas intervenir. Il demande de briffer ça. Bon, ça fait l'objet de débats. Il peut y avoir des zones où les entreprises n'interviennent pas ou n'ont pas intérêt à intervenir, en ce moment la CETRU fait son affaire les travaux qui sont nécessités par l'urgence dans ces zones ; c'est là où ça a tout son sens. Donc, je pense que ce dispositif est nécessaire. Les endroits où les entreprises privées ne peuvent pas intervenir, la CETRU va intervenir parce que c'est une obligation pour l'Etat d'intervenir sur tout le territoire national. Comme c'est un instrument de souveraineté, la CETRU, d'après ce que nous avons compris, c'est pour permettre au département d'assurer certains travaux de souveraineté et aussi de faire face à certaines urgences qui sont occasionnées par des calamités naturelles.

Ensuite, travaux sommaires et travaux nécessités par l'urgence. Je crois que ça, c'est à la base même de la modification de cette loi parce qu'on a dit qu'il y avait une mauvaise interprétation de « travaux sommaires », parce qu'on ne sait pas quelles sont les limites du sommaire. Donc, on a voulu corriger cette insuffisance en mettant « les travaux nécessités par l'urgence ». On a un peu défini ces travaux nécessités par l'urgence et qui sont dus aux

calamités, aux accidents et à certaines situations. Ça, ça a été défini dans la loi.

Honorable Rahmatou HAIDARA. Au niveau de la région de Kayes, effectivement c'est Nioro et non Niono parce que c'est dans la région de Kayes ; donc ça, c'est à corriger.

Boubacar Sidick FOMBA. Il voudrait savoir un peu la corrélation entre le génie militaire et la structure, leurs interventions. Je pense que ces deux structures se complètent et – et selon les écoutes – se font souvent appel ; elles se prêtent main forte souvent pour intervenir sur des situations relevant de leurs obligations. Donc, souvent, le génie militaire fait appel à la structure, souvent la structure fait appel au génie militaire ; il y a une mutualisation entre eux au niveau de la gestion du matériel qui puisse mettre à disposition ce que le génie n'a pas et que la structure n'a pas. Donc, il y a une collaboration entre ces deux structures.

Différence entre la CETRU et les entreprises privées. La CETRU est un outil de souveraineté pour le département pour faire face aux travaux nécessités par l'urgence. Les travaux nécessités par l'urgence, c'est les travaux qui sont occasionnés par les calamités naturelles. Quand un ouvrage cède à une forte pluie et qu'il faut tout de suite mobiliser une entreprise pour réparer, rétablir la circulation, la structure intervient. On a donné même des cas d'exemple d'intervention de la CETRU, notamment dans la région de Mopti. Il y a un pont qui avait sauté entre Mopti et Bandiagara, la CETRU est intervenue tout de suite pour rétablir la circulation. Pour mobiliser une entreprise, ça demande quand même des procédures ; en attendant ces procédures, la CETRU se mobilise pour faire face à l'urgence.

Donc, la CETRU n'est pas une structure qui concurrence les entreprises privées, parce que - on l'a vu - le budget même dévolue à la CETRU dans le cadre de l'entretien est moins de 5 %. Par exemple, 1, 5 % du budget total de l'entretien routier. Rarement ça atteint 5 %. Donc, ça ne peut pas être une structure concurrentielle des entreprises privées ; ça, c'est une évidence. Je crois que Mme le ministre avait dit que c'étaient 200 millions l'année passée ; 200 millions sur 17 milliards, c'est peu significatif. Donc, elle ne peut pas concurrencer les entreprises privées, à notre entendement.

Ensuite, on a dit : structure de contrôle des travaux de la CETRU. La structure de contrôle des travaux de la CETRU est la Direction générale des routes, donc c'est la Direction générale des routes qui contrôle la CETRU. Et là, je suis parfaitement d'accord avec l'Honorable : on ne peut pas être juge et partie parce que la CETRU relève de la Direction générale des routes (DGR). La Direction générale des routes contrôle aussi les travaux de la CETRU, donc c'est comme si on se contrôle.

Il parle des ressources de la CETRU. Les ressources de la CETRU, c'est le budget national ; il y a une portion congrue qui est dévolue à la CETRU pour faire face aux travaux nécessités par l'urgence. J'ai donné une idée sur les montants, sur la part de la CTRU en termes de pourcentage dans le budget de l'entretien routier.

Alhassane AG AHMED MOUSSA dit de définir l'urgence. Effectivement, cette question est intervenue plusieurs fois de définir l'urgence : qu'est-ce que l'urgence ? Mais ici dans le texte, il est dit que les travaux nécessités par l'urgence, je crois que ça a été un peu défini ici et aussi dans nos recommandations on a tenu à mettre une recommandation pour prendre en charge cette question. On a dit que les travaux nécessités par l'urgence, c'est les travaux qui sont occasionnés par les calamités

naturelles, les accidents de circulation (quand un camion bute un ouvrage et que ça endommage l'ouvrage). Parce qu'il faut urgemment intervenir pour réparer l'urgence et mettre en service pour rétablir la circulation. Donc, la définition de l'urgence est un peu cadrée là. On a tenu à mettre aussi dans nos recommandations un passage pour prendre en compte ça ; on a dit : « respecter strictement le principe de la séparation des rôles et des responsabilités dans la mise en œuvre de l'entretien routier tel que défini dans le décret 2020-0197/P-RM du 03 avril 2020 portant stratégie de l'entretien routier ». On a tenu à mettre cette recommandation pour qu'on puisse cadrer réellement les travaux d'urgence.

En même temps, il demande de définir l'entretien routier. L'entretien routier n'est autre chose qu'une tâche régulière que nous menons, soit en entretien courant, soit en entretien périodique (de façon périodique ou de façon courante) pour assurer le service au niveau des routes. Je pense que ça se fait annuellement, généralement, on l'appelle entretien courant ; et ça se fait périodiquement, on l'appelle entretien périodique.

Les démembrements de la DGR. Quant à la programmation, on dit qu'on ne peut pas intervenir dans une zone où on n'a pas de données sur cette zone. Je crois que la Direction générale des routes est une structure déconcentrée qui est représentée dans toutes les régions à travers ses directions régionales et à travers aussi certains services et qui ont pour tâche d'alimenter ce qu'on appelle une banque de données routières. C'est une direction aussi qui est au niveau du département, qui collecte toutes les données des routes pour pouvoir permettre une programmation des interventions ou aussi en matière de décision au niveau du département. Je pense que sur ce point, la collectes des données des routes est effectuée au niveau de la Direction générale des routes à travers ses démembrements qui sont dans les régions, qui sont dans les localités pour faire face vraiment au besoin de l'entretien routier.

Voilà quelques questions que moi, j'avais recensé, auxquelles j'ai tenu à donner des réponses. Mme le ministre va sûrement me compléter.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable KEITA pour ces éléments de réponses.

Madame le Ministre, vous avez la parole pour apporter les quelques éléments de réponse qui restent.

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures* : Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, Honorables membres du CNT.

Je remercie l'ensemble des intervenants, car cela dénote l'importance que nous accordons à cette Cellule des travaux routiers d'urgence.

Je crois que nous sommes au bon moment, nous sommes à la veille de la saison pluvieuse où même hier il a plu partout à Bamako, et on a vu même l'urgence d'une entreprise – pas une entreprise étatique – d'intervenir pour pouvoir rétablir le trafic.

Par rapport à la première question, on demande la capacité d'intervention de la CETRU. La CETRU, c'est un outil de souveraineté, le président de la commission TP l'a dit tout de suite. Quand vous prenez l'ensemble des pays, ce n'est pas au Mali hein, plus précisément les organisations sous-régionales telles que l'UEMOA, chaque pays dispose de cet outil en cas de calamités, en cas d'urgences. Comme on l'a dit, on ne peut pas entamer la procédure normale parce que le Mali a basculé depuis

2018 au budget en mode programme où toute activité non inscrite ne peut être exécutée en dehors de ce dispositif. Raison pour laquelle on a des responsables qui ont été épinglés. Donc, la nécessité était là pour pouvoir faire des relectures.

La capacité d'intervention de la CETRU. La CETRU peut mobiliser trois à quatre brigades d'intervention, c'est l'ancienne structure des travaux. La CETRU a hérité de tous les équipements. M. le ministre de l'Environnement est là, le président de la commission l'a dit, les équipements qui ont été saisis sur les orpaillages illégaux, sur instruction présidentielle, ont été remis à la CETRU pour renforcer sa capacité matérielle d'intervention sur toute l'étendue du territoire.

Comparaison n'est pas raison. Sinon, si nous prenons les autres secteurs comme l'éducation, il y a des écoles privées, et l'Etat a ses écoles publiques aussi non ? Quand vous prenez le secteur de la santé, il y a les centres de santé de référence et il y a des cabinets privés ; donc, chacun joue sa partition pour pouvoir rétablir le service dans son secteur et la CETRU est plus que nécessaire pour pouvoir rétablir le trafic pour que les populations vaquent à leurs occupations journalières.

Comme je l'ai dit, la CETRU peut avoir trois à quatre brigades d'intervention.

On a demandé comment se fait la prise en charge des nouvelles antennes. Effectivement, avant la nouvelle configuration, la CETRU existait ; quand vous prenez l'ordonnance, il y a le décret qui existe déjà où on a pris en compte les nouvelles zones, c'est une question de zonage. Les zonages sont donnés dans le rapport de présentation ; pour chaque zone on a fait ça pour une question de rentabilité parce qu'on ne peut pas créer une CETRU pour l'ensemble des 19 régions qui ont été créées. Parce que, comme son nom l'indique, le champ est précisé, c'est en cas de calamités, d'urgences et d'alertes pour pouvoir intervenir et rétablir le trafic. Donc, on ne peut pas faire chaque région une CETRU. Et quand on regarde le réseau, le réseau routier n'est pas le même chose dans toutes les régions ; le réseau routier du District de Bamako n'est pas la même chose que le réseau routier de Ménaka ou de Taoudéni. C'est la raison pour laquelle on a voulu faire un groupage pour que la gestion de la CETRU puisse être une gestion efficiente et efficace.

Ensuite, l'Honorable GUEYE demande si l'adoption de ce texte pourra avoir un lien avec les accidents. Non, la CETRU, comme son nom l'indique, intervient pour des cas de calamités, ensuite pour les catastrophes et les cas d'urgence ; et dans ça, les normes en matière de conception routière sont au niveau du ministère en charge des transports et la CETRU est un service qui est rattaché à ce ministère. Donc, toutes les interventions sont encadrées, comme on l'a la dit, à travers la Direction générale des routes et à travers les directions régionales des routes et à travers les services sous-régionaux des routes qui existent dans tous les cercles. Chaque région a une direction régionale et chaque cercle a un service subrégional des routes et ces services concourent au suivi de la mise en œuvre de la politique nationale où la CETRU intervient sur une infime partie. Donc, les accidents, c'est dans la conception, pas dans l'entretien ou bien dans la réparation où les normes sont déjà connues.

On demande aussi s'il y a un lien entre la CETRU et la création d'emplois. Si vous regardez la CETRU, elle dispose d'un cadre organique. Le projet de décret sur le cadre organique est au niveau du Secrétariat général du Gouvernement pour programmation où on a un effectif permanent. La CETRU, comme les autres, fait appel à des saisonniers, c'est-à-dire des

gens qui viennent travailler temporairement quand elle a un projet, et après le projet c'est fini. Je crois même que ça, c'est pour les entreprises publiques aussi. On ne peut pas prendre une entreprise publique au Mali qui dispose de tous les corps d'état, c'est-à-dire de tous les ingénieurs et ouvriers ; ça n'existe pas. Même les entreprises privées qui sont créées officiellement font appel à des compétences suivant les besoins des marchés qu'elles ont à exécuter. Donc, la CETRU aussi utilise des saisonniers comme elle a un effectif permanent.

Honorable Boubacar H. DIALLO demande de biffer le dernier tiret, c'est-à-dire là où les entreprises privées n'exercent pas. Ça, c'est très connu aujourd'hui ; quand vous regardez les entreprises, elles font des travaux, c'est dans le but de réaliser des bénéfices. Supposons qu'il y a un pont qui est dynamité à Bankass, est-ce qu'on peut amener une entreprise de Mopti à Bankass pour aller poser un mètre cube de béton ? Si l'entreprise doit facturer le déploiement et le prix va quadrupler ou bien va dépasser de 100 fois le prix unitaire des travaux à réaliser ; ça, ce n'est pas économique pour notre pays. Donc, cela, pas seulement là où les entreprises privées n'existent pas mais là où les entreprises privées doivent réaliser et faire des bénéfices. Les entreprises ne vont même pas accepter d'aller couler un mètre cube de béton à une centaine de kilomètres ; ce n'est pas possible. Si l'Etat n'est pas là, toutes ces zones-là font partie du territoire et les populations doivent être sous la couverture de l'Etat et on a le droit d'assurer leur trafic comme on assure le trafic pour les usagers des grandes capitales régionales.

Ensuite, travaux d'urgence : la CETRU doit établir annuellement le bordereau des prix unitaires. La CETRU a les bordereaux des prix unitaires, bien avant les années 2010. Mais même les entreprises : on n'a pas une entreprise qui dispose de son propre bordereau des prix unitaires ; ça n'existe pas. C'est quand on lance les marchés, en fonction des marchés que les prix unitaires sont élaborés ; on fait le déboursé sec, et avec les autres coefficients on va définir le prix. Mais aucune entreprise ne peut avoir son prix unitaire pour toute son existence. Avec la fluctuation, ça ne peut pas être fait. Donc, la CETRU aussi dispose d'un bordereau qui sera actualisé en fonction des réalités. Avant la crise en Ukraine, la tonne du bitume n'est pas la même chose qu'aujourd'hui. Même les entreprises. L'Etat aussi a déjà sa mercuriale. La mercuriale des prix unitaires existe où pratiquement tous les prix unitaires se retrouvent. Mais ce dont la CETRU dispose, on peut l'actualiser, ça, il n'y a pas de problème.

Pour l'Honorable Rahmata HAIDARA, la question a reçu une réponse. Compte tenu de la situation même de la circonscription, c'est Nioro qui relève de la CETRU (l'antenne de Kayes) parce qu'avant, Nioro était un cercle de Kayes, donc Nioro fait partie de Kayes.

L'Honorable FOMBA a demandé quelle est la définition des travaux d'urgence. Comme on l'a dit, les travaux d'urgence c'est des travaux dont la nécessité est urgente. Hier, je ne sais pas, ceux qui ont suivi au niveau du Monument de l'indépendance après la pluie, mais pratiquement les gens étaient juste au niveau du monument, parce que du côté de la BIM il n'y avait plus de passage parce que les avaloirs sont bouchés. Mais compte tenu de la budgétisation en mode programme, est-ce qu'on doit attendre de faire un DAO, lancer le marché, que les entreprises soumissionnent, qu'on fasse le dépouillement, qu'on fasse l'adjudication, qu'on reprenne la procédure pour le bureau d'études et aller refaire les travaux ? Est-ce qu'on peut attendre ça ? Non, on ne peut pas attendre ; c'est des urgences et il faut les pallier.

Il y a deux semaines, au niveau du troisième pont on a un grand bus qui a heurté le portique sous le pont, mais pour pouvoir rétablir le trafic ça n'a pas été facile hein, pour ceux qui se trouvent dans la zone vers Niamana et Yirimadio. Mais il a fallu que la CETRU intervienne pour pouvoir dégager la route. Mais si c'était une entreprise là, si nous faisons régulariser, ils disent que c'est une indiscipline budgétaire, est-ce qu'on devait rester comme ça ? Ou l'Etat doit rester sans pour autant rétablir le trafic ? Mais il faut intervenir, donc la CETRU va obligatoirement intervenir pour pouvoir rétablir le trafic.

Ensuite, on demande l'intervention du génie militaire. Comme on l'a dit, nous intervenons avec le génie militaire. Nous avons même fait une recommandation d'équiper le génie militaire pour pouvoir accompagner la CETRU dans l'intervention des zones d'insécurité, parce que nous couvrons toute l'étendue du territoire ; même à Kidal on a une antenne. Mais aujourd'hui avec la situation d'insécurité, les choses ne sont pas telles qu'elles devraient être. Mais avant, la CETRU a beaucoup travaillé dans la région de Kidal, pour ceux qui connaissent l'histoire de la CETRU.

Donc, avec le génie, souvent on travaille ensemble pour des travaux d'urgence. Même à Banamba où l'armée devait faire des travaux discrets mais avec la CETRU le génie militaire a travaillé ; et au niveau de Kati même, après l'attaque de septembre 2022, le génie a travaillé avec la CETRU ; les équipements qui étaient là-bas, c'étaient les équipements de la CETRU et du génie.

On demande la différence entre les activités de la CETRU et les activités des entreprises privées. Comme on l'a dit, les entreprises privées interviennent pour les travaux d'entretien et la CETRU aussi intervient pour les travaux d'entretien. L'année dernière, au mois d'août, le ministère des Transports et des infrastructures avait de sérieux problèmes parce que les entreprises étaient à un taux d'exécution de 10 % pour un délai consommé de 90 % ; moi, j'étais obligé de faire une communication verbale au conseil des ministres pour attirer l'attention comme quoi il y a des blocages. Mais sur certains tronçons prioritaires, c'est la CETRU qui a permis d'établir le trafic.

Au niveau de la CETRU, c'est des ingénieurs, c'est des techniciens ; au niveau des entreprises c'est des ingénieurs, c'est des techniciens. Donc, c'est les mêmes compétences qui évoluent au niveau de ces entités, mais la seule différence est que la CETRU est rattachée au ministère en charge des transports et des infrastructures - c'est un service public - et que les entreprises sont des entreprises, comme son nom l'indique, purement privées.

On dit : l'influence de la CETRU sur les entreprises. La CETRU n'a pas d'influence sur les entreprises. Le président de la commission l'a dit, la régie au niveau de la CETRU ne dépasse pas 200 millions et quand vous regardez, l'année dernière pour les travaux d'entretien routier on était à plus de 40 milliards. Quand vous prenez, vous divisez par 200 millions, vous voyez, ça fait 0,00 et quelques pour cent. Je crois que les entreprises ont de la matière à travailler ; l'outil de souveraineté de l'Etat doit rester pour pouvoir permettre à l'Etat d'intervenir dans les conditions juridiques essentielles et c'est nécessaire aussi.

La CETRU n'a même pas la structuration pour pouvoir prétendre à un grand projet d'intervention routière ; c'est uniquement pour des cas de calamités naturelles, de catastrophes et d'urgences.

On demande quelles sont les dispositions pour le contrôle de prix. Pour le contrôle des prix, je l'ai dit, les dispositions sont très connues au niveau de l'AGEROUTE pour les travaux d'entretien routier. On est avec

l'Union européenne, il y a eu une étude où on a le bordereau des prix unitaires mais nous, nous ne fixons pas le prix ; nous, nous fixons dans l'appel, nous lançons les dossiers avec les quantités ; c'est des entreprises qui mettent les prix et au dépouillement on va voir quelle est l'entreprise qui a donné le prix le plus bas, ou bien quelle est l'entreprise avec ses expériences qui est supposée être performante. Sinon, nous n'imposons pas de prix aux entreprises privées ; et même pour la CETRU, c'est en fonction des travaux, des réalités du moment que les prix sont fixés.

On demande d'où viennent les ressources de la CETRU. La CETRU n'a pas une ressource spécifique mais pour les travaux d'entretien routier l'Etat a mis en place un fonds de financement qu'on appelle le Fonds d'entretien routier, l'ancienne Autorité routière, les péages et la MPP, c'est-à-dire sur la redevance chaque litre de carburant consommé avant c'était 35 F qui étaient prélevés et versés, et les ressources provenant des péages et les ressources provenant des surcharges qui sont destinées à faire l'entretien des routes sur toute l'étendue du territoire. Donc, ces fonds servent à financer les travaux que l'Etat va dédier à la CETRU. Sinon, la CETRU n'a pas de fonds spécial.

Honorable Alhassane AG AHMED MOUSSA demande de préciser l'urgence peut-être dans un texte. Comme on l'a dit au niveau la commission, on a donné dans l'annexe les travaux qui peuvent être considérés comme les travaux d'urgence, et les calamités sont déjà connues avec les catastrophes. Donc, en cas de problème ou si l'Etat décide, par exemple au niveau de la région de Mopti il y a des ponts qui ont été dynamités - ça fait partie des travaux d'urgence -, on a appelé la CETRU et la CETRU est partie intervenir pour que les convois militaires puissent vaquer à leurs occupations. Sans l'intervention de la CETRU, si on devait respecter les procédures, les convois militaires allaient durer longtemps, raison pour laquelle on est là dans les urgences et il n'y a pas de spécificité en dehors de ces urgences.

On a demandé l'intervention de la CETRU sur les routes existantes. Quand vous regardez, quel que soit un ouvrage, c'est-à-dire un tracé, on peut dire que c'est une route, que ça soit une route d'intérêt communal, régional ou bien national. Il n'est pas dit que ce qui est route seulement bitumée constitue les routes ; même au niveau des pistes rurales, c'est des routes. Même s'il n'y a pas de réseau routier, c'est-à-dire il n'y a pas d'infrastructure routière bitumée, même les pistes que les gens empruntent pour se déplacer d'un point A à un point B, sont considérées toutes comme des routes. Donc, la CETRU peut intervenir sur les routes en terre, sur les pistes rurales et sur les routes revêtues.

Evaluer les différentes réformes. Vous avez parfaitement raison. De 2000 à aujourd'hui, pratiquement nous sommes à 20 ans et ces réformes ont été faites ; il est temps de faire une évaluation, de poser le diagnostic pour voir ces réformes : comparément à l'ancienne méthode, est-ce que ces réformes ont ajouté une plus-value ? Raison pour laquelle, au niveau du ministère des Transports et des infrastructures, en 2023 on a inscrit les états généraux sur l'entretien routier et ensuite l'audit organisationnel des structures intervenant dans l'entretien routier ; les termes de référence sont validés, les experts sont connus et nous sommes en train de faire en sorte qu'au plus tard avant le mois d'août ces assises puissent se tenir inch'ALLAH ; et les acteurs concernés vont être impliqués dans les débats pour permettre à l'Etat d'orienter ses décisions.

Même si ces réformes, on doit revenir à l'ancienne méthode, pourquoi pas si l'audit

ou bien les états généraux vont nous faire de bonnes recommandations ?

Ensuite, on demande d'éviter l'intervention dans les zones où l'Etat n'est pas présent. J'ai résumé comme ça. Vous avez tellement raison que souvent ça fait partie des préoccupations. Bien vrai que le décret qui fixe les détails transférés de l'Etat aux collectivités, en 2017 le ministère des Transports et des infrastructures a déjà son décret et les collectivités sont responsabilisées par rapport à leurs interventions sur les types, parce que la classification des routes est déjà connue, et même pour les nouvelles régions les directeurs ont été nommés. Mais compte tenu de l'insécurité, ces directeurs-là sont dans des zones pour pouvoir représenter ces localités.

Mais, malheureusement, comme vous le savez, l'Etat n'a pas aimé et nous faisons confiance aux collectivités qui sont invitées chaque année à une rencontre annuelle des services des routes à laquelle toutes les directions régionales, toutes les collectivités viennent ; et c'est des débats francs et chaque collectivité, même les gouverneurs et les directions régionales donnent les priorités de leurs localités et c'est ce qui est conseillé dans un document qui nous permet d'avoir un programme d'intervention pour l'année N+1. Ce cadre de concertation se tient le mois de novembre de chaque année.

Nous, nous avons posé un problème mais à la demande des mouvements, les mouvements disent que ces zones font partie du Mali, l'Etat a obligation de programmer ces zones dans les travaux d'entretien. Nous avons été obligés de les programmer ; avec les autorités intérimaires de ces localités, les travaux sont réalisés. Parce que c'est le seul moyen avec lequel nous pouvons intervenir.

Je crois que M. le ministre (Alhassane AG AHMED MOUSSA) … - parce qu'en tant qu'ancien ministre aussi - peut nous apporter des idées d'innovations pour nous permettre de prendre en compte la réalisation des travaux d'entretien routier dans des zones où l'Etat n'est pas présent.

Comme c'est une question de temps, peut-être ça va être amélioré et nous comptons reprendre le même dispositif au niveau des capitales régionales que dans des zones touchées par l'insécurité.

Sauf omission de ma part, Monsieur le Président, Honorables membres du CNT, je crois avoir touché à toutes les questions après l'intervention du président de la commission TP, domaines et transports. *(Applaudissements.)*

M. le Président : Merci Madame le Ministre pour ces éléments de réponse apportés. Merci à la commission.

Nous allons donc passer très rapidement au vote du **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultats</u> :

Pour : 133
Contre : 01
Abstention : 02

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.)

Félicitations à Mme le Ministre ! Si vous avez un mot de remerciement, tout naturellement avant de vous retirer, vous avez la parole.

Par la même occasion, au nom de tous les membres du CNT, je souhaite la chaleureuse bienvenue à M. le Ministre de l'Environnement, de l'assainissement, du développement durable qui va clôturer la phase Délibérations avec le dernier dépôt. Merci et bienvenue au CNT !

Madame le Ministre, vous avez la parole.

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures* : Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs, Honorables membres du CNT, je vous remercie.

C'est que ces textes-là, c'est pour pouvoir améliorer la performance des services publics de l'Etat qui interviennent tous dans le but de satisfaire les paisibles populations. Après 20 ans, comme je l'ai dit, il y a eu des imperfections que la loi nous autorise à corriger en apportant les modifications à nos textes. C'est la raison pour laquelle on est là et nous comptons sur l'accompagnement du CNT pour pouvoir aider le ministère en charge des infrastructures pour l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés.

Je vous remercie. (*Applaudissements*.)

M. le Président : Merci Madame le Ministre, et à la prochaine ! Bonne continuation.

Par la même occasion, j'invite la commission saisie au fond sur le **dépôt n° 23-09/CNT** à venir très rapidement donner lecture de son rapport. Je tiens à préciser que c'est le dernier dépôt.

- **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-09/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2023-006/PT-RM DU 10 FEVRIER 2023 PORTANT CREATION DE LA DIRECTION GENERALE DES EAUX ET FORETS**

Assane SIDIBE, *vice-président de la commission du Développement Rural, de l'Environnement, de l'Assainissement, de l'Eau et de l'Energie, introduit le rapporteur de sa commission.*

Kassoum M. DIARRA, *rapporteur de la commission du Développement Rural, de l'Environnement, de l'Assainissement, de l'Eau et de l'Energie, donne lecture du rapport de sa commission.*

M. le Président : Merci Honorable DIARRA, merci à la commission.

J'invite la commission des Lois à venir donner lecture de son rapport d'avis.

Mme DIAKITE Me Saran KEITA, *vice-présidente de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa commission.*

M. le Président : Merci Honorable KEITA et merci à toute la commission.

Monsieur le Ministre, voulez-vous réagir uniquement sur les rapports ?

Modibo KONE, *ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable* :

Monsieur le Président du Conseil National de Transition,

Honorables membres du Conseil National de Transition.

Je voudrais saluer votre combativité et tout ce que vous êtes en train d'apporter à notre pays par rapport aux règlementations pendant cette mandature.

Je voudrais aussi remercier le rapporteur de la commission du Développement Rural.

Je voudrais vous dire aussi que les conclusions et recommandations lues, tout à l'heure, par les rapporteurs reflètent le débat. J'en suis convaincu que cela relève des discussions que nous avons eues il y a juste quelques jours au niveau de cette commission.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre pour ces éléments de réponse.

Nous allons ouvrir une liste d'intervenants.

Honorable Younoussa TOURE, vous avez la parole.

Younoussa TOURE : Honorable Président bonjour.

En fait, mon intervention n'est pas tellement une question. Au niveau des eaux et forêts, j'ai vu dans l'organigramme le bureau de Communication, relations publiques, accueil et partenariat, je me suis demandé si vraiment cette cellule ne doit pas avoir une plus grande importance. Parce que quand on va en zones rurales, on a l'impression que les eaux et forêts sont plus un service de répression qu'autre chose. Les activités des djihadistes, quand ça a commencé, ils ont commencé par les eaux et forêts. Alors, je me dis : c'est vraiment un défaut de communication par rapport à l'action des eaux et forêts. On perçoit les eaux et forêts comme des gens qui empêchent à certaines personnes de faire certaines choses, qui autorisent d'autres et qui font souvent un peu de commerce de leur activité. Je voudrais que cet aspect de communication puisse être assez développé pour que les gens comprennent le rôle des eaux et forêts. Ce n'est pas quand même un nouveau service, c'est un très ancien service. Mais jusqu'à présent les gens n'arrivent pas à comprendre leur mission. Et je pense que les agents non plus ne facilitent pas la compréhension. C'est ce sur quoi je voulais insister.

Merci.

M. le Président : merci Honorable TOURE pour cette contribution de taille.

Honorable Alhassane AG AHMED MOUSSA.

Alhassane AG AHMED MOUSSA : Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, j'ai une seule question au Ministre. Au niveau des structures de la direction, en position de staff, je vois le bureau de l'administration du personnel, des finances et de la logistique. Or, l'érection en direction vous donne la possibilité d'avoir une sous-direction du personnel qui est chargée des finances aussi. Je rappelle que la première direction générale créée au Mali, c'était la direction générale des douanes, et c'était à l'époque pour mieux gérer les ressources humaines, le personnel. A l'époque, le concept de direction générale n'était pas encore dans la loi portant création de fonctionnement des services publics. Et surtout qu'il est dit dans le rapport : un des objectifs visés c'est d'améliorer l'efficacité de vos agents, les ressources humaines. Maintenant, même une direction nationale peut avoir, en position de staff, un bureau chargé des ressources humaines.

Donc, ma question est la suivante : pourquoi vous vous êtes privés de cette possibilité qui vous donne plus l'autonomie en matière de gestion des ressources humaines, qui donne l'autonomie des responsabilités en matière de gestion du personnel à la direction générale des eaux et forêts ?

Merci.

M. le Président : Merci Honorable Alhassane.

Honorable Salaha MAIGA.

Salaha MAIGA : Merci Monsieur le Président.

Je fais constat de la lecture du rapport que la commission chargée de la question nous a proposé. Cela parle beaucoup plus de la sécurisation des zones, de la sauvegarde des zones par la nouvelle direction générale. Mais j'aurais souhaité voir au niveau des sous-directions, puisque quand il s'agit de sauvegarder et de protéger, il faut aussi faire la promotion de ce qu'on protège, c'est-à-dire la promotion de l'écotourisme qui est

important. Parce que nous avons un pays qui a des sites magnifiques, des sites classés qui sont beaux mais très peu visités, certes. Mais dans des zones comme le sud, tous les sites qui sont classés peuvent être visités et peuvent générer des ressources pour la direction générale. Donc, j'aurais souhaité voir en plus des différentes sous-directions, une sous-direction exclusivement dédiée à la promotion des sites.

Merci.

M. le Président : Merci Honorable MAIGA.

Et enfin, Honorable Mohamed OULD MATALY.

Mohamed OULD MATALY : Merci Monsieur le Président.

Moi, c'est plutôt une contribution que de poser des questions. Depuis l'indépendance, moi, je connais un peu le Mali, mais le plus grand problème que nous avons eu, en tout cas au nord, surtout le côté nomade, c'est qu'on n'a jamais bénéficié des agents des eaux et forêts. Et le plus grand problème qu'on a, c'est nous-mêmes qui avons décimé la faune et la flore : la coupe des arbres. Malgré qu'il y ait la sécheresse, ce que l'individu lui-même a fait est plus grave que la sécheresse. On a décimé les biches, on est parti jusqu'à décimer même les reptiles. Le nomade, il coupe les arbres, il sèche ce qui reste, il fait la clôture ici, il ne déménage même pas un kilomètre, il fait une autre clôture. Or, il est formellement interdit de couper les arbres.

Moi, je pense qu'avec la nouvelle figuration administrative, il vaut mieux dès maintenant, avant même de nommer les sous-préfets, nommer les agents des eaux et forêts. Il faut vraiment contrecarrer ce problème-là. Parce que chaque année il y a des arbres qui poussent et c'est des gens qui les coupent pour des besoins inutiles. Je vous dis quelque chose en connaissance de cause, aujourd'hui toutes nos biches se déplacent, elles sont toutes parties en Algérie. Il suffit d'avoir la paix, elles vont revenir.

Les girafes, c'était entre Bourem, Gao et Ansongo, il n'y en a plus. Les arbres, chaque année, il y a des forêts qui poussent, mais on les coupe pour rien. Parce que, comme le disait le professeur TOURE, il y a une mauvaise communication autour de l'homme des eaux et forêts. Ils doivent venir avant le maire, l'agriculteur, avant tout le monde. Il faut même le rendre militaire, même pas militarisé.

Les mauritaniens sont venus nous dire qu'il y a une forme de reptile qui soigne, les gens ont bouffé ça. Les touristes dont tu parles, ont amené tous les silex. Parce qu'il n'y a pas de contrôle, l'environnement n'est pas suivi. C'est la dégradation totale, c'est-à-dire avant de récupérer le pays il n'y a rien même.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable OULD MATALY pour cette contribution.

La commission pour ses éléments de réponse.

Assane SIDIBE, *vice-président de la commission du Développement Rural, de l'Environnement, de l'Assainissement, de l'Eau et de l'Energie* : Merci Monsieur le Président.

Il n'y a que deux questions. L'Honorable Younoussa, c'est une contribution et un commentaire.

L'Honorable Alhassane demande pourquoi il n'y a pas une sous-direction du personnel pour plus d'efficacité et d'autonomie. Bon je laisse le soin au Ministre de répondre à cela.

L'Honorable Salaha : pourquoi pas plus de promotion en matière d'écotourisme ? Oui,

je suis d'accord avec vous, mais c'est plutôt du ressort du ministère du Tourisme de faire la promotion pour l'écotourisme.

L'Honorable MATALY a fait une bonne contribution concernant le travail des agents des eaux et forêts.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable SIDIBE.

(*Demande de parole*.)

Honorable CISSE, vous avez la parole.

Alassane Amadou CISSE : Merci Monsieur le Président.

En lisant les tâches des eaux et forêts, je n'ai pas vu la promotion du reboisement. Parce que quand je voyage au nord, je vois beaucoup d'arbres morts. Pour moi, les agents des eaux et forêts, en plus de protéger, doivent aussi reboiser. Mais je n'ai pas vu ça dans les tâches.

Merci.

M. le Président : Merci Honorable CISSE.

Monsieur le Ministre, merci bien d'apporter des éléments de réponse aux différentes questions posées.

Modibo KONE, *ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable* : Merci Monsieur le Président du Conseil National de Transition.

Honorable membres du CNT rebonjour.

Je voudrais vraiment vous remercier pour vos contributions qui sont des réalités en face, aujourd'hui dans un Mali en proie au terrorisme et à tout ce que vous savez qui empêchent l'activité des eaux et forêts sur le terrain.

Je voudrais vous remercier aussi pour vos questions pertinentes par rapport aux Honorables Younoussa et Alassane et vous dire que l'érection de la direction nationale en direction générale devrait normalement contribuer à régler un certain nombre de préoccupations au niveau de notre pays et dans l'ensemble du patrimoine forestier. Mais chemin faisant, nous avons vu qu'à l'intérieur de notre pays, nous avons assez de forêts classées mais quand vous prenez le nombre d'hommes par rapport au nombre d'hectares de forêts classées, nous avons un déficit aujourd'hui en personnel sur le terrain.

Je voudrais, de passage, remercier le Président de la Transition qui vient de nous octroyer l'emploi de trois cents jeunes forestiers pour couvrir un peu ce déficit. Mais nous allons travailler dans ce sens afin que l'ensemble des forêts classées puissent être assujetties à des forces pour combler ce déficit-là.

Je vais répondre aux questions de l'Honorable Younoussa : l'importance du bureau de la communication. Je suis d'accord avec vous que si nous communiquons, nous allons sensibiliser une bonne partie de notre pays à protéger l'écosystème. Ça veut dire qu'aujourd'hui le métier du forestier, c'est l'un des plus vieux métiers au niveau de nos contrées. Je me rappelle, à l'enfance, quand on voyait l'agent des eaux et forêts habillé dans le village, on prenait la fuite en pensant que c'est un gendarme ou un policier. Je vous dis que la même confusion existe jusqu'à présent. De l'autre côté, quand même, qui est salutaire pour ces eaux et forêts, c'est que dans certaines contrées les eaux et forêts représentent la police, la gendarmerie, ils font tout ce que la sécurité et la défense font sur le terrain. C'est cela, quelqu'un l'a dit, depuis l'avènement de cette opération djihadiste sur le terrain, ils ont commencé à s'attaquer à ces eaux et forêts parce qu'ils pensaient que ce sont ces eaux et forêts qui pouvaient les empêcher de faire leurs activités normalement sur le

terrain. Donc, c'est là d'abord une observation de fond que nous devrons voir pour encore renforcer cette activité des eaux et forêts sur le terrain. Et là je suis d'accord avec la commission en demandant de militariser les eaux et forêts. Je pense que je vous donne raison, parce qu'il y a eu quelques attaques au niveau de certains postes des eaux et forêts, où avec les moyens rudimentaires, ils ont pu faire face à ces terroristes. Donc, la question mérite d'être posée, à aller dans ce sens pour que très prochainement tous les agents des eaux et forêts qui vont être recrutés désormais dans l'échiquier de cette profession, aient une formation très assouplie mais très renforcée par l'état-major de l'armée. Et là, d'ailleurs, les discussions vont à bon train avec l'état-major de l'armée afin que les 300 jeunes qui sont autorisés par le Président de la Transition aient une formation renforcée en plus de la formation qu'ils ont eue à faire au niveau de Tabacoro.

Cette question mérite d'être posée et je remercie les Honorables membres du CNT pour avoir vu avec précision et posé la problématique.

Je pense que la direction générale devrait prendre à bras-le-corps ce volet communication sur le terrain. Nous allons faire en sorte que des dispositions pertinentes soient prises à cet effet.

C'est vrai qu'aujourd'hui il y a des questions de ressources qui se posent, mais aujourd'hui les fonds forêts sont quand même des apports pour la direction générale des eaux et forêts au niveau du trésor public. Si le Ministre de l'Economie et des Finances le permet, nous allons faire en sorte que des allocations puissent voir le jour pour mettre en place ce bureau de communication et informer l'ensemble des maliens de tout bord pour que chacun puisse être un gardien de l'environnement où il se trouve.

Merci encore l'Honorable Younoussa pour la précision.

L'Honorable Alassane par rapport à la question de l'administration et des finances. Je pense que c'est un mot qui englobe cette activité-là. Comme vous le voyez, au niveau de nos ministères, nous avons une direction que nous appelions dans le temps les DAF, c'est eux qui s'occupaient des ressources humaines, des finances ; je pense que c'est une appellation. Il appartiendra à la nouvelle direction de créer à l'intérieur de cette direction un service qui va s'occuper des ressources humaines. Là, je pense qu'il est important qu'on souligne l'absence d'effectifs aujourd'hui au niveau de la direction générale des eaux et forêts. Je l'ai dit tout à l'heure, les ratios ne sont pas respectés sur le terrain. Et pour respecter ces ratios sur le terrain, je pense qu'il va falloir recruter massivement pour que nous soyons dans les normes. Et là encore, nous allons peut-être demander aux Honorables membres du CNT de nous appuyer et nous renforcer pour cette solution.

A la troisième préoccupation de l'Honorable Salaha par rapport à l'écotourisme et toutes ses questions. C'est vrai, le président de la commission vient de le dire, c'est une activité dévolue au ministère du Tourisme, mais je pense que nous avons une mission à pratiquer dans cet exercice-là. Nous avons décidé au niveau de notre architecture de confier un certain nombre de forêts classées aux partenaires publics et privés. Vous voyez que dans certaines forêts classées comme la Faya, Tienfala, nous avons pris soin avec ces partenaires privés d'amener des animaux de tout genre sur le terrain. Et là, je pense que l'écotourisme peut se développer. Quand vous allez à Tienfala, vous pouvez visiter des zèbres qui ne sont pas des animaux de notre terroir ; vous pouvez visiter des lions et d'autres espèces qui sont transportés de l'Afrique du sud, de la Namibie sur le

territoire malien. Dans les semaines à venir nous allons demander à ce promoteur privé d'organiser une visite sur ce site-là avec les Honorables membres du CNT afin que vous découvriez que petit à petit nous sommes en train d'avancer et d'occuper nos forêts. Faites-moi une liste et je vais organiser une visite.

La contribution de l'Honorable MATALY sur ce que nous voyons, l'abandon sur le terrain. Nous sommes tous au Mali, nous sommes tous des maliens, et vous savez que la question des ressources se pose avec beaucoup d'acuité par rapport à cette période de transition. Les actions pertinentes dévolues à certains appuis budgétaires qui pourraient aller directement sur ces programmes gérés par les eaux et forêts ne sont plus là. Je pense que nous devrons encore travailler ensemble afin que ces allocations qui servent à combler ces déficits soient là. Quand vous prenez les fonds forêt, rien que pour les équipements militaires, les tenues des eaux et forêts, nous avons une dépense annuelle qui avoisine les cinq à dix milliards souvent. Ça dépend de l'envergure de ce fonds. Le ministre de l'Economie et des Finances nous dit : cette année, nous vous affectons ce montant pour que vous puissiez habiller ou équiper les eaux et forêts. Et là encore, la question est toujours d'actualité parce que très souvent nous sommes obligés de faire face aux équipements militaires en demandant à l'état-major de nous équiper en attendant que nous puissions avoir les éléments nécessaires.

Nous avons remarqué que sur quatre agents sur le terrain, il y a deux seulement qui sont équipés en armes. Et c'est ce qui fait que lorsque les bandits armés ou les terroristes arrivent, nos éléments n'ont pas assez de force pour les contrer. Sur cette question, moi-même j'ai rencontré le syndicat des eaux et forêts, je leur ai dit de préparer une note qui va être observée par le conseil des ministres afin que nous puissions trouver les moyens nécessaires pour gérer ces questions-là sur le terrain et faire en sorte que nous puissions encore renforcer la sauvegarde de ces forêts-là.

Je vous remercie pour cette préoccupation.

Le dernier intervenant a parlé de la question de reboisement. Quand vous voyez la campagne de reboisement que nous faisons bon an mal an, nous sommes à un effectif de cent mille arbres après chaque campagne de reboisement. Mais la question qui suit cette question, une bonne partie de ce reboisement se fait sur des sols où la question de l'eau va se poser sur le terrain. Si cette campagne de reboisement est suivie par des campagnes de forages ou des campagnes d'assistance pour assurer effectivement cette question, je pense que nous allons gagner non seulement des arbres pour combler le déficit pluviométrique que nous avons, mais aussi nous allons gagner en termes d'arboriculture au niveau de nos contrées.

Les quelques expériences que nous avons depuis deux ans avec ce gouvernement de transition, le ministère de l'Environnement et du Développement est obligé après certaines actions, de chercher des financements pour faire des forages et accompagner ces plantations d'arbres. Nous l'avons fait tout dernièrement au niveau du cercle de Macina, nous l'avons fait dans certaines zones de Bamako. Mais nous continuerons à faire en sorte que ces activités de plantation d'arbres puissent être couronnées d'arrosage des populations, notamment nos femmes et nos mamans pour combler ce déficit-là.

Donc, la question de campagne de reboisement est une opération plus que nécessaire pour nous tous. Là, j'interpelle encore les Honorables membres du CNT, la campagne prochaine qui va s'ouvrir en juillet prochain, j'exhorte l'ensemble des

Honorables membres du CNT à nous indiquer des superficies où, ensemble avec les membres du CNT, nous allons reverdir ces localités et nous allons les suivre ensemble. Parce que plus que jamais nous avons besoin de ça. Nous avons besoin de votre action, de votre contribution au reverdissement de notre pays. Nous avons besoin de vos avis multiformes.

Je sais que certains membres du CNT peuvent offrir des forages, d'autres peuvent faire des actions pertinentes. C'est des occasions nettes sur lesquelles nous vous invitons à nous accompagner pendant ces campagnes de reboisement afin que vous puissiez marquer votre passage par rapport à cette mission noble que le Mali vous a affectée pendant ces quelques années.

Voilà, Monsieur le Président, les membres du CNT, quelques réponses éclairées à ces préoccupations.

Encore, je voudrais demander à ce que vous soyez auprès de nous pour nous renforcer davantage dans cette mission ultime qui n'ira pas sans vous, Honorables membres du CNT, mais qui n'ira pas non plus sans que tout le Mali ne prenne pas ensemble la synergie la question de l'environnement permettant de protéger notre écosystème.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre. Soyez rassuré que l'accompagnement et le soutien du CNT ne feront point défaut.

Sur ce, mesdames et messieurs, nous allons passer au vote du projet de loi.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 133
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté. *(Coup de maillet.)*

Félicitations Monsieur le Ministre ! Je sais bien que vous avez décidé de nous accompagner jusqu'à la fin de la plénière mais si vous avez un mot de remerciement à l'endroit des Honorables membres du CNT, Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Modibo KONE, *ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable* :

Monsieur le Président du Conseil National de Transition,

Honorables membres du CNT.

Juste un remerciement, mais saluer votre mission noble. Nous sommes un gouvernement, si nous nous retrouvons devant vous sur des questions pertinentes de développement, nous devrons répondre. Je voudrais vous remercier pour tout ce que vous faites afin que nous pussions aboutir à des meilleurs résultats sur le développement de notre environnement mais aussi sur le développement de notre Mali.

Je vous remercie. Et bonne mission à vous tous !

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Merci chers collègues membres du CNT.

Ceci nous amène directement au deuxième point de notre ordre du jour qui concerne les **communications**.

II. COMMUNICATIONS :

- **Lecture de l'arrêt *n° 2023-03/CC* du 04 mai 2023 de la Cour Constitutionnelle validant le dernier projet de règlement intérieur du CNT.**

Chers collègues, par cet arrêt de la Cour Constitutionnelle, le règlement intérieur

que nous avons adopté ici le 26 avril 2023 est donc entré en vigueur. (*Applaudissements*.)

Je rappelle qu'au terme de son article 25, tout membre du Conseil National de Transition doit obligatoirement s'inscrire dans une commission générale. J'invite par conséquent chacun d'entre vous à s'inscrire dans l'une des commissions générales auprès du directeur des Services Législatifs à compter de demain à 9 heures dans la salle ovale du CICB.

Avez-vous des observations ou des questions ? *(Acclamation des membres du CNT.)*

Rendez-vous demain 9 heures dans la salle ovale pour se faire inscrire. Merci de votre très bonne compréhension.

La séance est levée. *(Coup de maillet.)*

La séance est levée à 14 h 32 mn.

Fait à Bamako, le 9 mai 2023

Le Président de séance,

Malick DIAW
Président du Conseil national de Transition

Les Secrétaires de séance

M. Amadou MAIGA
1er Secrétaire parlementaire

Mme Habibatou N. TRAORE
5ème Secrétaire parlementaire

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du Lundi 15 mai 2023

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du lundi 15 mai 2023

(Salle Djéli Baba SISSOKO du Centre International de Conférence de Bamako – CICB)

Présidence de l'Honorable Malick DIAW, Président du Conseil national de Transition.

Secrétaires Parlementaires :

- Mme Habibatou N. TRAORE

- Mme Oumou SANOGO

La séance est ouverte à 14 h 48 mn.

M. le Président :

Chers collègues membres du Conseil National de Transition,

Mesdames et Messieurs,

Bonjour à toutes et à tous.

La séance est ouverte. *(Coup de maillet.)*

Avant de procéder à l'appel nominal des membres du Conseil national de Transition, je voudrais juste vous prier de rendre hommage à nos illustres disparus en leur rendant une minute de silence.

(Une minute de silence observée.)

Que leurs âmes reposent en paix ! Amen.

Sur ce, Mesdames et Messieurs, encore une fois, bienvenue à cette séance plénière qui nous réunit aujourd'hui !

- **Appel nominal des membres du CNT**

A présent, nous allons passer au projet d'ordre du jour qui nous réunit.

PROJET D'ORDRE DU JOUR N° 23-006/CNT-RM

I. ELECTION DES NOUVEAUX MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION (CNT).

II. MISE EN PLACE DES BUREAUX DES COMMISSIONS GENERALES.

III. COMMUNICATIONS.

(**Ordre du jour adopté**)

***

I. ELECTION DES NOUVEAUX MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION (CNT).

Ceci nous amène directement au premier point qui concerne **l'élection des nouveaux membres du Bureau**.

Chers collègues membres du CNT, conformément à notre Règlement Intérieur adopté le 27 avril 2023 et définitivement validé par la Cour Constitutionnelle, nous allons élire les nouveaux membres du Bureau du CNT.

Je précise qu'il ne s'agit aucunement d'une recomposition de l'ensemble du Bureau.

Si vous le voulez bien, je peux reprendre : je dis qu'il ne s'agit aucunement d'une recomposition de l'ensemble du Bureau, mais de **remplacer plutôt deux de ses membres dont les postes sont devenus vacants**. Il s'agit du **4ème Vice-président** et **du 4ème Secrétaire parlementaire.**

Avant de commencer les travaux proprement dits, je voudrais vous rappeler certaines dispositions du Règlement Intérieur, notamment les articles 7, 9 et 10.

Article 7 : *Le Bureau du Conseil National de Transition comprend : un Président, six Vice-Présidents, deux Questeurs, six Secrétaires parlementaires.*

Article 9 *: Les autres membres du Bureau sont élus au cours de la séance qui suit l'adoption définitive du Règlement Intérieur pour la durée de la Transition.*

En cas de vacances de postes, il est procédé aux remplacements dans les mêmes conditions.

Les membres ainsi élus continuent les mandats de ceux qu'ils remplacent.

Article 10 *: Les candidatures pour les autres postes du Bureau doivent être déposées au Secrétariat Général du Conseil National de Transition au plus tard une heure avant l'heure fixée pour l'ouverture du scrutin.*

Ceci étant, j'invite le Secrétaire Général à me faire parvenir les candidatures qu'il a reçues pour les postes concernés avant 13 h 30 mn.

Merci bien.

Chers collègues membres du CNT, je précise que certains avaient également déposé mais ils ont fini par les retirer après concertations entre eux-mêmes.

Merci bien.

- **Lecture des deux candidatures enregistrées**

Chers collègues membres du CNT, les **candidatures** que nous avons, concernent donc **Monsieur Hameye Founè MAHALMADANE pour le poste de 4ème Vice-président**, et **Monsieur Alioune GUEYE pour le poste de 4ème Secrétaire parlementaire**.

Maintenant, nous allons passer à l'élection.

Etant donné qu'il s'agit de candidature unique par poste, est-ce que c'est possible de coupler les deux votes ou bien ?...

Des voix : Vote bloqué !

M. le Président : D'accord.

Sur ce, le **vote** que nous allons faire concernera donc à la fois les **deux postes de 4ème Vice-président et de 4ème Secrétaire parlementaire**. Pour cela, je vous propose d'écrire simplement sur votre bulletin la mention **Oui** si vous êtes pour les deux candidats et la mention **Non** si vous votez contre.

S'il n'y a pas d'objection, nous allons adopter cette démarche et je demande aux huissiers de distribuer les bulletins et ensuite aux scrutateurs de se mettre en place…

Chaque membre appelé passera devant la tribune pour déposer son bulletin dans l'urne.

- **Appel nominal des membres du CNT pour le vote**

Tous les bulletins ayant été recueillis, je déclare la clôture du scrutin.

(Dépouillement des bulletins)

Chers membres du CNT, voici les résultats du vote :

<u>Résultat</u> :

Pour : 122
Contre : 10
Abstention : 04
Bulletins nuls : 03

Monsieur Hameye Founè MAHALMADANE et **Monsieur Alioune**

GUEYE sont donc élus respectivement **Quatrième Vice-Président** et **Quatrième Secrétaire parlementaire**. *(Coup de maillet.) (Applaudissements.)*

Honorable Hameye Founè MAHALMADANE et Honorable Alioune GUEYE, je vous demande de rejoindre le pupitre pour saluer le public.

(Les deux nouveaux membres du CNT se présentent au bas du présidium et saluent leurs collègues.)

(Ovations.)

Merci Honorable Hameye Founè MAHALMADANE et Honorable Alioune GUEYE, veuillez rejoindre vos places sous les ovations, bien sûr. (*Ovations*.)

Félicitations !

- **Lecture de la liste définitive des membres du Bureau :**

- ***Malick DIAW : Président ;***
- ***Assarid AG IMBARCAOUANE : 1er Vice-Président ;***
- ***Mme DJIKINE Hatouma GAKOU : 2ème Vice-Présidente ;***
- ***Mohamed AG INTALLA : 3ème Vice-Président ;***
- ***Hameye Founè MAHALMADANE : 4ème Vice-Président ;***
- ***Mme DIARRA Racky TALLA : 5ème Vice-présidente ;***
- ***Hamidou TRAORE : 6ème Vice-président ;***
- ***Nouhoum DABITAO : 1er Questeur ;***
- ***Adama NIARE : 2ème Questeur ;***
- ***Amadou MAÏGA : 1er Secrétaire parlementaire ;***
- ***Nouhoum SARR : 2ème Secrétaire parlementaire ;***
- ***Amadou DIALLO : 3ème Secrétaire parlementaire ;***
- ***Alioune GUEYE : 4ème Secrétaire parlementaire ;***
- ***Habibatou Nayouma TRAORE : 5ème Secrétaire parlementaire ;***
- ***Mme Oumou SANOGO : 6ème Secrétaire parlementaire.***

Mesdames et Messieurs les membres du CNT,

Mesdames et Messieurs,

Nous venons donc de terminer l'élection des membres du Bureau CNT.

Conformément aux dispositions de l'article 11 de notre Règlement intérieur, je me ferai le devoir de communiquer la composition de ce Bureau au Président de la Transition, Chef de l'Etat et au Premier ministre, Chef du Gouvernement.

J'adresse mes sincères félicitations à nos collègues en qui nous venons de placer notre confiance et je vous demande une fois de plus de les applaudir. (*Applaudissements*.)

Je les invite à œuvrer de sorte qu'ensemble, nous réussissions la mission assignée au Conseil National de Transition.

Ceci étant, nous allons passer au deuxième point de notre Ordre du jour qui concerne les **élections des membres des Bureaux des Commissions Générales**.

II. MISE EN PLACE DES BUREAUX DES COMMISSIONS GENERALES

Pour les besoins de ces élections, chacun d'entre nous, bien sûr, s'était déjà inscrit préalablement dans une commission.

Je voudrais toutefois vous rappeler les dispositions de l'article 26 de notre règlement intérieur :

Article 26 : *Dès leur constitution, toutes les Commissions sont convoquées par le Président du Conseil National de Transition en vue de procéder à l'élection de leur Bureau.*

Le Bureau se compose de :

- Un Président ;

- Un Vice-président ;

- Un Rapporteur.

Pour la supervision de cet exercice, je voudrais faire la répartition suivante de certains membres du Bureau entre les Commissions :

- ***1er Vice-Président,*** *chargé de la* ***Commission des Affaires Etrangères, des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration africaine*** *;*

- ***2ème Vive-Président : Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme****.*

- ***3ème Vice-Président : Commission de la Santé, du Développement social et de la Solidarité.***

- ***3ème Secrétaire parlementaire : Commission de la Santé, du Développement social et de la Solidarité. Merci.***

- ***4ème Vice-président : Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile ;***

- ***5ème Secrétaire parlementaire : Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé et des Industries.***

- ***6ème Vice-Président : Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République.***

- ***1er Questeur : Commission de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation nationale.***

- ***2ème Questeur : Commission des Travaux Publics, de l'Habitat, des Domaines et des Transports.***

- ***1er Secrétaire parlementaire : Commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement.***

- ***5ème Secrétaire parlementaire : Commission de la Promotion de la Femme, de la Famille, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi.***

  (6ème Secrétaire parlementaire à la place du 2ème Secrétaire parlementaire).

- ***5ème Secrétaire parlementaire : Commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau.***

- ***Le 1er Questeur : Commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau*** *en plus de la* ***Commission de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation nationale****.*

- ***4ème Secrétaire parlementaire : Commission de Contrôle****.*

Donc, si c'est bon, je vais suspendre la séance pour permettre aux superviseurs de travailler avec leurs Commissions.

Les travaux auront lieu dans les salles des Commissions habituelles.

Quant à la Commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau, les travaux se dérouleront dans la salle ovale.

Donc, la séance est suspendue et elle reprendra dans trente minutes, c'est-à dire à 17 h 00.

Merci. *(Coup de maillet.)*

La séance est suspendue à 16 h 28 mn.

***

La séance est reprise à 18 h 23 mn.

M. le Président : La séance est reprise. *(Coup de maillet.)*

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil National de Transition,

Mesdames et Messieurs,

Nous avions suspendu nos travaux pour les besoins de constitution des Bureaux des Commissions. Initialement prévue pour 30 mn, je crois qu'on est allé au-delà de 1 h 30 mn. Ce n'est pas grave.

Je vais donc inviter les superviseurs qui avaient été désignés pour conduire ces opérations, à venir livrer le contenu de leurs rapports.

Monsieur le 1er Vice-Président, vous avez la parole.

Assarid AG IMBARCAOUANE, *1er Vice-président du CNT, donne lecture du* ***procès-verbal*** *de la mise en place du* ***bureau*** *de la* ***Commission des Affaires Etrangères, des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration africaine :***

Président *: Aboubacar Sidiki KONE ;*
Vice-présidente *: Mariam SAVANE ;*
Rapporteur *: Sambou Diadié FOFANA.*

M. le Président : Merci à la Commission. Merci Honorable Président.

Madame la 2ème Vice-présidente.

Mme DJIKINE Hatouma GAKOU, 2ème Vice-présidente du CNT, *donne lecture du* ***procès-verbal*** *de la mise en place du* ***bureau*** *de la* ***Commission*** **de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme** :

Président *: Magma Gabriel KONATE ;*
Vice-président *: Adama FOMBA ;*
Rapporteur *: Sidi SOUMAORO.*

M. le Président : Merci à la Commission. Merci Honorable Présidente.

Monsieur le 3ème Secrétaire parlementaire.

Amadou DIALLO, *3ème Secrétaire parlementaire, donne lecture du* ***procès-verbal*** *de la mise en place du* ***bureau*** *de la* ***Commission de la Santé, du Développement social et de la Solidarité :***

Président *: Aboubacar Sidick FOMBA ;*
Vice-présidente *: Kadidiatou DIARRA BARRY ;*
Rapporteur *: Bilaly KEITA.*

M. le Président : Merci à la Commission. Merci Honorable Secrétaire parlementaire.

Monsieur le 4ème Vice-président.

Hameye Founè MAHALMADANE, *4ème Vice-Président, donne lecture du* ***procès-verbal*** *de la mise en place du* ***bureau*** *de la* ***Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile :***

Président *: Minkoro KANE ;*
Vice-président *: Fousseynou OUATTARA ;*
Rapporteur *: Moustapha SANGARE.*

M. le Président : Merci à la Commission. Merci Honorable Président.

Madame la 5ème Secrétaire parlementaire.

Mme Habibatou TRAORE, *5ème Secrétaire parlementaire, donne lecture du* ***procès-verbal*** *de la mise en place du* ***bureau*** *de la*

Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé et des Industries :

***Président** : Mamadou TOURE ;*
***Vice-président** : Abdine KOUMARE ;*
***Rapporteure générale** : Mme MAIGA Fatoumata Aliou TOURE.*

M. le Président : Merci à la Commission. Merci Honorable Secrétaire parlementaire.

J'invite à la tribune Monsieur le 6ème Vice-président.

Hamidou TRAORE, *6ème Vice-président du CNT, donne lecture du **procès-verbal** de la mise en place du **bureau** de la **Commission*** **des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République**.

***Président** : Souleymane DE ;*
***Vice-présidente** : Saran KEITA ;*
***Rapporteur** : Boubacar N. DIALLO.*

M. le Président : Merci à la Commission. Merci Honorable 6ème Vice-président.

Monsieur le 1er Questeur, qui avait deux Commissions en charge.

Nouhoum DABITAO, *1er Questeur, donne lecture du **procès-verbal** de la mise en place du **bureau** de la **Commission de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation nationale** et de cellui de la **Commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau.***

- **Commission de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation nationale** :

***Président** : Dr Youssouf Z COULIBALY ;*
***Vice-président** : Ladji DEMBELE ;*
***Rapporteur** : Gabriel COULIBALY.*

- **Commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau, les Commissaires** :

***Président** : Assane SIDIBE ;*
***Vice-présidente** : Mme MAÏGA Sina DAMBA ;*
***Rapporteur** : Mountaga DIAKITE.*

M. le Président : Merci aux deux Commissions. Merci Monsieur le Questeur.

Monsieur le 2ème Questeur.

Adama NIARE, *2ème Questeur, donne lecture du **procès-verbal** de la mise en place du **bureau** de la **Commission*** **des Travaux Publics, de l'Habitat, des Domaines et des Transports** :

Président : Modibo KEITA ;
***Vice-président** : Issaka TEMBELY ;*
***Rapporteur** : Kassim KEITA.*

M. le Président : Merci à la Commission. Merci Honorable Questeur.

Monsieur le 1er Secrétaire parlementaire.

Amadou MAIGA, *1er Secrétaire parlementaire, donne lecture du **procès-verbal** de la mise en place du **bureau** de la **Commission*** **du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement :**

***Président** : Mohamed Ousmane AG MOUHAMEDOUNE ;*
***Vice-président** : Mohamed Albachar TOURE ;*
***Rapporteur** : Kassoum Moussa DIARRA.*

M. le Président : Merci à la Commission. Merci Secrétaire parlementaire.

Monsieur le 6ème Secrétaire parlementaire.

Mme Oumou SANOGO, *6ème Secrétaire parlementaire, donne lecture du **procès-verbal** de la mise en place du **bureau** de la **Commission*** **de la Promotion de la Femme, de la Famille, de la Protection de l'Enfant,**

de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi :

***Présidente** : Me Kadidia SANGARE ;*
***Vice-président** : Adama dit Ben DIARRA ;*
***Rapporteur** : Mme Zaleha ABDOULAYE.*

M. le Président : Merci à la Commission. Merci Honorable Secrétaire parlementaire.

Monsieur le 4ème Secrétaire parlementaire.

Alioune GUEYE, *4ème Secrétaire parlementaire, donne lecture du **procès-verbal** de la mise en place du **bureau** de la **Commission** de Contrôle* :

***Président** : Mamadou DIARRASSOUBA ;*
***Vice-président** : Alhassane AG AHMED MOUSSA ;*
***Rapporteur** : Oumar Z. DIARRA.*

M. le Président : Merci à la Commission. Merci Honorable Secrétaire parlementaire.

Chers collègues membre du CNT, après cet important exercice que nous venons d'effectuer, nous pouvons retenir avec satisfaction que le CNT est à nouveau bien structuré et prêt à continuer l'accomplissement de ses missions.

Toutes mes félicitations à nos collègues élus au Bureau du CNT et dans les bureaux des Commissions !

Je vous félicite sincèrement. Merci beaucoup.

En toute honnêteté, je voudrais saluer le bon déroulement global de l'ensemble des opérations, et je souhaite que cet esprit de bonne collaboration puisse toujours régner au sein du Conseil national de Transition.

Merci pour votre engagement patriotique.

Ceci nous emmène à notre 3ème point de l'Ordre du jour qui concerne les **Communications**.

AVIS 1

Le Président du Conseil National de Transition (CNT) convie en réunion les membres de la Conférence des Présidents le mardi 16 mai 2023 à partir de 15 h dans la Salle Ovale du CICB.

Le Président sait compter sur la présence de tous.

AVIS 2

Le Président du Conseil National de Transition rappelle aux membres CNT et au personnel administratif que Monsieur Martin CHUNGONG, Secrétaire général de l'Union Interparlementaire (UIP), effectuera une visite au Mali du 16 au 17 mai 2023, conformément au programme du séjour déjà distribué.

Le Président sait compter sur la bonne compréhension de tous.

Chers collègues membres du CNT, l'ordre du jour de cette plénière est à présent épuisé.

Je vous remercie.

La séance est levée. *(Coup de maillet.)*

La séance est levée à 18 h 35 mn.

Fait à Bamako, le 15 mai 2023

Le Président de séance

Malick DIAW
Président du Conseil national de Transition

Les Secrétaires de séance

Mme Habibatou N. TRAORE
5ème Secrétaire parlementaire

Mme Oumou SANOGO
6ème Secrétaire parlementaire

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du jeudi 18 mai 2023

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du jeudi 18 mai 2023

Présidence de l'Honorable Assarid AG IMBARCAOUANE, 1er Vice-président du Conseil national de Transition.

Secrétaires parlementaires :

- M. Amadou DIALLO
- M. Alioune N'GUEYE.

La séance est ouverte à 9 h 14 mn.

M. le Président. La séance est ouverte. *(Coup de maillet.)*

Je voudrais saluer d'abord les ministres qui sont parmi nous, qui sont venus très tôt ce matin.

Je voudrais saluer aussi l'ensemble des membres du Conseil national de Transition.

Comme d'habitude, je voudrais vous demander d'observer une minute de silence en hommage à toutes les victimes civiles et militaires tombées sur le champ de bataille du fait du terrorisme qui sévit dans notre pays.

(Une minute de silence observée.)

Que leurs âmes reposent en paix ! Amen.

Je vous remercie.

- **Appel nominal des membres du CNT**

Je constate qu'il y a beaucoup d'absents.

Nous allons imprimer très rapidement le nouveau règlement intérieur et nous allons le remettre à chacun d'entre vous. Il faut que vous sachiez que les absences au plénière ne sont plus autorisées ; vous allez lire vous-même le règlement intérieur.

Sur ce, Honorables membres du CNT, nous allons passer à l'ordre du jour qui nous réunit ce matin.

PROJET D'ORDRE DU JOUR N° 23-007/CNT-RM

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

II. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS DE LOI SUIVANTS :

1. **Dépôt n° 23-05/CNT** : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-003/PT-RM du 27 janvier 2023 portant création du Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké KOUYATE. **(Ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme) (Com. Education)** ;

2. **Dépôt n° 23-10/CNT** : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-009/PT-RM du 24 février 2023 autorisant la ratification de l'accord de financement, signé à Bamako le 12 décembre 2022, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association internationale de Développement (IDA), relatif au financement additionnel du projet de Développement de la Productivité et la Diversification agricole dans les zones du Mali. **(Ministre du Développement Rural) (Com. D.R.E)** ;

3. **Dépôt n° 23-12/CNT** : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-007/PT-RM du 22 février 2023 portant création de l'Usine malienne de Produits Pharmaceutiques. **(Ministre de la Santé et du Développement Social) (Com. Santé) ;**

4. **<u>Dépôt n°23-13/CNT</u>** : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2023-008/PT-RM du 22 février 2023 portant création du Conseil malien des Transporteurs routiers. **(Ministre des Transports et des infrastructures) (Com. T.P) ;**

5. **<u>Dépôt n° 23-17/CNT</u>** : Projet de loi portant modification de la loi n° 2017-016 du 12 juin 2017 portant réglementation du secteur postal. **(Ministre de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration) (Com. Education) ;**

6. **<u>Dépôt n° 23-29/CNT</u>** : Projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre certaines mesures par ordonnances. **(Ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les institutions) (Com. Lois).**

III- COMMUNICATIONS.

Je voudrais vous demander d'ajouter un 3ème point à l'ordre du jour, c'est-à-dire avant d'arriver au 4ème point Communications, au 3ème point vous mettez **Adoption d'une déclaration en réaction au rapport des Nations Unis sur les évènements de Moura par le Conseil national de Transition**.

(**Ordre du jour adopté.**)

***

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAUX.

Sur ce, nous allons passer au premier de l'ordre du jour qui concerne l'**adoption des procès-verbaux des séances plénières du 24 juin 2022 et du 30 juin 2022 et jour suivant**. J'invite alors, les membres du CNT, qui auraient des observations à les communiquer au secrétariat général pour leurs prises en compte.

Et sous réserve aussi de ces éventuelles observations, les PV sont adoptés.

(**Procès-verbaux adoptés**)

II. DELIBERATIONS SUR DES PROJETS DE LOI

Nous allons maintenant passer à l'examen des projets de loi.

Je voudrais bien commencer par le projet du ministre du Développement Rural, avec la permission naturellement du Ministre de la Culture, s'il est d'accord.

Andogoly GUINDO, *ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme*. Oui M. le Président.

M. le Président. Voilà, il est d'accord.

Je vais demander au Président de la Commission DRE, de bien vouloir prendre la parole.

❖ **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-10/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2023-009/PT-RM DU 24 FEVRIER 2023 AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT, SIGNE A BAMAKO LE 12 DECEMBRE 2022, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), RELATIF AU FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTIVITE ET LA**

DIVERSIFICATION AGRICOLE DANS LES ZONES DU MALI

Mohamed Ousmane Ag Mohamedoune, *président de la commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement, introduit le rapporteur de sa Commission.*

Kassoum M. DIARRA, *rapporteur de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement, donne lecture du rapport de sa commission.*

M. le Président. Merci beaucoup Honorable Kassoum DIARRA pour la lecture de ce rapport.

Le rapporteur de la Commission des Affaires Etrangères, des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine.

Sambou Diadié FOFANA, *rapporteur de la commission des Affaires Etrangères, des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, donne lecture du rapport d'avis de sa commission.*

M. le Président. Merci beaucoup Honorable Sambou Diadié FOFANA.

M. le Ministre, vous avez la parole pour réagir sur les rapports de fond et d'avis et sur les différentes recommandations qui ont été faites par la Commission saisie au fond.

Merci beaucoup.

Modibo KEITA, *ministre du Développement Rural*. Bonjour M. le Président.

Chers collègues,

Messieurs les membres du CNT.

Le Ministère du Développement Rural fait siennes toutes les observations formulées sur ce document.

Merci.

M. le Président. Merci bien M. le Président. le Ministre.

Nous allons passer au débat général sur ce dépôt…

Honorable Alhassane AG AHMED MOUSSA, vous avez la parole.

Alhassane AG AHMED MOUSSA. Bonjour Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement.

Monsieur le Président, quand on a reçu la lettre du Premier ministre qui transmet ce dossier, j'ai regardé et j'ai vu dans le dernier paragraphe : « La mise en œuvre du projet dans l'Accord de financement initial a été signée le 16 juillet 2018, a enregistré des résultats tangibles dans les zones arides ciblées ». Donc, on indique que le projet a enregistré des zones tangibles, mais c'est un projet de développement de la productivité. Lorsque j'ai lu le rapport, je vois toutes les actions d'aménagement, de formation, mais nulle part je ne vois comment la productivité s'est améliorée de 2018 à maintenant dans l'usine. Je crois que peut-être il y a un problème de ciblage des indicateurs de performances du projet.

Donc, ma question au Ministre est la suivante : Comment la productivité s'est comportée depuis la première phase à maintenant ? Parce qu'en réalité, il ne s'agit pas de construire des infrastructures, de faire des formations, s'il n'y a pas d'impact en termes de productivité dans les zones concernées. Il ne faut pas oublier qu'on est dans la gestion axée sur le résultat ; ce qui est important, c'est l'indicateur de la productivité ici. On a formé des gens, on a construit des infrastructures, on a utilisé des ressources mais quel a été l'impact en termes de productivité dans chacune de ces zones qui sont citées ici ?

Merci.

M. le Président. Merci beaucoup Honorable Alhassane AG AHMED MOUSSA.

Honorable Nana Aïcha CISSE.

Mme Nana Aïcha CISSE. Merci M. le Président.

Bonjour à la table, Madame et Messieurs les Ministres.

Chers collègues, bonjour.

J'ai deux petites questions.

Par rapport aux bénéficiaires du projet. Il y a beaucoup de bénéficiaires mais je n'ai pas compris comment ils sont impliqués dans l'élaboration du projet et dans sa mise en œuvre.

Ma deuxième question s'adresse à la Commission. Quand je regarde la liste des écoutes, je ne vois que les services technique (les conseillers techniques, le coordinateur, l'APCAM) mais je ne vois nulle part les représentants des bénéficiaires. Or, c'est très important pace que souvent c'est à travers cette écoute qu'ils vont être au courant de l'existence de ce projet et qu'ils pourront donner leurs avis et pourront suivre la mise en œuvre. Quand je prends l'exemple des femmes, je ne sais pas si la Fédération nationale des femmes rurales est impliquée dans ce projet, parce que c'est une fédération qui est présente partout sur l'étendue du territoire. C'est la même chose que la Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali (CNOP) et l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP) et je dirais même la CAFO. Elles sont sur toute l'étendue du territoire, ce sont des organisations qui travaillent énormément avec les services à la base, les services déconcentrés et les collectivités. Donc, c'est important de les impliquer depuis le début, je pense que ça va faciliter même la mise en œuvre du projet et avoir plus de résultats.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci beaucoup Nana Aïcha CISSSE.

Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED.

Mohamed OULD SIDI MOHAMED. Merci bien M. le Président.

Bonjour camarades membres du CNT.

Bonjour Messieurs les Ministres.

M. le Président. le Ministre, j'ai trois questions à ce sujet. La première est celle-là : comment allez-vous sélectionner les bénéficiaires du projet dans ces régions concernées ?

Deuxièmement. Prévoyez-vous l'implication des collectivités locales dans le projet ?

Et la troisième question : par quel procédé prévoyez-vous l'amélioration de la productivité dans ces zones ? Parce que pédagogiquement, ces paysans, si on leur donne des ressources et on ne leur apprend pas comment ils vont les gérer, ça va être du gâchis.

Merci bien.

M. le Président. Merci beaucoup Mohamed OULD SIDI MOHAMED.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA. Merci Monsieur le Président.

Messieurs les Ministres, bonjour.

Chers membres du CNT, bonjour.

M. le Président., je remercie la Commission pour la qualité du rapport et le Gouvernement pour l'initiative.

Ceci étant, j'ai une préoccupation très intéressante par rapport à une phrase qui évoque que certains des bénéficiaires potentiels seront inscrits dans le registre social pour bénéficier également d'autres programmes publics sociaux disponibles comme l'assurance maladie. Puisqu'il s'agit de l'assurance maladie qui concerne aussi la Commission Santé, nous voudrons bien savoir comment procéder à inscrire ces bénéficiaires au niveau de l'assurance maladie. Cela va-t-il se faire au nom des ménages ou au nom des agriculteurs ? Parce qu'on a déjà besoin d'avoir des financements innovants en ce qui concerne la couverture sanitaire.

Peut-on avoir une estimation du nombre par rapport à ces bénéficiaires ?

Ma deuxième question, c'est de savoir s'il y a une structure d'assistance de suivi et d'évaluation du projet. Parce que c'est de ça qu'il s'agit au Mali. On a beaucoup de projets, il n'y a pas de suivi, il n'y a pas d'évaluation et après un bon moment on abandonne ; et finalement on ne sait plus qui en a bénéficié et qui n'en a pas bénéficié.

Ma troisième question fait référence à la question de l'Honorable Alhassane AG AHMED MOUSSA, à savoir : existe-t-il un document pour nous faire savoir l'impact de ce projet sur la communauté ? Si ce document existe chiffré, c'est très important de l'avoir en main pour permettre aux parlementaires lors de nos investigations dans les différentes localités de pouvoir même savoir ceux qui en ont bénéficié et ceux qui n'en ont pas bénéficié.

Merci beaucoup M. le Président.

M. le Président. Merci Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Honorable Dr Amadou MAIGA.

Dr Amadou MAIGA : Bonjour M. le Président.

Bonjour chers membres du Conseil national de Transition.

Bonjour Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement.

M. le Président, c'est une ordonnance, mais je viens pour une question de compréhension.

Quand nous regardons la page 2 du document, le Montant du prêt : « Par le présent Accord de financement, l'IDA consent au Gouvernement de la République du Mali, un prêt d'un montant de trente millions huit cent mille (30 800 000) Euros, soit vingt milliards deux cent trois millions quatre cent soixante-quinze mille six cents (20 203 475 600) francs CFA. » qui correspond à la seconde phase, à la phase additionnelle du projet. Quand nous venons à la page 4 du document, la Synthèse des écoutes, le point 5, Coût et durée du projet, on dit :

« Le coût total du projet est de soixante (60) millions de dollars des Etats-Unis : trente (30) millions de don et trente (30) autres millions sous forme de prêt.

La durée du projet est de dix (10) ans, cinq (05) ans pour le financement initial et cinq (05) ans pour le financement additionnel ».

Le montant global ici est estimé en dollars américains ; or, quand nous regardons la page 2, les montants des vingt milliards est estimé à 30 millions huit cent mille Euros. C'est cette logique financière que je voudrais comprendre.

Merci

M. le Président. Merci.

Honorable Mohamed OULD MATALY.

Mohamed OULD MATALY : Bismillahi Rahmani Rahîm.

Merci Monsieur le Président.

Messieurs les membres du Gouvernement,

Honorables Députés,

Assalam aleykoum.

M. le Président, ce que je voulais savoir… D'accord, c'est une ordonnance, c'est consommé, on s'attend aux résultats actuels. Mais on parle des zones arides, je ne vois pas pourquoi, jamais, de 1960 jusqu'à nos jours, nous dans nos zones arides, il n'y a rien. Pas un seul projet alors que c'est là où on a le phosphate à ciel ouvert, des montagnes et des montagnes. Et nous sommes dans une zone qu'on appelle l'ancien fleuve et on nous nourrit d'espoir qu'il y a un barrage de Taoussa qui est toujours renvoyé aux calendes grecques, qui ne se fait jamais. Il est grand temps d'y penser parce que tout le monde aujourd'hui est intéressé par l'agriculture. Nous avons compris que même l'élevage, vous ne pouvez pas bien le faire que lorsque vous faites l'agriculture. Alors que toutes ces ordonnances passent au-dessus de nos têtes, on les vote ici et on n'est jamais associé,

intéressé. Et cela, ça dépend du département, parce qu'il faut tirer du tiroir, un projet qu'il faut présenter parce que je ne vois pas pourquoi nous, on est exempt de ça. Tout le monde connait le Tilemsi : 80 000 hectares, c'est connu du monde entier, à plus forte raison le Malin, et jamais, au grand jamais il n'y a eu un projet alors que la même chose se fait en Algérie où on fait des pivots tournants qui arrosent et ça produit très bien ; et c'est la seule manière de fixer les populations.

Merci.

M. le Président. Merci Honorable Mohamed OULD MATALY.

Je voudrais simplement rappeler que tout mandat impératif est nul, il est bon que vous le sachiez. Donc, personne ne peut venir au pupitre et parler de chez lui. Je rappelle les dispositions du règlement intérieur, c'est mon devoir, c'est tout.

Le dernier intervenant, Salaha MAIGA.

Salaha MAIGA : Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Chers collègues membres du CNT.

Deux de mes questions ont été posées, cependant je vais les reformuler parmi les questions que je poserai.

Mon intervention porte sur quatre questions simples de compréhension, M. le Président. le Ministre.

Voyant que le projet intervient dans 8 régions situées pour la plupart entre le sud et le centre, je vais reformuler une question qui a été posée. J'aimerais comprendre comment comptez-vous définir les critères de ciblage permettant de choisir les jeunes et les femmes qui seront bénéficiaires du projet.

En résultats attendus sur la question des 330 subventions du projet, j'aimerais aussi savoir simplement quels seront les critères d'éligibilité des organisations ou associations qui seront subventionnées ?

Et comment se fera le ciblage ?

Une autre question formulée par FOMBA, je la reformule moi-même : est-ce que le projet compte faire une évaluation des résultats tangiblement attendus ? Si oui, à quel le niveau de mise en œuvre du projet ? Puisque je ne connais pas la capacité des 8 régions qui produiront ce projet. J'aimerais savoir, sur les 8 régions d'intervention du projet, quelle est la région qui a plus d'engouement, où il y aura plus d'investissement du projet.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Salaha, tu es jeune, il faut parler vite ! tu es très lent dans ce que tu dis. Les jeunes-là, ils doivent avoir l'énergie. Merci.

Bien ! Donc, nous avons terminé avec les orateurs. Nous passons la parole au Président de la Commission : j'espère que lui, il va être rapide dans ce qu'il va dire. Merci beaucoup.

Mohamed Ousmane Ag Mohamedoune, *président de la commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement.* Merci Monsieur le Président.

Je voudrais rappeler que le maximum des questions étaient des questions pointues et adressées directement au Ministre ; j'y apporterai ma modeste contribution.

D'abord, il faut rappeler que le projet, comme il a été dit, c'est un financement additionnel. C'est un projet qui a démarré depuis 2018 pour 10 ans ; la première phase se termine en mars 2023 et le financement additionnel commence à partir de là pour les 5 autres années, il concerne 42 communes dans 13 cercles répartis entre 8 régions.

La première question posée par l'Honorable Alhassane. Il faut essayer de comprendre un peu le projet. Le projet, dans ses composantes essentielles, c'est vraiment des aménagements, il y a beaucoup d'argent qui est donné aux bénéficiaires et quelque part c'est même évalué à 70 %. De l'argent, des transferts monétaires qui sont donnés

aux bénéficiaires pour des activités génératrices pour permettre aux familles démunies d'améliorer leurs productivités. Peut-être, pour constater son impact, il y a un travail qu'il faut faire en profondeur : qu'est-ce que ces bénéficiaires ont fait avec cet argent ? Qu'est-ce qu'ils ont réalisé avec ? Et qu'est-ce qu'ils ont produit avec ? Peut-être c'est à ce niveau qu'il faut améliorer le projet pour constater l'impact. Ça, c'est important à savoir.

La deuxième chose. Il y a aussi une incidence à caractère à atténuer les effets climatiques. Le projet permet aussi de mettre à la disposition des populations certaines spéculations qui, en raison des changements climatiques, peuvent mieux tenir tel que dans le domaine du mil, du maïs et du sorgho ; ça aussi, c'est des choses qui sont subventionnées et mises à leur disposition.

Il y a aussi les investissements et des aménagements, notamment les bas-fonds, les banques de céréales et la distribution des intrants agricoles. Donc, il faut comprendre un peu le projet dans quoi est-ce que cet argent-là est dépensé pour avoir une idée de ce qui pourrait être l'impact. Mais il y a aussi une étape aussi de formation parce que tous ces bénéficiaires doivent être également formés par rapport à l'application de certaines techniques en matière de changement climatique mais aussi à la maîtrise de ces spéculations-là et dans la gestion.

Il y a aussi, en ce qui concerne la gouvernance, une unité de suivi de ces questions-là au niveau du département ministériel qui est aussi accompagné par le projet pour lui permettre de poursuivre son activité à ce niveau. Donc, en termes de productivité, c'est essentiellement des aménagements des bas-fonds, des périmètres maraîchers.

Et en ce qui concerne la commercialisation, vous avez des financements destinés à des magasins de stockage, des boutiques d'intrants et des banques de céréales.

Vous savez, Madame, l'APCAM, vous avez toutes ces structures là-dedans ; vous avez parlé de l'AOPP, la CNOP, etc., elles sont toutes dans la faîtière APCAM. Et l'APCAM est impliquée, généralement la délégation qu'elle envoie, vous avez dans la plupart des cas des démembrements de ces structures là-dedans. Donc, ils sont organisés au niveau de l'APCAM, ils ont été véritablement écoutés.

Bon, ce que je ne sais pas, c'est : est-ce que la CAFO fait partie de l'APCAM ? En tout cas, l'APCAM est une faîtière de toutes les organisations intervenantes dans le domaine agro-sylvo-pastoral. Comme je l'ai dit, toujours 70 % de ces financements vont un peu dans ces aspects qu'il faut peut-être évaluer au niveau des bénéficiaires.

Honorable Mohamed OULD MATALY, c'est un plaidoyer que vous avez fait. On vous a dit que c'est un mandant impératif. Je souffre avec vous aussi ; même si c'est impératif, je suis d'accord, il faut penser à ça.

Monsieur le Président, concernant les questions posées, c'est sur ces aspects que la Commission peut dire quelque chose.

Merci beaucoup.

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le Président de la Commission du Développement Rural et de l'Environnement.

Monsieur le Ministre, pour le reste des réponses, vous avez la parole. Merci beaucoup.

Modibo KEITA, *ministre du Développement Rural* : Merci beaucoup Monsieur le Président.

Je m'excuse, au départ, je ne me suis pas adressé aux mesdames membres du CNT, j'ai dit Messieurs, j'ai oublié Mesdames. Mesdames les Membres du CNT, excusez-moi. *(Sourire.)*

Avant de répondre aux questions posées, je voudrais faire une certaine clarification,

parce qu'il y a deux choses qui se superposent : il y a le projet lui-même PDAZAM (Projet de Développement de la Productivité et de la Diversification Agricole dans les Zones Arides du Mali) et il y a l'accord dont nous demandons la ratification aujourd'hui. Cet accord, il est intervenu comment ? Parce que le Gouvernement a vu qu'il n'y avait pas suffisamment de nourriture à cause de certaines contraintes externes et internes : COVID, insécurité, pluviométrie, etc. Donc, on dit : comme c'est des habitants des zones difficiles du Mali, il faut chercher des ressources, faire un appel de fonds pour chercher de la nourriture et donner la nourriture à ces gens. C'est pour cette raison - il le disait tout de suite dans sa déclaration - qu'il y a beaucoup de transferts monétaires. Sinon, le projet lui-même, les axes sont dans les documents, c'est vrai, mais aujourd'hui, je crois que c'est un peu le financement additionnel qu'on a demandé pour accorder une aide alimentaire à ces populations qui vivent dans les zones difficiles.

On a profité de cette situation, comme il y a eu beaucoup de phénomènes externes notamment la crise ukrainienne avec l'augmentation du coût du dollar, pour réajuster le budget pour certaines infrastructures qu'on réalise, des infrastructures aussi bien agricoles que commerciales. Je crois c'est un peu de cela dont on parle.

Sinon, le projet lui-même, il est plus ancien que ce que nous sommes en train de défendre aujourd'hui. Il s'agit de l'argent que le Gouvernement a demandé aux partenaires pour essayer de donner de la nourriture à la population.

Après cela, il y a des questions qui ont été posées, réellement que je n'ai pas bien comprises et que je n'ai pas bien entendues pour bien écrire. Vous allez m'excuser, si je ne répondais pas convenablement aux différentes questions qui m'ont été posées.

Messieurs les Ministres,

Honorables membres du CNT.

Honorable Alhassane AG AHMED MOUSSA a demandé comment le projet lui-même - pas ce qu'on est en train d'adopter - a impacté positivement la productivité et la production. Vous savez, le Mali est un pays où la zone soudanienne et la zone pré-guinéenne et guinéenne se réduisent de plus en plus à cause de la sécheresse ; donc, les zones arides occupent une part substantielle de notre superficie, c'est dans ces zones que l'agriculture est difficile parce que pour faire l'agriculture, c'est vrai que nous avons de la terre mais il faut de l'eau, il faut des intrants pour que l'on puisse cultiver. Les infrastructures agricoles vont dans le sens de retenir l'eau agricole et l'eau de la pluviométrique, parce que quand les pluies tombent, c'est des pluies diluviennes, les eaux passent, après c'est la sécheresse ; donc, on fait des barrages peut-être pour retenir. Et c'est ce qui permet aux exploitants agricoles, au lieu de travailler 1 mois, 2 mois et 3 mois et rester tout le reste de l'année à ne rien faire, les exploitants agricoles auront de l'eau après la production hivernale. Il y a aussi les productions de contre-saison qui peuvent se faire, notamment le maraîchage. Nous savons tous aujourd'hui que quand on prend les produits que l'on cultive pendant la saison hivernale, non seulement on ne maîtrise pas les phénomènes naturels, et en même temps, pendant cette période les produits coûtent moins cher que les produits maraîchers dont le cycle de production est court, et qui permettent aux exploitants agricoles aussi d'avoir suffisamment d'argent.

Maintenant, on était venu pour la ratification, peut-être les impacts réels de ce projet, ce qui est sûr, quand on fait un tour dans les zones bénéficiaires du projet, on sait qu'il y a beaucoup de zones où il y a la production du riz a augmenté, il y a

beaucoup de zones où les productions maraîchères ont augmenté.

C'est ce que je voulais dire de façon générale par rapport à la productivité et à la production. Parce qu'aujourd'hui dans ces zones, on n'arrivait pas à produire parce qu'on ne maîtrisait pas la pluviométrie, on n'a pas suffisamment d'eau mais le projet intervient pour donner de l'eau, c'est ça un peu. Par exemple, quand on va dans les régions, contrairement à ce qu'on pense, souvent nous pensons que nous avons des zones arides mais quand on fait de l'agriculture dans ces zones arides, le résultat est surprenant. Parce quand vous voyez par exemple dans les régions de Tombouctou et Gao, en productions maraîchères le résultat est exceptionnel dans ces zones quand on les compare aux régions de Ségou. Mais malheureusement, ceux qui sont là-bas, ou ils n'ont pas suffisamment d'eau pour produire ; quand ils ont de l'eau, ils ont aussi un problème d'écoulement de leurs produits, parce que c'est des produits périssables.

Comment les bénéficiaires ont été choisis ? Je m'excuse, ils ont donné des chiffres d'ailleurs par rapport au rendement, ils ont dit que le rendement moyen est passé de 0,60 tonne à l'hectare pour le fonio à 0,85 tonne à l'hectare ; pour le niébé de 1,70 tonne à l'hectare, on est actuellement à 2,2 tonnes à l'hectare ; pour le sésame de 0,765 tonne à l'hectare, on est à 0,98 tonne à l'hectare.

Pour les implications des acteurs, il y a les microprojets, le cofinancement : 86 % de subvention de PDAZAM et 15 % des groupements.

Pour les infrastructures, quand on les réalise, je crois que c'est la participation physique des communautés qui est exigée.

En ce qui concerne l'évolution de la productivité, le suivi de l'évolution du rendement est en cours, les résultats sont disponibles. Pour le fonio, le rendement moyen est de 0,60, comme je l'ai dit tout à l'heure.

En ce qui concerne l'assurance maladie que l'Honorable FOMBA a évoquée, le travail se fera avec le département en charge du Développement social qui travaille actuellement sur l'Assurance maladie universelle. L'identification des bénéficiaires du régime se fera naturellement en rapport avec les services techniques de ce département.

La question qui a été posée par Dr Amadou MAIGA... On peut en parler après, excusez-moi. On va échanger après, parce qu'on ne m'a pas communiqué la réponse. C'est des questions très pointues qu'on nous a posées.

En ce qui concerne le Tilemsi et les barrages, ce projet peut-être ne couvre pas ce secteur. Le Gouvernement peut toujours dans sa politique, chercher des partenaires pour essayer de mettre en valeur ces zones. Je crois beaucoup à l'agriculture au nord qu'à l'agriculture au sud, je le dis très sincèrement et je le crois très sincèrement. Et je sais aussi que quand on va le faire, nous allons sortir de la situation de dépendance que nous connaissons aujourd'hui.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Je voudrais clore les débats ici, dans les conditions normales…

(*Demandes de parole*.)

Nous allons ouvrir une 2ème liste d'intervenants pour ceux qui veulent intervenir…

Honorable Seydou BADINI, vous avez la parole.

Seydou BADINI : Bismillahi Ar-Rahmani Rahîm.

Bonjour Monsieur le Président.

Madame, Messieurs les Ministres, bonjour.

Bonjour chers collègues.

Monsieur le Président, je suis au regret de constater que - ça va peut-être faire la deuxième fois - que j'ai vraiment mal et je dois vous le dire, qu'un ministre de la République passe devant nous et ne pas prendre en compte et ne pas se donner les moyens de nous écouter et arriver jusqu'à nous dire qu'il n'a pas entendu les questions et autres. Ça, ce n'est vraiment pas bien. Une chose. (*Applaudissements).*

Deuxième chose. Le Mali, depuis 2018, a amorcé la phase de la gestion en mode programme. Les questions pertinentes ont été posées, ou on nous répond, on nous donne satisfaction ; auquel cas, on n'a pas à voter en touche. Pour que nous, après, on nous demande de voter de telles ratifications, moi, je pense que si c'est le cas, nous avons le bouchoir de nous abstenir ou de rejeter de tels projets, parce que nous nous adressons à notre pays, les gens nous écoutent et il ne faut qu'on nous laisse pantois et que nous restions sur notre faim.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président. Merci.

Honorable Souleymane DEMBELE.

Souleymane DEMBELE : Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, chers collègues, bonjour.

C'est juste pour apporter des éclaircissements par rapport au financement des Régions du Nord. Je dois inviter les collègues à s'informer davantage. A l'heure où je vous parle, il y a un financement de plus de dix (10) milliards pour le Gourma et les Régions du Nord, et plus précisément, c'est le Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel (PCRSS) pour la zone de Youwarou, Douentza et le Gourma. Et je suis sûr qu'il y a certains collègues qui sont impliqués dans ce projet et c'est piloté par le ministère des Finances.

Merci.

M. le Président. Merci beaucoup.

Mme Sina DAMBA, vous avez la parole.

J'espère que le ministre suit très bien maintenant les questions hein. Prenez note. Oui, oui, oui, il faut bien suivre les questions des membres du Conseil national de Transition, et y répondre, s'il vous plaît.

Mme Sina DAMBA. Merci beaucoup M. le Président.

Bonjour Madame et Messieurs les membres du Gouvernement.

Chers collègues, bonjour.

Je reviens parce que j'avais quelques préoccupations, j'avais espéré que les interventions du ministre allaient toucher à ces aspects-là : il s'agit des résultats tangibles du premier financement. On aurait mieux apprécié ces résultats si on avait les résultats du départ, c'est-à-dire ce à quoi on aspirait. On aurait pu faire une comparaison entre le départ et l'arrivée avec les chiffres qui sont annoncés ici. Quand on s'amuse à faire un petit calcul, le nombre de régions, c'est huit (8), il y a treize (13) localités, il y a quarante-deux (42) communes, si j'ai bien écouté le Président de la Commission, donc, si on fait un exercice de calcul entre les résultats que nous avons ici et le nombre de communes bénéficiaires, en ce moment ça va être très décevant parce qu'on verra que les résultats ne sont pas à hauteur de souhait. Donc, je ne sais pas si les chiffres ont été obtenus à partir d'une évaluation de ce projet-là. Si c'est le cas, je pense qu'on

gagnerait vraiment à mieux orienter les activités du projet pour pouvoir avoir beaucoup plus de résultats. Parce que si on fait un calcul, vraiment on se rendra compte que… Moi, je me suis amusée à faire un petit calcul, par exemple : il y a cent vingt-une (121) infrastructures qui sont en cours de réalisation ou qui sont réalisées ; pour 42 communes, ça fait deux (2) infrastructures par commune ; et si on sait qu'une commune souvent fait plus de dix (10) villages, je pense que ce n'est pas un résultat duquel on puisse se satisfaire.

Quand on prend également le nombre de bénéficiaires par rapport à l'aide d'urgence alimentaire, cent seize mille six cent soixante-six (116 666), ça fait à peine deux mille sept cents (2700) personnes par commune ; et deux mille sept cents (2 700) par commune, divisées par le nombre de villages, je pense que le résultat, ce n'est vraiment pas à hauteur de souhait.

Voilà les observations que j'avais et je pense que pour ce genre de situation, il vaut mieux aussi mettre les objectifs de départ pour qu'on puisse apprécier entre le point A et le point B qui est à l'arrivée.

Je vous remercie.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci beaucoup Madame le Ministre (ex-ministre).

Est-ce que le Président veut prendre la parole ou bien je donne la parole au Ministre directement ?... Donc, vous avez la parole.

Maintenant, il faut donner de bonnes réponses aux gens pour qu'on soit tranquille.

Mohamed Ousmane Ag Mohamedoune, *président de la commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement.* Merci M. le Président.

J'avais dit que c'est bon mais comme le Président insiste, parce que de mon point de vue, il n'y a pas eu de questions posées.

L'Honorable BADINI a demandé que le Ministre puisse bien cerner et saisir les questions des Honorables.

Le deuxième intervenant a apporté une information de taille sur un projet en cours par rapport au Gourma.

Maintenant, c'est la troisième intervenante qui a beaucoup attiré mon attention. Elle a fait des observations pertinentes : pour bien évaluer un projet, il faut vraiment connaitre les résultats attendus, dans quel sens on va, après, on doit pouvoir savoir qu'est-ce qu'on a fait par rapport aux résultats attendus. Donc, je ne fais que tout simplement renforcer sa proposition. Qu'à l'avenir, dans ce genre plaidoyer et de débats, il serait important de savoir quels étaient les objectifs en termes d'indicateurs à atteindre : c'était quoi et qu'est-ce qu'on a fait par rapport aux indicateurs ? Ça permet aux uns et aux autres de bien apprécier nos résultats.

Merci beaucoup.

M. le Président. Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, si vous avez la même manière de voir, ça va nous permettre de continuer rapidement.

Modibo KEITA, *ministre du Développement Rural*. Merci Monsieur le Président.

Je suis d'accord avec lui et je partage les observations de la dernière intervenante.

Je crois que les techniciens ont fait des efforts pour pouvoir amener d'autres réponses par rapport à la première question. Si le Président l'accepte, peut-être je vais les lire…

Je suis d'accord avec la dernière intervention.

L'administration étant une continuité, c'est un projet qui existait, que nous continuons à piloter, sinon nous ne l'avons pas conçu.

Je présente aussi mes excuses à l'Honorable BALDINI ; quand j'ai dit que je n'ai pas compris, ce n'est pas par mépris. Je veux vraiment bien comprendre parce que j'ai tendu l'oreille ; je croyais que les techniciens prenaient : 1, 2, 3, 4 ; malheureusement, ça n'a pas été le cas.

Les résultats tangibles : cinq mille cinq cent vingt-cinq (5 525) ménages ont reçu les transferts monétaires directs ; il y a trois cent trente (330) subventions accordées à des groupements d'agriculteurs ; il y a cent-vingt-un (121) infrastructures de production et de commercialisation qui ont été réalisées par le projet.

Le PDAZAM : le fonds initial, c'est soixante (60) millions de dollars en cinq ans. Le fonds additionnel, c'est trente (30) millions de dollars en deux ans.

Je ne sais pas si ça répond à votre question…

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre.

J'espère que tout le monde est satisfait maintenant.

Nous allons donc passer le **projet de loi** aux voix…

Vous constatez, vous-mêmes, qu'il y a beaucoup de procurations ; nous allons nous taire là-dessus pour cette plénière en attendant qu'on vous distribue le nouveau règlement intérieur. Certainement que le Secrétaire général le fera la semaine prochaine. Mais si vous avez le nouveau règlement intérieur, les absences aux plénières ne sont plus autorisées, sauf pour des raisons motivées. Je préfère vous prévenir dès maintenant.

Nous passons donc le **projet de loi** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 111
Contre : 09
Abstention : 02

Donc, le projet est adopté. *(Coup de maillet.)* Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, merci beaucoup. Je pense que vous aurez le temps de faire comprendre ce projet de loi à ceux qui ont voté contre ; peut-être qu'ils viendront à votre bureau pour qu'ils comprennent très bien l'intérêt qu'il y a dans ce projet-là.

Si vous avez besoin de nous dire quelque chose avant de partir et nous remercier tout au moins pour avoir voté votre projet de loi, merci d'aller au pupitre.

Modibo KEITA, *ministre du Développement Rural*. Je remercie l'ensemble de la salle pour avoir accepté de voter cette ratification. Ça permettra à notre pays de pouvoir aider les exploitants agricoles qui ont besoin de ça, parce que le changement climatique continue à faire des effets. Si aujourd'hui, l'Etat n'intervient pas pour appuyer ces exploitants agricoles pauvres, la situation ne fera que se dégrader alors que nous sommes dans une situation déjà très mauvaise d'insécurité. C'est des appuis de ce genre, renforcés et appuyés avec la construction d'infrastructures, qui pourraient amener la paix dans notre pays.

Je vous remercie beaucoup. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci beaucoup le Ministre. Il faut accompagner M. le Ministre par vos applaudissements, s'il vous plaît. (*Applaudissements*).

Merci beaucoup.

Bien ! Monsieur le Ministre, donc vous êtes libre de regagner votre bureau. Je sais que vous avez beaucoup de choses à faire. Merci d'être venu.

Bien ! Nous allons passer au **dépôt n° 23-05/CNT.**

- **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-05/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2023-003/PT-RM DU 27 JANVIER 2023 PORTANT CREATION DU CONSERVATOIRE DES ARTS ET METIERS MULTIMEDIA BALLA FASSEKE KOUYATE**

Donc, la Commission Education et Culture.

Magma Gabriel KONATE, *président de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme, introduit le Rapporteur de sa Commission.*

Sidy SOUMAORO, *rapporteur de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme, donne lecture du rapport de sa Commission*.

M. le Président. Merci beaucoup Sidy SOUMAORO pour cette belle lecture du rapport.

Nous allons donner la parole à la Commission saisie pour avis, notamment la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République pour nous lire l'avis juridique et les conclusions.

Vous avez la parole, s'il vous plaît.

Mme DIAKITE Me Saran KEITA, vice-p*résidente de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission, en l'absence du rapporteur excusé.*

M. le Président. Merci beaucoup Madame.

Bien ! Nous allons procéder à la lecture des deux amendements proposés par la Commission.

- ***Lecture des deux (2) propositions d'amendements présentées par la Commission Education.***

Monsieur le Ministre, est-ce que vous avez une réaction par rapport à ces amendements ?... Vous avez la parole.

Merci beaucoup.

Andogoly GUINDO, *ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme*. Merci beaucoup Honorable Président de me donner la parole.

Honorables membres du CNT et chers Collègues membres du Gouvernement, à ce stade, nous n'avons pas d'observation sur la lecture qui vient d'être faite du rapport et également sur les avis qui ont été formulés autour de ce projet de loi.

S'agissant des amendements plus précisément, nous n'y avons aucune objection, d'autant qu'ils visent tout simplement à apporter plus de précision dans les termes de cette loi, et cela a l'avantage de prévenir les difficultés d'interprétation et, donc, de l'application de cette loi.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Bien ! Je voudrais savoir s'il y a un orateur contre… ; il y a déjà des orateurs pour.

Il y a un orateur contre : Honorable Sambou Diadié FOFANA, vous avez la parole.

Sambou Diadié FOFANA, *orateur contre.* Monsieur le Président, il y a une situation que je n'ai pas comprise pour la simple raison que c'est une première sauf erreur de ma part. Dans le plan annoncé du rapport d'avis, au point 6, on parle d'amendements, c'est quand même la première fois que je vois dans les plans des rapports, que ça soit des avis ou au fond, des amendements. Les amendements sont toujours à part par rapport au plan.

Est-ce qu'on peut voter les amendements dans le rapport sans voter le rapport, lui-même ?

Est-ce qu'il n'était pas bienséant d'enlever les amendements de la structure du rapport de fond avant de voter ?

M. le Président. Sambou, c'est toujours comme ça : la Commission saisie au fond joint les amendements à son rapport. Mais nous qui présidons les séances, nous faisons la part des choses ; nous faisons lire les rapports et les avis, après on revient aux amendements ; on demande au Ministre quel est son point de vue ; après, on demande s'il y a un orateur contre ; maintenant, vous venez parler ; s'il n'y a pas d'orateur contre, on passe les amendements aux voix. C'est ça la procédure.

Maintenant, tu veux qu'on mette les amendements derrière ?

Sambou Diadié FOFANA : Ce que je voudrais, c'est qu'on enlève les amendements du plan du rapport.

M. le Vice-Président : C'est la Commission saisie au fond qui fait le rapport, qui fait les amendements. Donc, elle joint ses amendements à son rapport. Où en est le problème ?

Sambou Diadié FOFANA : C'est quand même une remarque, une première fois ; on peut nous donner des explications là-dessus.

M. le Président. Tu as dit ça devant les présidents des commissions, on prend acte.

Très bien ! Donc, ça veut dire qu'il n'y a pas d'orateur contre.

Alors, nous passons donc les deux **amendements** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 123
Contre : 00
Abstention : 00

Donc, les deux amendements sont adoptés. *(Coup de maillet.)*

Bien ! Monsieur le Ministre, on va vous donner la parole pour réagir aux deux rapports : le rapport de la Commission saisie au fond et le rapport de la Commission saisie pour avis.

Vous aviez déjà commencé à réagir, mais ce n'était pas le moment. Maintenant, on vous donne la parole pour répondre aux préoccupations, aux recommandations des uns et des autres. Merci, vous avez la parole.

Andogoly GUINDO, *ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme.* Merci beaucoup Honorable Président.

Je voudrais saluer très respectueusement l'ensemble des membres du CNT et, particulièrement, ceux de la Commission Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme pour le travail magnifique abattu. Nous avons pu tous constater la qualité du rapport qui a été constatée, qui dénote le sérieux avec lequel le document soumis a été analysé ; c'est une analyse d'une très grande profondeur que nous saluons et pour laquelle nous tenions vraiment à exprimer toute notre

reconnaissance à l'endroit de cette Commission.

S'agissant des amendements, - je disais tantôt - ils visent tout simplement à apporter davantage de précisions et de clarté dans les dispositions de ce texte soumis à votre sanction, à votre approbation. Ils visent donc à prévenir les difficultés d'interprétation au moment de l'application de ces dispositions.

Donc, sur tout ceci, nous n'avons pas d'autres observations, encore moins d'objections.

Je tenais aussi à remercier l'ensemble des membres du Conseil National de Transition ici présents pour l'unanimité avec laquelle ils se sont prononcés sur les propositions d'amendements.

Je vous remercie tous.

M. le Président. Merci beaucoup M. le Président. le Ministre, Andogoly GUINDO … Il nous remercie d'avance.

Bien ! nous passons au débat général…

Alhassane, vous pouvez prendre la parole.

Alhassane AG AHMED MOUSSA. Merci Monsieur le Président.

En fait, ma question ne s'adresse pas au Ministre, elle s'adresse à la Commission ; il s'agit de la rédaction de sa recommandation : elle demande la création et la dotation d'une ligne budgétaire au niveau du Ministère de l'Artisanat et du Tourisme. Mais le Conservatoire est une structure à autonomie financière ; c'est un établissement public à caractère scientifique, il a son budget autonome. Au niveau du Ministère, on est en budget programme, le budget est divisé en programmes, donc, il ne peut pas y avoir de dotation, une ligne budgétaire au niveau du ministère pour le budget du Conservatoire en vue du recrutement. Ce qu'on peut dire, c'est de donner une subvention au budget du Conservatoire pour, justement, le recrutement.

Le concept de dotation. Il n'y a de dotations qu'au niveau du Parlement, de l'Agence Nationale de Sécurité et des Charges communes. Donc, on ne peut pas créer une ligne budgétaire, une dotation juste pour recruter au niveau du budget du ministère. Tous les budgets des ministères sont articulés en programmes.

Je suis sûr que les activités du Conservatoire sont dans un programme de ministère ; les ressources destinées au recrutement doivent être dans le budget du Conservatoire ; donc, c'est peut-être une subvention. Il s'agit tout simplement de revoir la formulation parce que tel que c'est formulé ici, ça prête à confusion par rapport à la loi de Finances qui ne prévoit les dotations que dans les trois cas que j'ai cités.

Merci.

M. le Président. Merci beaucoup.

Je vous rappelle qu'Alhassane a été le directeur national du Contrôle financier ; ça veut dire qu'il est en train de parler de quelque chose qu'il connaît : le Budget d'Etat.

Merci beaucoup pour avoir mis votre expertise à la disposition des membres du Conseil National de Transition.

Boubacar Hassimi DIALLO.

Boubacar Hassimi DIALLO. Merci Monsieur le Président pour m'avoir donné la parole.

Bonjour Madame le Ministre.

Bonjour Monsieur le Ministre.

Bonjour chers membres du Conseil national de Transition.

J'ai une remarque qui s'adresse surtout à la Commission. Quand je regarde la liste des

personnes ressources, j'ai l'impression qu'on se facilite trop la tâche ; c'est les gens du département, ceux qui sont dans le syndicat à l'intérieur du département. Par exemple, je vous aurais proposé le Groupement Professionnel de l'Audiovisuel et de la Communication qui serait des partenaires potentiels de ce Conservatoire (GPAC).

Merci.

M. le Président. Merci beaucoup.

Je pense que la Commission va prendre note de votre observation.

La parole est à l'Honorable Habibatou Nayouma TRAORE.

Mme Habibatou Nayouma TRAORE. Merci bien Monsieur le Président.

Bonjour.

J'ai seulement deux observations. La première, c'est au niveau de la page 3 du rapport de la Commission Education, c'est déjà de féliciter le Ministre de la Culture pour de telles initiatives parce que je me pose la question : durant vingt (20) ans, avec les lacunes et insuffisances qui sont citées ici, comment ont-ils fait pour pouvoir exister jusqu'à nos jours ? Parce qu'on parle d'absence de services administratifs et techniques, de la non prise en compte des évolutions enregistrées dans l'enseignement et autres. Donc, je suppose qu'ils étaient restés dans un état statique et avec d'autres difficultés. Bravo pour ça !

Maintenant, l'autre commentaire que j'avais, ça, c'est par rapport aux activités mêmes qui sont menées là-bas : les recherches et les promotions du patrimoine culturel national ; il y a peu de communication à ce niveau. C'est de conseiller au Ministère d'envisager des activités de communication d'envergure afin qu'on sache les activités qui sont menées là-bas et en quoi ça peut être utile pour les communautés locales, même pour les prestataires qui sont dans les domaines de la culture, de l'hôtellerie et bien d'autres.

Donc, c'est la recommandation que je voulais faire, M. le Président.

Merci beaucoup.

M. le Président. Merci beaucoup Mme Nayouma TRAORE.

Il y a deux questions qui sont posées à la Commission et la dernière question est posée au Ministre.

Donc, le Président de la Commission a la parole. Magma Gabriel KONATE.

Magma Gabriel KONATE, *président de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme.* Merci beaucoup Monsieur le Président.

Je crois que les questions qui ont été posées à la Commission, montrent à suffisance l'importance que les uns et les autres portent au Conservatoire Balla Fasseké KOUYATE.

Et si on a demandé une ligne budgétaire, c'est parce que le Conservatoire Balla Fasseké a une spécificité, c'est que ce n'est pas tous les fonctionnaires de l'Etat qui sont au niveau de Balla Fasseké KOUYATE. Comme c'est un lieu de distribution du savoir, un lieu d'acquisition du savoir traditionnel, nous faisons appel à certaines personnes qui n'ont pas une qualification académique pour enseigner dans cet établissement, c'est la raison pour laquelle on a souhaité qu'on puisse mettre à la disposition de cet établissement, de cet institut une espèce de ligne budgétaire pour faire le travail. Mais il appartiendra aux spécialistes de régler la chose comme cela se doit et de l'orienter comme cela se pourrait. Et parce que, très généralement, nous, nous disons ici que lorsque ce que

nous avons à dire n'est pas aussi beau, sinon plus beau que le silence, autant ne rien dire quoi, parce que c'est ce que Amadou Hampâté BÂ aimait surtout dire, et le passé ne doit donc pas être un obstacle ou un frein à l'adaptation qu'impose le présent. Et depuis bientôt vingt (20) ans que le Conservatoire est créé, il a formé huit cent quarante et un (841) étudiants dans les domaines du théâtre, de la dance, de la musique, des arts plastiques, du design et de l'ingénierie culturelle. Et le Malien, - il est regrettable que je le dise ici - nous ne nous intéressons pas beaucoup à la chose culturelle. Vous allez demander à certaines personnes où se trouve le Conservatoire Balla Fasseké KOUYATE depuis vingt ans qu'il existe, elles ne pourront pas vous dire où c'est ; et pourtant, il y a des manifestations qui se tiennent là ; il y a des étudiants qui sont là, qui sortent et qui enseignent dans d'autres établissements.

Quand je reviens à la question de Boubacar Hassimi DIALLO qui fait la remarque pour les personnes ressources, c'est pertinent, mais nous pensons que ceux que nous avons écoutés, ce sont ceux-ci qui sont beaucoup plus impliqués dans la promotion de cet établissement que d'autres personnes parce que nous avons écouté le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de la Culture, nous avons même écouté le syndicat du Conservatoire Balla Fasseké KOUYATE. Alors, s'il faut écouter d'autres personnes, je crois qu'à l'avenir nous allons y penser, mais on a jugé utile d'écouter ces gens-là : c'est eux qui pouvaient nous donner des données techniques qui pouvaient nous aider, des informations techniques pouvant nous permettre de mieux étoffer et mieux élaborer notre rapport.

Et quant à l'Honorable Nayouma, nous la remercions pour ses remarques et ses observations.

Je vais laisser le soin à M. le Ministre de répondre à la question parce que Amadou Hampâté BÂ - j'aime le citer - dit : « Il ne sert à rien de braire à la place de la chèvre quand elle est présente ».

Je vous remercie, Monsieur le Président. *(Applaudissements.)*

M. le Vice-Président : Merci beaucoup.

Donc, Monsieur le Ministre, vous avez la parole parce que je crois que Nayouma a fait des contributions ; vous avez la parole par rapport à toutes ces préoccupations des membres du CNT.

Andogoly GUINDO, *ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme.* Merci beaucoup Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Honorables membres du CNT.

Je voudrais remercier Mme l'Honorable Nayouma TRAORE pour son appréciation à l'endroit du Ministère chargé de la Culture ; c'est une appréciation fort encourageante et nous vous remercions vivement pour cela.

Vingt ans, comment avons-nous pu tenir malgré ces difficultés, ces lacunes et insuffisances ? C'est l'importance de cette école qui nous a permis de tenir : son rôle, sa place dans la protection du patrimoine culturel national, son rôle dans la promotion des arts et de la culture, mais son rôle dans la représentation historique : je veux parler de la continuité de la transmission du patrimoine. Là où il y a la volonté, tout devient possible. Et c'est bien avec cette volonté que le Ministère a tenu malgré les difficultés. Et le Président de la Commission venait de le rappeler tantôt : c'est 841 étudiants qui y ont été formés pendant ces vingt années.

La formation du Conservatoire des Arts et Métiers Multimédias est d'une qualité très

recherchée, d'autant que le Conservatoire a aujourd'hui la réputation d'une école de référence dans la sous-région. Et les diplômés du Conservatoire sont appelés à aller à la conquête du monde, d'autant que nous vivons une époque de compétition et la compétitivité doit être la règle. Et c'est pourquoi la formation, elle est rigoureuse, elle est pointue, et ceux qui sortent de cette école sont vraiment très recherchés à l'échelle nationale et internationale.

C'est avec beaucoup de fierté que nous les voyons, les diplômés du Conservatoire, dans les grandes rencontres internationales où ils sont très souvent couverts de la confiance de leurs confrères d'autres pays parce qu'ils sont dans les jurys internationaux. Très souvent, c'est des jeunes, mais en raison de leurs compétences, ils sont appelés dans les jurys internationaux, notamment dans les domaines du cinéma, des multimédias et également des jurys dans des compétitions des Arts et de la Culture en général.

Vous avez parlé de l'insuffisance de communication autour des activités du Conservatoire, des Arts et Multimédias Balla Fasseké. Certes, mais au niveau de la Direction générale, depuis quelques années maintenant, nous organisons chaque année des journées portes ouvertes, au cours desquelles le public est appelé à aller constater de visu ce qui se passe au niveau de cet établissement. Je voudrais d'ailleurs inviter les Honorables membres du CNT à bien vouloir nous honorer de leur visite au Conservatoire lors de la prochaine journée portes ouvertes prévues pour le mois de juillet … - je parle sous le contrôle de M. le Directeur Général - … et vous aurez la surprise d'y découvrir des merveilles qui traduisent le génie créateur malien. Il y a un talent insoupçonnable qui couve dans cet établissement-là ; et à travers justement la formation donnée, il y a une véritable éclosion de talents. Ce sera très intéressant d'aller découvrir. Et en allant à cette découverte, ce sera l'occasion également de contribuer à la promotion de la créativité qui se déroule au sein de cet établissement. C'est très souvent des œuvres d'art très expressives, caractéristiques de la culture malienne qui y sont élaborées.

Donc, c'était là, je crois, la préoccupation de Mme l'Honorable Nayouma TRAORE.

Je voudrais vous remercier également pour la recommandation qui est très pertinente et dont le Directeur Général du Conservatoire et nous-mêmes avons pris bonne note. Pour les temps à venir justement, nous essayerons de travailler dans ce sens.

Merci beaucoup M. le Président.

M. le Président. Merci beaucoup M. le Ministre.

Je vous demande de bien vouloir regagner votre place le plus tranquillement possible. Vraiment, il faut applaudir le GUINDO-là, le dogon-là. (*Applaudissements*).

Monsieur le Ministre, avant de passer votre projet de loi aux voix, vous avez souhaité qu'on aille regarder le conservatoire Balla Fasseké KOUYATE ; je vous demande de bien vouloir écrire au Président du Conseil national de Transition et indiquer la date au cours de laquelle vous voulez qu'on se rende là-bas pour visiter le Conservatoire.

Merci beaucoup.

Très bien ! Nous allons donc passer aux voix le projet de loi.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 132
Contre : 00
Abstention : 00

Donc, Monsieur le Ministre, votre projet de loi a été adopté par l'unanimité des

membres du Conseil national de Transition présents dans la salle. Merci beaucoup. (*Applaudissements*).

Bien ! Avant de partir, dites-nous merci quand même, GUINDO. (*Sourire*.)

Andogoly GUINDO, *ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme. (Sourire.)* Monsieur le Président, Honorables membres du CNT, comme le disait un vieux penseur, « il n'y a rien de pire que recevoir sans gratitude ». Donc, le merci est un devoir pour moi et je voudrais le formuler avec tout mon cœur, avec la totale sincérité, dire merci à votre auguste Assemblée.

Par ce vote, Mesdames et Messieurs les Honorables membres du CNT, vous venez d'apporter un soutien inestimable à la protection et à la promotion de la culture malienne. Notre culture, il n'est pas exagéré de le dire, est notre plus grande richesse. Nous devons à tout prix la protéger, la soutenir et en assurer la protection et la promotion. Et c'est ce que vous venez de faire, et pour cela je voudrais vous remercier infiniment.

Merci beaucoup Monsieur le Président.

Merci beaucoup Mesdames et Messieurs les Honorables membres du Conseil National de Transition. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Bien ! Merci beaucoup.

Je vous prie d'accompagner notre cousin avec des applaudissements. (*Applaudissements).* Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, je crois que vous pouvez rejoindre le Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme, accompagné du Ministre chargé des Relations avec nous.

Merci beaucoup.

Bien ! Nous passons à présent à l'examen du **dépôt n° 23-12/CNT**.

- **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-12/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2023-007/PT-RM DU 22 FEVRIER 2023 PORTANT CREATION DE L'USINE MALIENNE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES**

Le rapporteur de la Commission Santé, vous avez la parole.

Bilaly KEITA, *rapporteur de la commission de la Santé, du développement social et de la solidarité, donne lecture du rapport de sa commission*.

M. le Président. Merci Honorable Bilaly KEITA.

Nous allons demander à la commission des Lois constitutionnelles de bien vouloir nous présenter son avis et nous lire juste l'avis juridique et les conclusions. Merci beaucoup.

Me Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation, de la justice, des droits de l'homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa commission.*

M. le Président. Merci Honorable Maître Boubacar N. DIALLO.

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, il y a un amendement de la Commission Santé.

- **Lecture de la proposition d'amendement unique présentée par la Commission Santé.**

Madame le Ministre, prononcez-vous sur cet amendement.

Mme Diéminatou SANGARE, *ministre de la Santé et du développement social.* Merci Monsieur le Président.

Honorables membres du CNT,

Mesdames et Messieurs, chers collègues membres du Gouvernement,

Je n'ai pas d'objection sur l'amendement.

M. le Président. Merci Madame le Ministre.

Je voudrais chercher un orateur qui est contre cet amendement, est-ce qu'il y en a ?... Non.

Très bien ! Donc, nous allons passer l'**amendement** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 130
Contre : 00
Abstention : 00

Cette proposition d'amendement unique est adoptée. *(Coup de maillet.)*

Bien ! Madame le Ministre, maintenant on va vous demander de vous prononcer sur les rapports et les avis, particulièrement les recommandations de la commission saisie au fond et de la commission saisie pour avis.

Mme Diéminatou SANGARE, *ministre de la Santé et du développement social.* Merci Monsieur le Président.

Honorables membres du CNT,

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement.

Je commence d'abord par remercier toutes les commissions qui ont travaillé sur ce projet de texte et les remercier pour les conclusions pertinentes qui vont sans doute permettre l'adoption de ce texte, parce que ce texte est très important pour la réforme du système de santé, pour la souveraineté sanitaire de notre pays, pour la mise en place de l'Assurance maladie universelle et surtout pour l'atteinte de l'objectif de la couverture sanitaire universelle. Il serait très bien que nous puissions renforcer la production des produits pharmaceutiques au sein de notre territoire, ne serait-ce que pour diminuer les coûts des soins aux adhérents, en tout cas aux malades ; et cela va permettre de renforcer l'accès aux soins, ce qui est un objectif primordial du Président de la Transition, du Gouvernement de la Transition, à savoir offrir des soins de qualité accessibles géographiquement à tous. Donc, ce texte va permettre cela. Surtout, il y aura la maîtrise des coûts de l'Assurance maladie universelle qui n'est pas du tout comme les régimes que nous connaissons aujourd'hui comme l'Assurance maladie obligatoire et le régime d'assistance médicale. Donc, je voudrais vous remercier tous pour la qualité des travaux, pour les conclusions et souhaiter que ce texte soit adopté.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci à vous aussi Madame le Ministre.

Nous allons passer au débat général…

Je pense que vous vous souvenez que l'UMPP fait partie des promesses du Président de la Transition en ce qui concerne un certain nombre des sociétés et entreprises d'Etat à rouvrir et faire en sorte que ces sociétés puissent marcher dans notre pays.

Honorable Alhassane Ag Hamed MOUSSA, vous avez la parole.

Alhassane AG AHMED MOUSSA. Merci Monsieur le Président.

Je voudrais féliciter le Gouvernement pour la création de cette société.

Ceci dit, à la page 5 du rapport de la Commission Santé, au premier paragraphe, il est écrit : « Le chiffre d'affaires annuel de l'UMPP est estimé à trois cent quatre-vingt-treize millions (393) millions neuf cent

soixante-onze mille huit cent-neuf (393 971 839) F CFA » ; je suppose que c'est par rapport à l'année 2023. Pris dans l'absolu comme ça, le chiffre d'affaires ne nous donne aucune information significative.

Ma question est la suivante : quelles sont les perspectives de l'exploitation de l'entreprise en 2023 et éventuellement les 3 prochaines années ? Parce que lorsqu'on fait un plan de relance d'une entreprise, je pense qu'on doit indiquer les perspectives de son exploitation, les comptes d'exploitation prévisionnels : la première année, la deuxième année et la troisième année. Donc, ma question c'est les perspectives d'exploitation de l'UMPP SA, après l'amendement, jusqu'en 2025.

Le deuxième point sur lequel je voudrais intervenir. Je ne crois pas que la dernière recommandation soit pertinente : « prévoir le rattachement de l'UMPP au Ministère en charge de la Santé après la mise en place effective de son plan de relance ». Mais c'est une entreprise industrielle, logiquement elle doit relever du Ministère de l'Industrie, je ne crois vraiment pas qu'il soit opportun que le CNT fasse une recommandation dans ce sens.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci beaucoup Honorable Alhassane.

Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED.

Mohamed OULD SIDI MOHAMED : Merci bien Monsieur le Président.

Madame le Ministre, je vous félicite d'abord pour le travail abattu lors de la COVID ; heureusement pour nous que cette maladie est en train de partir du Mali, cela grâce à vous et à votre département.

Ensuite, je voudrais savoir si la nouvelle usine sera rebâtie ou bien c'est une restauration de l'ancienne que vous allez faire qui se trouve à Sotuba, ou bien c'est une nouvelle construction que vous avez carrément envisagée.

Je me rappelle qu'il y avait beaucoup de pharmacies populaires dans les régions et les cercles, est-ce qu'elles existent encore ?

Et enfin, quel sera votre partenaire dans la réhabilitation ou la construction de cette nouvelle usine pharmacie ?

Je vous remercie.

M. le Président. Merci beaucoup.

Honorable Seydou BADINI.

Seydou BADINI. Merci Monsieur le Président.

Bonjour Mesdames et Messieurs les Ministres.

Chers collègues bonjour.

Madame le Ministre, je voudrais vous exprimer, à travers ce projet de loi, nos félicitations les plus sincères et nos encouragements et de surcroit féliciter le Gouvernement pour la reprise des activités au sein de cette usine.

Mais j'ai une préoccupation et je voudrais la partager avec vous, à savoir qu'il y a un vrai lobby qui existe au Mali. Je suis chef d'entreprise comme d'autres mais je ne pense pas qu'il soit sincère et recommandable pour un ressortissant d'un pays de lutter contre les intérêts de son propre pays. Donc, il y a un vrai lobby qui existerait au niveau des pharmacies, en tout cas des experts, ceux qui excelleraient dans ce créneau pour contrer et ils seraient prêts à tout mettre en œuvre pour que jamais cette usine ne reprenne. L'initiative, elle est belle, elle est à saluer mais quelles seraient les dispositions que vous compterez prendre afin de juguler ce plan-là ? Sinon, vous serez bloqués à jamais et on va retomber dans le même travers. Je crois qu'il y a plus

affamés que certains d'entre nous, ils n'auraient pas le pays.

Je voudrais vraiment attirer votre attention et que ça soit une recommandation et que vous nous dites ici quelles seraient les mesures idoines que vous allez prendre pour que ces ennemis et apatrides ne gagnent pas sur notre République en refondation.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Honorable Seydou BADINI.

Honorable Salaha MAIGA.

Salaha MAIGA. Merci Monsieur le Président.

Je joins ma voix à celles de mes prédécesseurs pour féliciter Mme le Ministre pour la reprise des activités de l'UMPP, qui, par le passé, a beaucoup contribué dans le domaine de la santé mais aussi dans la distribution des produits pharmaceutiques.

Mais j'ai une question unique, Madame le Ministre. De 1999 à nos jours, l'UMPP a connu une baisse considérable en termes de production, que dispose-t-elle aujourd'hui en termes d'infrastructures et d'équipements lui permettant d'accroître une meilleure production des produits médicaux essentiels ?

Merci.

M. le Président. Merci Honorable Salaha MAIGA.

Bien ! Le Président de la commission Santé, il y a eu beaucoup plus de contributions que de questions.

Aboubacar Sidick FOMBA, *président de la commission de la Santé, du développement social et de la solidarité.* Merci M. le Président.

Avant de procéder à donner des réponses à certaines questions, je souhaite remercier Mme la Ministre et tous les Ministres, mes chers collègues.

Aujourd'hui avec l'aide de DIEU, le Tout-Puissant, la présidence de la commission Santé m'a été confiée, ce n'est nullement que je suis le plus compétent, ni le plus fort, ni le plus instruit, ni le plus méritant, c'est tout simplement sur la base de la confiance ; pour cela, je remercie l'ensemble des membres de la commission, particulièrement la vice-présidente.

Je remercie également les autorités qui nous ont fait confiance car au CNT, nous avons été nommés et non élus, ce qui veut dire que tout est sur la base de la confiance : et l'ensemble de l'équipe de la commission santé, on s'est fixé des priorités pour mettre fin aux grèves intempestives dans les hôpitaux, faire en sorte que l'Agence nationale de la santé, de la sécurité alimentaire puisse voir le jour parce qu'il y a 70 % des produits alimentaires que nous utilisons de façon anarchique, et aussi pour mettre fin à des débandades dans les hôpitaux et mettre l'accent sur les besoins sociaux.

Ceci étant, Monsieur le Président, beaucoup de questions ont été posées. C'est important de mettre l'accent sur cette décision du Gouvernement. En fait, avec la décision du Gouvernement, on assiste au remplacement de l'école libérale par l'école de la souveraineté du Mali. Cette école de la souveraineté du Mali, en prenant ce projet de loi, va non seulement sauver l'existence du pays, sauver la souveraineté pharmaceutique, mais elle va sauver également l'espace de l'UMPP qui était estimé à 8 milliards pour certains. Elle va sauver également cette usine de produits pharmaceutiques dont il y a l'existence d'une direction intérimaire depuis 20 ans.

Il est important de comprendre aujourd'hui que parmi les médicaments DCI utilisés au niveau de l'Usine malienne des produits pharmaceutiques, nous avons 536 médicaments sur lesquels il n'y a que 4 médicaments qui sont utilisés et produits par l'UMPP, ce qui fait 1 % de la production, et au même moment vous constatez que l'UMPP n'a jamais fait de mévente. Aujourd'hui le pays a besoin de 100 millions de médicaments en aspirine mais nous ne parvenons pas à produire 50 millions. Et ce qui est important à souligner, c'est que l'action prioritaire du plan de relance dont les questions ont été posées, vise à mettre urgemment en œuvre la résolution d'un problème juridique.

Mes chers collègues membres du Conseil national de Transition, en adoptant ce projet de loi, vous allez réparer une faute juridique, une faute administrative et une faute législative. C'est cette faute qui a conduit à l'absence du conseil d'administration, à l'absence de gestion au niveau de l'Usine malienne de produits pharmaceutiques, à l'absence de renouvellement du nombre de personnes, à l'absence de recrutement et aussi à la vétusté de tout ce que nous avons au niveau de l'Usine malienne de produis pharmaceutiques à cause d'une seule loi. Donc, pour que l'abrogation de la loi 99-01 du 25 février 1999 autorisant l'ouverture du capital de l'UMPP, l'interprétation de cette loi notamment à son article 2 libellé comme suit : « La présente loi abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment la loi n° 89-11/AN-RM du 09 février 1989 portant création de l'UMPP ». Pour dire tout simplement qu'une lecture intégrale des dispositions de la loi n° 99-01conduit aujourd'hui à mettre en cause, sinon en question l'existence même de l'Usine malienne de produits pharmaceutiques. En clair ou de manière logique, on ne peut ouvrir le capital d'une société qui n'existe pas. Donc, pendant 20 ans, l'Usine malienne de produits pharmaceutiques n'existait pas, compte tenu de tous ces éléments juridiques il y a lieu de considérer que la loi n° 99-01 n'abroge pas la loi portant création de l'UMPP, mais elle abroge uniquement l'article 3 de ladite loi aussi puisque les actions de l'UMPP restent entièrement détenues par l'Etat. Donc, il est nécessaire d'abroger la loi 99-01 par l'ouverture du capital de l'UMPP.

Voilà la quintessence même de la prise de cette loi, c'est pour corriger un problème juridique.

Ceci étant, je vais répondre aux questions des Honorables membres du CNT.

Honorable Alhassane Ag AHMED MOUSSA : quelles sont les perspectives du plan de relance ? Une très belle question. Cher Honorable, il y a déjà un plan de relance établi avec des chronogrammes précis permettant à l'Etat même de donner 54 milliards. Ce plan de relance prend en compte deux choses. La première des choses, la relance c'est pour la continuité de la production et la deuxième vague c'est la construction d'une nouvelle usine et cela va permettre de répondre à une question qui faisait référence s'il y a l'espace. Effectivement, il y a l'espace. Les dirigeants passés avaient même l'intention de vendre cet espace et ils ont évalué à 8 milliards ; on vient de sauver cet espace en même temps.

La deuxième question, l'Honorable AG dit que le fait de prévoir le rattachement de l'Usine malienne de produits pharmaceutiques n'est pas une bonne recommandation. Je tiens à préciser à M. le Ministre que les produits utilisés par cette usine appartiennent à la politique de la santé du Mali ; les produits de l'Usine malienne de produits pharmaceutiques sont dans le schéma directeur de politique d'approvisionnement de l'Etat et en ce sens

la Pharmacie populaire, le premier acheteur qui appartient au Ministère de la Santé, si jamais l'UMPP appartenait seulement au Ministère de l'Industrie, comment vouloir faire ce travail alors que même le personnel de l'UMPP, pour la plupart, sont à la charge du Ministère de la Santé, les pharmaciens qui sont formés vont travailler au même lieu ?

Je crois que la part du Ministère de l'Industrie dans cette affaire, c'est une question de licence et c'est la raison pour laquelle nous avons prévu qu'après l'effectivité de la relance il faut rattacher au Ministère de la Santé. On donne le temps au Ministère de l'Industrie d'achever la relance et une fois que cela prend fin il faut quand même qu'il y ait un contrat-plan entre la Pharmacie populaire du Mali et l'Usine malienne de produits pharmaceutiques, sachant bien qu'à présent tout ce qui est produit par l'Usine malienne de produits pharmaceutiques, ce n'est que 4 produits dont la prométhazine, un produit contre l'allergie et l'insomnie et ensuite l'aspirine dont c'est le nom commercial qui est utilisé comme anti-inflammatoire contre la douleur, contre la fièvre et un antiagrégant plaquettaire, ce que les AVC, ceux qui font les problèmes cardiaques prennent, ensuite il y a la prométhazine, la cimétidine. Donc, à ce titre, c'est important de rattacher pour que les médicaments essentiels que nous utilisons puissent être utilisés par l'Assurance Maladie Universelle.

Aujourd'hui nous avons de sérieux problèmes ; si nous continuons avec les spécialités, étant donné que l'Etat a en charge 3 millions de maliens qui sont dans les situations de détresse, qui sont pris en charge par l'Assurance Maladie Universelle et on n'a pas de financement innovant, qu'est-ce qu'on va faire ? C'est pour toutes ces raisons que nous avons demandé que ça soit rattaché au Ministère de la Santé. On a précisé : au Ministère de la Santé et non au Ministère du Développement social en ce sens que le Ministère de la Santé peut évoluer dans les jours à venir sans le Développement social.

L'Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED : la restauration de l'usine. Je crois que j'y ai déjà répondu. A présent, il y a des pharmacies populaires qui existent, puisque la PPM vend plus de 536 médicaments essentiels. La politique des médicaments essentiels doit continuer ; seulement ce qu'il faut préciser, dans les prescriptions et dans le monde commercial, nous avons tout le temps donné l'avantage aux produits spécialisés alors que les médicaments en Dénomination Commune Internationale qu'on appelle les médicaments essentiels, ont le même principe actif que les gens utilisent. Prenons la Doliprane, c'est le paracétamol ; quelle que soit la spécialité, son principe actif c'est le paracétamol. Mais nous avons saboté les médicaments essentiels avec tout ce qu'il faut pour décourager les gens à prendre comme si ceux qui n'ont pas les moyens c'est leurs médicaments, alors qu'aujourd'hui il y a des maladies chroniques qui ne peuvent être soignés que par les médicaments essentiels.

Honorable Mohamed Ould SIDI MOHAMED a posé la question de savoir quels sont les partenaires avec qui nous souhaitons travailler. Je pense que si l'Etat possède le monopole, on ne doit pas parler de partenaires. Nous gardons le monopole mais je comprends, parce que le fait que nous avons mis « UMPP SA » c'est pour dire que dans l'avenir, avec la création de l'Agence Africaine de médicaments, il se peut que nous utilisions une partie de notre dividende à donner à d'autres mais là ce ne sont pas des actionnaires clairs. Mais d'autres partenaires peuvent intervenir dans le cadre du renouvellement des technologies et dans le cadre stratégique de la formation parce que jusqu'à preuve de

contraire les produits que nous utilisons respectent les normes de la pharmacopée de la Chine, pas les normes de l'OMS.

La question qui a été posée par l'Honorable Seydou BADINI, c'est une question très pertinente. Honorable Seydou BADINI, nous avons opté pour la souveraineté du Mali, il y aura un contrat- plan, il y aura suivi-évaluation et en même temps nous allons prendre toutes les dispositions. C'est pour cela qu'il y aura un conseil d'administration, un comité de gestion pour nous permettre de ne plus retomber.

La question qui a été posée par l'Honorable MAIGA. Par rapport à la création même de l'UMPP en 1989, il y a un élément important que je vais dire à ce niveau. Après la création de l'UMPP, le rapporteur a bien mentionné que nous avons fait un chiffre de 546 millions en 1984 ; 986 millions en 1985 pour atteindre un plafond de 3, 286 milliards en 1996 et c'est après les mauvaises pratiques et l'adoption de la loi que l'usine a commencé à chuter : s'il n'y a plus de personnel, il n'y a plus rien et au même moment il y a eu ce qu'on appelle une crise de trésorerie liée à la chloroquine. Vous savez que la chloroquine en ce temps constituait 40 % des ressources même de l'UMPP mais par décision politique de l'Etat on a arrêté la fabrication de la chloroquine. La chloroquine déjà prenait 40 % du capital de l'Usine malienne de produits pharmaceutiques alors que cette même chloroquine était utilisée dans 4 maladies. Non seulement c'est un médicament antipaludique mais aussi c'est un médicament utilisé contre les polyarthrites rhumatoïdes, les lupus érythémateux qui sont des maladies immunologiques chroniques avec des inflammations terribles ; et aussi ça avait un effet anti agrégant plaquettaire, c'est-à-dire qui fait que le sang ne va pas se coaguler. Ce bon médicament, on nous l'a retiré carrément par décision de l'OMS. Et au même moment on a pris la décision d'arrêter de vendre complètement la chloroquine, une perte totale qui a joué sur l'usine. Ce qui fait qu'on a quitté les 3 milliards, aujourd'hui on est à 500 millions et finalement en 2022 on a 393 millions.

Honorable membres du CNT, voilà ces quelques réponses que je voulais apporter.

Merci beaucoup Monsieur le Président.

M. le Président. Merci. Vraiment, le nouveau président n'a rien laissé à Mme le Ministre. *(Applaudissements.)*

Madame le Ministre, il ne vous a pas laissé beaucoup de choses, vous avez la parole. (*Sourire*.)

Mme Diéminatou SANGARE, *ministre de la Santé et du développement social.* Merci Honorable Président.

Honorables membres du CNT,

Madame et Messieurs les membres du Gouvernement.

Permettez-moi de féliciter aussi, à mon tour, l'Honorable président de la commission Santé. Il vient de démontrer tout de suite qu'il mérite vraiment d'être le président de la Commission… *(Applaudissements.) (Sourire.)*. Effectivement, il a tout dit. Moi, je vais juste rajouter quelques choses, c'est que nous sommes dans une situation de problème, d'un gouffre creusé de près de 30 ans et nous avons hérité de cette situation ; c'est une conjugaison d'éléments dans tous les secteurs de la vie sociale, économique de notre pays qui a formé ce gouffre.

Je félicite encore une fois, sans démagogie, le CNT pour le travail abattu, parce que - je l'ai dit une fois - le premier gros problème c'était le déficit de textes ; quand on n'a pas de texte, c'est vraiment la jungle, c'est le pilotage à vue, chacun fait ce qu'il veut. Je félicite encore une fois le CNT pour le travail abattu, des textes qui étaient dans le

tiroir, l'absence de certains textes nous empêchaient d'avancer. Donc, nous sommes en train de combler petit à petit ce gouffre-là et essayer de l'évacuer en posant notre pierre tous les jours.

Le premier ennemi de toute entreprise… La politique du Gouvernement et c'est aussi la vision du chef de l'Etat : toutes les entreprises qui étaient mortes et que nous sommes en train de ressusciter, leur premier ennemi c'est la fraude ; et dans le domaine de l'industrie pharmaceutique, des produits pharmaceutiques c'est la vente illégale, illégitime et illicite des produits pharmaceutiques qui peut tuer cette entreprise. Nous n'allons jamais oublier le 14 janvier 2022 et c'est tous les jours que nous devons revivre cela, tous les maliens doivent se donner la main pour lutter contre cette fraude ; c'est pire que tous les lobbies qu'on a aujourd'hui, parce que non seulement c'est des médicaments, en fait ce ne sont même pas des médicaments, ce sont des produits dont nous ignorons la composition et qui sont vendus par des personnes qui ne sont pas habilitées à les vendre (elles ne sont pas des pharmaciens). Et le pire dans tout ça, c'est la population qui utilise ces produits. Beaucoup de maladies que nous avons aujourd'hui trouvent leur origine dans ces produits. Donc, c'est le premier ennemi que nous devons combattre, que nous avons commencé à combattre. D'ailleurs, aujourd'hui, on devait tenir une réunion là-dessus que nous avons reportée à une date ultérieure. Nous devons nous donner la main pour combattre ce fléau. Il y a des médicaments qu'on vend un peu partout : le petit boutiquier du coin de la rue vend des médicaments, dans les marchés nous voyons des personnes qui ne savent même pas lire, écrire leurs noms qui vendent des médicaments avec tous les noms qu'on donne à ces médicaments. Donc, c'est le premier ennemi.

D'autres stratégies seront là pour protéger cette entreprise, inch'ALLAH.

Je pense que personne, plus jamais personne n'acceptera de voir un établissement public, surtout concernant le domaine de la santé, fermé pour diverses raisons dont la mauvaise gouvernance, etc. Tout le monde y veillera. Je pense que le CNT en premier lieu va veiller et la population est en alerte. Moi, je suis contente de voir que de plus en plus les maliens s'intéressent à cela. Il y a des questionnements et nous allons tous y veiller inch'ALLAH.

Les stratégies, on ne va pas les dévoiler tous parce que l'ennemi écoute et l'ennemi prend note. Si nous dévoilons toutes nos stratégies maintenant, l'ennemi aussi va se préparer. Donc inch'ALLAH vous verrez qu'il y aura des actions pour préserver cette entreprise et nous allons y veiller inch'ALLAH. Comme je l'ai dit, c'est vraiment notre objectif, l'objectif du chef de l'Etat.

L'Honorable FOMBA a tout dit sur les questions qui ont été posées. Ce que je voudrais dire aussi, c'est que nous allons reprendre petit à petit les activités. Il y avait des problèmes, il y a encore des problèmes ; nous commençons avec ce qui est disponible au niveau de l'Etat, les capacités financières mais l'essentiel est de commencer à produire des médicaments qui peuvent soigner les maliens et les premiers gros consommateurs ce sont nos structures. L'Honorable FOMBA l'a dit, il y a la politique de santé, il y a toute la politique qui concerne les médicaments au Mali et nous savons que les CSCOM, les CSRéf, et même les hôpitaux, utilisent beaucoup ces médicaments.

Il a parlé des indigents. Effectivement.

Cette question a été posée sur la PPM : elle existe bel et bien ; les dépôts de la PPM

existent bel et bien, tous les anciens dépôts sont là ; on avait même eu de nouveaux dépôts, l'année dernière. Donc, la PPM existe et elle continuera inch'ALLAH à assurer son rôle d'approvisionnement en médicaments de tous nos établissements ; donc, les produits qui vont être produits par l'UMPP seront en priorité majoritairement achetés par la PPM. Donc, nous y veillerons à travers un contrat qui sera mis en place et je suis sûre, et même c'est certain, mais on ne peut pas parler plus qu'ALLAH Soubhanallahou wa ta-'ala qui est là. C'est pourquoi je dis que j'en suis presque sûre et certaine que la PPM va jouer un grand rôle pour que l'UMPP puisse continuer à évoluer et que les structures aussi respectent la réglementation en la matière.

Donc, nous allons faire la promotion de cette usine qui a fait la fierté du Mali et qui fera aussi la fierté du Mali inch'ALLAH. Nous y veillerons avec tous les acteurs du système de santé, avec tous les partenaires.

Concernant les normes de l'OMS, ça fait partie des perspectives et c'est ce que je pourrai ajouter sur le volet des perspectives ; cette année, nous allons commencer à produire comme ça, mais déjà à partir de l'année prochaine, pour le futur, nous allons travailler pour respecter les normes de l'OMS. Mais si nous ne sommes pas encore aux normes de l'OMS, ça ne veut pas dire que les médicaments ne sont pas bons. Les médicaments sont bons, il y a des normes mais l'OMS aussi a d'autres normes et nous allons veiller à respecter ces normes dans le cadre des perspectives.

Je pense que l'Honorable FOMBA a tout dit, je ne vais pas répéter.

Merci beaucoup. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci beaucoup Madame la Ministre.

(*Demande de parole*.)

Honorable Zaleha ABDOULAYE.

Mme Zaleha ABDOULAYE. Merci beaucoup Monsieur le Président.

Bonjour à toutes et à tous.

Monsieur le Président, j'avais une préoccupation qui a été ébauchée par le Président de la commission dans son introduction mais sur laquelle je souhaite que Mme le Ministre revienne ; c'est par rapport à l'UMPP, une société qui a été créée en 1989 et le capital a été ouvert en 1999 aussi ; enfin, dans les problèmes qu'ils ont cités, on dit qu'il y a un problème juridique qui met en cause même l'existence de la société. Donc, je voudrais que Mme le Ministre revienne un peu sur ce paragraphe qui me crée un peu de problème.

Merci beaucoup Monsieur le Président.

M. le Président. Merci beaucoup.

Je pense que Zaleha a fait une contribution ; c'est ça, non, Aboubacar ?... Il n'y a pas de réponse à sa contribution, on doit simplement se féliciter de sa contribution.

Merci beaucoup.

Bien ! Alors, nous allons passer rapidement ce **projet de loi** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Donc, Madame le Ministre, votre projet de loi a été adopté à l'unanimité des membres du Conseil national de Transition, présents dans la salle. *(Coup de maillet.)* Merci beaucoup et félicitations.

Vous avez la parole pour nous dire au moins merci.

Mme Diéminatou SANGARE, *ministre de la Santé et du développement social.* Merci beaucoup Honorable Président.

Honorables membres de la commission,

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

Je dis un grand merci parce que vous venez de contribuer déjà à l'évolution de la réforme du système de santé qui est en cours.

Je voudrais encore rappeler que nous sommes en train de travailler sur trois axes pour lesquels cette usine va jouer un rôle important. Des trois axes j'ai rappelé l'un des axes, c'est d'offrir à tous des soins de qualité sur toute l'étendue du territoire ; le deuxième axe, c'est de mettre en œuvre le mécanisme de financement de la demande de soins et cette usine répond à cet axe-là ; et le troisième axe c'est d'assurer la prise en charge des soins de santé de ceux qui n'en ont pas les moyens, cet axe vient aussi participer à cela.

Ce que je pourrais aussi dire pour l'assurance maladie, on a vu que les pays qui fabriquent les médicaments chez eux ont plus d'outils de maîtrise des dépenses de santé parce que depuis la production du médicament, depuis l'emballage on prend en compte l'assurance maladie et vous verrez qu'au fur et à mesure que l'usine va s'agrandir il y aura moins de problèmes au niveau de l'assurance maladie dans le paiement, le remboursement des feuilles et ça va être très facile ; on va dans une pharmacie, on sait. Ça pourrait aussi développer les technologies de digitalisation de l'assurance maladie. Mais quand le produit vient de l'extérieur, c'est très difficile, nous sommes obligés souvent d'utiliser le manuel ; donc là, ça va faire une grande révolution et vous avez participé à cela. Je vous remercie.

Merci beaucoup Monsieur le Président.

M. le Président. Merci beaucoup Madame la Ministre. Je vous prie de l'applaudir. *(Applaudissements.)*

Madame la Ministre, je pense que vous êtes libre de regagner votre bureau, en compagnie du ministre chargé des Relations avec les institutions qui va vous accompagner vers la porte. Merci beaucoup.

Bien ! Nous allons continuer. Je sais que Maître Harouna TOURE, le ministre de la Communication, est venu avant Mme la ministre des Transports, mais je pense qu'il va laisser Mme la ministre des Transports passer avant lui. (*Sourire*.) … Voilà ! donc j'ai trouvé un consensus entre eux.

Alors, la commission TP pour le **dépôt n° 23-13/CNT**.

La parole est au rapporteur.

- **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-13/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2023-008/PT-RM DU 22 FEVRIER 2023 PORTANT CREATION DU CONSEIL MALIEN DES TRANSPORTEURS ROUTIERS (CMTR)**

Kassim KEITA, *rapporteur de la Commission des Travaux Publics, des Domaines, de l'Habitat et des Transports, donne lecture du rapport de sa commission.*

M. le Président. Merci beaucoup Honorable Kassim KEITA.

Nous donnons la parole à la commission des Lois constitutionnelles, de la législation, de la justice, des droits de l'homme et des institutions de la République pour nous donner son avis juridique et nous lire sa conclusion. Merci beaucoup.

Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la commission des Lois constitutionnelles, de*

la législation, de la justice, des droits de l'homme et des institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.

M. le Président. Merci maître Boubacar N. DIALLO.

Madame le Ministre, il n'y a pas d'amendement, on va simplement vous demander d'agir aux différentes recommandations et différentes préoccupations émises dans les différents rapports.

Merci beaucoup, vous avez la parole

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures*. Merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs,

Honorables membres du Conseil national de Transition,

Messieurs les ministres.

Je me retrouve dans les comptes rendus, et ce qu'il a fait comme recommandations, comme tout service, inch'ALLAH les dispositions seront prises pour veiller à tout ce qui a été dit au niveau des recommandations.

Je vous remercie.

M. le Président. Je pense que Mme le ministre a décidé de prendre en charge toutes vos recommandations, toutes vos préoccupations, tout ce que vous avez dit dans votre rapport et avis.

Nous ouvrons maintenant les débats…

Soyez très brefs parce que je commence à être très fatigué.

Alhassane Ag AHMED MOUSSA. Merci Monsieur le Président.

En fait, je ne n'ai pas de question, j'ai une observation sous forme de contribution.

A la page 6 du rapport de la Commission, le paragraphe qui précède les recommandations, il est dit : « La gestion comptable et financière du CMTR obéit aux règles de la comptabilité publique. Son agent comptable, son délégué du contrôle financier et son secrétaire général sont des fonctionnaires ». On a cité ici le délégué du contrôle financier comme s'il fait partie de l'organigramme du CMTR ; l'agent comptable est nommé par le ministère des Finances mais lui, il fait partie de l'organigramme du CMTR. Mais le contrôleur financier ne fait pas partie de l'organigramme du CMTR ; c'est comme le contrôleur financier qui, au CNT ici, ne fait pas partie de l'administration du CNT. Les contrôleurs financiers au niveau des établissements publics et des départements sont des structures qui sont physiquement à l'intérieur de ces structures mais ils ne font pas partie de l'organigramme. Mais l'agent comptable nommé par le ministre des finances fait partie de l'organigramme.

Merci.

M. le Président. Bien ! C'est le contrôleur financier qui affecte tous les contrôleurs financiers, qui les met à notre disposition.

Aboubacar Sidick FOMBA.

J'espère que ça va être extrêmement bref, Monsieur le Président de la Commission Santé.

Aboubacar Sidick FOMBA. Merci Monsieur le Président. Je vais être bref.

C'est important de savoir que si on a des projets comme ça, qu'on donne nos points de vue parce que nous sommes appelés à défendre le même rapport.

Ceci étant, Monsieur le Président, j'ai vu les personnes écoutées par la commission et pourtant dans le temps les Premiers ministres Moussa MARA et feu Boubèye MAIGA avaient adressé aux différents

anciens ministres des Transports des correspondances à leurs différents ministres pour intimer l'ordre au CMTR de mettre fin à la perception illégale des taxes au niveau des transporteurs routiers. Pourquoi n'a-t-on pas fait appel à ces ministres qui sont là dans le projet ?

Et ceci étant dit, l'ordonnance d'aujourd'hui n'est-elle pas un moyen de légaliser des actes répréhensibles en créant une régie au sein du CMTR sans définir la répartition et la destination des sommes perçues ? Avez-vous conscience, Madame la ministre, que vous ne violez pas les principes de la parafiscalité ?

La parafiscalité étant une mesure protectionniste au bénéfice des industriels locaux, pourquoi le CMTR perçoit des taxes sur des transports sortant du territoire ?

Compte tenu de toutes ces lettres qui ont été envoyées, Madame le ministre, avez-vous pris le temps d'auditer ces fonds illégalement perçus où il y avait eu des lettres pour arrêter toute ces situations ?

J'ai vu dans les recommandations que c'est pour apaiser le climat social. Est-ce que l'adoption de ce projet qui divise déjà les transporteurs peut être un facteur de cohésion sociale ? Et comment cela va se faire ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci d'avoir été bref.

Mohamed OULD MATALY.

Mohamed OULD MATALY. Merci Monsieur le Président de m'avoir donné la parole.

Très rapidement, je voudrais rentrer dans le vif du sujet.

Monsieur le Président, on sait très bien que je ne suis pas dans le secteur des transports, mais tout le monde connaît aujourd'hui les routes du Mali ; les routes sont très difficiles et les transporteurs rencontrent aujourd'hui beaucoup de difficultés à cause de l'état de la route ; et pourtant, ils ne sont pas subventionnés comme l'agriculture, comme beaucoup d'activités, comme l'énergie, alors que c'est des gens qui peinent ; et souvent, ils demandent à ce qu'ils ajoutent au transport des personnes par exemple le transport des marchandises. C'est ce qui fait monter aussi les prix des denrées et de beaucoup de choses, alors que ce n'est pas eux qui doivent réparer les routes.

Il y a encore un autre problème, c'est que quand ils arrivent aux postes de contrôle, on leur demande les feux rouges, les feux blancs, je ne sais pas quoi, parce que c'est mal fait à cause de l'état de la route. Donc, avant que tous ces états de routes soient bien faits, est-ce qu'aujourd'hui le CMTR va subventionner un peu les transporteurs pour qu'ils puissent arriver à combler ce déficit ?

Deuxièmement. Il faut savoir que le parc des transporteurs au Mali est très faible par rapport aux pays voisins, cela est dû au fait qu'ici on n'accompagne pas les transporteurs.

Merci.

M. le Président. Merci beaucoup.

L'avant-dernier, Boubacar H. DIALLO.

Boubacar H. DIALLO : Bonjour encore Monsieur le Président. Merci de m'avoir donné la parole.

Bonjour Madame le Ministre.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Moi, j'interviens pour vraiment remercier la commission pour le travail qui a été fait parce que depuis un certain nombre d'années nous avons assisté à un désordre, des questions de conflits d'intérêt, parce que le Conseil malien des transporteurs routiers est membre du Conseil d'administration du Fonds d'entretien

routier. Donc, il était même difficile, un moment donné, de tenir des conseils d'administrations pour lancer les programmes d'entretien routier. Et pour des questions de compréhension, pour des conflits des personnes on se retrouve souvent bloqué, on ne pouvait pas prendre des décisions. Et des décisions ont été prises par le Conseil malien des transporteurs routiers qui refusaient aussi de les assumer quand il y a des problèmes sociaux, notamment en ce qui concerne les tarifs au niveau des péages.

La mise en place d'une administration provisoire en cas de problème est quelque chose d'assez significatif pour nous qui avons vécu un moment ces difficultés, parce que ça amènera les gens à mettre de côté un peu leurs intérêts personnels.

Aussi, la limitation des mandats. Il y a des gens qui restent des années et des années au poste parce qu'ils savent ce qu'il y a à gagner dedans et l'Etat perd tout pour des questions d'intérêts personnels.

Moi, je considère qu'on avance. Quand on commence à marcher, on arrivera à destination et je crois qu'on est sur la bonne voie dans le cadre d'une meilleure gestion du Conseil malien de transporteurs routiers.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci.

Honorable SIDIBE.

Aboubacar SIDIBE. Merci Monsieur le Président de m'avoir donné la parole.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Bonjour Madame la Ministre.

Chers camarades, bonjour.

J'ai quelques questions à poser à Mme le ministre des Transports.

La première question, c'est de savoir si le CMTR doit recouvrer des taxes perçues sur les droits de traversée. Si oui, je souhaiterais savoir les références de ce document leur donnant plein pouvoir de s'adonner à cet exercice.

Si oui encore, est-ce que la répartition de ce montant se fait dans la règle de l'art ? Parce que j'ai compris qu'il y a beaucoup de services qui doivent bénéficier de ces avantages.

J'aimerais aussi savoir les structures qui sont concernées par la répartition de ces montant perçus.

Ensuite, quel est l'impact de ce recouvrement sur l'amélioration des conditions de transport au Mali ?

Le CMTR, de sa création à aujourd'hui, a recouvré combien en termes de montant ? Et quelle a été la part perçue par chaque structure devant être concernée ?

Je vous remercie.

M. le Président. Merci M. SIDIBE.

Bien ! Le Président de la Commission, Modibo KEITA, si vous avez des réponses à apporter aux questions qui ont été posées, je vous prie de prendre la parole.

Modibo KEITA, *président de la Commission TP*. Monsieur le Président, bonjour.

Madame et Messieurs les ministres, bonjour.

Chers collègues Honorables, bonjour.

Je constate que toutes les questions sont pratiquement posées à Mme le ministre, mais je vais m'efforcer d'apporter quelques contributions en termes d'assistance aux réponses.

Honorable Ag AHMED MOUSSA. Il a fait une observation, en disant que le contrôleur financier n'est pas de l'organigramme du CMTR. C'est tout à fait juste.

Aboubacar Sidick FOMBA. Il parle de la perception des taxes, il a dit que deux anciens Premiers ministres avaient adressé des lettres au CMTR pour que ce dernier arrête la perception de certaines taxes perçues. Je pense que le CMTR percevait une taxe qu'on appelle taxe CMTR et je crois que ça a suscité beaucoup de débats. Il parait que c'est une taxe légale. Mme le ministre serait mieux placée pour donner une appréciation à cette question.

On a dit que ces textes-là vont permettre l'apaisement du climat social ; ça, c'est vrai parce qu'avant - vous le savez - , comme au niveau des chambres consulaires, il n'y avait pas de limitation de mandat et ça c'était un problème qu'il fallait corriger ; il n'y avait pas de possibilité de mettre aussi des autorités intérimaires en cas de dépassement du délai des élections. Tout cela a été ajouté à ce texte, ce qui est un facteur qui va permettre d'apaiser le climat social et de faire en sorte qu'il puisse y avoir l'exercice démocratique au sein de ces institutions, parce que c'étaient des mandats qui n'étaient pas limités : un président pouvait faire 4, 5, 6 mandats, autant qu'il poulait. C'est quand même des innovations qui sont venues dans le texte, qui permettent d'apaiser les choses.

Ould MATALY, difficultés au niveau du transport à cause des états des routes. Ça, c'est une triste réalité. Je pense que nous avons parlé l'autre jour de financement de l'entretien routier, de l'investissement au niveau des infrastructures de transports. Je crois que c'est un facteur qui contribue à la dégradation du matériel de transports et qui contribue aussi à l'enchérissement même de l'exploitation de matériels. Parce qu'un trou sur une route cause tellement de dégâts et fait en sorte que l'exploitation devient plus coûteuse aussi. C'est des facteurs qui ne contribuent pas à faire prospérer l'activité du transport ; ça, c'est une réalité.

Les postes de contrôle. Il paraît qu'il y a une exagération parce qu'eux, ils tiennent compte de tout, même si un feu rouge est cassé ; donc, c'est une anomalie, ça c'est une vérité. Je crois que le ministre de la Sécurité aussi s'implique pour donner quand même des consignes en sorte qu'on puisse laisser plus de liberté aux transporteurs.

Il parle de la subvention de l'Etat : est-ce que l'Etat subventionne le transport ? Je pense que la subvention, ça, c'est le CMTR qui devrait jouer ce rôle de mettre en place des fonds à travers les fonds perçus, des fonds de garantie pour que les transporteurs puissent renouveler leurs parcs, pour que les transporteurs puissent avoir plus de facilité à pouvoir faire face à l'acquisition du matériel de transport. On a beaucoup insisté sur ça, que le CMTR est là pour la promotion du transport ; et qui dit promotion de transport c'est de faire en sorte que les transporteurs puissent se sentir à l'aise dans leur métier, qu'ils puissent avoir des facilités en termes de financement et d'assistance pour mener à bien leurs activités. Ça a été un débat très houleux au niveau de la commission ; je crois que des recommandations ont été faites dans ce sens en sorte que le CMTR puisse jouer pleinement ce rôle au niveau des transporteurs, au niveau du transport routier.

Honorable Boubacar DIALLO, merci pour les remerciements. Il disait qu'il y avait des blocages au niveau de la tenue des conseils d'administration, dus à des considérations personnelles. C'est pour cela d'ailleurs qu'il y a eu des innovations qui ont été apportées à ce texte, parce qu'il y avait des blocages effectivement, car le mandat arrivait à terme, on ne parvenait pas à mettre en place des autorités intérimaires. Mais tout cela a été pris en compte dans cette loi révisée et pour qu'on puisse permettre à ce qu'au bout

de deux mandats, le président ne soit plus éligible ; ça a été pris en compte.

Honorable Boubacar SIDIBE. Il dit : est-ce que le CMTR perçoit des taxes sur les droits de traversée ? Au cours des écoutes, on a dit que les taxes des droits de traversée n'existent pas au Mali, donc il n'y a pas de droit de traversée. Ce que le CMTR percevait, c'est des tickets CMTR et ces tickets CMTR, j'ai dit tout à l'heure que le ministre va en parler, parce que ça fait l'objet de polémiques au niveau même des transporteurs et qu'on trouve que cette perception n'est pas légale mais on dit que c'est appliqué seulement aux membres qui sont les adhérents du CMTR. Donc, Mme le ministre va répondre à cette question.

La répartition des taxes perçues au compte du CMTR, quelle est la clé de répartition ? Cette clé de répartition, c'est une question qui a été adressée au ministre.

Le CMTR, de sa création à nos jours, a perçu quel montant ? C'est des questions qui sont adressées au ministre aussi parce que là il faut faire un recueil de toutes les années passées parce que le CMTR a été créé - je pense - en 2004, donc de 2004 à maintenant s'il faut faire le bilan de tous les montants perçus, c'est un exercice certainement que le CMTR doit faire et le ministre doit être au courant de ça.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le Président de la commission.

Mme le ministre, vous avez la parole.

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures*. Merci Monsieur le Président.

Merci Honorables membres du CNT d'avoir posé ces questions qui, pour moi, sont des questions nécessaires, utiles aussi parce que la population a besoin d'information claire et juste. Donc, si ces questions sont posées, je me réjouis. Je cherchais une occasion de ce genre pour donner la bonne information. Merci encore.

Par rapport à l'observation formulée par l'Honorable ministre (Alhassane Ag AHMED MOUSSA), on est d'accord : le délégué du contrôle financier. Comme le président même l'a dit, le contrôle financier envoie dans tous les organismes, que ça soit public ou professionnel, un représentant du contrôle financier pour pouvoir faciliter le visa du contrôleur financier, les dossiers faisaient le tour ; donc, ils ont pris la décision d'envoyer un contrôleur financier dans les structures pour que le circuit puisse être facilité. Il ne fait pas partie de l'organigramme du CMTR.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA avait demandé la perception illégale de taxes. Monsieur le Président, je vous avoue, quand j'ai pris fonction, la première problématique sur laquelle j'ai pris plus de temps c'est par rapport à ce dossier. On m'a amené des lettres - comme il l'a dit - des Premiers ministres et je suis partie en personne rencontrer ces Premiers ministres pour en savoir plus mais ces Premiers ministres disent qu'ils ont reçu l'information et sans pour autant passer à la vérification ils ont écrit. Mais comme dans les contenus des lettres-là il n'y avait pas un grand problème mais malheureusement les décisions de justice qui étaient à notre niveau ont trouvé autre chose.

Au niveau du secteur des transports, c'est un secteur qui est détenu à 100 % par le privé, et là, l'Etat n'intervient pas. Ce que les gens ne comprennent pas, quand on est transporteur, on n'est pas transporteur à vie. Le transport, c'est une profession : quand j'ai un véhicule aujourd'hui, je me lance dans le transport mais le jour où le véhicule va être au garage, tu n'es plus transporteur. Ce n'est pas un métier à vie. Mais on a constaté au niveau du Conseil malien des

transporteurs…, parce que quand vous regardez, nous sommes un pays enclavé où pratiquement le pays est approvisionné à partir de l'extérieur mais le maillon qui s'occupe de l'approvisionnement du pays c'est les transporteurs ; donc l'Etat a décidé, comme les textes l'ont dit, en 2004 de prendre des mesures pour pouvoir circonscrire certaines difficultés et ensuite réglementer ce secteur pour que le pays puisse être approvisionné à temps par les transporteurs.

Maintenant, le texte que nous sommes en train de réviser… Si je dis une révision parce qu'il y avait beaucoup d'insuffisances, donc ça a fallu une nouvelle création. Quand tu regardes le texte et quand tu regardes ce qui est fait, souvent c'est diamétralement opposé ; on a décidé de prendre les textes substrats, c'est-à-dire le décret de 1996 qui porte sur comment les établissements publics à caractère professionnel sont organisés ; quand tu prends ce décret, tu essaies de transposer ; maintenant, nous avons vu tout ce qui peut être fait et tout ce qui ne peut pas être fait. Mais les gens veulent que ce qu'eux, ils veulent, qu'on le mette dans les textes. Les textes ne peuvent pas cadrer ou bien rendre quelque chose irréprochable. Les textes, c'est des grandes directives qu'on donne pour le bon fonctionnement de nos services mais le texte est là, il y a l'esprit des textes et il y a des agents qui sont chargés de la mise en place des textes ; si tout le monde jouait sa partition, je ne pense pas si nos textes ont des problèmes et nos services n'auront pas de problème.

Par rapport à la perception illégale, j'ai regardé dans le dossier. Le CMTR, comme on l'a dit, c'est le Conseil malien des transporteurs routiers, tous ceux qui font le transport routier, que ça soit les Dourouni, les Sotrama, les bennes, les citernes, les remorques, les plateformes, les Katakatani, tout cela fait partie du transport, mais à l'intérieur nous avons plus d'une vingtaine d'associations et de syndicats. Les propriétaires des bennes ont leur association, les propriétaires des citernes ont leur association, les propriétaires des plateformes ont leur association, les propriétaires pour le transport urbain, les chauffeurs, donc on a une multitude d'acteurs qui interviennent dans ce secteur.

Mais pourquoi l'Etat a décidé de créer le CMTR ? Parce qu'avec la multitude de syndicats, l'Etat n'arrivait plus à gérer. Aujourd'hui, quand vous faites avec les transporteurs urbains, demain c'est le transport international et demain c'est autre chose, souvent c'est par ligne même. Même s'il y a un désagrément sur une ligne, il y avait grève. Donc, l'Etat a décidé pour tout ce qui est comme transport routier, de créer le Conseil, c'est-à-dire une chambre consulaire où tout ce qui est transporteur va se retrouver. Mais malheureusement, comme vous voyez, pas le CMTR seulement, toutes les chambres consulaires au Mali après les élections c'est des problèmes ; et s'il y a une partie déçue, la partie déçue se pose directement en opposition. Et au départ, vous allez trouver que ces mêmes éléments qui ne sont plus au pouvoir étaient à la base de l'instauration de tout ce qui est comme taxes, ou bien de tout ce qui est comme ces textes. Raison pour laquelle il faut voir réellement la réalité.

Sinon, combien de Premiers ministres jusqu'à aujourd'hui, si tout était faux, est-ce qu'on allait pouvoir être là aujourd'hui avec l'Etat de démocratie au Mali ? Je ne pense pas. Mais les dit-on sont là, la réalité aussi.

Maintenant, quand vous regardez par rapport à la perception illégale, on dit « illégale » aujourd'hui mais quand vous prenez une corporation, si la corporation décide de faire une cotisation et à partir de cette cotisation on donne les activités qui sont éligibles à cette cotisation. Sinon, l'ordonnance que l'Etat a créée, il n'y a pas

de ticket CMTR dans ça hein. Mais ce sont des transporteurs mêmes, sur certains corridors, qui ont mis ce ticket parallèle et ce ticket parallèle n'est pas applicable à tous les transporteurs. Même quand vous prenez les Sotrama, les syndicats qui sont là, quand les Sotrama font le tour, ils prennent le ticket, non ? Mais est-ce que l'Etat a instauré ça dans les textes ? Ce n'est pas instauré dans les textes. C'est une cotisation à l'interne entre uniquement les ressortissants et ceux qui ont adhéré, ceux qui ont accepté. Sinon, nous, on n'a aucun texte ici qui impose à un transporteur de payer un ticket CMTR ; au CMTR, on n'en a pas. L'Etat ne l'a pas fait et ce n'est pas obligatoire, ce sont les adhérents mêmes qui ont décidé : je suis transporteur, on décide de faire une cotisation mais est-ce que l'Etat peut dire non ? Tu n'es pas obligé de payer ! Mais si on demande à l'Etat d'aller s'ingérer dans ça, mais ça… L'Etat n'a pas dit, il n'y a pas un texte. S'il y avait des textes, on allait pouvoir recadrer ; mais malheureusement nous, on n'a pas de texte à notre niveau et ce n'est pas obligatoire, c'est les adhérents mêmes qui ont accepté. Donc, entre eux, je crois que le problème est très simple. Pour moi, si les textes prévoient et que c'est perçu sans être reversé, là, l'Etat pouvait prendre des dispositions et dire que c'est illégal ; mais ce n'est pas obligatoire, c'est entre eux-mêmes, c'est le secteur privé.

Par rapport à la régie, sans définir tout, mais comme je l'ai dit, le texte de 1996 pour les établissements publics à caractère professionnel, tout est connu hein. Le président de la commission Lois l'a dit, nous nous sommes conformés au texte substrat, c'est-à-dire le texte qui crée les établissements publics à caractère professionnel. On a des textes qui sont valables pour les établissements publics à caractère commercial, les sociétés d'Etat, pour l'OHADA. Au niveau du ministère des Transports et des Infrastructures, on a eu la chance d'avoir toutes ces sociétés au sein et pour les conseils ou les reformes on utilise pratiquement tous ces textes, la mise en place d'une régie. Le contrôle financier même est représenté au niveau du CMTR. Tous ces détails-là se trouvent dans la loi de base qui crée les établissements publics à caractère professionnel, donc on s'en tient à cette loi de base.

Par rapport à l'audit des fonds, tellement que le problème de perceptions de recettes illégales, est-ce qu'il y a une année où le Vérificateur général, l'inspection, l'audit n'est pas commandité au niveau du CMTR ? Oui, il y a l'audit. On envoie les inspections, on envoie le Vérificateur général ; ensuite, il y a des plaintes au niveau de la justice et on a des grosses de justice. Moi, je crois que si un dossier est judiciarisé, au Mali la justice est indépendante ; quelle que soit l'autorité, je crois que la justice fait son travail, et nous qui sommes l'organe exécutif nous faisons ce que nous devons faire. Sinon, le dossier a été judiciarisé, à plus de combien de fois ; j'ai toutes les décisions de justice sur mon bureau mais est-ce que moi, au niveau ministre, je dois outrepasser ce que la justice a décidé ? Si tel est le cas, je ne connais pas les voies et moyens pour pouvoir aller en plus d'une décision de justice ou bien d'une grosse de la justice. On s'en tient à ce que la justice nous a transmis.

Pour l'audit, on a fait des audits, les rapports de l'audit sont là-bas, ils sont disponibles même.

On demande l'adoption... Mais quand vous regardez au niveau de ces projets de texte, au Mali nous avons combien de chambres consulaires ? Mais au moins, le ministère des Transports et des infrastructures doit être félicité pour pouvoir recadrer les textes de ces chambres consulaires. Nous, on a limité le nombre de mandats, contrairement à combien de chambres consulaires ? Nous, on dit que si on n'arrive pas… - parce

qu'après chaque élection, c'est des justices, on n'en finit pas - …, nous, on a pu mettre dans nos textes : s'il y a une élection et qu'on n'arrive pas à élire un président, on met en place une administration provisoire. Et pour nous, le mandat n'est plus illimité. Quand on fait ça avec les critiques, généralement les élections peuvent se tenir. Et il y a beaucoup d'autres hein. Avant, pour apaiser le climat social, n'importe qui, par son influence, pouvait devenir membre du Conseil maliens des transporteurs routiers ; aujourd'hui tel n'est pas le cas hein. Pour être considéré comme transporteur routier, il faut avoir un nombre de véhicules en circulation, il faut présenter un bilan, il faut avoir la carte et il faut être à jour dans la cotisation ; mais avant, ce n'était pas comme ça. Et des gens qui ne sont même pas transporteurs dignes de ce nom, pouvaient se retrouver au sein du Conseil malien des transporteurs. Je crois qu'avec le texte qui est là, tous ceux qui ne sont pas transporteurs n'osent même plus présenter une candidature pour être au niveau du Conseil, que ça soit au niveau national ou régional. Parce que dans cette affaire il y a des gens qui avaient une seule Sotrama depuis, la Sotrama même n'est plus en activité, mais ces gens se disent encore transporteurs. Est-ce que réellement ils sont habilités à parler des problèmes des transporteurs ? Non. Raison pour laquelle, avec ça, je crois que même si on dit qu'on ne va pas résoudre tous les problèmes mais au moins les disfonctionnements qui étaient visibles vont être réduits.

Honorable Ould MATALY parle de l'état des routes. Les routes jouent sur les prix des tarifs, c'est vrai, on est d'accord. Quand l'état de la route n'est pas bon, c'est sûr qu'il peut y avoir des dégâts sur le matériel ; s'il y a des dégâts sur le matériel, ça peut amener des surcoûts. Donc, on est d'accord. Mais nous avons une politique nationale d'infrastructures de transport et du désenclavement. Au ministère des Transports, nous, on a une seule politique pour les deux secteurs ; ça, c'est pour rapprocher les infrastructures de transport du secteur du transport. Nous avons en vue de grands projets ; et quand ces grands projets vont être réalisés, c'est sûr que le secteur du transport va être plus amélioré.

Souvent, je me retrouve ici par rapport à des questions sur les infrastructures. Le Mali est un pays enclavé et vaste, comme je le dis tout le temps, avec 1 241 263 km^2, qui fait pratiquement 10 ou 15 fois certains pays voisins ; pour quitter Kayes et aller jusqu'à Tamanrasset, vous voyez la distance ; donc, les infrastructures routières, on en a besoin. Chaque année nous, nous avons besoin d'à peu près 125 milliards : même pour réhabiliter le réseau routier existant mais ce qu'on nous donne, c'est à peu près entre 20 et 27 milliards, donc même pas le quart. On est conscient de cette situation. Mais aujourd'hui il y a des dispositions qui sont en cours pour pouvoir mener des travaux de réalisation de tout le réseau, que ça soit à l'international ou bien que ça soit même à l'interne, c'est-à-dire sur le territoire national.

Donc, on est conscient de ça mais c'est un secteur privé. L'Etat a créé le CMTR et il lui a délégué la gestion. Le CMTR aussi, dans son programme d'activité, on a mis beaucoup d'activités pour pouvoir soulager les transporteurs. La lettre de voiture n'est pas perçue pour être mangée par le CMTR, mais il y a sur ça ce qu'on appelle des projets d'investissement sur les corridors : la construction des parkings, des aires de repos ; et ensuite pour pouvoir restructurer et mener des voyages d'étude pour que les uns et les autres puissent avoir un bon sens du secteur de transport.

Par rapport à l'Honorable Aboubacar H. DIALLO, ça, c'est un appui et une contribution parce que lui il fait partie du secteur, il comprend.

Honorable Boubacar SIDIBE demande : est-ce que le CMTR doit recouvrer la taxe « droit de traversée routière (DTR) » ? Depuis que les postes de péage ont été érigés, c'est les transporteurs mêmes qui ont grevé pour pouvoir supprimer le droit de traversée routière. C'était une grève hein : ils disent qu'ils ne peuvent pas payer le DTR et payer les péages. Donc, l'Etat a décidé de surseoir au droit de traversée et de leur demander de payer les péages.

A ma connaissance, au niveau du ministère en charge des transports, je n'ai pas de document qui instaure encore la perception du droit de traversée routière ; si quelqu'un a une preuve pour qu'ils perçoivent, la personne peut nous saisir avec les preuves et on va porter plainte là où on doit porter. Sinon, à notre niveau, nous n'avons pas de texte qui régisse encore la perception du droit de traversée. C'est les péages qui ont remplacé le droit de traversée, à la demande et suite à des grèves des transporteurs eux-mêmes.

L'Etat est preneur hein, s'ils veulent qu'on instaure le droit de traversée, on va l'instaurer ; ça ne fait que renflouer les caisses et augmenter les investissements que nous allons faire dans le secteur du transport. S'ils sont d'accord, on va le maintenir, parce que ça ne fait que renflouer et on va faire des investissements dans le secteur.

Maintenant, la clé de répartition. Je dis que si c'est quelque chose qui n'est pas perçu, nous, nous n'avons pas à notre niveau de clé de répartition sur ça. Si c'était perçu, il va y avoir une clé de répartition bien définie, que ce soit par un arrêté ou une décision, mais malheureusement. Sinon, le fonds Transit routier Inter-Etats (TRIE) est perçu, on est au courant, il y a une clé de répartition entre la Chambre de commerce, la douane et la direction générale des transports. Mais on n'a pas une clé de répartition sur le DTR.

Ensuite, on dit : l'impact de ce recouvrement sur le transport ? Ce que le Conseil malien des transports perçoit, ça, c'est ce qu'on appelle la lettre de voiture et c'est un décret qui institue la lettre de voiture. Chaque année, il y a l'assemblée consulaire où toutes les chambres représentatives au niveau des régions viennent et le budget est élaboré et validé.

Comme on l'a dit, il y a un agent comptable nommé par le ministre de l'Economie et des finances, il y a le comité qui est présidé par le ministère de l'Economie et des finances et il y a le délégué du contrôle financier qui est au niveau du Conseil malien des transporteurs routiers ; ensuite, il y a le secrétaire général qui est un fonctionnaire nommé par décret au niveau du Conseil malien des transporteurs routiers. Parce qu'il y a ce que les gens disent ou bien ce que les gens font et il y a ce que les textes disent. Nous, au niveau ministériel, on ne peut que nous en tenir à ce que les textes disent en la matière.

On demande le montant total perçu et la part des autres services. Le montant total perçu sur le DTR, nous, on ne l'a pas parce que depuis l'instauration des péages, comme j'ai le dit, il n'y pas ça ; mais le montant total perçu quand même pour la lettre de voiture, on l'a à notre disposition. Chaque année l'assemblée consulaire se tient et le rapport est déposé et leur budget est approuvé, parce que si le budget n'est pas approuvé, il ne peut pas exécuter le budget ; donc, le budget est validé, approuvé à tous les niveaux, la mise en œuvre commence en ce moment. Même cette année, en janvier, on a tenu l'assemblée consulaire et le budget a été validé et approuvé par l'assemblée. Donc, c'est ce budget dont la mise en œuvre continue.

Par rapport aux cotisations des membres, on a dit : c'est les membres qui cotisent, il n'y a pas un texte qui instaure ça.

Les prestations de servie. Ils font des prestations de service par rapport à l'assistance et ensuite la subvention de l'Etat. Quand vous regardez au niveau du CMTR, c'est ce qu'ils perçoivent, c'est-à-dire la lettre de voiture, qui constitue la principale ressource.

Maintenant, sur ces ressources. Avec les professionnels, les ressources étaient gérées mais depuis qu'on est arrivé, il y a eu ce qu'on appelle un programme d'activité réelle qui a trait au développement du secteur. On a essayé de mettre en place 60 %, ils vont prendre pour les investissements ; et 40 %, ça, ça sera pour le fonctionnement. Sinon, quand vous regardez, le Conseil malien des transporteurs, même les élus qui sont là, ce n'est pas un poste qui est rémunéré hein mais les gens sont là-dessus. Mais ils ont le service technique qui assure avec les élus le fonctionnement du secteur, qui sont payés. Donc, au niveau du ministère, tout ce qui est là-bas comme activités, ces activités sont validées et nous avons tenu à ce qu'il y ait 60 % pour les investissements et à ce qu'il y ait 40 % pour le fonctionnement du Conseil malien des transporteurs routiers.

Les recettes diverses. Comme on l'a dit, dans le texte on dit qu'ils peuvent percevoir le centime. Si l'Etat décide aujourd'hui de venir à leur secours par rapport à une activité bien définie, l'Etat peut leur déléguer une partie ; ça, c'est prévu dans les textes. Mais nous, au niveau du ministère, dire qu'au niveau des inscriptions budgétaires il y a des subventions aux organismes personnalisés, chez les EPA, mais au niveau du CMTR on n'a pas une ligne Subvention, ça n'existe pas. La principale ressource, c'est les lettres de voiture que le CMTR perçoit.

Ils peuvent faire des emprunts aussi. Même aujourd'hui, le siège du Conseil malien des transporteurs routiers qui a été construit à plus de 300 et quelques millions, ils l'ont fait sur budget propre, pas une subvention de l'Etat ; ils ont payé le terrain au niveau de la rue Nelson MANDELA et ils ont construit, eux-mêmes : pas la subvention de l'Etat.

Les partenaires aussi qui interviennent dans le secteur du transport peuvent les solliciter, surtout avec les formations. Donc, ils sont, tout le temps, sollicités pour la formation des chauffeurs et pour la formation des transporteurs pour pouvoir développer le secteur du transport. Nous, on est obligé de suivre les partenaires qui arrivent. Les partenaires, quand ils arrivent, on ne peut pas refuser leur appui, on est obligé de les accompagner pour qu'ils puissent nous aider à développer, parce que la lettre de voiture qui est perçue, au mois de décembre - je crois - on a pris un texte pour pouvoir rehausser.

Sinon, la lettre de voiture était de 1000 F CFA pour les véhicules qui sortent et de 2000 F CFA pour les véhicules qui rentrent.

Quand vous regardez la structuration du prix du transport, il y a des lignes, c'est-à-dire ce qui rentre en jeux : l'amortissement du véhicule, le fonctionnement, les taxes et ensuite le prix du carburant, mais quand vous prenez ces textes-là, quand vous prenez la structuration des prix, il n'y a pas la lettre de voiture qui rentre dans ça. C'était de 1000 F CFA ! Donc, quand vous faites le point pour tous les corridors, je ne pense pas si nous avons tenu compte de ça. On dit que le Mali dispose d'un parc de 143 177 véhicules.

Il y a quelqu'un qui dit qu'il y a des pays qui sont en avance sur le Mali, mais je vous avoue, en matière de transport, quand on est parti dans certains pays, nous, on croyait qu'ils étaient beaucoup en avance mais notre continentalité en matière de transport quand même ça a été un atout. Parce que même quand vous prenez nos chauffeurs routiers et ceux des autres pays, souvent il

n'y a pas match hein ; même si c'est des professionnels, c'est des privés mais en matière de transport, en matière de commerce le Mali ne fait pas partie des derniers pays. Le Mali fait partie du peloton des pays qui sont en tête dans ce secteur parce que nous avons eu la malchance d'être éloignés des ports de transit ; le port le plus proche qui est celui de la Guinée Conakry, nous sommes à 900 km, souvent nous sommes à 2000 km. Donc, quand vous regardez les transporteurs routiers… La preuve en est que pendant l'embargo, on a souffert par rapport à l'augmentation des prix mais par rapport au ravitaillement du pays les transporteurs ont fait de leur mieux. Même si tout ce qu'ils font n'est pas bon, ils se sont battus pour pouvoir ravitailler le pays dans des conditions très difficiles pour eux.

Donc, comme on l'a dit, pour les véhicules, il y a les semi-remorques, les minibus Sotrama, les camions bennes, les camions citernes, les taxis, tous ces parcs-là réunis, c'est ce qui constitue le Conseil malien des transporteurs routiers. Donc, une corporation. Un moment, il y avait des débats, les gens avaient demandé, le vrai transport c'est ceux qui sont à l'international ; mais ceux qui sont à l'international, ceux qui sont au niveau national, ils constituent tout mais ils ont des corporations à l'intérieur du Conseil malien des transporteurs routiers. Ce que j'ai dit, je le répète encore, au niveau du ministère des Transports, nous, nous avons essayé d'assainir le fonctionnement de nos chambres consulaires.

J'espère que nous mériterons des remerciements de la part des plus hautes autorités parce qu'il y a des chambres consulaires qui ne sont pas aussi organisées comme le Conseil Malien des Transporteurs Routiers.

Monsieur le Président, Honorables membres du CNT, je vous remercie.

M. le Président. Merci beaucoup Madame le Ministre. Applaudissez madame parce qu'elle a été très claire ; elle vous a donné beaucoup de précisions.
(Applaudissements.)

(Demande de parole.)

Quand vous voulez intervenir, vous vous inscrivez sur la première liste, vraiment ; ce n'est pas la peine de demander la parole à la fin du débat. Oui, Honorable Mountaga DIAKITE.

Mountaga DIAKITE. Merci beaucoup Monsieur le Président. Toutes mes excuses de ne pas pouvoir m'inscrire sur la première liste.

Honorables membres du CNT,

Madame le Ministre des Transports,

Mesdames et Messieurs.

Je voudrais très sincèrement faire une contribution au niveau des tickets, qui est un point qui est extrêmement important. Ceux qui ne sont pas là, beaucoup ne sont pas des transporteurs, mais nous qui sommes dans les zones portuaires, on connait l'enjeu, c'est-à-dire 80 %, sinon 90 % des acteurs de ce secteur sont des analphabètes ; si nous finissons de charger nos camions, Madame le Ministre, je vous informe que nous payons à peu près 10 000 francs par camion au niveau des zones portuaires, et en dehors de ces 10 000 par camion nous payons le ticket des entrepôts. Vous venez de dire que ces 10 000 francs ne sont pas obligatoires, je vous demande - c'est une proposition - : si votre département peut faire une lettre circulaire pour informer tout le monde au niveau des zones portuaires pour que le paiement de ces 10 000 F CFA soit vraiment interdit et que personne ne les paie ; ou si nous devons payer quelque chose, qu'on paye aux entrepôts ou au niveau des traversées.

Par rapport toujours aux transporteurs. Vous savez que le CMTR, ils font des milliards sur le dos de l'Etat, tout le monde le sait. Je prends l'exemple tout simplement sur le non-respect du Point total autorisé en charge (PTAC) et du Poids total roulant autorisé (PTRA) où réellement vous pouvez, en complicité avec le ministère des Finances, jouer un grand rôle pour que ce manque à gagner, l'Etat puisse le recouvrer. Normalement, un camion qui est chargé à Dakar ne doit pas dépasser 70 tonnes, mais ils font deux camions, 70 tonnes à Dakar au port, arrivés à Diboli ou avant de traverser ils amènent pour reverser encore 50 tonnes ; et ils font rentrer 120 tonnes sur le territoire du Mali alors qu'ils ne peuvent pas prendre 120 tonnes au niveau de Dakar. Et sur ces 120 tonnes, ce qui est déclaré à la douane ne dépasse pas 50 tonnes, 70 tonnes : il faut faire seulement le calcul sur les droits des douanes, c'est des milliards.

Vous avez dit que vous avez besoin à peu près de 125 milliards pour la réhabilitation des entretiens routiers alors qu'il y a ce qu'on appelle un règlement n° 14-2005 de l'UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et les procédures du contrôle des gabarits, du poids et la charge à l'essieu. Mais les barons de ce bloc syndical, c'est eux qui détiennent les camions. Au lieu de respecter les normes de l'UEMOA et que les camions soient 14 mètres, ils sont à 21 mètres. A 21 mètres ! Ou au lieu de prendre deux conteneurs, ils sont à quarante pieds de trois conteneurs pour un seul camion. Ou par camion, en termes de droits, la douane peut perdre… - je ne sais pas si c'est par complicité ou pas -… mais ce que l'Etat perd en tout cas, c'est des milliers de milliards alors qu'aucun partenaire n'investit dans l'entretien routier. L'entretien des routes, ça vient de nos caisses ; c'est nous qui payons pour les entretiens. Je pense que vous devez strictement appliquer ce règlement. C'est une urgence, les camions 21 mètres, il faut vraiment les supprimer. C'est des milliards que l'Etat perd comme ça.

Ça, c'est ce que je voulais apporter comme contribution.

Merci beaucoup. (*Applaudissements*.)

M. le Président. Madame le Ministre, j'espère que vous avez pris note de sa contribution.

(*Mme le Ministre souhaite prendre la parole*.)

Madame le Ministre, voulez-vous répondre ?... Ça va allonger les choses, les gens sont fatigués. Prenez note simplement de sa contribution.

Bien ! Nous allons passer ce **projet de loi** aux voix, parce que c'est un projet de loi qui nous a beaucoup fatigués.

Quels ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 117
Contre : 11
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté à la majorité absolue des membres présents du Conseil national de Transition. (*Coup de maillet*.) (*Applaudissements*.)

Madame le Ministre, même s'il y a eu des contres, vous pouvez nous dire quand même quelque chose.

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des infrastructures.* Merci Monsieur le Président.

Honorables membres du CNT.

Le ministère des Transports et des Infrastructures remercie l'ensemble des commissions qui ont eu à travailler directement ou indirectement sur ce projet de loi. Ce projet, ce n'est pas un projet qui

est aussi facile, c'est très, très compliqué mais l'Etat doit recadrer pour pouvoir assurer l'approvisionnement du pays. Parce que ce n'est pas seulement le CMTR, on a beaucoup de chambres comme ça : le Patronat - on a vu -, ce n'est pas facile. Mais il faut qu'on arrive à mettre de l'ordre pour pouvoir maintenir … - parce que c'est un outil de souveraineté - … tout ce dont la population malienne a besoin, le Mali en tant que pays continental, enclavé sur ses sept côtés.

On est ouvert à toutes les propositions d'amélioration de cette chambre consulaire.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci beaucoup Madame la Ministre. Je vous prie de l'applaudir. (*Applaudissements*.)

Bien ! Nous nous mettons maintenant à la disposition du Ministre chargé des Relations avec nous-mêmes. Nous allons passer maintenant à l'avant-dernier projet de loi : le **dépôt n° 23-17/CNT**.

- **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-17/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N° 2017-016 DU 12 JUIN 2017 PORTANT REGLEMENTATION DU SECTEUR POSTAL**

La commission Education pour son rapport.

Sidy SOUMAORO, *rapporteur de la commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme, donne lecture du rapport de sa commission.*

M. le Président. Merci beaucoup Honorable Sidy SOUMAORO.

La commission des Lois pour son rapport d'avis.

Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa commission.*

M. le Président. Merci.

Il y a un amendement, on va le lire.

- ***Lecture de la proposition d'un amendement unique de la commission Education.***

Monsieur le Ministre, on va vous demander de réagir à cet amendement, si vous êtes d'accord ou si vous avez des réserves.

Harouna Mamadou TOUREH, *ministre de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration.* Merci Honorable Président.

Chers membres du CNT ;

M**. le Président.** Monsieur le Ministre, nous ne sommes plus que deux.

Harouna Mamadou TOUREH, *ministre de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration.* Une observation que je voudrais faire sur l'amendement mais qui n'est pas une observation de fond, c'est simplement sur la forme de la rédaction ; le principe est bon, l'amendement est bon. Mais sur la rédaction, je considère - et je suis sûr que mon collègue ne voit pas d'inconvénient - que cet amendement, c'est-à-dire la dernière phrase de l'article 15 nouveau mérite d'être écrite autrement. J'explique. Il est écrit ici : « Les redevances constituant la contribution de chaque opérateur au secteur postal, sont adossées à leurs chiffres d'affaires annuel » ; je trouve que c'est long, ce n'est pas précis.

Je propose … - puisqu'on parle de redevances dans le premier aliéna, on parle de redevance également dans l'avant-dernier - … qu'on dise simplement que « **les redevances sont adossées au chiffre d'affaires annuel de chaque opérateur**. ». Le reste, c'est bon.

C'est plutôt une question de forme qu'une question de fond.

M. le Président. Merci.

Donc, le Ministre a fait un amendement sur l'amendement, ce qui est autorisé.

Maintenant, je donne la parole au président de la commission saisie au fond pour nous dire s'il est d'accord avec cet amendement sur l'amendement.

Magma Gabriel KONATE, *président de la commission Education*. Merci beaucoup Monsieur le Président.

Les grands esprits se rencontrent toujours. Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'il fasse cet amendement sur notre amendement. C'est une question de style, tout juste.

Merci beaucoup.

M. le Président. Ça veut dire que la commission saisie au fond est d'accord.

Est-ce qu'il y a un orateur contre ?... Non.

Donc, je passe cet **amendement** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 125
Contre : 00
Abstention : 00

Ces amendements sont adoptés à l'unanimité des membres présents du CNT dans cette salle. *(Coup de maillet.)*

Monsieur le Ministre, maintenant vous allez vous prononcer sur les rapports et les recommandations de la Commission saisi pour le fond et de la Commission saisie pour avis.

Merci beaucoup.

Harouna Mamadou TOUREH, *ministre de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration.* Merci Honorable Président.

Je voudrais être bref, j'ai compris que le temps est compté. C'est tout juste pour dire qu'après avoir pris connaissance du rapport, j'ai également pris connaissance des recommandations qui sont pertinentes, qui correspondent exactement à ce que nous avons demandé.

J'ai pris connaissance de la conclusion de la commission du CNT en charge des TIC et de la Poste ; j'ai pris connaissance de l'avis juridique. Je constate que tout ceci est conforme à nos vœux, nos souhaits et propositions et aux écoutes qui ont été faites.

J'approuve totalement ces rapports qui proposent également que ce texte soit adopté.

Je ne peux que remercier tous ceux qui ont réfléchi, travaillé courageusement sur ce texte qui posait un problème sérieux à la poste. Parce que s'il n'avait pas été proposé, la poste serait dans l'incapacité financière, structurelle, en tenant compte des recommandations de faire face à ces défis. Il s'agit de la poste.

Merci beaucoup.

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le Ministre pour avoir accepté totalement les recommandations des différentes commissions.

Donc, on va passer à un débat général très court, s'il vous plaît…

L'Honorable Seydou BADINI.

Seydou BADINI. Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je voudrais vraiment vous féliciter pour ce projet.

Pourquoi je viens là poser mes préoccupations et les partager avec vous ? Parce que je suis issu du service postal. C'est par un concours organisé à la fonction publique que j'ai été recruté pour faire partie de l'effectif des fonctionnaires et j'ai été muté aux Chèques postaux.

Je suis tellement heureux pour ce projet parce que j'ai vu souffrir mes collaborateurs, des maliens, parce qu'il y a eu une restructuration imposée au Mali ; en son temps, on nous a demandé, avec toujours comme argument pour rendre efficiente, efficace la gestion, de séparer le service postal des services des télécommunications. Et superbement, dans un premier temps, on a retenu au niveau des comptes ouverts des livres du CSPC… et c'est la Caisse française qui était à l'origine de cette opération : dix milliards, sous réserve qu'au terme d'un certain délai, les dix milliards seraient retournés afin que la poste puisse repartir pour de bon. Je sais que la poste a beaucoup souffert de l'unicité des caisses parce que tout ce qui était perçu c'était au trésor public. Et superbement, on empêchait la direction générale en son temps de pourvoir en user de façon efficace. Et on a bradé le patrimoine. Or, la poste, des hameaux jusqu'à la capitale que d'immeubles, que de biens mobiliers !

Vous êtes un juriste, avocat, je sais que vous pourrez lire entre les lignes. J'ai lu les recommandations mais j'avoue sincèrement que ceux-là qui nous ont imposé ces reformes-là, je prends le seul exemple de la France, il y a la banque postale, alors pourquoi on a bradé le patrimoine des postes et télécommunications du Mali ? Parce qu'entretemps c'est le Canada qui était dans la restructuration des communications, et par la géopolitique le Canada a été écarté alors qu'il était bien avancé parce que les experts sont venus nous consulter, on a travaillé à tous les niveaux…

M. le Président. Il faut poser tes questions. Tu es en train de faire un grand commentaire sur la poste.

Seydou BADINI : Monsieur le Président, c'est mon droit.

M. le Président. Tu travailles à la poste ?

Seydou BADINI : Il faut que les gens comprennent pourquoi j'interviens. Sinon, si vous ne voulez pas, je peux aller à ma place.

M. le Président. Non, je dis…

Seydou BADINI : Non, non, non, Monsieur le Président. Ça, c'est mon ressenti, c'est ma façon d'exposer pour qu'ils comprennent.

M. le Président. J'ai demandé si tu travailles à la poste. Pose des questions.

Seydou BADINI : Non, je n'ai pas de question en ce moment. (*Applaudissements*.)

Honorable Mohamed Ould SIDI MOHAMED.

Mohamed Ould SIDI MOHAMED : Merci bien Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je sais que la poste avait beaucoup de locaux dans beaucoup de nos cercles et régions. Que sont devenus ces locaux maintenant que pratiquement dans ces coins-là la poste n'existe plus ?

Je vous remercie.

M. le Président. Merci.

Honorable Mohamed Ould MATALY.

Mohamed Ould MATALY : Il y a lieu ici, Monsieur le Président, de féliciter M. le

Ministre de porter ce projet très difficile pour quelque chose qui est mourant et qui est très nostalgique, parce que moi, je ne connaissais que la poste. Quand je suis venu ici en 1973 c'est à la poste qu'on recevait nos mandats de Bourem et j'avais mon grand frère en Côte d'Ivoire ; et voir aujourd'hui la poste comme si elle n'existait pas, alors que la DHL existe, alors qu'il y a beaucoup de structures qui peuvent faire revivre la poste parce que nous avons des documents aujourd'hui qui quittent les régions. Il fallait les confier à la poste, il fallait chercher un petit avion à la poste, parce qu'aujourd'hui tous les kilométrages des villes du Mali c'est à partir de la poste que le point zéro passe. Aujourd'hui il faut le faire revivre. Parce qu'en réalité les restructurations, ils ont foutu tout ce qui faisait honneur à la République du Mali.

Aujourd'hui il y a lieu de revoir la poste et de ne rien laisser mourir parce que c'est très nostalgique.

Merci.

M. le Président. Merci beaucoup Honorable Mohamed Ould MATALY. Tu as bien connu la poste.

Le président de la commission pour ses réponses. Très brièvement, s'il vous plait.

Magma Gabriel KONATE, *président de la commission Education* : Merci Monsieur le Président.

Moi, je demanderais aux uns et aux autres de savoir raison garder. On est là pour un travail pour le peuple malien, j'espère que nous allons nous supporter, nous entendre et nous comprendre.

Quand il s'agit de la poste, - il faut le dire - la poste a été essorée pour se retrouver sur le marché, sans fonds de roulement, avec comme seul capital la valeur de son patrimoine immobilier on ne peut plus vétuste, donc amputée de ses services télécom, OPT, Chèques postaux, CSCP, et de la caisse nationale d'épargne parce qu'on a fait la SCPC, à l'époque j'ai fait de la publicité pour eux en son temps, que je regrette d'ailleurs. Ce projet de loi permettra, s'il était adopté, à la poste d'initier la mise en place d'une organisation professionnelle regroupant les opérateurs postaux maliens, aidant ainsi l'Etat à assainir davantage ce secteur en définissant les règles de concurrence sur le marché postal, de Kayes à Anderamboukane, avec la détermination des domaines exclusifs de l'opérateur postal public.

La poste, au regard de cette loi, pourra faire du numérique un axe central de sa nouvelle stratégie de développement, sans oublier le maillage territorial, comme l'Honorable Ould MATALY vient de le dire.

La poste assure la sécurité de nos envois et authentifie nos documents. Surtout, parce que nous sous-estimons une expression qui existe chez nous ici, « le cachet de la poste faisant foi ». C'est très important, et c'est ce qui rend la poste indispensable.

C'est pourquoi je souhaiterais qu'on puisse voter ce projet de loi.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le Président de la commission Education.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Harouna Mamadou TOUREH*, ministre de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration.* Je ne peux que me réjouir de l'avis très favorable qui vient d'être donné par le président de la commission des TIC et de la poste. Donc nous encourageons les membres du CNT à voter dans ce sens. Merci.

(*Applaudissements*.)

M. le Président. Donc le Ministre a été très bref.

Nous allons passer ce projet de loi aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : **128**
Contre : 00
Abstention : 00

Monsieur le Ministre, votre projet de loi a été adopté à l'unanimité de membres du Conseil national de Transition présents dans cette salle. (*Coup de maillet*.) (*Applaudissements*.)

Monsieur le Ministre, vous pouvez nous dire quelque chose, surtout que ça a été très court. Merci beaucoup.

Harouna Mamadou TOUREH, *ministre de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration.* Selon nos traditions africaines, on ne dit pas merci, on ne félicite pas non plus ceux qui ont fait leur devoir. Vous venez de faire votre devoir, nous avons fait également le nôtre, c'est des encouragements qu'on peut se donner et se faire des bénédictions : que DIEU nous accompagne. Amine ! (*Applaudissements*.)

M. le Président. Nous allons rapidement terminer notre programme de la journée.

- **EXAMEN DU DEPOT N° 23-29/CNT : PROJET DE LOI AUTORISANT LE GOUVERNEMENT A PRENDRE CERTAINES MESURES PAR ORDONNANCES**

Nous donnons la parole à la commission des Lois pour le **dépôt n° 23-29/CNT**.

Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République,* donne lecture du rapport de sa commission.

M. le Président. Merci beaucoup Honorable DIALLO.

Monsieur le Ministre, je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport.

Ibrahim Ikassa MAIGA, *ministre de la Réconciliation, chargé de Relation avec les Institutions.* Honorable Président du Conseil National de Transition.

Honorables membres du Conseil National de Transition,

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs, merci.

Je remercie le Conseil national de Transition à travers la commission Lois pour avoir traité avec la plus grande célérité ce dossier.

Comme le contenu est suffisamment clair, je me joins aux conclusions qui ont été données, sous le coup de l'urgence pour pouvoir autoriser le gouvernement à décider spécifiquement à propos de la loi électorale puisqu'il y a l'imminence du référendum et que le gouvernement devrait avoir juste les coudées franches pour pouvoir faire les adaptations nécessaires. Et qu'entre la promulgation et la date de clôture de la campagne référendaire, donc le 16, nous puissions faire ces adaptations-là. Ce n'est juste que ça et ça ne porte que sur la loi électorale et rien d'autre, et comme prévu par l'article 74 de la Constitution.

Je vous remercie de votre aimable attention.

M. le Président. Merci beaucoup.

Bien ! Nous allons passer cette **loi d'habilitation** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 126
Contre : 01
Abstention : 00

La loi d'habilitation est votée par le Conseil national de Transition. (*Coup de maillet*.) (*Applaudissements*.)

Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Monsieur le Ministre, dites-nous quelque chose, même si vous êtes avec nous nuit et jour.

Ibrahim Ikassa MAIGA, *ministre de la Refondation, chargé de Relations avec les Institutions.* Merci Honorable Président.

Merci à tous. Merci pour cet accompagnement patriotique. Merci et bonne fin de session. (*Applaudissements*.)

M. le Président. Monsieur le Ministre, vous pouvez rester avec nous pour la **Déclaration du Conseil national de Transition suite au rapport du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies sur les évènements de Moura du 27 au 31 mars 2022**.

Dr Souleymane DE, *président de la commission Lois, donne lecture de la* ***Déclaration du Conseil national de Transition suite au rapport du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies suite sur les évènements de Moura du* 27 au 31 mars 2022**.

***DECLARATION DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION SUITE AU RAPPORT DU HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES SUITE SUR LES EVENEMENTS DE MOURA DU* 27 AU 31 MARS 2022**

Le Conseil national de Transition, réuni en séance plénière, le jeudi 18 mai 2023, a adopté la déclaration ci-après, en réaction au rapport du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies sur les événements survenus à Moura du 27 au 31 mars 2022.

LE CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION,

- *Après avoir pris connaissance du rapport publié par le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme présentant les résultats d'une mission d'établissement des faits par la Division des Droits de l'Homme de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ;*

- *Considérant que les FAMa font l'objet, dans ce rapport d'allégations infondées, d'exactions sur les populations civiles et que les porteurs de ces informations infondées n'ont d'autres objectifs que de ternir l'image des forces de défense et de sécurité maliennes résolument engagées dans la lutte pour la liberté, la sécurité et la protection des populations ;*

- *Considérant que les défis sécuritaires auxquels est confronté le Mali depuis 2012t connus de tous les partenaires sincères du Mali ;*

- *Considérant que la localité de Moura, sanctuaire des terroristes dans la région de Mopti depuis plus de dix ans, était quasiment inaccessible aux forces en présence au Mali, notamment les FAMa, Tacouba, Barkhane et même la Minusma ;*

- *Considérant que pour permettre au Mali d'établir la paix et marquer sa présence sur l'ensemble du territoire national, les autorités de la Transition fournissent au quotidien dans le domaine sécuritaire d'énormes efforts*

pour outiller les Forces armées et de sécurité ;

- *Considérant que le rapport est intervenu après que M. Guillaume GUEFFA ait été déclaré persona non grata et que l'équipe des enquêteurs de la Division des Droits de l'Homme de la Minusma n'a jamais effectué une quelconque mission sur le terrain à Moura ;*

- *Considérant que les relevés satellitaires tels que mentionnés dans le rapport renvoient tous à la position géographique d'une province de la République Démocratique du CONGO ;*

- *Considérant que l'Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH) a déclaré n'avoir pas été associée aux différentes étapes des missions d'enquêtes, qu'elle s'est d'ailleurs démarquée, désolidarisée clairement de ce rapport en raison des manquements graves aux principes d'impartialité, d'objectivité et de loyauté ;*

- *Considérant que les événements survenus à Moura entre le 27 et le 31 mars 2022 sont instrumentalisés à des fins de constitution de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, étant donné que tout au long du document, c'est le conditionnel qui est utilisé ;*

- *Considérant que le 6 avril 2022, le Procureur de la République près le Tribunal de Mopti a annoncé qu'à la suite des allégations d'exactions présumées commises sur des civils, des enquêtes ont été ouvertes par la gendarmerie nationale sur instructions du Ministre de la Défense et des anciens combattants pour mener des enquêtes approfondies afin de faire toute la lumière sur lesdits événements ;*

- *Considérant que le rapport des enquêteurs des Nations Unies a été rendu public, contre toute attente, en violation de la méthodologie partenariale ;*

- *Considérant que ce rapport publié par le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies est de nature à entraver le Mali dans sa sortie de crise et dans le déroulement heureux de la transition, auquel aspire le peuple malien ;*

- *Considérant que la supposée équipe d'enquête des Nations Unies, dans le cadre de l'analyse et du traitement des sources documentaires aurait recueilli, examiné et procédé à la vérification de 35 supports audiovisuels et numériques liés aux incidents et diffusés dans le domaine public parmi lesquelles seulement deux (2) du Mali à savoir l'ORTM et Djoliba TV et ainsi qu'une cinquantaine de tweets mettant en lumière le caractère vague et sommaire de l'enquête ;*

- *Considérant les incongruités liées au nombre de personnes civiles qui auraient été tuées, au nombre de terroristes neutralisés que les enquêteurs auraient dénombrés sans avoir effectué la moindre descente sur le terrain, au nombre de familles et de personnes déplacées imaginaires (185 familles, ce qui est un peu plus de 5 000 personnes) ;*

- *Considérant que l'engagement constant des Forces de Défense et de Sécurité du Mali dans leur combat contre le terrorisme et l'insécurité sur l'ensemble du territoire national obéit scrupuleusement au respect des Droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire ;*

- *Considérant que le 9 avril 2022, les Présidents de la Commission en charge des Lois et de la Commission de la Défense du Conseil national de Transition (CNT) et une délégation gouvernementale composée du Ministre de la Réconciliation, de la paix et de la cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, du Ministre délégué chargé de l'action humanitaire, de la solidarité, des réfugiés et des déplacés se sont rendus dans le village de Moura pour apporter le soutien, le réconfort et l'assistance de I'Etat aux populations de Moura ;*

***LE CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION**,*

- *Dénonce l'approche et la procédure adoptées par les enquêteurs onusiens qui n'ont d'autres objectifs que de chercher à discréditer, à isoler le Mali et à saper le moral des forces armées et des paisibles populations maliennes qui n'aspirent qu'à la paix, la sécurité et la prospérité, après plus d'une décennie de crise multiforme ;*

- *Regrette que ce rapport contraire à la rigueur du standard des procédures d'enquêtes ne soit en réalité que le reflet de la volonté de certaines puissances impérialistes de vouloir assujettir encore le Mali ;*

- *Rejette en bloc les conclusions du « Rapport sur les évènements de Moura » et s'interroge sur cette approche des Droits humains à géométrie variable du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations unies ; [passage répété trois fois] (Applaudissements.)*

- *Se félicite de la réactivité diligente du Gouvernement de Transition à travers son communiqué n° 0052 en date du 13 mai 2023 ;*

- *Encourage le Gouvernement de Transition à endiguer l'entreprise de terreur et de violence des hordes de terroristes sans foi ni loi sur le territoire national ;*

- *Soutient le Gouvernement dans sa volonté d'engager des poursuites contre les auteurs et complices à l'origine de ce rapport biaisé des Nations Unies ;*

- *Félicite les Forces Armées Maliennes pour toutes les victoires et initiatives en cours, les exhorte à la vigilance et à poursuivre leurs efforts dans la lutte contre le terrorisme, la sécurisation du territoire national et dans la protection des personnes et de leurs biens, le tout dans le respect strict des Droits de I 'Homme et du Droit International Humanitaire comme à l'accoutumée ;*

- *Invite les populations maliennes, la diaspora et l'ensemble des forces vives du pays à la sérénité, à la vigilance, à la cohésion, au sursaut patriotique et à rester toujours mobilisés derrière les autorités de la Transition en ces moments décisifs pour la vie de la nation ;*

- *Exprime sa solidarité au Président de la Transition, Chef de l'Etat, Son Excellence le Colonel Assimi GOITA, au Gouvernement et aux Forces de défense et de sécurité engagées dans la lutte contre les forces obscurantistes et toutes formes de violences contre les populations maliennes ;*

- *Apporte son soutien une fois de plus indéfectible à Son Excellence le Colonel*

Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat et l'encourage à entreprendre toutes démarches utiles pour la réussite de la transition et l'affirmation de la souveraineté du Mali ;

- *Invite les pays et Institutions amis du Mali à le soutenir et à l'accompagner dans son combat contre le terrorisme et pour le parachèvement du processus de la Transition.*

Bamako, le 18 mai 2023
Le Président de séance
Honorable Assarid AG IMBARCAOUANE
Grand Officier de l'Ordre National

(Applaudissements.)

M. le Président. Bien ! Merci beaucoup Monsieur le Président de la Commission Lois.

Malgré vos applaudissements, nous allons passer cette **déclaration** aux voix, parce que c'est la plénière du Conseil National de Transition.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 140
Contre : 00
Abstention : 00

La déclaration a été adoptée à l'unanimité des membres du CNT présents dans cette salle. (*Coup de maillet.*) (*Applaudissements*.)

Nous abordons maintenant le dernier point de notre ordre du jour, à savoir les **Communications**.

II. COMMUNICATIONS

AVIS N° 1

Le Président du Conseil National de Transition convie en réunion les membres du Bureau du CNT le lundi 22 mai 2023 à partir de 10 heures dans la salle de réunion VIP du CICB.

Le Président sait compter sur la présence de tous.

AVIS N° 2

Le Président du Conseil National de Transition convie en réunion les membres de la Conférence des présidents le lundi 22 mai 2023 à partir de 15 heures dans la salle ovale du CICB.

Le Président sait compter sur la présence de tous.

Je voudrais remercier les ministres qui sont restés avec nous, le ministre de la Communication et le ministre de la Refondation, chargé des Relations avec nous-mêmes.

Au nom du Président du Conseil national de Transition, je voudrais remercier tous les membres du Conseil national de Transition qui sont restés dans la salle ; d'autres sont partis, mais vous, vous avez accepté de rester pour qu'on termine l'ordre du jour de ce matin.

Merci beaucoup.

Je déclare la séance levée.

La séance est levée à 14 h 53 mn.

Fait à Bamako, le 18 mai 2023

Le Président de séance

Assarid AG IMBARCAOUANE
1er Vice-président du Conseil national de Transition

Les Secrétaires de séance

Amadou DIALLO
3ème Secrétaire parlementaire

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du Lundi 29 mai 2023

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du lundi 29 mai 2023

(Salle Djéli Baba SISSOKO du Centre International de Conférence de Bamako – CICB)

Présidence de l'Honorable Malick DIAW, Président du Conseil National de Transition

Secrétaires Parlementaires :

M. Alioune N'GUEYE
Mme Habibatou N. TRAORE

La séance est ouverte à 9 h 15 mn.

M. le Président.

Messieurs les Ministres,

Chers collègues membre du CNT,

Mesdames et Messieurs,

Bonjour et bienvenue à cette séance plénière du lundi 29 mai 2023 !

Il est 9 h 15 minutes. La séance est ouverte. *(Coup de maillet.)*

Chers membres du CNT,

Mesdames et Messieurs.

Comme vous le savez, il est de coutume ici au CNT de rendre toujours un hommage à toutes ces victimes civiles et militaires tombées du fait du terrorisme sur le sol malien. Je vous prie juste d'observer une minute de silence à leurs mémoires.

(Une minute de silence observée.)

Que leurs âmes reposent en paix !

Je vous remercie.

- **Appel nominal des membres du CNT**

Nous allons passer à l'ordre du jour qui nous réunit ce matin.

PROJET D'ORDRE DU JOUR N° 23-008/CNT-RM

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAUX.

II. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS DE LOI SUIVANTS :

1. **Dépôt n° 23-11/CNT :** Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-12/PT-RM du 24 février 2023 autorisant la ratification de l'accord de financement, signé à Bamako le 12 décembre 2022, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association Internationale de Développement (IDA), concernant le financement du Projet de Résilience Urbaine de Bamako. **(Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population) (Commission D.R.E.A) ;**

2. **Dépôt n° 23-26/CNT :** Projet de loi relatif à la ratification de l'Accord de financement, signé à Rome (Italie), le 16 février 2023, entre le Gouvernement de la République du Mali et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), relatif au deuxième Projet de Formation Professionnelle, Insertion et Appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes Ruraux-FIER II. **(Ministre de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle) (Com. Emploi) ;**

3. **Dépôt n° 23-18/CNT :** Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-013/PT-RM du 16 mars 2023 portant création de la Compagnie Malienne des Textiles « COMATEX ». **(Ministre de l'Industrie et du Commerce.) (Commission Finances) ;**

4. **Dépôt n° 23-20/CNT :** Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°

2023-017/PT-RM du 30 mars 2023 portant ratification de l'Accord de prêt, signé à Bamako, le 27 janvier 2023 entre le Gouvernement de la République du Mali et le Fonds Africain de Développement (FAD), relatif au Projet d'Appui au Renforcement de la Résilience des Communautés de Base. **(Ministre du Développement Rural) (Commission D.R.E.A) ;**

5. **<u>Dépôt n° 23-21/CNT</u> :** Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-016/PT-RM du 28 mars portant création de l'Autorité de Gestion des Réparations en faveur des Victimes des Crises au Mali. **(Ministre de la Réconciliation, de la Paix, et de la Cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation nationale) (Commission Lois) ;**

6. **<u>Dépôt n° 23-28/CNT</u> :** Projet de loi portant Modification de l'Ordonnance n° 09-003/PT-RM du 09 février 2009 portant création de l'Agence Nationale de la Sécurité Routière. **(Ministre des Transports et des Infrastructures) (Commission T.P).**

III. CREATION DE RESEAU PARLEMENTAIRE

IV. COMMUNICATIONS.

(**Ordre du jour adopté**)

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAUX.

Sur ce, nous allons passer au premier point de l'ordre du jour, à savoir **l'adoption des procès-verbaux des séances plénières du 3 novembre 2022 et du 17 novembre 2022**. J'invite les Honorables membres du CNT, qui auraient des observations à les communiquer au secrétariat général pour leurs prises en compte.

Et sous réserve de ces éventuelles observations aussi, les PV sont adoptés.

(**Procès-verbaux adoptés sans modification**.)

I. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS DE LOI

Sur ce, nous allons passer au deuxième point de notre ordre du jour qui concerne les délibérations sur les projets de loi.

J'invite la Commission saisie au fond sur le **dépôt n° 23-11/CNT** à venir donner lecture de son rapport.

- **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-11/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2023-12/PT-RM DU 24 FEVRIER 2023 AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT, SIGNE A BAMAKO LE 12 DECEMBRE 2022, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), CONCERNANT LE FINANCEMENT DU PROJET DE RESILIENCE URBAINE DE BAMAKO**

Mohamed Ousmane AG MOHAMEDOUNE, *président de la commission du Développement Rural, de l'Environnement, de l'Assainissement, de l'Eau et de l'Energie, introduit le rapporteur de sa commission.*

Kassoum M. DIARRA, *rapporteur de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement, de l'Assainissement, de l'Eau et de l'Energie, donne lecture du rapport de sa commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Honorable Kassoum DIARRA.

Le rapporteur de la Commission des Affaires Etrangères, des Maliens Etablis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, pour le rapport d'Avis.

Sambou Diadié FOFANA, *rapporteur de la commission des Affaires Etrangères, des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, donne lecture du rapport d'avis de sa commission.*

M. le Président. Merci beaucoup Honorable Sambou Diadié FOFANA.

Monsieur le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, encore une fois, au nom de tous les membres du Conseil National de Transition, je vous souhaite la chaleureuse bienvenue. Si vous voulez aussi réagir sur les rapports, je vous invite à prendre la parole.

Merci bien.

Ibrahima KAMENA, *ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population*.

Honorable Monsieur le Président du CNT,

Honorables Mesdames et Messieurs les membres du CNT,

Chers collègues,

Chers collaborateurs,

Bonjour.

C'est encore un réel plaisir pour moi de me tenir devant vous pour défendre la loi portant ratification de l'Ordonnance autorisant la ratification de l'accord de financement entre le Mali et l'IDA, relatif au projet de Résilience urbaine de Bamako.

Je tiens à préciser que nous sommes très honorés des commentaires faits par les deux Commissions saisies, la Commission chargée de l'Environnement et la Commission chargée des Affaires Etrangères.

Permettez-moi Monsieur le Président, Honorables membres du CNT de remercier sincèrement au nom du Gouvernement, les deux Commissions pour les recommandations très pertinentes formulées.

C'est l'occasion de souligner que le Gouvernement par ma voix, adhère entièrement auxdites recommandations ; par conséquent, nous nous empresserons de les mettre en œuvre.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre.

Nous allons passer au débat.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA, vous avez la parole.

Aboubacar Sidick FOMBA. Merci Monsieur le Président.

Je félicite la Commission pour la qualité du rapport.

Je félicite également le Gouvernement pour le choix du projet.

Je tiens à préciser que j'ai suivi ce projet depuis la prise de l'Ordonnance par le Gouvernement et je me suis intéressé à ce dossier très sincèrement. En ce sens, j'ai quelques questions et des petits commentaires.

Ma première question. En quoi M. le Ministre de l'Environnement et de l'Habitat est chargé de piloter ce projet et non le Ministre de l'Environnement, parce que ce projet en grande partie concerne l'Environnement ?

Ma deuxième question est de savoir en quoi le projet PACUM (Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali) a été une réussite ? Le projet PACUM que j'ai suivi depuis bien longtemps, financé à hauteur de 42.000.000.000 a produit quelques effets dans les communes urbaines en dehors de Bamako mais je n'ai pas vu l'effet à Bamako ici. Avez-vous évalué le projet ? Si oui, quels sont les résultats ? Avez-vous audité ce projet ? Si oui, peut-on avoir le

rapport ? Et si non, pourquoi le projet n'a pas été audité ?

Ma troisième question, on parle de la station de Noumoubougou dans ce projet. Pourtant une recommandation importante a été faite en ce qui concerne cette station de Noumoubougou qui a été financée à hauteur de 9.000.000.000. Cette station n'a pas été auditée et n'a pas été dans les normes, avez-vous pensé à faire l'audit ? Où en sommes-nous avec l'audit de ces 9.000.000.000 qui a été recommandé par le CNT ici ?

Aussi, j'attire l'attention de l'Honorable Président sur les différentes recommandations. Nous avons voté beaucoup de projets et les ministres ont tenu à prendre en compte nos recommandations. Malheureusement ces recommandations ne sont prises en compte qu'à 10%, il est important de prendre en compte les recommandations que nous faisons ici.

La quatrième question a trait à l'intitulé du projet par le Gouvernement. Si j'ai bonne mémoire le Gouvernement avait bel et bien dit que ce projet PRUBA (Projet de Résilience Urbaine de Bamako) devait permettre la réalisation de 20.000 latrines pour les populations qui sont dans les situations défavorables et 600 latrines pour les services publics. Et ensuite, il avait été dit dans le même projet qu'il y aura la construction de deux usines de traitement de boues de vidange. Et en plus du cas de Mountougoula, dans les explications je n'ai pas vu ressortir ces aspects, je voulais comprendre cet aspect.

Merci Monsieur le Président, en tout cas c'est important que nous ayons la réponse à ces questions.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable FOMBA.

Honorable Mohamed Ould MATALY.

Mohamed OULD MATALY. Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président ;

Messieurs les membres du Gouvernement ;

Honorables Députés.

Assalam alaykoum.

Monsieur le Président, il paraît que les deux commissions ont vraiment bien travaillé et ils ont abattu un travail très important.

Mais je voudrais demander à Bamako, est-ce qu'ils peuvent prêter ce projet à Gao ? Sinon, est-ce qu'il y'aura à court très rapidement un projet pareil pour Gao ?

Merci.

M. le Président. Merci Honorable Mohamed Ould MATALY.

Seulement je précise aussi que tout mandat impératif est non avenu.

Donc, j'invite la Commission pour les éléments de réponses aux différentes questions posées par l'Honorable FOMBA. Et après Monsieur le Ministre, vous allez intervenir, nous allons passer au vote.

Mohamed Ousmane AG MOHAMEDOUNE, *président de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement*. Merci Monsieur le Président.

En fait, pratiquement toutes les questions sont adressées directement au Ministre.

Il y a juste la première question, qui a fait effectivement l'objet de débat au sein de la Commission. Donc, je voulais partager avec les Honorables notre compréhension.

Effectivement, ce projet il est urbain et compte tenu de l'urbanisation galopante de Bamako avec cette démographie qui se multiplie chaque année, malgré un schéma directeur aujourd'hui d'assainissement en phase, on peut parler de caducité parce qu'il ne reflète plus les réalités. Bamako se retrouve dans des grandes difficultés qui se posent avec acuité en termes d'assainissement et en termes d'approvisionnement en eau et aussi la gestion des déchets. Et c'est le Ministre des Domaines qui s'est saisi de cette question en tant que Ministère des Domaines en

collaboration avec les autres départements. Donc, pratiquement même les études par rapport à ce projet, c'est ce Ministère qui les a réalisés jusqu'à l'obtention du financement.

Mais ce qui est important, c'est que l'unité de gestion du projet est une unité autonome mais qui travaille de façon intégrée avec les autres départements de l'environnement et puis le département de l'eau. Maintenant il ne faut pas oublier le fait que le domaine de l'assainissement et de l'environnement c'est le domaine le plus transféré aux collectivités. Donc, il ne faut pas seulement se focaliser sur les ministères, ne pas ignorer la responsabilité des collectivités dans cette décentralisation qui fait de la collectivité l'un des acteurs principaux. Donc, sûrement, les collectivités ont influencé sur l'encrage également de ce projet.

Mais ce que nous avons eu comme assurance, c'est que dans sa mise en œuvre il n'y aura aucun problème de conflit de compétence et que chacun des départements dans la structuration du projet aura la possibilité de mettre en œuvre en tout cas les composantes qui le concernent sans difficultés et sous une bonne coordination.

Donc, c'est sur cette première question que je voulais apporter des précisions par rapport à la question concernant pourquoi ce ne pas le Ministère de l'Environnement.

Voilà Monsieur le Président, ce que je voulais dire à ce stade, les autres questions sont directement adressées au Ministre.

Merci.

M. le Président. Merci Honorable Président de la Commission DRE.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Ibrahima KAMENA, *ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population*. Merci encore Honorable Monsieur le Président du CNT.

Honorables Mesdames et Messieurs les membres du CNT.

Je remercie les Honorables membres du CNT, qui ont bien voulu poser des questions supplémentaires.

Je vais avec votre permission Monsieur le Président, commencer directement avec la première série de questions. Pourquoi le département chargé de l'urbanisme ? Je crois qu'à cette question Monsieur le Président de la Commission chargé de l'Environnement a apporté un début de réponse et comme il l'a dit des études ont été effectuées par le Ministère chargé de l'Urbanisme. Et pourquoi le Ministère chargé de l'Urbanisme ? Vous savez les problèmes que nous connaissons aujourd'hui et auxquels la ville de Bamako est confrontée sont dus en grande partie à l'urbanisation galopante, les problèmes de gestion de déchets solides, de gestion de déchets liquides, d'hygiène, d'assainissement et aussi de manque d'infrastructures résilientes face aux catastrophes naturelles comme les inondations. Donc ces problèmes sont en grande partie causés par l'urbanisation galopante, qui parle d'urbanisation, parle d'urbanisme, parle du Ministère chargé de l'Urbanisme. C'est dans ce cadre qu'une étude a été initiée par ce département et les conclusions de cette étude ont préconisé ce projet qu'on appelle le projet de résilience urbaine de Bamako. Et c'est à la demande du Ministre chargé de l'Urbanisme que le Ministre de l'Economie et des Finances a négocié ce projet.

Donc, c'est pourquoi aujourd'hui, le Ministère chargé de l'Urbanisme, on peut dire est la tête de file de ce projet. Mais le Ministère chargé de l'Urbanisme n'est pas le seul pilote à bord. Il s'agit en réalité d'un véritable Co-pilotage parce que comme le rapporteur de la Commission chargé de l'Environnement l'a déjà dit, nous avons un comité de pilotage, nous avons également un comité technique de suivi. Ces organes comprennent en leurs seins tous les départements ministériels concernés et

aussi d'autres acteurs. Nous avons le Ministère chargé de l'Urbanisme bien entendu, nous avons le Ministère chargé de l'Environnement et de l'Assainissement, le Ministère chargé de l'Administration Territoriale et des Collectivités. Nous avons aussi d'autres ministères comme le Ministère chargé de l'Eau, le Ministère chargé des Transports. Donc, nous avons plusieurs départements ministériels qui sont impliqués dans le pilotage et dans le suivi de ce projet.

Nous avons aussi le grand Bamako, l'intercommunalité, donc le syndicat mixte grand Bamako. Comme il a été déjà dit, des compétences ont été transférées aux collectivités notamment en matière d'assainissement. C'est pourquoi, nous avons les maires qui sont représentés au niveau donc des organes.

Nous avons aussi la société civile, dont la CAFO. Donc, c'est pour vous assurer qu'il s'agit d'une véritable coordination interministérielle avec la participation des collectivités et aussi de la société civile. Tout ce qui est décidé au niveau de ce projet se fait avec la concertation de tous les acteurs. Même les membres de l'unité de coordination du projet ont été choisis dans le cadre de cette coordination, de même pour le plan de passation des marchés, et le décret relatif au cadre institutionnel. Donc, toutes les grandes décisions de ce projet sont prises dans un cadre consensuel, dans le cadre de la coordination de tous les acteurs.

La deuxième question : le PACUM (Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali), est-ce que ce projet a été une réussite ? C'est vrai que l'administration est une continuité mais j'ai pris le train en marche. Et je peux vous dire que le projet de Résilience Urbain de Bamako dont l'importance n'est plus à souligner, on peut dire que c'est à la fin du projet PACUM que les études de ce projet ont été lancés. Donc, on peut dire que le PACUM a comme mérite d'avoir lancer l'étude concernant la mise en place de ce projet. Et à ce titre, je peux dire que ça été une réussite.

Est-ce que le projet a été audité ? Je crois que l'audit fait partie de n'importe quel projet, il y a des audits qui se font de manière régulière et des audits qui se font à la fin. Donc sur ce point nous pouvons vous assurer que les études complémentaires qui doivent être effectuées seront faites sans complaisance dans le cadre de la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite.

C'est la même chose pour la station de Noumoubougou. Dans le cadre de la station de Noumoubougou, nous savons qu'aujourd'hui, il y a très peu d'investissement et les investissements sont très sommaires. Donc, l'objectif du projet est de remédier à cette situation, si des audits doivent être menés, ces audits seront menés sans complaisance. Dans tous les cas les études ont été déjà effectuées et ces études ont montré comment nous pouvons procéder pour améliorer l'efficacité du site de Noumoubougou.

Ensuite l'intitulé du projet, je crois que nous en avons déjà parlé. Mais pour les deux usines de traitement des boues de vidange, je crois que Monsieur le rapporteur de la Commission chargé de l'Environnement en a parlé. Non seulement il a parlé du site de la zone aéroportuaire de Bamako, mais il a parlé aussi du site de la forêt classée de Tienfala, je peux dire que la Commission en a parlé. Et c'est au niveau de ces deux sites que nous aurons les stations de traitement des boues de vidange.

Ce projet il est fait pour Bamako et environs, c'est pour répondre à la dernière question. Nous avons une urbanisation galopante à Bamako, nous le savons tous, Bamako est la ville qui mérite la première ce projet. Mais il n'est pas dit que lorsque les situations le requièrent dans les autres villes, que nous n'allons pas penser à initier ce genre de projet ailleurs, mais il faut toujours commencer. Donc, le compte commence par un et on commence par Bamako et les autres villes du Mali ne sont pas oubliées.

Alors sans prétendre avoir répondu à toutes les questions Monsieur le Président, je voudrais m'en arrêter là.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse apportés.

Merci chers collègues.

A présent, nous allons passer au vote de ce **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 135
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté. *(Coup de maillet.)*

Félicitations Monsieur le Ministre, si vous avez un mot de remerciements à l'endroit du CNT, je vous invite à prendre la parole avant de vous retirer.

Ibrahima KAMENA, *ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population*.

Honorable Monsieur le Président du CNT ;

Honorables Mesdames et Messieurs les membres du CNT.

Permettez-moi de vous réitérer mes sincères remerciements pour l'adoption du projet de loi portant ratification de l'ordonnance autorisant la ratification de l'Accord de Financement entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association Internationale de Développement (IDA), relatif au projet de Résilience Urbaine de Bamako.

Je tiens à vous rassurer que ce projet sera géré dans les règles de l'art en concertation et en coordination avec tous les acteurs impliqués, et que tous les audits nécessaires seront menés non seulement pour les projets passés mais aussi pour ce projet que nous démarrons.

Je tiens surtout à préciser que nous avons bien noté les recommandations du CNT et que ces recommandations seront mises en œuvre avec beaucoup de diligence.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci bien Monsieur le Ministre et merci à la Commission.

A présent, nous allons passer au **dépôt n° 23-26/CNT**.

- **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-26/CNT</u> : PROJET DE LOI RELATIF A LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT, SIGNE A ROME (ITALIE), LE 16 FEVRIER 2023, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA), RELATIF AU DEUXIEME PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET APPUI A L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX-FIER II**

J'invite la Commission saisie au fond, la Commission Emploi à venir donner lecture de son rapport.

Me Kadidia SANGARE, *présidente de la commission de la Promotion de la Femme, de la Famille, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi, introduit la rapporteure de sa commission.*

Mme Zaleha ABDOULAYE, *rapporteure de la commission de la Promotion de la*

Femme, de la Famille, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi, donne lecture du rapport de sa commission.

M. le Président. Merci beaucoup Honorable Zaleha Abdoulaye et merci à toute la Commission.

Le rapporteur de la Commission des Affaires Etrangères, des Maliens Etablis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, pour le rapport d'Avis.

Sambou Diadié FOFANA, *rapporteur de la commission des Affaires Etrangères, des Maliens Etablis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, donne lecture du rapport d'avis de sa commission.*

M. le Président. Merci beaucoup Honorable Sambou Diadié FOFANA et merci à la Commission.

Avant d'ouvrir les débats, je voudrais demander à Monsieur le Ministre de réagir d'abord sur les rapports.

Merci bien Monsieur le Ministre de prendre la parole.

Bakary DOUMBIA, *ministre de l'Entreprenariat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle*. Bonjour Honorable Président du CNT.

Honorables membres du CNT ;

Chers collègues du Gouvernement,

Chers collaborateurs.

J'ai suivi avec intérêt les rapports ici présentés et le Gouvernement adhère entièrement aux rapports en termes d'éléments de contenu et en termes de conclusion, ceci tant dans la présentation du bilan de FIER-I que dans la présentation de FIER-II, des stratégies de mise en œuvre, les acteurs de financement et les résultats attendus.

Merci.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre.

Donc, à présent, nous allons passer au débat.

Honorable Boubacar H. DIALLO, vous avez la Parole.

Boubacar H. DIALLO : Bonjour Honorable Monsieur le Président et merci de m'avoir donné la parole.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Bonjour chers collègues Honorables membres du CNT.

Je commence par remercier la Commission Emploi pour avoir donné de la lisibilité au FIER-II à travers ces recommandations, sachant que FIER-II s'appuie sur les résultats de FIER-I. Le FIER-I a pris fin le 30 septembres 2022 et a contribué à la formation de 13.263 jeunes ruraux, 12.505 ont été financés au cours des activités génératrices de revenus et 758 pour les microentreprises. A part cette explication, je n'ai pas vu dans le rapport de présentation, ni dans le document une évaluation de cette première phase à partir d'indicateurs fixés au préalable

Alors, mes questions sont les suivantes, quelles sont les activités génératrices de revenus qui ont été créées par les 12.505 jeunes ruraux ? Première question.

La deuxième question. Les 758 microentreprises rurales ont créé combien d'emplois ? Il semble que ce projet a pour objet de fixer les jeunes afin de les mettre à l'abri de l'exode et aussi des terroristes.

La 3ème question. Quelles sont les chaînes de valeurs qui ont été créées et qui doivent être renforcées dans le cadre de FIER-II ?

La 4ème question. Quels ont été les principaux obstacles dans la mise en valeur de FIER-I ? Et qu'est-ce qui est envisagé pour les éviter ?

Merci.

M. le Président. Merci Honorable DIALLO.

Honorable Filifing DIAKITE.

Filifing DIAKITE. Merci Monsieur le Président.

Merci chers collègues.

J'ai deux préoccupations et je remercie les membres de la Commission pour le travail de qualité.

Comment tenir compte du nouveau découpage, d'autant plus que certains anciens cercles sont devenus des régions maintenant ? Comment le projet va être exécuté dans le nouveau contexte ? Première question au Ministre.

Deuxième question. Parmi les personnes ressources écoutées, je n'ai pas vu un projet du programme pays du FIDA. Le projet inclusif de financement des filières agricoles devrait même habiter avec le projet FIER, tellement que les deux projets ont travaillé ensemble, parce que la première phase du projet inclusif était le programme de microfinance rural qui en fait a nourrit le projet FIER dans l'exécution de la première phase.

Alors, quelle perspective même pour les collaborations futures dans le cadre du programme FIDA-Mali ? C'est une question à la Commission et au Ministre.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Honorable DIAKITE.

Et enfin Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA. Merci Honorable Monsieur le Président.

Je salue encore Messieurs les Ministres et les Honorables membres du CNT.

Je félicite la Commission pour la rédaction et le contenu très riche et également le Gouvernement pour la rigueur, le sérieux dans le travail. J'apprécie honnêtement la couverture des zones initiales, ce qui démontre déjà la prise en main de ce projet et aussi la création du Comité National de Pilotage.

Ceci étant, ma première précaution avait été abordée par l'Honorable Boubacar H DIALLO, en ce qui concerne les activités génératrices de revenus qui ont été créées ainsi que les micros entreprises. Ma question à ce niveau, c'est de nous préciser les types d'activités génératrices créées et aussi les types de micro finances en plus de l'emploi créé, comme il l'a dit ?

Ma deuxième question s'adresse à la Commission. Est-ce que la Commission a pensé à faire une visite de terrain pour voir exactement les chiffres qui ont été donnés en termes d'activités génératrices de revenus créées et en termes de microfinance ?

Au Mali, il y a beaucoup de chiffres qu'on met dans les documents mais il faut être sur le terrain pour voir exactement est-ce que cela a été fait. C'est important parce que la Commission parlementaire a pour rôle aussi de vérifier certains faits puisque c'est l'argent de l'Etat qui a été mis dedans.

M. le Président. Honorable FOMBA, confirmez-vous ce que vous venez de dire à propos du Mali ?

Aboubacar Sidick FOMBA. Mais, Monsieur le Président, c'est clair.

M. le Président. Non, moi, je ne dis pas que c'est sombre. Moi, je vous demande si vous le confirmez.

Aboubacar Sidick FOMBA. Tant que le chiffre n'est pas vérifié, tant qu'il n'y a pas d'audit, on peut douter du chiffre…

M. le Président. Au fait, vous avez pris l'exemple sur le Mali, vous dites qu'au Mali il y a beaucoup de chiffres qu'on met dans les documents. Je vous demande si vous confirmez vos dits.

Aboubacar Sidick FOMBA. Monsieur le Président, je confirme ce que je dis : tant qu'il n'y a pas de vérification sur le terrain, on a le droit de douter des chiffres. Et en tant qu'agent de terrain, on a eu l'habitude de voir des ONG créées avec des chiffres qui ne sont pas conformes avec la réalité. C'est la raison pour laquelle nous disons souvent de faire l'audit. Tant qu'il n'y a pas l'audit fourni, nous avons le droit de douter du chiffre. Et ma question, c'est de dire à la Commission de leur demander ; est-ce qu'ils ont effectué une visite de terrain pour savoir si les 1230 et quelques activités génératrices créées sont réelles ? Souvent même, avec l'insécurité il y a certaines activités génératrices qui peuvent disparaitre parce qu'il y a beaucoup de causes qui peuvent être dedans. On peut se dire, qu'on a 33.000 microentreprises créées, mais avec l'insécurité, quand vous vous rendez sur le terrain, vous aller voir que souvent, ça ne vaut pas ce chiffre-là. Et ma question, c'est par rapport à ça parce que nous vivons cette situation au Mali.

Et ma troisième question, c'est de savoir, avec l'extension de ce projet, quels seront les cercles qui seront concernés dans les régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal, puisque le projet se réalise le plus souvent dans ces localités ?

Je voudrais poser la dernière question suivante à Monsieur le Ministre : avez-vous pris connaissance de l'évaluation de l'objectif de création de ce projet FIER-I et de l'audit ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable FOMBA et merci à tous les intervenants.

La Commission pour les éléments de réponses.

Honorable SANGARE, est-ce que la commission a des éléments de réponses à apporter ? Très bien vous avez la parole.

Me Kadidia SANGARE, *présidente de la commission de la Promotion de la Femme, de la Famille, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse et des Sports, du Travail et de l'Emploi.* Honorable Président, je voudrais remercier nos collègues qui ont posé des questions. Je vais tenter de répondre à certaines mais je vais demander au Ministre d'apporter des précisions par rapport à d'autres questions.

Je vais commencer par la question de l'Honorable FOMBA qui a demandé si nous avons prévu une visite de terrain. Oui. Lorsque nous avons fait les écoutes, il a été convenu entre nous et le Ministre de l'Entreprenariat qui est dans la salle que nous allons organiser des visites parce que normalement, j'ai même un collègue qui avait dit qu'on devrait nous déplacer d'abord pour évaluer FIER1 avant d'adopter FIER 2 mais ce n'est que partie remise. Nous allons nous déplacer, nous allons faire des missions pour aller vérifier. Puisque FIER 2 et 1 c'est par rapport aux mêmes bénéficiaires, ce serait facile pour nous d'évaluer et de vérifier les activités qui ont été créées par rapport aux jeunes.

Ensuite, une question a été posée : quelles sont les activités génératrices de revenus créées ? Je n'ai pas la liste des activités génératrices créées mais nous avons écouté aussi la Fédération nationale des jeunes ruraux ; ces jeunes nous ont certifié et nous ont même donné des exemples d'activités génératrices de revenus quand ils ont parlé de femmes handicapées qui ont fait l'élevage. Ils ont acheté des bœufs, des moutons et les ont engraissés, puis les ont revendus ; et aussi le commerce : l'achat et la revente de céréales.

Cette fédération des jeunes ruraux qui est bénéficiaire de ce projet nous a certifié que vraiment FIER 1 a été bénéfique pour les jeunes.

Nous avons aussi écouté l'APCAM. L'APCAM aussi a été écoutée par FIDA avant le financement de FIER 2 et le Ministre viendra sûrement vous citer les activités génératrices de revenus.

Mais FIER 1 s'est passé de 2014 à 2022, nous n'étions pas là, sincèrement nous n'avons pas la liste. Peut-être que le Ministre a la liste des activités qui ont été créées.

Donc, Honorable Président, je ne vais pas trop m'étendre sur ces questions-là, je vais les reposer au Ministre et je voudrais avec votre permission qu'on l'invite à venir répondre à ces questions.

Merci.

M. le Président. Merci Honorable Présidente et merci à la commission.

Je vais inviter M. le Ministre à venir apporter quelques précisions ; ensuite, nous allons passer au vote.

Merci.

Bakary DOUMBIA, *ministre de l'Entreprenariat National, de l'Emploi, et de la Formation Professionnelle.* Merci Honorable Président, c'est vraiment un plaisir renouvelé pour moi d'être devant les membres du CNT. Si vous vous souvenez, j'étais passé ici par rapport au Centre de Formation de Sénou ; il y avait un enthousiasme assez fort des Honorables membres du CNT à poser des questions. Je crois qu'aujourd'hui également on constate qu'il y a un engouement assez fort, Honorable Monsieur le Président pour ce projet qui me semble être mieux indiqué parce que, comme vous le savez, le secteur agricole est un secteur pourvoyeur d'opportunités d'emplois inimaginables. C'est d'ailleurs pourquoi dès notre arrivée au département, nous avons organisé ce qu'on appelle le Forum National de l'Entreprenariat en milieu rural et qui a permis de camper la marche à suivre par rapport aux projets de développement en milieu pour la création et l'insertion des jeunes. Donc FIER 2 fait suite à FIER 1 et s'inscrit véritablement dans ce sens.

J'en reviens aux questions.

Honorable Boubacar H. DIALLO a posé la question de l'évaluation de la première phase. La première phase a été évaluée en termes d'impact, en termes de rapport d'achèvement et en termes d'audit. Il y a trois rapports concernant la première phase qui sont disponibles, et de surcroit Son Excellence Monsieur le Président de la Transition, le Colonel Assimi GOITA, a instruit l'audit de la phase 1 avant le démarrage de la phase 2. Donc, l'un dans l'autre, nous aurons toutes les informations pour qu'on puisse apprécier de façon objective les résultats de la phase 1.

Quelles sont les activités génératrices de revenus ? C'est la deuxième question de M. DIALLO. Nous avons financé, comme on l'a dit, des AGR, et les AGR concernent l'embouche bovine, Madame la Présidente.

Au passage, je remercie sincèrement les membres de la commission pour le travail et le rapport excellent qu'ils ont produit.

Nous avons aussi financé le maraichage, l'embouche c'est à 70 %, ça concernait surtout les femmes rurales ; ensuite, il y a le maraîchage, l'aviculture, l'artisanat, la transformation et le commerce de céréales (le maïs).

Le nombre d'emplois créés par les 765 microentreprises, ce sont 1133 emplois directs salariés créés.

La question suivante : quelles sont les chaines de valeur créées ? Le projet a

touché exclusivement les filières agricoles, c'est-à-dire l'élevage, l'agriculture, l'artisanat et le maraichage. Donc, ce sont les quatre chaines de valeur qui ont été concernées et créées par le projet.

Les principaux obstacles. En milieu rural, quand on arrive dans un village il y a trois catégories de personnes : les innovateurs - ceux qui sont toujours prêts à s'engager dans les actions qu'on veut initier -, les attentistes et les réfracteurs. Donc, à chaque fois que vous intervenez dans un village il faut tenir compte de ces trois. Le premier obstacle, c'est la réticence des communautés à travers le groupe réfracteur et le groupe réticent. Les innovateurs vont vous accompagner, vont être prêts ; mais aussi dans la pratique, il apparait que les innovateurs, souvent, sont un peu dangereux et qu'il vaut mieux plus tard travailler avec les réticents que les innovateurs. Ça, c'est l'expérience du terrain qui le dit.

M. Filifing : comment tenir compte du nouveau découpage ? Nous avons cité les cercles, les régions, mais les cibles restent les mêmes. Même si un cercle est partagé entre deux nouveaux cercles, initialement on prend le cercle qui a été retenu, qui a été l'objet d'intervention dans la première phase. Donc, si on prend le cercle de Kéniéba - c'est un exemple que je prends au pif - qui est partagé en deux, les cibles restent les mêmes, nous allons faire en sorte que les cibles des deux cercles soient toujours concernées par le projet. Donc, ça ne devrait pas nécessairement poser d'obstacle.

Par rapport aux personnes ressources avec lesquelles nous avons travaillé, il y a effectivement le projet inclusif. Il faut savoir que le projet inclusif est un projet qui a beaucoup travaillé avec FIER 1. Dès fois on a même eu l'impression que c'était le projet qui avait une connexion assez forte, ce qui veut dire qu'on a utilisé les personnes ressources et inclusives et vice versa pour pouvoir faire avancer les activités de FIER 1.

On a cité un certain nombre d'obstacles. Comme je viens de dire, il y a la réticence des communautés et puis il y a aussi les difficultés avec les services financiers décentralisés en termes de remboursement des acteurs, des bénéficiaires qui ont eu l'appui du projet. Pour les surmonter, il y a eu un travail d'information, de sensibilisation et d'éducation financière pour pouvoir lever ces obstacles.

La question : quelles sont les perspectives de collaboration ? Je pense que le rapport de la commission a bien expliqué la démarche de mise en œuvre du programme, parce que le rapport précise les acteurs qui sont concernés tant au niveau institutionnel qu'au niveau terrain. Seront impliqués dans la mise en œuvre du programme le département du Développement rural, le département de la Jeunesse, notre département ; ça, c'est au niveau institutionnel. Ils seront les vrais collaborateurs qui seront présents aussi au niveau du comité national de pilotage, plus les acteurs qui sont au niveau du terrain. Ça veut dire que dans la démarche du projet, les acteurs du terrain seront identifiés et il y aura une démarche de concertation pour pouvoir mettre en place les structures qui vont permettre de gérer le projet.

L'Honorable FOMBA a posé la même question que M. DIALLO au début afin de préciser les types d'activités créées et le nombre de microentreprises créées.

La précision par rapport aux activités génératrices, nous l'avons dit, c'était l'embouche bovine pour les femmes, le commerce de maïs, le maraichage, l'aviculture et l'artisanat. Ce sont ces activités qui ont été menées pendant la phase 1 du projet FIER.

Est-ce que la commission envisage de visiter le terrain ? Comme l'a dit la Présidente, quand nous les avons rencontrés nous avons tous convenu qu'il était temps que la commission fasse une mission de terrain avant le démarrage de la phase 2. Donc, c'est acté, la commission Emploi va faire une visite de terrain avant le démarrage de la phase 2. Mieux, nous l'avons dit dans nos recommandations quand nous avons rencontré la commission, qu'il est important que les membres de la commission puissent faire le suivi-évaluation périodique avec l'équipe de FIER 2. Ce qui veut dire : soit trimestriellement, soit semestriellement les membres de la commission se rendront sur le terrain pour écouter, regarder, questionner, comprendre, en tirer des leçons et faire des recommandations pour que le projet puisse marcher. Donc, c'est vraiment un acquis il n'y a pas de crainte là-dessus.

Avec l'extension, quels sont les cercles qui seront concernés dans les régions ? Les zones d'extension, comme on l'a dit, ce sont les régions - ça devrait bien faire plaisir à l'Honorable Ould MATALY- : Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.

Les cercles seront choisis, comme on l'a dit, selon l'existence de besoins de réductions viables et les critères de ciblage présentés dans le rapport de la commission. Je crois que la commission a présenté des rapports de choix des bénéficiaires et de zones, donc ce sont ces critères qui permettent d'identifier les cercles dans les régions de Gao, Kidal, Tombouctou et Mopti.

La dernière question de l'Honorable FOMBA : est-ce que nous avons au niveau du département évalué l'objectif de la finalité du projet FIER phase I ? C'est vrai, nous sommes arrivés et c'était presque la fin du projet. Mais qu'à cela ne tienne, nous avons au niveau du département fait un mapping des projets avec les acteurs qui gèrent ce projet, pour savoir à quel niveau se trouve le projet ; quelles sont les difficultés ; quels sont les objectifs initiaux et à quelle étape d'atteinte des objectifs initiaux on se trouve. C'est à partir de ce moment que nous avons véritablement apprécié la finalité et les objectifs intermédiaires du projet FIER 1. Ce qui nous a permis d'être enthousiaste pour la phase 2 de FIER 1, c'est quand nous avons compris toute l'importance du projet, les résultats qui sont obtenus. Je crois que la commission vérifiera qu'effectivement les chiffres mentionnés dans les rapports que nous avons présentés sont des chiffres réels et non fictifs. C'est en ce moment que nous avons pensé qu'il faut un FIER 2 et nous sommes toujours engagés à avoir le projet FIER 2. Je vous assure, Honorables membres du CNT, qu'au niveau de mon département il y a des personnes solides qui ont bien concocté ce programme à l'intention du FIDA.

Donc, soyez en sûrs, en plus de leurs capacités à rédiger des bons projets, ils ont aussi des capacités à évaluer, à identifier les goulots d'étranglements et à proposer des solutions alternatives.

Excellence Honorable Président du CNT, voilà résumées, peut-être pas dans le détail comme certains le voulaient, les réponses que j'avais aux questions.

Je reviens là-dessus, c'était vraiment un plaisir pour moi d'être devant vous aujourd'hui parce qu'il y a un engouement fort pour ce projet et c'est vraiment encourageant Honorable Président. Merci à la commission, merci à vous Monsieur le Président, merci aux membres du CNT et merci à ceux qui ont posé des questions qui nous ont titillé mais qui nous font plaisir merci.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre et merci à la commission.

Chers collègues, à présent nous allons passer au vote du projet de loi.

Quels sont ceux qui sont pour ?

<u>Résultat</u> :

Pour : 135
Contre : 00
Abstention : 01

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.)

Félicitations à Monsieur le Ministre !

Apparemment, les gens ne sont pas de bonne humeur aujourd'hui ; ou on a du mal à reprendre un peu. En tout cas, Monsieur le Ministre, si vous avez un mot à l'endroit des Honorables membres du CNT avant de vous retirer certainement sous des ovations chaleureuses, je vous prie de prendre la parole.

Bakary DOUMBIA, m*inistre de l'Entreprenariat National, de l'Emploi, et de la Formation Professionnelle.* Merci Monsieur le Président du CNT, chers membres du CNT, Monsieur le Ministre.

Nous sommes très heureux ce matin que vous ayez adopté cette loi de ratification, ce qui va permettre de lancer le démarrage de notre FIER 2. Je retiens essentiellement et ce qui m'a impressionné l'engagement et aussi bien la curiosité et le souci de creuser pour que le travail que nous faisons au niveau du département sur ce projet soit un travail qui donne des résultats et ça c'est très important pour nous. Donc merci beaucoup à vous et nous donnons rendez-vous à la commission pour que nous fassions une première visite de terrain et qu'ensuite les visites soient périodiques pour que la commission puisse vous rendre compte de ce que nous faisons sur le terrain parce qu'il est important d'avoir un regard sur le déroulé, votre regard sur le résultat et sur les obstacles et les solutions qu'on a apportées. Donc encore une fois merci beaucoup à vous et bonne journée.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre, bonne continuation et à la prochaine.

Donc, chers collègues, ceci nous amène au troisième dépôt, le **n° 23-18/CNT**.

- **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-18/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2023-013/PT-RM DU 16 MARS 2023 PORTANT CREATION DE LA COMPAGNIE MALIENNE DES TEXTILES « COMATEX »**

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce est représenté ici par le Ministre du Développement Rural.

J'invite la commission saisie au fond à venir donner lecture de son rapport, la commission Finances.

Mamadou TOURE, *président de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé et des Industries, introduit le rapporteur de la commission.*

Mme MAIGA Fatimata Aliou TOURE, *Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé et des Industries, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable Fatimata Aliou TOURE.

J'invite la commission des Lois à venir donner lecture de son rapport d'avis.

Me Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la justice, des droits de l'homme et des institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci DIALLO Honorable

Nous allons examiner maintenant les propositions d'amendements de la Commission des Finances.

- ***Lecture des deux (2) propositions d'amendements présentées par la Commission des Finances.***

Monsieur le Ministre du Développement Rural, représentant le Ministre de l'Industrie et du Commerce, voulez-vous réagir par rapport aux propositions d'amendements, d'abord ? Ensuite, vous allez revenir sur les rapports proprement dits. Merci bien de prendre la parole.

Modibo KEITA, *ministre du Développement Rural assurant l'intérim de son collègue de l'Industrie et du Commerce.* Monsieur le Président du CNT, messieurs les membres du CNT, chers collègues, au nom de mon collègue empêché, j'ai écouté avec attention les observations qui ont été faites, ainsi que les amendements ; nous les partageons et toutes les dispositions seront prises pour que l'on puisse les intégrer dans le document final.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre et merci à la commission.

A présent, est-ce qu'il y a un orateur d'opinion contraire pour un amendement ?... Non.

Alors, nous allons passer au vote groupé des **amendements**.

Quels sont ceux qui sont pour ? …

<u>Résultat</u> :

Pour : 135
Contre : 00
Abstention : 01

Ces propositions d'amendements sont adoptées. (*Coup de maillet*.)

A présent, j'invite M. le Ministre à réagir sur les rapports ; après, nous allons ouvrir les débats, s'il y en a.

Modibo KEITA, *ministre du Développement rural assurant l'intérim de son collègue du Commerce et de l'Industrie*. D'accord, Monsieur le Président. Donc, j'avais anticipé.

Monsieur le Président du CNT, Messieurs les membres du CNT et chers collègues, comme je le disais, en l'absence du ministre de l'industrie qui est empêché, l'honneur m'échoit de prendre la parole pour le représenter aujourd'hui pour répondre aux différentes questions qui lui seront posées.

Pour la première partie, le Gouvernement adhère aux observations et toutes les dispositions seront prises pour les intégrer dans le projet de loi.

M. Président. Merci bien Monsieur le Ministre.

A présent, est-ce qu'il y a des Honorables membres du CNT qui désirent intervenir ?...

Honorable Mohamed OULD SIDY MOHAMED.

Mohamed OULD SIDY MOHAMED. Merci bien Monsieur le Président.

Bonjour Monsieur le ministre.

Monsieur le Président, bonjour.

Camarades membres du CNT, bonjour.

Monsieur le président, je salue le Gouvernement pour avoir pris l'initiative de créer la COMATEX S.A qui est un poumon économique du Mali, notamment dans la région de Ségou.

Monsieur le ministre, vous êtes ancien directeur national du commerce et de l'industrie, donc vous êtes dans votre domaine en principe, même si votre collègue est absent.

J'ai trois questions à vous poser, Monsieur le ministre.

La première. Est-il prévu une rénovation de l'équipement technique avant la mise en fonction de la société ?

Deuxièmement. Quel est le sort des anciens travailleurs de la société ?

Et troisièmement. L'Etat envisage-t-il l'ouverture du capital à d'autres partenaires à court, à moyen et à long terme ?

Je vous remercie.

M. Président. Merci Honorable Mohamed OULD SIDY MOHAMED.

Je voulais juste préciser que le ministre du Commerce et de l'industrie n'est pas absent, il est juste indisponible, compte tenu des tâches liées aussi à l'ouverture de cette COMATEX.

Honorable Sina DAMBA, vous avez la parole.

Mme Sina DAMBA. Merci beaucoup Monsieur le Président.

Messieurs les membres du Gouvernement, bonjour.

Chers collègues, bonjour.

Au niveau de la présentation du rapport et de la formulation des recommandations de la Commission, je n'ai pas vu un point relatif à la lutte contre la concurrence déloyale. Tout le monde sait aujourd'hui que c'est cette concurrence qui tue en fait la COMATEX. Le marché est envahi par des tissus qui viennent d'où tout le monde sait mais que personne ne dénonce. Tant qu'il n'y a pas un mécanisme de lutte contre cette concurrence déloyale, je pense que la COMATEX va continuer à souffrir.

Ensuite, au niveau des potentiels clients de la COMATEX, je ne vois pas la conquête du marché sous-régional ; ça aussi, il faut le prévoir, parce qu'il y a des pays qui venaient effectivement imprimer des tissus ici, il faut aller vers ces pays pour qu'ils reviennent vers la COMATEX et que son champ, son éventail de client soit plus élargi.

C'étaient les deux points que j'avais à l'intention de Monsieur le Ministre.

Monsieur le Président, je vous remercie.

M. Président. Merci Honorable Sina DAMBA.

Honorable Hamadoun Amion GUINDO.

Hamadoun Amion GUINDO. Merci Monsieur le Président.

J'ai quelques questions.

La première. J'ai noté au niveau de Modalités de maintien et de financement des activités, à son deuxième alinéa, au Plan institutionnel : « Il sera procédé au remplacement des dirigeants de la société à qui des missions spécifiques seront assignées ». Je souhaitais comprendre. Est-ce que par « remplacement des dirigeants » on parle de directeur général et de son adjoint ou ceux responsables de la direction générale ?

Et dès lors qu'on les remplace, je ne vois pas comment expliquer les tâches suivantes entre parenthèses : relance des activités, maîtrise des charges, maintenance des équipements, bonne gouvernance …, qu'on va leur confier ; et à noter quelque part qu'il n'y aura pas de licenciement.

Donc, là, je voulais savoir quelle équipe on va changer ; et celle qu'on change, pourquoi confier les missions essentielles de l'entreprise, sinon la production aujourd'hui à ces mêmes responsables. C'est la première question.

Ma deuxième question. Au Plan de la promotion commerciale et de l'engagement politique, dans la dernière phrase, j'ai noté : « Le ministère de l'Economie et des Finances négociera avec la CMDT les subventions sur les livraisons des cotons à

la COMATEX-SA et paiera les frais nécessaires à l'entretien et à la relance des machines qui dure un mois ». Est-ce que c'est pour une année de démarrage que le ministère des Finances va s'engager sur cela ? Ou c'est pour toute la vie de cette entreprise que le Gouvernement, selon le ministère des Finances, s'engage ? Il faut qu'on ait une idée claire là-dessus, parce que tout le monde sait que les entretiens, ça coûte quand même cher.

Je vais peut-être redéfinir sinon spécifier encore la question posée par la collègue Sina. Globalement, qu'est-ce que le Gouvernement prend comme dispositions pour protéger la production nationale - pas seulement la COMATEX -, sachant que nous sommes dans un environnement, dans un espace UEMOA et CEDEAO où il y a la liberté de déplacement des personnes mais aussi des marchandises ?

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Président. Merci Honorable Hamadoun Amion GUINDO.

Honorable Salaha MAIGA.

Salaha MAIGA. Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Collègues membres du CNT.

J'ai deux questions simples et une recommandation.

Ma première question. On a vu au niveau du rapport produit par la commission que la COMATEX travaillera avec la CCIM et uniquement avec la CCIM alors que le secteur privé à caractère industriel et commercial (SPIC), il y a d'importantes entreprise qui, à ce niveau, peuvent jouer un rôle de partenariat et de collaboration pouvant permettre à la COMATEX d'accroitre économiquement non seulement la commercialisation des produits mais aussi leur production.

Dans le rapport produit par la commission, je ne vois pas la dotation d'un organe de communication et de promotion de vente en ligne. On est dans un monde communicationnel aujourd'hui, il est important de doter la nouvelle COMATEX avec la nouvelle formule d'un organe de communication qui pourra permettre de redynamiser non seulement sur le plan communicationnel mais aussi de faire savoir la promotion des lignes avec des ventes en ligne. Cela permettra certainement d'atteindre les objectifs fixés.

Merci Monsieur le président.

M. Président. Merci Honorable MAIGA.

Honorable Younoussa TOURE.

Younoussa TOURE. Merci Monsieur le président.

Merci également pour la commission.

Monsieur le président, vous me permettrez juste un petit commentaire et quelques suggestions.

Je pense que tous ceux de ma génération - je dis bien tous ceux de ma génération - seront très heureux d'apprendre cette nouvelle, tous ceux de ma génération qui ont connu le Mali dans sa maitrise de son outil de développement économique. En cela, vous me permettrez de remercier le Gouvernement et le président de la transition qui a pris honnêtement cet engagement de faire revivre certaines sociétés d'Etat, action à laquelle nous assistons depuis un certain temps au niveau du CNT.

Ceci dit, j'avais noté l'ambigüité syntaxique dont le doyen GUINDO a parlé ; je pense qu'il voulait dire qu'il sera procédé à la nomination des nouveaux dirigeants auxquels les missions spécifiques seront confiées. La suggestion que j'avais à faire… C'est vrai que nous sommes très heureux de savoir que l'Etat procède continuellement à la maitrise de son outil du

développement, mais je pense également, Monsieur le Président, que nous avons depuis été un peu plus réalistes. J'aurais voulu voir dans les recommandations des choses qui ont été suggérées in fine mais qui, à mon avis, ne sont pas très claires. Je parle du point 2 des recommandations de la Commission : l'amélioration de la gouvernance à travers l'implication des syndicats et l'établissement de partenariats féconds. Moi, j'aurais souhaité que l'on dise que le personnel au moins puisse participer à l'ouverture du capital ; je pense que cela va amener moins de problèmes que nous avons vécu : un personnel plus responsable qui ne se sentira pas obligé de sortir, comme on a vu par le passé, des balles de tissus par-ci, par-là parce qu'ils savent que si ça ne marche pas, c'est sur eux que cela va tomber.

Je voudrais aussi suggérer dans le point 4 des recommandations : l'établissement de partenariats féconds.

Je voudrais également suggérer pourquoi on n'a pas été plus loin en demandant dans ce partenariat stratégique un partenariat avec la CMDT qui produit le coton et aussi parmi les partenaires nos opérateurs économiques qui sont de grands importateurs de tissus et qui pourraient éventuellement contribuer à la modernisation de l'outil de production.

Merci beaucoup Monsieur le Président.

M. Président. Merci pour ces contributions, Honorable TOURE.

Honorable Mohamed OULD MATALY.

Mohamed OULD MATALY. Monsieur le Président, Monsieur le ministre, Honorables membres du CNT, assalam aleykoum.

Effectivement, comme Younoussa vient de le dire, nous, on est très nostalgique de la COMATEX. Moi, j'ai été élève à l'école d'Almoustrat mais je ne sais pas si c'est à la fin du mandat de Modibo KEITA ou le début du mandat de Moussa Traoré ; j'étais le premier de l'école, on a amené un morceau de tissu bleu et comme on ne pouvait pas donner à tout le monde on a donné ça au premier ; j'étais le premier bénéficiaire… *(Applaudissements.)* C'est pour vous dire qu'en son temps, quand bien même on dit que l'usine est à Ségou nous, on était des grands consommateurs de la COMATEX ; je prends à témoin Assarid. Parce que c'est du coton pur et le tissu bleu, c'est ce que nous, on portait avant. Donc, aujourd'hui, ramener la COMATEX c'est une très bonne affaire. Et lutter contre la concurrence déloyale, c'est la prise de conscience du citoyen malien. Le premier marché de toute production du Mali, c'est le malien ; et je me rappelle, au temps de Moussa TRAORE on disait le consommer malien.

Aujourd'hui, le fait que le Gouvernement est en train de revenir sur la réalité… L'autre jour, l'Usine Malienne de Produits Pharmaceutiques et après, aujourd'hui c'est l'usine de la COMATEX et on est en train d'encourager pour continuer le savon, ainsi de suite. C'est à nous d'être d'abord le premier marché, d'être conscients que ce qu'on est en train de produire aujourd'hui, c'est à nous de le consommer avant de chercher d'autres.

La COMATEX. Je me rappelle très bien… - c'est vrai qu'il faut ouvrir le capital à ceux-qui veulent y adhérer -… Elle concurrençait tout ce qui venait comme tissus chinois, ainsi de suite, qui venait de la Mauritanie, quelque part, parce que c'est du coton et les gens sont sûrs que c'est du coton qu'on voit et c'est très bon pour la peau même si ce n'est pas très joli.

La pharmacie dont on a parlé l'autre jour, moi, je sais qu'il n'y a pas un comprimé mieux que le paracétamol de l'UMPP. On dit en arabe : ***« Houbul wathôni minal iiman »***, c'est-à-dire : l'amour du pays fait partie de la foi. Tu ne peux pas être un musulman et ne pas aimer

ton pays ; tu ne peux pas aimer ton pays et ne pas aimer ce qu'il produit… (*Applaudissements.)* Et vous voulez faire la concurrence au monde alors que nous sommes payés par les taxes du Mali. Si la COMATEX marche bien, on sera payé par ces mêmes taxes.

Merci. (*Applaudissements*.)

M. le Président. Merci Honorable OULD MATALY.

Et enfin l'Honorable Oumar Z. DIARRA.

La commission se prépare pour apporter les éléments de réponse avant l'intervention de M. le ministre.

Oumar Z. DIARRA. Merci Monsieur le Président.

Bonjour, chers collègues membres du CNT.

Bonjour Monsieur le Ministre.

Monsieur le Président, permettez-moi de remercier d'abord la commission saisie au fond pour la qualité du rapport et également le Gouvernement pour avoir initié cette activité de relance de la COMATEX qui est l'un des piliers de l'économie nationale.

Ceci dit, j'ai deux petites questions à adresser au ministre et à la commission.

Le vieillissement des équipements, Monsieur le ministre, constitue une des difficultés majeures auxquelles fait face la COMATEX, c'est connu de tous. Quelles sont les dispositions prises pour remédier à cela ?

En la matière, je m'attendais à un plan d'investissement par rapport au renouvellement des équipements.

La deuxième question. Pensez-vous que la date de mi-juin déjà annoncée pour le démarrage des activités, lors d'un conseil des ministres par votre collègue de l'Industrie et du commerce en charge du dossier, est encore tenable pour rendre opérationnelle la COMATEX ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable DIARRA.

Merci à tous les intervenants.

Donc, j'invite la commission des Finances à prendre la parole pour donner ses éléments de réponse.

Honorable TOURE, vous avez la parole.

Mamadou TOURE*, président de la commission des Finances.* Merci Honorable Président.

Merci bien chers collègues pour l'intérêt manifesté sur l'ouverture de ce fleuron de l'industrie malienne, la COMATEX-SA.

Avant d'entrer dans les questions, je voudrais vous faire un petit historique de l'évolution de cette entité industrielle.

Fleuron de l'industrie malienne, la COMATEX-SA a été créée par la loi n° 68-33/TLRM du 14 juin 1968 sur les reliques du Combinat textile de Ségou. A l'époque, elle avait pour objet social la production et la commercialisation des produits textiles.

Entreprise d'Etat, c'est-à-dire à capital entièrement détenu par l'Etat malien, elle a connu un certain nombre de mutations inhérentes à la gestion calamiteuse qui a été faite de son statut. Ainsi, déjà en octobre 1993, le Gouvernement va signer une convention d'ouverture du capital social qui était estimé à 1 milliard cinq cent millions de francs CFA, de l'entreprise. La société, un partenaire stratégique, la China National Engineering, c'est-à-dire la COVEC, va acquérir 80 % de ce capital, de parts sociales de la COMATEX, désormais érigée en société anonyme.

Par la suite, la loi n° 94-016 du 25 avril 1994 va voir la participation de l'Etat à la nouvelle société à concurrence de 20 % du capital social, et le 5 août 1994 le Gouvernement signe avec la COMATEX-SA une convention d'établissement assortie

d'un contrat de performance déterminant les conditions générales économiques, administratives, financières, fiscales, douanières et sociales dans lesquelles la société exerce ses activités avec beaucoup d'avantages qui lui sont accordés.

Mais la non-reconduction de cette convention d'Etat arrivée à terme depuis le 5 mai 2020 et dont l'apport est estimé à plus de 56 % dans le coût de production de l'entreprise, va sonner le glas à toute maitrise du coût de production de cette entreprise déjà en état de morbidité avancée. En effet, la société est confrontée à nombre de difficultés qui obèrent dangereusement une trésorerie déjà trop étriquée. Raison pour nous, la vétusté de l'outil de production, la non-maitrise des charges d'exploitation, c'est-à-dire eau et électricité, l'effet dumping engendré par une importation sauvage de tissus provenant d'Asie, et l'existence d'un lourd passif estimé à plus de 13 milliards selon les documents du redressement judiciaire, et composé essentiellement de passif financier, passif d'exploitation, passif social et de dettes fiscales. C'est dans ce climat délétère que les organes de gestion et d'administration vont demander la liquidation pure et simple de la société. Mais compte tenu de sa position stratégique et dans un souci de préservation des emplois, le Gouvernement va finalement opter pour le redressement judiciaire.

Quand je dis « position stratégique », la COMATEX, dans son objet c'est quoi ? La production de tissus. Et la production locale de tissus peut s'opposer à quoi ? A l'importation de tissus et c'est une stratégie d'industrialisation adoptée par le pays : industrialisation de substitution aux importations pour arriver à sauvegarder les maigres ressources, notamment de devises, que le pays arrive à avoir.

A cet effet, des actes forts pour le redressement, des luttes judiciaires ont été entrepris par le ministre de l'Economie et des finances en rapport avec celui de tutelle, le ministre de l'Industrie et du commerce, notamment la présentation d'un plan de relance sous forme de communication verbale en conseil des ministres en novembre 2021, la signature d'une convention avec l'actionnaire principal pour la cession de ses parts au franc symbolique, le paiement des arriérés des salaires, pour un montant de 600 millions aux travailleurs.

Pour donner sa chance de réussite à ce plan de relance, il est dès lors important de légiférer aux fins de permettre à l'Etat d'être le seul et unique actionnaire de la société constituée sous forme de société anonyme, adapter le statut à celui des sociétés anonymes à capital entièrement détenu par l'Etat ; élargir maintenant l'objet de la société pour une plus grande compétitivité et une plus grande performance. Voilà en substance l'essence de ce projet de loi soumise à votre appréciation.

Mais à l'issue de la présentation du projet, un certain nombre de questionnements a surgi ; je m'en vais essayer d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions.

Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED a posé la question de savoir si une rénovation des équipements est prévue. Et puis, il a demandé le sort des anciens travailleurs, l'ouverture du capital prochainement.

Pour ce qui est de la rénovation, cela doit aller de soi. Si nous voulons relancer les activités, rendre la société compétitive, il va de soi qu'on soit regardant sur l'équipement déjà disponible, qui est caractérisé par son obsolescence et le sort des anciens travailleurs. Je crois que tous les travailleurs ont intégré la société ; c'est pourquoi on

parle de paiement d'arriérés. Ils sont tous au niveau de la société, pratiquement tous engagés ; en tout, près de 80 %, 90 % sont engagés. Ceux qui ont eu à faire valoir leurs droits à la retraite, c'est autre chose et ceux qui sont décédés aussi.

Il a parlé d'ouverture prochaine du capital de la société, en clair, la privatisation de la société, le retrait, le désengagement de l'Etat au profit de l'actionnariat national ou peut-être étranger. Bon, la question est assez délicate ; c'est aux autorités de décider. En tout cas, c'est prévu quelque part dans le dossier mais cela revient aux autorités.

Cependant, je peux donner mon sentiment sur le problème. De mon point de vue, l'Etat n'est pas un excellent entrepreneur, il sied mieux qu'il soit confiné dans ses missions régaliennes au regard desquelles il régule, il impulse, il oriente et accompagne ceux-là qui ont vocation à réaliser des profits ou à générer des intérêts. Pour le cas spécifique de notre société, dès lors qu'il estime réunir les conditions optimales d'une relance effective de l'activité, … - moi, si ça ne tient qu'à moi -… il se retire au profit du privé qui assurera la continuité de l'objet de l'entreprise.

S'agissant de l'Honorable Mme Sina DAMBA, elle a parlé de l'absence de recommandation de la part de la commission pour lutter contre la concurrence déloyale que connait la société et aussi de l'absence d'action concrète pour la conquête du marché extérieur.

Pour la concurrence déloyale que connait la société, je crois que là aussi, si nous voulons vraiment une relance… On ne peut pas tout prendre dans les recommandations. Nous, nous essayons toujours de faire des recommandations fortes. Je pense que ça va de soi que la lutte contre la concurrence déloyale est de mise ; ce n'est pas pour rien que nous avons demandé dans nos recommandations un partenariat fécond avec la Chambre de commerce et d'industrie.

L'importation de tissus imprimés, mais qui fait ça ? C'est en fait le secteur de négoce, qui est géré par la Chambre de commerce et d'industrie. A partir de ce partenariat, je crois qu'il va de soi que ce problème serait pris en compte.

Absence de conquête de marchés extérieurs. Peut-être que la société entend mettre des actions dans ce sens mais ce qui est sûr, comme le dit l'adage chez nous, « **fɛn ɲuman b'a yɛrɛ fɔ** » (*Langue Bamanankan*) : si nous produisons des produits de qualité, il va de soi… - comme par le passé l'extérieur s'est approvisionné sur le marché malien surtout auprès de la COMATEX - … que cet approvisionnement continue.

L'Honorable Hamadoun Amion GUINDO a soulevé le problème de remplacement des dirigeants de la société pour des missions spécifiques. Je n'ai pas très bien compris ce que l'Honorable voulait bien insinuer par-là, mais de mon point de vue, puisque l'entreprise a connu un moment de fermeture et que prochainement ses activités seront relancées, il va de soi qu'il y ait de nouveaux organes d'administration et de gestion pour cette société. Il n'est pas dit forcément que nous allons reprendre les mêmes éléments, aller à la case de départ et puis on y va, non ! Il y aura toujours.

Mais actuellement, le directeur général qui est nommé, c'est un ancien de la boîte, c'est l'ancien directeur adjoint qui est là-bas comme directeur général. Je ne pense pas qu'il y aura de couac à ce niveau, Honorable Hamadoun Amion.

Nous avons écouté la CSTM, l'UNTM ; effectivement, ils sont pratiquement d'accord avec tout ce qui se fait. La CSTM, en tout cas, est pratiquement d'accord avec tout ce qui se fait aujourd'hui au niveau de la société. Peut-être que du côté de l'UNTM

ce n'est pas le parfait amour avec la direction et c'est pourquoi nous avons formué une recommandation dans ce sens : impliquer autant que faire que ce peut les travailleurs, c'est-à-dire les deux syndicats, dans les activités de relance, dans la gestion de la société.

Dispositions prises pour protéger la production nationale. S'il y a production nationale, il n'y a rien de plus légitime de la protéger. Dans les pays les plus libéraux, leurs productions, il les protège ; qu'est-ce qui nous empêche, nous, de protéger la production nationale ? Je crois que tout cela dépend d'une organisation, d'une méthode qui sera mise en place au niveau de l'entreprise et au niveau des autorités de l'Etat.

M. Salaha dit que la COMATEX-SA travaillera avec la CCIM alors qu'il y a beaucoup d'autres entreprises, beaucoup d'autres opérateurs économiques qui peuvent être d'un apport certain dans la mise en œuvre de son objet social. Je suis d'accord avec lui mais vous conviendrez avec moi que la CCIM c'est pratiquement la faitière de toutes ces entreprises ; elle est censée travailler avec toutes ces entreprises. Créer un partenariat fécond avec la CCIM revient à le faire avec ses éléments.

« Pas d'organe de communication pour la vente en ligne ». Attendez de voir ce que sera fait demain, parce que c'est quelque chose qui est à la vogue actuellement. Peut-être que la société va y penser. C'est toujours une question d'organisation et de méthode, tout est lié à cela.

Younoussa TOURE, ce sont plutôt des contributions, si je ne m'abuse ; ou bien je n'ai pas saisi votre question… C'est des contributions.

Oumar Z. DIARRA, là aussi c'est des contributions. Mais il a posé deux questions sur le vieillissement des équipements, la date mi-juin pour l'ouverture est-elle tenable. Peut-être que je laisserai le soin à M. le ministre d'apporter les éléments de réponse à ces différentes questions.

Honorable Monsieur le Président, ce sont les éléments de réponse que moi, je pouvais donner.

M. le Président. Merci pour ces éléments de réponse, Monsieur le Président, qui sont vraiment de taille. Merci à la commission. (*Applaudissements*.)

Mamadou TOURE, *président de la Commission des Finances*. Je vous en prie.

M. le Président. Monsieur le Ministre, voulez-vous apporter des éléments de réponse ?

Modibo KEITA, *ministre du Développement Rural assurant l'intérim de son collègue de l'Industrie et du Commerce.* Monsieur le Président, je crois que le président de la commission a répondu à toutes les questions. Peut-être que je vais…

Des voix : …

M. le Président. Monsieur le Ministre, ça, c'étaient des réponses techniques ; il a laissé les réponses politiques à son ministre. Donc, vous êtes tenu de nous apporter des réponses politiques. (*Applaudissements*.)

Modibo KEITA, *ministre du Développement Rural assurant l'intérim de son collègue de l'Industrie et du Commerce.* D'accord. Merci bien alors. *(Sourire.)*

Par rapport au premier intervenant : le sort des travailleurs. Je crois que toutes les dispositions sont prises. La relance même est une préoccupation du Président de la Transition, c'est une préoccupation essentielle et elle se fait dans l'objectif de sauvegarder des emplois. Donc, toutes les dispositions sont prises pour qu'on paie déjà les dettes sociales et pour qu'on maintienne les travailleurs qui sont déjà dans cette entreprise. La réforme ne va en aucune manière toucher à ceux-ci.

Par rapport au renouvellement des équipements, ça va de soi ; on est aujourd'hui dans un monde ouvert où la concurrence est féroce. Je crois qu'il a été dit dans la salle que nous sommes en union douanière dans la sous-région, dans la région. On est en train de mettre en place une zone de libre-échange au niveau continental ; et aussi, au niveau international la concurrence est là. Donc, toute entreprise qui n'arrive pas à se mettre à niveau par rapport aux nouvelles technologies, est une entreprise qui est appelée à disparaitre parce que vous ne pouvez pas ne pas être agressée par la concurrence. C'est seulement la qualité et la maitrise des coûts qui permettront à une entreprise de résister dans un environnement concurrentiel. Donc, le renouvellement des équipements se fera, mais c'est le Gouvernement qui est en train prendre une entreprise en difficulté, de relancer ses activités en vue d'inciter d'autres à être actionnaires. Dès que cette relance sera effective et que tous les citoyens qui seraient intéressés par le capital de l'entreprise lorsqu'il y a ouverture, ces gens pourront venir, et c'est ce qui permet justement à l'entreprise de renouveler son équipement.

Lorsque la première expérience qui est en cours et qui est suivie va être couronnée de succès … - parce que tout sera fait pour que l'entreprise puisse produire des résultats -, … lorsque le seuil de rentabilité est atteint, c'est déjà une chance, mais il faut aller au-delà pour produire des bénéfices. Lorsqu'il y a des bénéfices, il y a des réserves aussi qui se constituent et c'est ce qui crée la confiance aux éventuels actionnaires.

Donc, cette ouverture, rien à faire, elle va avoir lieu si on veut que la COMATEX continue à vivre, parce que la COMATEX ne peut pas rester permanemment sous perfusion de l'Etat, ce n'est pas possible.

La lutte contre la concurrence déloyale. Je suis vraiment très content qu'on m'ait posé cette question, parce que cette concurrence déloyale elle existe et elle a été à la base de l'échec de beaucoup de nos entreprises. Elle s'explique par beaucoup de choses. Ça peut être dès fois au niveau du pays lui-même, parce quand on prend le cas spécifique des tissus, il y a beaucoup de réglementations qui permettent aujourd'hui de trouver une solution à cette importation frauduleuse de tissus. Il y a un texte qui existe dans notre pays qui traite de la labélisation : sur les lisières des tissus qui doivent être importés au Mali, on doit écrire « Vente au Mali » et ça permet à l'administration douanière de ne pas permettre l'accès à notre marché aux produits qui ne sont pas importés correctement.

En plus de cela, il y a beaucoup de réformes en cours aujourd'hui qui pourraient nous aider à pouvoir maitriser la valeur en douane parce qu'il y a eu beaucoup de malversations au niveau de la douane parce que les opérateurs économiques, très souvent, - certains de mauvaise foi - amènent des documents, des factures minorées ; et quand on prend ces factures minorées, en faisant un calcul simple comparant le poids à la valeur, on sait pertinemment déjà que le prix unitaire d'une balle est largement minoré. Dans une telle situation, l'éviction du produit national sera inévitable, quels que soient les efforts qui seront faits au niveau interne de l'entreprise pour pouvoir résister à la concurrence. Donc, les efforts qui seront faits à l'intérieur de l'entreprise doivent être accompagnés par l'efficacité de l'administration de la douane et l'efficacité de l'administration du commerce.

Il a parlé aussi du dumping. Effectivement, ça, c'est une pratique commerciale : une entreprise qui exporte dans le pays, vend dans le pays à un prix inférieur au prix normal. Le prix normal, c'est quoi ? C'est le

prix auquel il vend chez elle-même ; ce prix est plus élevé que le prix de l'exportation. Donc, ça c'est des pratiques qui entrainent vraiment la faillite des entreprises.

Il y a une réglementation au niveau national, régional et international. Il faudrait que les structures qui les mettent en œuvre puissent travailler de façon efficace pour que l'on puisse assainir l'environnement de l'entreprise sur le plan concurrentiel. Parce que quand on parle de l'entreprise, il y a la gestion de l'entreprise à l'intérieur, et il y a la gestion externe de l'entreprise, les relations de l'entreprise avec le marché en amont et le marché en aval. C'est des questions qu'il faudrait quand même surveiller si on veut qu'une entreprise puisse résister à la concurrence.

La conquête du marché extérieur aussi. Dans ces unions douanières on dit les relations avec le reste du monde sur le tarif extérieur commun, mais entre nous-mêmes c'est la libre circulation à condition que le produit soit originaire ; c'est là où il y a tous les problèmes aussi, parce qu'il y a très souvent des pays qui veulent asphyxier nos unités industrielles, qui peuvent donner des documents qui ne sont pas des vrais certificats d'origine et lorsque la douane n'est pas vigilante, lorsque ces produits rentrent c'est des produits aussi qui peuvent entrainer la faillite de nos unités industrielles.

Donc, il faudrait que les structures du commerce, de la douane puissent être formées, que leurs capacités soient renforcées pour que ces règles qui existent puissent être efficacement appliquées dans le sens de la protection de cette unité. Je ne l'appellerai pas une unité industrielle dans l'enfance, parce que c'est une vieille unité mais je l'assimile à une unité naissante ou dans l'enfance. Donc, on doit l'aider ; c'est un enfant qui est en train de grandir, il ne faudrait pas que l'enfant ait trop de problèmes qui puissent l'empêcher de grandir.

En ce qui concerne les dirigeants, je pense bien qu'on avait dit dans cette même salle que la COMATEX était cogérée : Mali-Chine. Maintenant, on a demandé aux partenaires chinois de nous céder leur part en franc symbolique.

Avant, le directeur était chinois, l'adjoint était malien ; le conseil d'administration aussi. C'est le Gouvernement qui a pris l'argent du contribuable suite à une préoccupation des hautes autorités pour que cette entreprise puisse être relancée. Donc, à ce titre, si on n'a pas touché au personnel, ceux qui gèrent l'entreprise, il faut quand même faire en sorte que le chinois qui part soit remplacé, que le conseil d'administration aussi soit recomposé en leur donnant des objectifs précis.

Chaque fois quand je viens ici, j'ai remarqué que vous êtes très regardants par rapport au suivi et aux objectifs fixés, donc c'est ce qu'il faut faire pour que l'on puisse aider cette entreprise à s'en sortir.

La convention : le cas du coton. Le coton malien est vendu au Mali au prix international. Une entreprise malienne, quand elle achète le coton malien, elle achète au prix international, ça, ce n'est pas juste. Il faudrait quand même que des conventions puissent exister pour que cette matière première essentielle pour la CMDT puisse être achetée dans les meilleures conditions. C'est ce qui donne un avantage concurrentiel à cette entreprise qui vient de quitter une période très difficile et qui est en train d'être aidée pour relancer ses activités.

Cette convention avec la CMDT a une durée de vie de 7 ans.

C'est ce que je voulais porter à votre connaissance. En tout cas, c'est fondamental que la COMATEX ait le coton à un prix préférentiel, parce qu'une

entreprise, pour partir à l'international, doit résister à la concurrence au niveau national. Tant qu'elle ne résiste pas à la concurrence au niveau national, elle est appelée à disparaitre. Donc, aujourd'hui, le fait de donner le coton au prix préférentiel permet à la COMATEX de pouvoir résister au moins à la concurrence.

Lorsque la COMATEX va avoir une part substantielle du marché national, ça permet à la COMATEX de produire des bénéfices et de constituer des réserves, ce qui pourrait attirer des actionnaires intéressés à prendre des actions.

On parle de la production nationale. En principe, on est dans des organisations sous-régionales, régionales, africaines et internationales. On dit qu'on doit protéger les unités industrielles exclusivement par les droits de douane. Donc, les barrières non tarifaires - les autres barrières que l'on érige, c'est ce qu'on appelle dans le commerce les barrières non tarifaires -, ce sont des barrières qui ne sont pas autorisées. Mais on sait que des pays en font recours. Moi, je sais que tous les outils qui existent dans notre pays pour que la COMATEX puisse survivre, si on devient rigoureux dans l'application de ces outils, je suis persuadé qu'on n'aura pas besoin de prendre d'ériger des barrières non tarifaires.

Par exemple, lorsque je vois au niveau de la douane qu'on amène une balle de tissus, je regarde la balle de tissu, est-ce que c'est autorisé à être vendu ? Parce que si c'est non, elle ne rentre pas ; on n'accepte pas de la dédouaner ou on la saisit, ou on la fait retourner dans le pays d'exportation.

Appliquons progressivement bien les outils légaux dont nous disposons. Si ces outils légaux, après leur application, montrent des insuffisances, on peut peut-être envisager des barrières non tarifaires. C'est des mesures intelligentes difficiles à déceler, mais qu'on peut toujours passer pour essayer de mettre en œuvre pour que les unités industrielles puissent s'en sortir.

Par rapport à la production nationale, il faut aussi pour une entreprise, je le disais tout de suite, je le répète, que sa gestion interne soit rigoureuse. Lorsqu'elle est rigoureuse, elle a besoin aussi de son environnement général, notamment le marché amont et le marché aval où elle va acheter des biens ou des services comme intrant pour sortir un extra après transformation. Tout cela, lorsqu'on va maîtriser le coût de production à l'intérieur et que ces coûts fournis par les fournisseurs du marché amont et aval seront amoindris, c'est ce qui permet la compétitivité.

Par rapport à la vente en ligne, qu'on le dise dans un document ou pas, personne ne peut se passer de l'utilisation des nouvelles technologies, parce que l'objectif fondamental d'une entreprise, c'est de produire et de vendre. Lorsque vous avez une technologie qui vous permet de vendre beaucoup, mais pourquoi allez-vous vous en passer ?

Aussi, dans l'entreprise il y a toujours des plans de communication et des organigrammes, peut-être qu'il faut aller jusqu'à ce niveau pour voir si cela n'est pas prévu.

On a aussi parlé de la représentation du personnel. Ça a été dit, je reviens pour donner des informations complémentaires par rapport au président de la commission. (*Sourire*.) Il est toujours bon que l'on ne se sente pas comme travailleur d'une entreprise, mais être propriétaire de l'entreprise. Cela peut être atteint lorsque les travailleurs auront des intérêts directement liés, différents des salaires. Vous savez, il y a beaucoup de pratiques qui font que nos entreprises vont en faillite ; c'est le mauvais comportement des travailleurs qui passent tout le temps à poser des actes, ou leur rendement est faible, à

l'heure, ou bien on subtilise des biens de l'entreprise. Tout cela augmente les charges. Lorsque les charges sont élevées, les produits vont diminuer.

Quand vous allez être propriétaire d'une chose, votre comportement ne peut pas être la même chose que lorsque le bien appartient à un autre. Moi, je pense que c'est une idée qu'il faut essayer de juger pour que l'on puisse atteindre les objectifs recherchés et chers au Président de la Transition.

Vieillissement des machines. Les machines sont carrément amorties hein, les technologies sont même dépassées. Mais le Gouvernement a quand même, malgré tout cela, fait des efforts. Aujourd'hui, l'usine est en fonctionnement, tout marche à l'intérieur de l'usine pour que l'usine puisse travailler. On a aussi aidé l'usine à produire pendant cette période pour qu'elle puisse atteindre son seuil de rentabilité en vue de se passer de ces perfusions de l'Etat.

Par rapport à la COMATEX, il a aussi répondu. La CCIM est une faitière qui regroupe l'ensemble des opérateurs économiques. Je crois qu'au lieu d'aller voir individuellement les opérateurs, quand on va voir la faitière qui regroupe l'ensemble des opérateurs, je crois qu'on a résolu le problème sans fournir beaucoup d'efforts.

Le fait de parler de la Chambre du commerce et de l'industrie n'est pas une exclusion, mais au contraire, c'est d'ailleurs pour ratisser plus large.

Je crois que j'ai répondu à toutes les questions.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président. Merci bien Monsieur le Ministre.

Modibo KEITA, *ministre du Développement Rural assurant l'intérim de son collègue de l'Industrie et du Commerce.* Je crois que je n'ai pas été politique aussi. *(Sourire.)*

M. le Président. Non, vraiment, tout est bon. Merci bien Monsieur le Ministre pour ces éléments de réponse. (*Applaudissements*.)

Merci également à la Commission. J'ai été surpris que le président de la Commission même ne l'ait pas évoqué ; je crois que la commission des Finances a eu à effectuer une mission en 2021 au compte du CNT, pour trouver des solutions à ce problème.

Il n'est pas encore 13 heures, je crois que nous pouvons aller directement au vote et continuer avec le Ministre sur un autre dépôt, prendre la pause et reprendre avec le Ministre de la Réconciliation, si vous le voulez bien.

Nous passons donc aux voix le **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 140
Contre : 00
Abstention : 00

Le projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.)

Félicitations Monsieur le Ministre !

Donc, comme je le disais, nous allons continuer avec le Ministre mais cette fois-ci sur le **dépôt n° 23-20 CNT.**

- **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-20/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2023-017/PT-RM DU 30 MARS 2023 PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET, SIGNE A BAMAKO, LE 27 JANVIER 2023 ENTRE LE GOUVERNEMENT**

DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD), RELATIF AU PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES DE BASE

J'invite la commission saisie au fond à venir donner lecture de son rapport

Mohamed Albachar TOURE, *vice-président de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement, introduit le rapporteur de sa Commission.*

M. le président : Merci Honorable président de la commission.

Kassim DIARRA, *rapporteur de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable Kassim DIARRA,

Merci à la commission.

J'invite le rapporteur de la commission des Affaires Etrangères à donner lecture de son rapport.

Sambou Diadie FOFANA, *rapporteur de la Commission des Affaires Etrangères, des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable FOFANA, merci à la commission,

A présent, j'invite la présidente de la commission de la Femme à autoriser son rapporteur à donner lecture de son rapport d'avis…

Honorable Zaleha ABDOULAYE.

Mme Zaleha ABDOULAYE, *rapporteure de la Commission de la Promotion de la Femme, de la Famille, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission*.

M. le Président. Merci Honorable Zaleha ABDOULAYE, merci à la commission.

Monsieur le ministre, à présent, nous sommes à vous pour réagir aux différents rapports et après nous allons ouvrir les débats. Merci bien.

Modibo KEITA, *ministre du Développement Rural assurant l'intérim de son collègue de l'Industrie et du Commerce.*

Monsieur le Président,

Chers membres du CNT,

Chers collègues,

Au nom du Gouvernement, nous acquiesçons aux observations formulées par la commission du Développement Rural et nous remercions les autres commissions pour avoir donné un peu plus à ce projet très important. Merci

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre pour cette réaction,

Est ce qu'il y a des nouvelles procurations. Attendez, on va ouvrir les débats je suis en train de demander de préparer les nouvelles procurations avant d'ouvrir les débats.

Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA. Merci Monsieur le Président.

Merci messieurs les Ministres.

Chers collègues membres du Conseil National de Transition, je remercie les commissions saisies au fond et pour avis pour la qualité des rapports.

Cependant, j'ai quelques questions. Ma première question est de savoir comment parvenir au chiffre 11 784 000 000 Fcfa à l'année de croisière 2031.

Peut-il ne pas y avoir d'autres conséquences pour que ce chiffre ne soit pas ?

Ma deuxième question. Je me suis amusé à faire un petit calcul de pourcentage par rapport aux retombées sociales sur les différents types d'emplois crées qui s'élèvent à 346 800 emplois directs et indirects et sur une population estimée à 829 685 habitants en 2022 selon le recensement de 2009. Ce pourcentage nous donne 42 % d'emplois indirects et directs créés. Ma question est de savoir quel est exactement le nombre d'emplois directs crées.

La troisième question est de savoir quel sera le budget alloué au comité de pilotage de ce projet compte tenu de tout le travail qui va se faire, et quel sera l'impact de ce budget du comité de pilotage sur la somme perçue par rapport à la réalisation du projet.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable FOMBA.

Est-ce que la commission veut apporter des réponses ?... Non.

Donc, je vais inviter M. le Ministre à apporter des éléments de réponses et après nous allons procéder au vote.

Monsieur le Président de la commission DRE, au moins il fallait venir au pupitre dire que vous n'avez rien à dire ; ça allait prendre un peu de temps, permettre aussi au Ministre de bien se coordonner avec son équipe technique.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Modibo KEITA, *ministre du Développement Rural assurant l'intérim de son collègue de l'Industrie et du Commerce.* Monsieur le Président, comme l'Honorable Aboubacar Sidick FOMBA a posé des questions très précises, j'étais obligé d'attendre que mes collaborateurs m'amènent des éléments de réponse parce que ce sont des chiffres.

Par rapport à la première question, c'est comment parvenir à 11 milliards ? Vous savez, ce projet est très important pour l'agriculture de façon générale parce que l'agriculture, c'est des produits périssables et lorsqu'un produit périssable est récolté, s'il n'est pas vendu c'est des pertes. Donc, la transformation vient résoudre ce problème.

Avec les unités qu'on crée pour transformer ces produits en vue de diversifier l'offre du produit agricole, ça ne sera plus le produit agricole lui-même, mais plusieurs autres produits qui vont dériver de ces produits et après cela encore il y a la distribution, le commerce.

En amont, il y a aussi la formation des ressources humaines parce que tout commence par l'homme et tout finit par l'homme. Quand on n'a pas de ressources humaines bien formées, on ne pourra jamais produire suffisamment, on ne pourra jamais transformer à suffisance et on ne pourra jamais atteindre les objectifs sur le marché parce qu'il y a des normes, il y a beaucoup d'exigences sur les marchés qu'il faut essayer de respecter. Donc, les centres de formation aussi sont créés pour renforcer les capacités de ces gens en vue d'augmenter toujours ce que l'on va tirer de l'activité agricole.

C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas vous donner de façon précise la composition des 11 milliards, mais c'est la somme de ces valeurs, de la production à la transformation, à la commercialisation et l'ensemble des acteurs qui travaillent parce que lorsqu'on produit, il y a des actions, d'autres activités connexes, notamment les transports, notamment beaucoup d'autres choses qui viennent, et aussi ils ont des revenus.

Mais si vous avez besoin de détail, au retour dans le service on va essayer de voir si l'on peut vous donner satisfaction de façon très précise.

En ce qui concerne le nombre d'emplois directs, ce n'est pas spécifié, c'est difficile. Comme je l'ai dit, c'est une chaine, de la production jusqu'à…, avec tous les intervenants, toutes les parties prenantes ; ce n'est quand même pas facile. Mais on peut toujours, en fonction de vos préoccupations, voir quel mécanisme faudrait-il mettre en place pour que la prochaine fois que nous allons être devant vous, si DIEU nous donne la chance de faire, pour que l'on puisse être en mesure de répondre à des questions de ce genre.

En ce qui concerne le budget global, ça, c'est dans le document. Le pourcentage qu'on peut toujours allouer au comité de pilotage, c'est dans le budget. A l'exception du budget, vous pouvez l'avoir, ou bien si vous voulez, on peut toujours prendre des dispositions pour vous faire parvenir cette réponse précise.

Monsieur le Président, je crois que j'ai fini de répondre aux questions, c'étaient trois questions précises portant sur des chiffres ; on n'a pas les chiffres disponibles mais on s'engage de pouvoir lui donner toutes les informations dont il a besoin. (*Applaudissements*.)

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre.

A présent, nous allons voter le **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 137
Contre : 01
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.)

Félicitations à Monsieur le Ministre.

Si vous avez un mot à l'endroit des Honorables membres du CNT, Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Modibo KEITA, *ministre du Développement Rural assurant l'intérim de son collègue de l'Industrie et du Commerce.* Monsieur le Président, je m'en voudrais vraiment si je quittais la salle, sans remercier les membres du CNT, parce que j'ai compris que nous avons les mêmes objectifs, c'est le développement de ce pays ; et le développement de ce pays passe par le développement du monde rural qui représente 80 % de la population. Tant que ce monde-là restera dans la pauvreté, le pays ne va jamais s'en sortir. Et ça, c'est l'outil essentiel qui pourrait permettre à notre pays d'avoir un monde rural avec des revenus substantiels, un monde rural qui pourra avoir un pouvoir d'achat, un monde rural qui va s'atteler uniquement au développement du pays au lieu de se mettre dans les travers.

Encore une fois, je vous remercie et je remercie l'ensemble des députés : ceux qui ont voté pour et ceux qui ont voté contre.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre pour ces éléments de réponse et surtout pour cette belle intervention.

Honorables membres du CNT, à présent nous allons suspendre la séance certainement pour permettre à certains de se renforcer en capacités et elle reprendra à 14 h 15 mn.

La séance est suspendue. (*Coup de maillet*.)

La séance est suspendue à 13 h 23 mn.

***

La séance est reprise à 14 h 48 mn.

M. le Président.

Messieurs les Ministres,

Honorables membres du Conseil National de Transition,

Mesdames et Messieurs,

La séance est reprise. (*Coup de maillet*.)

Bonne digestion à toutes et à tous !

Par la même occasion, permettez-moi de souhaiter la cordiale bienvenue à M. le Ministre de la Réconciliation, le colonel-major Ismaël WAGUE.

Sur ce, mesdames et messieurs, nous reprenons avec le **dépôt n° 23-21/CNT**.

- **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-21/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2023-016/PT-RM DU 28 MARS 2023 PORTANT CREATION DE L'AUTORITE DE GESTION DES REPARATIONS EN FAVEUR DES VICTIMES DES CRISES AU MALI**

J'invite le président de la commission saisie au fond, l'Honorable Souleymane DE, à introduire son rapporteur. Merci.

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République.* Merci Monsieur le Président.

Bonjour chers collègues.

Bonjour Messieurs les Ministres.

La Commission des Lois est saisie aujourd'hui pour présenter devant vous son rapport pour la ratification de l'ordonnance n° 2023-016/PT-RM du 28 mars 2023 portant création de l'Autorité de Gestion des Réparations en faveur des Victimes des Crises au Mali.

Monsieur le Président, avant d'appeler l'Honorable Boubacar N. DIALLO, je voudrais rappeler ici au pupitre que la ratification de ce projet de loi est la continuité du projet qu'on a voté ici, loi fixant les règles générales relatives à la réparation des préjudices causés par les violations graves des droits de l'Homme. Je voudrais répéter que cette loi avait été initiée par le Gouvernement pour prendre en charge depuis la crise de 2012 les atteintes graves aux droits de l'Homme liées notamment aux assassinats, enlèvements des personnes, tentatives d'enlèvements, menaces, disparitions, viols, amputations, les flagellations, vols, destructions des biens et des patrimoines culturels et, depuis un certain temps, l'ajout à cette liste du fléau du terrorisme. C'est à l'adoption de ce texte qui a fait l'objet de grands débats ici, qu'on avait demandé, sur la conduite du Gouvernement, à accélérer la création de l'Agence Nationale de Gestion de la Réparation en faveur des Victimes des Crises et le Centre de mémoire pour l'unité et la paix. Si vous vous souvenez très bien, voilà les deux points qui étaient ressortis à l'issue des débats pour qu'après l'adoption de cette loi portant réparation des victimes on aille directement à la création de cette Agence. C'est ce soir qu'on vient devant vous pour présenter la ratification de l'ordonnance portant création de ladite Agence.

Je dis tout cela pour vous dire que l'essentiel du débat avait été fait. Nous sommes dans la continuité du texte de réparation en faveur des victimes.

Cela dit, Monsieur le Président, je voudrais demander à l'Honorable Boubacar N. DIALLO de venir ici devant vous présenter le rapport de la Commission.

M. le Président. Merci Honorable Souleymane DE pour ces mots introductifs et surtout pour ce rappel.

Honorable Boubacar N. DIALLO, le rapporteur, vous avez la parole.

Me Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport de sa commission.*

M. le Président. Merci Honorable Boubacar N. DIALLO. Merci à la commission.

La commission Finances pour son rapport d'avis.

Mme DIALLO Fatoumata SISSOKO, *membre de la commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé et des Industries, donne lecture du rapport d'avis de sa commission.*

M. le Président. Merci Honorable SISSOKO. Merci à la commission.

Monsieur le ministre, après la lecture de ce rapport d'avis, voulez-vous réagir sur les rapports ? Et après, nous allons ouvrir les débats. Merci bien.

Colonel-major Ismaël WAGUE, *ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale*. Bonsoir tout le monde.

Honorable Président du CNT,

Chers membres du CNT,

Messieurs les Ministres,

Bonsoir.

Je remercie sincèrement la commission Lois pour l'excellent travail qu'ils viennent de faire. En réalité, je n'ai pratiquement plus rien à dire puisqu'ils ont déjà tout fait.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre.

A présent, je vais demander s'il y a des intervenants…

L'Honorable Mohamed Ould Sidi MOHAMED, vous avez la parole.

Mohamed OULD SIDI MOHAMED. Merci bien Monsieur le Président.

Bonsoir Messieurs les Ministres.

Monsieur le Ministre, la commission Vérité, Justice et Réconciliation a déposé son rapport en fin décembre, est-ce que vous avez une idée du nombre de victimes qui seront dédommagées par la nouvelle commission que vous allez créer ?

Merci.

M. le Président. Merci Honorable Mohamed Ould sidi MOHAMED.

Honorable Younoussa TOURE.

Younoussa TOURE. Merci beaucoup Monsieur le Président.

En fait, ce n'est pas pour faire un débat, je voudrais juste faire quelques suggestions. C'est un projet qui est très important pour nous, qui, peut-être, justifie notre présence ici au sein du CNT. La première suggestion que je voulais faire, c'est concernant la réparation des victimes, peut- être que j'aurais pensé trouver ça dans les recommandations. Nous pensons que privilégier les victimes collectives serait d'une grande importance pour la réconciliation ; ce serait plus visible que les victimes individuelles. Ça, c'est un.

Deuxièmement. Vous savez que dans ce pays nous avons tendance à manger notre blé en herbe, il faudra donc procéder à une formation des victimes. Eventuellement à leur sensibilisation pour leur permettre de mutualiser ce qu'on peut leur donner pour élaborer des projets qui leur permettraient de s'en sortir plutôt que de rester avec la somme qu'on va leur donner qui risque de disparaitre au bout de quelques semaines.

C'est juste les suggestions que je voulais faire, Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable TOURE pour ces suggestions.

Honorable Mohamed OULD MATALY.

Mohamed OULD MATALY. Monsieur le Président, merci de m'avoir donné la parole.

Messieurs les membres du Gouvernement,

Chers membres du CNT.

Monsieur le Président, nous, on avait vraiment une grande attente pour cette autorité de gestion de réparation. Parce qu'on avait un cumul de problèmes. Depuis l'indépendance, il y a des gens qui nous disent la rébellion de 1963, de 1990, de 1996 ainsi de suite, il n'y a jamais eu un cadre dans lequel on va gérer ce problème pour qu'on en finisse. Moi, Dieu merci aujourd'hui je suis dans le bonus de DIEU parce que j'ai dépassé les 63 ans. Je voudrais vraiment être présent jusqu'à ce qu'un jour on règle tous les problèmes du Mali, pour que le Mali reste un et indivisible. (*Applaudissements*.)

Aujourd'hui, avec la création du cette institution, déjà c'est dissuasif. Ce n'est pas une question d'argent, c'est une question d'amener les maliens ensemble, en réalité, amener les gens moralement à comprendre que nous sommes obligés de regarder dans la même direction. Merci.

M. le Président. Merci Honorable OULD MATALY.

Honorable Bilaly KEITA.

Bilaly KEITA. Merci Honorable Président.

Chers collègues membres du CNT bonsoir.

Bonsoir messieurs les membres du Gouvernement.

Ma question, c'est juste en termes de procédure. Comment dans les faits, tout cela va se dérouler ?

Est-ce qu'on est victime après une décision de justice ou bien il y aura une commission pour recenser les victimes ? Puisque ce n'est pas limité dans le temps. Donc, comment exactement ça va se procéder ?

Comment déterminer qui est victime, qui ne l'est pas ?

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Honorable KEITA. Vous êtes sûr que vous avez bien lu le rapport. Honorable KEITA, il ne faut pas donner l'occasion à M. le Ministre WAGUE de vous rappeler à bien lire le rapport. Merci. (*Sourire*.)

Honorable Kadidia SANGARE.

Me Kadidia SANGARE. Bonsoir à tous.

Honorable Président du Conseil National de Transition, je voudrais d'abord vraiment saluer la création de cette autorité de gestion et de réparation en faveur des victimes des différentes crises au Mali. La création de cette autorité était vraiment attendue par les victimes, ça fait très longtemps que les victimes de graves violations des Droits de l'Homme attendaient réparation. Merci au Gouvernement pour la création de l'un des piliers de la justice transitionnelle, la réparation.

Mais j'ai quelques observations à l'attention de la commission Lois, mais aussi du Ministre en charge du dossier. Est-ce que cette autorité est vraiment une autorité administrative indépendante ?

Si oui, ne trouvez-vous pas que la phrase qui figure dans le chapitre I concernant la création et la mission qui dit ceci : « L'autorité de gestion de réparation en faveur des victimes des crises au Mali est placée auprès du Ministre chargé de la

Réconciliation. » Est-ce que cela n'est pas en contradiction avec une autorité administrative indépendante ? Est-ce que cela est une garantie d'indépendance, placée auprès du Ministre chargé de la Réconciliation ? A mon avis, il y a problème. J'aimerais être édifiée là-dessus.

Merci.

M. le Président. Merci Honorable SANGARE.

L'Honorable Mamadou KEITA.

Mamadou KEITA. Merci Monsieur le Président.

Merci chers collègues.

Messieurs les membres du Gouvernement.

J'ai une question que je voudrais poser à Monsieur le Ministre et aux membres de la commission. Pendant toute la lecture, on a cité les victimes des crises mais je n'ai pas eu vent des crises estudiantines où il y a eu même des morts. Je fais allusion au cas de Abdoul Karim dit Cabral. Et il y a eu beaucoup de victimes, nous avons des pères, des mères ou des grandes mères qui vivent avec des sévices. Donc est-ce que ces gens-là seront pris en compte comme des victimes ? Voilà la question.

M. le Président. Merci Honorable KEITA.

Honorable Boubacar N, DIALLO voulez-vous prendre la parole en tant que rapporteur de la commission pour apporter des éléments de répondre ?... Non.

Honorable Boubacar Sidigh Taleb Sidi Ali.

Boubacar Sidigh Taleb Sidi Ali. Merci Monsieur le Président.

Honorables collègues membres du CNT,

Messieurs les ministres.

Je trouve que cette loi est salutaire. Je félicite le Ministre pour la création de cette autorité.

Par contre, j'ai juste une question à poser. Le chapitre II dit bien que les membres du comité d'orientation sont désignés par le pouvoir public, les organisations des victimes et le personnel du secrétariat exécutif, alors qui désignera les membres du conseil consultatif et de l'organe d'exécution ? ça c'est ma première question.

Ma deuxième question, est-ce que cette autorité va se limiter au rapport de la CVJR ? Parce que le pays est toujours en insécurité, le conflit n'est pas fini, est-ce que cette autorité va continuer à gérer les réparations des victimes à venir ?

La troisième des choses que je veux bien dire c'est que l'indépendance de cette autorité est très importante, je ne doute pas une seconde du moment qu'il est rattaché au ministère de la Réconciliation, elle va être indépendante, mais je veux bien que Monsieur le Ministre et les Ministres qui viendront après lui veuille bien à l'indépendance de cette autorité.

Merci beaucoup.

M. le Président. Merci Honorable Sidick.

La commission, Honorable Souleymane DE vous avez la parole. Et après Monsieur le Ministre interviendra.

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois*. Monsieur le Président, je suis très surpris des questions posées par mes collègues Honorables ici. Parce que quand je prenais la parole, je pensais très sincèrement qu'il n'y devait pas avoir de question. Parce qu'on vous a bien dit que nous étions dans la continuité d'une loi qui avait été adoptée dont l'une des recommandations phares était d'aller vers la création de cet organe. (*Applaudissements*.)

Mais les questions qui sont posées sont plus ou moins des questions qui avaient fait des débats internes et des débats même ici en

plénière, ce n'est pas plus tard, c'est tout récemment. C'est l'issue de cette session que nous sommes en train de vivre.

Toutefois, Monsieur le Président, je pense sincèrement que l'Honorable OULD MOHAMED, vous le savez très bien, ça a été dit ici que c'est la CVJR qui a procédé aux écoutes, aux discussions publiques, qui a recensé le nombre des victimes et arrêté les chiffres. Ça a été dit ici. Mais c'est dans le rapport de la loi qui a été adoptée. Donc, je ne sais pas comment vous êtes revenu là-dessus.

Pour Younoussa TOURE, Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler à mon cher doyen que… Je vais vous les donner.

M. le Président. Honorable Souleymane, est-ce qu'il n'est pas mieux de répondre d'une manière générale aux différentes questions ?

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois*. Oui, Monsieur le Président, je vais répondre de façon générale.

M. le Président. Oui, je préfère ça.

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois*. Bien !

Je vais faire comme on fait à l'université, cher maître.

M. le Président. Honorable Souleymane DE, malheureusement que vous n'êtes pas à l'université, vous êtes au CNT ici.

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois*. Merci Monsieur le Président, je retire.

Je voudrais ici vous dire de façon globale pour que cela soit entendu par tout le monde, que la loi fixant les règles générales relatives à la réparation des préjudices causés par les violations graves des droits de l'homme avait énuméré l'ensemble des violations graves des droits de l'homme. Je m'en vais faire l'obligation sur moi de répéter ces violations graves, et je l'ai dit dans mes propos introductifs, qu'il s'agissait de toute infraction liée aux assassinats, enlèvements de personnes, tentatives d'enlèvement, menaces, disparitions, viols, amputations, flagellations, vols, destruction des biens et du patrimoine culturel ; et à cela s'ajoutaient tout le pan que nous connaissons aujourd'hui, lié au terrorisme. J'ai bien expliqué que la réparation ici était des mesures et modalités visant à remédier aux préjudices subis par les victimes de violations graves des droits de l'homme dans notre pays. Et que cela s'inscrivait conformément à l'instauration de la paix et de la réalisation de la réconciliation nationale et conformément à la politique nationale qui a été présentée par le ministère ici.

On avait précisé ici dans les débats dans cet hémicycle que ces réparations, en tout cas, l'organe qui est créé aujourd'hui devait prendre en charge la réparation sur la base du respect d'un certain nombre de principes. Ces principes, nous les avons égrenés ici à savoir : la réparation était imputable à la complémentarité des mesures de réparation, à l'interdiction de la double indemnisation financière, au versement unique de l'indemnisation financière, à la centralité des victimes, à l'effet transformateur des réparations, à l'égalité d'accès aux réparations. Et surtout s'agissant de tout ce qui devait aboutir, nous avons précisé toujours dans cette même salle que les réparations comme le doyen souhaitait, je croyais qu'on parlait de réparation collective, et on avait même procédé à l'énumération des victimes. On l'a dit ici, préciser qu'il s'agissait des ayant droits de la victime décédée. On avait ajouté qu'il s'agissait des personnes ayant subies un préjudice physique, psychologique, économique et matériel. Pour répondre précisément à votre question, on avait dit

également qu'il s'agissait d'un collectif de victimes. Et surtout des personnes portées disparues. Tous ces éléments avaient été déjà donnés dans cette salle.

Maintenant pour finir avec madame le Ministre, Honorable maitre Kadidia, ce n'est pas parce qu'une autorité est placée auprès du ministère de la Réconciliation que cela lui ôte son caractère d'indépendance.

D'ailleurs, je vous invite… Monsieur le Président, je vous présente toutes mes excuses mais Madame le Ministre (Me Kadidia SANGARE) n'a certainement pas lu le document en entier. Le chapitre I parle de la création ; mais si vous partez au chapitre III, le reste est bien détaillé où on voit que cette autorité est indépendante.

Donc, je voudrais ici présenter mes excuses en vous disant que la plupart des questions étaient contenues dans le rapport de la commission sous le dépôt n°20-22-05/CNT. On adopte des textes, je vous invite de temps en temps de regarder dans le rétroviseur pour qu'on ne puisse pas perdre le fil. (*Applaudissements*.)

M. le Président. Vous avez fini, Honorable Souleymane DE ; vous avez été bref. Merci pour les éléments de réponse. Merci à la commission.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Ismaël WAGUE, *ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale*. Merci beaucoup Honorable Souleymane DE qui est vraiment un excellent avocat. Je vais regarder dans le rétroviseur quand même.

Rapidement. L'Honorable Mohamed Ould Sidi MOHAMED, oui le rapport est en train d'être déposé. Il y a un certain nombre de victimes qui a été déjà identifié clairement et précisé par la CVJR, je n'ai pas une idée en tête mais c'est dedans.

L'Honorable Younoussa TOURE, les réparations collectives c'est une suggestion, on va intégrer. Ça va dépendre de ce que l'autorité va décider de faire mais c'est une suggestion de réparation collective, c'est pris en compte.

La formation des victimes, ça dépend des types de réparation qui va être fait, mise à disposition. Si c'est pour mettre en place des activités génératrices de revenus ainsi de suite on verra le type de réparation en place. Comme ce qu'on est en train de faire avec les fameux neuf cents femmes pour le break, les mouvements n'arrivent pas encore à leur sonner des noms. Il n'y a pas de soucis. C'est la même chose à peu près.

L'Honorable Ould MATALY, merci pour les suggestions, on a bien pris en compte. Merci de votre accompagnement permanent et constant.

L'Honorable Bilaly KEITA : comment ça va se faire concrètement ? La nouvelle structure va être mise en place va se référer des imputes donnés par la CVJR. En ce moment, les différents départements structures des vont identifier clairement les types de réparation en fonction des priorités et faire des propositions concrètes. Ça va se faire en coordination avec le département. Donc, ça veut dire que ce sont des procédures transparentes, claires. Et ça va dépendre réellement de qui est en place pour faire le travail.

L'identification des victimes, c'est la CVJR qui l'a faite.

L'Honorable SANGARE : l'autorité indépendante. Vous savez le problème sincère dans ce pays-là c'est trop d'indépendance pas d'indépendance, beaucoup d'Etat moins d'Etat. Si on donne beaucoup d'Etat, le jour où une autre personne sera à la tête du département avec d'autres objectifs, elle va utiliser la mission à ses propres fins ; ça, ce n'est pas bon. Trop

d'indépendance, il ne faut pas qu'on crée un monstre contre nous-mêmes ; ça aussi, ce n'est pas bon. Voilà pourquoi c'est le meilleur équilibre qui a été utilisé pour essayer de mettre en place cette structure-là.

Il ne faut pas que moi Ministre de la Réconciliation, je me donne des pouvoirs de réparer conformément à ma volonté qui n'est pas forcément une volonté sincère. Il ne faut pas aussi que la tête de l'autorité décide de faire des réparations aussi ce qu'ils ont envie de faire. Voilà pourquoi la création de cette structure a fait l'objet d'une étude minutieuse. Initialement, c'était un établissement public à caractère administratif, finalement ça a évolué en autorité c'est pour maintenir cet équilibre-là. Je pense que la totalité indépendance qu'on veut, on ne l'a pas. Je pense aussi que la totalité de dépendance qu'on veut, on ne l'a pas non plus. A mon avis, c'est le meilleur équilibre pour qu'on puisse continuer à travailler. De toutes les façons, le jour où l'un va vouloir faire le fou, vous êtes là, les députés, pour recadrer tout le monde.

L'Honorable KEITA, c'est les victimes de 1960 à nos jours. Les victimes de l'ère Cabral aussi sont les bienvenues. Les antennes sont ouvertes, tout est là, les victimes se lèvent pour faire leur enregistrement, les dépositions sont prises en compte. La porte n'est fermée à personne. Même les victimes d'hier peuvent venir, il n'y a pas de souci.

Honorable Boubacar THALEB que j'entends rarement parler. Le comité d'orientation, on dit : sur proposition du Président de la Transition, le président est nommé par décret pris en conseil des Ministres, sur proposition du Ministre en charge de la Réconciliation. Les membres des pouvoirs publics sont proposés par leurs départements : toujours décret pris en conseil des ministres sur proposition de leurs responsables. Les associations des victimes, c'est la même chose. Donc, ça veut dire que le comité d'orientation est désigné comme ça.

En ce qui concerne le secrétariat exécutif, c'est des décrets pris en conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Réconciliation. L'adjoint du secrétariat exécutif, ça, c'est un arrêté du Ministre sur proposition du président du Comité d'orientation ou du secrétaire exécutif.

Ça veut dire tout simplement que les pouvoirs publics, la partie exécutive, la tête, c'est le président sur proposition du Ministre ; et les autres membres - d'où votre question -, on va se consulter et prendre qui on veut, ça va dépendre, ce n'est pas une élection, c'est une désignation.

Et puis, ce n'est pas une structure aussi de mise en œuvre de l'accord où il faut respecter un quota, non. C'est une seule structure technique qui est là pour faire un travail, les gens vont être désignés en fonction de ça. (*Applaudissements*.)

Le rapport de la CVJR. La CVJR a fini sa mission. Mais une partie des missions de la CVJR va être prise en compte par cette nouvelle structure, c'est-à-dire elle va continuer à prendre en compte les dépositions et autres des victimes pour les traiter au fur et à mesure. Donc, ça va être le travail de l'autorité : la réparation et continuer à prendre des dépositions.

Maintenant, l'autre structure qui va compléter celle-là, ça, c'est le suivi des recommandations qui vont sortir dans le rapport et aussi la conservation de l'aspect mémoire pour qu'on ne puisse plus se retrouver dans ces histoires-là.

Je pense que j'ai fait le tour des questions.

Je vous remercie. (*Applaudissements*.)

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre. Merci à la commission.

A présent, nous allons passer au vote du **projet de loi.**

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : **134**
Contre : 01
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.)

Félicitations, Monsieur le Ministre ! Si vous avez un mot à l'endroit des Honorables membres du CNT avant de vous retirer, je vous demande de prendre la parole.

Par la même occasion, je souhaite la bienvenue au CNT à Mme la Ministre des Transports et des Infrastructures. Merci.

Ismaël WAGUE, *ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale*. Merci beaucoup Honorable Président.

Merci beaucoup, chers membres du CNT.

Monsieur le Ministre, Madame le Ministre, merci beaucoup.

Je me réjouis sincèrement de cette loi qui va réellement nous permettre d'avancer dans le processus de gestion des droits de l'homme dans notre pays. Donc, la lutte contre le terrorisme avec son corolaire d'accusations, d'allégations fortuites de violations des droits de l'homme, nous avons besoin de tout ce qu'on a comme arsenal juridique pour pouvoir prendre en compte cette situation à sa juste mesure. Je pense que l'adoption de cette loi pour que l'autorité puisse exister réellement est un pas important dans cette direction. Je vous remercie pour ça.

Il y a l'autre structure aussi qui est en train de venir, j'espère vouloir compter sur votre bonne compréhension pour qu'on puisse aussi la prendre en compte rapidement.

Même pour la personne qui a voté contre, je ne sais pas qui sait, mais je suis sûr que je vais l'identifier après, pour qu'on puisse se comprendre, et lui prouver à la fin du processus que nous sommes dans la bonne voie pour essayer de trouver des solutions.

Je vous remercie sincèrement et bon après-midi. (*Applaudissements*.)

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre. Bonne continuation et à la prochaine. (*Applaudissements*.)

Nous allons examiner à présent le dernier dépôt, à savoir *le **dépôt*** **n° 23-28/CNT**.

- **EXAMEN DU DEPOT N° 23-28/CNT : PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 09-003/PT-RM DU 09 FEVRIER 2009 PORTANT CREATION DE L'AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE ROUTIERE**

J'invite la Commission saisie au fond, l'Honorable Modibo KEITA, à venir introduire son rapporteur.

Modibo KEITA, *président de la Commission des Travaux Publics, de l'Habitat, des Domaines et des Transports, introduit le Rapporteur de sa Commission.*

Kassim KEITA, *rapporteur de la Commission des Travaux Publics, de l'Habitat, des Domaines et des Transports, donne lecture du rapport de sa Commission*.

M. le Président. Merci Honorable Kassim KEITA. Merci à la Commission.

A présent, j'invite le Rapporteur de la Commission des Lois Constitutionnelles à venir donner lecture de son rapport d'avis.

Me Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits*

de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.

M. le Président. Merci Honorable DIALLO. Merci à toute la Commission.

Madame le Ministre des Transports et des Infrastructures, voulez-vous réagir sur les différents rapports ? Et après, nous allons ouvrir les débats.

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures*. Merci.

Honorable Président du Conseil National de Transition,

Honorables membres du Conseil National de Transition,

Effectivement, on se retrouve dans le rapport lu par la Commission en charge des Travaux. Donc, nous profitons pour remercier la Commission et l'ensemble des autres Commissions qui, directement ou indirectement, ont contribué pour que ce projet de loi soit au niveau du CNT pour sa ratification.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Madame le Ministre.

Est-ce qu'il y a des Honorables membres du CNT qui désirent intervenir ?...

Honorable Assane.

Assane SIDIBE. Merci Monsieur le Président.

Merci chers collègues membres du Conseil National de Transition.

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, bonjour.

Madame la Ministre, je vois sur la page 6 du rapport, quelque part, « le port obligatoire de la ceinture de sécurité pour les conducteurs et les passagers de véhicules équipés de ceinture ». Y aurait-il des véhicules qui n'ont pas de ceinture de sécurité ?

Deuxième question. Madame la Ministre, pourquoi est-ce que jusqu'à présent le port du casque n'est pas obligatoire ?

Troisième question. Nous voyons sur nos routes des véhicules en épave, souvent sans phares ni feux rouges, penchés sur le côté. Comment font-ils pour avoir la visite technique ?

Je vous remercie.

M. le Président. Merci bien.

Honorable Rahamata DIAOURE.

Mme Rahamata DIAOURE. Merci Monsieur le Président.

Madame et messieurs les Ministres, bonsoir.

Chers collègues, bonsoir.

Vous êtes vraiment dans un sujet qui me tient plus qu'à cœur. J'habite dans un quartier où on vient de construire une double voie, c'est à l'Hippodrome. Et nous, nous vivons avec les jongleries urbaines, c'est-à dire qu'on s'amuse à faire lever les motos, on s'amuse à démonter les tuyaux d'échappement, on a un bruit dingue, on s'amuse à faire des démonstrations de soi-disant routières et ça, c'est un gros problème. Alors, moi, j'ai un souci sur les textes. Je pense que Assane a failli marcher sur ma langue, mais en fait, les textes existent déjà et ces textes ne sont pas appliqués. Je prends un exemple. Nous voyons des étudiants sur les Jakarta, ils sont trois. Pendant un moment, on ne voyait que les garçons, maintenant on voit même les filles : elles sont à trois sur la même Jakarta. Et nous sommes partis de quel problème, nous autres qui circulons de manière un peu tranquille ? Moi, j'aime bien marcher, on a même peur de marcher dans Bamako

aujourd'hui. On est parti des problèmes de SOTRAMA, on a laissé les SOTRAMA, on a vu les Jakarta arriver ; maintenant, les Jakarta sont venus avec leurs problèmes, et maintenant c'est Katakatani. Tous les jours, il y a un nouveau cas. Mais je sais, moi, pour avoir passé ce permis à 14 ans, qu'il faut un permis pour conduire une mobylette, ce texte existe au Mali.

Les gens circulent sans connaitre le code de la route, sans assurance, sans casque et on a l'impression qu'il n'y a pas de contrôle.

Donc, la question que moi, je me pose, c'est : est-ce que vous pensez que parce qu'on va adopter un nouveau texte pour mettre à jour le code de la route, ça sera mieux appliqué que celui qui existait déjà et qui ne me semble pas l'être ? Ça, c'est ma première question.

Et la deuxième question. Il y a une recommandation qui parle de mieux collaborer avec la police, avec la gendarmerie, etc. Est-ce que vous pensez qu'on peut continuer à se limiter à des opérations ponctuelles si on ne prend pas le taureau par les cornes ?

Vous avez le chiffre dans le document, ce sont les jeunes qui souffrent le plus. Mais ce sont nos textes qui existent déjà, ce sont nos textes qui ne sont pas appliqués. Moi, à l'époque où j'étais au lycée, on nous contrôlait. Si on n'avait pas ce permis-là, si on n'avait pas le casque, on ne passait pas. Et on avait même l'assurance sur la moto. Les parents te disaient même de ne pas aller circuler si tu n'as pas ça. A la maison même, on vous le disait à plus forte raison dans la rue. Et on vous attrapait pour cela.

Donc, vraiment, j'aimerais bien qu'on voie au niveau de l'application des textes, ce qui peut se passer. Et vraiment, pour revenir à ce que disait tout à l'heure l'Honorable Assane SIDIBE, il y a un gros souci sur le contrôle technique. Je ne voudrais pas accuser de manière fallacieuse comme ça sans aucune preuve, mais une chose est certaine, à l'entrée des postes de contrôles techniques à Bamako, vous avez des gens qui vous louent des crics, des extincteurs, des roues de secours et vous allez passer avec ça avec un véhicule vétuste qui, des fois, ne passe pas sur le banc. Une fois que vous avez glissé un petit billet, vous sortez avec un contrôle technique valable. Je pense qu'il y a un gros souci par rapport à ça.

Merci. (*Applaudissements*.)

M. le Président : Merci Honorable DIAOURE. Seulement, je ne sais pas comment vous vous êtes arrangés à oublier les Télimani, quoi. Citer les Katakatani et oublier les Télimani, ça, c'est … ah ! D'accord. (*Rires*.)

Honorable Oumar Z. DIARRA.

Oumar Z. DIARRA. Merci Monsieur le Président.

Merci chers Collègues membres du CNT.

Bonjour tout le monde.

Nous saluons cette innovation par rapport à l'Agence.

Madame le Ministre, moi, j'ai une question et une observation.

La question est la suivante : quelles sont les sanctions prévues aux contrevenants de ces nouvelles dispositions ?

L'observation, c'est surtout par rapport à l'application des textes. C'est vraiment bien beau de modifier les textes avec un objectif clair et essayer d'être beaucoup plus performant. Mais je me dis quelque part, souvent ce ne sont pas les textes qui sont en faute, c'est l'application qui pose problèmes. La gestion de terrain est extrêmement compliquée dans ce pays. J'aimerais que vous soyez vraiment beaucoup plus regardant sur tout ce qui va se passer sur le terrain par rapport à ces nouvelles dispositions. Sans quoi, ça veut

dire qu'on est en train de changer pour changer, mais en réalité dans le fond, tu verras que ce n'est pas le texte qui est en cause, c'est le terrain qui pose problèmes.

Je vous exhorte vraiment, après le vote de cette loi, à vous inscrire dans cette dynamique de contrôle-terrain. C'est extrêmement important pour moi.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable Oumar Z. DIARRA.

Honorable Fousseynou OUATTARA.

Fousseynou OUATTARA. Merci Monsieur le Président.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, bonsoir.

Chers collègues, mes salutations distinguées.

A l'entame de mes propos, je voudrais me joindre à l'Honorable Rahamata DIAOURE**.** Effectivement, il y a un jeune qui m'a demandé un jour : est-ce qu'il y a un texte au Mali qui oblige les motocyclistes à avoir un permis ? C'est que les jeunes ignorent totalement ce texte.

J'ai quelques questions, des remarques et des contributions.

La question est plutôt rhétorique. Les piétons sont-ils des acteurs de la circulation routière ? Puisque nous les piétons, nous ne savons plus où marcher, il n'y a pas de trottoir, il n'y a rien.

Parmi les causes principales des accidents, je pense qu'on a oublié l'état lamentable des routes. Je pense que l'état des routes est, pour la plupart, la principale cause. Souvent, on va sur une route nationale, on a confié la réhabilitation de la route à des entreprises ; elles viennent, elles font des creusés et elles laissent un jour, deux jours, trois jours comme ça dans cet état-là. Et les véhicules qui viennent à grande vitesse, il y en a qui sont obligés de se mettre sur la voie opposée, d'où les accidents. Il y a un cas qui me préoccupe beaucoup, c'est le cas des cars de transport qui circulent avec les battants ouverts. Et vous savez, il y a eu combien d'accidents du fait que ces cars-là circulent avec les battants ouverts, où il y a eu beaucoup de morts ? Une fois même, il y a le DR de Bougouni, j'ai échangé avec lui, il a fait cas des cars qui roulent avec la porte ouverte, et ça cause beaucoup de dégâts.

En dernier ressort, c'est un souhait : si vraiment la police et l'ANASER pouvaient s'impliquer pour que les moyens de transport, les SOTRAMA, les Douroudourouni, puissent avoir des phares. Parce qu'ils circulent, ils n'ont pas de phares. Et à l'arrière même de l'un des SOTRAMA, c'était écrit : « Attention ! on peut s'arrêter à tout moment ! La vie est très courte » (*Rires*.), quelque chose comme ça. Voyez-vous ?

Merci bien Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable OUATTARA.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA. Merci Monsieur le Président.

Madame, Monsieur les Ministres,

Chers collègues membres du Conseil National de Transition.

Madame la Ministre, je vous remercie pour votre comportement par rapport au port des casques qui, à un certain moment, pourrait créer même des problèmes auxquels on ne pourrait rien. On vous demande d'appliquer mais personne ne sera là derrière vous quand ça va chauffer. Et je sais qu'on a bien fait de continuer à temporiser et à sensibiliser davantage les Maliens. La transition aujourd'hui a aussi besoin de continuer à sensibiliser les uns et les autres.

Mais j'ai une préoccupation très importante par rapport à cette question. Moi, je pense bien que l'immatriculation des motos et des véhicules et les permis de conduire peuvent nous apporter plus que le port des casques. Vous le savez bien, quelqu'un va participer à l'examen du permis de conduire, il va se rendre compte tout de suite que le port de casque est obligatoire. Et c'est de là-bas qu'ils vont comprendre, eux-mêmes, et ils vont acheter les casques. La non-immatriculation des motocycles aujourd'hui est un véritable problème au Mali. Tous ces motos qu'on rencontre au centre, partout, si on avait procédé à l'immatriculation de ces motos-là, ça allait vraiment réduire les cas d'insécurité liés à ces motos. Moi, je pense qu'il faut mettre l'accent sur l'immatriculation des motos et puis sur l'immatriculation aussi des véhicules. Je crois qu'on doit quitter l'application de la loi à géométrie variable. Qu'on soit au niveau des institutions ou pas, tout le monde doit immatriculer son véhicule parce que quelque part, le citoyen lambda ne comprend pas qu'on exige de lui d'immatriculer son véhicule et que d'autres, qui sont sensés appliquer la loi, ne le font pas.

Ma deuxième question. Puisque l'un des rôles de l'Autorité routière pour la sécurité est la réalisation des audits et des inspections, depuis votre arrivée au département jusqu'à l'heure où nous sommes, avez-vous réalisé ces audits et ces inspections ?

Quel a été le résultat de ces audits et ces injonctions ?

Il a été mentionné que les dispositions de l'article 6 de la Charte africaine sur la sécurité routière est une motivation pour la prise de cette loi. Que dit l'article 6 de la Charte africaine ?...

M. le Président. Honorable FOMBA, êtes-vous sûr que vous êtes dans le projet de loi portant modification de l'Ordonnance n° 09-003/PT-RM du 09 février 2009 portant création de l'Agence nationale de la sécurité routière ?

Aboubacar Sidick FOMBA. C'est bien écrit « conformément aux dispositions de l'Article 6 » …

M. le Président. Non, c'est moi qui vous pose la question d'abord, je suis confus, c'est-à-dire que je voudrais être éclairé. Êtes-vous sûr que vous êtes dans le sujet ?

Aboubacar Sidick FOMBA. Oui, vous dites ?

M. le Président. Je vous demande si vous êtes dans le sujet.

Aboubacar Sidick FOMBA. Evidemment !

M. le Président : Continue alors.

Aboubacar Sidick FOMBA. Je voudrais tout simplement préciser qu'il a été dit conformément aux dispositions de l'article 6 de la Charte africaine sur la sécurité routière, qui constitue l'un des motifs pour la prise de ce projet de loi. Moi, je voudrais savoir ce que dit cet article 6.

Ma quatrième question concerne le comportement des usagers sur la route. Madame la Ministre, quelles sont les sanctions réellement prises contre ces alcooliques, ces usagers de drogue qui donnent souvent la mort à des individus ?

Quel est le niveau de sanctions prévues pour ces cas ?

L'avant-dernière question. Vous avez parlé des précisions qui ont été apportées pour la création de l'ANASER dans la clarification de ses missions. Quelles sont ces missions de clarification ?

Dernière question. Madame la Ministre, aujourd'hui l'état des routes constitue plus de causes d'accidents que même les véhicules. Quelles dispositions avez-vous

prises pour qu'on puisse minimiser l'effet de ces accidents. Parce qu'aujourd'hui, il n'est même pas bon d'acheter des véhicules à Bamako, hein. Quand on a de belles voitures, on est obligé de garer à cause de l'état de la route. Quelles sont les dispositions prises dans ce cas ?

Merci Madame la Ministre.

M. le Président. Merci Honorable FOMBA.

Encore, je rappelle que nous sommes sur le **dépôt n° 23-28 /CNT : projet de loi portant modification de l'Ordonnance N°09-003 /PRM du 09 février 2009 portant Création de l'Agence de la Sécurité Routière**. Il y a la sécurité routière, il y a la sécurité proprement dite. Ça, c'était la petite parenthèse.

Je vais juste demander à l'Honorable Sambou Diadié de venir nous éclairer avec des contributions, certainement.

Sambou Diadié FOFANA. Je voudrais saluer la volonté constante et partagée de Madame le Ministre et de la Commission à vouloir renforcer à travers ce projet l'arsenal juridique pour assurer la sécurité routière. Notamment, Madame le Ministre, quand vous donnez la priorité dans l'accélération de la relecture du Code de la route ; et au niveau de la Commission, au niveau des recommandations, quand vous mettez l'accent sur le respect strict de l'application de la loi et le renforcement de partenariat entre l'ANASER, la police nationale, la gendarmerie nationale, la protection civile en créant un cadre formel de concertation.

Questions. Je voudrais savoir, Madame le Ministre, quelle évaluation avez-vous faite jusque-là du rôle coercitif des forces de sécurité par rapport au renforcement de la Sécurité routière. Il est clair qu'aujourd'hui, 90 % des accidents de la route sont liés plus à l'indiscipline qu'à autre chose ; aussi par ailleurs, plus peut-être à la complicité ou à la complaisance des forces de sécurité qu'à autre chose. Alors, quelle évaluation avez-vous faite ?

Aujourd'hui, dans le cadre du renforcement des liens avec les forces de sécurité, qu'est-ce que vous envisagez pour les amener véritablement à faire respecter les textes que nous sommes en train de voter ici ?

Et si les contrevenants au niveau de la police, des forces de sécurité ne respectaient pas, quelles sanctions sont envisagées par rapport à ces forces de sécurité ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable Sambou Diadié FOFANA.

Est-ce que quelqu'un d'autre désire intervenir ?...

Oui, Honorable BADINI.

Seydou BADINI. Bismillahi Ar-Rahmani, Ar-Rahîmi.

Bonjour Monsieur le Président.

Madame, Monsieur les Ministres, bonjour.

Chers Collègues, bonjour.

Madame le Ministre, il est dit que sur les ponts, il y a des pistes cyclables ; dans le cadre de ce projet, j'ai vu dans les recommandations qu'on n'en parle pas. Or, il y a l'inobservance de ces règles primaires, qui fait que quasiment tous les jours il y a des accidents mortels. Qu'envisagez-vous pour mettre fin à ces pratiques sans nom, parce que la police, ferme superbement les yeux là-dessus ? Pas plus tard que ce matin, j'ai déjà dit à mon chauffeur de ne pas éviter les trous ; et, juste, à l'entame du pont, un Katakatani a, au nez et à la barbe du policier, enfreint la règle : malgré l'opposition de l'agent de police, il est monté sur le pont. Et en cas d'accident, si je ne m'abuse, vous êtes mis aux arrêts,

souvent vous passez des années en prison, pour quelqu'un qui, volontairement, pose problème, parce que c'est une question de sécurité pour tout le monde.

Madame le Ministre, il y a problème. Parce que j'ai vu dans votre rapport que vous avez parlé de renforcer une collaboration entre l'ANASER et la police. Je pèse mes mots. Tant que l'agent de la police a souci de lui-même et que l'ANASER, malgré les consignes prises auprès de vous, n'observe pas ces règles-là, ou n'oblige pas l'agent de police à la meilleure collaboration, vous aurez toujours des problèmes. Qu'envisagez-vous pour que la collaboration-là soit franche et réelle ? Parce qu'assurément, ça bouge, on est en période transitoire. Mais il faut que nous tous, nous prenions conscience que la corruption, il y en a assez ; et tant qu'il y a la corruption, rien ne marchera.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable BADINI.

J'invite le président de la Commission TP à venir apporter des éléments de réponse ou à autoriser quelqu'un de sa Commission avant que Madame la Ministre n'intervienne.

Mais ce qui est intéressant aussi, il faut voir certains membres du CNT aussi conduire hein, ça donne vraiment des idées hein, au lieu de venir accuser les uns et les autres… (*Applaudissements*.) Il y a d'autres qui ont plus de deux accidents à leur actif par an. (*Sourire*.)

Merc bien.

Vous avez la parole.

Modibo KEITA, *président de la Commission TP.* Merci Monsieur le Président.

Merci chers Honorables pour l'intérêt que vous portez à la sécurité routière. Cela démontre que la sécurité routière est le problème de nous tous ici et ça nous concerne tous, nous sommes tous des acteurs. Il faut se dire très honnêtement que la sécurité routière, ce n'est pas dû à un manque de texte, c'est dû à un comportement, l'indiscipline observée sur nos routes (*Applaudissements*.)

Quand on regarde les causes de l'insécurité routière, on voit nettement que c'est dû aux pratiques qui ne sont pas conformes à l'éthique : l'incivisme. Par exemple, il y a l'excès de vitesse - l'excès de vitesse, c'est nous-mêmes qui la pratiquons -, la conduite sous l'emprise de l'alcool ou des drogues, l'usage du téléphone au volant ou au guidon, le non-port du casque de protection pour les engins à deux roues, le non-port de la ceinture de sécurité dans les véhicules.

Cela m'amène directement à quelqu'un qui a posé la question « Est-ce qu'il y a des véhicules qui n'ont pas de ceintures de sécurité ? ». Effectivement, il y a certains types de véhicules tels que les cars où, au niveau des passagers, ce n'est pas doté de ceinture de sécurité ; donc là, il faut qu'on fasse la part des choses. Quand on applique comme ça, cela veut dire qu'au niveau de ces cars, de ces bus, on peut exiger la ceinture même s'ils ne sont pas équipés de ceintures de sécurité.

Pour dire que l'insécurité routière est due à nous-mêmes et que nous devons revisiter nos comportements et procéder à la sensibilisation autour de nous, au niveau de nos familles, au niveau de nos enfants. Cela apportera beaucoup déjà à la sécurité routière.

Aussi, il y a un facteur qui nous a été souligné pendant les écoutes, ça, c'est des facteurs qui sont dus à des causes de maladies telle que l'épilepsie. Il paraît que l'épilepsie a un grand pourcentage dans les

causes d'accidents. Ça aussi, c'est un problème sanitaire qui se pose. Tout cela doit être pris en compte, et que les permis, sûrement ça nous interpelle, qu'on doit passer périodiquement des visites médicales pour se rassurer de notre état de santé.

Voilà un peu le contexte général de la sécurité routière.

Pour le port du casque, Mme le Ministre va répondre à cette question. Un moment, il était question d'appliquer la loi, mais c'est nous-mêmes qui avons dit qu'il faut attendre. C'est nous-mêmes qui avons dit, FOMBA vient de le dire tout à l'heure, que c'était mieux d'attendre. Soit on applique la loi, soit on ne l'applique pas, ça, c'est une question de responsabilité. Que nous-mêmes, au niveau de la population, nous soyons responsables, nous puissions encourager les autorités à appliquer ces textes-là. Mais si nous-mêmes, on les décourage, on est réfractaire à l'application de ces textes, ça devient un problème. *(Applaudissements.)*

On parle de la visite technique, que des véhicules circulent sans phare, sans je ne sais pas. Je pense que tout cela interpelle aussi chacun de nous en tant que citoyen, en tant qu'usager, en tant que propriétaire d'engins. C'est l'indiscipline, c'est l'incivisme.

Et vous avez dit ici qu'aux abords du centre de visites techniques, il y a tout un marché qui s'est développé où il y a ceux qui louent des crics, ceux qui louent des catadioptres, etc. Tu prends ça, tu rentres et c'est au vu et au su de tout le monde. Ces usagers le savent et même ceux qui font la visite technique le savent, les forces de l'ordre le savent, tout le monde le sait, mais on laisse faire. Donc, je crois que ça n'intéresse personne, ce n'est le problème de personne.

Donc, cela demande à nous tous de revisiter nos comportements et aussi de faire en sorte que les choses puissent aller dans le bon sens. Tant qu'on n'arrivera pas à cette prise de conscience, on fera les meilleurs textes du monde et ça n'aboutira à rien parce que les textes sont faits pour que les hommes les appliquent.

Honorable Rahamata DIAOURE : Existe-t-il des textes ? Comme je viens de le dire, il y a des textes mais c'est une question d'application. Je pense que le Mali ne souffre pas d'un problème de textes ; le Mali souffre d'un problème de civisme, il faut se le dire. Sinon, le peu de textes que nous avons, même si ce sont des textes qui ne sont pas trop à la hauteur, si on les applique bien, le Mali va s'en sortir, ça, c'est certain. Donc, ça nous interpelle tous encore. Nous ici qui sommes censés être les représentants des corporations, il faut que nous-mêmes d'abord, on s'interpelle, on sensibilise autour de nous, on fasse des plaidoyers pour que ces textes puissent être appliqués. Donc, considérons-nous comme les premiers responsables, compte tenu de notre statut de représentants des corporations ; normalement, on serait les représentants des populations. Donc, ça, c'est un devoir que nous-mêmes, nous devons nous assigner pour pouvoir arriver à juguler ce phénomène d'incivisme qui engendre beaucoup de choses telle que l'insécurité dans tous les sens, pas seulement l'insécurité routière.

Le non-contrôle sur les voies publiques. Honorable DIAOURE, c'est un cri de cœur que vous avez fait. Il faut voir, au niveau de la route il y a plusieurs niveaux de gestion ; il y a la gestion technique. La gestion technique, là, c'est partagé. Le ministre est chargé de mettre la route dans les normes pour que les gens puissent bien circuler, mais c'est géré aussi à un autre niveau qui est la gestion sécuritaire aussi qui est jaugée par les forces de l'ordre : la gendarmerie, la police. Il y a la gestion même sanitaire de la route parce qu'il faut balayer la route pour

donner bon à circuler sur la route ; ça, c'est assuré par les mairies qui contribuent toutes à la sécurité routière, parce que quand tu circules sur une voie où il y a de la poussière, certainement que la visibilité s'anéantit et ça peut causer des accidents.

Il y a aussi la gestion économique même de la route, parce que ceux qui circulent sur la route, il y a des redevances qu'il faut payer.

Donc, pour la gestion d'une route, il y a plusieurs niveaux, plusieurs paliers de gestion. Le Ministre est chargé de faire les routes et de bien les faire, de les entretenir et de les mettre à la disposition d'autres personnes, nous les utilisateurs, et même ceux qui prennent des redevances par rapport à ces routes-là. Donc, je crois que ce cri de cœur est tout à fait juste.

Ceux qui circulent sans phares, sans freins, ça, c'est une question de civisme. Et aussi les forces de l'ordre, souvent peu regardantes sur ces aspects, tout ça, c'est lié à des phénomènes que nous savons tous. La police, la gendarmerie, nous savons tous qu'il y a un problème et ce problème, moi, je ne vais pas le dire ici. Il faut qu'on se rende compte tous qu'il y a un problème et que nous parvenions à résoudre ce problème-là. Nous le savons tous.

M. le Président. (*Sourire*.) Non, Honorable KEITA, non, non, non ; moi, je ne sais pas le problème.

Modibo KEITA, *président de la Commission TP.* Comment ?

M. le Président. Moi, quand même, je ne le sais pas.

Modibo KEITA, *président de la Commission TP.* Vous ne le savez pas ?

M. le Président : Non, non, non.

Modibo KEITA, *président de la Commission TP. (Sourire.)* Bon, Monsieur le Président, un propriétaire de véhicule peut quitter ici, aller jusqu'à Ségou avec phare unique, mais s'il a l'argent en poche, il arrivera à Ségou, il n'y a pas de problème.

(*Sourires dans la salle*.)

Une Voix. En français facile.

Modibo KEITA, *président de la Commission TP.* En français facile, oui. Il suffit que quand on l'arrête, il fait ce qu'il doit faire… (*Sourires dans la salle.*).

Une voix. …

Modibo KEITA, *président de la Commission TP.* Non, moi, je ne ferai pas ça parce que moi, j'ai une autre dimension. Moi, je pense que je dois arriver aussi à Ségou.

M. le Président : Non, ne répondez pas à la tribune-soleil. Continuez. (*Sourire*.)

Modibo KEITA, *président de la Commission TP.* (*Rire.*) Je pense que je dois arriver à Ségou en toute sécurité. Donc, moi, je ne ferai pas ça.

Oumar Z : Quelles sont les sanctions prévues par les contrevenants ? Lors des écoutes de la police aussi bien que la gendarmerie, les contraventions sont très faibles au Mali. Tu brûles un sens interdit, tu dois payer trois mille francs (3000 F). Il faut voir le fait par rapport à ce que tu dois payer. C'est très faible, ce n'est pas dissuasif, ça ne fait pas mal au portefeuille. Tu peux brûler un sens interdit, tu peux circuler phare unique, tu peux faire tout ce que tu veux, le plus grand montant que tu payeras, ça, c'est peut-être l'écoute au téléphone qui coûte dix mille ou quinze mille francs. Voilà ! Sinon, le reste, c'est cinq mille, c'est trois mille, c'est deux mille, il y a même mille francs là-dedans. C'est trop peu. Donc, il faut qu'on revisite tout ça. Moi, je pense que ça sera une mission que nous allons nous assigner pour pouvoir revisiter vraiment ces textes-là pour qu'on puisse mettre les contraventions à la

hauteur des infractions pour que ça soit dissuasif, pour que ça puisse rapporter assez d'argent dans nos caisses aussi.

Il y a Fousseynou OUATTARA. Il demande si les piétons sont des acteurs de la circulation routière. Bien sûr, les piétons sont des acteurs de la circulation routière. Mais cela m'amène encore à la discipline, au civisme. Il y a des piétons aussi qui laissent les pistes piétonnières pour venir sur les pistes cyclables, et même venir sur les pistes …, non, ça arrive. Par exemple, au niveau des passages à niveau, … bon, d'accord. De toute façon, ce qui est sûr, par rapport au problème, les causes sont partagées...

Une voix. …

Modibo KEITA, *président de la Commission TP*. Non, bon, il n'y a pas de trottoir partout, ça, c'est vrai, ça c'est une vérité. C'est dû au fait que souvent les choses ne sont pas conformes aux normes. Il n'y a pas de trottoir, souvent les motocyclistes et les piétons se débrouillent sur les mêmes voies ; ça, c'est vrai. Et souvent, les motocyclistes, les piétons et les voitures mêmes se débrouillent sur la même voie. Ça, c'est vrai et cela nous interpelle à essayer de revoir l'aménagement au niveau de nos centres urbains pour que nous soyons conformes à tout point de vue aux équipements dignes d'un centre urbain. Donc, pour ça, Madame le Ministre est interpellée, pour que nous puissions intégrer dans les aménagements urbains, toutes les commodités permettant aux citoyens de se mouvoir en toute tranquillité.

Aussi, Fousseynou OUATTARA a dit : l'état des routes, cause d'insécurité routière. Ça, c'est une vérité. L'état des routes, c'est une source d'insécurité routière. Quand une route n'est pas bien faite, ça peut engendrer des accidents et c'est même causes d'accidents et d'atteinte à notre économie. Il y a eu des études qui ont été menées, un trou sur une artère principale, ce que ça engendre comme hémorragie financière, c'est inestimable ; quand on fait le calcul, c'est des millions par jour. Un petit trou. Parce que chaque fois qu'on arrive, on freine, en freinant il y a l'usure des pneus, perte de temps, consommation de carburant ; il y a même les amortisseurs qui se cassent. Quand on fait un petit calcul, ça fait des millions et des millions par jour. Donc, c'est même une hémorragie financière, ce n'est même pas bon pour notre économie et ce sont des sources d'accidents aussi.

Malheureusement, il y a peu de ressources dont nous disposons dans le cadre de la mise en conformité de toutes nos routes comme on le veut. Mais Mme le Ministre est en train de se débrouiller pour faire face à ça, elle se bat tous les jours pour qu'on puisse avoir des routes acceptables, circulables, bonnes à être utilisées.

Il y a des questions qui se recoupent. Il a parlé des cars qui circulent les battants ouverts. (*Sourire*.) Bon, ça, c'est les mêmes questions. Ça, c'est non seulement la faute au chauffeur mais c'est la faute aux passagers aussi. Moi, je suis dans un car, le battant est ouvert, pourquoi je ne vais pas faire en sorte que le battant se ferme ; si les passagers se rebellent, ils vont fermer. Mais peut-être, ce sont ces mêmes passagers qui demandent à ouvrir ces battants pour qu'il y ait de l'air. Voyez-vous ? ! Donc, ce n'est pas le chauffeur. Voilà un peu. C'est une question de fond aujourd'hui pour le Mali, qui est posée. Et une question essentielle, le problème de civisme.

J'avoue qu'il faut que cette question soit mieux traitée, pas seulement au niveau de la sécurité routière, mais au niveau général ; que cela soit un sujet d'intérêt commun, un sujet qui nous préoccupe tous, un sujet que nous devons tous porter avec vaillance et avec détermination et engagement. Ça, c'est clair.

Il demande la collaboration de la police et de l'ANASER. Effectivement, souvent, il y a des contrôles conjoints police, ANASER, gendarmerie. Mais ce que moi, j'ai appris, c'est que pendant ces contrôles il y a plus de recettes que quand les autres vont seuls pour contrôler. Il y a plus de recettes parce que tout ce qu'on prend comme ce qui est enfreinte à la loi, il y a un PV qui est dressé, il y a un constat qui est fait. Donc, quand l'ANASER, la gendarmerie, la police sortent, personne ne peut se cacher à personne, donc il y a plus de recettes. Ça se fait souvent mais c'est très peu, ça demande aussi certainement des moyens parce qu'il faut mobiliser les moyens pour pouvoir faire ce contrôle. Ça se fait de façon périodique.

Aboubacar Sidick FOMBA. Il parle du port de casque. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est lui qui venait de dire que ça a été une bonne chose qu'on reporte l'exigence du port du casque pour qu'il y ait le temps de sensibiliser. Qui n'est pas sensibilisé ? Tout le monde sait que quand tu tombes, tu n'as pas de casque, ta tête se brise. Tout le monde le sait. On n'a pas besoin de sensibiliser quelqu'un pour ça, c'est une vérité. Celui qui est en mesure de conduire une moto, est en mesure de comprendre ça au moins. Si tu sensibilises quelqu'un qui ne veut être sensibilisé, ça n'ira nulle part.

Donc, arrêtons ces prétextes et allons à l'essentiel. Si on doit appliquer la loi, il faut qu'on l'applique, et pour le bien-être de tous.

Madame le Ministre, moi, je pense qu'il faut appliquer cette loi, sans état d'âme. (*Applaudissements.)* C'est ce que moi, je vous conseille très sincèrement parce qu'on a dit qu'on est à la refondation. Le ministre de la Refondation est là donc, si c'est la refondation, on doit refonder aussi nos comportements, ça, c'est vrai. La refondation commence par nous-mêmes, on doit se refonder. Comme on le dit en bambara : « ***kɛlɛ bɛ daminɛ ni yɛrɛbakunkɛlɛ de ye fɔlɔ. Ni y'i yɛrɛbakun kɛlɛ, ni sera i yɛrɛ la, i bɛ se ka kɛlɛ tɔ kɛ*** ». Il faut que nous menions cette lutte en notre sein pour que nous parvenions à extérioriser cette lutte-là.

Je pense qu'il faut appliquer cette loi pour qu'on puisse sauver des vies.

L'immatriculation des motos et les permis. Il y a une campagne qui a été lancée pour immatriculer les motos, les doter de permis ; ça a été lancé depuis l'année passée et je crois que cela avance. Je crois que ça, c'est salutaire.

Je profite de ce micro pour féliciter Mme le Ministre qui a pris ça à bras-le-corps et qui est parvenue à faire tache d'huile, en sorte que les motos et les motocycles soient immatriculés, les conducteurs aient un permis de conduire. On suit ça ensemble, il y a une avancée appréciable à ce niveau.

FOMBA demande l'article 6 de la Charte africaine de la sécurité routière. Madame le Ministre va répondre à la question.

Comportements des usagers : quelles actions pour les alcooliques, les consommateurs de drogues ? Nous avons dit tout à l'heure que parmi les causes d'accidents, il y a la consommation de l'alcool, des drogues. Je pense qu'un ministre de Transport ne peut rien pour ça. C'est un sujet transversal qui, d'abord, nous interpelle au premier niveau, nous en tant que chefs de famille et citoyens. C'est un fléau qui fait des ravages, qu'il faut combattre et juguler. Même si ce n'est pas au niveau de la conduite, mais aujourd'hui, la jeunesse et même certaines personnes sont confrontées à ce fléau qui mine aujourd'hui notre société. Nous devons en faire un problème majeur, un problème de premier plan, un problème prioritaire avant qu'il ne soit trop tard.

Missions de clarification. En fait, ce projet de loi clarifie les missions de l'ANASER mais Mme le Ministre est bien placée pour vous dire ça. Moi, je peux le dire mais elle est mieux placée pour dire ça et je lui laisse cette question.

Sambou Diadié FOFANA, sa question s'adresse au ministre aussi : amener les forces de l'ordre à faire respecter la loi. Je ne sais pas si c'est un ministre des Transports qui veut amener les forces de l'ordre à faire respecter la loi. Moi, je pense qu'elle a son rôle, les forces de l'ordre ont le leur. D'ailleurs, les forces de l'ordre ne relèvent pas d'elle. Je pense que ceux qui doivent se saisir de cette question doivent s'en saisir et en faire bon usage.

Honorable BADINI. J'ai dit tout à l'heure que le rôle de tout un chacun est bien clarifié, le rôle du ministre des Transports est bien clarifié. C'est vrai qu'il a en charge la gestion de la route, la gestion mais sur un plan technique ; un plan sécuritaire, un plan sanitaire, un plan économique, c'est autre chose. Il y a plusieurs niveaux de gestion. Certainement qu'elle doit mettre à notre disposition des routes bien circulables, des routes bien entretenues, mais quant à l'entretien de ces routes, c'est une autre question. L'entretien de ces routes ne relève pas d'elle. Même si une route est bien faite, si ce n'est pas bien entretenu, ça revient à la même chose. On l'a dit ici plusieurs fois, c'est nous-mêmes qui remplissons les caniveaux et que les eaux débordent sur les routes, on a dit que l'eau est le principal ennemi de la route. Quand l'eau vient sur la route, ça détruit la route. Donc, voyez-vous, nous sommes face à nos propres turpitudes. Donc, il faut que nous soyons tous conscients de ça et que nous jouions nos rôles et que chacun joue son rôle.

Une collaboration franche entre l'ANASER et les forces de l'ordre ? C'est ce qui conditionne les sorties avec les forces de l'ordre. Souvent, l'ANASER, la police, la gendarmerie font des missions conjointes pour aller au niveau des artères contrôler et vérifier, il paraît que ça engendre beaucoup de recettes ces jours-ci. Donc, c'est une action à encourager fortement.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Honorable KEITA. Merci à la Commission.

Madame le Ministre, je vous invite à prendre la parole très rapidement pour apporter des éléments de réponses aux questions qui n'ont pas été répondues par la Commission.

Merci bien.

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures.* Merci Honorable Président.

Je remercie l'ensemble des intervenants parce que la sécurité routière ou l'insécurité routière, c'est réellement une question de vie parce que nous avons des pertes en vies humaines sur les routes. Toutes les questions tournent autour de deux choses : les usagers et les services chargés de la répression.

Si les usagers se comportent bien, les services chargés de la répression vont avoir moins de travail à faire. Mais nous, au niveau de l'ANASER, on a eu à faire des sondages et on a trouvé que 98 % des accidents relèvent du facteur humain. Oui, les accidents, ça relève du facteur humain, mais les autres-là, les dommages causés sur les véhicules par rapport à l'état de la route… Quand vous prenez une route, si la route est bien faite, il y a plus de morts d'hommes que quand la route est en état de dégradation. Oui, ça, c'est logique si une route est bien faite. Pour les dégradations, c'est les dommages causés aux véhicules mais si la route est très bien faite, en bon état, c'est généralement des morts

d'hommes. Donc, quand vous faites le point, qu'est-ce qu'on peut dire là ? Donc, le facteur humain, c'est ce qui est déterminant.

Je ne vais plus revenir sur les questions qui ont été traitées par le Président, je le remercie. (*Applaudissements*.) Il a touché pratiquement à toutes les questions.

Honorable Assane avait demandé : existe-t-il des véhicules sans ceintures ? Oui, il y a des véhicules sans ceintures, le rapporteur en a fait cas. Le code de la route au Mali ne met pas beaucoup d'accent sur le port des ceintures en milieu urbain. Donc, pour le port des ceintures en milieu urbain, vous avez des véhicules de livraison, souvent de vrais véhicules … - je ne dis pas nos véhicules qui ont été transformés - … de livraison n'ont pas obligatoirement de ceintures, ou bien ceux qui font des courriers. Aujourd'hui au Mali, nous, nous n'avons pas de vrais véhicules de livraison.

Ensuite, vous avez des véhicules de courriers qui font le courrier de porte à porte. Généralement, vous allez trouver que ces véhicules ne sont pas dotés de ceintures de protection. C'est la raison pour laquelle le code de la route en milieu urbain où la vitesse de circulation est limitée - je ne dis pas si vous êtes en interurbain -, ne prévoit pas beaucoup de répressions par rapport au port de ceinture de protection. Quand vous êtes en milieu urbain, c'est très difficile que vous dépassiez les 50 à l'heure. Donc, ça, c'est clair.

Maintenant, pour le port de casque, je crois, on a dit.

Honorable FOMBA avait posé quelques questions. L'immatriculation et le permis, le président de la Commission a déjà répondu à ça.

Il avait posé la question sur l'article 6 de la Charte. Les réalités des Etats ne sont pas les mêmes, quand vous prenez un pays comme le Mali et quand vous prenez un pays comme la Côte d'Ivoire ou bien le Sénégal. Moi, je suis partie au Sénégal, j'ai vu quatre motos seulement en circulation à Dakar. Il n'y a même pas de motos. Est-ce que le code peut être la même chose qu'au Mali ici où, quand vous êtes au niveau du deuxième pont vers 10 heures, vous avez des milliers de motos, d'engins à deux roues ? Je n'ai même pas vu de tricyclistes Katakatani à Dakar dans leur circulation. Donc, l'article 6 a invité tous les pays à élaborer leurs stratégies nationales de sécurité routière avec des priorités, des responsabilités claires et des objectifs ambitieux et réalistes. Donc, ils ont donné la latitude à tous les pays d'élaborer conformément aux réalités de leurs pays, c'est-à dire les stratégies qui répondent aux besoins ou bien aux usagers de la route de leurs pays. C'est ce que la Charte dit. Et nous avons la directive que nous avons transposée par le décret de février 2021 qui dit qu'après la directive transposée, obligatoirement notre ANASER qui a été créée avant la Charte africaine, devait être revue pour être conforme aux nouvelles directives données dans la Charte africaine. Donc, cette relecture, ça a été prédit dans le décret de février 2021.

Le non-respect des pistes cyclables. Même le non-respect des pistes cyclables, c'est les facteurs humains hein. Si vous regardez la Tour d'Afrique à Yirimadio, on a fait la voie avec les pistes cyclables mais allez-y vous arrêter et regardez combien de motocyclistes empruntent la piste cyclable.

Au niveau du deuxième pont, il y a la piste cyclable des deux côtés, mais il faut voir tout de suite-là, allez-y, vous voyez combien de motocyclistes montent sur la piste cyclable, s'il n'y a pas de policiers ? Donc, tous ces aspects-là, c'est les facteurs humains. Sinon, si tout le monde arrive à respecter le code de la route comme il faut,

nous allons avoir moins d'accidents sur nos chaussées.

Maintenant, le Président l'a dit, ceux qui circulent en état d'ébriété, mais ça, ce n'est pas dû au policier, ce n'est pas dû au ministère des Transports, c'est la personne même qui prend sa bouteille et qui se met sur la route. Ce n'est pas nous.

Pour les mesures de répression. Il l'a dit, les mesures de répression sont là, sont très claires, mais comment y arriver ? Quand vous regardez le nombre de motocyclistes qui circulent sur le pont, quand vous regardez le nombre de policiers, le policier a beau être vigilant mais il ne peut pas intercepter tous ceux qui se comportent hors la loi sur le pont. Vous pouvez avoir six policiers mais vous avez des milliers de motocyclistes sur la voie. Il faut que nous-mêmes, nous arrivions à accepter, à être conformes à la loi, à respecter la loi.

S'il s'agit de sensibilisation, l'activité majeure de l'ANASER, c'est des sensibilisations. Est-ce que vous faites un mois sans pour autant voir des annonces de l'ANASER sur les réseaux, à la télé, par tous les canaux de communication ? Nous faisons de notre mieux mais le problème, c'est nous-mêmes.

Comme le Président l'a dit, même les membres du CNT, quand on part en circulation, il faut voir qui fait quoi. (*Bruit de soutien*.) Mais c'est nous tous ! (*Bruit.)* Oui, c'est nous tous, ce n'est pas une seule personne, c'est nous tous… *(Murmures.)*.

M. le Président. Ou bien vous voulez qu'elle dise des noms ? Elle a des rapports à son niveau hein, moi, j'en sais.

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures.* Non. *(Sourire.)* Donc, ce n'est personne.

Prions DIEU pour que le Malien puisse avoir la conscience, quand vous êtes sur la voie, de respecter et de se conformer, et d'être patient, indulgent et tolérant…

Une voix. …

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures.* Oui, l'amour du pays, et être tolérant. Oui ! On a des problèmes.

Même pour les véhicules sans plaque d'immatriculation. Vous voyez que les véhicules sans plaque d'immatriculation, ce n'est autre chose que les agents des institutions, hein. Ceux qui ont des macarons mettent les macarons devant, les porteurs d'uniformes mettent les bérets devant, même les magistrats aussi mettent les macarons devant. J'ai dit : ah bon ?! Donc, qui sera assujetti à la loi si nous-mêmes qui sommes les représentants des institutions, on n'arrive pas à respecter la loi ? Donc, on est tous, directement ou indirectement concernés, hein… (*Applaudissements.*). C'est ça.

Donc, Monsieur le Président, pour ne pas être trop bavarde-là, est-ce qu'on n'a pas tout dit ?

M. le Président. D'accord ! Merci bien Madame le Ministre pour ces éléments de réponses. (*Applaudissements*.)

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures.* Merci Monsieur le Président.

M. le Président. En tout cas, il s'agit pour nous de trouver des solutions parce que le constat est connu de tout le monde. Et nous savons que, en tant qu'organe parlementaire de la Transition, nous devons suivre le Gouvernement à prendre des décisions vraiment courageuses parce qu'il ne faut pas que nous soyons des observateurs seulement. (*Applaudissements.*) Les

sanctions sont partagées, nous sommes là à se jeter les responsabilités. J'étais en train de dire à l'Honorable Secrétaire parlementaire que même certains d'entre nous vont très prochainement récompenser leurs enfants après le DEF en achetant des Jakarta pour eux. C'est vraiment dommage. Donc, la technologie aussi est une cause.

Merci bien de votre très bonne compréhension et nous allons passer au vote.

Mais en attendant, essayons une fois de plus vraiment d'appuyer les forces de l'ordre, tous ceux qui sont chargés d'observer cette sécurité. Ça se comprend aussi hein parce que tout cela, c'est au nom d'une liberté.

Président Assarid, quand on essaie d'appliquer la loi d'une certaine manière, d'autres vont parler d'entraves à la liberté, d'atteintes à la liberté alors qu'on veut leur bien. Ou bien Président ? *(Sourires dans la salle.)*

Très bien ! Donc, nous allons passer le **projet de loi** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 137
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté. *(Coup de maillet.)*

Félicitations ! Madame le Ministre, si vous avez un mot de remerciement à l'endroit des Honorables membre du CNT en quelques secondes, je vous donne la parole. Merci.

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures*. Merci Honorable Président.

Comme je l'ai dit, je remercie une fois de plus les membres du Conseil National de Transition et j'ai besoin de leur appui pour pouvoir mettre en œuvre toutes les réformes que nous avons entreprises depuis que je suis à la tête de ce département. Ce sont des réformes majeures, j'ai besoin de votre accompagnement et je sais compter sur chacun d'entre vous. (*Applaudissements.*)

Donc, aidez-moi à rendre effectif le port du casque parce que c'est pour sauver des vies sur nos routes.

Je vous remercie. (*Applaudissements*.)

M. le Président. Merci Madame le Ministre.

Merci Honorables membres du CNT.

A présent, nous allons passer au troisième point de notre ordre du jour qui concerne la **création de Réseau parlementaire.**

III. CREATION DE RESEAU PARLEMENTAIRE

Chers Collègues membres du CNT, nous avons reçu une lettre d'invitation de l'Honorable **Madame Aïchata Alassane CISSE, relative à la création d'un Réseau des Femmes parlementaires dénommé RFP**.

Je rappelle que conformément à l'article 98 de notre nouveau Règlement intérieur, *les membres du CNT peuvent désormais s'organiser pour créer des groupes d'amitié, de fraternité et de coopération avec d'autres Parlements, ainsi que des réseaux parlementaires.*

Toutefois, lesdites créations doivent faire l'objet d'une résolution en séance plénière.

Je vais donc demander à l'Honorable Secrétaire Habibatou de donner lecture du Projet de Résolution portant création dudit Réseau que vous pourrez approuver par acclamations.

- **Lecture du Projet de Résolution portant création du Réseau des Femmes Parlementaires du Mali (RFP).**

Donc, chers membres du CNT, c'était une déclaration à approuver par acclamations. *(Acclamations.)* Merci et félicitations !

A présent, nous allons passer au quatrième point qui concerne les **Communications**.

IV. COMMUNICATIONS

AVIS

Le Président du Conseil National de Transition informe les membres du CNT que les livrets du Règlement intérieur du CNT sont disponibles au niveau de leurs Commissions respectives.

Le Président du Conseil National de Transition sait compter sur la bonne compréhension de tous.

Bamako, le 29 mai 2023

Le Secrétaire général

Honorables membres du Conseil National de Transition,

Messieurs, Madame, les membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs,

Ainsi, prend fin la plénière d'aujourd'hui.

Merci pour votre disponibilité et au plaisir de se revoir.

La séance est levée. (*Coup de maillet*.)

La séance est levée à 17 h 10 mn.

Fait à Bamako, le 29 mai 2023

Le Président de séance

Malick DIAW
Président du Conseil National de Transition

Les Secrétaires de séance

Alioune N'GUEYE
4ème Secrétaire parlementaire

Mme Habibatou N. TRAORE
5ème Secrétaire parlementaire

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du jeudi 22 juin 2023

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du jeudi 22 juin 2023 et jour suivant

(Salle Djéli Baba SISSOKO du Centre International de Conférence de Bamako – CICB)

Présidence de l'Honorable Malick DIAW, Président du Conseil National de Transition

Secrétaires Parlementaires :

M. Amadou DIALLO
Mme Oumou SANOGO

La séance est ouverte à 9 h 17 mn.

M. le Président. Bonjour à toutes et à tous.

De bonne heure et de bonne humeur, nous reprenons.

La séance est ouverte. (*Coup de maillet.*) Merci.

Monsieur le Ministre, représentant du Gouvernement,

Honorables membres du Conseil national de Transition,

Mesdames et Messieurs,

Bonjour et bienvenue à cette plénière !

Comme il est de tradition, nous aurons toujours une pensée pieuse envers nos illustres disparus. Donc, en hommage à toutes ces victimes civiles et militaires, nationales comme étrangères, je vous prie d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence observée.)

Que leurs âmes reposent en paix !

Je vous remercie.

- **Appel nominal des membres du CNT**

Nous allons passer à l'ordre du jour.

PROJET D'ORDRE DU JOUR N° 23-009/CNT-RM

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAL.

II. EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA 2ème SESSION ORDINAIRE DE LA 6ème MANDATURE DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL (COMMISSION FINANCES).

III. CREATION DE GROUPES D'AMITIE ET DE RESEAUX PARLEMENTAIRES.

IV. DECLARATION DU CNT SUR LA DEMANDE DE RETRAIT DE LA MINUSMA.

V. EXAMEN DU RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'EXECUTION DU BUDGET DU CNT AU TITRE DU 4ème TRIMESTRE 2022 (HUIS-CLOS).

VI. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI SUIVANTS :

1. Dépôt n° 23-31/CNT : Proposition de loi portant modification de la loi n° 88-05/AN-RM du 27 février 1988 portant statut des experts judiciaires au Mali. **(Commission Lois) (Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux)** ;

2. Dépôt n° 23-32/CNT : Projet de loi portant Création de la Compagnie Malienne de Navigation Fluviale **(Commission TP) (Ministre des Transports et des Infrastructures)** ;

3. Dépôt n° 23-33/CNT : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-018/PT-RM du 26 mai 2023, portant dérogation à la loi électorale **(Commission Lois) (Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Reformes politiques et Institutionnelles)** ;

4. **Dépôt n° 23-35/CNT** : Projet de loi autorisant la ratification de l'Accord de prêt, signé à Djeddah (Arabie-Saoudite), le 08 février 2023 et à Bamako, le 16 janvier 2023, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque islamique de Développement (BID), relatif au Programme Régional de Cartographie de la Fertilité des Sols (RSFMP) de l'Afrique de l'Ouest-République du Mali. **(Commission D.R.E.A) (Ministre du Développement Rural)** ;

5. **Dépôt n° 23-36/CNT :** Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-019/PT-RM du 14 juin 2023 complétant l'Ordonnance n° 2023-018/PT-RM du 26 mai 2023 portant dérogation à la loi électorale ; **(Commission Lois) (Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Reformes politiques et institutionnelles)** ;

6. **Dépôt n° 23-37/CNT :** Projet de loi portant création de l'Ecole nationale de l'Administration pénitentiaire et de l'Eduction surveillée. **(Commission Lois)** ;

7. **Dépôt n° 22-63/CNT** : Proposition de loi portant loi de création du Comité de Contrôle des ONG en République du Mali. **(Commission Lois)** ;

8. **Dépôt n° 22-64/CNT** : Proposition de loi portant Création de l'Ordre des Géologues en République du Mali. **(Commission Lois)** ;

9. **Dépôt n° 22-65/CNT** : Proposition de loi portant Service Militaire Volontaire en République du Mali. **(Commission Défense)** ;

10. **Dépôt n° 22-66/CNT** : Proposition de loi portant Transformation des Ressources Naturelles et les Matières premières avant l'Exportation en République du Mali. **(Commission Mines)** ;

11. **Dépôt n° 22-67/CNT :** Proposition de loi portant loi de Nationalisation d'Exploration, de la Production et d'Exportation de l'Or en République du Mali. **(Commission Lois)** ;

12. **Dépôt n° 22-68/CNT :** Proposition de loi portant participation des Chefs de Villages, de Fractions ou de Quartiers aux délibérations du Conseil Communal par la modification de la loi n° 2017-051 du 02 octobre 2017 portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali. (**Com. Administration)** ;

13. **Dépôt n° 22-69/CNT :** Proposition de loi portant loi pour la Création du Comité de Développement Local (CDL) au niveau des Villages, Fractions ou de Quartiers et de la taxe de Pollution (TPO) en République du Mali. **(Com. Administration)** ;

14. **Dépôt n° 22-70/CNT :** Proposition de loi portant loi pour la Création de la Monnaie Cryptographique et de la Banque Centrale Nationale en République du Mali. **(Commission Finances)** ;

15. **Dépôt n° 22-72/CNT :** Proposition de loi portant modification de la n° 2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de création, de l'organisation et du contrôle des services publics. **(Commission Lois)** ;

16. **Dépôt n° 23-27/CNT :** Proposition de loi portant modification de l'Ordonnance n° 2019-022/P-RM du 27 septembre 2019 Portant Code Minier en République du Mali. **(Commission Mines)**.

VII. COMMUNICATIONS.

Il se pourrait qu'il y ait une petite **modification** parce que nous attendons toujours le dépôt de la loi d'**habilitation**. Donc, sous réserve de cette modification, je

voudrais aussi savoir s'il y a des observations par rapport à l'ordre du jour… Il n'y en a pas.

(Ordre du jour adopté)

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU JEUDI 1er DECEMBRE 2022.

Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour qui concerne **l'adoption du procès-verbal de la séance plénière du 1er décembre 2022**. J'invite les Honorables membres du CNT, qui auraient des observations à les communiquer au secrétariat général pour leur prise en compte.

Et sous réserve aussi de ces éventuelles observations, le PV est adopté.

(Procès-verbal adopté sans modification)

Nous abordons maintenant le deuxième point de notre ordre du jour qui concerne **l'examen du Rapport Annuel 2022 du Conseil Economique, Social et Culturel**.

II. EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA 2ème SESSION ORDINAIRE DE LA 6ème MANDATURE DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL (COMMISSION FINANCES).

Sur ce point, je rappelle qu'en application de l'article 107 de la Constitution du 25 février 1992, « *le Conseil Economique, Social et Culturel collecte, rédige, avec la participation des différentes entités qui le composent, à l'attention du Président de la République, du Gouvernement et de l'Assemblée Nationale, le recueil annuel des attentes, des besoins et des problèmes de la société civile avec des orientations et des propositions* ».

Aussi, aux termes de son article 109, « *le Gouvernement et l'Assemblée Nationale ont l'obligation, quand ils sont saisis, de donner une suite aux avis et rapports formulés par le Conseil Economique Social et Culturel dans un délai maximum de 3 mois pour le Gouvernement et avant la fin de la session en cours pour l'Assemblée Nationale* ».

J'invite, donc, le Président de la Commission Finances à présenter le rapport de sa Commission.

Mamadou TOURE, *président de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines, introduit le rapporteur de sa Commission.*

Mme Habibatou Nagnouma TRAORE, *rapporteure de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable TRAORE.

Je remercie la Commission pour son rapport.

Conformément à l'article 109 de la Constitution, je transmettrai nos conclusions au Président du Conseil Economique, Social et Culturel.

Je vous remercie.

Nous allons passer au troisième point de l'ordre du jour qui concerne la **création des Groupes d'Amitié et de Réseaux parlementaires**.

III. CREATION DE GROUPES D'AMITIE ET DE RESEAUX PARLEMENTAIRES.

Chers collègues, nous avons reçu des **lettres d'intention de création de Groupes d'Amitié et de Réseaux parlementaires** de la part de certains membres du CNT.

Je rappelle que conformément à l'article 98 de notre Règlement,

« *Les membres du Conseil national de Transition peuvent sous l'égide du Président du Conseil national de Transition, s'organiser pour créer des groupes d'amitié, de fraternité et de coopération avec d'autres parlements ainsi que des réseaux parlementaires*.

« *Toutefois, lesdites créations doivent faire l'objet d'une résolution en séance plénière ».*

M. le Président. Je vais demander aux secrétaires parlementaires DIALLO et SANOGO de donner lecture des différents projets de résolution portant création desdits réseaux et groupes d'amitié.

- **Lecture du projet de résolution portant création du Groupe d'Amitié Mali-Chine, Corée, Vietnam, Laos, Cambodge et Birmanie ;**
- **Lecture du projet de résolution portant création du Groupe d'Amitié Mali-Algérie ;**
- **Lecture du projet de résolution portant création du Groupe d'Amitié Mali-Maroc ;**
- **Lecture du projet de résolution portant création du Réseau des Parlementaires Maliens pour la Population et le Développement (REMAPOD) ;**
- **Lecture du projet de résolution portant création du Réseau des Parlementaires Maliens pour la lutte contre le Changement Climatique et la Protection du Fleuve Niger.**

Merci Honorables secrétaires parlementaires.

Bien sûr, ceux qui n'ont pas entendu leurs noms, peuvent aller au niveau des bureaux desdits réseaux et groupes pour se faire inscrire.

Donc, **nous prenons acte desdites créations**.

Nous allons passer au 4ème point de notre ordre du jour qui concerne la **Déclaration du CNT sur la demande de retrait de la MINUSMA**.

IV. DECLARATION DU CNT SUR LA DEMANDE DE RETRAIT DE LA MINUSMA.

J'invite le Président de la Commission des Affaires Etrangères à prendre la parole pour la lecture de la Déclaration.

Aboubacar Sidiki KONE, *président de la commission des Affaires Etrangères, des Maliens Etablis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, donne lecture de la Déclaration du CNT sur la demande de retrait de la MINUSMA :*

DECLARATION DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION SUITE A LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE TRANSITION DU MALI RELATIVE AU RETRAIT SANS DELAI DE LA MINUSMA DU MALI

Le Conseil National de Transition, Organe législatif de la Transition du Mali, réuni en séance plénière ce jour 22 juin 2023, a adopté la Déclaration ci-après :

LE CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION,

Prenant acte du Rapport trimestriel du Secrétaire Général des Nations-Unies sur la situation au Mali lors de la 9350ème session devant le Conseil de Sécurité le 16 juin 2023 à New York ;

Considérant que les défis sécuritaires auxquels est confronté le Mali sont connus de tous les partenaires sincères du Mali, défis qui ont servi à justifier la création de la mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

(MINUSMA) par la Résolution n° 2100 en date du 21 avril 2013 ;

Considérant que les objectifs assignés à la MINUSMA étaient entre autres, l'appui aux autorités maliennes pour stabiliser la situation dans les régions du Nord du Mali, écarter les menaces et prendre activement des dispositions afin d'empêcher le retour d'éléments armés dans ces zones, à travers le rétablissement de l'autorité de l'Etat dans tout le pays ;

Considérant qu'après une décennie de présence, la MINUSMA n'a pas pu atteindre son objectif fondamental au regard des résultats obtenus dans le cadre de la stabilisation du Mali ;

Considérant que le Mali entame une phase cruciale de mise en œuvre de ses objectifs majeurs : travailler à la réussite de la transition et préparer les futures échéances électorales ;

Prenant en compte les aspirations fortes du peuple malien au non renouvellement du mandat de la MINUSMA afin de permettre aux Forces de Défense et de Sécurité, de réaliser en toute autonomie, les missions de sécurisation des personnes et des biens ; de lutte contre la criminalité, le grand banditisme, la traite des personnes et le trafic de drogue ; les missions d'escorte des véhicules de transport ; de sécurisation des foires hebdomadaires dans les localités sensibles ; ainsi que les missions de sécurisation de frontières, grâce au renforcement de l'outil sécuritaire et de défense ;

Appréciant les efforts des autorités de la Transition à outiller les Forces armées et de sécurité pour permettre au Mali d'établir la paix et la sécurité sur l'ensemble du territoire national ;

Considérant que l'engagement constant des Forces de Défense et de Sécurité du Mali dans leur combat contre le terrorisme et l'insécurité sur l'ensemble du territoire national, a toujours obéi scrupuleusement au respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire ;

Considérant que la montée en puissance sur le terrain des forces armées maliennes (FAMAs) est indéniable ;

Considérant le soutien constant des pays frères comme le Burkina Faso et la Guinée ;

LE CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION,

- *Loue les efforts diplomatiques déployés par le Gouvernement de Transition en vue du rayonnement du Mali sur la scène internationale ;*

- *Se félicite de la réaction diligente du Gouvernement de Transition du Mali à travers son communiqué n° 0055 du 16 juin 2023 ;*

- *Encourage le Gouvernement de Transition à poursuivre les négociations avec l'Organisation des Nations Unies pour la réussite de la transition à travers la mise en œuvre des recommandations issues des Assises Nationales de la Refondation (ANRs) ;*

- *Exhorte le Gouvernement à continuer à coopérer avec les Nations Unies ;*

- *Invite l'ensemble des partenaires bilatéraux et multilatéraux à soutenir et à accompagner le Mali dans son combat contre le terrorisme et pour la réussite de sa transition ;*

➢ ***Félicite les Forces Armées Maliennes pour toutes les victoires et initiatives en cours, et les exhorte à la vigilance et à la poursuite de leurs efforts dans la lutte contre le terrorisme pour la sécurisation du territoire national et dans la protection des personnes et leurs biens ;*** *(Applaudissements.)*

➢ ***Invite les populations maliennes, la diaspora et l'ensemble des forces vives du pays à la sérénité, à la vigilance, à la cohésion, au sursaut patriotique et à rester toujours mobilisées derrière les autorités de la transition, en ces moments décisifs pour notre Nation ;***

➢ ***Adhère à la décision du Gouvernement de Transition de demander le retrait sans délai de la MINUSMA du Mali ;*** *(Applaudissements.)*

➢ ***Réaffirme son soutien indéfectible au Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat et l'encourage à poursuivre toutes les démarches utiles pour la réussite de la Transition autour des trois principes édictés qui gouvernent l'action publique à savoir :***

- le respect de la souveraineté du Mali ;
- respect des choix stratégiques et de partenaires opérés par le Mali ;
- la prise en compte des intérêts vitaux du peuple malien dans les décisions prises.

Fait à Bamako, le 22 juin 2023

Honorable Malick DIAW
Commandeur de l'Ordre National

(Déclaration adoptée par acclamation.)

M. le Président. Merci à la Commission.

Nous prenons acte de la déclaration. (*Coup de maillet.*)

Honorables membres du CNT, je voudrais qu'on applaudisse une fois de plus pour l'ensemble des autorités de la Transition pour cette décision courageuse. Elles le méritent. (*Applaudissements.*)

Merci bien.

Monsieur le Ministre,

Chers collègues membres du CNT,

Après la lecture de cette déclaration historique et courageuse, je voudrais demander à ceux qui ne sont pas concernés par le second point, c'est-à-dire le **huis clos**, de bien vouloir se retirer afin de permettre au Conseil national de Transition de continuer avec **l'examen du Rapport de l'Exécution du Budget du CNT au titre du 4ème Trimestre 2022**.

Encore une fois, au nom de tous les membres du Conseil national de Transition, nous saluons la disponibilité sans faille de M. le Ministre de la Refondation, chargée des Relations avec les Institutions. Merci pour votre disponibilité Monsieur le Ministre et à demain inch'ALLAH. (*Applaudissements.*)

V. EXAMEN DU RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'EXECUTION DU BUDGET DU CNT AU TITRE DU 4ème TRIMESTRE 2022 (HUIS CLOS).

La séance est à huis clos jusqu'à 11 h 38 mn.

Chers collègues, je voudrais juste qu'on suspende la séance pour quelques minutes afin de permettre au public et aux médias de s'installer, et continuer avec le 6ème point de l'ordre du jour qui concerne les **délibérations sur les projets et propositions de loi**. Donc, on va suspendre la séance jusqu'à 11 h 45 mn. C'est bon ?... Oui.

Donc, la séance est suspendue, elle reprendra à 11 h 45 mn. (*Coup de maillet.*)

Merci

La séance est suspendue à 11 h 38 mn.

***

La séance est reprise à 11 h 45 mn.

M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Ministres du Gouvernement,

Honorables membres du Conseil national de Transition,

Mesdames et Messieurs,

La séance est reprise. (*Coup de maillet*.)

Par la même occasion, le CNT souhaite la cordiale bienvenue à Mme le Ministre de l'Equipement et des Transports.

Madame le Ministre Délégué auprès du Premier ministre, bienvenue au Conseil national de Transition !

Nous étions à huis clos, et après cette séance, nous reprenons avec les **Délibérations**.

VI. DELIBERATIONS SUR DES PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI.

Nous allons passer à l'examen du **dépôt n° 23-32/CNT**.

❖ EXAMEN DU DEPOT N° 23-32/CNT : PROJET DE LOI PORTANT CREATION DE LA COMPAGNIE MALIENNE DE NAVIGATION FLUVIALE

J'invite la Commission TP à venir donner lecture de son rapport. Monsieur le Vice-président de la Commission, vous avez la parole.

Issaka TEMBELY, *vice-président de la commission des Travaux Publics, des Domaines, de l'Habitats et des Transports*, *donne lecture du rapport de sa commission*.

M. le Président. Merci Monsieur le Vice-président et merci à la Commission.

A présent, j'invite la Commission des Lois à venir donner lecture de son rapport d'avis.

Me Saran KEITA DIAKITE, *vice-présidente de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa commission*.

M. le Président. Merci Honorable Saran KEITA et merci à la Commission.

Je vais demander à Mme le Ministre de réagir à ces deux rapports, et après nous allons ouvrir les débats.

Merci bien Madame le Ministre de prendre la parole.

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures*. Merci Honorable Président du CNT.

Honorables membres du CNT, le Ministère des Transports et des Infrastructures se reconnait dans les deux présentations faites par les Honorables membres de la Commission des Lois et de la Commission TP

Je profite de ce micro pour remercier la Commission TP pour tous les efforts déployés dans les reformes entreprises au niveau du Ministère des Transports et des Infrastructures.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Madame le Ministre.

A présent, nous allons ouvrir les débats…

Honorable Mohamed Ould MATALY, vous avez la parole.

Mohamed Ould MATALY. Bismillahi Ar-Rahmani Rahîm.

Monsieur le Président, vraiment, ça, c'est un domaine qu'on maitrise très bien, le fleuve entre Gao et Bamako. Vous savez que dans le temps, c'est grâce à ces bateaux-là qu'on venait à Bamako, même étant élève. Après le ravitaillement du

Nord du Mali dans le temps, c'étaient les chalands, les remorqueurs de mil. Et quand l'usine de phosphate de Bourem a commencé, c'est avec ces mêmes chalands, donc, il n'y a pas de problème d'engrain. Aujourd'hui, restructurer par exemple cette société, ça a vraiment un intérêt capital pour la République, c'est un désenclavement total, parce que moi, je ne connais pas les rails hein mais je sais que nos rails c'est ça. Franchement, quand on parle de cette société, ça veut dire que les choses commencent à aller très bien, inch'ALLAH.

Merci Monsieur le Président.
(*Applaudissements*.)

M. le Président. Merci Honorable Ould MATALY.

Honorable Salaha MAIGA.

Salaha MAIGA. Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Ministres de la République,

Chers collègues membres du CNT,

J'ai une question simple à l'endroit du Ministre chargé des Transports, en lien avec la navigation. Ma question est qu'au début de la campagne de transport fluvial entre Koulikoro et Gao, nous constatons que la plupart des bateaux prêtés par les passagers entre Tombouctou et Mopti qui est fortement recommandé à cette période aux habitants qui sont sur toute la bande entre Tombouctou et Mopti, il y a une difficulté de couvrir la demande du début de la campagne et jusqu'à la fin de la demande. Qu'est-ce que le département prévoit ? Ce qui est sûr, c'est qu'il n'y a pas assez de bateaux ; je crois qu'il n'y a que deux bateaux qui opèrent dans cette partie du Mali. Et il est important à ce que les nombreuses demandes que la COMANAV reçoit, puissent être à un niveau de satisfaire le besoin des populations.

Donc, quel plan de réponse comptez-vous faire pour répondre à ce besoin ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable MAIGA.

Honorable Younoussa TOURE.

Younoussa TOURE. Merci Monsieur le Président.

Bonjour.

Je vais peut-être dire autrement ce qu'Honorable Ould MATALY voulait dire. Comme il l'a dit, la COMANAV, elle est pour les régions du nord ce que le train est pour les régions de Kayes, de Kita maintenant et de Koulikoro.

La question qu'on se pose avec ce nouveau réaménagement COMANAV-COMANAF. D'abord, la première question, c'est l'impact que cela peut avoir sur le prix du transport, parce que comme vous le savez, sur le bief-là, ce sont des régions très pauvres avec des populations plutôt démunies. Et comme vous l'avez dit, effectivement Madame le Ministre, c'est pendant cette période qui coïncide souvent avec l'hivernage, c'est la seule possibilité pour les gens de se déplacer. Si on transforme en EPIC, notre crainte c'est que le prix du transport ne dépasse pas la possibilité des populations.

Deuxième aspect, c'est l'aspect organisation même de ce voyage. Quelqu'un l'a dit, c'est vrai parce que c'est très sollicité, on a l'impression que tous ceux qui voyagent en dehors des classes privilégiées ne sont pas très bien prises en compte. On prend autant qu'on peut sur ces bateaux, avec tous les risques, à ce niveau-là il faudra revoir l'organisation.

Il y a aussi le cas des petits bateaux. Je crois que la directrice est là, pendant un moment elle a reçu les plaintes des gens de Tombouctou, elle a eu plusieurs fois à revoir le prix. Je pense que ces petits bateaux-là, j'avais dit à des gens de la

COMANAV de prendre des contacts avec le ministère du Tourisme pour voir comment on peut organiser en même temps le déplacement et la possibilité pour les touristes qui ne peuvent plus maintenant voyager par les routes, et pouvoir exploiter ce chemin-là.

Et enfin, concernant les petits bateaux, la complexité même du voyage. Excusez-moi, Monsieur le Président de le dire, on prend une cabine qu'on vend à deux personnes, fussent-ils une femme et un homme qui ne se connaissent pas, je leur ai dit non, ça, ce n'est pas possible. Et on vend les lits au lieu de la cabine. Je pense qu'il faut revoir cet aspect-là pour que les gens puissent accepter de voyager dans les conditions décentes, notamment en ce qui concerne ces petits-bateaux dont l'importance n'est pas à démontrer.

Ce sont ces inquiétudes que nous avons : augmentation du prix en fonction de cette réorganisation et organisation même du voyage par rapport à ces bateaux-là.

Je vous remercie beaucoup.

M. le Président. Merci Honorable TOURE.

Honorable Assane SIDIBE.

Assane SIDIBE. Merci Monsieur le Président.

Moi, j'ai c'est simplement une recommandation à l'attention du Ministre. Quand j'ai parcouru le rapport, je n'ai pas vu l'accent fort sur le volet Recherche-développement et construction navale, parce qu'autour de ce business, après le fleuve, ce sont les navires que nous allons en général payer en Asie. Donc, ma recommandation, c'est de mettre l'accent sur le volet Recherche-développement et construction navale.

Merci.

M. le Président. Merci Honorable Assane SIDIBE.

Le dernier intervenant, c'est Honorable Mohamed Ould Sidi Mohamed, c'est le dernier intervenant.

Mohamed Ould Sidi Mohamed. Merci bien Monsieur le Président.

Bonjour Mesdames et Messieurs les Ministres.

Bonjour camardes membres du CNT.

Madame le Ministre, vous vous battez beaucoup sur le plan désenclavement du pays, sur le plan route et sur le plan navigation, vous devez en être félicitée.

Actuellement, Madame le Ministre, vous changez la COMANAV en COMANAF, c'est-à-dire que la navigation, vous la rendez fluviale. Je ne sais pas quels sont les objectifs que cette appellation vise. Pourquoi vous le faites ? C'est ma première question.

Deuxièmement. Combien de bateaux actuellement sont fonctionnels sur le tronçon Koulikoro-Gao ? Est-ce que les tronçons Ambidédi-Saint-Louis sont exploitables ainsi que celui **de Kayes-Kankan en Guinée ?**

Merci.

M. le Président. Merci Honorable Mohamed Ould Sidi Mohamed.

Je vais demander à la Commission de prendre la parole pour apporter quelques éléments de réponse avant que Mme le Ministre ne finisse certainement de préparer ses réponses aussi.

Issaka TEMBELY, *vice-président de la Commission des Travaux Publics, des Domaines, de l'Habitat et des Transports.* Merci Monsieur le Président.

Bonjour chers collègues et merci pour les questions posées. Je constate que les cinq intervenants sont tous presque du nord, excepté Assane SIDIBE qui est devenu Assane MAIGA… (*Sourire.*), donc ça veut dire que c'est une question qui concerne surtout nos amis du septentrion.

Mohamed Ould MATALY a émis des mots d'encouragement par rapport à la création de la COMANAV ; Salaha MAIGA a émis des difficultés de couvrir la demande pressante par rapport aux places disponibles pour le trajet Mopti-Gao. Tout cela peut trouver son sens dans le développement de la navigation et dans la construction navale comme l'a dit Assane SIDIBE pour qu'il y ait beaucoup plus de bateaux. Parce qu'à ce que je sache, aujourd'hui nous sommes avec 5 bateaux ici mais la ministre va me compléter, et 2 bateaux qui tirent les autres bateaux.

Honorable Younoussa TOURE avait demandé par rapport au prix, si on transforme la COMANAV en EPIC COMANAF. Comme l'Etat est toujours actionnaire et que c'est quand même une position stratégique, les bateaux, je crois qu'il y aura sûrement des solutions dans le conseil d'administration et autres qui vont se créer pour le besoin.

Il y a Mohamed Ould Sidi Mohamed qui posait des questions par rapport à la navigabilité du tronçon Ambidédi-Saint Louis, puis Bamako-Kankan. Avec la création du COMANAF, la direction aura les coudées franches pour gérer sérieusement toutes les possibilités et avoir des partenaires qu'elle souhaite pour développer toutes ces activités. Parce qu'avec la COMANAV, le rôle de l'Etat, ils ont les pieds et mains liés pour se développer sur certains axes. Mais avec le vote de cette loi, ça pourra permettre à la COMANAF de prendre de l'envol.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Honorable Issaka pour ces éléments de réponse apportés.

Madame le Ministre, je vous invite à prendre la parole, et après nous allons procéder au vote.

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures.* Merci Monsieur le Président et je remercie l'ensemble des Honorables qui sont intervenus.

Pour l'Honorable OULD MATALY, c'est une contribution. Effectivement, comme on l'a dit, les plus hautes autorités ont pour priorité tout ce qui concerne le désenclavement intérieur et extérieur du pays, et parmi ces désenclavements nous avons les voies routières, les voies ferrées et aujourd'hui les voies fluviales aussi. Tous ces secteurs font partie des secteurs prioritaires, mais on est obligé d'aller un après l'autre. Merci de cette contribution.

Pour l'Honorable Salaha. Il dit : Tombouctou-Mopti, quels sont les efforts que l'Etat compte mettre en œuvre pour satisfaire les besoins ? Effectivement, l'offre qui est là est supérieure par rapport à la disponibilité. C'est la même chose, même quand le 9 on a commencé avec le démarrage du train ; pour un premier départ, le ministère avait fait une programmation d'à peu près 60 % de taux de remplissage mais aujourd'hui je suis à peu près de 120 % du taux de remplissage. (*Applaudissements*.) Ça veut dire que c'est réel. Mais comme c'est un début, nous sommes en train de voir. C'est la raison pour laquelle, vous avez constaté, ces derniers temps, les différentes réformes entreprises par le ministère en charge des transports et des infrastructures. Tout commence par un. On est en train de commencer mais tout ce qui est là pour pouvoir améliorer la qualité du service, nous allons veiller inch'ALLAH au respect de ces normes. Mais c'est un début, on va aller petit à petit. Si vous regardez la COMANAV, c'est un service public d'Etat, c'est-à-dire qu'elle n'a pas pour mission de faire des bénéfices réalisés mais c'est pour soulager la souffrance des populations, c'est-à-dire pour leur faciliter le déplacement d'un point A vers un point B. C'est comme si l'Etat construit des routes, l'Etat doit veiller au dégagement d'un chenal navigable aussi en toute saison de l'année, comme on l'a dit, les 12 mois de l'année. Nous sommes actuellement à

peu près entre Koulikoro et Mopti sur 4 mois ; et après, de Mopti jusqu'à Gao, on a à peu près 2 à 3 mois ; ça dépend du tirant d'eau dans l'eau.

Donc, nous allons y veiller inch'ALLAH, quand les textes seront adoptés, parce qu'on a expliqué pourquoi la restructuration. La restructuration, quand vous prenez la COMANAV, elle avait pour mission principale l'exploitation du chenal navigable. L'exploitation du chenal navigable, c'est ce que la nature nous a offert. Dans ses missions, elle ne pouvait pas faire des travaux de dragage, c'est-à-dire quand il y a l'ensablement pour pouvoir dégager le sable et faire le trafic pendant toute l'année ; ensuite, les zones où on a des affleurements rocheux, la COMANAV ne pouvait pas intervenir pour faire le surcreusement. Donc, si nous avons une bonne pluviométrie et si le tirant d'eau est acceptable, la COMANAV évolue. Dans le cas contraire, nous étions à l'arrêt, c'est-à-dire nous dépendons des aléas climatiques. Mais aujourd'hui avec la modernisation technologique l'Etat peut se donner des moyens et faire des chenaux artificiels pour que la navigation sur le fleuve Niger puisse être continuelle toute l'année. Donc, nous sommes là.

On a, comme vous le savez, les bateaux anciens : on a Kankou Moussa, il y a Général SOUMARE ; et entre Mopti et Kabara on a des petits bateaux VIP d'à peu près 60 places. Avec 60 places, quand vous regardez le trajet, on ne peut pas embarquer toutes les personnes qui veulent effectuer le déplacement parce que le nombre de places est limité, donc on est obligé. Mais il y a des actions qui sont en cours, quand ces textes vont être adoptés. On a signé un mémorandum avec les sud-africains où on va acquérir du matériel et ensuite on va pouvoir faire des travaux sur le chenal navigable de Koulikoro jusqu'à Gao et ensuite d'Ambidédi dans la région de Kayes et de Bamako jusqu'à Kankan.

Dans le temps, avant la construction du troisième Pont, entre Bamako et Kankan, tout le monde sait là où on a la brigade fluviale, c'est ce qui était la gare de Kangaba Batoni, mais quand le barrage de Manantali a été érigé, quand le deuxième Pont a été érigé, le régime du fleuve a été perturbé et quand le régime du fleuve a été perturbé nous on a besoin d'un tirant d'eau pour pouvoir naviguer sans être embourbé. Mais malheureusement pour nous, à l'état actuel la navigation ne peut pas être continuelle et on a besoin de restructurer la COMANAV pour ne pas être dépendant de la nature. Ce que la nature nous offre, on est obligé de travailler avec ça parce que dans ses missions il n'y a pas ça.

Par rapport à l'Honorable Younoussa, il parle de l'impact de la restructuration. C'est ce que je dis. Avant, la COMANAV ne pouvait pas faire les travaux sur les installations portuaires, ni la direction nationale de l'hydraulique aussi, parce que dans ses missions il n'y a pas de travaux sur les installations portuaires.

Il y a un seul projet, le projet PRIFEN, c'est ce projet qui a inscrit la réhabilitation des quais. Quand ce projet PRIFEN inscrit la réhabilitation des quais, pour pouvoir réaliser ces travaux, c'étaient beaucoup de problèmes parce qu'avec les organes de contrôle on avait beaucoup de problèmes ; ce n'est inscrit ni au niveau de la direction nationale de l'hydraulique, ni au niveau de la COMANAV. Donc, c'étaient des problèmes pour pouvoir mettre en œuvre ces installations.

Le projet même a eu à mener une étude, qui a recommandé la restructuration de la société d'exploitation pour pouvoir permettre de faire des réalisations qui vont améliorer la qualité de la navigation offerte à la population. D'où obligatoirement cette navigation. Quand vous regardez les anciennes missions, c'était de participer à toutes les activités commerciales, industrielles, mobilières et immobilières et foncières se rattachant directement à son objectif qui est l'exploitation fluviale ; et les nouvelles missions, c'est assurer la construction, la réhabilitation, le

renouvellement et l'extension des chenaux navigables du réseau fluvial national, élaborer et mettre en œuvre le programme d'investissement, de construction d'aménagements, d'entretien et de surveillance des quais et installations portuaires situés sur le domaine qui lui est confié par l'Etat en rapport avec les collectivités territoriales concernées, assurer l'entretien et le balisage du chenal navigable, gérer et exploiter le domaine public fluvial qui lui est confié, assurer la maitrise d'ouvrage et la maitrise d'œuvre des travaux neufs et d'extension des chenaux navigables du réseau fluvial, contribuer à la promotion et au développement de la navigation, du tourisme fluvial et du transport multimodal et assurer la gestion comptable et financière des infrastructures fluviales qui lui sont confiées, assurer un appui conseil en matière de navigation fluviale. Vous voyez, les anciennes missions et les nouvelles missions, il y a beaucoup de choses qui seront prises en compte quand les textes vont être adoptés.

Les petits bateaux. Comme je l'ai dit, un bateau de 60 places pour une demande de 120 ou 150 personnes, vous voyez que la demande est supérieure à l'offre, donc on ne peut pas satisfaire les besoins de tout le monde. Mais quand on va restructurer, si ça deviendra un EPIC, les partenaires sont prêts à s'engager. Sinon, la seule société d'Etat, quand les partenaires viennent, on les démarche, mais ils ne sont pas prêts à s'engager parce que la COMANAV avait pour mission un service public d'Etat, c'est-à-dire c'est comme on construit les routes, on doit transporter les populations. Donc, l'impact c'est que les partenaires vont accepter où des activités en PPP pourront être entreprises par la COMANAV pour le développement.

Il demande de revoir les conditions d'embarcation. Il y a une délibération sur les prix, qui est faite sur la base d'une subvention. On sait, les gens ont besoin du confort mais c'est à la limite possible de l'Etat. Quand vous regardez ces bateaux, toutes les rotations sont subventionnées par l'Etat parce que la COMANAV dispose d'un contrat-plan avec l'Etat. Donc, si nous faisons dérogation, en cas de contrôle souvent ça peut être compliqué pour la société qui est assujettie à tous les organes de contrôle, que ça soit l'inspection, le bureau du vérificateur général, le contrôle général des services publics de l'Etat, les audits internes et externes. Donc, la COMANAV est soumise à tous ces contrôles et on est obligé de respecter les prix qui sont fixés par délibération.

Honorable Assane SIDBE a fait une recommandation, c'est-à-dire recherche-développement et construction navale. Il y a deux semaines, le Mali a abrité un colloque international sur la construction navale, c'était au niveau du Patronat où pratiquement toute la sous-région ouest-africaine avait été invitée, et parmi ces invités il y avait des constructeurs de bateaux qui sont même venus et qui ont exposé de nouveaux modèles. Je crois que nos constructeurs traditionnels aussi qui se trouvent au niveau de Mopti, qui font les pirogues et les pinasses, ont tous pris part à cette rencontre internationale. Les échanges sont en cours, le colloque était financé par la Banque mondiale. D'ici peu de temps, la construction navale au Mali va être revue, c'est-à-dire améliorée positivement avec les nouvelles technologies que les échanges vont permettre, et des voyages d'études au niveau de ces sociétés pour un transfert de compétences.

On dit : avez-vous combien de bateaux ? Je crois que l'Honorable TEMBELY a donné. Nous avons, comme il l'a dit, les grands bateaux et trois petits bateaux VIP qui peuvent assurer la continuité entre Mopti et Gao pendant une certaine période. Sinon, ce sont les grands bateaux Général SOUMARE et KANKOU MOUSSA qui viennent jusqu'à Koulikoro pendant une période restreinte.

On dit : la navigabilité Ambidédi-Bamako-Kabara ? Comme vous le savez, dans les missions de la COMANAV il n'y avait pas ces travaux d'investissement, donc il y a eu un ensablement jusqu'à ce que la navigation sur ces tronçons, ces biefs navigables, est en arrêt. Quand les textes vont être adoptés, avec le surcreusement, le dragage, pourquoi ne pas reprendre tous ces biefs qui étaient navigables avant ? Dans les années 1968, ces biefs étaient navigables mais aujourd'hui ils ne sont pas navigables en toute saison. Donc, on voudra entreprendre beaucoup de travaux de dragage et de surcreusement sur les 1300 et quelques kilomètres de chenaux navigables que nous avons sur le fleuve Sénégal, sur le fleuve Niger et sur les autres affluents du fleuve Sénégal au Mali.

Monsieur le Président, Honorables membres du CNT, c'étaient les quelques questions qui avaient été adressées au ministère des Transports et des infrastructures. Nous vous remercions et nous comptons sur vos propositions pour que les réformes entreprises au niveau du ministère des Transports et des infrastructures soient une réalité.

Je vous remercie. (*Applaudissements*.)

M. le Président. Merci Madame le Ministre pour ces éléments de réponses apportés.

Merci chers collègues.

Donc, à présent, nous allons passer au vote du **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 122
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi est donc adopté. (*Coup de maillet*.)

Félicitations Madame le Ministre ! Si vous avez un mot à l'endroit des Honorables membres du CNT avant de vous retirer, je vous invite à prendre la parole ; ou si vous désirez accompagner votre collègue, il n'y a pas de problèmes aussi.

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures.* Merci Honorable Président, Honorables membres du Conseil national de Transition. Les mots me manquent pour vous remercier.

Mais je donne un autre point qui est le point le plus crucial : le code de la route qui est en cours.

Je compte aussi sur les membres du CNT pour pouvoir aider le Mali à mettre l'accent beaucoup sur la sécurité routière pour éviter le nombre de tués sur nos routes.

Merci d'avance et bonne continuation !

M. le Président. Merci Madame le ministre. Encore félicitations pour tous les efforts !

Par la même occasion, le CNT souhaite la cordiale bienvenue à Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre.

A présent, nous allons entamer l'examen des **dépôts n° 23-33/CNT** et **n° 23-36/CNT**, qui font l'objet d'un seul rapport.

❖ **EXAMEN DES DEPOTS N° 23-33/CNT ET N° 23-33/CNT**

• **Dépôt n° 23-33/CNT : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-018/PT-RM du 26 mai 2023, portant dérogation à la loi électorale**.

• **Dépôt n° 23-36/CNT : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-019/PT-RM du 14 juin 2023 complétant l'Ordonnance n° 2023-018/PT-RM du 26 mai 2023 portant dérogation à la loi électorale.**

J'invite la commission des Lois à venir donner lecture de son rapport.

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République*. Merci Monsieur le Président.

Je voudrais venir pour apporter juste une correction. Si vous regardez la page de garde de votre rapport, vous vous rendrez compte qu'il y a une erreur qui s'est glissée : nous avons procédé à la **répétition** du **titre** du **dépôt n° 23-33** en lieu et place du **titre** du **dépôt n° 23-36** qu'il faut comprendre par le projet de loi portant sur la ratification de l'**ordonnance n° 2023-019** qui est l'ordonnance complémentaire à la première.

Monsieur le Président, la commission des Lois a été saisie pour ces deux dépôts portant ratification de l'ordonnance n° 2023-018/PT-RM du 26 mai 2023 portant dérogation à la loi électorale et de l'ordonnance n° 2023-019 du 14 juin 2023 portant ordonnance complétant la première.

Ces deux ordonnances, pour vous rappeler, ont été prises par le Gouvernement dans le souci pour le Gouvernement de respecter les délais légaux et la procédure législative en matière d'administration que le conseil national de transition a bien voulu accorder au Gouvernement par la loi d'habilitation du 24 mai 2023.

Ces deux textes, comme vous pouvez le savoir, rentrent pour la première ordonnance, elle sera caduque si elle n'était pas déposée chez nous avant le 16, et la deuxième le sera avec la proclamation des résultats provisoires par l'AIGE, de ce referendum que nous venons de vivre.

J'invite donc la vice-présidente, en l'absence du rapporteur, à venir vous livrer le contenu de notre rapport. Nous souhaitons réellement qu'il ne suscite pas de débat.

M. le Président. Merci Honorable président de la commission des Lois.

Honorable Saran KEITA, vous avez la parole.

Me Saran KEITA, *vice-présidente de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable Saran KEITA. Merci à toute la commission.

Il n'y a pas de rapport d'avis. Je vais demander à Mme le Ministre de réagir sur ce rapport et après nous allons ouvrir les débats.

Merci bien, Madame le Ministre, de prendre la parole.

Mme Fatoumata Sékou DICKO, *ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Reformes politiques et institutionnelles.* Merci beaucoup Monsieur le Président du Conseil national de Transition.

Honorables membres du Conseil National de Transition,

Monsieur le Ministre de la Refondation, chargé des relations avec les institutions,

Chers collègues.

Le Gouvernement se réjouit du fait que les deux projets de loi aient fait l'objet d'un cumul pour être présentés au CNT comme un seul rapport lors de la présente plénière. Le Gouvernement remercie le Conseil National de Transition pour ça et également, surtout, pour la diligence apportée dans le traitement de ce dossier qui est déposé il y a juste une dizaine de jours, et qui a fait l'objet des écoutes nécessaires, du traitement approprié avant sa programmation à l'ordre du jour de la présente plénière.

Le Gouvernement se réjouit de cet état de fait et bien évidemment souscrit entièrement à la teneur du rapport qui vient d'être déposé par le président de la commission que je remercie ici.

Merci.

M. le Président. Merci bien Madame le Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des réformes politiques et institutionnelles.

Merci à la commission.

A présent, s'il y a des membres du CNT qui désirent intervenir…

Des voix. Il n'y a pas de débat !

M. le Président. Il n'y a pas d'intervenant.

Nous allons donc procéder au vote des **deux projets de loi**.

Chers membres du CNT, voulez-vous qu'on fasse un vote groupé ou bien séparé ?...

Des voix. Un vote groupé.

M. le Président. Nous passons donc aux voix les **deux projets de loi** ensemble.

Quel sont ceux qui sont pour ? …

<u>Résultats</u> :

Pour : 123
Contre : 00
Abstentions : 00

Ces deux projets de loi sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Félicitations Madame le Ministre délégué auprès du Premier ministre !

Par la même occasion, Madame le Ministre, si vous avez certainement un mot de remerciement à l'endroit des membres du CNT avant de vous retirer, vous avez la parole.

Mme Fatoumata Sékou DICKO, *ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Reformes politiques et institutionnelles.* Merci beaucoup Honorable Président du Conseil National de Transition.

Mesdames et Messieurs les Honorables membres du Conseil national de Transition, c'est encore une fois pour vous remercier de la bonne collaboration et d'avoir surtout compris l'importance stratégique de ces deux projets de loi dans la bonne organisation du scrutin référendaire qui vient de se tenir.

Je vous remercie infiniment pour ça. (*Applaudissements*.)

M. le Président. Encore merci Madame le Ministre.

Chers collègues membres du CNT, je crois que nous pouvons accompagner Mme le Ministre par des ovations chaleureuses. (*Applaudissements*.) Merci.

Merci également à M. le Ministre de la Refondation qui est notre 148ème membres. Merci pour votre disponibilité.

On va suspendre la séance mais bien avant, je voudrais juste demander aux membres de la Conférence des présidents de bien vouloir rester en salle rien que pour quelques minutes, d'autant plus que nous avons reçu quatre (4) dépôts. Quant aux autres, je vous souhaite bon appétit.

La séance est suspendue et elle reprendra demain à 9 h 00.

Merci. (*Coup de maillet*.)

La séance est suspendue à 13 h 12 mn.

***

La séance est reprise le vendredi 23 juin 2023 à 9 h 39 mn.

M. le Président. Bonjour.

Monsieur le Ministre de la Refondation,

Honorables membres du Conseil National de Transition,

Mesdames et Messieurs,

Bonjour et bienvenue !

Nous continuons cette plénière et la séance est reprise. (*Coup de maillet*.)

Monsieur le Ministre, Honorables membres du Conseil National de Transition, nous allons continuer avec l'examen du **dépôt n° 23-31/CNT**.

❖ **<u>EXAMEN ET RENVOI DU DEPOT N° 23-31/CNT</u> : PROPOSITION DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N° 88-05/AN-RM DU 27 FEVRIER 1988 PORTANT STATUT DES EXPERTS JUDICIAIRES AU MALI**

J'invite le Président de la commission saisie au fond, la commission des Lois, à venir donner lecture de son rapport.

Me Saran KEITA DIAKITE, *vice-présidente de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport de sa commission.*

M. le Président. Merci Honorable Saran KEITA ; merci à la commission.

(*Demande de parole*.)

Vous avez la parole.

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République*. Merci infiniment Monsieur le Président.

Bonjour chers collègues.

Messieurs les membres du Gouvernement, bonjour.

Je voulais d'abord présenter toutes mes excuses à la vice-présidente qui ici à ce pupitre était en train de lire le rapport de la commission quand on s'est rendu compte qu'il y avait certaines observations du ministre qui n'avaient pas été prises en charge. Je voulais simplement, Honorable Président, apporter ces corrections au document avant tout débat.

Je voudrais que vous puissiez regarder au niveau de l'article 3, il y a des compétences qui doivent être ajoutées, notamment deux compétences parce que la troisième est déjà prise en charge. Il faudra ajouter à la fin des compétences déclinées : « ***gère les conflits entre les membres*** » (Article 3).

Des voix. Quel chapitre ?

Dr Souleymane DE*, président de la commission des Lois.* **Chapitre II : Missions et attributions de l'ordre**. A la fin des missions, vous ajoutez :

- ***gère les conflits entre les membres*** ; (Page 5).
- ***reçoit les réclamations des tiers contre un expert dans l'exercice de ses fonctions***.

Chapitre III : de l'Admission et de l'inscription à l'ordre.

Article 6 : le serment.

M. le Président. Honorable Souleymane DE, avez-vous un problème avec la numérotation des pages ?

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois.* Non, moi, j'ai le texte de loi, je n'ai pas le rapport.

M. le Président. Effectivement, en donnant le numéro de page, ça va faciliter la recherche, pour que tout le monde puisse suivre au même titre que vous. Il faut nous aider. Merci.

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois.* Très bien !

Honorable Président, dans la présentation je vous ai dit : allez-y au chapitre III.

Des voix. Prenez le rapport.

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois.* D'accord, je prends le rapport. Excusez-moi.

Il n'y a pas de **serment** dans votre rapport, c'est vrai. Mais dans le texte de loi, il est dit que l'expert judiciaire en prêtant serment jure devant le peuple. N'étant pas juge, il a été souhaité qu'on enlève le membre « ***devant le peuple*** ».

Chapitre IV. (Page 6 de votre rapport)

Article 11 : ***Aucun membre de l'ordre ne peut faire l'objet d'enquêtes, de poursuites ou être arrêté ou détenu dans l'exercice de ses fonctions***.

Il faut ajouter : « ***sans informer l'Ordre »***. Le juge n'a nullement besoin de requérir l'autorisation de l'ordre, il ne fait que l'informer.

Dispositions finales. A ce niveau, il faudra simplement dire que c'est la formalité. Là où on a écrit « ***Un décret pris en conseil des ministres complète les dispositions de la précédente loi*** », il faudra tout biffer. C'est juste pour dire qu'« ***un décret pris en conseil des ministres détermine les modalités d'application de la présente loi.*** » On a la formule consacrée, il faut sortir de la littérature qu'on avait mise ici.

Enfin, le dernier article, **article 26** :

« ***La présente loi abroge toutes dispositions antérieures, notamment la loi n° 88-05/AN-RM du 25 février 1988*** ». On s'arrêtait là. Il fallait compléter pour donner le titre de la loi : ***portant statut des experts judiciaires en République du Mali***.

Ce sont juste ces précisions qu'on souhaitait apporter, Monsieur le Président.

M. le Président. Honorable Souleymane DE, je pense que c'est juste ce qui a été relevé pour le moment. Est-ce qu'il ne serait pas mieux de vous accorder encore plus de temps pour mieux voir ce dossier, même s'il faut le renvoyer ?

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois.* Monsieur le Président, c'est fait.

M. le Président.

Moi quand même, je ne sais pas s'il faut renvoyer ou bien s'il faut suspendre pour vous accorder quelques minutes.

(*Bruit dans la salle*.)

(*A l'endroit des membres du CNT*.) Qu'est-ce que vous en pensez ?

Des voix. On renvoie !

M. le Président. Donc, Honorable Souleymane DE, nous allons suspendre pour…

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois.* Non, ce sont des compléments qu'on a ajoutés. On a juste mis les formules consacrées.

M. le Président. Donc, Honorable Souleymane DE, nous allons vous accorder une chance ; nous allons suspendre pour quinze minutes, …

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois.* Très bien, Monsieur le Président !

M. le Président. … juste le temps pour vous de parfaire un peu, et nous reviendrons à 10 h 30 mn. S'il y aura toujours de l'imperfection, en ce moment on va renvoyer.

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois.* Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci bien.

La séance est suspendue ; elle reprendra à 10 h 30 mn. (*Coup de maillet*.)

La séance est suspendue à 10 h 13 mn.

***

La séance est reprise à 10 h 39 mn.

M. le Président. La séance est reprise. (*Coup de maillet*.)

Honorables membres du Conseil National de Transition, avant d'inviter l'Honorable Souleymane DE, permettez-moi d'abord de souhaiter la cordiale bienvenue à M. le Ministre KEITA. Bienvenue au CNT !

Honorable Souleymane DE, vous avez la parole.

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République*. Monsieur le Président, chers Honorables, bonjour.

Merci pour une seconde chance pour la commission de s'exprimer à ce pupitre.

Chers collègues, après mûre réflexion, avec le bruit que nous venons d'entendre tout de suite, nous avons souhaité, Monsieur le Président, renvoyer ce texte à la toute prochaine session pour non seulement prendre en charge les corrections que nous avons données dans cette salle mais encore nous rapprocher davantage du ministère de la Justice et de tous les autres collègues ici qui nous ont déjà fait parvenir leurs suggestions, propositions et appréhensions par rapport au texte. Ça nous permettra de prendre globalement tout cela et puis on verra bien.

Merci infiniment. (*Applaudissements*.)

M. le Président. Merci Honorable Souleymane DE ; merci à la commission. Donc, cette proposition de loi est renvoyée. (*Coup de maillet*.)

(L'examen définitif du dépôt n° 23-31/CNT a été renvoyé à la prochaine session)

Ceci nous amène au **dépôt n° 23-35/CNT.**

❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 23-35/CNT : PROJET DE LOI AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET, SIGNE A DJEDDAH (ARABIE-SAOUDITE), LE 08 FEVRIER 2023 ET A BAMAKO, LE 16 JANVIER 2023, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID), RELATIF AU PROGRAMME REGIONAL DE CARTOGRAPHIE DE LA FERTILITE DES SOLS (RSFMP) DE L'AFRIQUE DE L'OUEST-REPUBLIQUE DU MALI.**

La commission DREA pour son rapport.

Mohamed Ousmane Ag MOHAMEDOUN, *président de la commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement introduit le rapporteur de sa commission.*

Kassoum Moussa DIARRA, *rapporteur de la commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement, donne lecture du rapport de sa commission*.

M. le Président. Merci Honorable Kassoum DIARRA. Merci à la commission.

J'invite la commission des Finances à donner lecture de son rapport d'avis.

Salif DOUMBIA, *rapporteur de la commission des Finances, de l'Economie, du*
Plan, de la Promotion du Secteur Privé et des Industries, donne lecture du rapport d'avis de sa commission.

M. le Président. Merci Honorable DOUMBIA. Merci à la commission.

La commission des Affaires Etrangères pour son rapport d'avis.

Sambou Diadié FOFANA, *rapporteur de la commission des Affaires Etrangères, des Maliens Etablis à l'Extérieur et de*

l'Intégration Africaine, donne lecture du rapport d'avis de sa commission.

M. le Président. Merci Honorable Sambou Diadié. Merci à la commission.

A présent, j'invite M. le Ministre à réagir sur les rapports ; et après nous allons ouvrir les débats.

Modibo KEITA, *ministre du Développement Rural*. Bonjour Excellence Monsieur le Président du CNT.

Honorables membres du CNT,

Monsieur le Ministre.

Nous validons, Monsieur le Président, toutes les observations formulées par les commissions sur ce dossier.

Honorable Younoussa TOURE, vous avez la parole.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre.

Chers collègues, à présent, nous allons ouvrir les débats. Quels sont ceux qui désirent intervenir ?... Nous avons un seul intervenant.

Honorable Younoussa TOURE, vous avez la parole.

Younoussa TOURE. Merci Monsieur le Président.

C'est juste une question de compréhension que je voulais poser par rapport à la page 7 sur les résultats attendus du projet, le dernier aliéna. Il y a « huit techniciens/scientifiques et trois étudiants sont formés à diverses méthodes de diagnostic de la fertilité des sols et à l'analyse statistique ». Je pense que dans ce genre de cas, il faudra peut-être aller un peu plus en profondeur pour savoir quelle va être la finalité de la formation et on précise : est-ce qu'ils vont être formés pour produire un doctorat, un master ? Auquel cas, on serait intéressé pour avoir des spécialistes, qui, désormais, vont prendre en charge ce type de formation. Sinon, si on fait uniquement techniciens scientifiques formés, ça ne dit pas exactement le véritable résultat attendu. Je pense qu'on peut aller plus en profondeur pour dire : on va former des spécialistes, pas seulement des étudiants. La finalité de la formation, c'est de produire un docteur, en tout cas un chercheur de niveau qui pourra à la suite contribuer à la formation dans ce domaine.

C'est juste cette précision que je voudrais donner.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable TOURE.

La Commission.

Mohamed Ousmane Ag MOHAMEDOUN, *président de la commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement*. Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je voudrais juste, malgré le déficit de questions, apporter certaines informations pertinentes sur ce projet qui est un projet révolutionnaire.

Pourquoi un projet révolutionnaire ? Vous savez tous aujourd'hui que la sécurité alimentaire fait partie des programmes essentiels pour un Etat, pour les peuples. La sécurité alimentaire fait partie de ces domaines qui ont été piétinés depuis tout le temps par nos politiques, les anciens systèmes parce que tout simplement c'est la volonté du colonisateur. Tout comme notre appareil de défense militaire a été piétiné, la sécurité alimentaire également a été piétinée. Je fais ce commentaire pour que beaucoup comprennent que dans notre pays beaucoup de choses ont changé aujourd'hui et beaucoup de choses sont possibles. Et fort heureusement, des bonnes choses qu'on ne pouvait oser par le passé, où l'audace même ne suffisait pas, aujourd'hui sont faisables. Qu'est-ce que je veux dire par là ?

Ce projet, ça fait des décennies. Monsieur le Président, nos ingénieurs, nos chercheurs dans les domaines agronomique et agricole ont posé ces demandes de financement à des coûts de milliards, ça n'a attiré l'attention d'aucun bailleur, parce que tout simplement ça va mettre le Mali sur pied. Il a fallu la Transition pour qu'encore nos ingénieurs, nos chercheurs reviennent à la charge pour dire : « OK, aujourd'hui nous avons des hommes à la tête du Mali qui sont courageux, audacieux et qui se battent au nom du troisième principe : la défense des intérêts vitaux du peuple malien pour le bonheur des populations, alors osons » ; et ils ont adopté une nouvelle stratégie qui est la suivante : ils ont mis de côté la demande des dizaines de milliards que les autres ne voulaient pas donner, ils ont proposé un budget obsolète de sept cent cinquante (750) millions en comptant sur les ressources humaines de notre pays, les compétences de nos chercheurs pour mettre au point des techniques qui vont permettre de renforcer la fertilité de nos sols. Parce que la question est là. Le monde nous a imposé une qualité d'engrais qui est devenue comme une panacée, une solution à tout, alors que tout le monde sait que les sols ne sont pas les mêmes. A chaque sol, il faut adapter un engrais qui convienne pour lui permettre d'avoir la capacité et les meilleures qualités pour être fertile. Mais on nous a imposé une qualité d'engrais qui ne permet pas aux maliens et aux africains de façon générale d'avoir le rendement qu'il faut pour sauver notre sécurité alimentaire.

Aujourd'hui, Monsieur le Président, je tenais à faire ce commentaire pour que les uns et les autres soient fiers de ce que le Mali est en train de faire aujourd'hui. Nos chercheurs et ingénieurs se sont libérés, la pensée est libre, et ils sont en train de produire à une vitesse de croisière pour révolutionner les secteurs les plus essentiels. Et ça, c'est permis, - pourquoi ? Il faut le dire - grâce à la montée en puissance de nos FAMA. Nous sommes un Etat craint aujourd'hui parce que nous montons en puissance, on nous respecte, et nous pensons qu'on peut le faire valoir. (*Applaudissements*.)

Donc, ce projet, ce n'est que sept cent cinquante (750) millions, mais il faut comprendre qu'il est plus important que beaucoup de centaines de milliards qui ont été acceptés dans ce pays et qui n'ont servi à rien du tout. C'est le point de départ de la sécurité alimentaire. Je voulais faire ce commentaire.

Pour la question de l'Honorable Younoussa, peut-être M. le Ministre va revenir. Mais tout ce que je peux dire, c'est que je suis d'accord avec lui que dans ce domaine il faut aller plus loin, il faut former aussi des docteurs.

Dans la commission, nous avons attiré l'attention des ingénieurs, - je le dis haut et fort - : lorsque ces mêmes bailleurs ont compris que sept cent cinquante (750) millions, c'est tout ce qu'il faut et que le Mali est prêt à aller dans cette révolution, ils ont tous couru pour dire : « OK, on vous aide ». Parce que dans tous les cas, ça va se faire avec ou sans eux. C'est pourquoi nous avons dit à nos ingénieurs : « Maintenez la souveraineté du Mali sur ce projet. Il ne faut pas qu'il y ait de la réorientation ou de la récupération. Maintenez la souveraineté du Mali sur ce projet qui constitue une révolution économique ». (*Applaudissements*.)

Salam aleykoum wa rahmatoullahi ta-'ala wa barakatouhou.

M. le Président. Merci Honorable Mohamed Ousmane. Merci à la commission.

A présent, Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour apporter des éléments de réponse.

Modibo KEITA, *ministre du Développement Rural*. Merci Excellence Président du CNT.

Aujourd'hui, Monsieur le Président, je suis vraiment comblé, très satisfait par rapport à l'acquiescement de l'ensemble des membres du CNT à cette question très importante pour notre pays. Parce que pour parler d'agriculture, il faut qu'il y ait des sols ; et quand on a des sols, il faut qu'on ait des sols qui peuvent nous permettre d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle dont il vient de parler.

Aujourd'hui, ce projet, il permet quoi ? Je vais faire une analogie. C'est comme un garde-manger. Un garde-manger, par nature de sol, et chaque fois, quelles sont les nourritures qu'on doit mettre là-dedans pour que les cultures que nous faisons puissent avoir ce dont elles ont besoin pour grandir et donner l'objectif recherché ? Si tout le monde accepte cela, je ne peux que m'en réjouir. Parce que sans ça, on va continuer à gaspiller nos maigres ressources. Chaque année, l'Etat se déleste d'un certain montant d'argent, souvent par mauvaise gestion ; l'engrais acheté avec cet argent n'arrive pas dans les bassins de production. Et aussi par rapport à l'absence de cette étude, on donne la même dose. C'est comme si on vient donner à quelqu'un qui n'a pas besoin du riz, alors qu'il faut de la sauce par exemple pour manger ; il faut apporter de la sauce au lieu de donner du riz à celui qui a du riz. C'est un peu cela.

Après ce petit commentaire, pour ajouter au commentaire du président de la commission. Par rapport à la formation, c'est un transfert de savoir-faire, c'est très important. Au lieu de laisser les gens venir faire pour nous, si on apprend, on se forme, on a les techniciens à notre niveau ici avec des laboratoires qu'il faut, on peut se passer de l'extérieur ; on aura la possibilité… - notre pays est très vaste - … d'atteindre l'objectif souhaité. Par rapport à la question, spécifiquement parmi les huit personnes, il y a des ingénieurs, des gens qui ont le master, qui travaillent, il y a aussi des docteurs. Vous savez, au niveau de l'IER, nous avons un effectif vieillissant ; dans ce cadre, les jeunes aujourd'hui qui sont ingénieurs seront formés pour avoir le master et ceux qui ont le master seront formés pour avoir le doctorat.

Je vous remercie encore une fois parce que je crois qu'on va atteindre notre objectif, inch'ALLAH. (*Applaudissements*.)

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre pour ces mots.

Chers collègues, à présent, nous allons passer au vote du **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 127
Contre : 00
Abstention : 01

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.)

Félicitations à Monsieur le Ministre !

Si vous avez un mot à l'endroit des membres du Conseil National de Transition avant de vous retirer, je vous invite à prendre la parole, Monsieur le Ministre du Développement Rural.

Modibo KEITA, *ministre du Développement Rural*. Merci Monsieur le Président du CNT.

Vraiment, nous venons de voter une loi qui va promouvoir le développement durable dans notre pays au profit de la majorité de la population vulnérable. C'est à travers cela que nous allons préserver le devenir de nos enfants. Nous allons produire pour nous-mêmes pour nous nourrir et puis préserver les sols pour nos enfants. C'est cette direction que nous avons prise.

Je remercie encore une fois l'ensemble des personnes qui ont soutenu, même la personne qui s'est abstenue de croire que ça, c'est une loi qu'il faudrait pour notre pays. Autrement dit, nous sommes

menacés par le changement climatique, nous devons préserver les sols parce qu'aucun Etat souverain ne peut exprimer sa souveraineté s'il n'arrive pas à se nourrir.

Merci. (*Applaudissements*.)

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre du Développement Rural. Merci à toutes les commissions.

Encore une fois de plus, chers membres du CNT, je vous prie d'accompagner M. le Ministre avec des ovations. (*Applaudissements*.) Merci.

A présent, nous continuons avec le **dépôt n° 23-39/CNT**.

❖ EXAMEN DU DEPOT N° 23-39/CNT : PROJET DE LOI AUTORISANT LE GOUVERNEMENT A PRENDRE CERTAINES MESURES PAR ORDONNANCE

La parole est au rapporteur de la Commission des Lois.

Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport de sa commission.*

M. le Président. Merci Honorable DIALLO, rapporteur de la commission. Merci à la commission.

A présent, j'invite M. le Ministre à réagir sur le rapport. Après, on ira directement au vote. Ou bien y aura-t-il un débat ?

Des voix. Il n'y a pas de débat.

Ibrahim Ikassa MAIGA, *ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions*. Merci Honorable Président du Conseil national de Transition.

Honorables membres du Conseil National de Transition,

Mesdames et Messieurs,

Merci.

Merci à la commission Lois pour avoir traité avec une grande diligence ce projet de loi d'habilitation du Gouvernement à légiférer dans l'intersession.

Nous avons bien noté aussi la recommandation consistant à ne pas légiférer sur des textes déjà déposés sur le bureau du Conseil National de Transition ; cela est noté et va être observé par le Gouvernement. Nous adhérons à tout le contenu.

Merci à vous pour cette diligence.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre de la Refondation de l'Etat.

A présent, nous allons passer au vote du **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 126
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.) Félicitations !

Nous continuons toujours avec M. le Ministre ; certainement à la fin de la plénière vous aurez un mot à l'endroit des membres du CNT.

Il y a d'abord les **rapports de renvoi** que nous examiner.

Ceci m'amène à demander à la commission Lois de se prononcer sur les dépôts suivants dont elle est saisie : **n° 23-37/CNT, n° 22-67/CNT**, **n° 22-72/CNT et n° 22-63/CNT.**

❖ RENVOI DE L'EXAMEN DES DEPOTS N° 23-37/CNT, N° 22-67/CNT, N° 22-72/CNT ET N° 22-63/CNT

- **<u>Dépôt n° 23-37/CNT</u> : Projet de loi portant création de l'Ecole nationale de l'Administration pénitentiaire et de l'Eduction surveillée.**

- **<u>Dépôt n° 22-67/CNT</u> : Proposition de loi portant loi de Nationalisation d'Exploration, de la Production et d'Exportation de l'Or en République du Mali.**

- **<u>Dépôt n° 22-72/CNT</u> : Proposition de loi portant modification de la n° 2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de création, de l'organisation et du contrôle des services publics.**

- **<u>Dépôt n° 22-63/CNT</u> : Proposition de loi portant loi de création du Comité de Contrôle des ONG en République du Mali.**

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République*, donne lecture du **rapport de renvoi** de l'examen desdits dépôts ***à la prochaine session pour compléments d'informations.***

M. le Président. Merci Honorable Souleymane DE.

Est-ce qu'il y a un avis contraire par rapport à cette proposition de renvoi ?

Des voix. Non.

M. le Président. Très bien ! Donc, ces projet et propositions de loi sont renvoyés à la prochaine session. (*Coup de maillet*.)

(Examen des dépôts n° 23-37/CNT, n° 22-67/CNT, n° 22-72/CNT et n° 22-63/CNT renvoyé à la prochaine session pour compléments d'information.)

A présent, j'invite la Commission Défense, saisie au fond sur le **dépôt n° 22-65/CNT**, à prendre la parole.

❖ **RENVOI DE L'EXAMEN DU DEPOT N° 22-65/CNT : PROPOSITION DE LOI PORTANT SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE EN REPUBLIQUE DU MALI.**

Fousseynou OUATTARA, *vice-président de la Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile, donne lecture du* ***rapport de renvoi de l'examen du dépôt n° 22-65/CNT à la prochaine session ordinaire pour compléments d'informations***.

M. le Président. Merci Honorable OUATTARA.

Est-ce qu'il y a un avis contraire par rapport à cette proposition renvoi ?... Non.

L'examen de cette proposition de loi est donc renvoyé à la prochaine session. (*Coup de maillet*.)

(Examen du dépôt n° 22-65/CNT renvoyé à la prochaine session ordinaire pour compléments d'informations)

A présent, j'invite la Commission Mines, saisie au fond sur les **dépôts n° 22-66/CNT, n° 23-40/CNT et n° 23-41/CNT**, à prendre la parole.

❖ **RENVOI DE L'EXAMEN DES DEPOTS N° 23-27/CNT, N° 22-66/CNT, N° 23-40/CNT ET N° 23-41/CNT**

- **<u>Dépôt n° 23-27/CNT</u> : Proposition de loi portant modification de l'Ordonnance n° 2019-022/P-RM du 27 septembre 2019 Portant Code Minier en République du Mali.**

- **<u>Dépôt n° 22-66/CNT</u> : Proposition de loi portant**

Transformation des Ressources Naturelles et les Matières premières avant l'Exportation en République du Mali.

- **<u>Dépôt n° 23-40/CNT</u> : Projet de loi portant Code minier en République du Mali.**

- **<u>Dépôt n° 23-41/CNT</u> : Projet de loi relatif au Contenu local dans le Secteur Minier.**

Assane SIDIBE, *président de la commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau, donne lecture des* ***rapports de renvoi de l'examen desdits dépôts à la prochaine session ordinaire pour compléments d'informations***.

M. le Président. Merci Honorable SIDIBE.

Je crois qu'il n'y a pas d'observation par rapport à cette proposition de renvoi. Donc, l'examen de ces différents dépôts est renvoyé à la prochaine session pour compléments d'informations. (*Coup de maillet*.)

(Examen des dépôts n° 22-66/CNT, n° 23-40/CNT et n° 23-41/CNT renvoyé à la prochaine session pour compléments d'informations)

A présent, j'invite la Commission Administration Territoriale, saisie au fond sur les **dépôts n° 22-68/CNT et n° 22-69/CNT**.

❖ **RENVOI DE L'EXAMEN DES DEPÖTS N° 22-68/CNT ET N° 22-69/CNT**

- **<u>Dépôt n° 22-68/CNT</u> : Proposition de loi portant participation des Chefs de Villages, de Fractions ou de Quartiers aux délibérations du Conseil Communal par la modification de la loi n° 2017-051 du 02 octobre 2017 portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali.**

- **<u>Dépôt n° 22-69/CNT</u> : Proposition de loi portant loi pour la Création du Comité de Développement Local (CDL) au niveau des Villages, Fractions ou de Quartiers et de la taxe de Pollution (TPO) en République du Mali.**

Dr Youssouf Z. COULIBALY, *président de la Commission de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation Nationale, donne lecture du* ***rapport de renvoi de l'examen desdits dépôts à la prochaine session pour compléments d'informations***.

M. le Président. (*M. le Président roule les « r » en imitant le président de la Commission Administration Territoriale*.) Est-ce que la plénière a des observations sur le renvoi de ces propositions de loi à la prochaine session ? (*Rires et applaudissements*.)

Ces propositions de loi sont donc renvoyées à la prochaine session. (*Coup de maillet*.)

Merci.

(Examen des dépôts n° 22-68/CNT et n° 23-69/CNT renvoyé à la prochaine session ordinaire pour compléments d'informations)

A présent, j'invite la commission Finances, saisie au fond sur le **dépôt n° 22-70/CNT**.

❖ **RENVOI DE L'EXAMEN DU DEPOT N° 22-70/CNT : PROPOSITION DE LOI PORTANT LOI POUR LA CREATION DE LA MONNAIE CRYPTOGRAPHIQUE ET DE LA BANQUE CENTRALE NATIONALE EN REPUBLIQUE DU MALI**

Mamadou TOURE, *président de la commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé et des Industries, donne lecture du* ***rapport de renvoi de l'examen du dépôt n° 22-70/CNT à la prochaine session pour compléments d'informations****.*

M. le Président. Merci Honorable Président.

Merci à la commission.

Y a-t-il des observations par rapport à cette demande de renvoi ?... Non.

Très bien ! Donc, cette proposition de loi est envoyée à la prochaine session. (*Coup de maillet*.)

(Examen du dépôt n° 22-70/CNT renvoyé à la prochaine session ordinaire pour compléments d'informations)

A présent, je demande à la commission DREA, saisie au fond sur le **dépôt n° 23-42/CNT**.

❖ **RENVOI DE L'EXAMEN DU DEPOT N° 23-42/CNT : PROJET DE LOI PORTANT CREATION DE L'OFFICE DES PRODUITS AGRICOLES DU MALI**

La Commission DREA.

Mohamed Ousmane Ag Mouhamedoune, *président de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement, donne lecture du* ***rapport de renvoi de l'examen du dépôt n° 23-42/CNT à la prochaine session pour compléments d'informations****.*

M. le Président. Merci.

Est-ce qu'il y a des observations par rapport à cette demande de renvoi ?... Non.

Très bien ! Ce projet de loi est renvoyé à la prochaine session. (*Coup de maillet*.)

(Examen du dépôt n° 23-42/CNT renvoyé à la prochaine session ordinaire pour compléments d'informations)

Enfin, la commission TP, saisie au fond sur le **dépôt n° 23-43/CNT.**

❖ **RENVOI DE L'EXAMEN DU DEPOT N° 23-43/CNT : PROJET DE LOI REGISSANT LA CIRCULATION ROUTIERE**

Modibo KEITA, *président de la Commission des Travaux Publics, des Domaines, de l'Habitat et des Transports, donne l*ecture du rapport de renvoi de l'examen du dépôt n ° 23-43/CNT à la prochaine session pour compléments d'informations.

M. le Président. Merci Honorable Président de la commission. S'il n'y a pas d'observations, ce projet de loi est donc renvoyé à la prochaine session. (*Coup de maillet*.)

(Examen du dépôt n° 23-43/CNT renvoyé à la prochaine session ordinaire pour compléments d'informations)

Ceci nous amène au 7ème point de notre ordre du jour qui concerne les **communications**.

AVIS N° 1

Le Président du Conseil national de Transition rappelle aux membres du CNT et au personnel administratif que le Débat d'orientation budgétaire sur le document de programmation budgétaire et économique pluriannuel 2024-2026 aura lieu le lundi 26 juin 2023 à partir 09 heures dans la salle Balla Moussa KEITA du CICB.

Le Président sait compter sur la présence des membres du CNT et du personnel administratif désignés.

AVIS N° 2

Le Président du Conseil national de Transition porte à la connaissance des membres du CNT qu'il a été informé par le Président de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections par lettre n° 000105/SG-AIGE, reçue ce jour 23 juin

2023, que la proclamation solennelle des résultats provisoires du référendum constitutionnel du 18 juin 2023 aura lieu ce vendredi 23 juin 2023 à 17 heures dans la salle de presse du Centre International de Conférence de Bamako (CICB).

Le Président sait compter sur la bonne compréhension de tous.

• Discours de clôture de la session d'avril 2023

Chers collègues membres du Conseil national de Transition,

Messieurs les ministres,

Mesdames et Messieurs.

Notre session ordinaire d'avril, ouverte le lundi 3 avril 2023, est arrivée à son terme. Sa clôture, comme vous le savez, a lieu à un moment où le Mali cherche à se doter d'une nouvelle loi fondamentale.

L'engouement qu'a suscité le projet de Constitution auprès de nos compatriotes, matérialisé par leur vote massif en faveur du OUI au référendum du 18 juin 2023, présage d'un excellent départ pour la 4ème République du Mali. (*Applaudissements*.)

C'est l'occasion de remercier chaleureusement l'ensemble des maliens de l'intérieur et ceux établis à l'extérieur, pour avoir répondu à l'appel du Mali et à celui du Président de la Transition, Chef de l'Etat, le Colonel Assimi GOITA. (*Applaudissements*.)

Je saisis aussi cette opportunité pour adresser à vous tous, chers membres du CNT, mes sincères compliments pour vos contributions multiformes au succès du processus constitutionnel et référendaire. Vous avez été toujours là, motivés du début jusqu'à la fin, dans les équipes de réflexion, dans les commissions de travail, dans vos différentes composantes sociopolitiques, sur le terrain, sur les réseaux sociaux, sur les plateaux de télé et de radio, etc. Merci pour votre patriotisme et merci pour votre engagement pour le Mali. (*Applaudissements*.)

Mesdames et Messieurs, nul doute qu'avec cette nouvelle Constitution, le Mali franchira une étape primordiale de sa refondation en cours. (*Applaudissements*.)

La réussite du scrutin référendaire a démontré à suffisance la capacité pleine et entière des Autorités de la Transition à organiser convenablement les futures échéances électorales.

Au-delà, il y a lieu simplement de noter avec bonheur que sous le leadership de Son Excellence le Colonel Assimi GOITA, la transition malienne continue de maintenir fermement son cap au triple plan sécuritaire, politico-institutionnel et socioéconomique. C'est, en tout cas, l'heureux constat que nous pouvons faire de l'évolution de la transition et de l'actualité du pays au cours des 3 mois qu'aura duré notre session.

En effet, l'ascension des Forces de Défense et de Sécurité se poursuit, la COMATEX a repris du service, l'Usine Malienne des Produits Pharmaceutiques est relancée, le trafic ferroviaire a repris, d'autres importantes infrastructures sont en chantier et j'en passe. (*Applaudissements*.)

Il est vrai que nous ne sommes pas encore à l'heure du bilan mais nous pouvons nous permettre de penser objectivement que le meilleur pointe déjà à l'horizon pour le Mali… (*Applaudissements*.) … et pour le peuple malien dont nous saluons la résilience et la bravoure.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

S'agissant de nos résultats parlementaires, la session a enregistré l'adoption d'une trentaine de lois au nombre desquelles figurent plusieurs ratifications d'ordonnances dont des accords de financement destinés à doter notre pays de ressources supplémentaires pour relever ses défis énergétiques, d'emploi des

jeunes, de sécurité alimentaire, d'infrastructures et de développement.

Les lois votées ont concerné également des créations de services dans plusieurs secteurs, particulièrement des Industries avec la COMATEX, l'Usine Malienne des Produits Pharmaceutiques ; dans les domaines des Transports et de la Sécurité Routière, de la Culture, des Droits de l'Homme, des Eaux et Forêts, de la Défense, de la Poste ainsi que dans le domaine de la Gestion des Réparations en faveur des Victimes des Crises au Mali.

Elles ont permis enfin d'apporter des modifications au statut général des militaires, au statut de la magistrature, au Code de procédure pénale et à l'Organisation judiciaire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Au cours de la session, nous nous sommes employés à finaliser la relecture de notre Règlement Intérieur. Dans le cadre de son application et pour conforter le fonctionnement de l'Institution, le Bureau du CNT et les bureaux des Commissions ont été remembrés.

Il me plaît de signaler qu'en plus des lois votées, le CNT a pu examiner le rapport annuel 2022 du Conseil Economique, Social et Culturel ; le rapport de contrôle de l'exécution du budget au titre du 4ème trimestre 2022, et programmer le Débat d'Orientation Budgétaire sur le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2024-2026.

Au chapitre de la diplomatie parlementaire, le CNT a pris une part active aux activités de certaines Organisations interparlementaires dont le Mali est membre, entre autres, l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) et l'Assemblée Parlementaire Paritaire (ACP-UE).

Aussi, le CNT a reçu, du 16 au 17 mai 2023, la visite du Secrétaire Général de l'Union Interparlementaire (UIP), Monsieur Martin CHUNGONG, venu s'enquérir de l'évolution de la transition dans notre pays. Son séjour a permis, en outre, de mettre l'accent sur les futures activités à inscrire à l'agenda du programme de coopération entre l'UIP et le CNT.

La session qui s'achève a été l'occasion pour le Conseil national de Transition, à travers sa Déclaration du 18 mai 2023, de réagir au rapport du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies sur les évènements survenus à Moura du 27 au 31 mars 2022. Il en est ressorti notamment que ce rapport atypique, truffé d'incohérences et de contrevérités, n'est en réalité que le reflet de la volonté de certaines puissances impérialistes de vouloir continuer à discréditer et assujettir notre pays. (*Applaudissements*.) Cela, nous l'avons tous compris et nous disons une fois de plus NON à la désinformation et à la diversion. Au Mali, nous avons choisi désormais de nous concentrer sur les objectifs très clairs en lien avec la refondation et la stabilité du pays.

A cet effet, nous n'entendons aucunement nous laisser divertir et nous demandons gentiment à nos détracteurs de nous laisser travailler et de respecter nos choix. (*Applaudissements*.)

Au cours de la session, nous avons également adopté une autre Déclaration pour renouveler toute notre solidarité avec le communiqué n°55 du Gouvernement de la Transition en date du 16 juin 2023, communiqué par lequel les Autorités du Mali ont pris l'option stratégique de demander le retrait sans délai - oui, je dis : le retrait sans délai - de la MINUSMA. (*Applaudissements*.) Nous saluons cette décision responsable prise par le Gouvernement, après dix (10) ans de présence mitigée de la MINUSMA sur le sol malien. Au demeurant, le CNT reste déterminé à œuvrer constamment avec le Président de la Transition et le Gouvernement pour l'affirmation de la souveraineté nationale ainsi que l'instauration de la paix et du vivre ensemble dans notre pays.

Chers collègues,

Je voudrais vous notifier que je suis très heureux et fer de tous les bons résultats auxquels nous sommes parvenus au cours de la session. Nonobstant, je vous exhorte à maintenir fermement cette cadence pour faire face aux autres enjeux de la transition.

Avant de terminer mon propos, j'exprime ma profonde gratitude au Ministre de la Refondation, chargé des Relations avec les Institutions (*Applaudissements*.), aux autres membres représentants du Gouvernement, au personnel parlementaire, à la presse, aux services de sécurité et de la protection civile ainsi qu'à toutes les personnes ressources qui ont concouru au succès de nos travaux. (*Applaudissements*.)

En ce début d'hivernage, j'implore le Tout Puissant pour qu'il accorde à notre pays une bonne saison de pluies, d'excellentes récoltes pour nos champs et de bons pâturages pour notre cheptel.

Aussi, à quelques encablures de la fête de Tabaski, je voudrais adresser à toute la communauté musulmane mes meilleurs vœux de santé, de prospérité et de bonheur.

A tous nos compatriotes qui sont actuellement sur les lieux saints de l'islam, je leur souhaite un bon pèlerinage et un bon retour dans leurs foyers.

Que DIEU, dans sa miséricorde, préserve nos populations et nous comble de ses bienfaits, dans un Mali fort, uni et en paix !

Sur ce, je déclare clos les travaux de la session ordinaire d'avril 2023 du Conseil national de Transition.

Je vous remercie. (*Applaudissements*.)

La séance est levée.

La séance est levée à 12 h 06 mn.

Fait à Bamako, le 23 juin 2023

Le Président de séance

Malick DIAW
Président du Conseil national de Transition

Les Secrétaires de séance

Amadou DIALLO
3ème Secrétaire parlementaire

Mme Oumou SANOGO
6ème Secrétaire parlementaire

SESSION EXTRAORDINAIRE D'AOÛT 2023

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du mardi 8 août 2023

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du mardi 8 août 2023

(DECRET N° 2023-0405/PT-RM du 04/08/2023 PORTANT CONVOCATION DU CNT EN SESSION EXTRAORDINAIRE)

(Salle Djéli Baba SISSOKO du Centre International de Conférence de Bamako – CICB)

Présidence de l'Honorable Malick DIAW, Président du Conseil national de Transition

Secrétaires Parlementaires :

- M. Amadou MAIGA
- Mme Oumou SANOGO

La séance est ouverte à 9 h 15 mn.

M. le Président. Bonjour à toutes et à tous.

La séance est ouverte. (*Coup de maillet*.)

Chers collègues membre du CNT,

Chers membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs,

Chers invités,

Bonjour.

Je vous souhaite la cordiale bienvenue à cette première séance plénière de la session extraordinaire du CNT, convoquée par le décret n° 2023-0405/PT-RM du 04 août 2023.

- **Hommage aux victimes du terrorisme et à feu Marimantia DIARRA**

Avant de commencer nos travaux, je vous prie de bien vouloir observer une minute de silence en hommage à toutes les victimes civiles et militaires du terrorisme tombées sur le sol malien et à la mémoire de notre collègue regretté Marimantia DIARRA, décédé le 23 juillet 2023…

(Une minute de silence observée.)

Que leurs âmes reposent en paix !

Je vous remercie.

- **Appel nominal des membres du CNT**

Sur ce, nous allons passer à l'ordre du jour qui nous réunit ce matin.

PROJET D'ORDRE DU JOUR N° 010/CNT-RM

I. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS DE LOI SUIVANTS :

1. **Dépôt n° 23-40/CNT :** Projet de loi portant code minier en République du Mali. ***(Ministre des Mines) (Commission Mines)*** ;

2. **Dépôt n° 23-41/CNT :** Projet de loi relatif au contenu local dans le secteur minier. ***(Ministre des Mines) (Commission Mines)***.

II. COMMUNICATIONS.

(Ordre du jour adopté)

***

I. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS DE LOI

Nous pensons directement au premier point qui concerne les **délibérations sur les projets de loi**.

J'invite la Commission saisie au fond sur les **dépôts n° 23-40/CNT** et **n° 23-41/CNT** à venir donner lecture de son rapport.

❖ **EXAMEN DES DEPOTS N° 23-40/CNT ET N° 23-41/CNT :**

- **Dépôt n° 23-40/CNT : Projet de loi portant code minier en République du Mali ;**

- **Dépôt n° 23-41/CNT : Projet de loi relatif au contenu local dans le secteur minier.**

Assane SIDIBE, *président de la Commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau, introduit le rapporteur de sa Commission.*

Mountaga DIAKITE, *rapporteur de la Commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable Mountaga DIAKITE. Merci à la Commission.

Toutes les Commissions sont saisies pour avis. Donc, je vais inviter le rapporteur de la Commission des Lois à venir présenter son rapport d'avis.

Housseini SAYE, *membre de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable. Merci à la Commission.

Le rapporteur de la Commission des Travaux Publics pour son rapport d'avis.

Kassim KEITA, *rapporteur de la Commission des Travaux Publics, des Domaines, de l'Habitat et des Transports, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable KEITA et merci à la Commission.

Le rapporteur de la Commission de l'Education, de la Culture, pour la lecture du rapport d'avis.

Sidy SOUMAORO, *rapporteur de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission*.

M. le Président. Merci Honorable SOUMAORO et merci à la Commission.

Le rapporteur de la Commission Santé.

Bilaly KEITA, *rapporteur de la Commission de la Santé, du Développement Social et de la Solidarité, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission*.

M. le Président. Merci Honorable KEITA et merci à la Commission.

Le rapporteur de la Commission de la Défense nationale.

Moustapha SANGARE, *rapporteur de la Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable SANGARE. Merci à la Commission.

J'invite le rapporteur de la Commission des Finances pour la lecture du rapport d'avis.

Mme Habibatou Nagnouma TRAORE, *rapporteure de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé et des Industries, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable TRAORE. Merci à la Commission.

Le rapporteur de la Commission de l'Administration Territoriale.

Gabriel COULIBALY, *rapporteur de la Commission de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation Nationale, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable Gabriel COULIBALY. Merci à la Commission.

Le rapporteur de la Commission des Affaires Etrangères.

Sambou Diadié FOFANA, *rapporteur de la Commission des Affaires Etrangères, des Maliens Etablis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable FOFANA. Merci à la Commission.

Le rapporteur de la Commission du Développement Rural.

Kassoum M. DIARRA, *rapporteur de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable DIARRA. Merci à la Commission.

Et enfin le rapporteur de la Commission de la Promotion de la Femme.

Mme Zaleha ABDOULAYE, *rapporteure de la commission de la Promotion de la femme, de la Famille, de la Protection de l'enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable Zaleha Abdoulaye. Merci à la Commission.

A présent, nous allons examiner les différentes propositions d'amendements de la Commission Mines.

- **Lecture des soixante-cinq (65) propositions d'amendements présentées par la Commission Mines sur le dépôt n° 23-40/CNT : projet de loi portant Code minier en République du Mali.**

- **Lecture des cinq (5) propositions d'amendements présentées par la Commission Mines sur le dépôt n° 23-41/CNT : projet de loi portant Contenu Local dans le secteur minier en République du Mali.**

- **Lecture des cent (100) propositions d'amendements de fond présentées par la Commission des Mines sur le dépôt n° 23-40/CNT : Projet de loi portant Code Minier.**

- **Lecture des treize (13) propositions d'amendements de fond présentées par la Commission des Mines sur le dépôt n° 23-41/CNT : Projet de loi portant Contenu Local dans le secteur minier en République du Mali.**

Merci aux Honorables Secrétaires parlementaires, je crois que vous avez fait plus de 2 heures de lecture. *(Applaudissements.)*

Chers collègues membres du CNT, à présent, je vais inviter M. le Ministre à réagir uniquement sur les propositions d'amendements.

(Demande de parole.)

Honorable Monsieur le Président de la Commission Mines, vous avez la parole ; et après, M. le Ministre viendra réagir sur les propositions d'amendements.

Assane SIDIBE, *président de la Commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau* : Merci Monsieur le Président.

En fait, la Commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau voulait réagir sur deux amendements. Le premier, c'est carrément le chapitre 2 en ses articles 71, 72, 73 qui parlent de l'exploitation semi-mécanisée. Nous avons voulu **éliminer** carrément **ce chapitre** parce que c'est de l'orpaillage mécanisé ; nous avons constaté que cet orpaillage est opéré à 80-90 % par des chinois. Donc, par mesure de préservation

de notre environnement, nous avons voulu éliminer carrément ce chapitre-là.

Et aussi le permis de recherche - j'en ai parlé au Ministre -, qui donnait la possibilité à l'Etat de récupérer un quart des surfaces non exploitées par les détenteurs du permis de recherche. Nous avons dit que pour plus de justesse, il fallait **enlever cet alinéa-là**.

Merci.

M. le Président. Merci Honorable SIDIBE pour ces précisions.

Monsieur le Ministre des Mines, je vous invite à prendre la parole pour réagir uniquement par rapport aux amendements.

Par la même occasion, je souhaite encore une fois la cordiale bienvenue à M. le Ministre de l'Economie et des Finances, qui est venu juste éventuellement pour apporter certains éléments de réponse par rapport aux aspects économiques et financiers. Merci bien.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Amadou KEITA, *ministre des Mines.* Merci infiniment Monsieur le Président.

Honorable Président du Conseil national de Transition,

Honorables membres du Conseil national de Transition,

Chers collègues Ministres.

Je voudrais remercier les membres de la Commission Mines pour le travail sérieux remarquable qui a été réalisé sur ces deux projets de texte. Dans l'ensemble, nous nous reconnaissons dans les amendements proposés, nous les acceptons.

Nous voudrons juste relever qu'il y a quelques coquilles sur certains amendements, et quelques petites formulations certainement à revoir. Et signaler qu'il y a aussi des problèmes liés peut-être au traitement par l'informatique, ça, c'est juste des problèmes mineurs.

Encore une fois, je vais remercier les membres de la Commission des Mines pour ce travail sérieux qu'ils ont eu à faire sur ces deux projets de texte, l'objectif étant de faire en sorte que nous ayons des textes clairs, précis, qui puissent présider à toutes les activités liées à l'exploitation des substances minérales au Mali.

Je vous remercie.

M. le Président. Monsieur le Ministre, excusez-moi, si pouvez nous préciser un peu les coquilles à prendre en compte, même s'il faudrait qu'on suspende un peu, ou bien c'est juste des erreurs matérielles ?

Amadou KEITA, *ministre des Mines*. Non, c'est juste des coquilles.

Un exemple, concernant les formulations. Au niveau de l'article 83, concernant les permis de recherche, là où on dit par exemple : vous avez un permis de recherche de 10 hectares, après vous demandez un permis d'exploitation sur 2 hectares, donc les 8 qui restent, vous avez 90 jours pour demander un nouveau permis de recherche ; mais si vous ne faites pas dans les 90 jours, c'est écrit que la superficie restante tombe dans le domaine public. Mais là, ça peut prêter à confusion, parce qu'en code domanial et foncier, « domaine public » c'est l'ensemble des biens immobiliers qui sont affectés à l'usage du public. Dans un autre domaine, par exemple en droit de propriété intellectuelle, le « domaine public » c'est l'ensemble des œuvres intellectuelles, artistiques dont l'usage n'est pas restreint par la loi. Alors, pour éviter toute confusion, peut-être on va proposer d'enlever le mot « domaine public » et dire que cette *superficie est considérée comme libre de tout titre*, en ce moment ça devient clair.

Merci beaucoup.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre.

Chers collègues, à présent, est-ce qu'il y a un orateur d'opinion contraire sur un amendement ?... Non.

Très bien ! Donc, nous allons passer au vote des amendements de façon groupée ou

amendement par amendement. Que proposez-vous ?

Des voix : De façon groupée !

M. le Président. D'accord. Très bien !

Nous allons passer au vote des amendements groupés sur le Code minier et après nous allons voter également les amendements groupés sur le Contenu local.

- **Propositions d'amendements sur le projet de loi portant Code minier en République du Mali.**

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 139
Contre : 00
Abstention : 00

Les amendements sur le Code minier sont adoptés. *(Coup de maillet.)*

Merci.

- **Propositions d'amendements sur le projet de loi portant Contenu Local dans le secteur minier.**

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 139
Contre : 00
Abstention : 00

Les amendements sur le Contenu local sont adoptés. *(Coup de maillet.)*

Merci.

Je vais inviter M. le Ministre des Mines à réagir maintenant sur les rapports, et après nous allons ouvrir les débats sur les deux projets de loi.

Merci bien Monsieur le Ministre des Mines de prendre la parole.

Amadou KEITA, *ministre des Mines.*

Honorable Président du CNT,

Honorables membres du CNT.

Je voudrais remercier l'ensemble des Commissions qui se sont prononcées sur les deux projets de texte, et toutes se sont déclarées favorables à l'adoption de ces projets de textes. Donc, je vous remercie. Ça dénote l'examen minutieux que toutes les commissions ont fait sur ces projets de teste. J'ose croire vraiment que nous sortirons avec un code qui fasse l'unanimité et au sein du Gouvernement et au sein du CNT.

Je vous remercie infiniment.

M. le Président. Merci bien Monsieur le Ministre.

A présent, nous allons passer au débat général…

Honorable Mohamed Ould MATALY, vous avez la parole.

Mohamed Ould MATALY. Assalam Aleykoum.

Merci Monsieur le Président de m'avoir donné la parole.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Honorables collègues.

Assalam 'aleykoum.

Monsieur le Président, j'ai assisté même à l'atelier qui s'est passé ici, mais c'est du français, beaucoup de français. On parle des mines, est-ce que le phosphate fait partie des mines ?

Deuxièmement. Je voudrais dire ici que la stratégie de la bonne gouvernance, l'exploitation, c'est l'Etat, les collectivités et les populations. Entre les trois, qui s'occupe de l'environnement ? Et entre les trois, qui s'occupe de la sécurité ? Parce que moi, je suis du nord, tout notre problème c'est l'insécurité. Donc, toute action où on ne parle pas d'insécurité, nous, nous nous trouvons vraiment menacés parce que nous, nous pensions que nous n'avions pas de l'or, mais aujourd'hui, au nord il y a tellement d'or mais qui n'est pas sous

l'emprise de l'Etat. Et le seul pays qui a refusé à ce que l'or soit exploité, c'est l'or qui se retrouve à la frontière de la Mauritanie. La Mauritanie avait dit aux gens qui sont venus : tous ceux qui ne détiennent pas un permis de l'Etat, ils ne pourront pas exploiter. Alors que notre or là-bas, il est laissé à la merci du plus fort.

Merci.

M. le Président. Merci Honorable Mohamed Ould MATALY.

Honorable Alioune GUEYE.

Alioune GUEYE. Merci bien Monsieur le Président.

Messieurs les Ministres.

Je voudrais d'abord féliciter la Commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau pour l'excellent travail effectué, le remarque à travers les amendements et aussi le rapport présenté par rapport aux deux projets.

Monsieur le Président, quand on parle de mines ou d'or au Mali, sûrement on fait référence aux nouvelles ressources, surtout dans le document il est prévu une augmentation de la contribution au PIB. Ça veut dire que c'est de nouvelles ressources qui vont être dégagées ; et quand de nouvelles ressources sont dégagées, c'est aussi par rapport aux priorités du pays. Aujourd'hui, il est clair que la priorité, au-delà de la question sécuritaire, reste la question de la jeunesse, de l'emploi des jeunes. Cela aussi en corroborant toutes les déclarations des plus hautes autorités, notamment le Président de la Transition, qui a certes parlé de l'implication et de la participation de la jeunesse dans le processus de transition, la stabilisation.

Cela m'amène à la lecture du document et des amendements à poser trois questions. La première question, en quoi le nouveau Code minier prend en compte de façon durable la problématique de l'emploi et de la formation professionnelle des jeunes de façon générale, mais dans le secteur minier en particulier ?

La deuxième question est liée au Contenu local. Quand on analyse aussi les objectifs du Contenu local, bien entendu, on parle de la promotion de l'emploi, du recrutement du personnel local dans le document. Je pense que le recrutement aussi du personnel local est lié un peu aux entreprises minières et je pense qu'à ce niveau on peut considérer que cela aussi est aléatoire. Mais plus loin on remarque la création d'un certain nombre de fonds, de mon point de vue, qui n'a pas de rapport direct avec la création surtout de l'emploi des jeunes. Faudrait-il penser à une alternative qui puisse permettre d'avoir un fonds pour l'emploi et la formation professionnelle des jeunes ?

Donc, la question par rapport au Contenu local, c'est quels sont les moyens dont dispose le Gouvernement pour s'assurer de l'effectivité du recrutement du personnel local, quand on sait que ce recrutement peut être lié aussi à la viabilité des entreprises ?

Le troisième point que je voudrais aborder, Messieurs les Ministres, est un peu relatif aux licenciements abusifs. Nous constatons que cette question de licenciement abusif, on la remarque dans tous les secteurs aujourd'hui. Nous recevons au CNT beaucoup de personnes victimes du licenciement abusif, les lettres sont envoyées ici au CNT par rapport à ces questions de licenciement abusif surtout dans le secteur minier.

La question est la suivante : quelles sont les dispositions prises par le Gouvernement pour diminuer considérablement ou arrêter le licenciement abusif des travailleurs dans le secteur minier ?

Je terminerai, Monsieur le Président, par une proposition ; c'est de dire que le Code minier et le Contenu local suscitent beaucoup d'intérêt. Pour cela, il est important de mettre en place un mécanisme de vulgarisation, de diffusion, d'information et de sensibilisation de ce Code auprès de tous les acteurs concernés.

Merci.

M. le Président. Merci Honorable GUEYE.

Honorable Abdine KOUMARE.

Abdine KOUMARE. Merci Honorable Président du CNT.

Chers collègues,

Messieurs les Ministres,

Bonjour.

Avant d'entamer mes propos, je commence par saluer la Commission chargée d'examiner ces deux projets de texte, examen qui a vu en amont l'organisation d'un atelier d'immersion sur le Code minier et le Contenu local. Cela a certainement suffisamment préparé les Honorables pour cette plénière. Je les félicite par rapport à cela.

Concernant les deux rapports, un travail a été abattu pour nous proposer un rapport de qualité.

Je suis très heureux par ailleurs, de constater que la nouvelle Constitution a consacré que les ressources minières désormais appartiennent à la population, cela est très important. Par ailleurs, force est de constater que les conventions d'établissement pour l'exploration et l'exploitation sont désormais du domaine du Conseil des ministres. Ce sont des éléments très importants et nous y veillerons.

En marge de cela, j'ai quelques questions à poser certainement au Ministre de l'Economie et des Finances, des questions d'ordre fiscal. Après l'annonce de la création d'une société publique minière, l'Etat a suspendu l'attribution des permis miniers jusqu'à nouvel ordre. Troisième producteur d'or africain, quand est-ce que notre pays pourrait amorcer une nouvelle ère de son exploitation minière ? Ça, c'est la première question.

La deuxième question qui est d'ordre purement fiscal. Avant l'adoption des prochains décrets, la toute première question est la suivante : Monsieur le Ministre, comment est imposé l'or au Mali ?

Deuxième question. Quelles sont les taxes sur la vente de l'or ?

Troisième question. Quelle est la plus-value sur l'or ?

Et quatrième question. Quelle est jusqu'à présent la base de calcul actuel de la taxe ad valorem ?

Merci.

M. le Président. Merci Honorable KOUMARE.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA. Merci Honorable Président.

Bonjour chers collègues.

Messieurs les Ministres.

Honorable Président, permettez-moi de féliciter le Président de la Transition, le Gouvernement pour cette volonté politique affichée pour que l'or brille pour le Mali.

Permettez-moi également de saluer les bienfaits de ce Code minier à travers le contrôle du secteur minier par l'Etat pour mettre fin au désordre : la suppression des exonérations toujours sollicitée ici, les sanctions prévues à l'article 15 que nous saluons et aussi les mesures contre les agents de l'Etat.

Permettez-moi de saluer très chaleureusement la Commission Mines, cette Commission qui vient de montrer que le CNT n'est pas une caisse de résonnance mais un laboratoire pour mettre fin aux incohérences et à des légèretés. Félicitations pour les amendements et félicitations pour la Commission. (*Applaudissements*.) Nous sommes très honorés. Vraiment, je vous félicite encore pour une dernière fois.

Ceci étant, j'ai quelques questions à poser aussi bien à Messieurs les Ministres qu'à la Commission.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous faire une évaluation précise des avantages de ce nouveau Code sur le budget national ? Je veux dire son apport sur le PIB.

Pensez-vous que ces avantages participeront activement à la réduction du déficit budgétaire ? Si oui, avec quelles proportions ?

Ma deuxième question, c'est de savoir à quand l'effectivité des décrets d'application de ce nouveau Code, puisque la mise en application de ce Code est liée au décret d'application.

La troisième question, c'est de savoir quelle assurance, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous donner pour l'application correcte des textes par rapport à ce nouveau Code. Le problème du Mali, ce n'est pas la prise des lois mais c'est l'application des textes.

Ma quatrième question. Quel message avez-vous pour assurer davantage le peuple malien et les parlementaires ?

La quatrième question, ça concerne la nouvelle Constitution du Mali. Contrairement à ce que l'Honorable vice-président de la Commission Finances Abdine KOUMARE a dit, la Constitution dit clairement que les ressources naturelles et les richesses appartiennent à l'Etat et non à la population. Est-ce que vous avez déjà pris des dispositions pour la nouvelle loi organique en ce qui concerne la répartition des ressources naturelles ?

J'ai deux petites questions à l'endroit de la Commission ; c'est de savoir quelles sont les dispositions prises, compte tenu du travail abattu par la Commission, pour la restitution de ce code à la population malienne et aussi la prise et la mise en application des décrets d'application.

Ma deuxième question. Les recommandations formulées ont-elles fait l'objet d'avis juridique pour leur conformité avec le Code ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable FOMBA.

Honorable Alhassane AG AHMED MOUSSA.

Alhassane AG AHMED MOUSSA. Merci Monsieur le Président.

Bonjour Monsieur le Ministre, chers collègues.

Monsieur le Ministre, moi, je n'ai pas de question, j'ai des suggestions.

C'est vrai, le nouveau code comporte beaucoup d'innovations, mais les divergences avec les opérateurs économiques persistent. C'est un code très complexe, ce n'est pas pour rien que le code de 2019 n'a pas connu d'application jusqu'ici. Donc, par rapport à cette question, ma proposition, c'est de créer un cadre de concertation Etat-Secteur minier, à l'image du cadre de concertation que nous avons, Etat-secteur privé. Ici, c'est un cadre de concertation restreint entre l'Etat et le secteur minier ; et là aussi le secteur minier, il faut l'organiser sous forme de filière, c'est-à-dire que toute la filière qui doit s'organiser et qu'il y ait un cadre de concertation. Et du côté de l'Etat, je vois dans ce cadre le ministre chargé des mines, le ministre chargé des finances, le ministre chargé de l'environnement et le ministre chargé des domaines, sous l'égide du ministre chargé des mines ; je crois que c'est extrêmement important.

Quelqu'un l'a dit tout de suite, notre problème, c'est l'application des textes.

Maintenant, la suggestion suivante, c'est suite à une des recommandations de la commission saisie au fond qui suggère de légiférer sur le secteur de l'orpaillage. Mais le secteur de l'orpaillage là, c'est règlementé : qui doit exploiter l'orpaillage ? C'est connu. Qui doit donner l'autorisation ? C'est connu. Comment la collecte est organisée ? C'est connu. Il y a un décret qui définit tout ça. Un décret qui définit même les comptoirs d'achat et d'exportation, le matériel qu'ils doivent avoir et comment ils doivent être contrôlés.

Donc, la règlementation existe depuis l'orpaillage jusqu'à l'exploitation. Mais le problème, c'est que la réglementation n'est pas appliquée. Lors des écoutes, lorsqu'on examinait la loi de finances 2022, nous avons eu à constater : si vous regardez au niveau des services techniques du ministère des Mines et du ministère du Commerce, on n'a pas les mêmes statistiques pour les comptoirs d'achat. Pendant que le ministère chargé du commerce, il a 200 comptoirs d'achat, au niveau de la DNGM sont connus seulement 80. Et le contrôle exigé n'est pas fait. Ceci, on l'a constaté à l'occasion de l'écoute du ministère de l'Economie et des Finances et même des autres ministères.

Au lieu de demander de légiférer sur le secteur de l'orpaillage, moi, je pense qu'il faut prendre des mesures d'accompagnement : comment la réglementation doit être appliquée ? Il faut appliquer la réglementation. Et même ce code-là, si on ne prend pas des mesures d'accompagnement qui impliquent tout le monde, son application va être plombée de la même manière que l'application du code de 2019 a été plombée.

Une question a été posée par rapport aux décrets d'application. Je pense qu'il est extrêmement important que ces décrets d'application soient pris le plus tôt possible et avec l'implication du secteur privé minier.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable Alhassane Ag Ahmed Moussa.

L'Honorable Alassane CISSE a la parole.

Alassane CISSE. Merci Monsieur le Président.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Bonjour chers collègues.

Monsieur le Président, excusez-moi de féliciter le Gouvernement et le CNT pour cette initiative hautement patriotique. Le nouveau Mali est en marche.

Concernant le contenu légal, c'est pour cela que j'interviens, comme je suis du milieu, je vous préviens qu'on vote les lois et toujours les investisseurs font le contournement concernant l'application. Donc pour éviter ce contournement-là, il faut des dispositions pour qu'on puisse avoir les avantages de cette loi-là. Il faut qu'on prenne les dispositions : la création des sociétés, quels sont les statuts des sociétés de droit malien ? Parce que, qu'est-ce qu'ils font, les investisseurs ? Ils créent des sociétés dans les cas comme ça et donnent une petite part à un malien qui ne connait même pas ce qu'il fait, qui ne sait pas qu'il est en train de faire du mal à son pays ; maintenant, eux-mêmes, ils deviennent une société de droit malien et deviennent leurs fournisseurs et prestataires.

Donc, je vous mets la puce à l'oreille pour que vous preniez les dispositions pour éviter tout contournement. J'avais déjà approché le président de la commission Mines pour le prévenir, il me dit qu'il y aura des décrets. Quelqu'un m'a dit qu'il faut une loi pour ça, pour déterminer le statut de « société de droit malien ». Pour que s'ils veulent contourner, que les maliens aient la majorité dans les sociétés qu'ils veulent créer.

Merci beaucoup Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable CISSE.

Honorable Aïchata CISSE.

Mme HAIDARA Aïchata CISSE. Merci Monsieur le Président.

Messieurs les ministres bonjour.

Bonjour et félicitations au nouveau ministre des Mines.

Chers collègues bonjour.

La commission saisie au fond a tellement travaillé qu'on aurait même pu se passer des questions. Mais ça agrémente la chose, ça complète le travail que vous avez fait. Toutes nos félicitations à vous !

Toutes mes félicitations aussi aux commissions qui ont travaillé sur le dossier.

Félicitations également au Gouvernement pour avoir tenu sa promesse, conformément aux conclusions des ANR, souveraineté et intérêts du peuple malien exigent.

Monsieur le Ministre, j'avais cinq questions mais ma cinquième question a été prise en compte par Alioune.

Ma première question. De quels moyens de contrôle dispose le Gouvernement pour savoir les quantités d'or qui sortent au Mali ? Si vous en avez, est-ce que vous pouvez nous donner la quantité mensuelle ?

La deuxième question. Avez-vous une mainmise sur l'exploitation de notre or, particulièrement dans les zones de Kidal et Gao ? Je parle de Gao que je connais particulièrement, parce que dans cette zone le constat est amer ; il y a des étrangers qui viennent exploiter les mines chez nous et qui agressent les maliens, s'ils ne les tuent pas d'ailleurs souvent. Mon collègue Ould MATALY a parlé d'insécurité, je crois que c'est de cela qu'il voulait parler. On a constaté qu'il y a des étrangers qui viennent exploiter les mines dans le Gourma de Gao et qui tuent souvent des maliens.

La troisième question. Avez-vous pensé à créer notre propre société de raffinage ? Car, tant qu'on ne maîtrise pas ce volet, le grand et beau travail qui vient d'être fait risque d'être un travail inachevé.

Je voudrais parler d'une préoccupation par rapport aux miniers qui travaillent chez nous. J'ai peut-être la chance de voyager beaucoup, et je sais que quand il y a eu des problèmes … - je peux donner le nom du pays - … avec le FMI au Congo, ce sont les miniers qui sont venus au secours. C'est bien de ne pas être content, parce que je l'ai lu dans le rapport quelque part qu'ils ne sont pas d'accord avec le fait qu'on veut couper les exos. Mais même si on vous donne des exos, en contrepartie qu'est-ce que vous faites ? Le Mali vient de traverser des périodes très difficiles, est-ce que les miniers ont fait un apport par rapport à la situation qu'on vient de traverser ?

Je vais finir en félicitant le ministre des Finances qui avait proposé cette loi – je crois – avant que le ministre des Mines ne soit nommé, il a fait les deux travaux ensemble ; et malgré la situation très difficile que traverse notre pays sur le plan financier, je crois qu'on est en train de s'en sortir.

Je demanderai vraiment à nos collègues de voter à 100 % cette loi et d'applaudir encore une fois pour le Gouvernement pour avoir pris en compte, comme ils l'ont promis, tout ce qui a été décidé par les ANR.

Je vous remercie. (*Applaudissements*.)

M. le Président. Merci Honorable CISSE.

Honorable Mama Aïda KONE.

Mme Mama Aïda KONE. Merci Monsieur le Président de m'avoir donné la parole.

Bonjour chers ministres.

Bonjour chers membres du CNT.

Moi, j'ai quelques questions à poser. Mes questions ont trait au fonds de développement local, à savoir :

1. Comment est géré le fonds de développement local dans le Code minier au Mali ?

2. Qui doit le gérer ?

3. A quoi ce fonds est réellement destiné ? Car les zones d'exploitation minières sont très dégradées et comportent peu d'infrastructures dans notre pays.

Ensuite, moi, j'ai constaté qu'à Sikasso pratiquement chaque semaine il y a plus de 50 cars qui viennent du Burkina Faso, remplis de jeunes, et ces jeunes-là vont où ? Dans nos orpaillages. Ils viennent chez nous, ils cherchent l'or chez nous et ils emmènent chez eux. Quelles dispositions l'Etat a pour empêcher cela ?

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Honorable Mama Aïda KONE.

Honorable Maïmouna GADJIGO.

Mme Maïmouna GADJIGO. ***(Intervention en Bambara, traduite par un interprète)*** Bonjour Monsieur le Président.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Bonjour chers collègues.

Ce projet que nous attendons est un souhait qui a été réalisé, et nous avons souhaité que ce projet soit réalisé à notre présence. Nous avons quelques inquiétudes quand même. Il y a certaines localités qui contiennent à peu près 5 ou 6 mines ; dans ces localités, chaque année il y a à peu près 300 élèves qui sortent mais qui ne travaillent pas. Dans chacune de ces localités il y a de l'eau, de l'électricité dans les logements des miniers mais à quelques kilomètres vous trouverez que ces mêmes conditions n'existent pas ; ensuite, quand les femmes vont accoucher, souvent il n'y a pas d'électricité, il n'y a que des torches. Est-ce que le Gouvernement a pris des dispositions pour tout cela, s'il vous plaît ?

Dans les mines, les travailleurs sont dans de très bonnes conditions, mais dans la localité il y a des gens qui tombent malades mais on ne pourra pas s'occuper d'eux. Est-ce que des précautions sont prises pour que les habitants de ces localités, qui ne sont pas dans de bonnes conditions, puissent accéder à de bonnes conditions ?

On dit que l'or doit briller pour les maliens, mais est-ce que dans les localités des mines, quand les gens ne travaillent pas, ce serait une bonne chose ?

Dans ces localités de mines, même si l'or brille, est-ce que des mesures sont prises pour empêcher les jeunes d'aller faire l'immigration et de perdre la vie sur la mer ? Est-ce que des mesures sont prises pour éviter cela, s'il vous plaît ?

Dans ces mêmes localités, pour les jeunes qui accèdent au travail, est-ce que des mesures sont prises pour que leurs conditions de travail soient remplies afin qu'ils ne soient pas exclus chaque fois ?...

M. le Président. Dianka [interprète], veuillez rappeler à l'Honorable GADJIGO que nous sommes sur le **dépôt n° 23-40/CNT : projet de loi portant Code minier en République du Mali**. Les constats sont déjà faits, raison pour laquelle l'Honorable Aïchata CISSE a rappelé que ce sont les recommandations des ANR, des maliens qui ont voulu que nous soyons aujourd'hui ici pour adopter ce projet de loi. Donc, je veux que les questions portent sur le **dépôt n° 2023-40/CNT**, précisément le contenu des rapports. Je compte énormément sur sa bonne compréhension, ou qu'elle fasse des propositions concrètes.

Merci bien de faire cette traduction à l'Honorable GADJIGO.

Mme Maïmouna GADJIGO. Est-ce qu'on peut parler de l'or sans parler des conséquences qui y sont afférentes ? J'en parle parce que je suis dans ce milieu. Si vous m'autorisez, sinon je vais m'asseoir.

Merci.

M. le Président. Merci Honorable GADJIGO.

Honorable Mohamed Ould Sidi MOHAMED.

Mohamed Ould Sidi MOHAMED. Merci bien Monsieur le Président.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Bonjour camarades membres du Conseil National de Transition.

Monsieur le Ministre, j'ai une recommandation personnelle.

D'abord, je regrette qu'il y ait eu trop d'amendements, parce qu'on a perdu deux heures trente minutes seulement à écouter les amendements. Cela signifie, Monsieur le Président, que vous devez saisir le secrétariat général du Gouvernement qui prépare les lois, pour qu'elles soient mieux corrigées avant d'arriver ici. (*Applaudissements*.) Sinon, c'est fastidieux comme travail.

Deuxièmement. Monsieur le Ministre, il y a beaucoup de plaintes des travailleurs de l'INPS. Il paraît que les sociétés minières ne reversent pas les cotisations INPS, c'est que quand les gens meurent ou vont à la retraite, ils ont des problèmes, l'INPS ne les reconnait pas parce que les fonds ne sont pas suffisamment versés. Ça, c'est ma première question.

Deuxièmement, Monsieur le Ministre des Finances, quel est l'apport de l'or dans le budget actuellement ? Pensez-vous qu'en ramenant, comme le code le prévoit, le PIB à 25, à 15 ou à 20 %, cela dénoterait un renflouement du budget ?

Troisièmement. A quand la création de la société de raffinage de l'or du Mali ?

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Honorable Mohamed Ould Sidi MOHAMED.

Et enfin l'Honorable Bilaly KEITA.

Bilaly KEITA. Merci Honorable Président.

A l'entame de mes propos, je joins ma voix à celles de mes prédécesseurs pour réellement féliciter la commission des Mines pour l'excellent travail abattu pour en arriver là. Cependant, j'ai trois petites questions.

La première. En dépit des innovations appréciables apportées par le code de 2019, il est apparu des insuffisances de fonds, notamment celles liées aux moyens du contrôle de l'Etat sur l'exploitation minière. La question est toute simple : quelle disposition de ce nouveau code permet de corriger cette insuffisance en dotant notamment l'Etat de moyens de contrôle efficaces sur l'exploitation minière ? Parce qu'en réalité, la perte est énorme. Il faut arrêter le saignement.

Deuxième question. Selon le rapport, les organisations faitières saluent le présent code minier et le contenu local parce qu'ils privilégient les intérêts nationaux ; et surtout, l'évolution de l'orpaillage traditionnel qui passerait de l'étape artisanale à celle mécanisée. La question est la suivante : qui sont les contributeurs dans ce processus ? Est-ce l'Etat ? Est-ce les sociétés minières ? Concrètement, comment cela va se faire ?

Troisième et dernière question. Est-ce que le contenu local comme loi, est conforme au règlement 18 de l'UEMOA ? Parce qu'on est encore membre de l'UEMOA.

Je vous remercie.

M. Président. Merci Honorable KEITA. Merci à tous les intervenants.

Avant de donner la parole à M. le Ministre des Mines, je voudrais inviter le président de la commission à apporter quelques

éléments de réponse, et ensuite le Ministre des Mines interviendra.

Honorable Président Assane SIDIBE, est-ce que vous serez le seul à apporter les éléments de réponse ou bien y a-t-il d'autres membres de la commission qui interviendront ?

Assane SIDIBE, *président de la commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau.* Monsieur le Président, nous, on ne voulait même pas partir dans les réponses parce que c'est connu. Beaucoup de questions posées ici ont déjà leurs réponses apportées à plusieurs reprises…

Une voix. Non !

Assane SIDIBE, *président de la commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau.* Deuxièmement. Moi, je voulais, au nom de la commission, simplement m'adresser à mes frères et collègues membres du Conseil National de Transition, si c'est possible…

Des voix. Non. (*Bruit dans la salle*.)

Assane SIDIBE, *président de la commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau.* Excusez-moi. C'est trop.

M. le Président. Je vous en prie, il est à son baptême de feu ; c'est une nouvelle commission avec un nouveau président ; ça se comprend aisément. (*Applaudissements.)*

Assane SIDIBE, *président de la commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau.* Merci Monsieur le Président.

Au nom de la commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau, je voudrais remercier les membres du Conseil National de Transition, le Président de la Transition.

Je voudrais aussi remercier le bon DIEU pour nous avoir montré ce jour.

Je voudrais encore dire à tous les membres du Conseil National de Transition qu'ils doivent se sentir très chanceux aujourd'hui de participer à la finalisation de ces deux projets de loi, après celui du referendum sur la Constitution, car la souveraineté tant prônée par tous les maliens ne peut être une réalité sans une finance solide, et cela ne peut passer que par une exploitation judicieuse de nos ressources minérales.

Après l'or qui n'est que la partie visible de l'iceberg, vous savez que le Mali abrite dix des substances les plus stratégiques sans lesquelles le monde d'aujourd'hui n'existerait pas tel qu'on le connait. Parmi lesquelles je peux vous citer le lithium que vous connaissez, parce que ça fait beaucoup de bruit, qui sert à la fabrication des batteries pour les téléphones, les voitures électriques et surtout le monde de demain. Je voulais aussi vous parler du tantale, vous avez du tantale au sud du Mali, notamment à Bougouni ; ce tantale est un alliage super conducteur sans lequel il n'y a pas de moteur d'avion aujourd'hui tel qu'on le connait. Je voulais aussi vous parler du césium, c'est un élément radioactif qui rentre dans le traitement du cancer ; c'est une nouvelle technologie adoptée dans le traitement du cancer. Je voulais vous parler aussi du béryllium qui se trouve au sud du Mali, notamment à Bougouni, qui rentre dans la fabrication des semi-conducteurs, notamment les ordinateurs et les processeurs.

Je voulais vous parler aussi du nickel. Le nickel, tout le monde sait ce que ça fait aujourd'hui dans l'industrie des alliages.

Nous avons procédé à des amendements profonds pour prendre en compte beaucoup de recommandations comme certains Honorables l'ont dit. Le sous-sol malien appartient aux maliens selon nous - c'est la pensée de notre commission -, si nous n'avons pas les moyens aujourd'hui de l'exploiter, nous ferons mieux de le laisser à nos générations futures au lieu de le

brader. A ce que je sache, l'or ne pourrit pas sous la terre. *(Applaudissements.)*

Donc, Monsieur le Président, c'était l'entrée en matière ; les questions sont substantiellement réservées au Ministre, à part la question de l'Honorable FOMBA qui demande quelles sont les dispositions prises par la commission pour les restitutions.

Honorable FOMBA, je voudrais que vous joigniez votre voix à la mienne pour demander au Président du Conseil National de Transition de mettre les moyens à notre disposition à cet effet. (*Applaudissements*.)

Il demande aussi : est-ce que les recommandations sont conformes juridiquement ? Bon, le président de la commission Lois est là, avant que nous ne signions ce rapport, il l'a visionné. Il a donné aussi son avis sur l'ensemble des dispositions contenues dans ces deux projets de loi.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable SIDIBE. Merci à la commission.

A présent, j'invite M. le Ministre des Mines à apporter les éléments de réponse.

Amadou KEITA, *ministre des Mines*. Merci infiniment Honorable Président.

Je voudrais remercier l'ensemble des Honorables membres du CNT qui ont posé des questions, fait des commentaires ou même des contributions sous forme de suggestions. Je vais essayer de répondre aux différentes questions qui m'ont été posées, en comptant, bien sûr, plus tard sur l'appui feu qu'apportera mon collègue chargé des Finances.

Excusez-moi de ne pas nommer les Honorables pour éviter d'être désobligeant vis-à-vis de ceux-là que je ne nommerais pas.

Je vais donc aller avec les questions.

La première question qui a été posée : est-ce que le phosphate constitue des ressources minérales ? Oui, il fait même partie - je crois - du groupe 4 des substances classées dans notre code minier.

La question de la sécurité au nord du Mali en lien avec l'exploitation de l'or. Je pense que les deux sont liées.

La question liée à la sécurité, pour le moment mon département n'assure pas le contrôle ; et ça, on est entre membres du Gouvernement et membres du CNT, il faut dire les choses comme elles sont. Pour le moment, mon département n'exerce pas de contrôle sur les zones situées au nord de notre pays. Mais je pense que plus la sécurité va être étendue sur ces zones, plus mon département pourrait assurer plus de contrôle.

La question de l'emploi. Je pense que cette question est bien prise en compte par la loi relative au contenu local. Maintenant, ce qu'il faut faire, c'est de faire en sorte que les dispositions puissent être fermement appliquées. Tous les textes d'application devaient être pris. Il y a une question par rapport à cela. Nous travaillons déjà à faire en sorte que les différents textes d'application puissent être adoptés très rapidement.

Tout ça est lié aussi à une question qui a été posée, c'est : quelle est la capacité du département à assurer le contrôle sur cette activité ? Je reconnais que le département des Mines aujourd'hui éprouve d'énormes difficultés. La Direction Nationale de la Géologie et des Mines (DNGM) qui est le service central, qui est un peu le bras du département, concernant l'application des textes relatifs au secteur minier, éprouve d'énormes difficultés. L'objectif aujourd'hui, c'est … - après l'adoption de ce code, si les Honorables que vous êtes

décidaient d'adopter ce code - … de faire en sorte que rapidement après l'adoption de ce texte majeur qui constitue le cadre juridique de l'exploitation des ressources minérales au Mali, que nous puissions rapidement passer aux réformes concernant les structures. Nous avons déjà des projets dans ce sens pour faire en sorte que la DNGM puisse aujourd'hui connaitre une véritable réforme de manière à ce que nous ayons les services de nos ambitions. C'est comme ça que je l'ai dit, une fois que nous avons notre code, il nous faut avoir les services de nos ambitions ; l'objectif prochain, c'est de travailler dans ce sens.

Il y a un autre objectif aussi, c'est de faire en sorte que les deux départements puissent collaborer.

Personnellement, en tant que chercheur, nous avions toujours relevé le fait que l'une des difficultés concernant le secteur minier au Mali, c'est que nous trouvions qu'il n'y avait pas assez de coordination entre le ministère des Mines et le ministère des Finances ; ça fait justement qu'il y avait beaucoup de difficultés. Aujourd'hui, le fait que nous soyons tous les deux, ensemble pour défendre ce code, c'est déjà un premier signe.

Ce que je puis vous dire aussi, c'est que plus tard nous - les deux départements - allons travailler, main dans la main, pour que nous puissions rapidement appliquer ou faire appliquer le code minier et le contenu local. Ceci est extrêmement important.

La question du développement au niveau local. Il y a le fonds du développement local qui est prévu ; un texte d'application sera pris pour organiser la façon dont ce fonds sera géré et quelle va être sa destination. Mais ce que je puis dire, c'est qu'on a déjà fait un grand pas. Vous savez, si on se souvient un peu des années antérieures, il fut un moment où cette question n'était pas du tout prise en charge par le code minier. La question était laissée au bon vouloir des sociétés minières. Vous allez remarquer que dans les différentes localités, les programmes n'étaient pas les mêmes, parce que c'était en fonction de la responsabilité sociale des entreprises. La politique du développement local à Morila par exemple, était différente de celle de la SEMOS à Sadiola. Il a fallu attendre le code de 2012 pour que cette question puisse être insérée dans le code. Mais aujourd'hui, nous avons fait un grand pas avec le code de 2019 qui institue ce fonds. Je pense que progressivement nous allons arriver à faire en sorte que, comme une Honorable l'a dit, toutes les infrastructures puissent être développées au niveau des localités. Effectivement, c'est inconcevable que nous ayons de l'électricité et de l'eau courante dans les cités des mines alors qu'à coté dans les villages les gens sont dans des conditions extrêmement difficiles.

Ensuite, la loi sur le contenu local a pour objectif non seulement de faire en sorte de développer l'employabilité de la main d'œuvre, l'emploi au niveau des mines, mais aussi de développer les entreprises locales, les infrastructures ferroviaires, les infrastructures routières et autres. En tout cas, avec l'adoption de ce code, si les dispositions sont appliquées comme il faut, et nous allons nous y atteler sans concession, je pense que nous sommes partis vraiment pour développer les infrastructures au niveau de nos différentes localités.

Le contenu local, nous fondons beaucoup d'espoir sur cette loi.

La question de l'orpaillage, ça a été relevé. En fait, l'orpaillage est pris en charge par le code. Mais il se trouve simplement que l'Etat aujourd'hui, en tout cas, le ministère des Mines n'est pas en capacité de faire en sorte que nous puissions exercer un contrôle strict sur les zones d'orpaillage. Et

pourquoi ? Parce que, comme je l'ai dit, il faut des ressources financières mais aussi des équipements.

Aujourd'hui si vous voyez un peu les différents fonds qui sont prévus, parmi ces fonds il y en a un qui va concerner le développement du secteur minier ; il y a un fonds qui va être dédié, consacré au développement des services qui ont en charge l'activité minière. Et là, ça va nous permettre, comme je l'ai déjà dit, de réformer la DNGM et les autres services, mais aussi de leur donner les moyens qu'il faut pour qu'ils puissent assurer les missions pour lesquelles ils ont été créés. Parce qu'aujourd'hui c'est ce qui manque beaucoup.

Il y a autre chose aussi, mais qui n'est pas liée aux textes : le comportement de nos populations, ça aussi, il faut qu'on le dise. Moi, j'ai reçu la semaine derrière une association de jeunes de Kéniéba qui sont venus me dire toute la désolation qu'ils éprouvent face à la dégradation de leur cadre de vie. Ils m'ont dit que les chinois, les burkinabé, etc., ont envahi tout leur village. Mais j'ai dit, la question que je me pose : où sont les différentes familles détentrices de ces terres-là ? Où est la chefferie villageoise ? Où sont les maires et les autres membres des conseillers communaux ? Et toutes les autres autorités ? Quelque part, il y a une complicité des populations aussi. Je pense que ça, c'est clair aussi. Donc, il faut qu'on travaille ensemble pour faire en sorte que nous puissions mettre en place… D'ailleurs, l'organe qui est prévu qui va assurer le contrôle, pour qu'il puiss travailler efficacement, il faut bien que les gens collaborent.

Je prends un exemple. Au niveau de mon département, le haut fonctionnaire de défense aujourd'hui est totalement dédié à la lutte contre l'orpaillage qui se mène de façon illégale. Mais qu'est-ce qui se passe ? Chaque fois qu'il doit arriver, on avertit les gens qui sont sur le terrain, ils sont avertis ; ils ont le temps de se retirer, d'enlever le matériel. Et très souvent quand il arrive, il ne trouve personne sur place. Ça veut dire qu'il y a des complicités aussi. Donc, on a beau faire des opérations coups de poing, je pense que les gens sont à l'écoute, sont en embuscade aussi. Il y a comme des guets qui sont montés chaque fois pour avertir ceux qui sont en infraction. Donc, il y a un travail à faire avec l'ensemble des acteurs.

Il y a une question sur l'affinage de l'or. Ce projet est en cours. Aujourd'hui le Gouvernement est en négociation avec une société chinoise ; ce projet aussi est bien avancé.

Monsieur le Président, je pense avoir répondu, en tout cas, à la plupart des questions.

Je vous remercie pour votre écoute. (*Applaudissements*.)

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre. Merci à la commission.

Chers membres du CNT, à présent, comme l'aspect financier reste une sensibilité, Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, vous avez la parole.

Alousséni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances*. Merci Monsieur le Président du CNT.

Bonjour Honorables membres du CNT.

Nous sommes très heureux et ravis de nous retrouver chez vous pour ces deux documents extrêmement importants pour la vie de la nation.

Comme ça a été évoqué par beaucoup de mes prédécesseurs, ces deux textes sont des textes extrêmement importants qui doivent permettre aujourd'hui au Mali non seulement de retrouver une certaine

souveraineté sur les ressources minières qui sont extrêmement importantes chez nous, mais également ça va permettre de faire briller l'or pour les maliens.

Je voudrais rappeler également tous les principes que le Président de la Transition, Son Excellence le Colonel Assimi GOITA, a toujours dits. Pour ce qui nous concerne essentiellement, c'est que toutes les décisions que nous prenons doivent aller droit dans le sens de la satisfaction des populations. Je pense que ces deux textes vont effectivement dans ce sens.

Nous avons vu qu'on avait un code, le code de 2019 qui, dès qu'il avait été adopté, avait déjà montré quelques difficultés de mise en œuvre. C'est d'ailleurs pourquoi certains décrets d'application de ce code n'ont pas encore été adoptés. C'est sur la base de ça que le Gouvernement de la Transition a décidé de faire un audit du secteur pour essayer de comprendre exactement qu'est-ce qui se passe dans ce secteur, et comme les Assises Nationales de la Refondation ont recommandé qu'est-ce qui peut être fait pour améliorer l'impact de ce secteur sur la vie des maliens. Cet audit a été mené suite à un appel d'offres international ouvert. Dans cet appel d'offres, on a veillé à ce qu'il y ait une entreprise malienne et une entreprise étrangère pour qu'elles puissent travailler ensemble, pour que le rapport puisse être un rapport sérieux et qu'on ne puisse pas dire que les maliens se sont arrangés entre eux dans ce rapport. Et également pour que l'expertise de la partie étrangère, qui est un cabinet de renom, qui fait partie des Big five, le cabinet Mazar, puisse également apporter une caution au rapport. Lorsqu'on a eu les premiers rapports, parce qu'il faut se dire que quand cet appel d'offres a été fait et que le choix a été porté sur un cabinet, on a mis une commission en place qui devait recevoir tous les 10 jours un rapport de cette société d'audit ; dans ce comité il y avait deux représentants du ministère des Finances, trois représentants du ministère de l'Energie et des Mines, deux représentants du ministère des Domaines, un représentant du ministère de l'Administration Territoriale et un représentant du ministère l'Environnement ; ce comité a travaillé tous les 10 jours et recevait un rapport qui permettait de comprendre de plus en plus qu'est-ce qui se passe dans ce secteur ; c'est lorsque le rapport provisoire a été déposé que nous nous sommes rendus compte qu'il y a des choses sur lesquelles il faut qu'on avance rapidement pour que le code de 2019 qui était plus au moins en train d'être revu, puisse être regardé au fond, et permette également de prendre en compte toutes les insuffisances, entre autres, relevées ou révélées par cet audit. Voilà pourquoi, depuis le rapport provisoire, le Président de la Transition a instruit rapidement de faire une relecture de ce code.

Je voulais rappeler qu'un code, particulièrement le code des mines, est une question de vision des autorités et on ne peut pas dire que ce code doit forcément être un code qui va être adopté par l'ensemble de tous les intervenants extérieurs au pays, parce que le Mali est un Etat souverain. Les autorités du pays ont le droit de décider et de regarder comment elles veulent que les ressources… Comme la Constitution l'a bien dit, ce sont les ressources qui appartiennent à l'Etat du Mali, c'est à l'Etat du Mali de décider comment on va faire l'exploitation de ces ressources chez nous.

La deuxième chose, c'est qu'on s'est dit : on a des opérateurs dans ce pays depuis 20 ans, 30 ans, 40 ans, qui sont dans le secteur, qui connaissent la réalité du terrain, il vaut mieux également les écouter pour enrichir la vision du Gouvernement. Voilà pourquoi on a fait trois jours d'atelier au niveau de MAEVA où les quinze sociétés minières en

exploitation ont été invitées à donner leur avis, où toutes les faîtières dans le secteur (les orpailleurs, la Cambre des mines, etc.), tout le monde est intervenu, et ce code a été revu. La première version que nous avions a été fortement changée à la suite des conclusions qui ont été apportées lors de ces échanges.

C'est pour dire que le code que nous venons de présenter au CNT est un code qui a été assez participatif. Mais un code qui est surtout la vision des autorités de la Transition.

Je voudrais également rappeler que plusieurs questions ont été posées, notamment sur la qualité du document. J'avoue que c'est un document assez épais et il fallait aller assez vite. Parce que nous avons beaucoup de permis aujourd'hui qui ont été délivrés vers les mois de juin, juillet, août, septembre de 1993 qui vont tomber et qui vont demander à être renouvelés. Il fallait aller assez vite pour que les renouvellements puissent tomber sous le coup du nouveau code que nous allons adopter, si le vote autorise cela.

Voilà pourquoi un moment, les gens ont eu l'impression qu'on est en train d'aller vite. Mais en réalité, c'est pour que ce code puisse dès son adoption être en application et qu'il puisse produire immédiatement les effets escomptés.

Beaucoup de questions ont été posées par rapport au décret d'application. Effectivement, il y a plus de onze décrets d'application pour le code et plus de quatre décrets d'application sur le contenu local ; tous ces décrets d'application sont plus ou moins finis au niveau du Gouvernement. Il s'agit simplement maintenant, dès que le code est adopté, de mettre toutes les références qu'il faut et de commencer les rencontres avec toutes les parties qui doivent être impliquées, notamment les sociétés minières, la Chambre des mines. Tous les éléments de participation vont être appelés très rapidement pour que les décrets d'application puissent être adoptés dans les meilleurs délais.

Donc, je partage le fait que ce code nécessite immédiatement que des dispositions urgentes soient adoptées pour qu'elles puissent être mises en application à travers des décrets d'application.

Ça, c'était juste pour tracer un peu dans quel cadre cela est arrivé.

Je vais essayer de répondre à des questions, soit pour compléter mon collègue, soit pour répondre aux questions qui ne l'ont pas été.

Je pense que la question de l'Honorable OULD MATALY a été traitée.

La question de l'Honorable GUEYE par rapport à la contribution au PIB et toutes les questions liées à la sécurité, à l'emploi des jeunes et toutes les questions liées à la création d'un fonds des jeunes, les licenciements abusifs, et quelles dispositions pour réduire ces licenciements. Je pense que ce présent code a été élaboré en ayant en vision le développement économique. On peut dire que ce code, en prenant en charge la Vision africaine minière de 2009, nous fait passer d'un code attractif à un code de développement. Ce qui veut dire que nous avons créé des fonds qui doivent nécessairement permettre à ce que la jeunesse soit prise en compte.

Quand on prend le fonds du développement local, c'était un fonds abondé avec 0,25 % de chiffre d'affaires ; aujourd'hui, nous avons porté ce montant à environ 0,75 %. Si nous mettons 0,75 % du chiffre d'affaires sur le développement local, ensuite nous ajoutons les 20 % des redevances minières comme par le passé, ça va représenter des fonds extrêmement importants ; nous

tablerons sur des fonds de l'ordre de vingt (20) milliards par an.

Quelles sont les personnes intéressées dans la gestion du fonds du développement local ? C'est un décret qui va préciser les ministères concernés. Je pense que les ministères comme ceux de de la Femme, de l'Agriculture, le ministère de la Jeunesse, etc., ça, ce sont des ministères clés qui vont participer au-delà des collectivités qui sont autour de la zone.

C'est pour dire que les questions d'emploi seront largement évoquées au-delà de toutes les autres questions liées au développement local.

En plus de ça, nous avons prévu un fonds de 0,50 % qui est destiné au fonds de renforcement des capacités du secteur. C'est à partir de ce fonds que nous envisageons de créer et d'opérationnaliser l'école des mines ; c'est à partir de ce fonds que nous comptons renforcer toute la capacité du secteur. C'est pour dire qu'en installant cette école des mines, toutes les fonctions au niveau du secteur minier, telles que les contremaitres, les conducteurs de gros engins, les ingénieurs, les fiscalistes spécialisés en la matière, tous ceux-ci, on va avoir une école qui est dédiée au secteur des mines. C'est une école qui va être installée ici. Les ressources de ce fonds en une année sont largement suffisantes pour réaliser cette école et pour assurer le fonctionnement de cette école et également l'emploi des jeunes dans ce secteur.

En outre, les impacts financiers importants, j'y reviendrai quand je vais arriver aux questions de l'Honorable FOMBA. Les impacts importants de ce secteur au niveau du budget d'Etat vont faire que l'Etat aura un espace budgétaire important pour faire face à l'exécution budgétaire. Etant donné que le budget, c'est la traduction de la volonté politique, ça veut dire que les jeunes étant au cœur de nos actions, il va de soi que toutes les questions qui ne trouveront pas leur réponse dans différents aspects que je viens d'évoquer, vont trouver leur réponse dans le budget de l'Etat qui se trouvera renforcé par l'impact de ce nouveau code.

Pour les licenciements abusifs, et tout ce qui se fait, la présence de l'Etat qu'on ne voit pas. C'est une question qui a été évoquée par plusieurs Honorables et qui a été commentée ou expliquée par le ministre des Mines ; c'est une question qui a été un élément important qui a présidé à l'élaboration de ce document. C'est qu'on a dit qu'il faut obligatoirement renforcer le secteur minier. Non seulement il faut faire une réforme institutionnelle dans plusieurs domaines, que ce soient le cadastre, la Direction Nationale de la Géologie et des Mines, la création de la police des Mines et la création d'un commissariat aux activités minières qui va être rattaché à la présidence pour pouvoir avoir une vue sur l'ensemble de toutes les questions, tout ceci aura pour impact d'assurer une présence effective de l'Etat. Parce que particulièrement à travers la Direction de la Géologie et des Mines et à travers la police des mines qui vont avoir des missions permanentes et régulières dans toutes les sociétés minières, ce qui va nous rassurer et nous assurer que le droit du travail au Mali sera respecté ; ça va nous rassurer que tout ce qui sera produit va être déclaré, parce que c'est une question qui a été posée. Et dans le code, on a vu que toutes les chambres de coulées doivent être équipées de caméras de surveillance, et ces cameras doivent être disponibles au niveau de la plupart des responsables chargés du contrôle du secteur. Egalement la présence de la douane dans ce secteur qui est actuellement d'une semaine – chaque semaine la douane passait –, ce ne sera plus chaque semaine que la douane va passer. Donc, on a plusieurs batteries de mesures qui sont évoquées ici pour assurer la

présence de l'Etat et le suivi de tout ce qu'on vient de dire.

Par rapport à l'Honorable Abdine KOUMARE, il a dit : la suspension des permis, à quand la fin ? La suspension des permis était une mesure obligatoire que le Gouvernement a adoptée, en ce sens que si nous avons fait cet audit et que nous avons révélé des insuffisances et que nous sommes en train d'adopter un nouveau code, il ne sert à rien de laisser continuer, qu'on donne les permis, qu'on les renouvelle alors qu'on est en même temps en train de faire un nouveau code, ça va être une course contre la montre, beaucoup de personnes vont courir pour chercher des permis. Etant donné que tous les permis qui sont octroyés sous un code ont automatiquement une stabilité fiscale, ça veut dire qu'un permis aujourd'hui qui est donné sous le code de 2019 aura au moins 20 ans de stabilité. Donc, même si nous mettons un nouveau code, le lendemain, la sécurité juridique fait qu'on ne peut plus demander à ces permis qui vont être soumis sous le nouveau code que nous allons adopter peut-être dans une semaine ou dans un mois. Voilà pourquoi il était important pour l'Etat de suspendre momentanément la délivrance des permis et d'assurer que ce nouveau code se mette en place pour que désormais tous les nouveaux permis qui vont être distribués le soient automatiquement sous le code qui va être adopté éventuellement aujourd'hui. Donc, la fin, c'est très bientôt. Quand le code sera adopté, les décrets d'application, je pense qu'il n'y a plus raison de suspendre.

Comment imposer l'or au Mali ? L'or est imposé au Mali exactement comme tous les produits. Au-delà de ça, il y a d'autres types d'impôts qui s'ajoutent. L'or, il est imposé à l'impôt sur les sociétés, la TVA, la contribution forfaitaire sur les emplois, la taxe de logement, l'impôt sur les traitements et salaires, les droits de timbres, tout ça, c'est la fiscalité ordinaire qui s'applique. En plus de ça, on a une fiscalité spécifique qui s'ajoute. Il s'agit des redevances sur certains produits : l'ISCP qui est à 15 % ; la taxe ad valorem (TAV) qui est entre 3 et 1 % selon le groupe, pour le cas qui nous concerne, particulièrement les ressources en or, c'est 3 % ; on a également la taxe sur les plus-values de cession des titres et on a la redevance superficiaire, c'est-à-dire quand quelqu'un demande un titre sur 10 km^2, il y a une redevance à payer sur chaque mètre carré ; il y a d'autres droits qui sont liés au renouvellement ou à l'attribution des permis : cinq millions, dix millions, etc.

Quelle est la plus-value de cession sur les titres ? La plus-value de cession sur les titres, c'est un peu quelqu'un qui achète un titre, il l'a acquis à un coût, pour le conserver il doit engager des investissements ; tout ce qu'il a réalisé comme dépenses plus le coût d'acquisition, c'est ça qui est pris en compte, qu'on déduit du prix de cession du titre. Donc, si j'achète un titre à un million, je fais des investissements de dix millions et autres, tout ce que j'engage pour conserver ça fait 10 millions ; donc mon coût c'est onze millions. Maintenant, si je vends ce permis à quelqu'un à trente millions, la plus-value de cession s'applique à trente millions moins les onze millions. Voilà, la base de calcul et ce que c'est que la plus-value de cession sur les titres.

Il y a l'Honorable FOMBA, qui a dit : une évaluation précise sur le budget. (*Rires*.) Par rapport au poids du secteur sur le PIB, selon les chiffres de l'Institut National des Statistiques, l'or représente environ 10 % du PIB aujourd'hui.

Quelle réduction de déficit budgétaire cela va entraîner et quel est l'impact de ce code. Bon an, mal an, ce sont les questions. L'or, aujourd'hui, apporte à peu près… - on a pris

ce qu'on gagne en droits de douane sur le secteur -… (on gagne) soixante-dix milliards sur les droits de douane ; et sur les impôts, on gagne environ trois cent soixante millions. Donc globalement, il y a quatre cent cinquante à quatre cent soixante milliards de francs CFA qui représentent les droits de douane et les impôts perçus sur le secteur. Nous recevons entre vingt milliards et trente milliards par an de dividendes sur le secteur.

Donc, ça, c'est l'impact direct en termes de droits de douane, d'impôts et de dividendes.

Si on applique ce code, nous aurons environ, selon les calculs, à peu près, entre deux cents et trois cents milliards d'impacts supplémentaires de ce code qui va être lié non seulement aux exonérations sur les produits pétroliers que nous ne ferons plus, et il faut considérer qu'on a à peu près soixante milliards d'exonération chaque année sur les produits pétroliers et sur les équipements. Nous allons avoir une participation de l'Etat qui va s'élever à 35 % : 30 % pour l'Etat et 5 % pour le secteur privé, au lieu de 25 % dont 5 % pour le secteur privé aujourd'hui. Nous allons avoir les différents fonds qui vont venir : 1 % pour les fonds d'infrastructures, 0,75 % pour les fonds de recherche et 0,50 % en plus sur le fonds de développement local qui passe de 0,25 % à 0,75 %. Quand nous mettons tous ces impacts, nous pourrons dire que l'impact budgétaire sera au minimum de cinq cents milliards par an.

Aujourd'hui, l'Etat du Mali a un déficit budgétaire de six cent soixante-dix milliards de FCFA. Donc, on ne peut pas dire parce qu'on va gagner quatre cents milliards ou cinq cents milliards, que ça veut dire que le déficit va être réduit automatiquement autant. Le déficit étant un équilibre entre des recettes et des dépenses, il peut toujours être intéressant pour un Etat de créer toujours un déficit budgétaire, parce qu'un Etat qui ne fait pas de déficit budgétaire, il faut être sûr que vous êtes en croissance de plein emploi pour ne pas créer de déficit budgétaire. Les Etats font souvent exprès pour créer des déficits budgétaires parce que c'est comme si nous voulons financer le développement à crédit. Un Etat qui veut se développer est toujours en train d'avoir un déficit budgétaire. C'est pourquoi ce déficit, il était dit dans les normes communautaires que nous dévons tomber à 3 % en 2024, mais avec la crise de la Covid et toutes les crises que la zone a connues, la CEDEAO et l'UEMOA ont suspendu cette mesure qui disait que les Etats doivent être autour de 3 % du budget. Je rappelle qu'en 2020, nous étions à 6,2 % de déficit budgétaire ; en 2021, nous l'avons ramené à 5,7 % ; en 2022, nous sommes à peu près à 4,7 % de déficit budgétaire ; en 2023, à la clôture, nous espérons être à 4,5 % ; nous sommes en train de préparer le budget 2024 qui sera éventuellement soumis très bientôt au CNT.

Il a également dit : quelle assurance pour l'application correcte des textes ? L'assurance qu'on peut donner pour la mise en œuvre, c'est que, comme on l'a dit, ce texte contient beaucoup d'éléments qui doivent nous permettre d'avoir les moyens d'assurer la mise en œuvre efficace et correcte des dispositions qu'il contient, notamment, comme je l'ai dit, il y a le commissariat et la police minière qui seront créés. On a dit qu'on va renforcer sérieusement tout le secteur, parce qu'il faut reconnaitre qu'aujourd'hui la DNGM doit être au cœur du dispositif parce que c'est la DNGM qui a pour rôle de surveiller, de contrôler, de faire toutes les missions au niveau des mines. Aujourd'hui, nous sommes en train de dégager à partir du secteur des mines un montant qui avoisine les sept à huit milliards par an pour assurer le fonctionnement, l'équipement corrects de

toutes ces structures pour qu'elle puisse jouer ce rôle.

Le Gouvernement, le CNT, tout le monde sera là pour veiller à l'application correcte de ces mesures. Et je pense que tout le monde y est engagé.

Quel message pour rassurer le peuple malien et les partenaires ? Le message que nous avons à dire, c'est que nous avons un code dont nous avons voulu qu'il soit un code de développement ; c'est un code qui permet d'avoir des ressources suffisantes. Ce code contient, par exemple, un fonds qui est le fonds de développement des infrastructures, il est doté de 1 %. Si nous prenons les ressources minières, 1 % c'est un minimum de vingt milliards aujourd'hui. Si nous prenons l'ensemble des mines, on s'engage, par exemple, sur un crédit sur 20 ans, c'est que nous allons avoir au moins mille deux cents milliards de crédit tout de suite sur la base de ce fonds. Et ces mille deux cents milliards peuvent nous autoriser à faire des investissements énergétiques, parce que tout le monde sait que le problème de l'énergie a été largement évoqué cette année. Ça nous permet de faire tous les investissements en matière énergétique, en matière de transport, les routes, les aéroports, le chemin de fer ; ça nous permet de réaliser tous les grands investissements structurants que nous comptons faire, et cela à partir de ce secteur des mines.

Je pense que 1 % du chiffre d'affaires, quand on regarde tout ce code, aujourd'hui on est à peu près à 46 % de tout ce qui est revenu global, qui vont dans le secteur Etat, donc un investisseur à 56 %. En appliquant ce code, l'Etat va être entre 52 % et 56 % et les partenaires vont être entre 42 % et 48 %. Je pense que quand on regarde les investissements et les avantages qui se chiffrent à des milliards de dollars, tout le monde pourra vernir investir. L'Etat assure toujours la sécurité juridique pendant toute la période où ils ont un contrat.

Il y a AG MOUSSA qui a fait des suggestions pour créer un cadre de concertation. Je pense que c'est toujours une bonne chose, créer des cadres de concertation pour permettre à différents acteurs du même secteur de se retrouver, d'échanger et d'avoir un même point de vue.

Il a parlé de l'orpaillage. L'orpaillage est clairement pris en compte dans ce code. Surtout qu'on a rappelé que les couloirs d'orpaillage sont indiqués annuellement par le ministre de l'Administration Territoriale et le ministre chargé des Mines pour dire quels sont les couloirs d'orpaillage. C'étaient carrément les collectivités territoriales qui s'occupaient de délivrer tous les permis d'orpaillage. Je pense qu'on a dit qu'à partir de ce code il y ait un regard du ministre des Mines par rapport à ce secteur. Et c'est particulièrement par rapport au secteur de l'orpaillage également qu'on a dit qu'il faut qu'on ait une revue institutionnelle pour qu'on puisse avoir des comptoirs qui seront contrôlés par l'Etat pour qu'on puisse savoir exactement quelles sont les quantités qui sont produites, pour pouvoir les exporter de façon sûre et couverte.

La police des mines qui va être créée, c'est essentiellement pour assurer un peu la sécurité au niveau de l'orpaillage.

Il y a l'Honorable Alassane CISSE qui a parlé de sociétés de droit malien, parce qu'il estime que, de par son expérience, il voit que ce sont toujours les sociétés étrangères qui viennent passer entre les différents articles de nos textes pour créer des choses et dire que c'est le contenu local. C'est pourquoi, pour la première fois, on a défini d'abord ce que c'est que le contenu local, on a défini ce que c'est qu'une entreprise locale ; on a dit clairement dans la loi sur le

contenu local que c'est une société détenue à 50 % + 1 par les maliens. Donc, il faut que ce soient des sociétés détenues par des maliens à 51 %. On a également dit qu'il faut qu'on ait la liste des bénéficiaires effectifs, parce qu'il y a déjà des textes qui ont été adoptés par le passé qui ont été rappelés dans ce code concernant les bénéficiaires effectifs. Et on a vu quelles sont les sanctions quand une société ne donne pas clairement la liste des bénéficiaires effectifs, c'est-à-dire les bénéficiaires qui sont derrière les sociétés. C'est pour dire qu'on a bien pris en compte cet aspect dans ce code.

L'Honorable Aïchata CISSE a parlé de tout ce qu'il s'agit du contrôle du nord ; je pense que le ministre a parlé de ça. Ce sont des questions qui sont fortement liées aux questions de sécurité et qui vont très rapidement être résolues, étant entendu que la sécurité est en train de s'installer.

Par rapport à la société d'affinage aussi, c'est un de nos objectifs. C'est d'ailleurs pourquoi dans ce code on a carrément interdit l'exportation de minerais bruts : que ce soit l'or, le lithium, tout type de minerai brut, son exportation est interdite, conformément même à la Vision africaine minière de 2009, parce que la valeur ajoutée qui est donnée à ces substances, quand elles sont traitées ici est énorme. Parce qu'on va installer des unités d'affinage, des unités de traitement qui vont utiliser des maliens, qui vont assurer un certain transfert de compétences, sans compter que ça va fortement jouer sur le PIB. Donc, je pense qu'avec ce code on va avoir un impact plus important du secteur.

Elle a fait aussi un commentaire que je vais reprendre. Une fois, j'ai rencontré les sociétés minières qui étaient venues me voir, l'une c'était parce qu'elle avait besoin d'une exonération que la convention autorisait ; ils étaient venus plusieurs fois et puis on a échangé. J'ai dit : bon, vous, vous n'êtes pas des entreprises citoyennes parce qu'au Mali, aujourd'hui nous sommes en crise, les bailleurs de fonds ne nous donnent plus d'appuis budgétaires, nous sommes en crise avec les pays voisins, nous sommes sous embargo. J'ai dit : ces sociétés qui sont chez nous, qui travaillent et qui n'ont pas ce souci, je n'ai vu aucune société venir rencontrer le ministre des Finances pour dire : je sais que vous avez des difficultés de trésorerie, moi, je peux vous payer dix ans d'impôts d'avance. J'ai dit : je n'ai pas besoin qu'on me fasse un don, mais vous savez que vous payez régulièrement dix milliards d'impôts chaque année, vous pouvez dire : « Moi, je vous donne cinquante milliards à déduire de mes impôts sur cinq ans ». Des choses comme ça. Mais personne n'est venu nous voir, personne n'est venu voir ce qui se passe. Pourtant, la sécurité même dans ces zones, c'est l'Etat qui l'assure. Heureusement que - DIEU merci -, c'étaient des zones qui n'ont pas été soumises au terrorisme, comme la zone de Kéniéba et autres. Mais j'ai dit : il faut que des entreprises puissent se détacher et démontrer quand même qu'elles sont des entreprises citoyennes ; mais ce n'était pas le cas.

Donc, je confirme ce qu'elle a dit.

Mme Mama Aïcha KONE a parlé de la gestion des fonds de développement local. Le fonds de développement local, c'est un décret qui va préciser. Le mode de gestion, ça va être non seulement les collectivités autour de la mine mais également tous les ministères impliqués, comme je l'ai dit : le ministère de l'Administration Territoriale, le ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, le ministère de la Jeunesse et des sports, le ministère de l'Agriculture, le ministère des Mines, mais également les sociétés minières qui participent. On a mis que pour le fonds de développement local, ces sociétés qui

participent à l'alimentation des fonds vont également être là pour qu'elles sachant où vont les ressources qu'on est en train de prélever sur leurs chiffres d'affaires.

L'Honorable Bilaly KEITA a parlé de contrôle. Je pense qu'on a largement évoqué tout ce qui est contrôle. On a non seulement le commissariat mais aussi les bénéficiaires effectifs qui doivent être indiqués ; on a la SYNTIF qui surveille également, on a la police minière, l'implication de l'Etat auprès des collectivités désormais pour les structures d'orpaillage.

Il a demandé aussi si c'est conforme au règlement 18 ; je pense qu'il parle de l'article 14 du règlement 18. C'est effectivement conforme au règlement 18 de l'UEMOA, surtout quand on regarde l'article 130 A du code, ça rappelle clairement toutes les dispositions liées au règlement 18. Donc, c'est un code qui est conforme à ce règlement.

Voilà la réponse à ces questions.

Je voulais, avant de finir, remercier les membres de la commission des Mines pour l'excellent travail qui a été abattu. On a vu qu'ils ont bien lu, bien écouté les gens, ils ont un peu repris toute la démarche qu'on a faite, et ça a permis d'enrichir le document.

J'avoue que le document connait quelques coquilles. Nous veillerons désormais à améliorer les prochains textes qui vont être soumis au Conseil.

Je voudrais également rassurer les uns et les autres que l'impact de ce code va être très, très significatif. Et cela va permettre à l'Etat d'avoir au moins un regard, une mainmise et un contrôle sur les ressources minérales aujourd'hui. Le monde aujourd'hui est en train d'être bipolarisé, le monde est très, très conflictuel aujourd'hui. L'essentiel de tout ce qui se passe, c'est sûrement des conflits qui trouvent leurs sources originelles sur l'exploitation de ces ressources qui sont stratégiques. Voilà pourquoi dans ce code, on a déterminé que certaines ressources seront carrément stratégiques et relèveront exclusivement du domaine assez particulier, réservé carrément à la Présidence de la République. Également, nous avons dit qu'il va y avoir des zones promotionnelles dans lesquelles l'Etat peut décider qu'une zone comme Bougouni ou Sikasso, c'est une zone où on a des ressources stratégiques importantes, que cette zone va être gérée de façon assez particulière au-delà des inscriptions dans ce code pour être encore plus regardant et pour pouvoir permettre à l'Etat de gérer de façon géopolitique tout ce qui est en train de se faire. Parce que personne ne peut s'asseoir et laisser un code ouvert, tout le monde vient récupérer ce qu'ils veulent ; et après, l'Etat, quand il va vouloir échanger sur des questions importantes de souveraineté, on ne trouve pas de pays partenaires capables de nous venir en aide.

Voilà à peu près quelques commentaires que je voulais faire.

Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances.

Monsieur le Ministre des Mines, je vous avoue que votre renfort est un renfort multidimensionnel et multifonctionnel. (*Sourire*.) *(Applaudissements.)*

Ceci étant, chers collègues, nous allons procéder à un vote séparé des **deux projets de loi**.

<u>Pour le dépôt n° 23-40/CNT</u>

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 141
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.) (*Applaudissements.)*

Pour le dépôt n° 23-41/CNT

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 141
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.) *(Applaudissements.)*

Félicitations !

Chers collègues, nous venons donc de voter les deux projets de loi relatifs respectivement au code minier en République du Mali et au contenu local dans le secteur minier. Ainsi, notre pays dispose désormais d'un encadrement législatif plus innovant dans le domaine minier qui tient en compte non seulement les autres législations nationales mais aussi des paramètres communautaires.

Avec l'adoption de ces deux lois, la République du Mali vient d'opter profondément pour une meilleure contribution du secteur minier au développement socio-économique du pays.

Ces lois qui ont suscité, certes, beaucoup d'intérêts de la part des acteurs miniers, des collectivités locales et de la société civile, sont aujourd'hui une réalité pour le nouveau Mali en construction.

Les différentes innovations qu'elles comportent démontrent à suffisance que les richesses minières du sous-sol malien ne serviront plus jamais les intérêts particuliers de quelques sociétés ou individus… *(Applaudissements.)* … mais resteront un levier sûr et durable pour la croissance et l'émergence de notre pays.

Dorénavant, ce n'est pas seulement l'or qui brillera pour tous les maliens, ce sont toutes nos ressources minières qui profiteront à tout le peuple malien. *(Applaudissements.)*

C'est le lieu pour moi de remercier l'ensemble des membres du CNT, particulièrement les commissaires de la commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau pour les divers efforts fournis dans l'examen de l'exercice de ces lois. (*Applaudissements*.)

Je rappelle que la commission des Mines, conformément à notre règlement intérieur et avec l'autorisation du Bureau du CNT, avait commencé à travailler sur ces projets de loi juste quelques jours après la clôture de la session ordinaire d'avril. C'est pour dire que la Commission n'a aucunement bénéficié de repos. Merci beaucoup à la Commission. (*Applaudissements*.)

Et merci aussi au ministère de l'Economie et des Finances pour son appui à l'organisation de l'atelier d'immersion sur les deux projets de loi.

A présent, Monsieur le Ministre des Mines, je vous invite à prendre la parole, si vous avez un mot à l'endroit des Honorables membres du CNT, avant de lever la séance.

Amadou KEITA, *ministre des Mines*. Merci beaucoup Honorable Président.

Honorables membres du CNT, je pense que mon collègue des Finances m'a enlevé la parole de la bouche, comme on dit, avec la belle conclusion qu'il a faite. Il ne me reste plus qu'à vous remercier pour ce vote historique.

Je pense que nous venons de faire un grand pas. Nous avons démontré que désormais nous nous départons de ce virus qu'on avait voulu inoculer en nous, c'est-à-dire le virus de la peur et de la résignation. Parce que chaque fois que nous avons voulu faire des pas décisifs, on nous a toujours dit : « Mais

qu'est-ce que vous faites ? » Je pense qu'aujourd'hui nous avons fait la preuve que nous pouvons assumer nos décisions.

Ce vote, je le trouve historique parce que, comme on l'a dit, il s'agit vraiment de quitter ce péché originel de notre modèle minier qui a été fondé sur ce qu'on appelle l'extractivisme, c'est-à-dire extraire les ressources minérales alors que ça ne profite pas à notre peuple. Parce que pendant longtemps, le secteur minier est resté une enclave, parce qu'on ne l'avait jamais intégré à notre économie. Le code que vous venez d'adopter, la loi sur le contenu local auront pour objectif final de faire en sorte que nous ayons un secteur minier totalement intégré à notre économie. Ça va faire en sorte que les revenus du secteur minier vont pouvoir être utilisés de façon efficiente, efficace dans le développement économique de notre pays.

Je voudrais encore remercier les membres de la commission Mines qui ont fait, comme je l'ai dit, un travail remarquable.

Je voudrais remercier aussi l'ensemble des membres du CNT.

Je pense qu'avec ce nouveau code, c'est un nouveau départ pour le secteur minier du Mali.

Je vous remercie. (*Applaudissements*.)

M. le Président. Merci, félicitations, et merci une fois de plus, Monsieur le Ministre.

Amadou KEITA, *ministre des Mines*. Avec votre permission, je voudrais remercier aussi nos collaborateurs qui sont là, qu'on oublie très souvent, mais sans lesquels nous n'aurions pu rien faire.

Merci beaucoup à vous. (*Applaudissements*.)

M. le Président. Merci bien Monsieur le Ministre. Merci à tous vos collaborateurs.

Chers membres du CNT, nous allons passer au troisième point de notre ordre du jour qui concerne les **communications**.

II. COMMUNICATION

- **Lecture de la lettre de démission de l'Honorable Salif KEITA du Conseil national de Transition en date du 26 juillet 2023 pour des « raisons purement personnelles », à compter du 31 juillet 2023.**

Chers collègues membres du CNT, je crois que ça vaut la peine d'applaudir au moins pour cette décision. (*Applaudissements*.)

Merci bien de votre compréhension.

Chers collègues membres du CNT,

Chers membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs,

Nous venons d'épuiser l'ordre du jour de la présente séance plénière.

Je réitère mon souhait de bon appétit encore une fois à l'endroit des Honorables membres du CNT.

La séance est levée. (*Coup de maillet*.)

La séance est levée à 13 h 49 mn.

Fait à Bamako le 8 août 2023

Le Président de séance

Malick DIAW
Président du Conseil national de Transition

Les Secrétaires de séance

Amadou MAIGA
1er Secrétaire parlementaire

Mme Oumou SANOGO
6ème Secrétaire parlementaire

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du mardi 15 août 2023

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du mardi 15 août 2023

(DECRET N° 2023-0405/PT-RM du 04/08/2023 PORTANT CONVOCATION DU CNT EN SESSION EXTRAORDINAIRE)

(Salle Djéli Baba SISSOKO du Centre International de Conférence de Bamako – CICB)

Présidence de l'Honorable Assarid AG IMBARCAOUANE, 1er Vice-président du Conseil national de Transition

Secrétaires Parlementaires :

- M. Alioune GUEYE
- Mme Oumou SANOGO

La séance est ouverte à 9 h 13 mn.

M. le Président. Bonjour à toutes et à tous.

Je voudrais d'abord vous souhaiter une très bonne journée à tous les membres du Conseil national de Transition qui sont présents dans la salle.

Et puis, je voudrais saluer Messieurs les Ministres, il n'y a pas de dame encore mais il y a trois ministres. Donc, je voudrais leur donner bonjour en votre nom et vous dire que la séance est ouverte. (*Coup de maillet*.)

Comme nous avons l'habitude de le faire, je voudrais vous demander tous d'observer une minute de silence à la mémoire de tous les militaires que nous avons perdus sur le champ de bataille du fait du terrorisme qui sévit dans notre pays.

(Une minute de silence observée.)

Que leurs âmes reposent en paix !

Je vous remercie.

- **Appel nominal des membres du CNT**

Sur ce, nous allons passer à l'**ordre du jour** qui nous réunit ce matin.

PROJET D'ORDRE DU JOUR N° 011/CNT-RM

I. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS DE LOI SUIVANTS :

1. **Dépôt n° 23-42/CNT :** Projet de loi portant création de l'Office des Produits agricoles du Mali. **(Ministre du Développement Rural) (Com. DREA) ;**

2. **Dépôt n° 23-46/CNT :** Projet de loi portant création du Centre national de Recherche et d'Expérimentation en Bâtiment et Travaux publics. **(Ministre des Transports et des Infrastructures) (Com.TP) ;**

3. **Dépôt n° 23-37/CNT :** Projet de loi portant création de l'Ecole nationale de l'Administration pénitentiaire et de l'Education surveillée. **(Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux) (Com. Lois) ;**

4. **Dépôt n° 23-45/CNT :** Projet de loi portant création de l'Institut national de Recherche sur la Médecine et la Pharmacopée traditionnelles. **(Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique) (Com. Santé) ;**

5. **<u>Dépôt n° 23-43/CNT</u> :** Projet de loi régissant la circulation routière. **(Ministre des Transports et des infrastructures) (Com. TP).**

II. COMMUNICATIONS.

(Ordre du jour adopté)

***

I. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS DE LOI

❖ EXAMEN DU DEPOT N° 23-42/CNT : PROJET DE LOI PORTANT CREATION DE L'OFFICE DES PRODUITS AGRICOLES DU MALI

Nous allons directement commencer par le **dépôt n° 23-42/CNT**.

Je voudrais donner la parole au Président de la Commission DREA. Merci beaucoup.

Mohamed Ousmane AG MOHAMEDOUN, *président de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement.*

Kassoum M. DIARRA, *rapporteur de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Honorable Kassoum DIARRA.

Nous allons donner la parole au rapporteur de la Commission saisie pour avis, la Commission des Lois Constitutionnelles.

Me Saran KEITA DIAKITE, *vice-présidente de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission*.

M. le Président. Merci beaucoup Madame la Vice-présidente de la Commission des Lois.

Maintenant, nous allons donner la parole au ministre de l'Agriculture pour réagir aux rapports de la Commission saisie au fond et de la Commission saisie pour avis, puisqu'il n'y a pas d'amendement.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Lassine DEMBELE, *ministre de l'Agriculture.* Merci bien Monsieur le Président du CNT et merci à tous les Honorables membres du CNT.

Merci à mes camarades homologues qui sont dans la salle.

Ce projet de loi contribuera naturellement au renforcement du dispositif de mise en œuvre de la politique nationale de sécurité alimentaire. S'il y a des préoccupations actuelles au Mali, c'est comment faire en sorte que les maliens puissent avoir suffisamment à manger et qu'ils puissent être tranquilles par rapport à cette sécurité. C'est pourquoi - je l'ai souvent répété - notre souveraineté passe absolument par la souveraineté alimentaire et nutritionnelle. Cette politique de sécurité alimentaire a été adoptée en 2019, et il a été défini un certain nombre de structures ou d'acteurs qui interviennent dans ce mécanisme, parmi lesquels nous avons l'OPAM. L'OPAM, comme vous l'avez vu, dispose de 155 magasins actuellement répartis sur l'ensemble du territoire national ; c'est au niveau de ces structures que les stocks sont déposés et prépositionnés pour qu'en cas d'urgence on puisse faire des interventions. Dans le fonctionnement passé, conformément aux lois de 1965, etc.,

je crois que la constitution de stock n'obéissait pas à un certain nombre de normes.

Je suis entièrement d'accord avec les deux rapports qui sont lus. Mais au-delà de ça, je voudrais juste renforcer davantage ceux qui sont encore sceptiques par rapport à ce projet de loi, que ça nous permettra de sortir de l'informel. Parce que le système d'alerte précoce définit les zones sinistrées ou les zones ayant des problèmes alimentaires pour qu'elles peuvent être ravitaillées, et les stocks peuvent être constitués en fonction de la localisation des différents magasins. Donc, je crois que ce projet-là va contribuer à renforcer le dispositif et je suis entièrement d'accord avec les analyses faites.

Je remercie vraiment les Honorables membres du CNT et tous ceux qui ont eu à donner leur avis positif par rapport à ce projet de loi.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre DEMBELE pour votre très bonne intervention.

On va passer maintenant au débat général…

Honorable Mohamed OULD MATALY, vous avez la parole. Tout mandat impératif est nul, tout le monde connait l'OPAM.

Mohamed OULD MATALY. Monsieur le Président, assalam 'aleykoum.

Messieurs les Ministres,

Honorables collègues.

Assalam 'aleykoum.

Monsieur le Président, comme vous venez de le dire, tous les maliens connaissent l'OPAM avant, mais maintenant on connait peu l'OPAM parce que l'OPAM est maintenant au niveau Cercle mais pas au niveau Commune.

Je félicite la Commission qui a bien rédigé son rapport, on n'a rien à reprocher au rapport. Mais ce que je voudrais dire, c'est de faire comprendre aux responsables de l'OPAM d'intervenir à temps au besoin. Parce que je me rappelle, en 2000 tout près-là, une année om il y a eu une crise à Gao, on venait chercher des céréales à l'OPAM, on donnait au compte-gouttes, on n'arrivait pas à donner ça, les gens étaient fatigués et finalement il y a eu la rébellion. On a trouvé que les magasins sont remplis et ça a été vidé par les rebelles pendant que les populations étaient affamées. En termes de religion, c'est ***al-haq*** des populations, je ne sais pas comment on appelle ça en français, c'est ce qui joue souvent, parce qu'on ne peut pas comprendre que les magasins sont remplis de stock et les populations ont faim, pour attendre quoi ?

Je pense que l'OPAM doit agir comme les bons groupes automatiques d'électricité ; dès que la tension baisse, ils s'allument. Mais quand l'OPAM attend que les populations périssent pour venir dire après : « sécurité alimentaire, sécurité alimentaire ! alerte, alerte ! », je crois qu'il est grand temps de finir avec ça.

Merci.

M. le Président. Merci Honorable Mohamed OULD MATALY.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA. Merci beaucoup Honorable Monsieur le Président.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Chers collègues membres du Conseil national de Transition.

J'ai quelques questions et peut-être des

petits commentaires.

Ma première question, c'est de savoir comment l'OPAM peut assurer le respect des prix au producteur et au consommateur en stabilisant le marché céréalier, c'est-à-dire par quel mécanisme l'OPAM peut parvenir à faire cela.

Ma deuxième question. A quand les décrets d'application pour la mise en application ? Puisqu'on quitte un système de libéralisme pour se retrouver à un système de gestion internalisé.

La troisième question est de savoir quelle est véritablement le plan de résilience agricole et alimentaire.

La quatrième question. Il s'agit d'avoir une définition claire du stock de sécurité nationale et du stock d'intervention de l'Etat. Et quel est le niveau d'alerte ? Quelle est la norme ?

Ma cinquième question, c'est de savoir à quel niveau nous sommes par rapport aux projets de réhabilitation et de construction des magasins de stock qui ont été annoncés par le Gouvernement il n'y a pas assez longtemps.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, j'ai l'impression que cette question échappe même aux parlementaires. Plusieurs fois, les ministres chargés du développement rural viennent défendre la question de sécurité alimentaire mais le ministre chargé de cette question alimentaire n'est jamais devant le Parlement. Est-ce qu'à ce niveau on peut réellement faire en sorte que la question de sécurité alimentaire soit traitée à un niveau très acceptable ?

Merci beaucoup.

M. le Président. Merci beaucoup Aboubacar Sidick FOMBA pour ces questions assez précises.

Honorable Fousseynou OUATTARA.

Fousseynou OUATTARA. Monsieur le Président, bonjour.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Bonjour chers collègues.

Réellement parlant, mes préoccupations ont été prises en compte à 90 % par les Honorables Mohamed OULD MATALY et Aboubacar Sidick FOMBA.

Seulement, je voulais insister sur un point qui a déjà été souligné :

Comment peut-on savoir le moment d'intervention de l'OPAM pour la stabilisation du marché ? Quel algorithme ? Quelles sont les analyses de marché qui peuvent nous guider à savoir à quel moment exactement l'OPAM va intervenir ?

Parce que jusqu'à présent, en tout cas pour moi ou pour n'importe quel malien lambda on ne voit pas du tout l'efficacité de l'intervention de l'OPAM pour la stabilisation des prix. Nous savons tous comment le prix du riz a pris la tangente, en ce qui concerne le riz fumé, le riz brisure, de 25 %, 50 %. Mais on sait que l'OPAM est là, on nous dit que l'OPAM, son rôle c'est d'intervenir pour non seulement approvisionner mais aussi pour stabiliser le prix. Souvent, nous avons l'impression que quand on entend les appels d'offres de l'OPAM que c'est une opération qui se passe entre l'OPAM et les opérateurs et après on ne voit pas l'effet pour la population.

Donc, c'était ce complément-là que je voulais ajouter.

Monsieur le Ministre, je vous félicite parce que nous avons souvent entendu les ministres du Développement Rural, on a toujours posé ces questions et on n'a pas eu de réponses.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci beaucoup Honorable OUATTARA.

Honorable Mohamed Ould Sidi Mohamed.

Mohamed OULD SIDI MOHAMED. Merci bien Monsieur le Président.

Messieurs les Ministres, bonjour.

Camarades membres du CNT, bonjour.

Ma première intervention consiste à présenter mes félicitions au nouveau ministre de l'Agriculture, qui vient de faire son entrée dans le nouveau Gouvernement du 1er juillet.

Ensuite, Monsieur le Ministre, dans les anciens cercles de la République du Mali, dans tous les cercles, il y avait les magasins de l'OPAM. Je voudrais savoir si ce patrimoine, l'OPAM le conserve-t-il toujours ou s'il a vendu les bâtiments à d'autres personnes.

Deuxièmement. Je sais qu'un moment l'OPAM avait créé des banques de céréales au niveau des collectivités, mais j'ai l'impression que l'opération s'est arrêtée. Je ne sais pas si c'est la mauvaise gestion des collectivités qui a fait que l'opération s'est arrêtée ou c'est l'insuffisance des ravitaillements qui a arrêté l'opération ?

Et enfin, ma troisième question : est-ce que l'OPAM continue toujours à faire la commercialisation de céréales ? Si oui, est-ce qu'il le fait à temps ? Parce que souvent les fonds, s'ils sont donnés après les récoltes, très tard, on ne peut plus avoir le stock souhaité.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED.

Honorable Nouhoum SARR.

Nouhoum SARR. Merci beaucoup Monsieur le Président.

Merci Monsieur le Ministre.

Merci à la Commission pour ce rapport.

Cependant, je constate que la création de cette nouvelle structure vise à réguler les prix sur le marché, à faire en sorte que quand il y a pénurie, que l'OPAM injecte des céréales sur le marché. Ce qui fait d'office de l'Etat, un Etat commerçant. Monsieur le Ministre, ça ne marche plus, cette affaire-là. Les Etats commerçants, ça ne fonctionne plus. On peut être commerçant dans les secteurs stratégiques mais un Etat qui va jusqu'à vendre des céréales, ça, ça ne passe plus. Je ne sais pas comment on est arrivé-là.

Ceci dit, je voulais savoir quand même le budget prévisionnel pour l'acquisition de ces denrées ?

Dans le rapport, nous avons vu que l'OPAM constitue un levier important de la sécurité alimentaire. Pouvez-vous nous donner des détails sur cet aspect ? En quoi l'OPAM constitue un levier important de la sécurité alimentaire ?

Aussi, comptez-vous substituer l'OPAM aux politiques publiques dans le domaine commercial d'approvisionnement du marché ? Parce qu'on est en train de faire un retour vers le socialisme- communisme, ça a montré ses limites, ça ne fonctionne plus. Nous sommes dans un monde globalisé, dans un monde moderne où le libéralisme s'est imposé. Quand on prend l'exemple sur la Chine, on constate que … - sur le plan politique c'est autre chose - … c'est le libéralisme qui s'est imposé. Ce n'est pas notre souhait mais c'est ça qui s'est passé. Amener l'Etat à dépenser son énergie dans des politiques de cette nature, je crois que c'est faire fausse route et moi,

je ne souscris pas à ça.

Merci Monsieur le Président le Président.

M. le Président : Vous avez entendu la position de Nouhoum SARR, c'est exactement ce que je connais de Nouhoum SARR. (S*ourire.)*

Merci beaucoup, Honorable Nouhoum SARR, c'est bien.

Donc, nous allons demander au Président de la Commission de bien vouloir commencer à répondre aux questions et après M. le Ministre va continuer.

Mohamed Ousmane AG MOHAMEDOUN*, président de la Commission DREA.* Merci Monsieur le Président.

Bonjour Madame le Ministre des Transports, qui vient d'arriver.

Mesdames et Messieurs.

Monsieur le Président, les questions qui avaient été posées par les collègues, dans leur grande majorité s'adressent directement au Ministre de l'Agriculture.

Je voudrais juste rappeler que depuis 2019, notre pays s'est doté d'une politique nationale en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ; depuis l'adoption de cette politique, notre pays a décidé d'harmoniser l'ensemble des instruments aussi bien institutionnels que structurels pour que nous puissions répondre aux besoins en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce document a le mérite de dire clairement qu'il faut qu'on sorte un peu des solutions trop amateures, des solutions qui sont simplement conjoncturelles, mais d'aller vers des solutions structurelles. C'est vrai, les crises, elles sont là, mais il faut qu'on soit beaucoup plus préventif.

A cela, s'ajoute le fait que l'OPAM depuis sa création en 1964, a fait l'objet de deux décrets, et le dernier est celui qui le transforme en établissement public à caractère industriel et commercial. D'autres dispositifs ont été mis en place à travers des décrets, notamment les STF. C'est là qu'intervient le texte aujourd'hui qui est soumis à l'adoption du CNT. Ce texte permet d'harmoniser l'ensemble de ces documents pris par-ci, par-là pour gérer ce secteur combien important, et de rendre ce résultat plus probant et plus tangible.

En ce qui concerne les questions, ce que j'ai retenu, l'une des questions de l'Honorable FOMBA, il s'agit de comment atténuer les prix. Dans les dispositifs nationaux de sécurité alimentaire, il y a le Système d'Alerte Précoce (SAP). Les résultats du SAP permettent au Gouvernement d'apprécier la situation en matière de crise, en matière de sécurité alimentaire et de proposer des prix en fonction des résultats de cette étude.

Peut-être avant, il faut rappeler qu'en 2015 déjà suite à une étude SMART, le Gouvernement a eu suffisamment d'éléments techniques qui lui permettent d'adopter désormais des programmes qui puissent répondre aux besoins réels des populations. Tous ces aspects sont cernés par ces textes.

Mais il y a un élément important qu'il faut relever et qui apparaît dans les recommandations, parce que comme on le fait habituellement, généralement les textes sont adoptés sous réserve de certaines recommandations. Parmi ces recommandations, il a été fortement demandé qu'il faut que des décrets d'application, même s'ils ne peuvent pas être en contradiction avec la loi… - parce que, naturellement, un décret ne peut être que le détail d'éléments sur lesquels la loi

elle-même s'est déjà exprimée - … soient pris pour permettre à l'ensemble des acteurs intervenant dans le dispositif, de se sentir dans leur rôle de façon claire, pour qu'il n'y ait pas de conflits de compétences entre ces acteurs, que quelqu'un n'ait pas l'impression qu'un autre est en train de jouer son rôle. A titre d'exemple, c'est dans les débats qu'on a pu régler un problème qui aurait pu être un contentieux : la question de transport des céréales. L'OPAM ne comprenait pas pourquoi ce n'est pas lui qui transporte les céréales. Dans les débats, il s'est révélé qu'effectivement l'OPAM n'est pas bien placé pour transporter les céréales parce qu'il ne peut pas être en même temps juge et partie ; ça, c'est extrêmement important. Donc, ces genres de questions doivent être clarifiés et précisés par ces décrets-là, pour qu'il n'y ait pas de difficultés dans l'application.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Président de la Commission DREA.

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, vous avez la parole pour répondre aux questions des Honorables membres du CNT.

Merci beaucoup.

Lassine DEMBELE, *ministre de l'Agriculture.* Merci bien Monsieur le Président du CNT et merci à tous les membres du CNT.

Le dernier intervenant a marché sur ma langue par rapport à beaucoup de préoccupations qui ont été soulevées, ça nous permettra d'aller un peu vite pour les réponses.

Le premier intervenant, qui parle de l'intervention à temps, qui devrait être effectuée parce qu'à Gao il a constaté que les stocks n'étaient déployés qu'après. Vous voyez, le fait que nous sommes en train de parler un peu de dispositif de sécurité alimentaire, cherche à régler ces questions parce que vous avez deux niveaux. Vous avez le Système d'Alerte Précoce (SAP), qui fait déjà des investigations en amont pour savoir quelles sont les zones susceptibles d'avoir des problèmes alimentaires, ça, c'est déjà un aspect indicatif ; donc, les communes qui sont en difficultés alimentaires ou qui sont susceptibles de tomber en difficultés alimentaires sont identifiées de façon précoce. Et après, il y a l'Observatoire du Marché des Produits Céréaliers qui fait aussi ses interventions pour pouvoir orienter un peu le choix qui est fait par rapport au prix sur le marché. Donc, les deux, l'un dans l'autre, contribuent à donner des orientations pour ce qui concerne les interventions qui peuvent être organisées. Donc, à partir des informations du SAP, les stocks sont prépositionnés au niveau des différentes localités et on fait en sorte que ces stocks soient les plus proches possible des zones vulnérables. C'est ce qui peut rendre diligentes les interventions et qui peut amener l'Etat à faire des interventions rapides pour secourir les gens en difficultés alimentaires.

C'est la réponse que je peux donner par rapport à comment l'OPAM contribue à réguler les prix sur le marché aussi.

Il y a le Stock d'Intervention de l'Etat (SIE), qui est constitué à côté du Stock National de Sécurité Alimentaire (SNS) ; à chaque fois qu'il y a des prix qui prennent de l'ascenseur sur le marché, l'Etat injecte ce stock qui contribue un peu à apaiser la croissance ou l'augmentation du prix sur le marché. Donc, à ce niveau, le SIE est un outil qui est à la disposition de l'Etat pour pouvoir jouer un peu ce rôle de modérateur des prix sur le marché.

A quand les décrets d'application ? Je crois que les décrets d'application ne vont pas tarder, surtout que nous avons vu avec l'adoption de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire en 2019, il est apparu qu'il y a beaucoup de dispositions qui doivent changer pour que nous soyons en phase avec ce qui se fait présentement et avec la politique que nous avons adoptée. Donc, les textes anciens doivent être revus au niveau du Commissariat à la Sécurité Alimentaire et des structures rattachées telles que l'OPAM. Donc, la loi de création de l'OPAM et les textes annexes vont suivre pour que l'application puisse être facilitée.

Le plan de résilience au niveau national. Moi, j'ai compris, c'est possible que je n'aie pas bien compris. Mais le plan de campagne agricole que nous élaborons chaque année, qui est financé par l'Etat, contribue à mettre en place les moyens de survie des populations en termes alimentaires. De l'autre côté, les stocks que nous constituons, qui sont les stocks de sécurité nationale et le Stock d'Intervention de l'Etat, constituent aussi les différentes dispositions qui sont mises en rapport pour pouvoir sécuriser les gens. Ces stocks sont constitués également sur la base de dossiers d'appels d'offres qui sont effectués à des moments donnés. S'il y a du retard, comme quelqu'un le faisait observer naturellement, c'est parce que souvent l'argent n'est pas disponible au moment de la récolte. Si l'argent est disponible au niveau de ce dispositif, normalement les stocks doivent être constitués au moment où les prix sont bas sur le marché. C'est ce qui permet d'avoir un avantage comparatif dans l'application du dispositif que nous avons. Donc, à ce niveau, c'est une question de finance qui est posée, ce n'est pas lié à l'agriculture ou au développement rural ; ça, c'est une question de disponibilité financière au moment où les récoltes sont en cours.

Il a été recommandé aussi de faire en sorte que 50 % des stocks qui sont constitués (stock national de sécurité alimentaire, stock d'intervention de l'Etat), soient pris en charge par la production nationale. Ça, ce sont des questions. D'accord, mais au moment où généralement on passe les marchés, - mon avis est autre chose - je pense même qu'il est bon avec les interprofessions qu'on puisse déposer de l'argent à leur niveau pour pouvoir trouver ces céréales-là à temps. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas et il y a eu des essais qui n'ont pas marché avec l'interprofession Maïs. En tout cas, le marché a été passé avec l'interprofession Maïs, je crois que le paiement n'a pas été fait convenablement ou la répartition de l'argent n'a pas été faite confortablement de sorte que ça a perturbé un peu ce dispositif.

Donc, là encore, il y a vraiment des règles à définir pour qu'en le faisant, qu'on ne puisse pas causer du tort à certains producteurs, parce qu'entre le Secrétariat Général ou ceux qui assurent la présidence de l'inter production et les producteurs qui ont donné leurs productions, il y a eu des problèmes par rapport à la distribution de l'argent. Donc, ce cas aussi, il faudrait qu'on puisse avoir des textes qui puissent régir un peu ça, ou alors, que les producteurs soient directement en rapport avec l'Etat pour ce qui concerne le remboursement. Sinon, c'est une disposition qui peut être envisagée et ça peut être analysé pour voir comment ça peut être appliqué.

Il n'est pas bon quand même qu'on aille chercher des céréales à l'extérieur pour venir suppléer au déficit à l'intérieur, alors que nous avons des producteurs qui sont

soutenus par l'Etat pour pouvoir assurer cette production.

Comment savoir le moment de l'intervention ? Je l'ai dit, le moment de l'intervention, il y a l'observation du marché qui se fait régulièrement ; chaque semaine, vous avez cette information qui passe par voie de presse pour dire les céréales sont à ce prix, le mil est à ce prix et dans telle localité. Déjà, on a une indication par rapport au prix et quand le prix augmente on le sait et quand le prix baisse on sait. Donc, en faisant une injection en quantité sur le marché, on contribue à apaiser un peu le rythme d'augmentation du prix sur le marché.

Ensuite, le montant prévisionnel, c'est 25 milliards qui sont prévus pour la constitution du Stock National de Sécurité et du Stock d'Intervention de l'Etat. C'est ce qui permet à l'Etat d'avoir la possibilité d'injecter pour la stabilisation du prix et de faire des interventions pour appuyer certaines populations en état de détresse.

L'OPAM est un levier important dans le dispositif de sécurité alimentaire. C'est ce que j'ai dit. L'OPAM a présentement 155 magasins qui sont répartis sur le territoire national. Et en fonction des informations qui sont données au niveau du SAP, on sait là où on doit prépositionner. Il y a eu des cas où l'OPAM avait des stocks à Kayes et les gens souffraient à Gao, il fallait amener les stocks de Kayes pour ravitailler Gao. Les cas comme ça, on les évite en mettant ce dispositif en place parce que c'est sur la base des informations du SAP que les magasins sont approvisionnés, alors qu'avant, c'était en fonction de la disponibilité des céréales. Là où l'OPAM peut avoir ces céréales, il paie et puis il stocke à ce niveau-là. Et les frais d'approches, pour que ça puisse arriver aux zones vulnérables, étaient des problèmes qui n'étaient pas encore résolus. Mais avec le dispositif qui est actuellement en place, le fait que les différents maillons, les différents acteurs et les structures travaillent en synergie, ça permet d'éviter les problèmes de ce genres-là et d'économiser par rapport à la gestion et à la manipulation de ces stocks. Ça, c'est aussi un avantage qui est lié au projet de loi que nous avons actuellement.

L'Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED avait dit aussi qu'il y avait eu des stocks à l'époque, qui se constituaient au niveau des communes. Effectivement, c'est la mauvaise gestion qui a empêché l'Etat de continuer sur cette piste. Sinon, au niveau de toutes les communes, il y avait les stocks de céréales qui étaient constitués, mais la gestion était assurée aussi par des élus ; malheureusement, ça n'a pas marché. Donc, est-ce qu'on peut continuer toujours à œuvrer dans ce sens-là ? La plupart de ces magasins ont été pillés par les gens qui sont des élus et pour des intérêts qui ne disent pas leurs noms. C'est pour cette raison, cette stratégie, même si elle marche, en tout cas de façon globale, ça n'a pas marché. Donc, c'est ce qui a fait que ces mesures-là ont été abandonnées.

Voilà, Honorables, ce que je pouvais dire par rapport aux autres questions qui n'ont pas été touchées par l'Honorable Président de la Commission, qui maitrise carrément le dossier.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Nous allons passer ce **projet de loi** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 124
Contre : 01

Abstention : 04

Ce projet de loi est largement adopté. *(Coup de maillet.)* Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, merci beaucoup.

Nous allons examiner maintenant le **dépôt n° 23-37/CNT**.

- **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-37/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT CREATION DE L'ECOLE NATIONALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE L'EDUCATION SURVEILLEE**

Le rapporteur de la Commission des Lois, vous avez la parole.

Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président. Merci Monsieur le rapporteur de la commission des Lois.

Nous allons passer la parole maintenant au rapporteur de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme.

Sidy SOUMAORO, *rapporteur de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Bien ! Nous avons des amendements qui ont été rédigés par la commission des Lois.

- ***Lecture des trois (3) propositions d'amendements présentées par la Commission des Lois.***

Nous allons passer la parole à M. le Ministre de la Justice pour réagir à ces amendements.

Mamoudou KASSOGUE, *ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des sceaux.* Merci beaucoup Monsieur le Président.

Honorable Président du Conseil National de Transition (CNT),

Honorables membres du CNT,

Chers collègues,

Bonjour à tous.

Je suis très heureux de me retrouver devant vous ce matin dans le cadre de cette plénière consacrée à l'adoption de beaucoup de textes dont l'importance sur la création de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée. Je voudrais à l'entame de mes propos, féliciter la commission Lois, qui a fait un travail remarquable en établissant un rapport…

M. le Président. Monsieur le Ministre, il faut vous prononcer simplement sur les amendements, on va vous donner la parole après pour réagir sur les rapports. Merci beaucoup.

Mamoudou KASSOGUE, *ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des sceaux.* D'accord, merci beaucoup Honorable Président.

Donc, par rapport aux amendements, je voudrais dire que les deux premiers emportent mon adhésion, mais j'ai des réserves à l'amendement n° 3. Il est indiqué en effet dans cet amendement-là, au niveau de l'article 10 que le directeur général de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire est nommé parmi les inspecteurs des services pénitentiaires. Je crois que cela est restrictif. Il ne s'agit pas

d'un poste technique, il s'agit plutôt d'un poste de direction où le directeur a un rôle de coordination d'animation et de contrôle. Et là il faudrait ouvrir ce poste à tous les cadres de la catégorie A prévus dans l'organigramme de cette direction-là et non pas seulement les inspecteurs de l'administration pénitentiaire. Donc, ça c'est l'amendement et la réserve que j'avais par rapport à l'amendement n° 3.

Merci beaucoup.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre.

La Commission a la parole.

Dr Souleymane DE, *président d*e la *Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République.* Merci Monsieur le Président.

C'est le Ministre de la Justice qui est porteur de ce dossier et je voudrais vous dire ici, sans aucune autre forme de commentaire, que lorsque le Ministre émet une réserve par rapport à cet amendement, la commission des Lois suit.

M. le Président. Merci.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Mamoudou KASSOGUE*, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des sceaux.* Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, en fait, la rédaction initiale était bonne. C'est lors des écoutes que certains ont proposé que le directeur soit issu du rang des agents et des inspecteurs ; ils n'ont pas recueilli notre avis pour faire cette proposition.

Merci.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre.

Est-ce que vous avez compris ? La rédaction initiale est bonne, c'est terminé. Donc, les deux sont d'accord, on garde la rédaction initiale.

Bien ! Est-ce qu'il y a un orateur contre un de ces amendements ?

La parole est à Mme DIARRA.

Mme DIARRA Raky TALLA.
Merci Honorable Président.

Bonjour chers collègues.

Madame le Ministre, bonjour.

Messieurs les Ministres, bonjour.

Monsieur le Président, je suis contre ce que vient de dire le Président de notre commission et j'adhère à la formulation de l'amendement, ça a été longuement discuté en commission. Il s'agit d'une école de formation initiale et continue, il ne s'agit pas d'une école de formation académique. Il est tout à fait plausible et normal que ce soit quelqu'un du corps de l'administration pénitentiaire qui pilote cette école à l'image de l'Ecole Nationale de la Police, de l'Ecole des Eaux et Forêts et autres corps paramilitaires. Au niveau de la douane c'est comme ça, au niveau de la police c'est comme ça, au niveau des eaux et forêts c'est comme ça. L'administration pénitentiaire a un statut particulier qui lui confère certains avantages. Il s'agit d'une école de formation encore initiale et continue et non une école de formation académique.

C'est l'avis que je voulais suggérer, même si le Président de la commission demande à ce qu'on suive l'avis du Ministre.

Je vous remercie.

M. le Président. Donc, nous allons faire un débat sur cet amendement, parce que je redonne la parole au Président de la commission pour qu'on arrive à se mettre d'accord. En tout cas, Mme la Ministre

(Raky TALLA) est très claire, elle dit qu'elle préfère la formulation de la commission.

Dr Souleymane DE*, président de la commission des Lois.* Merci Monsieur le Président.

Je comprends parfaitement ce que Mme la Ministre (Raky TALLA) veut dire. Je voudrais préciser une seule chose : nous sommes dans une situation où nous avons le devoir d'apporter le maximum de clarté et le maximum de contributions pour améliorer nos textes. C'est le rôle de la commission des Lois et c'est ce que nous avons fait.

Je voudrais rappeler que l'administration est une continuité, je le sais, elle le sait. Le ministre n'étant pas disponible à l'époque, c'était le ministre intérimaire qui était venu et avec un intérimaire évidemment nous nous sommes mis d'accord avec ces amendements. Mais le ministre titulaire du dossier est arrivé ce matin pour défendre son texte et a émis une réserve par rapport à ce point-là, je prends cette position. C'est lui qui est le ministre porteur du projet, c'est lui qui connaît sa réalité mieux que nous. Je sais qu'ici nous sommes dans une approche politique, pas juridique. Dans cette approche politique, je répète, si le ministre de la Justice émet une réserve, puisque Mme le Ministre a dit qu'il y a eu débat, j'ai été dans ce débat. Je puis dire même qu'en tant qu'enseignant de l'enseignement supérieur, je pourrais être moi-même être nommé à ce poste-là. Mais dans les explications qui nous ont été apportées il a été clairement défini à ce moment qu'il fallait laisser le poste à ceux qui sont de ce domaine. Ils nous ont même dit en bambara, comme on aime le dire : « *Bolo min bɛ gabakurun ta, o de bɛ gabakurun girin ya dɔn* ». Voilà comment les débats se sont déroulés chez nous.

Encore une fois, ma position, elle n'est pas ambiguë, elle n'est pas une position pour apporter la contradiction et des discussions pour ne pas nous laisser avancer. Je répète, lorsque la décision politique est proposée, moi, je suis cette décision politique. Ce n'est pas juridique ici, nous sommes dans une démarche politique.

Merci Monsieur le Président.

(*Bruit dans la salle*.)

M. le Président. Non, non, non ! S'il vous plaît, qu'est-ce qu'il y a ? L'amendement est discuté au fond par un orateur contre, et puis le président et le ministre, mais pas tout le monde hein ; il n'y a pas un débat autour de ça. On a écouté le ministre, le président de la Commission et Mme DIARRA ; maintenant, la seule chose que nous pouvons faire, c'est de passer cet amendement-là aux voix, c'est tout. Il n'y a rien d'autre, conformément au règlement intérieur. Sauf, si vous avez des questions préjudicielles.

Je peux accorder la parole pour des questions préjudicielles, mais pas sur l'amendement.

(Demande de parole.)

Honorable Alhassane Ahmed AG MOUSSA.

Alhassane Ahmed AG MOUSSA. Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, lorsque vous lisez l'esprit de la loi n° 0-49 portant création du Contrôle des services publics, vous regardez le texte de toutes les directions, de tous les EPA, de tous les EPIC, vous ne verrez jamais que dans la loi de création de la structure on définisse le profil du directeur adjoint qui est nommé par arrêté du ministre. Parce que si on le fait, on lie les mains au directeur qui le propose et on lie les mains du ministre. Moi, j'allais justement intervenir –le ministre (Mme

DIARRA) m'a précédé – pour contester cet amendement.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci.

Je passe l'**amendement n° 3** aux voix.

Je passe d'abord aux voix la **formulation initiale** et la formulation proposée par la commission. C'est la formulation initiale qui a été proposée par le Président de la Commission et le Ministre, là où c'est écrit **« Au lieu de : … ». « Lire** », c'est l'amendement. Donc, ils ont dit qu'ils préfèrent la formulation initiale ; c'est ça la position du Ministre qui a été acceptée par le président de la Commission.

Quels sont ceux qui sont pour ? …

Résultat :

Pour : **105**
Contre : 08
Abstention : 09

Donc, le texte initial est adopté. (*Coup de maillet*.) C'est-à-dire que, Monsieur le Président de la Commission des Lois, vous gardez la formulation initiale dans le texte conformément au souhait de M. le Ministre de la Justice. (*Applaudissements*.)

(*Demande de parole pour une question de compréhension*.)

La parole est à l'Honorable Sambou Diadié FOFANA.

Sambou Diadié FOFANA. Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je voulais juste comprendre. Ma question de compréhension porte sur le vote de l'amendement proposé, suivant la nouvelle formulation proposée par la Commission ; ceux qui votent oui, votent oui pour la nouvelle formulation ; habituellement c'est ce qui se passe. Il ne s'agit pas de préciser par le verbe, il s'agit de préciser par le vote. C'est de ça qu'il s'agit. Il ne s'agit pas de dire : « On a voté comme ça ». Mais habituellement, on sait, quand il y a des amendements comme ça, quand on vote « oui », c'est pour la nouvelle formulation. On a l'habitude quand même de voter ici.

Bien ! Maintenant, nous allons voter les **deux (2) autres amendements**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 128
Contre : 00
Abstention : 00

Donc, les deux amendements ont été adoptés à l'unanimité des membres du CNT présents dans la salle. (*Coup de maillet*.) Merci.

Bien ! Maintenant, Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour vous prononcer sur les rapport et avis.

Mamoudou KASSOGUE*, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des sceaux.* Merci beaucoup Monsieur le Président.

Je reviens par rapport aux amendements. Comme je le disais, le rapport est bien argumenté, il présente de manière très précise et fidèle toutes nos préoccupations. Donc, je voudrais féliciter les membres de la commission des Lois pour ce travail remarquable et remercier aussi la commission de la Culture qui a donné un avis favorable pour l'adoption du texte.

Comme je le disais, le texte est suffisamment argumenté, mais la seule chose que je voudrais ajouter, c'est que nous avons tous peur de la prison, mais la prison joue un rôle fondamental dans l'équilibre d'une société ; et pour avoir de bonnes prisons, il nous faut avoir de bons agents et ces bons agents sont formés dans

des écoles spécialisées, de bonnes écoles afin que ceux qui vont en prison puissent ressortir amendés et revenir dans la société pour jouer pleinement leur rôle. C'est pourquoi nous estimons que l'adoption de ces textes va nous permettre de faire des avancées réelles et d'avoir des agents très spécialisés dans leur domaine pour améliorer la sécurité des maisons d'arrêt et des détenus, mais aussi la sécurité de l'ensemble de la population. Donc je plaide pour l'adoption de ce texte.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre.

Nous allons passer au débat général. Inscrivez-vous, s'il vous plaît…

Honorable Boubacar DAFFE, vous avez la parole.

Boubacar DAFFE.

Honorable Président,

Madame et Messieurs les membres du Gouvernement,

Honorables membres du CNT,

Bonjour.

J'ai une seule question qui a trait au Contexte et justification dans le rapport. On dit : « Avant la promulgation de la loi n° 2016-031 du 07 juillet 2016 portant Statut des Fonctionnaires du Cadre de la surveillance des Services pénitentiaires et de l'Education surveillée, les surveillants de prison étaient recrutés par la fonction publique et mis à la disposition du Ministère de la Justice. Il importe de noter que la formation des nouvelles recrues a toujours été problématique ». Monsieur le Ministre, je souhaiterais que ma lanterne soit éclairée par rapport à cette problématique.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Honorable DAFFE.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA**.**

Aboubacar Sidick FOMBA. Merci Monsieur le Président.

Je félicite M. le Ministre pour l'adoption de ce projet de loi qui rentre dans le cadre aussi de l'amélioration du plan de carrière des surveillants pénitentiaires.

Cependant, j'ai quelques questions et des petites questions.

Ma première question est de nous spécifier les missions de l'administration pénitentiaire.

Ma deuxième question, c'est de savoir quels sont les avantages accordés aux surveillants pénitentiaires.

Ma troisième question. Sachant bien que la différence entre le centre pénitentiaire et le centre de détention, c'est que les centres pénitentiaires prévoient des perspectives de réinsertion sociale, quelles sont ces perspectives de réinsertion sociales prévues au Mali après la détention pénitentiaire ?

La dernière question, c'est de savoir quels sont les besoins exprimés en la matière en ce qui concerne le travail de ces surveillants pénitentiaires ? Et selon vous, a-t-on besoin de combien en réalité pour pouvoir étoffer le vide qui est là ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable FOMBA.

Honorable Moustapha SANGARE, vous avez la parole.

Moustapha SANGARE. Merci Monsieur le Président.

Bonjour chers collègues.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Moi, je n'ai pas de question. Je voudrais très sincèrement féliciter le Ministre pour avoir porté ce projet de loi, parce qu'une école de formation, l'objectif c'est de faire des agents professionnels. C'est extrêmement important dans le milieu carcéral d'avoir des gens bien formés. C'est à ce titre que je voudrais faire un plaidoyer auprès du Ministre pour que les gens, le premier directeur, les personnels choisis pour diriger cette école soient des cadres qu'il faut.

Le débat par rapport à l'amendement, « est-ce qu'il faut un inspecteur de l'administration pénitentiaire ou pas ? », c'est juste, parce que les gens s'inquiètent de la qualité des leaders qui vont être mis à la tête de cette école. Donc, il serait vraiment important parce que la sécurité du milieu carcéral commence par la sécurité des agents et pour que ces agents soient sécurisés pour mieux faire leur travail il faut qu'ils soient bien formés.

Donc je voudrais juste insister sur ce point lors de l'élaboration des textes qui vont être contigus à cette loi si elle est adoptée. Il faudra quand même donner le profit du directeur. A mon avis, c'est important parce que ceux qui vivent dans ce milieu, ce sont eux qui savent de quoi ils ont besoin pour être en sécurité pour mieux faire leur travail. C'est tout ce que je voulais dire.
Merci Monsieur le Président,

M. le Président. Merci Honorable SANGARE.

Honorable Amadou MAIGA, vous avez la parole.

Amadou MAIGA. Merci Monsieur le Président.

Bonjour chers collègues membres du Conseil National de Transition.

Mesdames et Messieurs les Ministres, bonjour.

Monsieur le Ministre, vous venez de dire que nous savons tous que la prison fait peur, mais elle joue un rôle essentiel pour l'équilibre de la société ; c'est une réalité parce que c'est d'abord une maison de correction. Mais Monsieur le Ministre, il faut revoir les conditions de détention des détenus, surtout ceux qui sont sous mandat de dépôt sans aucune forme de condamnation, autrement dit la preuve qu'ils sont encore coupables n'est pas encore établie. La dignité humaine exige au moins qu'un homme, même sous mandat de dépôt, puisse vivre dignement mais pas avec des rongeurs de tout type. De toute ma vie, je n'avais jamais mis pied dans une prison, mais j'ai été visiter un ami le dimanche passé, ce que j'ai vu ne m'a pas du tout rassuré. La Transition n'est point responsable de la pléthore au niveau des maisons d'arrêt, mais le commun des mortels nous serait reconnaissant si nous parvenons à améliorer les conditions de détention carcérales.

C'est vraiment ce cri de cœur que je voulais vous dire et finir par cette question : pouvez-vous désinfecter la prison centrale de Bamako Coura, s'il vous plaît, parce qu'il est difficile que des humains puissent vivre avec des rats, des rongeurs à longueur de journée ?

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Honorable MAIGA.

Honorable Younoussa TOURE, vous avez la parole.

Younoussa TOURE. Merci Monsieur le Président.

Bonjour Messieurs et Mesdames les Ministres.

Bonjour chers collègues.

Tout d'abord, j'ai une observation générale sur ce projet de loi. Il est certain que la création de cette école va rehausser le statut de ce qu'on a coutume d'appeler les gardiens et surveillants de prison, puisqu'on va leur donner une formation qui serait à peu près l'équivalent d'une formation supérieure. Mais j'ai des inquiétudes. Je suis désolé, le ministre de l'Enseignement Supérieur est là, depuis un certain temps il y a une tendance presque au niveau de tous les départements sectoriels de créer des écoles et dans ces écoles aussi c'est souvent spécifié qu'on va faire de la formation initiale. Il faut qu'on fasse un peu attention à l'utilisation des mots. Ici dans ce texte, on va plus loin parce qu'on va même faire de la recherche, la recherche scientifique. Alors, la question qui va se poser est la suivante : quelle sera la qualité du diplôme des gens qui vont sortir de cette école ? Qui va donner le quitus que ce diplôme est un diplôme d'enseignement supérieur ? Qu'est-ce qui va donner la preuve que ceux qui sont sortis ont suivi un enseignement supérieur qui permettrait de dire qu'ils ont le niveau maîtrise, ou master, ou doctorat ? Je pense que c'est un vrai problème.

Je pense qu'il s'agit d'un centre de spécialisation – quelqu'un l'a dit ici –, ou d'une école de spécialisation. Si c'est une école de spécialisation, on doit pouvoir dire : voici le niveau qu'il faut avoir pour accéder à cette école.

Ensuite, j'ai vu dans le texte qu'il y a une sorte de transversalité, il y a des formations militaires, policières, etc. Je pensais même, au moment où on faisait la militarisation de la police, ainsi que beaucoup de surveillants de prison qu'on allait aller vers la militarisation de cette catégorie également. Je me demande pourquoi on n'est pas allé à la militarisation de cette catégorie, et on n'a pas laissé de côté ces aspects académiques ; quoique le président de la commission ne le veuille, mais c'est quand même une formation académique qu'on est en train de chercher à donner, avec un curricula, avec des formations pédagogiques, etc. Donc, il faut qu'on fasse beaucoup attention de ne pas avoir un enseignement supérieur très éclectique, et en fin de compte on ne sait plus quel type de validité ces diplômes vont avoir, quel niveau il faut avoir pour accéder à cette école, puisqu'on est dans le niveau initial.

A mon avis, on aurait pu faire en sorte que ceux qui ont été formés au niveau de l'Ecole Nationale d'Administration, au niveau des écoles nationales, puissent avoir la possibilité d'aller se spécialiser dans l'administration pénitentiaire plutôt que de former une école d'administration pénitentiaire, ce qui va être problématique parce que vous allez créer une catégorie qui très hybride et qui sera très difficile à situer.

C'étaient ces inquiétudes-là que je voulais souligner. Cela n'enlève pas du tout la valeur à la qualité de cette école, mais elle pose quand même des problèmes quant à la visibilité de cette école.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président. Merci beaucoup Honorable Younoussa TOURE.

Honorable Mohamed Ould MATALY.

Mohamed OULD MATALY. Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Honorables collègues,

Assalam 'aleykoum.

Je salue vraiment la création de cette brillante école, parce que la prison c'est la deuxième famille des gens qui se comportent très mal.

Monsieur le Ministre, à quel niveau on commence la formation des gardiens de prison ?

Mais, Monsieur le Ministre, une fois qu'on est arrêté, la première des choses, on pense à son dieu, quelle que soit la religion que tu pratiques ; or, la seule chose qui ramène la personne à sa place initiale, c'est sa religion. Est-ce qu'on crée les conditions là-bas à chaque religion de retrouver sa place pour qu'on arrive à convertir ? Parce que la plupart des gens, quand ils passent… on a vu le Général Moussa TRAORE, il est sorti comme un cadi. C'est valable pour les chrétiens, c'est valable pour beaucoup de gens parce que quand on est incarcéré, seul DIEU peut te ramener à la raison. Ici, on forme les gens, mais à la grande prison ils sont tous entassés dans une seule chambre, et finalement ils n'apprennent pas beaucoup de leçons qui peuvent les amener à être de bons citoyens, à avoir un bon comportement dans la société après.

Merci.

M. le Président. Merci beaucoup. Tout le monde est passé.

Nous allons passer la parole au président de la Commission Lois.

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois.* Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, pour une fois nous n'avons pas de questions qui sont destinées directement à la commission, mais plutôt à M. le ministre.

Qu'à cela ne tienne, il y a un certain nombre d'éléments que nous pouvons apporter pour faciliter la compréhension de la question relative à la création de cette école, notamment par rapport à notre collègue Daffé qui voulait comprendre les problématiques qui ont poussé à la création de cette école. Pour faire très simple, à la page 9 de notre rapport nous avons explicité ces problématiques-là où nous avons bien expliqué que c'est le ministère de la Fonction publique qui recrutait et mettait à la disposition du ministère de la Justice, et que pour ces raisons il était extrêmement difficile pour le ministère de la Justice… - le ministre de la Justice viendra spécifier -, n'ayant pas dans sa ligne budgétaire la formation de ces surveillants de prison, d'être tributaire essentiellement du ministère de la Défense pour aider à la formation militaire, à ce qu'on appelle la formation commune de base de ces nouvelles recrues. C'est pour cette raison d'ailleurs qu'il a été bien spécifié dans ce rapport qu'un certain nombre de promotions ont dû attendre 6 ans pour bénéficier de cette formation et être réellement opérationnels. Pour mieux étayer cela, nous avons même à notre disposition les différentes décisions portant mise en place des centres temporaires de formation commune de base des surveillants de prison que le ministère de la Justice a bien voulu fomenter avec le ministère de la Défense. C'étaient la décision n° 053 du 6 février 2018, la décision n° 339 du 14 septembre 2020, lorsque vous voyez la temporalité entre ces deux dates vous vous rendrez compte par quel truchement il était très compliqué de recruter et immédiatement assurer la formation pour ces derniers. Donc, la formation de cette école - nous en sommes convaincus -, une fois de plus, pourra pallier ce problème majeur.

Quand on parle de la prison, il faudra dépassionner le débat. Nous savons tous à peu près, pour ceux qui ont eu cette malchance de passer quelques jours en prison - c'est mon cas, et je sais que

beaucoup aussi ont … non, ça dépend de ce qui vous a amené là-bas -… Monsieur le Président je voudrais vous dire que dans notre pays… - M. le ministre viendra développer ce point - … nous avons un nombre des prisons très limité ; il y en a à peu près une soixantaine dans notre pays. La question précise de l'Honorable Amadou qui portait sur la maison centrale d'arrêt de Bamako qui est une prison construite bien avant l'indépendance, la capacité d'accueil est connue de nous tous ici ; jusqu'au moment où nous étions en train d'écouter, nous étions un peu plus de 3800 détenus dans une prison dont la capacité ne devait pas excéder les 600.

Vous savez que la commission des Lois est la commission qui a en charge les questions de justice et des droits de l'homme ; nous sommes constamment interpellés pour nous demander de descendre sur le terrain, dans un contexte que vous connaissez tous, où la communauté internationale même nous tombe dessus sur les questions des droits de l'homme. C'est en toute souveraineté que nous avons décidé, au niveau de la Commission Lois, de ne pas aller sur le terrain parce qu'une fois qu'on partira sur le terrain, c'est avec des caméras, des rapports ; nous n'avons pas souhaité que cela soit utilisé encore davantage contre nous. Mais pour autant… - Monsieur le Président, c'est une information -, la commission des Lois est en train tous les jours de travailler ; c'est dans cette même veine que le mardi prochain, par exemple, la commission réunira l'ensemble des quatre syndicats des surveillants de prison pour débattre des problématiques majeures du monde carcéral pour au moins arriver à faire des propositions.

C'est dans ce débat que je voudrais ici rappeler que tout n'est pas bon à dire ; cela ne veut pas dire qu'on doit fuir nos responsabilités mais il était ressorti des débats qu'on peut aussi étayer que notre pays manque malheureusement d'une politique nationale pénitentiaire. Ce n'est pas parce que ce n'est pas fomenté, ce n'est pas parce qu'on n'est pas en train de réfléchir là-dessus, mais aujourd'hui on n'a pas à ce jour une politique nationale pénitentiaire qui pouvait prendre en charge un certain nombre de questions qu'aujourd'hui on allait pouvoir peut-être sortir de ces inquiétudes que nous avons.

Je voudrais rappeler que l'un des débats portait sur le statut même de nos maisons d'arrêt. Donc, pour beaucoup, il manque ce qu'on appelle les textes de création de ces maisons d'arrêt. Pour autant, on nuance parce qu'on se réfère su décret n° 97-404 du 29 décembre 1997 portant modification du décret n° 90-232 du 1er juin 1990 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction nationale de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée. Voilà un texte sur lequel on se fonde pour justifier l'existence ou la création des maisons d'arrêt que nous avons. Pour autant, dans les débats ça a été dit clairement qu'il faille aller vers des textes de création maison d'arrêt par maison d'arrêt, à défaut d'avoir un texte global. Mieux, on est allé jusqu'à proposer, comme cela a été dit ici que nos prisons ne sont pas suffisamment structurées pour qu'on puisse arriver à éviter la proximité entre les prisonniers ; d'autant plus que certains pays de la sous-région – puisque cela a été débattu – qui sont venus prendre référence sur le Mali, sont aujourd'hui arrivés à des textes portant classification des prisons. Nous n'en sommes pas encore arrivés à ce niveau.

Donc, pour vous dire que tout est mis en œuvre pour qu'on puisse arriver un jour, à humaniser nos prisons et sortir de ce climat de déshumanisation. Il a été dit par Amadou MAIGA ici que sur cette pléthore de détenus, il y a moins de 400 qui ont été

jugés ; tout le reste, ce sont des détenus qui attendent leurs jugements. Il faut dire que par rapport au ratio, un certain nombre de textes ont été soufflés ici, notamment les règles Nelson MANDELA, de Bangkok et autres, qui nous ramènent obligatoirement à des indicateurs de respect des droits de l'homme, en tout cas à des questions des droits de l'homme. Vous allez vous rendre compte que le ratio même dans notre pays est malheureusement un ratio déficitaire, parce que c'est un surveillant de prison pour à peu près 50 détenus, puisque vous avez vu dans les chiffres ici qu'il y a moins de 1000 surveillants de prison pour un peu plus de 17 000 détenus dans notre pays. Donc, il y a de gros efforts à faire. Ce n'est pas la faute – comme ça a été dit ici – de la Transition mais il appartient à la Transition de commencer à trouver des solutions, et la création de cette école constitue un premier pas pour arriver à ces solutions.

Monsieur le Président, on pourrait aller plus loin, mais voilà les quelques éléments qu'on pouvait apporter en attendant que M. le Ministre puisse apporter plus de détails.

Merci.

M. le Président. Merci beaucoup.

Donc, Monsieur le Ministre, vous avez la charge de répondre aux questions, parce que notre docteur a fait beaucoup de commentaires. Merci beaucoup.

Mamoudou KASSOGUE, *ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux*. Merci beaucoup Monsieur le Président.

Je remercie le Président de la commission Lois pour son appui, les militaires diraient « appui feu ». (*Rire*.)

Je remercie les différents intervenants pour leurs mots d'encouragement, contributions constructives et questions.

Pour répondre aux questions, la première a été posée par l'Honorable DAFFE concernant la problématique autour de la formation des recrues. M. le Président de la commission Lois a donné des éléments de réponse à cette question. C'est qu'à la date d'aujourd'hui, chaque fois que nous recrutons, nous sommes obligés de recourir aux services de Défense et de Sécurité pour assurer la formation des nouvelles recrues et cela a un coût d'une part, et d'autre part il y a des problèmes de disponibilité. Comme il l'a expliqué, des contingents qui ont été recrutés en 2012 et 2014 ont dû attendre 2018 pour être formés. Donc, cela pose des problèmes quand il s'agit de l'intervention des ressources externes au Ministre de la Justice. Lorsque nous avons une école avec des agents qualifiés, là nous avons toute la latitude de former nos recrues en temps voulu et dans les conditions optimales.

Les questions posées par l'Honorable FOMBA par rapport à la mission de l'administration pénitentiaire. Il faut dire que l'administration pénitentiaire a pour mission de :

- mettre en œuvre la politique pénitentiaire dans les établissements et services relevant de l'administration pénitentiaire ;
- assurer l'exécution des sanctions pénales ;
- contribuer à la réinsertion sociale des détenus, mais aussi participer au maintien de la sécurité publique.

Il faut noter que les surveillants de prison assurent non seulement la sécurité des installations des détenus, mais aussi participent à la sécurité publique d'une manière générale à travers des missions de patrouilles et autres qui sont menées. Nous venons de créer une brigade d'interventions pénitentiaire qui a pour

vocation d'intervenir chaque fois qu'il y a des mutineries, des évasions ou d'autres troubles au niveau des établissements pénitentiaires.

Par rapport aux avantages qui sont accordés aux surveillants de prison, il faut dire qu'en plus des avantages dont ils bénéficient à l'image des autres fonctionnaires, récemment ils ont bénéficié de la prime de participation à la judicature dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour le secteur de la justice.

Pour ce qui concerne les perspectives de réinsertion, nous faisons beaucoup d'efforts pour assurer la réinsertion des détenus, parce qu'il ne s'agit pas seulement de détenir les personnes qui sont mises en prison et de les libérer à un moment donné, mais il s'agit de veiller à ce que ces personnes s'amendent et ressortent pour venir occuper leur place dans la société. Pour cela, il y a des formations professionnelles qui leur sont dispensées, il y a du soutien psychologique qui leur est administré.

Il faut aussi noter que nous avons créé des centres pénitentiaires agricoles où les détenus qui ont le profil peuvent aller exercer des activités agricoles ; dans ces centres-là, nous avons des activités de menuiserie, de soudure, de fabrication de savon, de pain et beaucoup d'autres activités qui permettent aux détenus de se réinsérer. Cela demande beaucoup de moyens. Avec les moyens de bord, nous faisons ce que nous pouvons ; nous avons des partenaires qui nous aident aussi dans ce domaine. Les perspectives sont bonnes. Nous sommes en train d'améliorer au quotidien les offres de services à ce niveau et cela va continuer, plaise à DIEU.

Par rapport au nombre de surveillants dont nous avons besoin pour une bonne administration des services pénitentiaires, il faut indiquer que nous avons actuellement environ 1 043 agents dont 900 surveillants pour 60 maisons d'arrêt ; et le nombre de détenus - vous l'avez vu, il est croissant - : près de 17 000 détenus. Donc, si nous voulons respecter les ratios et standards internationaux, il nous faut encore beaucoup recruter. Il y a un plan de recrutement que nous avons, mais malheureusement qui se trouve être buté à un problème de disponibilité financière. Comme vous le savez, actuellement au niveau des finances, il y a des difficultés par rapport à la prise en charge des salaires et des charges liées au personnel. Quand on prend les indicateurs au niveau de la sous-région (UEMOA), les recettes consacrées au personnel devraient être de l'ordre de 35 % ; au Mali actuellement nous sommes au-delà de 50 %. Ce qui fait que chaque fois que nous demandons des recrutements, il y a des réticences à nous accompagner comme nous le souhaiterions.

Mais quand même il y a des efforts qui sont faits. En 2022, nous avons recruté 125 surveillants de prison ; cette année, nous projetons de faire un concours professionnel ; et si nous avons des disponibilités financières, les années à venir nous allons recruter un nombre conséquent pour nous permettre d'avoir un personnel suffisant pour assurer ce service.

L'Honorable SANGARE a parlé du choix du personnel de direction et de la bonne formation au niveau de cette école. Il a parfaitement raison. Nous allons prendre toutes les dispositions pour que le personnel de direction soit le meilleur possible. Des critères de compétences et d'éthique mais aussi de professionnalisme vont être dégagés pour trouver les bonnes personnes pour diriger cette école. Nous veillerons à ce que la formation qui sera dispensée au niveau de cette école aussi, corresponde aux besoins de

l'administration pénitentiaire, parce qu'il s'agit d'une école professionnelle qui vise à former des agents qui doivent être directement opérationnels dans le cadre de l'administration pénitentiaire.

L'Honorable MAIGA a parlé des conditions carcérales des détenus qu'il convient de revoir ; il s'agit principalement des prévenus et des inculpés, c'est-à-dire les personnes détenues qui n'ont pas encore été jugées ; leur nombre est malheureusement plus élevé que celui des détenus jugés et condamnés. Comme il l'a indiqué, c'est un héritage, un lourd héritage, que nous avons trouvé sur place, que nous sommes en train de tenter de gérer autant que faire se peut.

Nous avons donné des instructions très fermes pour que la célérité soit imprimée au traitement des dossiers, surtout des personnes détenues. Nous avons rencontré l'ensemble des procureurs pour leur demander d'utiliser les procédures d'urgence par rapport au traitement des situations qui concernent les détenus, donc les procédures rapides afin que les personnes ne trainent pas en attente de jugement. Donc, cela est courant. Nous avons instruit aussi à l'Inspection des services judiciaires (ISJ), à la Direction nationale de l'administration de la justice (DNAJ) d'assurer les missions de supervision et de contrôle des cabinets d'instruction et des parquets pour veiller à ce qu'il y ait beaucoup de diligence dans le traitement des dossiers.

Mais il y a des raisons qui sont propres aux agents eux-mêmes, qui, dans certains cas, manquent de diligence dans le traitement des dossiers, mais il y a aussi des contingences qui leur échappent. Par exemple, quand vous le constatez, le nombre de magistrats est très faible par rapport aux dossiers que nous avons à juger. Vous prenez un tribunal comme la commune I, chaque année il y a près de 5 000 affaires qui passent dans cette juridiction. 5000 ! Prenez d'autres juridictions : commune III, commune IV. Nous avons 70 juridictions dans ce pays. Quand vous prenez le nombre d'affaires qui passent, avec seulement 431 magistrats disponibles pour faire ce travail, ce n'est pas évident. Comme je l'ai dit, cela ne doit pas être une excuse pour que les dossiers ne soient pas diligentés, mais il y a des contingences auxquelles on ne peut pas échapper, malheureusement. Donc, on a besoin de recruter, de former davantage, mais aussi de demander à ceux qui sont là de faire beaucoup plus de diligence dans le traitement des dossiers. Avec cela, je crois que nous allons inverser la tendance.

Nous sommes en train aussi de faire beaucoup d'efforts pour améliorer les conditions carcérales. Il faut l'alimentation, et bien assurer trois repas quotidiens qui sont servis à tous les détenus. Les services d'hygiène passent pour procéder à l'évacuation des déchets, pour procéder à la dératisation et tuer les moustiques. Ce sont des choses que nous faisons. En période de chaleur, nous avons des humidificateurs dans les cellules qui sont en marche. Mais il y a encore beaucoup d'efforts à faire afin que nous puissions rendre les conditions beaucoup plus humaines.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous envoyons les gens en prison et que nous les voyons subir cette situation difficile. Mais malheureusement il y a des cas où le mandat de dépôt s'impose, on est obligé d'envoyer les gens en prison. Quand ces cas arrivent, les gens vont en prison et on essaie d'améliorer les situations. Nous sommes allés jusqu'à élaborer un manuel concernant le respect des droits de l'homme en milieu carcéral que nous avons diffusé, nous avons demandé à ce que les

agents respectent scrupuleusement les dispositions de ce manuel.

Donc, beaucoup d'activités sont en train d'être faites pour contribuer à améliorer les conditions carcérales, même s'il faut reconnaitre que ce n'est pas très facile.

Pour réduire le nombre de détenus, nous procédons aussi à des transfèrements. Donc, nous essayons de réguler le flux en faisant en sorte que les maisons d'arrêt qui ont beaucoup de capacités, puissent accueillir certains détenus en provenance des maisons d'arrêt où les capacités sont dépassées. Mais là, normalement on ne transfère que les personnes condamnées. Les personnes condamnées, ce sont elles qui sont transférées vers d'autres établissements. Mais à cause de la pléthore au niveau de la maison d'arrêt de Bamako, nous avons même été amenés à transférer des détenus non encore jugés vers Kénioroba, la nouvelle maison d'arrêt qui a été construite, qui a une capacité de 2 500 places et qui est vraiment aux normes internationales. Donc là, nous avons transféré beaucoup de détenus en direction de cette maison d'arrêt, mais aussi à l'intérieur du pays. Il y a eu beaucoup de détenus qui ont fait mouvement vers l'intérieur.

Il faut aussi noter que la construction des maisons d'arrêt, les gens ne l'aiment pas, parce qu'il paraît que quand on construit une maison d'arrêt, on a toutes les chances de faire un tour là-bas (*Rire*). Mais quand même, si les moyens sont là, beaucoup de maisons d'arrêt seront construites.

Nous avons rénové 30 des 60 maisons d'arrêt avec l'appui de nos partenaires ; elles sont aux normes aujourd'hui. Le problème principal, c'est Bamako, la maison d'arrêt qui a été construite quand la population de Bamako n'était pas encore très importante, pour 400 places ; entre temps, la démographie a fait son œuvre et avec cette poussée démographique, la délinquance aussi prend l'ascenseur. Malheureusement, quand il y a des infractions, le corps social doit réagir, et quand on réagit, la plupart des gens doivent être placés dans les maisons d'arrêt pour éviter que ces personnes ne puissent récidiver, commettre d'autres infractions et pour protéger la société, mais aussi pour permettre à ces personnes-là de s'amender à l'intérieur des prisons. C'est ce qui est recherché.

Donc, nous sommes en train de faire beaucoup d'efforts pour que les situations puissent changer.

L'Honorable TOURE a parlé de la tendance qui est actuellement constatée par rapport à la création d'écoles où l'on parle d'enseignement initial. Il se posait la question de savoir quelle était la qualité des diplômes qui allaient être délivrés à la fin de ces formations et quel niveau il fallait avoir pour accéder à ces écoles. Le niveau de recrutement, c'est la catégorie B : il faut avoir le baccalauréat ou un diplôme supérieur, ou le BT ou d'autres diplômes équivalents ou supérieurs. Une fois qu'on entre à l'école avec ces diplômes-là, les agents subissent la formation initiale par rapport au métier qui sera le leur désormais. C'est pourquoi nous parlons de formation initiale. Sinon, les gens viennent avec un niveau académique déterminé, acquis à l'école ; mais une fois recrutés au niveau de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire, ils subissent une formation professionnelle et militaire pour leur permettre d'exercer la profession d'agent pénitentiaire. C'est ce que nous avons appelé formation initiale.

Il faut noter aussi qu'après cette formation initiale qui est sanctionnée par un diplôme d'aptitude à l'exercice de la profession, les agents peuvent subir des formations

continues sur des thématiques particulières et de spécialisation ; mais ces différentes formations qui vont être dispensées vont leur permettre de changer de catégories, d'avancer, mais ces diplômes n'ont pas d'équivalence sur le plan universitaire pour poser problème. Peut-être qu'avec le temps, cette dimension viendra. Par exemple, nous avons vu dans certains pays où le diplôme acquis à l'Institut National de Formation Judiciaire par les auditeurs de justice, équivaut à un doctorat. Donc, vous avez le diplôme de l'Institut National de Formation Judiciaire option magistrat, vous avez le niveau d'un docteur, c'est prévu par les textes de ces pays-là. Chez nous, il n'y a pas d'équivalence à la date d'aujourd'hui, le diplôme délivré vous permet juste d'être déclaré apte à exercer la profession pour laquelle vous avez été formé. Si vous faites d'autres formations, vous avez des bonifications en échelon qui vous permettent d'avancer, de changer de catégorie. C'est exactement ce qui se passe.

Pourquoi les surveillants de prison n'ont pas été militarisés en même temps que la police et la protection civile ? En fait, c'est un choix politique. Les plus hautes autorités, à un moment donné, ont décidé de militariser la police et la protection civile, et cela conformément aux résolutions des Assises nationales de la refondation. Pour ce qui est de l'administration pénitentiaire, la demande n'avait pas été faite. Les choses, peut-être, pourront venir avec le temps, surtout qu'aujourd'hui ce sont des paramilitaires, tout comme la police, la protection civile, les eaux et forêts, la douane et autres qui participent au maintien de la sécurité. Donc, ça pourrait être envisagé.

L'Honorable OULD MATALY a parlé de la place de la religion dans les prisons. Il a parfaitement raison. L'homme, très souvent, pense à DIEU dès qu'il franchit la porte de la prison. Il pense beaucoup plus à DIEU en ce moment pour pouvoir ressortir rapidement, mais aussi il se pose des questions sur son comportement. C'est pourquoi au niveau des maisons d'arrêt une place importante est consacrée à la religion. Nous avons le ministre du Culte, des différentes obédiences religieuses qui passent au niveau de ces maisons d'arrêt pour prêcher, pour faire prier les détenus selon leurs confessions. D'ailleurs, nous avons eu l'occasion de construire, en respectant les normes de la construction, une église et une mosquée à l'intérieur de la maison d'arrêt de Kénioroba. Au niveau des autres maisons d'arrêt, vous avez des espaces aménagés par les détenus où ils procèdent à leurs actes rituels.

Donc, la religion est vraiment très présente.

Et l'aumônier national - peut-être que vous avez eu l'occasion de le rencontrer - passe régulièrement au niveau de cette maison d'arrêt pour voir comment les choses se passent, recueillir leurs besoins et essayer de les aider.

Voici, Honorable Président, les réponses que je pouvais apporter aux différentes questions qui m'ont été adressées.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Nous allons passer aux voix le **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 125
Contre : 00
Abstention : 01

Le projet de loi portant création de l'Ecole nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education surveillée est adopté par le Conseil National de Transition. *(Coup de maillet.)*

Monsieur le Ministre, merci beaucoup. Toutes mes félicitations !

Mais si vous avez un mot a à nous dire, vous avec la parole, avant de vous retirer pour aller vers la presse. Merci beaucoup.

Mamoudou KASSOGUE, *ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux*. Merci beaucoup Monsieur le Président.

Je voudrais remercier tous les Honorables membres du CNT qui ont bien voulu adopter ce texte sur l'Ecole nationale de l'Administration Pénitentiaire. Ce texte nous permettra d'avoir une école professionnelle qui pourra désormais former nos agents, assurer leur spécialisation et permettre de mener des recherches au niveau de la science pénitentiaire. Cela nous permettra aussi d'améliorer les conditions carcérales et contribuer positivement à la sécurité des installations pénitentiaires, du personnel pénitentiaire et de l'ensemble de la population.

Les recommandations qui ont été formulées, nous allons prendre des dispositions pour les mettre en œuvre très rapidement.

Je vous remercie infiniment et à la prochaine. (*Applaudissements*.)

M. le Président. Meri beaucoup Monsieur le Ministre.

Madame la Ministre des Transports, vous allez toujours patienter parce que nous allons prendre vos deux projets de loi ensemble en dernière position, s'il vous plait.

Donc, nous allons passer au **projet de loi portant création de l'Institut national de Recherche sur la Médecine et la Pharmacopée traditionnelles**.

- **EXAMEN DU DEPOT N° 23-45/CNT : PROJET DE LOI PORTANT CREATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SUR LA MEDECINE ET LA PHARMACOPEE TRADITIONNELLES**

Le président de la commission Santé ou le rapporteur, vous avez la parole.

Bilaly KEITA, *rapporteur de la commission de la Santé, du Développement Social et de la Solidarité, donne lecture du rapport de sa commission.*

M. le Président. Merci beaucoup Bilaly KEITA.

Nous donnons la parole à la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République pour l'avis juridique et les conclusions.

Merci beaucoup.

Me Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Maître.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour vous prononcer sur les deux rapports.

Bouréma KANSAYE, *ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.* Merci beaucoup Honorable Président du CNT.

Honorables membres du CNT,

Chers collègues Ministres.

Je voudrais remercier la commission Santé pour son rapport très étoffé et cohérent et

pour ses analyses et recommandations que je trouve pertinentes sur le projet de texte proposé.

Je voudrais dire que la médecine traditionnelle et la pharmacopée font l'objet d'une attention particulière au Mali depuis l'indépendance. La création de cet institut permettra de promouvoir et de valoriser la médecine traditionnelle et la pharmacopée en République du Mali, qui disposent d'énormes potentialités.

Il faut noter que cet institut ne nait pas ex nihilo. Il y a une longue histoire qui conduit à sa création, y compris l'adoption par le Mali d'une politique nationale de médecine traditionnelle.

L'institut va être un haut lieu d'interactions et de synergies entre différents acteurs qui travaillent dans le domaine précis. Donc, sa création - il faut le noter - est un choix stratégique pour notre pays dans ce contexte de la refondation.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur.

Bien ! Nous allons passer au débat général sur le projet de loi, donc vous pouvez vous inscrire…

Honorable Amina FOFANA, vous avez la parole.

Mme Amina FOFANA. Merci Monsieur le Président.

Bonjour à tous.

Madame et Messieurs les Ministres,

Chers collègues,

Bonjour.

J'ai deux questions à poser à M. le Ministre.

Première question. Je voulais savoir si dans la sous-région il travaillait avec les pharmacopées des autres pays africains.

Deuxième question. Quels sont les textes qui nous lient à l'OMS, parce que l'OMS est un facteur de négation de la souveraineté africaine ? Ça, c'est purement une question de souveraineté sanitaire. Donc, pourquoi l'OMS est là et quels sont les textes qui nous lient à l'OMS ?

Merci beaucoup Monsieur le Président.

M. le Président. Merci beaucoup Honorable Amina FOFANA.

Nous donnons la parole à l'Honorable Mme Sina DAMBA.

Mme MAIGA Sina DAMBA. Merci beaucoup Monsieur le Président de me donner la parole.

Bonjour Madame et Messieurs les Ministres.

Chers collègues, bonjour.

Je voudrais saluer la création de cet institut qui vient vraiment à point nommé, car malgré tous les efforts entrepris par notre pays depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, on constate que la majeure partie de la population continue toujours à consulter et à se faire soigner à partir de cette médecine traditionnelle.

Mais ce que je n'ai pas vu dans le document, c'est que cette médecine traditionnelle, elle est menacée puisqu'elle a recours uniquement à la nature pour les soins. Nous savons tous qu'avec la désertification, la perte de la biodiversité, les changements climatiques, il y a beaucoup de ces espèces végétales médicinales traditionnelles qui sont en voie de disparition. Quelles sont les dispositions entreprises par le département de la Santé pour pouvoir faire en sorte que les espèces qui ont disparu, on puisse les faire revenir,

et celles qui sont menacées de disparition, qu'on puisse les protéger afin que la médecine traditionnelle puisse continuer à s'exercer ?

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président. Merci beaucoup Mme MAIGA Sina DAMBA.

(*Demande de parole*.)

Honorable Mohamed SIDIBE, on te donne la parole à titre exceptionnel. Sinon, dès que l'inscription est faite, à moins qu'il y ait une deuxième liste… Mais on te donne la parole et puis c'est terminé.

Mohamed SIDIBE. Merci Monsieur le Président surtout de me donner la parole à titre exceptionnel.

Moi, j'ai deux questions à poser à M. le Ministre.

Dans le temps, l'INSP a été plutôt un organisme qui travaillait avec l'OMS pour chercher des financements pour son propre fonctionnement. Est-ce que le statut va changer ? Parce que le problème de la médecine traditionnelle et de la pharmacopée, c'est de travailler avec les acteurs. Est-ce que dans ce nouvel institut, il est prévu d'encadrer les thérapeutes traditionnels, parce que ce sont eux les acteurs ? Quels que soient les organes qu'on va mettre en place, si on ne tient pas compte de leur existence, de leur encadrement, on est voué à l'échec. Parce que le problème, c'est quoi ? On crée un organisme, on prend des cadres qui ont été formés en Occident ou de la médecine qui ont une certaine méfiance même à l'égard de la connaissance de ces thérapeutes-là et la collaboration devient difficile à cause de la méfiance entre les deux.

Merci beaucoup Monsieur le Président.

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur Mohamed SIDIBE, malien de l'extérieur résidant en Guinée.

Bien ! Est-ce que la Commission Santé a quelque chose à dire, parce qu'essentiellement, les questions ont été posées au Ministre ?

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA, *président la commission de la Santé, du Développement Social et de la Solidarité.* Merci Monsieur le Président.

Permettez-moi d'adresser mes vives félicitations à M. le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et à Mme la Ministre de la Santé et du Développement Social pour leur nomination à ces départements stratégiques.

Permettez-moi également, Monsieur le Président, d'adresser mes vifs hommages au professeur académique, feu Pr Mamadou KOUMARE qui est le père académique fondateur de cet institut, ainsi que mes remerciements sincères au professeur Rokia SANOGO qui a su relever le défi de la continuité.

Honorable Président, la Commission de la Santé et du Développement Social dont j'ai bénéficié de la confiance d'assurer la présidence, se réjouit de la prise de ce projet de loi initié par le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Honorable Président, l'adoption de ce projet de loi intervient à deux semaines de la tenue de la Journée Africaine de la Médecine Traditionnelle instituée par l'Organisation Mondiale de la Santé et de l'Afrique le 31 août de chaque année. Ce projet de loi est la réponse de la recommandation de la Semaine de la Médecine Traditionnelle Africaine

dénommée SMTA, formulée lors de la 7ème édition en 2008.

Il s'inscrit, d'une part, dans la déclaration des Chefs d'Etat Africains de la Décennie de la Médecine Traditionnelle 2001-2010, et d'autre part dans la déclaration d'Alma-Ata en 1978 et, d'autre part, dans la recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la prise en compte des ressources de la médecine traditionnelle dans les soins de santé primaires.

Il permet également l'intégration dans nos systèmes de santé, les pratiques médicales et les remèdes traditionnels qui ont donné la preuve de l'innocuité, de l'efficacité et de leurs qualités.

De passage, il permet également d'intégrer le système de santé tolérant, à savoir qu'il y a quatre systèmes de santé : le 1er système de santé, c'est le système de santé exclusif qui n'utilise que la médecine moderne ; le 2ème système, c'est le système tolérant qui utilise la médecine moderne mais qui tolère la médecine traditionnelle ; le 3ème système, on l'appelle système inclusif, qui intègre la médecine traditionnelle dans le système de santé ; et le 4ème, c'est le système unique. Il est important de faire ce rappel.

Honorable Président, c'est le lieu de féliciter l'ensemble des membres du Conseil National de Transition et de préciser que ce projet de loi est la prise en compte d'une des recommandations de la modification de la loi sur la création de l'INPS formulée par la Commission de la Santé lors de l'adoption de ce projet de loi. Nous attendons la prise en compte de la 2ème recommandation portant création de la Sécurité Sanitaire des Aliments, organe chargé de l'autorisation de la mise sur le marché des médicaments et les produits agro-alimentaires.

En réponse à une question en ce qui concerne les règlementations, il est bon de rappeler ici qu'il y a des cadres réglementaires par rapport à ce projet de loi. D'abord, le cadre de la politique pharmaceutique du Mali à travers la loi n° 02-049 du 27 février 2002 qui prévoit les médicaments traditionnels ; il y a aussi le décret d'application n° 94-282/P-RM du 15 août 1994 qui détermine les conditions de l'ouverture des cabinets de consultations et de soins traditionnels d'herboristerie et d'unités de protection des médicaments traditionnels améliorés, et l'arrêté n° 95-113-19 du ministère de la Santé du 22 juin 1995 qui fixe les règles d'organisation et de fonctionnement des cabinets privés de consultations et de soins traditionnels d'herboristerie et d'unités des produits des médicaments améliorés. Il y a aussi les deux décrets interministériels pour non seulement les médicaments à usage humain, mais aussi vétérinaires.

Monsieur le Président, en répondant à la question de l'Honorable Amina, il y a eu un comité d'experts qui a été créé par l'OMS-Afrique. Ce Comité d'experts créé en 2002, a établi une classification en catégories des médicaments de la médecine traditionnelle. C'est pour dire que l'OMS, dans ce cadre-là, est même initiatrice et a encouragé les Etats africains à aller dans ce sens jusqu'à faire un classement par catégories de médicaments dont les deux dernières catégories justifient la prise en compte de ce projet de loi. La catégorie 3, ce sont les médicaments issus de la recherche scientifique et dont les principes actifs sont extraits, standardisés, préparés à l'avance ; catégorie 4, ce sont des médicaments issus de la recherche scientifique et dont les principes actifs sont des médicaments purifiés. Cela veut dire tout simplement que la création de l'Institut avec ce projet de loi, va nous permettre de mettre l'accent sur la recherche et de faire en sorte que les

médicaments traditionnels que nous possédons, puissent atteindre le niveau de ces trois dernières catégories qui relèvent d'une recherche approfondie et qui utilisent les ressources humaines en la matière.

Il est très important qu'on fasse de petits rappels aussi par rapport à certaines définitions, parce que quand on a un projet de loi, à la sortie de son adoption, chaque membre du CNT doit être capable de dire qu'est-ce qu'il a compris dans le projet. Nous rappelons que par définition, le médicament traditionnel amélioré, ce sont des médicaments issus de la pharmacopée traditionnelle locale dont la limite de la toxicité est bien contrôlée, les dosages sont bien quantifiés et la qualité est bien contrôlée avant sa mise sur le marché. Ce qui veut dire que par rapport à la publicité des médicaments, il y a une loi qui interdit carrément et nous allons faire tout pour mettre en application cette loi. C'est la raison pour laquelle nous travaillons avec la Fédération des Associations dans le cadre des tradipraticiens qui sont au nombre aujourd'hui de 10 600 membres. Il y a aussi des critères de recrutement dans ce cadre-là.

Il est important de souligner que par rapport à cette recherche, il y a des ressources humaines qui sont les praticiens médecins traditionnels, il y a aussi les catégories telles que les accoucheuses traditionnelles.

Par définition, les accoucheuses traditionnelles, ce sont des personnes réputées dans leur entourage pour aider les parturientes, c'est-à-dire les femmes enceintes en train d'accoucher, et dont les compétences proviennent d'un héritage familial où elles ont appris à côté d'autres. Elles font partie des ressources humaines de la santé.

Ensuite, il y a les pédiatres traditionnels. Les pédiatres traditionnels prodiguent des soins aux nouveau-nés et aux enfants à domicile, et très souvent au niveau des marchés. Ça veut dire que ceux qui sont dans les marchés sont également reconnus dans le dispositif.

Je terminerai tout simplement par dire que les chercheurs à ce niveau, ce sont des chercheurs à plusieurs niveaux. Ils peuvent être des littéraires, des toxicologues, des anthropologues, des sociologues. C'est la raison pour laquelle la recommandation que nous avons formulée, c'est pour faire la part des choses, parce que l'institut est bâti sur un patrimoine qui appartient au ministère de la Santé et du Développement Social, sur deux hectares dont un hectare est déjà construit.

Maintenant, ceux qui travaillent dedans sont des agents de santé assermentés.

Donc, il faut faire la part des choses pour l'utilisation de la recherche appliquée parce qu'il y a la recherche fondamentale et la recherche appliquée. La recherche fondamentale peut donner naissance à la recherche appliquée et vice-versa comme la recherche appliquée peut aussi servir la recherche fondamentale pour produire des médicaments qu'il faut, et on a besoin d'autres chercheurs qui ne sont pas dans le domaine de la santé. Je prends un exemple : quand un sociologue s'investit dans la recherche, il s'investit dans le cadre de la conception et dans le cadre de la perception et faire aussi la cartographie en la matière.

Donc, nous dirons tout simplement que ce projet de loi est très important car déjà, avec le Comité d'Experts de l'Organisation Ouest-Africaine, ils ont déjà pu identifier cinquante-quatre médicaments avec leurs monographies pouvant entrer dans la lutte contre le VIH-SIDA, la tuberculose, la drépanocytose, le diabète et autres

maladies. Donc, il est important, si nous voulons notre souveraineté, qu'on mette l'accent sur ces produits et que les recherches soient financées par nous-mêmes. Quand les recherches sont financées à l'extérieur, ils le font pour leurs besoins. Mais quand nous, nous finançons nos propres recherches, c'est en fonction de nos réalités et de ce qui est rentable pour nous.

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre va venir répondre au reste des questions.

M. le Président. Pour ce grand plaidoyer pour votre loi, merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Bouréma KANSAYE*, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.* Merci beaucoup Monsieur le Président.

Après cette éloquente prestation du Président de la Commission, il ne me reste qu'à faire des bénédictions *(Rire).* Je vous remercie, Honorable.

Sur la question de la collaboration entre chercheurs maliens et entre ce centre et d'autres structures de la sous-région africaine, Honorable a évoqué tout à l'heure la célébration chaque 31 août de la Journée Africaine de la Médecine Traditionnelle. Mais il faudrait aussi ajouter que des chercheurs maliens coordonnent au niveau de l'UEMOA comme au niveau de la CEDEAO des activités importantes de recherches dans les domaines de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles. Certains de nos chercheurs sont de niveau africain, voire mondial et ont remporté les prix importants dans ce domaine. Donc, l'institut va tout naturellement être dans une collaboration étroite avec des institutions similaires dans notre sous-région et au-delà.

Pour ce qui concerne l'OMS aussi, Honorable a répondu de manière parfaite, je ne vais pas m'étendre là-dessus. Il faut dire quand même que l'OMS, sur les questions, assure une sorte de leadership, ce qui a été souligné tout à l'heure, et nous sommes membres de cette organisation mondiale.

Par rapport à la menace de disparition de certaines espèces végétales, soulignée sur la nécessité de leur protection, je pense bien que ça entre dans la mission non seulement du ministère de la Santé, comme vous l'avez évoqué tout à l'heure, mais aussi du ministère de l'Environnement. Donc, il doit y avoir une synergie au niveau national pour protéger durablement ces espèces-là, parce que nous avons des potentialités énormes. Il y a quelques jours, je lisais dans une revue scientifique la découverte d'une bactérie dans l'intestin du moustique qui transmet le paludisme ; c'est une sorte de toxine et il paraît que cette toxine, on la retrouve dans des plantes ici au Mali que nous utilisons dans la cuisine malienne. Donc, il y a d'énormes potentialités et il va falloir préserver toutes ces plantes-là qui nous permettront d'engranger des résultats importants dans le domaine de la recherche sur le sujet.

Par rapport au financement et à l'encadrement des tradithérapeutes, je pense bien que c'est une des missions aussi de l'institut qui va mobiliser le financement du fonds compétitif pour la recherche et l'innovation technologique, qui est un fonds national mais aussi qui pourrait chercher d'autres fonds au niveau africain, au niveau international parce que la recherche, c'est ça. Il y a souvent des appels à projets qui, quand ils conviennent aux objectifs d'une institution donnée, peuvent amener cette institution à avoir des

consortiums avec d'autres institutions et à rechercher les financements en question.

Comme je le disais dans mon intervention préliminaire, l'institut va être un lieu d'interactions de divers acteurs, y compris les tradithérapeutes qui ont leur place dans ce cadre-là. La distinction nette a été faite par l'Honorable président de la Commission par rapport à la stratification et différents niveaux de chercheurs qui peuvent se retrouver dans le cadre de cet institut-là.

Merci beaucoup Honorable Président.

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Bien ! Nous allons passer aux voix ce **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultats :

Pour : 126
Contre : 00
Abstention : 00

Donc, le projet de loi est adopté à l'unanimité des membres du Conseil National de Transition présents dans la Salle. (*Coup de maillet*.) Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour nous remercier tout au moins avant de vous retirer. Merci.

Bouréma KANSAYE, *ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.* Merci beaucoup Honorable Président.

Cette fois-ci, je ne peux que vous remercier et tous les autres membres du CNT, parce que cet institut va permettre certainement au Mali de faire la promotion et la valorisation de la médecine traditionnelle et de la pharmacopée. Et ça permettra certainement aux Maliens de mieux se soigner et de faire en sorte aussi que la recherche fondamentale, comme la recherche appliquée sur le sujet, puisse se développer dans notre pays.

Je vous remercie.

M. le Président. Monsieur le Ministre, merci beaucoup.

Bien ! Nous allons examiner maintenant les **dépôts n° 23-46/CNT et n° 23-43/CNT**.

❖ EXAMEN DES DEPOTS N° 23-46/CNT ET N° 23-43/CNT

- **Dépôt n° 23-46/CNT :** Projet de loi portant création du Centre national de Recherche et d'Expérimentation en Bâtiment et Travaux publics. **(Ministre des Transports et des Infrastructures) (Com. TP).**

- **Dépôt n° 23-43/CNT :** Projet de loi régissant la circulation routière. **(Ministre des Transports et des infrastructures) (Com. TP).**

Monsieur le Président de la Commission TP, nous vous demandons de bien vouloir prendre des dispositions pour envoyer votre rapporteur pour qu'il puisse lire les deux rapports ensemble.

Merci beaucoup.

Kassim KEITA, *rapporteur de la Commission des Travaux Publics, des Domaines, de l'Habitat et des Transports, donne lecture des rapports de sa Commission.*

M. le Président. Honorable KEITA, merci.

La Commission saisie pour avis par rapport aux deux projets de loi, c'est la Commission des Lois. Vous avez la parole.

Merci beaucoup.

Me Saran KEITA, *vice-présidente de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture des rapports d'avis de sa Commission*.

M. le Président. Merci beaucoup.

Il y a la Commission Défense qui est saisie pour avis sur le dépôt n° 23-43/CNT. Donc, Moustapha SANGARE, vous avez la parole pour la lecture de la conclusion de votre rapport.

Moustapha SANGARE, *rapporteur de la Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission sur le dépôt n° 23-43/CNT.*

M. le Président. Merci beaucoup Moustapha SANGARE.

Bien ! Il n'y a pas d'amendement. Donc, Madame le Ministre, vous avez la parole pour vous prononcer sur les cinq rapports : deux rapports de la Commission saisie au fond et trois avis.

Merci beaucoup de prendre la parole.

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures.*

Honorable Président,

Honorables membres du Conseil National de Transition.

Les déclarations faites par les différents intervenants sont conformes à ce qui se trouve dans les rapports de présentation.

Je profite de ce micro pour remercier la commission TP et toutes les autres commissions qui, de près ou de loin, ont été impliquées pour que ce projet de loi soit, ce matin, à votre niveau.

Je vous remercie.

M. le Président. Madame la Ministre, merci beaucoup.

Nous allons passer au débat général…

Nous avons cinq inscrits, j'espère qu'après ça, on va voter. Merci beaucoup.

Alhassane AG AHMED MOUSSA.

Alhassane AG AHMED MOUSSA. Merci Monsieur le Président.

Moi, j'ai une préoccupation par rapport aux innovations qui sont dans le texte sur la circulation routière. Parmi les innovations, il y a la fixation de la vitesse maximale sur l'autoroute à 120 km à l'heure, mais ce que nous avons là, c'est des semi-autoroutes. Si je prends le cas Bamako-Koulikoro ou Bamako-Ségou, l'environnement n'est pas dégagé et à 100 mètres un animal peut bondir et traverser la route. Si quelqu'un est à 120 km à l'heure, mais c'est extrêmement dangereux. Je pense que 120 à l'heure, ça, c'est pour le cortège officiel, ce n'est pas pour les voyageurs normaux. Je pense qu'on aurait pu fixer à 100 à l'heure ou à 110 à l'heure, mais aller jusqu'à 120 sur nos semi-autoroutes-là, c'est dangereux.

Merci.

M. le Président. D'ailleurs, ce qui est permis, c'est 60 km à l'heure, si mes souvenirs sont bons. Merci beaucoup.

Ensuite, Honorable OUATTARA.

Fousseynou OUATTARA. Merci Monsieur le Président.

Madame la Ministre, bonjour.

La circulation routière, effectivement, c'est quelque chose qui nous concerne beaucoup. Le fait d'amener ce projet de loi, je pouvais le comprendre si dans le texte existant, les dispositions existantes étaient insuffisantes pour assurer la sécurité de la circulation routière. Qu'est-ce que je veux

dire ? Je veux dire que là où nous sommes, nous ne sommes même pas capables d'appliquer les textes, les dispositions existantes. Sinon, il y a beaucoup de textes et dispositions qui sont très bons, qui peuvent permettre d'assurer la sécurité de la circulation routière mais, malheureusement, le facteur humain, qui est là, ne nous permet pas jusqu'à présent d'assurer cette sécurité. Nous voyons que pour qu'il y ait la sécurité d'abord, il faut que nous ayons des routes. Aujourd'hui, si on voit à Bamako, est-ce qu'on a des routes même à Bamako ? On n'en a pas. Circuler même sur ces routes-là est un danger pour tout usager de la route. C'est un premier point.

Le second point, c'est le contrôle technique. Quel contrôle technique nous avons à Bamako ou bien au Mali même ? Je pense que c'est un service qu'il faut déconcentrer. L'état même des véhicules qui circulent, nous le voyons : il y a des véhicules qui circulent sans plaque, il y a des véhicules qui circulent, ils n'ont même pas de phares ou bien de signalisations, et pourtant il y a des agents qui sont là pour surveiller tout cela.

Il y a un autre problème, c'est avec les gros porteurs. Comment peut-on assurer la circulation routière au Mali si les chauffeurs de ces gros porteurs, une fois qu'ils sont à l'extérieur dans les pays limitrophes, ils ont un autre comportement, ils respectent à la règle les dispositions de la circulation routière, mais une fois rentrés au Mali, ils ne respectent rien, ils circulent comme ils veulent ? Et on voit chaque fois les camions qui sont renversés, on voit chaque fois des drames qui surviennent. Tout cela se résume à quoi, Madame la Ministre ? Si vous voulez réaliser quelque chose, je pense qu'à part l'idée et les compétences, il faut avoir l'autorité. Ma question se résume à ça : est-ce que votre département ou le département du Ministère de la Sécurité, vous avez l'autorité nécessaire pour faire respecter les textes ?

Je vous remercie.

M. le Président. Merci beaucoup OUATTARA.

Je donne la parole à M. DOUGNON.

Moïse DOUGNON. Merci Monsieur le Président.

Bonjour chers collègues membres du CNT.

Bonjour Madame le Ministre et Monsieur le Ministre.

J'ajoute une question qui est la suivante : quelles dispositions avez-vous prises ou allez-vous prendre pour éviter ou amoindrir les abus des policiers pendant la mise en œuvre de cette loi ? Parce que nous savons tous que beaucoup d'entre nous ont été victimes de cet abus et on voit beaucoup de révoltes par-ci, par-là ; la cause, c'est cet abus.

Merci.

M. le Président. Merci.

Honorable Younoussa TOURE

Younoussa TOURE. Merci encore Monsieur le Président.

C'est pour intervenir sur les deux textes. D'abord sur le premier qui a été présenté. Je voudrais savoir si au niveau du ministère des Transports, vous disposez, comme vous l'avez souhaité, de rapports concernant la qualité des matériaux de construction qui sont utilisés notamment dans les logements sociaux. Peut-être que vous allez deviner un peu pourquoi je pose ces questions-là.

Deuxième question …

M. le Président. Younoussa, nous avons à faire à la circulation routière.

Younoussa TOURE : Oui, mais il y en a deux : il y a le CNREX-BTP…

M. le Président. Ah bon ! il y a l'autre ? D'accord.

Younoussa TOURE. … qui fait des recherches sur les matériaux de construction. Je pose justement cette question de savoir est-ce qu'il dispose des rapports du CNREX sur la qualité des matériaux qui rentrent dans la construction, notamment dans les logements sociaux.

La deuxième question concerne la loi sur la circulation routière ; c'est vrai, c'est quand même une loi, une forte implication sociale. J'aurais souhaité un moratoire avant son application. Il est prévu de bien vulgariser mais on voit dans un cas qu'il y a un moratoire, c'est-à dire un an, deux ans, comme vous l'avez fait déjà par le passé avec les casques ; mais il faudra quand même, avant l'application de cette loi-là, qu'il y ait un moratoire qui dise : la loi va être appliquée à partir de telle année mais que pendant ce temps-là, toutes les actions de sensibilisation et de formation que vous avez souhaitées, puissent être entreprises. Parce que si on va directement comme ça sans ces formations, on sera toujours en infraction et ceux qui sont chargés de réprimer les infractions, ils vont soit nous réprimer, soit demander autre chose.

Puis, il faudrait aussi dans les recommandations une règlementation particulière par rapport à la conduite nocturne, notamment des cars de transport en commun. Je pense que la conduite nocturne doit être spécialement réglementée. J'ai vu dans certains pays qu'il y a des mouchards qu'on met dans les véhicules pour montrer que le véhicule ne doit pas aller à plus de telle vitesse et doit obligatoirement s'arrêter à un certain kilométrage. Ici, on voit des véhicules qui prennent Gao-Bamako, c'est le même chauffeur qui va de Gao à Bamako, il ne dort pas.

Donc, c'est une recommandation, une suggestion que je fais pour que ces véhicules-là puissent être véritablement contrôlés. Il faut, à mon avis, une réglementation spéciale pour les conduites à longues distances pour les véhicules à usage public.

Merci beaucoup.

M. le Président. Merci Honorable Younoussa TOURE.

Honorable Salaha MAIGA.

Salaha MAIGA. Merci Monsieur le Président.

Madame, Monsieur les Ministres,

Chers Collègues membres du Conseil National de Transition,

Je débute par féliciter le Ministre pour avoir initié ce projet de loi combien important pour régulariser la circulation routière.

Cependant, mon intervention s'exprime sur trois points : une question, une suggestion et une observation.

La question est la suivante : par quelle politique comptez-vous arriver à restaurer la rigueur ? Parce que c'est ce qui manque pour appliquer cette nouvelle loi que nous allons voter dans quelques minutes.

La mauvaise route - ça a été dit -, ça tue aussi, ça crée énormément d'accidents, nous le savons tous. Je suggère au département, à tous les services techniques rattachés, d'avoir un regard constant et permanent sur les infrastructures routières urbaines des grandes villes.

L'observation que j'ai, est qu'on a l'impression le plus souvent que le contrôle de la régularisation routière n'est

permanent qu'à Bamako ; à l'intérieur des villes, le plus souvent, c'est une fois par mois. C'est une observation que je fais. Ici, même à une certaine heure, quand même il y a du contrôle, il y a la régularisation de la circulation.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci beaucoup Salaha.

Le dernier intervenant, c'est Boubacar Hassimi DIALLO.

Boubacar H. DIALLO. Bonjour Monsieur le Président. Merci de m'avoir donné la parole.

Bonjour Monsieur le Ministre.

Bonjour Madame le Ministre.

Bonjour chers collègues Honorables.

Le projet de loi portant création du Centre National de Recherche et d'Expérimentation en Bâtiment et Travaux Publics est un projet important pour notre secteur (BTP), pour les Maliens parce qu'il contribue d'abord à la sécurité de chacun d'entre nous quand on voit chaque jour des bâtiments qui s'écroulent.

Par ailleurs, je voudrais, surtout à travers certaines de ses missions, expliquer le côté économique parce que c'est un projet qui a un impact économique très important. En ce sens, à travers la carte géotechnique des différents matériaux de construction, notamment les matériaux pour les infrastructures routières, vous avez deux prix : il y a un prix pour la mise en place, par exemple si ce sont des latérites qui sont à transporter, vous avez le prix de la latérite mise en place et vous avez ensuite la plus-value de transport. Cela veut dire que plus la distance est grande, plus le contribuable va payer encore plus cher. Donc, si le CNREX arrive à faire ces cartes géotechniques à travers le pays, pour que, avec les autres départements, tels que le ministère de l'Urbanisme, on essaie de les affecter, de les délimiter définitivement, ça permet de maitriser les coûts de nos ouvrages parce que généralement les entreprises, quand elles soumissionnent, souvent l'administration peut perdre beaucoup d'argent dans la plus-value de transport ; quand on voit qu'on peut aller chercher la latérite et tous les matériaux de construction un peu plus loin, et que le fait d'aller chercher loin, ça peut faire gagner de l'argent, on a la possibilité avec cette carte géotechnique de définir, de maitriser les coûts de certains ouvrages.

Au-delà de tout ce que j'ai vu par rapport à cet important projet de loi, j'ai une seule question à poser à Mme le Ministre : est-ce qu'il y a une marge, une petite marge pour les laboratoires privés qui vont évoluer parallèlement avec le CNREX ?

En ce qui concerne le projet de loi sur la circulation routière, en termes de sécurité routière il y a trois facteurs : il y a d'abord le conducteur, le véhicule et la route. Le conducteur fait partie du facteur humain ; il est établi que la quasi-totalité des accidents de la route sont dus surtout au facteur humain, pas forcément à la qualité de la route. Ce projet de loi a mis beaucoup d'accent sur les conducteurs, la question de permis de conduire, l'extension et autres. La question que je voudrais poser à Madame la Ministre est la suivante : est-ce qu'il prévu de retirer le permis après un certain nombre d'infractions ?

Je vous remercie.

M. le Président. Merci beaucoup Boubacar Hassimi DIALLO.

Le Président de la commission TP pour les réponses, en espérant qu'elles vont être brèves, parce qu'on commence à constater sur les visages des membres du CNT qu'ils sont fatigués. Il est 14 H moins, donc j'espère que Modibo KEITA et Mme la

Ministre vont nous faciliter la tâche. (*Sourire*.) Merci beaucoup.

Modibo KEITA, *président de la commission des Travaux Publics, des Domaines, de l'Habitat et des Transports.* Bonjour Monsieur le Ministre.

Bonjour Madame le Ministre.

Chers collaborateurs et collaboratrices du Ministre,

Chers Honorables,

Bonjour.

On a recensé six interventions. La première, c'est celle de l'Honorable Alhassane, il a parlé du manque de dégagement de nos routes, avec l'envahissement des environnements des routes qui peut être un danger pour la circulation. C'est vrai. Moi, j'associe ma voix à celle de l'Honorable Alhassane pour dire au Ministre de veiller à l'entretien de la route. Le dégagement des voies, l'élagage des arbres qui poussent autour des voies, etc., ça fait partie de l'entretien de la route.

Donc, Madame le Ministre, il faut veiller à un entretien assidu de nos routes.

Par contre, il a dit que la vitesse a été fixée à 120 km/h sur les routes. Non, c'est sur les autoroutes : 120km/h sur les autoroutes. Moi, je pense que c'est tout à fait normal, rien ne sert de faire des autoroutes et circuler là-dessus à 100 km ou à 90 km/h. C'est des autoroutes, c'est ce qui est écrit dans la loi. Il y a aussi un problème d'harmonisation avec la sous-région, nous appartenons à un espace, donc il faut qu'on s'harmonise avec la réglementation globale.

Honorable OUATTARA. Il dit que nous avons des textes, nous ne sommes pas capables de mettre en application des textes, est-ce qu'il y a l'opportunité d'en faire encore ? Il a parlé des problèmes de routes à Bamako, de contrôles techniques, de la circulation des véhicules sans plaques, des chauffeurs des gros porteurs indisciplinés ne respectant aucune disposition, et quand ils rentrent sur le territoire malien, donc ce qui pose d'énormes problèmes de sécurité routière. Je voudrais juste dire à l'Honorable OUATTARA que ce texte n'est pas un texte de trop ; c'est justement pour donner toute la plénitude et tous les moyens pour pouvoir respecter la loi au niveau de la circulation routière, parce que la présente loi a identifié à peu près quinze insuffisances à l'ancienne loi et a essayé d'apporter des solutions. Cela va renforcer le contrôle au niveau de la route, parce que nous sommes à l'ère de la modernisation. Il y aura des instruments qui seront mis à la disposition des agents de sécurité en charge du contrôle pour pouvoir avoir toute la maitrise du contrôle de la route, tels que les radars, les tests d'alcool et de drogue, aussi bien que d'autres instruments modernes, parce qu'on ne peut pas se permettre de contrôler avec des radars sur la route tant que ce n'est pas pris en charge dans une loi. Si on essaye de contrôler quelqu'un avec un radar, il peut dire : quelle est la loi qui vous autorise à me contrôler avec un radar ? Ce n'était pas pris on compte dans une loi. Maintenant, ça permet de prendre en compte et donner pouvoir aux gens qui ont en charge la circulation routière d'utiliser ces équipements modernes et de faire ces tests en toute quiétude sans qu'il n'y ait d'autres problèmes juridiques. Donc, ça donne plus de moyens et plus d'autorité pour pouvoir faire face au contrôle de la circulation routière.

Quant aux visites techniques, la visite technique est décentralisée parce qu'il y a maintenant des centres partout ; il y a sept centres, si je ne me trompe pas, mais Mme le Ministre peut me corriger. Il y a des centres un peu partout, à Ségou, à Kayes, à Gao pour la visite technique.

Pour les véhicules sans plaques, cette lutte a commencé déjà. Les véhicules sans plaques n'ont pas accès maintenant aux administrations publiques. Quand tu as une voiture sans plaque ou en CH, les administrations publiques telles que les ministères des Transports et de l'Urbanisme, tu n'as pas accès. Je crois que quelques-uns d'entre nous ici en ont fait les frais. Et même la Cité administrative, tant que tu n'as pas de plaque, tu ne rentres pas. Donc, ça a commencé, il y aura des restrictions. Peut-être qu'on va faire aussi tant que tu n'as pas de plaque, tu ne monteras pas sur les ponts. Donc, ça viendra petit à petit, on est en train de lutter contre.

Les chauffeurs des gros porteurs. Des dispositions ont été prises aussi dans cette loi. Ce que disait l'Honorable OUATTARA, par exemple il est dit dans la loi - ça a été identifié comme insuffisance - : maintenant, les chauffeurs ont des temps de conduite. C'est réglementé maintenant, il y a des temps de conduite : après un certain temps le chauffeur est obligé de s'arrêter pour se reposer ; et le temps de repos aussi, tout est défini. Aussi, un chauffeur ne peut pas prendre un véhicule seul ici pour aller à Gao, et ce n'est pas en termes de binôme, parce qu'on met deux chauffeurs dans un même véhicule, et arrivés à Ségou, l'autre prend le véhicule. Non, ce n'est pas comme ça. On positionne le chauffeur qui doit remplacer le chauffeur qui amène le véhicule d'ici à Mopti, on le positionne à Mopti, il prend le relais à Mopti ; on suppose que les deux dans la voiture, ils ont la même fatigue. Cette loi prend en charge cette situation pour éviter ce facteur humain qui intervient en grande partie dans les accidents de circulation. Donc, ça a été identifié comme insuffisance dans la précédente loi, et ça a été corrigé dans cette loi.

L'Honorable DOUGNON : quelles dispositions pour limiter les abus des policiers ? Les abus des policiers, il faut dénoncer. Quand il y a un abus, il faut dénoncer ; moi, je pense que ça, c'est une solution simple. Il faut dénoncer à qui de droit. Peut-être, vous allez au niveau de la Direction de la police ou à l'Inspection de la police pour signaler. Bon, c'est ce que les citoyens aussi ne font pas, s'il y a des situations comme ça, il faut aller dénoncer.

L'Honorable Younoussa TOURE : est-ce que vous disposez des rapports sur la qualité des matériaux des logements sociaux ? Je ne sais pas si c'est Mme le Ministre qui est en charge de ça, mais elle pourra répondre. Moi, je pense que les logements sociaux sont des matériaux conventionnels que tout le monde connait : c'est le sable, le ciment, le fer. Le dosage est connu aussi, on sait qu'un béton c'est à 350, c'est le b-a-ba de la construction. Je ne sais pas de quels rapports il parle, mais Mme le ministre pourra répondre.

Il parle de moratoire dans l'application de la loi, de la réglementation par rapport à la conduite nocturne. Justement, tout ça, c'est pris en compte. Je parlais tantôt de la limitation du temps de conduite. Aussi, On a dit qu'il y aura des centres spécialisés agréés dans la transformation des véhicules, parce qu'on a vu que les gens transforment à tort et à travers leurs véhicules en installant des antibrouillards, n'importe quoi, de sorte que le gabarit n'est plus normalisé. Maintenant, c'est des centres spécialisés qui sont agréés à toucher aux véhicules pour les transformer. Donc, on ne doit pas donner à n'importe quel mécanicien, n'importe quel garagiste pour transformer ; tout ça, c'est pris en charge, parce que ça a été identifié comme insuffisance.

L'Honorable Salaha MAIGA : par quelle politique comptez-vous appliquer cette loi

? Cette politique - Mme le Ministre va répondre -, déjà ça donne beaucoup de moyens pour faire les contrôles, et ces moyens seront mis à la disposition. Ça a été annoncé que l'ANASER va faire l'acquisition des radars, des appareils de tests pour mettre à la disposition des agents de sécurité. Peut-être que dans les mois à venir nous serons confrontés à ce genre de contrôle, parce que ça sera des radars fixes qui seront placés à des points bien précis, des radars mobiles qui peuvent nous flasher. C'est la politique qui a été mise en place pour pouvoir appliquer cette loi, c'est l'acquisition, c'est être à la modernité pour avoir le contrôle nécessaire sur les voies de circulation.

L'Honorable Boubacar Hassimi DIALLO, lui, il a plutôt fait une contribution. Il a demandé aussi si les laboratoires privés ont une marge avec la nouvelle formulation du CNREX. Mais je pense que rien n'a changé, on a demandé seulement de renforcer les capacités du CNREX, de faire en sorte que le CNREX soit un laboratoire de référence, ce qui est normal. Et cela rime avec la souveraineté aussi. Si on a un laboratoire de référence qui peut opérer toutes sortes d'essais, de tests, ça, c'est à notre bénéfice, parce que souvent on est obligé de faire appel aux laboratoires de la sous-région, tels que la Côte d'Ivoire, le Burkina, et même de la France. Donc, si le CNREX peut faire des essais comme ça ici, ça ne fait que confirmer notre souveraineté que nous crions tous. Donc, ça laisse de la marge aux laboratoires. Les laboratoires existent et peuvent faire leur travail et sans problème à côté du CNREX ; ça ne change rien.

Il a parlé d'accidents dus au facteur humain, est-ce qu'il y a le retrait de permis ? Oui, bien sûr ; justement cette loi en parle aussi. On a dit qu'il y a une commission de retrait de permis mais qui est à Bamako. Maintenant, ça sera décentralisé, ça sera un peu partout, il y aura ces commissions de retrait de permis. Cette loi prend ça en compte aussi pour que le permis puisse être retiré à Ségou, à Bamako, à Kayes par une commission. Donc, ça a été identifié comme insuffisance de l'ancienne loi, et ça a été pris en compte dans cette loi.

Ce sont ces quelques réponses que j'avais à donner. Je laisse certainement le micro à Mme le Ministre.

J'espère que je n'ai pas été long.

M. le Président. Merci Modibo pour ta coopération. Tu as bien coopéré.

Madame la Ministre, vous avez la parole.

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures.* Merci Monsieur le Président.

Honorables membres du Conseil National de Transition.

Comme le Président l'a indiqué, je ne vais pas être longue.

Il y a des questions qui ont été largement traitées par le président de la commission TP.

Par rapport à la question de l'Honorable Alhassane Ahmed AG MOUSSA qui demandait de mettre la vitesse limite à 100km/h sur les autoroutes, quand vous prenez les vraies autoroutes dignes de ce nom, vous ne pouvez même pas rouler à 100 km/h. Quand on part en Europe, vous voyez les autoroutes où pratiquement avec des voies où la vitesse minimum peut aller, peut-être comme vous l'avez dit, à 100 km/h, pour des voies de droite, sinon le reste là, on a des autoroutes de 120, 130 et 140 km/h ; ça, ce sont des vraies autoroutes dont nous ne disposons pas assez aujourd'hui. Donc, les 120 km, ce sont des normes sous-régionales auxquelles le Mali a souscrit. Nous avons des directives, la

directive n° 014/CM/UEMOA de 2005, la directive n° 015/CM/UEMOA de 2009, le Mali a transposé toutes ces directives, et les normes sont des normes communautaires.

L'Honorable OUATTARA : les anciennes dispositions sont-elles insuffisantes ? L'ancien code a montré ses limites, parce que ce code date de 1999 ; après 24 ans d'application, ce code a montré ses limites. Vous avez vu, il y a des gens qui nous demandent des dispositions répressives, mais il faut faire beaucoup attention. Le code actuel ne prévoit pas ces dispositions répressives. Si jamais on les applique, si on tombe sur des têtes brulées, elles peuvent trimbaler l'Etat devant les tribunaux. C'est la raison pour laquelle cette relecture est attendue, depuis 2005 on est là-dessus pour pouvoir prendre en compte toutes les dispositions.

En 1999 où on faisait cette loi relative à la circulation routière, il n'y avait pas de Katakatani et de motos taxis ; quand vous regardez aujourd'hui, les choses ont évolué, on a des Katakatani qui font le transport humain et des motos taxis qui font le transport public. Les dispositions n'avaient pas prévu tous ces moyens de transport ; donc, obligatoirement, on est obligé de relire.

Et quand vous regardez, on a commencé à appliquer les sanctions pour le port de ceinture, mais dans l'ancien code, quand vous êtes en urbain, le code ne prévoyait pas ça. Le code prévoyait uniquement en interurbain. Raison pour laquelle, quand ils ont commencé, les gens ont attiré leur attention, ils ont laissé.

Même aujourd'hui, pour le port de casque, ce n'est pas valable pour tout ce que vous avez comme engins à deux roues, mais c'est pour les engins à deux roues dont le cylindre atteint les 125 cm^3. Mais aujourd'hui, quand vous prenez certaines motos en circulation, le cylindre ne vaut pas 125 m^3, le cylindre est à 80 cm^3. C'est ce qui fait que cette partie devait être prise en compte pour que nous soyons conformes à la loi au cas où nous allons mettre en place, comme tout le monde le souhaite aujourd'hui, des dispositions répressives. Il faut qu'on soit juridiquement adossé à un texte.

L'état des routes est inquiétant. Oui, je l'ai dit. Mais si vous constatez, pour tous ceux qui sont de Bamako, de 2021 à aujourd'hui, je crois que quelque chose est en train d'être fait. Mais tout n'est pas parfait hein. Mais quand vous prenez les axes principaux aujourd'hui, je peux dire que le programme que je suis en train de clore, c'est le programme de 2022 ; et le programme de 2023, on doit commencer ce programme peut-être la semaine prochaine et beaucoup d'axes vont être réconfortés. Je l'ai dit ici à plusieurs reprises que le réseau routier de Bamako est vieillissant ; c'est un réseau routier qui date à peu près du moment de la CAN 2002 ; de 2002 à aujourd'hui, ça fait 21 ans. Mais tout ce que nous devons faire pour rendre les routes carrossables, on est en train de le faire. Sinon, pour un programme d'entretien routier que nous avons estimé à plus de 55 milliards, ce que nous avons pu mobiliser ne peut même pas prendre le 10ème de ces travaux ; donc, on est obligé de faire selon les moyens dont nous disposons. Mais il faut reconnaitre que, même si on ne reconnait pas, mais Mme la Ministre va dire : aujourd'hui on a fait quelque chose pour que la route soit carrossable à Bamako. Je ne dis pas que c'est parfait.

« Le contrôle technique des véhicules n'est pas à la norme ». Effectivement, l'Etat a concédé depuis 1996 le contrôle routier à un opérateur privé, et l'Etat n'a même pas la bouche dans ça, c'est l'opérateur privé qui est responsable. Mais avec des dispositions qui sont en cours, c'est sûr que l'Etat aura à

donner son avis par rapport à tout ce qui est fait dans le cadre de cette concession.

Ensuite, les gros porteurs, les conducteurs. Il y a un Honorable qui a dit : quand vous prenez les accidents, 95 % de ces accidents, c'est dû au facteur humain. Je l'ai dit, quand la route est en mauvais état, c'est les dégâts matériels, mais quand la route est en bon état c'est des pertes en vie humaines. Ça, ce sont toutes les statistiques que nous avons : pour les routes en mauvais état, ce sont des dégâts matériels, il y a moins de perte en vies humaines, mais quand la route est en très bon état, c'est les pertes en vies humaines. Nous déplorons cet état, mais nous devons aller jusqu'à présent à la sensibilisation. Parce qu'on a vu que la sensibilisation a montré ses limites, les policiers sont là, bien vrai que - quelqu'un l'a dit - il y ait l'abus. Mais avec tout ça, on voit que si vous êtes à la circulation il y a des usagers aussi qui font autre chose qui est pire que l'abus.

Les usagers-là, quand vous vous arrêtez à la circulation, ou bien si vous-même vous êtes à la circulation, vous voyez qu'il y a certains qui font des choses, vous allez leur demander où est-ce qu'ils ont passé leur permis. Donc, il faut aller, en plus de la sensibilisation, mettre en place des dispositions répressives et la loi prévoit toutes ces dispositions répressives.

Les commissions de retrait des permis ne seront plus à Bamako seulement, comme le président de la Commission l'a dit ; ces commissions vont être dans toutes les régions et elles seront présidées par les gouverneurs des régions, qui vont conformément… Parce qu'après cette loi, il y a 72 textes qui doivent découler. On a des décrets, des arrêtés, des décisions qui vont essayer de détailler tout ce qui doit être pris en compte pour que le nouveau code ou bien la nouvelle loi relative à la circulation routière puisse être une réalité, prenne en compte tout ce que nous avons comme insuffisances, contraintes qui nous amènent souvent à des cas désastreux, des accidents mortels.

L'Honorable DOUGNON avait demandé les dispositions pour amoindrir l'abus des policiers. J'ai dit : la prise en charge de tout ce qui est comme acteurs n'est pas au niveau du ministère des Transports et des Infrastructures ; il y a la police de la circulation routière qui est au niveau du ministère de la Sécurité, et je crois que le ministère de la Sécurité est à pied d'œuvre pour pouvoir, comme vous l'avez dit, sensibiliser les agents verbalisateurs, c'est-à-dire les agents qui sont au niveau des voies ouvertes à la circulation routière pour qu'ils s'en tiennent à ce que les textes disent. Mais l'être humain est l'heure humain hein ; ce dont nous disposons, nous allons le faire. Mais le message va être transmis au ministre en charge de la circulation routière pour qu'il sensibilise davantage les agents qui sont chargés de mettre en œuvre ces textes que nous allons adopter.

L'Honorable Younoussa TOURE demande la disponibilité du rapport. Effectivement, l'OMH avait une convention avec le CNREX-BTP ; en 2011 les rapports ont été produits, et les rapports existent. Ça, c'était sur les logements de Tabacoro. Mais après ça, la convention n'a pas été renouvelée par l'OMH, parce que l'OMH même a connu des difficultés où les travaux pour la construction des logements sociaux avaient eu un différé ces dernier temps. Sinon, la convention existe, mais elle n'a pas été renouvelée.

Donc, si l'Honorable a besoin du rapport, les rapports existent, on peut lui faire une copie.

La conduite nocturne avec les accidents récurrents que nous avons connus ces derniers temps. Il y a eu une instruction interministérielle où pratiquement tout ce qui est comme transport voyageur est interdit de zéro heure à cinq heures. Je crois que le communiqué a été lu même à la télévision, et nous avons partagé officiellement, pour les transports voyageurs, c'est-à-dire les cars et consorts. Sinon, pour les gros porteurs, il y a une interdiction parce que les gros porteurs ne peuvent pas circuler en pleine journée avec les autres usagers de la route. Mais pour les transports voyageurs c'est interdit de zéro heure à cinq heures du matin.

L'Honorable Salaha MAIGA avait demandé comment instaurer tout ce que nous allons prendre. Nous profitons pour demander aux Honorables d'être les ambassadeurs du ministère des Transports et des Infrastructures pour sensibiliser qui de droit et de dénoncer qui de droit par rapport à tout ce que vous allez constater, que ça soit les véhicules sans plaques - le président de la commission l'a dit -, on a commencé, que ça soit ceux qui sont concernés, il y a même des Honorables là-dedans hein … (*Applaudissements*.), il y a des avocats, des chanteurs, des marabouts…

Amadou MAIGA. Il y a des ministres aussi. (*Sourire*.)

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures.* Non, pour les ministres, ça, c'est pour des questions de sécurité.

Des voix. Ah ! (*Sourires*.)

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures.* Non, les plaques sont dans leurs véhicules. Tous les véhicules acquis sur le budget d'Etat, la plaque sort directement avec la carte grise.

M. le Président. S'il vous plaît, ordonnons les débats.

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures.* Mais quand vous regardez pour les magistrats - peut-être ils m'écoutent -, les Honorables, les porteurs d'uniforme, les marabouts, les chanteurs, ça, c'est le problème crucial que nous avons. Peut-être, quand ils vont m'entendre devant ce micro, chacun va essayer de corriger. Sinon, ce sont les cinq cas que nous avons. Les porteurs d'uniforme, s'ils sont dans la salle, en font partie. On a de sérieux problèmes avec ces cinq groupes.

Une voix. Les ministres aussi.

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures.* Non, tous les véhicules acquis sur le budget d'Etat ont des plaques.

M. le Président. S'il vous plait ! Ne posez pas de questions en même temps à Mme la Ministre, laissez-la intervenir.

Une voix. …

M. le Président. Non, ce n'est pas un débat public.

Allez-y, Madame la Ministre, continuez.

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures. (Sourire.)*

On dit que le contrôle routier est permanent à Bamako, mais dans les régions, le contrôle est pratiquement une fois par semaine. Mais qui connait le trafic au niveau de Bamako et qui connait le trafic dans les régions, ce n'est pas la même chose, il y a un grand écart. Donc, obligatoirement, à Bamako - c'est la capitale - le contrôle doit être régulier et permanant. Mais dans les régions c'est difficile que chaque jour vous avez des nouveaux. Par exemple, quand vous prenez

un rond-point, si vous vous y mettez, c'est sûr qu'il n'y aura pas de problème. Mais à Bamako, ce n'est pas la même chose.

L'Honorable Boubacar H. DIALLO a posé une question : est-ce qu'il y a une marge pour les laboratoires privés ? C'est pour l'informer qu'aujourd'hui à Bamako ou bien au Mali il n'y a aucun laboratoire agréé dans le domaine des Bâtiments Travaux Publics. Tous les laboratoires que vous voyez, ce sont des laboratoires qui sont, soit dans les bureaux d'études, ou bien des gens qui ont créé à l'API une structure et dans les missions de la structure ils mettent des activités relatives à la géotechnique, au contrôle des qualités. Sinon, les laborantins mêmes, ils savent… - on était l'autre jour en écoute devant la commission CNT - … qu'au Mali il n'y a aucun laboratoire agréé dans le domaine des Bâtiments Travaux Publics. C'est soit dans les bureaux, soit des structures où ils écrivent une partie des missions dans la mission de la structure. Sinon, il n'y en a pas. C'est avec le décret de 2019 et après le décret du CNREX que tous ces laboratoires vont chercher leur agrément pour se conformer à ce que la loi a dit. Sinon, il n'y a pas de laboratoires privés agréés au Mali dans le domaine des Bâtiments Travaux Publics.

Il demande : est-ce qu'il est prévu le retrait des permis ? On a répondu, le retrait de permis est prévu.

Je l'ai dit aussi, Monsieur le Président, je compte sur les Honorables pour nous aider, c'est une question qui est pour tout le monde, pour la sécurité routière au Mali.

Je remercie l'ensemble des membres du CNT.

Je vous remercie. (*Applaudissements*.)

M. le Président. Merci beaucoup Madame la Ministre.

Nous allons voter ces **lois** une à une.

Nous commençons par le **dépôt n° 23-46/CNT**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 123
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté à l'unanimité par les membres du CNT présents dans cette salle. (*Coup de maillet*.) Madame la Ministre, félicitations ! (*Applaudissements*.)

Nous allons passer au deuxième projet de loi, le **dépôt n° 23-43/CNT**.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Résultat :

Pour : 126
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté à l'unanimité des membres du CNT présents dans cette salle. (*Coup de maillet*.) Madame la Ministre, merci beaucoup, félicitations. (*Applaudissements*.)

Bismillah !

Mme DEMBELE Madina SISSOKO, *ministre des Transports et des Infrastructures*. Merci Monsieur le Président.

Merci Honorables membres du Conseil National de Transition.

Je remercie tous ceux qui ont contribué, je sais que c'est plus qu'une nécessité. Quand vous regardez les bâtiments qui s'écroulent chaque jour et quand vous regardez la circulation routière qui tue tous les jours, moi, je crois qu'on devait aller à cette relecture depuis longtemps mais DIEU l'a voulue aujourd'hui.

Donc, je vous remercie, bon après-midi à vous tous ! *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci beaucoup Madame la Ministre.

Bien ! Nous passons maintenant au dernier point de l'ordre du jour, les **communications**.

AVIS

Le Président du Conseil National de Transition informe les membres du CNT et le personnel administratif que la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé et des Industries, avec l'appui de la Direction Générale du Budget, organise un atelier de formation des commissaires en gestion axée sur les résultats (GAR).

Ledit atelier prévu les 18 et 19 août 2023, a pour objet d'initier les vingt-six (26) nouveaux parlementaires nommés au CNT à la procédure d'analyse et d'examen du budget en mode programme d'une part, et de procéder au renforcement des capacités des anciens commissaires en la matière d'autre part.

Sont conviés à y participer : les vingt-six (26) nouveaux membres du CNT ; les dix-huit (18) membres de la Commission des Finances ; un (1) membre de chacune des autres commissions (11) ; les six (6) assistants de la commission des Finances ; les sept (7) membres de l'UNACEM, trois (3) experts et quatre (4) assistants ; trois (3) représentants du secrétariat général ; deux (2) représentants du cabinet ; deux (2) agents de sécurité ; deux (2) huissiers.

Le Président sait compter sur la présence des membres du CNT et du personnel administratif désigné audit atelier.

Bamako, le 14 août 2023

Le Secrétaire général adjoint

Amadou B. WAGUE
Officier de l'Ordre National

La dernière communication, c'est que la prochaine plénière c'est pour le jeudi prochain 17 août à partir de 9 heures. Naturellement, vous recevrez l'avis.

Vous êtes très fatigués. Merci beaucoup d'être restés aussi longtemps.

La séance est levée. (*Coup de maillet*.)

La séance est levée à 14 h 16 mn.

Fait à Bamako, le 15 août 2023

Le Président de séance

Assarid AG IMBARCAOUANE
1er Vice-président du Conseil national de Transition

Les Secrétaires de séance

M. Alioune GUEYE
4ème Secrétaire parlementaire

Mme Oumou SANOGO
6ème Secrétaire parlementaire

SESSION ORDINAIRE D'OCTOBRE 2023

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du lundi 9 octobre 2023

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du lundi 9 octobre 2023

(SESSION ORDINAIRE D'OCTOBRE)

(Salle Djéli Baba SISSOKO du Centre International de Conférence de Bamako – CICB)

Présidence de l'Honorable Malick DIAW, Président du Conseil national de Transition (CNT)

Secrétaires Parlementaires :

- Mme Habibatou N. TRAORE
- Mme Oumou SANOGO

La séance est ouverte à 10 h 07 mn.

M. le Président. Bonjour à toutes et à tous.

De bonne humeur et de bonne heure, nous reprenons.

La séance est ouverte. (*Coup de maillet.*)

Messieurs les Ministres ;

Chers collègues membres du Conseil national de

Transition ;

Mesdames et Messieurs.

Comme vous le savez, nous aurons toujours une pensée pieuse envers nos illustres disparus, ceux qui sont morts pour la cause malienne, nos victimes nationales et non nationales. A leur hommage, je vous prie d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence observée.)

Que leurs âmes reposent en paix !

Je vous remercie.

- **Appel nominal des membres du CNT**

Nous allons passer à l'ordre du jour qui nous réunit ce matin.

PROJET D'ORDRE DU JOUR N° 013/CNT-RM

I. DELIBERATIONS SUR LE PROJET DE LOI SUIVANT :

- **Dépôt n° 23-59/CNT** : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-25/PT-RM du 29 septembre 2023 autorisant la ratification de la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des Etats du Sahel (AES), signée à Bamako, le 16 septembre 2023, entre le Burkina Faso, la République du Mali et la République du Niger. **(Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale) (Com. AEI).**

II. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET 2024 DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION. (Com. des Finances). (HUIS CLOS).

III. COMMUNICATIONS.

(Projet d'ordre du jour amendé avec l'inscription du point II en tête de l'ordre du jour.)

****

NB. Le CNT a abordé successivement l'examen de son projet de budget 2024 à huis clos et celui du dépôt n° 23-59/CNT)

I. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET 2024 DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION. (HUIS CLOS)

La séance est reprise à 11 h 45 mn, à la suite de la séance à huis clos sur le projet de budget 2024 du CNT.

(Le Ministre Abdoulaye DIOP, entre en salle sous les ovations des membres du Conseil national de Transition, débout).

M. le Président. Mesdames et Messieurs, la séance est reprise. (*Coup de maillet.*)

Chers collègues membres du CNT, à présent, nous sommes avec le ministre des Affaires Etrangères, Abdoulaye DIOP. Je sais qu'ici au CNT, nous encourageons toujours les patriotes comme le ministre DIOP. *(Applaudissements.)* C'est vrai, nous sommes un ensemble, mais je vous prie vraiment de l'accueillir par des ovations. *(Ovations.)*

Monsieur le Ministre, bienvenue au Conseil national de Transition et merci !

Comme vous le savez, il se fait rare au CNT. Loin de faire ses éloges, je sais combien il est vraiment occupé. Même là, il m'avait promis de passer en personne pour expliquer aux Honorables membres du CNT les enjeux de cette Charte. Actuellement, vous avez remarqué une petite lourdeur, c'est parce qu'il était à l'aéroport pour accueillir une délégation et il s'apprête également pour sortir mais il a voulu répondre physiquement. Merci pour cette disponibilité. *(Applaudissements.)* Encore merci.

Mesdames et Messieurs, donc nous allons continuer avec l'examen du **dépôt n° 23-59/CNT**.

- **EXAMEN DU DEPOT N° 23-59/CNT : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2023-25/PT-RM DU 29 SEPTEMBRE 2023 AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CHARTE DU LIPTAKO-GOURMA INSTITUANT L'ALLIANCE DES ETATS DU SAHEL (AES), SIGNEE A BAMAKO, LE 16 SEPTEMBRE 2023, ENTRE LE BURKINA FASO, LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA REPUBLIQUE DU NIGER**

Avant d'inviter le Président de la Commission Affaires Etrangères à venir introduire son rapporteur, je vous prie vraiment, Mesdames et Messieurs, d'applaudir les trois pays qui sont à l'origine de l'AES. *(Applaudissements).*

Merci bien chers collègues.

A présent, j'invite le Président de la Commission des Affaires Etrangères, l'Honorable Aboubacar Sidiki KONE, à prendre la parole.

Aboubacar Sidiki KONE, *président de la Commission des Affaires Etrangères, des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine.* Merci Monsieur le Président.

Honorables membres du CNT,

Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs.

NOTE INTRODUCTIVE

Un des pères fondateurs de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), le président Kwamé NKRUMAH disait avec clairvoyance en mai 1963, dans son ouvrage intitulé « Africa, you must unite », en traduction : « L'Afrique doit s'unir » : « Si nous n'abordons pas les problèmes de l'Afrique avec un front commun et une résolution commune, nous perdrons notre temps en marchandage et arguments vides jusqu'au moment où nous serons de nouveau colonisés et nous serons devenus des instruments d'un colonialisme bien plus puissant que celui dont nous avons souffert jusqu'à présent ».

Ces panafricanistes africains de premières heures nous envoyaient déjà des signaux forts de l'impérieuse nécessité de nous mettre ensemble en vue de bâtir notre continent.

Le Mali s'est résolument engagé à cette « union sacrée » en prenant en charge le volet intégration dans les différentes Constitutions en précisant qu'il est prêt à abandonner tout ou partie de sa souveraineté pour accomplir l'unité africaine.

Mais au fil du temps, des grands ensembles d'intégration, mis en place à cet effet, ont été détournés de leur objectifs fondamentaux de solidarité et d'entraide mutuelle en ne prenant plus en compte le peuple comme repère.

C'est ainsi donc, qu'après avoir tirés des leçons des expériences malheureuses caractérisées quasiment par des sanctions illégales, illégitimes, inhumaines et impopulaires des organisations sous-régionales, que trois Etats du Sahel ont décidé d'aller ensemble à la conquête de leur souveraineté à la faveur des changements intervenus dans les pays respectifs.

Pour matérialiser cette idée de mutualiser nos efforts, la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance entre trois Etats du Sahel a vu le jour en septembre 2023 dernier sur des fonts baptismaux sous le leadership clairvoyant de l'imperturbable patriote Colonel Assimi GOITA. *(Applaudissements.)*

C'est dans ce cadre qu'un projet de loi a été soumis à l'appréciation du Conseil national de Transition. Ou, Monsieur le Président, il s'agit, bien sûr, du **dépôt n° 2023-59/CNT : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-25/PT-RM du 29 septembre 2023 autorisant la ratification de la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des Etats du Sahel (AES), signée à Bamako, le 16 septembre 2023, entre le Burkina-Faso, la République du Mali et la République du Niger**.

Signalons que ladite ordonnance, initiée par le ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, a été adoptée par le Conseil des Ministres en sa séance du 20 septembre 2023.

La Commission des Affaires Etrangères, des Maliens Etablis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine a été saisie pour l'étude au fond de ce dossier. Dès que nous l'avons été, la Commission a élaboré un questionnaire, organisé des séances d'écoutes avec M. le ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale. Elle a rédigé un rapport suite à nos travaux.

Je voudrais, Monsieur le Président, avec votre permission, inviter le rapporteur de la Commission, l'Honorable Sambou Diadié FOFANA, à nous livrer le contenu de ce rapport.

Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci Honorable Président de la Commission.

Honorable Sambou Diadié, vous avez la parole.

Sambou Diadié FOFANA, *rapporteur de la Commission des Affaires Etrangères, des Maliens Etablis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable rapporteur. Merci à la Commission.

Je précise que nous avons deux rapports d'avis qui concernent la Commission des Lois et la Commission de la Défense.

J'invite le Président de la Commission des Lois à venir introduire son rapporteur.

Dr Souleymane DE, *président de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable Souleymane DE. Merci à la Commission.

J'invite le Président de la Commission de la Défense Nationale à venir introduire le rapporteur de sa Commission.

Minkoro KANE, *président de la Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile, introduit le rapporteur de sa Commission.*

Moustapha SANGARE, *rapporteur de la Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable SANGARE. Merci bien à la Commission.

Chers membres du CNT, à présent, je vais inviter M. le Ministre à réagir uniquement sur les différents rapports ; et après, nous allons ouvrir les débats et le ministre reviendra encore pour répondre aux questions qui seront posées.

Merci bien, Monsieur le Ministre, de prendre la parole pour réagir uniquement sur les rapports.

Abdoulaye DIOP, *ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale*. Merci infiniment.

Très Honorable Président du Conseil national de Transition,

Honorables membres du Bureau du Conseil national de Transition,

Honorables membres du Conseil national de Transition,

Monsieur le Ministre en charge de la refondation,

Distingués amis présents ici,

Je voudrais tout d'abord indiquer que je suis ici sur ordre de Son Excellence le Colonel Assimi GOITA, président de la Transition, chef de l'Etat, du Premier ministre Choguel Kokalla MAIGA, chef du Gouvernement, mais aussi de l'ensemble des membres du Gouvernement, en particulier le ministre en charge de la Défense et des Anciens Combattants avec lequel nous avons travaillé de façon très étroite sur ce dossier, et aussi d'autres collègues qui ont été directement impliqués dans la gestion de ce dossier.

Très Honorable Président du Conseil national de Transition, je voudrais tout d'abord vous exprimer toute ma gratitude pour la flexibilité avec laquelle vous avez géré cette question. Je voudrais d'emblée présenter mes regrets à vous-même, au Bureau et à l'ensemble des Honorables membres du Conseil national de Transition pour ce démarrage tardif pour des raisons qui sont indépendantes de ma volonté. Donc, je voudrais vraiment vous saluer, vous remercier de nous donner l'occasion d'être là en personne devant vous par respect pour votre Institution mais aussi à cause de l'importance de cette question pour laquelle je voudrais pouvoir apporter les témoignages ou les éléments d'appréciation.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le rapport qui a été présenté par la Commission des Affaires Etrangères, des Maliens Etablis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine.

Je voudrais saluer et me féliciter de la qualité du rapport mais aussi des conclusions et recommandation qui y sont contenues. Conclusions et recommandations qui, de notre point de vue, prennent en chargent nos préoccupations.

Je voudrais aussi prendre note et apprécier les avis qui ont été donnés tant par la Commission des Lois que par la Commission Défense, et vous dire que nous sommes satisfaits des conclusions auxquelles les différentes Commissions sont parvenues.

Je voudrais vraiment saluer le président de la Commission des Affaires Etrangères et son rapporteur, les présidents des Commissions des Lois et de la Défense et leurs rapporteurs, ainsi que tous les Honorables membres qui ont contribué aussi à ce travail.

Nous avons aussi pris très bonne note de toutes les recommandations qui ont été formulées et qui, à propos, pourront être prises en charge dans le cadre du travail qui est prévu au niveau de l'article 3 où nous allons travailler à développer les différents mécanismes opérationnels de l'Alliance qui nous donneront aussi l'occasion de prendre en charge ces observations.

Monsieur le Président, je me tiens à votre disposition et à la disposition des Honorables membres du Conseil national de Transition pour les questions, les demandes d'éclaircissements et toutes les orientations éventuelles qui pourront nous être adressées.

Merci infiniment. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères pour ces mots.

Merci Honorables membres du Conseil national de Transition.

A présent, je voudrais tout d'abord certifier à Monsieur le Ministre que certainement nous aurons beaucoup d'intervenants, compte tenu de l'importance de l'ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui, mais aussi parce qu'on n'a pas l'habitude de vous voir ici. Donc, nous allons poser des questions qu'on devait poser depuis très longtemps et éventuellement prendre le futur aussi en compte. Merci bien de votre très bonne compréhension.

Chers membres du CNT, inscrivez-vous, s'il vous plaît…

Assarid AG IMBARCAOUNE. Il n'y a pas d'intervenant.

M. le Président. Il y a beaucoup de mains levées, Monsieur le Président. (*Sourire*.) Non, ils veulent comprendre ; sinon, il n'y a pas de question parce que je sais qu'au sortir de cette plénière beaucoup des membres du CNT vont vouloir accorder des interviews. Donc, il faut avoir au moins la bonne information, les mots justes avant d'aller se tromper. Je crois qu'il le faut, Monsieur le Président.

Donc, nous allons ouvrir les débats…

Honorable Aïchata CISSE, vous avez la parole.

Mme HAIDARA Aïchata CISSE.

Monsieur le Président,

Messieurs les membres du Gouvernement,

Chers collègues,

Bonjour.

Je salue cette Alliance qui, de mon point de vue, va combler significativement le vide sécuritaire qui existe entre non seulement les trois frontières mais au-delà.

Monsieur Président, comme vous l'avez dit, il n'y a pas beaucoup de questions à poser mais quand même il y a des choses à dire.

Je m'en vais féliciter le Président Assimi GOITA et toutes les autorités pour leur patriotisme et leur clairvoyance.

Je veux féliciter à ce micro spécialement le ministre DIOP, qui fait notre fierté à l'extérieur, notre porte-voix.

Chers collègues, je veux vous donner une information, je suis sûr que le Président le sait, qu'il est la personne la plus informée : le Ministre DIOP, à l'Assemblée Nationale du Cameroun, est désigné comme le ministre africain le plus populaire. Je vous prie de l'applaudir, il fait la fierté du Mali. *(Applaudissements).*

J'ai tout de même une question à poser, Monsieur le Ministre : quelles sont les dispositions prises pour la vulgarisation et l'application de ce projet de loi qui - je suis sûre - deviendra tout à l'heure une loi ? Parce que, ce qu'on a remarqué, c'est qu'il y a beaucoup de lois qui sont votées, il y a beaucoup de bonnes dispositions prises mais en général les gens ne connaissent pas le contenu. Je crois que c'est important de prendre des dispositions très importantes pour que cette Charte soit vulgarisée jusqu' au niveau des villages et des frontières.

Monsieur le Ministre, je suis même un peu émue tellement que je suis fière de mon pays. Je suis fière de son courage, je ne dirais même pas le courage politique mais le courage patriotique et la résilience de tous les Maliens.

Et je me dis que le vote de ce projet de loi est une occasion pour moi de rappeler que le Mali est un pays digne, que les Maliens sont dignes et que les Maliens mettent leur dignité avant tout.

J'ai beaucoup de choses à dire mais comme il y a beaucoup de gens qui ont demandés la parole…

Je ne saurais terminer sans remercier et féliciter notre Président, le Colonel Malick DIAW, qui ne cesse de nous rappeler notre rôle, qui ne cesse de nous rappeler que le Mali est un et indivisible, que nous, nous sommes la vitrine du Mali puisque les lois sont votées chez nous et nous représentons le peuple malien. Donc, je saisis cette occasion pour le remercier surtout pour son exemplarité.

Je vous remercie. (*Applaudissements)*.

M. le Président. Merci Honorable HAIDARA.

Honorable Sina DAMBA.

Mme MAIGA Sina DAMBA. Merci beaucoup Honorable Président**.**

Messieurs les membres du Gouvernement,

Chers collègues membres du CNT.

Je commence par remercier la commission qui avait été saisie au fond par rapport à ce dossier et surtout l'introduction du président de la Commission.

Je m'en vais donc rappeler ici que la création de cette Alliance a suscité beaucoup d'espoir auprès des populations des pays concernés parce que tout simplement ces populations, depuis une dizaine d'années, souffrent des affres de cette crise multidimensionnelle. Donc en AES elles ont vu un espoir qui va leur permettre de vivre tranquillement et sur leur territoire.

Monsieur le Président, on a l'habitude également de voir la création de telles institutions mais après on se rend compte quelques années après, sinon quelque mois après, que la question des ressources financières se pose. Donc, je voudrais ici savoir quelles sont les assurances aujourd'hui, qu'on peut donner aux populations de ces pays-là par rapport à la mobilisation des ressources financières qui vont être nécessaires à la bonne marche de l'AES. Parce qu'il ne faudrait pas que l'AES souffre aussi, comme les autres institutions africaines, du manque de ressources financières.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable Sina DEMBA.

Honorable Amina FOFANA.

Mme Amina FOFANA. Merci beaucoup Honorable Président.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, nous sommes vraiment très fiers de vous accueillir ici. Et ce n'est pas seulement le Mali, c'est toute l'Afrique qui est fière de tout ce que vous accomplissez pour le continent. Toutes mes félicitations et beaucoup de courage dans tout ce que vous faites !

Chers collègues, Monsieur le Président, j'ai quand même des recommandations, ce ne sont pas des questions. Par exemple pour les recommandations ici, il est écrit qu'on va mettre en place un parlement de l'Alliance ; je propose qu'on ajoute aussi **un gouvernement central de l'Alliance,** pour la coordination de nos institutions. *(Applaudissements.*) Ça, c'est la première proposition.

Ma deuxième proposition. La derrière fois, nous avons eu très peur ; moi-même, j'ai passé une nuit blanche parce qu'au sein de l'Alliance il y a des force exogènes, maléfiques avec les enfants égarés du pays qui ont voulu faire un coup d'Etat au Président du Burkina. Donc, il faut créer vraiment une combinaison de forces

d'interventions spéciales, rapides, prêtes à tout moment pour déloger les intrus maléfiques.

Aussi, je sais que la Charte a déjà été signée et il y a 17 points, j'aurais voulu que ça soit clair. Par exemple, le 18ème point, malgré que c'est écrit ici qu'on a une défense commune, il aurait fallu peut-être clarifier à la CEDEAO, aux occidentaux et aux enfants égarés - leurs complices du pays - qu'au cas où il y a déstabilisation, on va déstabiliser la personne qui a tenté de déstabiliser. *(Applaudissements - Rires.)* Il faut absolument que ça soit clair que s'ils pensent qu'ils ont fait un coup d'Etat au Burkina - je ne le souhaite pas -, qu'ils sachent que le coup d'Etat n'est pas du tout effectif et qu'on va déloger la personne qui est là.

Je félicite la commission qui a fait ce travail brillantissime et excellentissime.

Merci pour le discours panafricain du président de la Commission des Affaires Etrangères. Si je s'avais que cette loi passait, j'allais me faire le plaisir de vous accompagner dans l'élaboration du document.

Merci à vous. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci Honorable FOFANA.

Honorable Salaha MAIGA.

Salaha MAIGA. Merci Monsieur le Président.

Honorable Président du CNT,

Honorables collègues membres du CNT,

Monsieur le Ministre,

J'exprime tout d'abord ma satisfaction totale pour la création de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) et je manifeste mon soutien indéfectible à l'Alliance.

Cependant, je voudrais attirer votre attention sur un secteur dont moi, je suis acteur, il s'agit du secteur des arts et de la culture, qui, quarante jours avant la création de l'Alliance, c'est-à-dire le 7 août, a été injustement sanctionné par le ministre français de l'Europe et des Affaires Etrangères. (Je cite) « Pour des raisons de sécurité », le ministre français de l'Europe et des Affaires Etrangères a suspendu depuis le 7 août la délivrance des visas depuis Niamey, Ouagadougou et Bamako, ainsi que la mise en œuvre de ces pays et des coopérations culturelles. Cette décision n'affecte pas les personnes qui seront titulaires de visa avant cette date ou résidant en France ou dans les pays de l'Europe. Ceci veut dire un isolément de 115 000 foyers au Mali qui vivent de ce secteur et qui font une contribution de 2,5 dans le P.I.B du pays. Ça a déjà commencé, c'est-à-dire ceux qui ont déjà l'accès en cours, dès que leur date de visa en cours sera arrêtée, alors que nous savons bien que le grand cachet, le vrai cachet des artistes, ils ne le gagnent que dans les pays européens.

La Charte à l'article 15 prévoit des dispositifs qui pourront atténuer, en évoquant des textes additifs à complémenter ces différentes parties. Personnellement, j'ai été victime de cette décision qu'ils ont pris le 7 octobre, ma structure a été choisie comme la seule en Afrique qui doit participer aux états généraux de la musique du monde à Paris. Et du fait que c'est à Paris, nous n'avons pas pu participer alors que c'était une activité officielle.

Donc, Monsieur le Ministre, que prévoyez-vous dans l'urgence - parce qu'ici il y a urgence - de l'Alliance pour atténuer les difficultés qui traversent et qui vont traverser encore ce monde des arts et de la culture ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable Salaha.

Honorable Alhassane AG AHMED MOUSSA.

Alhassane AG AHMED MOUSSA. Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je n'ai pas de question, j'ai une contribution.

Je pense que nous commençons bien cette session parce qu'en plénière ouverte elle commence par un dossier qui va changer le visage du Sahel, voire le visage de la sous-région.

Mais avant de faire ma contribution, je voudrais rappeler certaines spécificités qui ne sont pas seulement l'appartenance au Sahel que les trois pays partagent. Vous savez, le Mali, le Burkina et le Niger sont les trois pays de l'hinterland, donc enclavés de l'UEMOA et qui appartiennent aux Pays les moins avancés (PMA). L'appartenance aux PMA n'est pas une vertu mais c'est des opportunités économiques et commerciales qui peuvent être exploitées par ces pays.

La deuxième spécificité qui est aussi économique, c'est la similitude de la structure des trois économies, basée essentiellement sur l'agriculture et les mines. Ce sont des spécificités qui peuvent faciliter justement la mise en cohérence des politiques économiques en plus de la politique sécuritaire.

Ceci m'amène à aller vers ma contribution, il s'agit de ratifier la Charte du Liptako-Gourma. Le Liptako-Gourma est un projet… - et c'est dit dans le rapport de présentation de ce dossier au Conseil des Ministres - … qui vise à mutualiser les projets de développement et l'exploitation de ressources naturelles de la région. Il se trouve que l'article 2 de la Charte prévoit seulement la mutualisation des moyens sur le plan sécuritaire.

Maintenant, ma contribution. Puisque l'article 15 prévoit des textes additionnels, ce que je suggère, c'est qu'en application de l'article 15, on mette aussi en exergue la mutualisation des moyens pour l'exploitation des potentialités économiques. Je prends un exemple, la filière bétail-viande, mais quand vous prenez l'élevage des trois pays, mais c'est l'essentiel de l'élevage de l'Afrique de l'Ouest même si le Nigeria est le premier pays d'élevage de l'Afrique de l'Ouest. Et la filière bétail-viande, il n'y a pas une région du Sahel qui ne soit pas une zone d'élevage, c'est une arme qu'on peut utiliser en termes d'influence économique dans la sous-région voire dans la région.

Donc, je pense qu'au niveau de l'article 15 il faut mettre l'accent sur la mise en cohérence des politiques agricoles. C'est vrai, au niveau de la CEDEAO il y a une politique agricole mais on sait qu'il n'y a plus de solidarité au niveau de la CEDEAO. Or, une politique commune se pose ; l'hypothèse, c'est qu'il y a une solidarité entre les Etats. Et si on tient compte aussi de la perspective même de la désintégration de la CEDEAO, il faut déjà qu'on commence à réfléchir sur la mise en cohérence de nos politiques économiques dans les domaines laitiers, de l'élevage et de l'agriculture. Par exemple, un de nos problèmes aujourd'hui, c'est le ravitaillement en blé mais le Mali a un des potentiels les plus importants de production de blé. Des études passées ont démontré que le blé de Diré est de meilleure qualité que le blé européen et il est plus compétitif rendu Koulikoro.

Donc, je pense qu'il faudrait, en application de l'article 15, qu'on mettre l'accent pour l'avenir sur cet aspect intégration des trois pays au plan économique.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable Alhassane AG AHMED MOUSSA**.**

Honorable Fousseynou OUATTARA.

Fousseynou OUATTARA. Merci beaucoup Monsieur le Président.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Bonjour chers membres de Conseil national de Transition.

Monsieur le Ministre, c'est avec un grand plaisir que je me joins aux différentes appréciations du travail du ministre des Affaires Etrangères, je vous tire le chapeau,

vous êtes un grand ministre *(Applaudissements)*.

Monsieur le Président, je vais faire seulement quelques contributions et des petits commentaires.

C'est avec plaisir que j'ai pris la parole après l'Honorable M. le Ministre Ag Ahmed Moussa. Effectivement, l'Alliance des Etats du Sahel vient compléter l'Autorité du Liptako-Gourma. Depuis le 24 novembre 2011 à Niamey, l'organisation a été érigée en espace économique intégré. Il faut savoir que l'esprit même qui a amené à la création de l'Autorité du Liptako-Gourma, c'est une commission économique des Nations Unies pour l'Afrique… - je sais que M. le Ministre connait bien cette commission - … et le PNUD. C'est dû à quoi ? C'est dû au fait qu'à l'importance du potentiel en ressources minérales, énergétiques, hydrauliques, agro-pastorales et piscicoles que regorge ladite région.

Donc, je salue la création de l'Alliance des Etats du Sahel parce qu'il faut savoir que si vous avez des biens déposés quelque part et que vous ne formez pas une armée pour garder ces biens-là, c'est sûr que d'autres personnes vont venir en prendre possession, c'est ça qui nous est arrivé. Si on n'avait pas mis cette Charte en place pour compléter le volet économique par le volet défense, cet espace allait connaître toujours des perturbations. Et soyez sûr que des esprits malins vont continuer encore à essayer de déstabiliser cet espace parce que ça contient d'énormes richesses.

Je proposerai qu'on commence depuis maintenant à retirer nos banques centrales de la BCEAO et à ériger une banque centrale de cet espace. Ça va nous permettre de mener notre propre politique monétaire, notre propre politique économique de façon indépendante. Et vous savez, si nous créons notre banque centrale, l'esprit qui vient derrière, tout le monde doit comprendre cela, même si on ne le cite pas.

Merci Beaucoup Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable OUATTARA pour cette proposition.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA. Merci Honorable Monsieur le Président.

Messieurs les Ministres,

Chers Collègues membres du Conseil national de Transition.

Monsieur le Président, permettez-moi de féliciter Son Excellence Monsieur le Ministre Abdoulaye DIOP, un ministre très disponible. A chaque instant qu'on envoie un SMS pour un problème, la réponse c'est dans deux minutes. Je peux dire que c'est le Ministre le plus accessible et le plus disponible.

Ceci étant, permettez-moi également de féliciter M. le Ministre : aujourd'hui on est fier de vous, vous avez donné une école de diplomatie panafricaniste. Grâce à vous aujourd'hui, les pays africains parlent clairement sans ambages sur les plateaux de l'Assemblée des Nations Unies.

Honorable Président, dans une introduction parfaite je dirais tout simplement que c'est un coup de maître diplomatique, la création de l'Alliance des Etats du Sahel ; c'est la diplomatie de la défense. Un coup de maître aux sponsors officiels du terrorisme dans le Sahel. La création de l'Alliance des Etats met un point final avec nos désormais anciens collaborateurs coloniaux.

Ceci étant, Monsieur le Ministre, je voudrais parler de trois axes. Le premier, c'est d'abord à me référant un peu à l'échec du G5-Sahel. Vous avez créé cette Alliance sans un tutorat, pour ça aussi vous êtes à féliciter, parce que le G5-Sahel avait un tutorat qui était la France.

En ce sens, ma première question, c'est le financement. Qu'est-ce que vous avez

pris comme dispositions pour le financement de cette Alliance ?

Ma deuxième question, c'est en rapport avec la création de l'Autorité intégrée de développement créée le 3 décembre 1970, qui envisage une mutualisation de développement et aussi de nos ressources naturelles, sachant bien que le Niger est le premier producteur d'uranium en Afrique et 4ème mondial, le Mali et le Burkina 3ème et 4ème successivement en or, ça veut dire qu'on a un potentiel ; en comptant également sur l'Office du Niger. Parce que je sais tout simplement que la création de l'Alliance des Etats du Sahel, c'est une intégration du volet défensif ; sinon, il y avait déjà le volet économique. Alors, à travers ces richesses, est-ce que vous avez envisagé la création d'une union monétaire ? Est-ce- que vous avez aussi envisagé l'intégration collective de l'AES aux BRICS pour nous permettre de faire un exponentiel dans le développement économique ?

En dehors de cela, est-ce qu'il n'est pas aussi important après la recommandation des différentes commissions pour la création de l'inter-comité parlementaire, de créer aussi une cour de justice ? Parce que nous aurons à faire avec des gens qui n'ont ni loi, ni foi et ni religion, qui veulent seulement nous déstabiliser.

Ma dernière question. Monsieur le Ministre, face à cette disposition que vous avez prise, pour notre indépendance dans la sous-région on a eu des pressions par-ci, par-là par le sponsor officiel en essayant même d'empêcher nos étudiants d'aller étudier. Est-ce qu'il n'est pas mieux d'envisager un retrait collectif de la francophonie ? Parce que cela aussi est très important.

Est-ce qu'aussi il n'est pas envisageable de quitter collectivement le protocole additionnel de la CEDEAO ? Parce que c'est avec cet instrument très généralement qu'ils essayent de nous bousculer dans notre élan de développement.

En dernière lieu, Monsieur le Ministre, qu'est-ce-que vous-même, vous prévoyez par rapport à l'avenir de l'Alliance ? Parce que je souhaiterais qu'on se retire collectivement de l'ASECNA pour permettre à ces pays d'utiliser l'espace aérien afin que les bénéfices puissent profiter aussi au financement de nos activités.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable FOMBA.

Honorable Saloum OULD JIDAHLOU.

Saloum OULD JIDAHLOU. Bonjour Monsieur le Président.

Bonjour Monsieur le Ministre.

Comme mes camarades qui sont passés, ils n'ont fait que des contributions, j'ai une contribution et une inquiétude, Monsieur le Président. Parce que ce projet-là est tellement bon que je m'étonne comment on va essayer de le pérenniser pour que ça soit définitif. Parce que 1) ce que je crains, il ne faut pas que l'échec de ce projet ne parte d'ici parce qu'un adage bambara dit : **« ɲɛnɛma tɛ baara kɛ ka ta a di chu ma ».**

M. le Président. Si vous pouviez traduire cette phrase en français.

Saloum OULD JIDAHLOU. Monsieur le Président, je ne peux le traduire. (*Rire*.)

« Traduction suggérée de la Section des Comptes rendus des séances : **« le vivant ne peut pas travailler pour servir le mort ».**

Et mon inquiétude, c'est qu'il ne faut pas que ce soit gâté à partir du Mali.

Donc, Monsieur le Président, il faut que qu'on se donne vraiment la main pour concrétiser ce projet-là qu'on va adopter aujourd'hui. Assimi GOITA, c'est lui qui a pris l'initiative ; il faut que nous, nous lui donnions la main et il faut

que lui aussi accepte de nous accompagner pour qu'on puisse concrétiser ce projet-là.

Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci Honorable Saloum OULD JIDAHLOU.

Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED.

Mohamed Ould Sidi Mohamed. Merci bien Monsieur le Président.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Camarades membres du CNT, bonjour.

Monsieur le Président, je joins ma voix à celles de mes prédécesseurs pour présenter mes félicitations au ministre des Affaires Etrangères pour le bon travail qu'il est en train d'accomplir au nom de la nation malienne.

Ensuite, Monsieur le Président, je salue cette Alliance créée sur initiative de notre président de la Transition, le Colonel Assimi GOITA.

Monsieur le Ministre, est-ce cette Alliance met fin au G5-Sahel dont le Mali, le Burkina et le Niger étaient membres jusqu'à récemment ?

Enfin, Monsieur le Président, je vous adresse, à vous-même, mes félicitations pour le discours que vous avez fait il y a une semaine - la plénière a commencé le lundi 2, on est au 9, pour votre bon discours qui a posé les jalons du Mali nouveau.

Je vous remercie. *(Applaudissements).*

M. le Président. Honorable Mohamed Ould Sidi Mohamed, est-ce que vous êtes sûr de votre vocabulaire « G5-Sahel ? » ? C'est G4 ou bien G3 ? Parlez-vous de… ?

Mohamed OULD SIDI MOHAMED. Je dis qu'on était membre du G5-Sahel…

M. le Président. Oui, on l'était, bien sûr.

Mohamed OULD SIDI MOHAMED. Voilà.

M. le Président. A la date du jour ?

Mohamed OULD SIDI MOHAMED. Est-ce qu'avec la création de l'Alliance, je suppose que nous avons quitté le G5-Sahel, ou nous y sommes toujours ?

M. le Président. D'accord, donc je vais laisser le ministre répondre à cette question ; sinon, moi, je crois que personnellement, vous-même vous avez la réponse à cette question depuis un certain moment. (*Sourires dans la salle*.)

Peut-être qu'il veut une réponse diplomatique.

Merci bien.

La parole est à l'Honorable OULD MATALY.

Mohamed OULD MATALY. Monsieur le Président, merci de m'avoir donné la parole et merci à tous ceux qui sont venus avant moi pour féliciter le Ministre des Affaires Etrangères, vous qui étiez libres depuis longtemps à plus forte raison moi qui étais la victime ; Alhamdoulillah, je suis libre comme tout le monde grâce à DIEU et au Gouvernement du Mali. Vous savez, il faut être en prison pour savoir comme la liberté, elle est importante. Heureusement que je n'ai pas eu la COVID, sinon j'allais mourir à Bamako ici.

(*Incompréhension dans la salle*.)

J'avais dit que j'étais sanctionné, je n'avais pas droit à voyager, je n'avais même pas droit à mes comptes, et grâce au Mali, aux responsables, à mon président lui-même et au ministre des Affaires Etrangères, ça a été levé. *(Applaudissements.)* Maintenant, je suis comme vous et j'attends à être en possession de mes comptes, c'est très simple. Et j'ai dit que si j'avais été atteint par la COVID en son temps, j'allais mourir ici parce que je ne pouvais pas voyager. Et c'est parce que je l'ai dit gratuitement que je n'avais pas soutenu la rébellion. Terminé ! *(Applaudissements.)* Et je ne la soutiens pas.

Ce que je voulais dire, c'est que cette Alliance, elle est très importante parce qu'on a voulu profiter du Liptapo-Gourma, mais en réalité

c'est une alliance qui va au-delà du Liptapo-Gourma pour l'intérêt de la sécurité de nos pays.

Vous savez, on parle du budget de fonctionnement, mais on est très riche ; c'est parce qu'on est riche qu'on est en guerre. Ces motos, ces Toyota, tout ça, c'est l'argent ; s'il n'y avait pas cet argent, est-ce qu'on allait être en possession de tout cela ? Il y a tellement de choses aujourd'hui dans ce pays-là que si on a la sécurité on est les plus riches. Il y a le phosphate à Almoustarat, vous n'avez pas besoin d'acheter des engrais ; il y a la bauxite à Tassiga, à Ansongo ; il y a l'or a Tarkint, ça, c'est à Gao où il n'y avait rien auparavant. Donc, ça veut dire qu'aujourd'hui, les richesses sont là, il suffit seulement d'avoir la sécurité. La sécurité-là aussi, c'est un engagement du Gouvernement, c'est eux qui doivent prendre un engagement pour que nos Etats soient sécurisé. Et moi, je suis pour le principe… - c'est déjà trop tard je vais quand même poser ma question - …, c'est qu'on devrait choisir des noms comme les BRICS, choisir des noms qui nous sont propres, qui ne sont pas les Etats du Sahel. Il fallait choisir des noms – le Mali, le Niger et Burkina - pour que les gens soient jaloux et c'est des gens qui doivent chercher la sécurité. Si aujourd'hui on arrive à sécuriser le Niger, le Burkina-Faso et le Mali, on n'a besoin de rien, on n'a besoin d'aucune aide si ce n'est la pluie. On a les moyens suffisamment, on a suffisamment le potentiel, mais c'est l'insécurité ; et l'insécurité, elle est transfrontalière. C'est vrai qu'aujourd'hui, le fait d'avoir ces trois pays, ça veut dire que ça doit être limité, parce que les gens ne vont plus aller de part et d'autre pour essayer d'ennuyer les gens.

Le Liptapo-Gourma lui-même, c'est une zone riche ; celui qui va là-bas avec un animal ou deux animaux, en 4 ou 5 ans il devient très riche, il se retrouve avec un troupeau de 1000 têtes. C'est parce qu'ils sont très riches qu'ils sont dans des problèmes. Nous avons oublié partout la sécurité et c'est pourquoi dans toute chose, même dans le budget de l'Assemblée il faut mettre la sécurité. Parce qu'aujourd'hui, tout ce que nous avons connu et sur quoi encore on nous a piétinés, l'Occident nous a eus, c'est la sécurité qu'on a négligée. On a négligé tellement la sécurité que les militaires étaient les plus pauvres au Mali dans le temps…

Une voix : Et Maintenant ?

Mohamed OULD MATALY. Maintenant, ils sont les plus pauvres parce qu'ils sont en train de mourir.

Est-ce que depuis qu'il y a eu cette guerre-là, il y a eu des efforts de la guerre de nous, citoyens maliens ? Est-ce qu'on engage son armée dans une guerre alors qu'il n'y a pas d'effort de guerre ? Et on dit seulement dans le micro : on soutient l'armée. On ne peut pas soutenir l'armée avec la bouche, il faut la soutenir aussi avec la sauce, la viande. *(Applaudissements.)* C'est ça en réalité.

Moi, ce que je veux, c'est que depuis qu'il y a eu ces jeunes militaires-là qui ont pris le pouvoir au Mali, on commence à se sentir à l'aise parce qu'il y a beaucoup de choses qu'on touche de près : la souveraineté. Quand on parle de la COMATEX, mais nous, on s'est tant enrichi de la COMATEX, elle a disparu. L'usine des produits pharmaceutiques, mais c'est là où il y avait nos produits, ça s'est envolé. Mais aujourd'hui, un gouverneur de la région ne peut pas te faire un forage parce qu'il n'a pas de foreuse. Un Gouverneur de la région, tu viens chez lui, tu plaides « Le village n'a pas d'eau », il ne peut pas te faire un forage, parce qu'il n'a pas les moyens alors qu'avant il y avait l'hydraulique, il suffit de signer un papier, il s'en va, il va faire le forage.

Aujourd'hui, les véhicules qui sont à Bamako, j'ai vu ça, le dédouanement, la carte grise, la plaque, tout ça, c'est les privés. C'est des moyens qui sont en train d'être dilapidés alors que c'est le gouvernement qui doit l'avoir. On est en train de payer énormément d'argent qui

s'envole. Ici, régulièrement, on donne des exonérations, donnez-moi le nom d'un seul commerçant qui a donné de l'argent à l'Etat malien.

M. le Président. Je voudrais savoir, Honorable Mohamed OULD MATALY, si c'est l'AES qui va donner des exonérations.

Mohamed OULD MATALY. Il faut donner des exonérations aux maliens qui vont soutenir le Gouvernement malien et c'est comme ça que ça a été fait. Et c'est comme ça qu'on rend les maliens riches pour soutenir, comme POUTINE a fait en Russie.

Merci. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci Honorable Mohamed OULD MATALY.

Honorable Alioune GUEYE.

Alioune GUEYE. Merci bien très Honorable Monsieur le Président.

Messieurs les Ministres,

Chers collègues membre du CNT.

Monsieur le Président, je voulais saluer et remercier ici Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale, à travers lui, tout le Gouvernement du Mali sous le leadership du Premier ministre, le Dr Choguel Kokalla MAIGA ; saluer aussi notre Président de la Transition, Son Excellence le Colonel Assimi GOITA ; et vous saluer, Monsieur le Président, vous-même en tant que Président du Conseil national de Transition. Parce que je vois là un triplé qui a réussi à instaurer au Mali dans notre pays une gouvernance décomplexée. Je dis bien « décomplexée », parce que dans notre pays les choses changent et le Mali aussi fait changer la sous-région, le Mali fait changer l'Afrique. Ça, c'est grâce aux efforts de ce triplé qui prend en main actuellement le destin de notre pays. Donc, je tiens à vous en saluer.

Monsieur le Ministre, je voudrais particulièrement vous saluer parce que vous avez su former ou mettre en place dans notre pays une diplomatie qui porte efficacement, courageusement et stratégiquement les aspirations du peuple, cela est très important. Mes collègues l'ont dit, vous êtes le meilleur ministre des Affaires Etrangères en Afrique, moi je peux le dire. *(Applaudissements.)* Parce que vous portez si bien les aspirations du peuple, vous avez une diplomatie du peuple et aussi parce que le Président de la Transition est aussi le meilleur Président parce qu'il porte les aspirations du peuple. *(Applaudissements.)* Je pense que cela est extrêmement important.

Parlant du Sahel, les enjeux du Sahel sont connus de tous : des enjeux sécuritaires, géopolitiques et stratégiques, économiques et financiers. Ce qui fait qu'aujourd'hui, on nous a imposé une guerre injuste. Quelle doit être la réponse des pays du Sahel ? Je pense qu'avec l'Alliance des pays du Sahel, c'est la réponse que le Mali, le Burkina et le Niger doivent faire face à cette injustice que vit le Sahel. Donc, nous devrons saluer fortement cette création et dire que c'est une excellente idée qui doit être soutenue et encouragée.

Je pense que la création de l'Alliance des Etats du Sahel, au-delà de sa pertinence, ce qui a plu aux populations et ce qui m'a plu personnellement, c'est l'effet de surprise. Parce que rarement on voit la mise en place d'une telle organisation annoncée dans des conditions de discrétion. Cet effet de surprise a fait la beauté de la création de cette organisation. Bravo aux trois Etats pour cela !

Je voudrais, Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, poser un certain nombre de questions. Certains ont parlé aujourd'hui du G5-Sahel. L'Alliance des Etats du Sahel, c'est vrai, c'est une nouvelle création mais ça nous fait aussi peur au regard des échecs des organisations sous-régionales : l'échec de la CEDEAO, l'échec du G- Sahel. Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères,

quelle garantie pourriez-vous donner au peuple malien que l'AES ne subira pas le même sort que le G5-Sahel ?

La deuxième question que je voudrais poser. Le plus souvent aussi, ces organisations sous-régionales plongent parce qu'elles embrassent énormément d'organes. Je pense qu'au niveau de l'article 3, vous évoquez les organes de l'Alliance, pourrions-nous savoir quels sont les organes que vous comptez mettre en place ?

Ma troisième question, Monsieur le Ministre. Lors de l'ouverture de la session parlementaire, notre président a fait un excellent discours dans lequel il a évoqué la question de la mise en place du comité interparlementaire des Etats du Sahel, que pensez-vous de cette initiative ? Pensez-vous que les parlementaires du Mali, du Burkina et du Niger ont un rôle à jouer dans l'accompagnement de ce processus pour son succès ?

Je voulais en profiter pour parler aussi de la présence massive dans ce parlement et dans le parlement du Burkina et aussi du Niger sûrement qui va être mise en place, de la forte présence des jeunes et des femmes. Pensez-vous que ceci aussi peut jouer un rôle dans le fonctionnement de l'AES ?

L'Honorable FOMBA a pris en compte ma crainte par rapport au financement de cette Alliance mais je fais aussi mienne cette préoccupation.

Ma dernière question, elle est relative à l'article 17. Est-ce que vous pouvez donner plus d'information sur le contenu de cet article 17 ?

Au passage, je voudrais aussi saluer la pertinence de l'ensemble des recommandations formulées par les différentes commissions : Affaires Etrangères, Défense et Lois, et dire que je soutiens vraiment ces recommandations dont la mise en œuvre pourrait fortement aider à une fonctionnalité beaucoup plus efficace de l'Alliance.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable Alioune N'GUEYE.

Honorable Younoussa TOURE.

Younoussa TOURE. Merci Monsieur le Président.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Bonjour chers collègues.

Monsieur le Président, permettez-moi encore une fois de vous dire merci pour ce qui a été fait et qui ne sera pas explicitement dit ici.

Monsieur Président, pour revenir à la question du jour, je pense que l'événement du 16 septembre doit être considéré comme l'événement le plus important de l'année 2023. Je voudrais parler en africain comme on dit, j'allais dire que nos ancêtres vont commencer peut-être à bien se reposer tellement nous sommes en train d'aller dans le sens de leur vision. Pour cela, j'aurais souhaité que dans les recommandations cette journée du 16 septembre soit considérée comme la Journée annuelle des Etats du Sahel et qu'elle soit régulièrement fêtée en tant que telle.

Pour revenir sur la question même de la création, beaucoup de mes préoccupations ont été prises en compte. Je ne voudrais pas rentrer dans certains détails, le Président va dire : tout mandant impératif étant nul, étant du Gourma, je sais déjà ce que cela pourra nous apporter en termes de sécurité. Mais je voudrais qu'on aille un peu plus loin dans le cadre de la pérennisation et de la visibilité même de cette Alliance, repasser sur d'autres registres.

On a parlé de la mise en place d'un parlement, je voudrais que le Ministre nous dise, s'il est prévu des organes dans le cadre aussi de la coopération scientifique et culturelle. Scientifique, compris dans son sens large, pour

permettre aux chercheurs des trois Etats de pouvoir travailler ensemble. Mais surtout culturelle, pour permettre de donner à cette Alliance une autre perception qui n'est pas forcement sécuritaire et militaire. Parce que nos populations partagent déjà des valeurs de cultures communes, il serait bon que nous ayons des institutions culturelles et scientifiques communes qui nous permettraient de faire comprendre dans le cadre de la sensibilisation cette fois aux populations le sens de cette Alliance, qui leur permettent de consolider les liens qui existent déjà entre ces populations de par la culture qu'elles partagent.

Un autre point. Nous remarquons que la plupart de ces institutions ont des représentations dans les capitales nationales. J'aurais souhaité qu'on rende encore plus visible cette organisation et qu'on la rende plus proche des populations, que certaines représentations puissent se faire au niveau des régions frontalières. Au lieu que par exemple, l'organisme soit uniquement à Bamako, à Niamey ou à Ouaga, qu'on puisse avoir quelque chose de visible dans les régions frontalières pour faire mieux comprendre aux populations que c'est vraiment pour elles que cette Alliance a été créée.

Je finis par dire que je me réjouis aujourd'hui que nos élites politiques commencent à comprendre ou à répondre aux attentes des populations à la base, parce que dans ce qu'on appelle la Zone des trois frontières s'il n'y avait pas eu ces événements, ces populations se sont toujours considérées comme les mêmes populations. Et aujourd'hui, cette Alliance nous donne l'impression ou le sentiment que ce sont les mêmes populations et qu'elles doivent agir ensemble et cela va aider dans beaucoup de cas les aspects sécuritaires, culturels à se développer.

Je vous remercie beaucoup**.**

M. le Président. Merci Honorable TOURE.

Et enfin l'Honorable Mohamed Ousmane AG MOHAMEDOUN.

La Commission se prépare à apporter quelques éléments de réponses avant l'intervention de Monsieur le Ministre.

Merci.

Mohamed Ousmane AG MOHAMEDOUN. Salam alekoum wa rahmatouroulaye ta- 'ala wa barakatouhou.

Honorable Président du CNT.

Honorables Chers collègues.

Monsieur les Ministres.

Permettez-moi de joindre ma voix à celles de mes prédécesseurs pour féliciter le Ministre des Affaires Etrangères.

Cher ami Abdoulaye DIOP, on a fait beaucoup de chemin ensemble ; aujourd'hui par la grâce de DIEU, vous agissez en souverain dans un Etat souverain qui, par la grâce de DIEU, a recouvré sa souveraineté. Je vous ai connu dans des moments où je vous ai vu très souvent le visage très serré, très déçu parce que vous aviez les mains liées, vous ne pouviez pas faire ce que vous vouliez faire pour votre pays. Mais avec le temps, le moment est venu et aujourd'hui vous agissez en faisant ce que vous pensez bon pour votre pays. Chaque chose a son temps et ALLAH est le meilleur planificateur, vous avez même tenu la ligne, félicitations !

Permettez-moi également… - je ne sais pas si c'est permis mais c'est n'est pas une occasion qu'on trouve tout le temps - … de vous féliciter également au nom de notre famille politique, l'Alliance pour la Refondation du Mali qui suit cette activité et souvent même, nous anticipons sur des situations.

Merci et bon courage !

Je vais aussi compléter un peu mon cadet OULD MATALY… - quand je dis mon cadet, c'est dans le domaine des sanctions, sinon il est

plus âgé que moi - …, parce qu'il a remercié les institutions et particulièrement notre Président. Je vais dire quelque chose parce qu'il faut souvent dire les choses pour que les gens comprennent les actes posés par des hommes. Je raconte une petite histoire : l'ambassadeur de la France que nous avons chassé ici avec une importante délégation, est venu ici voir notre Président pour se plaindre d'un groupe, particulièrement de moi parce que, dit-il, je suis en train de parler de la France, je ne parle que de la France, je ne dis que la France et pourtant je suis parlementaire, je suis dans une institution, ça ne doit pas se faire et de surcroit je suis sur la liste des sanctions du Conseil de Sécurité de l'ONU. Après le compte rendu qui m'a été fait, notre Président, peut-être sa modestie et son humilité vont en souffrir, lui a répondu avec un tel sourire que seul mon frère Moulaye KEITA sait décrire. Je crois que l'ambassadeur de France a compris que c'est une façon de lui dire : tu peux continuer à pleurnicher, nous, on avance ». *(Applaudissements - Rires.)* C'est une parenthèse.

Monsieur le Ministre, l'AES, c'est une fierté, c'est une grande avancée en matière de souveraineté, mais il est important de veiller jalousement à son autonomie financière : il faut éviter les financements sous forme de cadeaux empoisonnés *(Applaudissements.)* ; ne prenez jamais l'argent de n'importe qui pour financer l'AES. Il faut maintenir notre souveraineté sur les questions financières.

Je vais plus loin. Vous savez, aujourd'hui nous sommes dans une situation où tous les accords, toutes les conventions qu'on a signées par le passé, y compris pour le bois du Mali, il faut les sortir de la poussière et les revoir, il n'y a aucune qui profite au Mali, il faut aller dans les moindres détails. Parce que le colon, il s'est tellement intéressé à nous mettre à genoux que quelle que soit la corporation, même ce que vous négligez, que vous pensez insignifiant, dès lors qu'il s'agit de signer un accord économique, il a pesé de son poids pour que la partie obsolète puisse revenir à notre pays, pour ne pas dire à l'Afrique. Donc, en réalité, nous devons tout revoir. Tout doit être revu, rediscuté, renégocié pour que le troisième principe du Mali Coura - la défense des intérêts vitaux des maliens - soit préservé et restauré ; cela est extrêmement important.

Monsieur le Ministre, les gens ont touché aux questions financières et monétaires. Effectivement, ce n'est pas le lieu d'en faire un débat parce que souvent les ennemis guettent les débats autour. Mais je suis sûr et convaincu que vous travaillez là-dessus. Moi, j'appelle ça dans le jargon militaire l'assaut final pour finir avec l'ennemie. La question du CFA, sortonslà-dedans. Je ne sais pas quand mais ça va être l'assaut final pour détruire définitivement l'ennemie. Je suis sûr que vous y travaillez avec beaucoup de méthodologie.

Je viens à la question finale. Aujourd'hui le Sahel, ce n'est pas seulement nos trois Etats, quels sont les Etats déjà qui donnent de bons signes d'adhérer à l'Alliance. Sinon, il faut travailler d'arrache-pied pour qu'au premier anniversaire de l'AES on puisse déjà célébrer un ou des nouveaux adhérents. Il faut y travailler d'arrache-pied, je sais que vous en êtes capables et je crois même qu'à l'occasion des discussions sur la situation du Niger où des pays amis sont impliqués, ça peut être aussi l'occasion de mettre ça sur la table pour rejoindre l'Alliance. Cela est extrêmement important pour nous. Je voulais savoir s'il y en a qui donnent de bons signes, ou s'ils pensent que certains adversaires…, parce que les Etats ce sont des intérêts et c'est normal. Je remercie DIEU aujourd'hui que les maliens l'ont compris que nous avons le devoir de défendre nos intérêts sans complexe et nous sommes aujourd'hui un peuple décomplexé à la tête duquel se trouve également un chef d'Etat décomplexé. Ça, c'est ce qui nous a manqué pendant des années. Et s'il y en a qui donnent des signaux d'adhésion, mon conseil à ce niveau, c'est d'être rigoureux sur les critères d'adhésion : il faut que celui qui adhère à

l'AES comprenne qu'il a signé sa démarcation totale avec l'impérialisme et les colons - cela est extrêmement important - et qu'il n'y a pas de retour possible en arrière. Nous devons libérer l'Afrique**.**

Je termine encore une fois par vous remercier sincèrement et vous souhaiter de meilleurs jours, de beaux jours pour notre pays, le Mali, pour l'AES et pour l'Afrique.

Je termine encore pour féliciter notre cher président pour son engagement panafricain. Souvent, il m'attribue cette situation par modestie, mais je vous le dis qu'elle vient de lui : nous n'avons pas besoin de chance, DIEU nous en a donné assez ; ce qu'il nous faut, c'est du courage, rien que du courage pour avancer**.**

Merci. (*Applaudissements*.)

M. le Président. Merci Honorable Mohamed Ousmane AG MOHAMEDOUN pour cette intervention.

Monsieur le Ministre, avant de vous inviter à prendre la parole, je voudrais demander au président de la Commission des Affaires Etrangères s'il a des éléments de réponse à apporter ; et après, ça sera votre tour.

Aboubacar Sidiki KONE, *président de la Commission des Affaires Etrangères, des Maliens Etablis à l'extérieur et de l'intégration Africaine*. Merci beaucoup Monsieur le Président pour avoir redonné la parole à la Commission afin qu'elle intervienne par rapport aux questions qui ont été posées.

Nous avons enregistré à peu près 13 intervenants, sur lesquels il y a beaucoup plus de contributions mais aussi des questions techniques.

Comme ce n'est pas tous les jours que nous avons M. le Ministre des Affaires Etrangères avec nous. Monsieur le président il y a un adage chez nous qui dit : quand la tête est là, le pied ne porte pas le chapeau. Comme nous avons la chance d'avoir M. le Ministre, qui est là, et vous-même vous avez dit que beaucoup ont besoin plutôt de réponse diplomatique, donc je cède la parole à M. le Ministre pour son intervention. *(Applaudissements,)*

M. le Président. Merci bien Monsieur le Président de la Commission.

Donc, Monsieur le Ministre, vraiment on est à vous. Ici au CNT, nous ne manquons pas du tout l'opportunité, elle est bonne aujourd'hui, vous avez la parole. Merci.

Abdoulaye DIOP, *ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale.* Merci très Honorable Président du CNT, Honorables membres du CNT.

Je dois d'abord, avant de commencer, vraiment me féliciter de tous les applaudissements et de tous les mots aimables qui ont été prononcés à mon endroit, me rappelant encore une fois que je ne suis qu'un messager. Messager au nom du peuple malien, mais en premier lieu au nom de Son Excellence le Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, chef de l'Etat, qui m'a fait confiance pour représenter notre pays. Si ce que nous disons ou faisons est ressenti, vécu, accompagné, soutenu par les Africains, par les Maliens, je pense que cela ne peut que nous réconforter. Mais, encore une fois, je ne suis qu'un messager. Je voulais vraiment dire ça et que je travaille aussi dans une équipe. J'essaye de refléter les préoccupations de cette équipe et aussi vivant au sein des maliens, essayer de nous battre aussi pour faire avancer la cause de notre pays, qui n'est pas facile. Je l'ai dit récemment, les relations entre pays, c'est aussi la jungle. C'est une jungle qu'on a essayé d'organiser, mais dans une jungle il y a beaucoup de violences. Donc, il ne faut pas qu'on soit naïf. Les combats que nous menons, on ne nous fera aucun quartier.

J'ai pris bonne note des questions mais aussi de toutes les contributions qui ont été faites. Je vais tenter de répondre aux différentes questions.

Mais avant cela, je pense qu'il est bon qu'en plus de ce qui a été dit dans le rapport de la commission, que je puisse aussi expliquer. Parce qu'il y a beaucoup de questions qui ont peut-être leurs réponses sur les motivations, ce qui nous a amenées sous la direction de nos trois chefs d'Etat à vouloir prendre cette direction. Si vous voyez les évolutions récentes dans notre région, elles ont été aussi fondées sur le fait que les organisations régionales auxquelles nous appartenons - que ça soit la CEDEAO, l'UEMOA, la BCEAO -, ou beaucoup d'organisations de notre espace, ou même de l'espace africain, beaucoup de ces organisations ne reflétaient pas, de notre point de vue, nos aspirations en tant que telles, et notre aspiration aussi à aller vers l'unité, l'intégration du continent, notre aspiration aussi à avoir des politiques étrangères, comme des politiques économiques et des politiques de développement qui soient autonomes, et qu'on puisse faire face à l'ingérence extérieure. Pire, nous voyons aussi que dans notre espace, de plus en plus, les organisations auxquelles nous appartenons sont utilisées pratiquement comme des armes parce qu'aujourd'hui nous avons peur de nos organisations. Or, ces organisations sont faites pour nous, pour nos populations. Donc, quand nous voyons nos organisations, elles doivent nous rassurer, au lieu de nous faire peur. L'évènement le plus récent par rapport à ce qui s'est passé au Niger, a fini de nous convaincre que ces organisations, de plus en plus, nous menacent et pratiquement nous agressent. On avait le choix : est-ce que nous allons continuer peut-être à aller dans les médias, à aller publiquement protester, à réagir ? Ou il faut que nous réfléchissions à une réponse politique, une réponse coordonnée ? Mais une réponse qui n'est contre qui que ce soit, mais une réponse qui réponde aux aspirations de nos populations. C'est ce qui a amené à l'idée de l'Alliance, parce que quand une organisation à laquelle nous appartenons, sous couvert de démocratie ou d'autres préoccupations, est instrumentalisée, utilisée par des acteurs extérieurs qui sont, pour la plupart, hostiles à nos pays, qui veulent utiliser ces organisations pour pouvoir agresser nos pays, je pense que ça nécessite une réponse. Parce que certains se disent que : « Oui, mais pourquoi le Mali se mêle de ce qui se passe au Niger ? » Mais s'il y a une agression au Niger, rassurez-vous, ça va arriver au Mali, ça va arriver au Burkina. Est-ce qu'on attend d'être mangé ou on s'organise pour pouvoir répondre à cela ? Je pense que ce sont toutes ces réflexions qui nous ont amenés à l'idée de l'Alliance. Si on reste assis seul, ils vont allègrement agresser le Niger, envahir ce pays, répandre le terrorisme, continuer leur chemin. Parce que, encore une fois, les forces ou les puissances qui sont derrière la CEDEAO pour pouvoir intervenir, sont essentiellement des puissances hostiles au Mali, hostiles au choix politique, aux choix des partenaires qui ont été opérés par le Mali.

Tous les pays aspirent à la démocratie, donc nous ne sommes pas contre. Mais si c'est même la démocratie, il y a eu des coups d'Etat récemment, tout le monde a regardé ailleurs. Est-ce que c'est la démocratie que nous essayons de défendre ? Ou bien c'est parce que quand il y a des changements politiques dans les pays, les puissances regardent : « est-ce que vous répondez à ma préoccupation ? »

Je pense que le ministre du Burkina l'a dit à la tribune des Nations Unies, chacun de nos pays, quand il y a eu ce changement institutionnel, il y a des gens qui viennent même avec des offres : « Est-ce que vous allez chasser les Russes ? », « Est-ce que vous allez faire ce que nous voulons ? », « Et de combien d'années vous avez besoin pour votre transition ? et on va demander à ces organisations de vous foutre la paix ». Ces offres-là ont été faites à chacun de nos pays, qui n'a pas accepté ce marchandage et qui a fait des choix qui vont dans le sens de l'intérêt de nos populations. Et aujourd'hui on nous fait payer ces choix.

Donc, je pense qu'il ne faut pas qu'on ait des complexes. Ce n'est pas la démocratie qui est en jeu, ce n'est même pas l'intérêt des populations maliennes, Burkinabé et nigériennes ou du Sahel qui sont en question.

Je pense que ce sont tous ces questionnements qui nous ont amenés à nous dire qu'il ne faut pas seulement qu'on s'asseye, on regarde ; il faut qu'on s'organise, il faut qu'on mutualise les efforts. Et le premier pas, c'était parce qu'il y avait une menace d'agressions imminentes, qui n'a pas encore été écartée. Mais c'est vrai que les actions que nous avons posées, ont rendu plus difficiles et plus complexes ces interventions. *(Applaudissements.)*

Donc, je pense qu'en nous mettant ensemble, en essayant de créer ce mécanisme de défense collectif, ce n'est pas parce que le président Assimi, ou le président TCHIANI, ou le président TRAORE, sont des va-t-en-guerre. Bien au contraire, ces mécanismes sont même des mécanismes de prévention des conflits parce que si les gens comprennent que comme ils ont fait en Libye (ils sont venus, ils ont détruit un pays, ils sont partis se balader, 10 ans après nos populations souffrent), si nous, on s'assoie aussi, on regarde, on est parti dedans. Donc, je pense qu'il fallait vraiment s'organiser pour pouvoir apporter une réponse. Je salue d'ailleurs le leadership du président GOITA et son engagement personnel qui a permis d'arriver à ça avec ses deux autres frères. C'est la première fois, à ma connaissance, dans l'histoire de l'Afrique qu'on a un mécanisme de défense collective de cette façon où si tu attaques un pays, tous les autres pays se sentent concernés.

Ce qui est important aussi dans cette Alliance, c'est que quand un pays est agressé, on a tous l'obligation de répondre. Mais aussi, on va travailler pour faire face aux différentes rébellions qui déstabilisent nos pays.

Naturellement, nous allons privilégier les voies politiques, les voies diplomatiques, des résolutions, si c'est nécessaire d'utiliser les armes mais on va y arriver.

L'autre élément, c'est de lutter aussi contre le terrorisme, terminologie que je n'aime pas beaucoup, parce que c'est une terminologie qu'on nous impose. Parce que quand on parle de terrorisme aussi on ne sait pas, parce que quelqu'un parlait tout à l'heure... Vous savez, on ne peut pas résoudre un problème qu'on ne comprend pas. Donc, on ne peut pas aussi combattre quelque chose qu'on ne connait pas. Quand on parle de terrorisme, il faut dire clairement parce que les gens parlent même de djihadisme. Terme que je n'utilise jamais parce que - nous sommes tous des musulmans - nous savons que le djihad, le concept existe dans notre noble Coran, qui est la lutte sur le chemin de DIEU. Et ceux qui font ce travail, nous savons qu'ils font tout sauf au nom de DIEU, sauf pour DIEU, pas peut-être le Dieu que nous nous avons en partage. Donc, quand on parle de terrorisme il faut savoir : on parle de qui ? On parle de quoi ? Qui est le terroriste ? D'où il vient ? Qui le finance ? Pour quel objectif ?

Parce que quelqu'un a parlé ici de cet espace-là que les gens appellent Trois frontières. L'autre jour, j'ai parlé avec un des officiers qui est membre de votre CNT, qui expliquait que c'est dans un des exercices militaires qu'il a entendu pour la première fois le concept de trois frontières.

Là aussi, en utilisant ce concept de Trois frontières, il faut se méfier, parce que cette zone a été historiquement appelée Liptako-Gourma. Je crois que l'Honorable OULD SIDI MOHAMED en parlait, qu'il faut trouver un nom BRICS. Nous, on a trouvé un nom original, c'est la Charte du Liptako-Gourma. Liptako-Gourma est le nom authentique de cette région. Et ce concept n'a pas été choisi au hasard parce que ceux qui pratiquent la langue Songhaï ou la langue Peulh dans cette région, savent que Liptako-Gourma ça veut dire quelqu'un qu'on ne peut pas terrasser. Donc, je

pense que ce n'est pas pour rien que ça a été choisi. *(Applaudissements.)* Merci infiniment.

Donc, je pense que ce sont tous ces éléments qui nous ont amenés à dire qu'il faut qu'on s'organise sur le plan de la défense pour pouvoir faire face à cette situation.

C'est vrai qu'il y a beaucoup d'organisations qui existent, mais en quoi nous voulions que cette alliance AES soit différente des autres ? D'abord, 1, nous voulons une organisation qui soit créée mais pas téléguidée par Paris, Bruxelles, ou Washington. Mais c'est nous-mêmes qui avons décidé de créer une organisation qui réponde aussi aux aspirations. Parce que quand nous avons évolué vers l'AES, vous savez déjà, dans beaucoup de nos pays les populations demandaient qu'on se mette ensemble sous une forme ou sous une autre. Donc, nous voudrions que ça soit une organisation autonome et non une organisation qui soit téléguidée, pour des objectifs géopolitiques ou géostratégiques d'autres personnes, mais que ça réponde à nos préoccupations. Ça, c'était le premier élément.

Le deuxième, ça renforce le concept de solidarité. Parce que, comme je l'ai dit, nos organisations régionales auxquelles nous appartenons, nous ne sommes plus convaincus qu'elles travaillent dans le sens de la solidarité. Sinon, comment, on peut comprendre les sanctions inhumaines, injustes et illégales qui sont imposées au Niger, qui ont été imposées auparavant au Mali, qui touchent même les médicaments et les denrées de première nécessité, qui sont nécessaire aux populations ? Qu'est-ce que les populations du Niger ont à voir avec ce qui s'est passé là-bas ? Et quand le Mali, le Burkina font face pendant dix ans à l'insécurité, qu'est-ce que ces organisations ont fait pour pouvoir nous aider. Donc, on s'est dit qu'il faut que nous travaillions dans le sens de renforcer la solidarité.

Aujourd'hui certains disent : oui, il faut parler des ressources financières, est-ce qu'on a les moyens ? Mais aujourd'hui, le Mali, le Niger, le Burkina, on partage le peu qu'on a. Parce que vous savez, la pauvreté, c'est un état d'esprit, d'abord. Si on te convainc que tu es pauvre, toi-même tu vas croire que tu es pauvre et tu ne feras rien. Or, on n'est pas pauvre mais on a été appauvri, assis sur nos richesses. Et ceux qui nous taxent de pauvres ont plus besoin de nous, de nos ressources que nous n'avons même besoin d'eux. Donc, moi, je suis convaincu que le financement de nos organisations n'est pas la question. Aujourd'hui, le Mali est en train de se battre pour assurer sa sécurité. Le Mali ne reçoit pas d'aide de la plupart des agences de développement, le Burkina pareil. Mais est-ce que ce n'est pas en ce moment qu'on voit des résultats tangibles, ne serait-ce que sur le plan sécuritaire ?

Mais si le Mali, le Burkina… quelqu'un dit même : « Si on ajoute les faiblesses, on ne donne que la faiblesse ». Non, absolument pas. Moi, je crois qu'il faut que nous-mêmes… Un des éléments de l'AES c'est de dire que… je ne sais pas lequel article qui touche au financement, si c'est l'article 10 ou quoi, mais c'est très clair que l'AES va être financée sur les ressources des Etats membres ; nous n'avons pas parlé d'autres ressources. Et ce que nous, nous voulons que l'AES fasse, qu'elle soit différente des autres organisations qui reçoivent. Aujourd'hui la plupart de nos organisations africaines, c'est 70 à 80 % du fonctionnement qui sont financés par l'extérieur. Nous voulons une organisation qui va faire avec ce qu'on a.

Les organes dont nous parlons là, mais il faut qu'on ait des organes à la hauteur de nos moyens. Et nous ne voulons pas une organisation qui soit aussi une nouvelle bureaucratie. Nous voulons qu'elle soit différente. *(Applaudissements.)* L'Alliance qui a été mise en place, c'est vrai, elle est essentiellement militaire et sur le plan de la

défense, mais ça aussi, c'est parce que nous avons tenu compte, parce qu'une organisation existe depuis 1970 - l'Autorité du Liptako-Gourma - qui est chargée de coordonner le développement économique de cet espace ; donc, dans la structuration d'ensemble, cette organisation va se retrouver aussi au cœur pour prendre en charge toute la dimension de développement qu'on peut élargir, etc. Mais elle existe, on ne va pas réinventer la roue. On ne crée pas une structure qui fait la compétition à l'Autorité de Liptako-Gourma qui s'occupe du développement. Mais nous avons dit qu'en plus du développement, nous voulons aussi traiter des questions, ce n'est peut-être pas dans la Charte, mais on a fait une réunion récemment à Niamey (le Mali, le Burkina et le Niger), je crois que c'était au mois de juillet ou en août, où un communiqué a été publié, où nous voulons travailler sur les questions de développement mais aussi des questions financières et monétaires. Donc, nous n'excluons aucune question a priori, mais naturellement aussi nous avançons masqués.

C'est vous dire que nous voyons toute la question, mais l'Alliance sera beaucoup plus sur le plan militaire. Mais en développant les outils, l'Autorité de Liptako-Gourma en tant qu'organisation dont le siège est à Ouagadougou, qui est d'ailleurs dirigée par une de nos compatriotes, sera au centre et sera valorisée pour pouvoir nous aider à coordonner toutes les questions de développement. Il peut y avoir d'autres questions qu'on pourra ajouter à cela pour pouvoir aller de l'avant.

Ce côté aussi, c'est extrêmement important pour nous d'avoir une organisation différente.

Ce qui va se faire sur le plan de l'Alliance, nous voulons vraiment une organisation relativement légère, valoriser les structures qui existent déjà pour pouvoir avancer, compter sur nos propres ressources. Chaque Etat membre du Liptako-Gourma a une sorte de droit de véto. On a dit qu'on reste ouvert aux Etats qui vont se joindre à nous, mais il faut que tous les Etats acceptent. Non seulement qu'on accepte, mais on n'accepte pas n'importe quel Etat : on a dit que des pays qui partagent les réalités socio-culturelles, géographiques, etc. Donc, des puissances autres, même en Afrique ici, si elles ne partagent pas ces réalités, elles ne peuvent pas être membres.

Mais aussi ce qui est important, c'est que le Burkina, le Mali et le Niger, sur le plan géopolitique, sur le plan politique, sur le plan de certains choix, regardent dans la même direction ; donc, si d'autres pays viennent, ce sont des questions qui seront mises en avant pour pouvoir avancer.

L'autre question que nous devons intégrer aussi, parce que vous avez parlé aussi des questions des femmes, des jeunes. Pourquoi nous critiquons aussi nos organisations ? C'est parce que beaucoup de nos organisations sont devenues des organisations d'Etat ou de chefs d'Etat. Or, ce que nous voulons, ce sont des organisations des peuples, parce que nous avons beaucoup critiqué les autres, mais en venant avec ce nouveau concept… Je ne peux pas répondre à la question de savoir - l'Honorable président du CIP l'a dit -, je sais qu'il parle directement avec le président de la Transition, à ce niveau la question sera prise en charge. Mais ce que je peux vous dire, dans le travail qui nous est confié, nous devons faire en sorte que les peuples, notamment les femmes, les jeunes puissent jouer un rôle important dans tout ce que nous allons faire. *(Applaudissements)*

Les structures qui seront mises en place, je dois aussi vous répondre parce qu'il y a certains articles qui ont indiqué que les mécanismes et autres seront développés. Effectivement, parce que quand on faisait l'Alliance, on devait répondre à une menace imminente à l'égard de nos pays. Donc, il fallait former l'Alliance tout suite pour être prêt à réagir à ces menaces. Mais nous allons nous retrouver au niveau ministériel et au niveau des experts pour

pouvoir développer l'ensemble de ces mécanismes. Je suis certain que tout le monde va se retrouver dans les outils à mettre.

Et ce que nous voulons aussi, c'est que cette organisation, nos populations se ressentent dedans, parce que si cette Alliance est créée, le Liptako existe, et que demain les gens n'arrivent pas à se mouvoir facilement entre le Mali, le Burkina, et le Niger, qu'on n'a pas développé les infrastructures qu'il faut, qu'il n'y a pas les facilités nécessaires, ça n'aura pas servi à grand-chose. Il faut que la vendeuse qui est au marché, la femme qui traverse les frontières pour faire son commerce, ou même les tracasseries qu'on voit quand on traverse nos frontières ou à l'intérieur de nos pays, il faut que quelqu'un qui se déplace du Mali au Burkina puisse sentir la différence que s'il se déplaçait vers un autre pays de la région. En tout cas, c'est l'ambition de nos chefs d'Etat de faire en sorte qu'on aille vers du concret, qu'on ne soit pas là en train de parler. C'est pourquoi l'Alliance a été mise en place avec cette vitesse.

Donc, nous souhaitons… - ce sont les instructions que même le président de la Transition a données en conseil des ministres il y a quelques jours - … travailler rapidement pour voir quels sont les éléments concrets qu'on peut mettre en place, qui touchent la vie de nos populations qui se sentent concernées. Parce que si on ne pose pas des actes, si on est dans les mécanismes, on se réunit tous les jours et que le commerçant qui est là, le transporteur qui est là vient, ses business, ça joue jaune, je pense que ça ne nous fera pas avancer. Ça, c'est du point de vue de la motivation qui a amené à ça.

Aujourd'hui avec cette Alliance, je pense que nous avons la capacité de prévenir les menaces et les agressions ; nous avons aussi et surtout la capacité de répondre à ces menaces, y compris la menace terroriste. Nous sommes capables de nous organiser pour travailler ensemble. Le niveau de confiance entre nos chefs d'Etat est élevé ; entre nos armées. Je crois que nos armées sur le terrain sont même en avance par rapport à ce qui est écrit ici. Je pense que tout ça, c'est extrêmement des éléments importants, et nos ennemis auxquels nous faisons face ont très bien compris – je pense - cette Alliance qui a été créée.

« Est-ce que c'est contre les organisations qui existent ? » Comme je l'ai dit, nous avons dans le préambule fait référence au Liptako-Gourma, aux autres organisations. L'organisation n'est pas créée contre, mais elle est contre ce que font certaines organisations pour pouvoir nous affaiblir. Et nous allons travailler dans le sens de nos intérêts. Maintenant, si ces organisations commencent à évoluer, à donner l'espace nécessaire, il n'y a pas de souci. Mais si nous aussi, nous mettons en place une alternative, une autre façon d'avancer vers l'intégration… Parce que ce que nous avons dit, le Mali même, quand on critique la CEDEAO, l'Union Africaine, ou l'UEMOA, nous ne critiquons pas le concept d'intégration ou le concept d'avancer vers l'unité africaine. Le président de la Commission Lois a rappelé les engagements qui existent par rapport à la Constitution du Mali, qui existent depuis la naissance de la République du Mali, nous demeurons fidèles à cet engagement panafricain. Mais souvent, on se demande : est-ce que ces organisations que nous critiquons souvent, continuent à travailler dans le sens de cet esprit panafricain ? C'est pourquoi nous, les peuples là, nous devons changer ces organisations pour répondre à ces aspirations. Si elles ne répondent pas, il faut qu'on mette des alternatives en place pour pouvoir aller dans cette direction.

Ça, ce sont quelques spécificités que je vois par rapport à ça. Mais je crois que le financement va être bâti sur nos ressources.

L'Honorable AG MOUSSA en a parlé, mais l'intérêt de tout le monde pour cette région du Liptako-Gourma, c'est parce qu'on sait qu'il y a des ressources insoupçonnées dans cette

région. Donc, je pense qu'il est possible, si aujourd'hui nous arrivons à mieux maîtriser l'exploitation de nos ressources naturelles, nous renforcions, comme vous l'avez fait dans le code minier, le contenu local, si nous avons la maîtrise de nos ressources naturelles et nous arrivons à contrer ces ingérences, je suis certain qu'on peut générer des ressources.

Mais moi, j'ai travaillé dans le passé au niveau du NEPAD et de beaucoup d'autres organisations, on les a créées pour attendre des financements extérieurs. Donc, il faut que ça, ça soit aussi un autre paradigme. Aujourd'hui beaucoup de ces partenaires-là, ils sont désemparés parce qu'on n'a pas dit qu'on a créé pour que vous, vous veniez financer. C'est eux qui viennent à nous maintenant, ils disent : nous, on est prêt à aider mais comment on va faire ?

Donc, il ne faut pas tomber sous ce charme-là. Travaillons en interne, faisons ce que nous pouvons avec ce que nous avons. Parce que, comme on l'a dit, la main qui donne est toujours au-dessus de celle qui reçoit. Celui qui amène son argent, il va te dicter l'agenda.

Ça ne veut pas dire qu'on n'a pas besoin d'autres, mais peut-être qu'on va les utiliser ailleurs. Mais cette organisation se veut différente. Donc, on veut vraiment bâtir sur notre confiance en nous-mêmes.

L'Honorable Aïchata CISSE a parlé aussi de la question de la vulgarisation. Elle est essentielle, parce que si nous voulons être différents aussi des autres organisations, il faut que les gens sachent ce qui se fait. D'ailleurs, dès la signature nous avons tenu à faire notre conférence de presse dans les différentes langues nationales : en mooré, en zarma, en bambara, etc. Je ne parle pas sonrhaï et d'autres langues, sinon on aurait fait. Dans les éléments qu'on va mettre en place, on va mettre la priorité sur cette question, parce qu'on ne peut pas avoir une AES des peuples si on n'a pas commencé à aller parler au peuple pour qu'il se sente concerné. Parce que si on ne fait pas ça depuis le début, c'est les autres qui iront expliquer à nos populations c'est quoi l'AES et on va venir déjà avec un capital de doutes : les gens vont douter déjà de qui vous êtes. Donc, je crois que c'est essentiel que nous puissions parler, savoir ce que nous faisons et aussi avoir la contribution parce que c'est fait pour les populations et nos populations savent c'est quoi leur intérêt. Donc, nous devons être à leur écoute et créer cet espace là où on va leur apporter la sécurité. Mais une fois qu'il y a la sécurité, je pense que les autres richesses, on n'a pas besoin de s'inquiéter, on les a, on a des personnes pour pouvoir les développer. Ça me semble être extrêmement important.

Notre frère, l'Honorable Salaha, a parlé de la question qui n'est pas liée à ça, par rapport aux arts et à la culture, qui est extrêmement importante mais il a parlé peut-être en rapport avec les partenaires extérieurs. Ça, ce sont des éléments qu'on met pour mécontenter encore une fois nos populations et les soulever contre nous. Notre problème avec la France, comme avec les autres pays, n'a jamais été qu'on a des problèmes avec la France en tant que pays, avec les français en tant que population. Au Mali ici, on n'a jamais touché les cheveux d'une entreprise française. L'ambassade de France n'a jamais été attaquée, les citoyens français n'ont jamais été inquiétés au Mali malgré la profondeur de la de crise qui sépare nos deux pays. Pourtant, il y a des pays amis, ou alliés de la France dans la région où les biens français ont été attaqués. Notre différence, c'est avec les autorités française, avec l'Etat Français, ceux qui incarnent aujourd'hui l'Etat français, les actes qu'ils posent, leur attitude à notre endroit n'est pas acceptable. (*Applaudissements.)*

L'avertissement que nous pouvons donner à ces autorités françaises, c'est de comprendre que nous, on a tout fait pour éviter de mêler nos populations respectives. Notre diaspora, on a beaucoup de Maliens qui vivent là-bas, eux ils sont là, on ne les a pas mêlés. Mais avec cette

affaire d'Air France, cette affaire de fermer les consulats, etc. parce que c'est les seules armes qu'ils pensent détenir pour encore nous faire mal. Mais je pense que c'est une grosse erreur d'entrainer nos populations dans ce différend qui oppose deux Etats. C'est ce que je peux dire ; le reste, je ne veux pas vraiment m'émouvoir, parce que je trouve même que c'est minable qu'on descende à ce niveau de dire qu'on va demander à des artistes de ne pas venir, etc. *(Applaudissements.)* En tout cas, le Mali ne descendra pas à ce niveau. Nous restons un pays ouvert, nous restons un pays hospitalier, tous les étrangers, y compris les français, sont les bienvenus chez nous. Nous nous battons pour des principes, pour des positions politiques, et non pour des questions d'individus. Mais cela ne doit pas nous décourager.

Nous avons aussi des moyens de représailles hein, même au niveau de l'AES, L'AES aujourd'hui représente 40 % de l'espace de la CEDEAO. Si vous prenez juste le plan du transport aérien, si les Etats membres de l'AES décident de fermer leurs espaces aériens, imaginer quelles vont être les conséquences pour toute la région, même sur le plan international. Donc, si on veut continuer à se faire mal, à faire des représailles, nous aussi on n'a pas épuisé les moyens à notre disposition. (*Applaudissements.)* Mais je souhaite qu'on n'en arrive pas là, en tant que diplomate.

Je crois que l'Honorable OUATTARA avait parlé de l'ALG, etc. ; il a touché aux questions monétaires. Vous me permettrez, je veux juste vous dire que nous travaillons sur toutes les questions, y compris les questions monétaires. *(Applaudissements.)* Ne donnons pas toutes nos armes et nos munitions à ceux qui veulent nous abattre hein. (*Applaudissements.)* D'accord ?

La question de la justice aussi a été assez soulevée, quelqu'un a parlé de cour de justice. Je crois que c'est une question sur laquelle nous allons réfléchir, parce que même au niveau de la Commission Affaires Etrangères, la nécessité d'avoir des conventions d'entraides judiciaires a été soulevée comme une donnée importante parce que si on veut combattre les terroristes qui font des actions répréhensibles dans un pays et vont se cacher dans d'autres, il faut trouver les moyens. Je suis certain que c'est une question sur laquelle aussi nous allons travailler pour pouvoir faire un certain nombre de propositions. En tout cas, nous allons travailler pour pouvoir mutualiser nos efforts dans tous les domaines indiqués.

Certains aussi avaient peur : comment on peut pérenniser l'AES et éviter un échec ? Je crois que dans mon introduction il y a quelques pistes de réponse par rapport à ça. Ce n'est pas imparable hein, ce sont les gouvernements qui agissent ici et là. Moi, mon espoir, c'est que 1) nous mettons une organisation en place qui, dans notre point de vue, va travailler de façon réaliste et pragmatique dans la limite de ce qu'on a. N'essayons pas de planifier des choses dont on n'a pas les moyens. Peut-être qu'on peut créer les moyens pour pouvoir les réaliser, mais il ne faut pas le faire.

La deuxième chose est la clé de la réussite…, parce que nous, on est gouvernement, demain il n'y aura pas de gouvernement de transition, il n'y aura pas nous-mêmes un peu, il y a d'autres qui viendront ; mais ce qui est permanent, c'est vous, c'est les hommes, c'est les femmes, les peuples, c'est leur engagement, leurs motivations. Aujourd'hui l'enthousiasme qu'il y a au Mali, au Niger, au Burkina par rapport au fait que les pays travaillent ensemble, pour moi c'est ça le motif d'espoir que cette initiative va survivre à ceux qui l'ont initiée. Parce que si on n'a pas ça, c'est une affaire de gouvernement, c'est une affaire de dire : « c'est le président Assimi, etc. », non. Il faut que les populations puissent elles-mêmes s'approprier cette question. Si les populations (les jeunes, les femmes, les partis politiques) pensent que cette initiative est importante, demain c'est elles qui vont demander à des candidats à l'élection présidentielle : « Quelle

est ta vision pour le Liptako-Gourma ? Qu'est-ce que tu veux faire pour qu'on te suive ? » Ou : « Aujourd'hui le Liptako a créé cette Alliance militaire, nous, on veut que ça reste ». Je crois que c'est là où la différence va se faire. Et non, on peut mettre n'importe quoi dans les documents. Mais je pense que le plus important, c'est les populations qui vont rester pour pouvoir continuer ce combat.

L'Honorable GUEYE a demandé par rapport à l'article 17 – je crois – la notion de dépositaire, parce qu'on a dit que le Mali est dépositaire. Vous savez, sur le plan juridique, quand on signe une convention de cette nature, il y a plusieurs étapes. Mais pour pouvoir organiser, il faut qu'un Etat puisse être dépositaire, ça veut dire que sur le plan administratif, juridique, par exemple, une fois que le traité de l'AES a été signé, c'est le Mali qui a l'original, le Mali a fait les copies certifiées pour donner aux autres Etats membres ; quand un pays veut qu'on modifie cette question en attendant qu'il y ait un président en exercice, etc., c'est le Mali qui va faire ce travail. Quand la Charte a été signée aussi, c'est le Mali qui a écrit une lettre pour notifier la signature du traité au secrétaire général des Nations Unies, au Conseil de sécurité, à l'Union Africaine, au Conseil Paix et Sécurité comme à la CEDEAO. Donc, ça veut dire que c'est ça, tu n'as pas d'autres pouvoirs en dehors de cela. Mais ça veut dire que sur le plan juridique, demain, si même nous par exemple comme on a quitté le G5-Sahel, on a saisi la Mauritanie qui est dépositaire du traité du G5-Sahel pour lui dire que nous n'en sommes plus membres, et la Mauritanie a l'obligation d'informer tous les Etats membres que « je viens de recevoir de la République du Mali, sa demande de retrait ». C'est un peu ce travail-là qu'on est en train de faire, qui a été confié au Mali par les autres pays. Nous allons continuer aussi à accompagner cela.

L'Honorable Younoussa a parlé de coopération scientifique. Je crois que toutes ces questions vont être prises en charge pas par l'Alliance en tant que charte défensive, mais dans le travail qu'on va faire maintenant pour réorganiser les choses au niveau du Liptako-Gourma. Parce que vous savez, le Liptako existait, au début il ne s'occupait pas des questions de sécurité ; après, on a ajouté les questions de sécurité dans le traité révisé. Mais aujourd'hui, l'orientation que nous recevons de nos chefs d'Etat, c'est de faire en sorte que le Liptako puisse contribuer à mieux structurer, ordonner et coordonner nos actions de développement.

Je sais que la coopération scientifique et culturelle est une donnée essentielle. D'ailleurs, elle existe depuis longtemps parce que beaucoup de nos cadres ont été formés invariablement soit à l'IPR ici, à l'Ecole de Médecine, d'autres ont été formés au Burkina et ici. Donc, je suis certain que c'est un domaine qu'on va pouvoir prendre en charge, sans grand problème.

Mohamed Ousmane Ag Mohamedoune a parlé de l'autonomie financière mais je crois que j'ai répondu à ça, comme le rôle aussi des partenaires extérieurs. Par rapport au financement, nous mettons l'accent sur le financement par nous-mêmes.

Maintenant, les autres-là qui viennent mettre leur argent pour contrôler. Nous voulons justement une organisation qui soit sous le contrôle de nos populations, et non sous le contrôle des partenaires qui ont la télécommande et qui dictent l'agenda, et qui créent même les menaces parce que ce que j'ai dit, encore une fois, sur ces questions de terrorisme, mais comment ceux qui créent le terrorisme, financent les terroristes vont pouvoir créer des mécanismes qui vous aident à vous en sortir ? Je crois que c'est ça le gros problème. C'est pourquoi on a fait 10 ans, on a tourné en rond. Donc, maintenant, tout ce qu'on fait là, il faut pouvoir analyser ça, parce que ceux qui ont les moyens, ces moyens-là ne vous sont pas donnés gratuitement. Donc, si on a besoin, peut-être qu'on va dire à quelqu'un :

on préfère que toi, tu ailles construire une route. Parce que tu ne peux faire la défense qu'avec les gens en qui tu as confiance, même le développement économique. C'est peut-être une donnée essentielle.

Je pense que quelqu'un a posé la question par rapport à l'adhésion. Je crois que j'ai répondu à ça. L'adhésion est ouverte à tout Etat qui partage les mêmes réalités socioculturelles, géographiques mais avec l'acceptation de tous les Etats concernés. Notre priorité aujourd'hui, c'est de faire marcher cette institution d'abord et puis de regarder. Peut-être si ça marche, d'autres vont venir, parce que nous voulons créer aussi cette dynamique. Et nous voulons montrer aussi aux Etats de la région qu'aucun traité ne nous empêche de mettre en place ce type de structure pour pouvoir avancer entre nous, parce que c'est une donnée extrêmement importante en tant qu'organisation pour pouvoir avancer. Les conditions qui viendront pourront être discutées. Il y a déjà au moins un ou deux pays qui commencent à venir taper à la porte. Certains ont peur, il faut qu'ils demandent les autorisations de certains : est-ce que je peux m'approcher de ces trois ou pas ?

Je crois que nous, on a dépassé cette phase d'avoir peur de X, Y pour adhérer à une organisation, ou même pour faire un vote aux Nations Unies ou ailleurs. Je souhaite que l'organisation puisse rester et continuer par rapport à cela.

Sur le plan de la défense aussi, merci pour vos recommandations de pouvoir donner les ressources à nos armées. Encore une fois, les armées du Burkina, du Mali et du Niger doivent faire avec les moyens qu'elles ont. Personne ne viendra leur donner des moyens, si ces moyens vont dans le sens contraire à leurs intérêts à eux. Donc, c'est à nous, sur le plan de la défense, de nous organiser et de cesser de nous plaindre qu'on n'a pas les moyens. Je suis certain que nous avons les moyens de nous défendre, si nous comprenons bien c'est quoi la menace, à quoi nous faisons face, comment le résoudre, et en gardant

toujours à l'esprit que ce que nous combattons… C'est vrai, la force militaire va toujours être la première réponse, mais elle ne sera jamais suffisante. Il faut penser au développement, à l'exploitation de nos ressources. Notre ministre de l'Emploi disait l'autre jour qu'on a 300 jeunes gens qui arrivent annuellement sur le marché du travail. Si on ne travaillait qu'à pouvoir donner du travail à ces jeunes gens, on aura moins de gens qui seront attirés dans les groupes terroristes. Donc, pour moi, la meilleure prévention des conflits, c'est l'investissement dans notre propre développement à créer des opportunités économiques, à donner des alternatives à nos jeunes gens. *(Applaudissements.)* Si on a ça, je pense qu'on n'a pas à s'inquiéter, à dire qu'on n'a pas les moyens d'assurer notre défense, parce que la défense n'est pas que militaire, elle est aussi économique, sociale ; elle est multiforme.

Très Honorable Président, je vois que mes collègues m'ont envoyé des notes ici que je n'ai pas eu le temps de lire. Bon, j'imagine qu'ils parlaient de dépositaire.

J'ai parlé un peu trop longtemps, mais comme vous m'avez invité à dire tout ce que j'ai dans le ventre. (*Sourire. – Applaudissements.)* Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes les questions dans le détail. Mais je veux que en partant d'ici que vous compreniez quelle est la motivation du président Assimi GOITA, du président TCHIANI et du président TRAORE pour changer des choses en comptant sur nous-mêmes. Pour moi, la clé essentielle que nos chefs d'Etat ouvrent, c'est de compter sur nous-mêmes pour avancer. Dans toute chose que nous faisons, si nous n'avons pas confiance en nous-mêmes que nous pouvons changer, nous ne pourrons rien changer. J'espère que cette Alliance sera le premier pas pour nous de reconquérir notre confiance en notre capacité de pouvoir changer des choses

et aussi de pouvoir renforcer… quelqu'un a parlé de dignité, je crois que c'est ça. Nous nous battons pour notre sécurité, notre souveraineté et même notre dignité parce que pouvoir manger à sa faim, nourrir, protéger sa population, c'est des actes de dignité.

Merci infiniment. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci Excellence Monsieur le Ministre.

Chers collègues membres du CNT, je vous demande d'accompagner M. le Ministre avec des ovations une fois de plus. *(Applaudissements.)* Et il a décidé de nous accompagner jusqu'à la fin de la plénière, donc merci bien, Monsieur le Ministre.

Bien ! Nous allons procéder maintenant au vote de ce **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 140
Contre : 00
Abstention : 00

Le projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.) *(Applaudissements.)*

Félicitations, Monsieur le Ministre ! Bien sûr, si vous avez un mot de remerciement à l'endroit des Honorables membres du CNT, je vous invite à prendre la parole.

Abdoulaye DIOP, *ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale.*

Très Honorable Président du Conseil, National de Transition,

Honorables membres du Bureau,

Honorables membres du Conseil National de Transition.

Je n'ai pas d'autres mots que de dire, au nom des plus hautes autorités de notre pays, notre satisfaction et d'exprimer aussi nos sentiments de gratitude à l'endroit du Conseil National de Transition du Mali qui permet à notre pays d'être le premier pays qui ratifie la Charte du Liptako-Gourma. *(Applaudissements.)*

Je vous remercie tous pour les mots aimables qui ont été prononcés à notre endroit, à l'endroit du Gouvernement et du chef de l'Etat. Je vous demande de continuer à prier pour que DIEU puisse continuer à bénir notre pays, à protéger ces populations. (*Applaudissements*.)

M. le Président. Merci Excellence Monsieur le Ministre.

Félicitations Monsieur le Ministre pour vos réponses claires, nettes et précises.

Nos félicitations vont également à l'endroit du président de la Transition, chef de l'Etat, Son Excellence, l'imperturbable Colonel Assimi GOITA, ainsi qu'à ces deux homologues du Burkina Faso et du Niger, Son Excellence Capitaine Ibrahim TRAORE et Son Excellence le Général Aboudrahamane TCHANI pour avoir compris l'essence de l'histoire et la volonté de nos peuples. *(Applaudissements.)*

Je vous remercie sincèrement.

A présent, chers membres du CNT, nous allons passer au troisième point de notre ordre du jour : les **communications**.

Avis 1

Le Président du Conseil national de Transition porte à la connaissance des Honorables membres du CNT que la Commission des Lois organise, en partenariat avec le Comité International de la Croix Rouge (CICR), un atelier d'échanges sur le rôle du CNT dans la mise en œuvre du droit international humanitaire (DIH).

Ledit Atelier se tiendra le mercredi 11 octobre 2023 dans la salle de réunion de la

Commission des Lois à partir de 9 heures au CICB.

Sont conviés à y participer :

- tous les membres et assistants parlementaires de la Commission des Lois,

- 2 membres et 1 assistant de chacune des Commissions générales,

- 2 représentants du Secrétariat général.

Le Président sait compter sur la présence effective des membres du CNT et du personnel concerné.

Avis 2

Le Président du Conseil national de Transition porte à la connaissance des Honorables membres du CNT et du personnel administratif que la Commission de la Santé, du Développement Social et de la Solidarité, en partenariat avec la CANAM, organise une journée d'immersion des membres du CNT sur les activités de la CANAM et l'état de processus des textes du RAMU.

Ladite journée se tiendra le jeudi 12 octobre 2023 dans la salle Wa Kamissoko du CICB à partir de 9 h 30 mn.

Sont conviés à y participer :

- Tous les membres et assistants parlementaires de la Commission Santé,

- 2 membres et 1 assistant dans chacune des Commissions générales,

- 2 représentants du Secrétariat Général,

- 2 représentants du Cabinet,

- 2 représentants de la Direction des Services législatifs,

- 2 représentants de la Direction de la Communication,

- 2 représentants de la Direction des Services administratifs et financiers.

- 2 huissiers.

Le Président sait compter sur la présence effective des membres du CNT et du personnel concerné.

Cher Collègues membres du CNT c'est ce qui met fin à notre ordre du jour.

Merci pour votre assiduité et votre engagement patriotique.

Bon appétit à l'ensemble, particulièrement au 1er Vice-président. (*Sourire*.)

La séance est levée. (*Coup de maillet*.)

La séance est levée à 14 h 22 mn.

Fait à Bamako, le 9 octobre 2023

Le Président de séance

Malick DIAW,
Président du Conseil national de Transition

Les Secrétaires de séance

Mme Habibatou N. TRAORE
5ème Secrétaire parlementaire

Mme Oumou SANOGO
6ème Secrétaire parlementaire

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du Jeudi 19 octobre 2023

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance pentière du jeudi 19 octobre 2023

Présidence de l'Honorable Assarid AG IMBARCAOUANE, 1er Vice-président du Conseil National de Transition.

Secrétaires parlementaires :

- M. Amadou DIALLO,

- M. Alioune GUEYE.

La séance est ouverte à 9 h 07 minutes.

M. le Président.

(Une minute de silence observée.)

- **Appel nominal des membres du CNT**

Nous allons passer maintenant à la lecture de l'ordre du jour de cette plénière du Jeudi 19 octobre 2023 et jours suivants dans cette salle Djeli Baba SISSOKO à 09 heures.

PROJET D'ORDRE DU JOUR N° 014/CNT-RM

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAL.

II. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS DE LOI SUIVANTS :

1- **Dépôt n° 23-50/CNT :** Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-020/PT-RM du 11 juillet 2023 autorisant la ratification de l'Accord de Prêt, signé le 31 janvier 2023, entre le Gouvernement de la République du Mali, la Banque africaine de Développement (BAD) et le Fonds africain de Développement (FAD), relatif au financement du Projet d'Urgence de Production et de Sécurité alimentaire et nutritionnelle. **(Ministre de l'Agriculture), (Com. DREA).**

2- **Dépôt n° 23-52/CNT :** Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-021/PT-RM du 04 août 2023 autorisant la ratification de l'Accord de prêt, signé, le 03 mai 2023, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), concernant le Financement de la Contribution du Mali à l'Augmentation du Capital de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). **(Ministre de l'Economie et des Finances), (Com. Finances).**

3- **Dépôt n° 23-57/CNT :** Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-024/PT-RM du 14 septembre 2023 autorisant la ratification de la Convention de financement, signée à Bamako, le 07 juin 2023, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre-Série de Projets I. **(Ministre de l'Economie et des Finances), (Com. Finances).**

4- **Dépôt n° 23-53/CNT :** Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-022/PT-RM du 04 août 2023 portant création du Centre d'Intelligence Artificielle et de Robotique du Mali. **(Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique), (Com. Education).**

III. COMMUNICATIONS.

(Ordre du jour adopté)

***

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAL DU 20 FEVRIER 2023

Le premier point, c'est l'adoption du procès-verbal. Vous avez un seul procès-verbal, si vous avez des observations, je vous prie de les faire parvenir au Secrétariat général.

Merci beaucoup, donc je considère le procès-verbal comme étant adopté.

(Procès-verbal adopté)

Donc, nous passons aux Délibérations sur les projets de loi.

II. DELIBERATIONS SUR DES PROJETS DE LOI

- **EXAMEN DU DEPOT N° 23-50/CNT : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2023-020/PT-RM DU 11 JUILLET 2023 AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET, SIGNE LE 31 JANVIER 2023, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI, LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD) ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD), RELATIF AU FINANCEMENT DU PROJET D'URGENCE DE PRODUCTION ET DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE.**

Le premier projet de loi, c'est le **dépôt n° 23-50/CNT**, défendu naturellement par le Ministre de l'Agriculture et pour la saisine au fond c'est la commission DREA.

Donc, je donne la parole au président de la commission DREA. Merci d'être venu de Moscou, merci pour votre mission et merci pour tout ce que vous avez ramené pour le Mali. Vous avez la parole.

Mohamed Ousmane AG MOHAMEDOUNE, *président de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement, introduit le rapporteur de sa Commission.*

Kassoum Moussa DIARRA, *rapporteur de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable Kassoum DIARRA.

Nous allons demander au rapporteur de la commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur privé et de l'Industrie de bien vouloir nous lire son avis en ce qui concerne les recommandations et les conclusions.

Alhassane Ahamadou CISSE, *rapporteur de la commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la promotion du Secteur privé et de l'Industrie, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable El hadj Alhassane Ahamadou CISSE.

Nous allons passer la parole maintenant au rapporteur de la commission des Affaires Etrangères, des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine pour la lecture des Modalités de remboursement du prêt, l'Entrée en vigueur et la Conclusion. Merci beaucoup.

Sambou Diadie FOFANA, *rapporteur de la Commission des Affaires Etrangères, des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable Sambou Diadie FOFANA.

Bien ! Je voudrais demander à tous les membres du CNT de mettre leurs téléphones sur vibreur parce que d'ici on entend les téléphones sonner.

Donc, chers collègues il n'y a pas d'amendements.

Nous allons demander à M. le Ministre de nous donner ses observations sur les rapports de la commission saisie au fond et des deux commissions saisies pour avis. Merci bien de prendre la parole.

Youba BA, *ministre de l'Elevage et de la Pêche, assurant l'intérim de son homologue de l'Agriculture*. Honorable Président, Honorables membres du CNT, chers collègues, bonjour à tous et à toutes.

Le Ministre de l'Agriculture est en mission, à son je souscris entièrement aux recommandations de la commission DREA et nous nous engageons à mettre en œuvre ces recommandations qui vont nous permettre aussi de booster la mise en œuvre de ce projet structurant qui est là pour donner des ressources et des emplois, 35 274 producteurs et productrices touchant dix régions et une valeur ajoutée de 11 145,6 tonnes de produits vivriers.

Je vous remercie.

M. le Président. Monsieur Youba BA, c'est le ministre de l'Elevage et de la pêche, il est là, il remplace le ministre de l'Agriculture et le ministre des Finances.

Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Nous allons passer maintenant au débat général…

L'Honorable Mme HAIDARA Aïchata CISSE, vous avez la parole.

Mme HAIDARA Aïchata CISSE. Monsieur le Président, Monsieur les Ministres, chers collègues, bonjour.

Monsieur le Président, je vais remercier le Gouvernement pour nous avoir envoyé ce projet de loi ce matin. C'est un projet très important, surtout avec le contexte actuel.

J'ai une préoccupation par rapport aux femmes. Moi, je demanderais même à ce que les 30 % aussi soient appliqués sur la part des femmes.

Une question. Tout ce qu'on a, toutes les bonnes choses qui viennent d'être dites, tout ce qu'on reçoit, est-ce que vous avez pris les dispositions pour que ça soit bien distribué ? Parce qu'il y a un petit problème à ce niveau ; il y a souvent eu des plaintes. Quelles sont les dispositions que vous avez prises pour que ça aille aux vrais bénéficiaires ?

Encore une fois, je vous remercie et félicitations au gouvernement pour ce projet de loi qui - je suis sûre - sera voté à 100 % par mes collègues.
Merci.

M. le Président. Merci beaucoup Mme HAIDARA Aïchata CISSE.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA. Merci Monsieur le Président.

Chers collègues membres du CNT, bonjour.

Bonjour Monsieur les Ministres.

Je remercie la commission pour la qualité du rapport et aussi le gouvernement pour le projet.

Avant de poser les questions, j'ai une petite observation par rapport à la page 4 et à la locution adverbiale, invariable en ce qui concerne « en tout temps » et « en tout lieu ». « En tout temps », ils ont mis ça au singulier, et « en tout lieu » ils ont mis ça

au pluriel. Je crois que cette locution adverbiale doit être harmonisée.

La deuxième observation, c'est peut-être la rapidité de la machine, page 6 :

« Les activités et les filières concernées par le projet sont les suivantes :

- Pour la composante 1,
  - (à la première ligne) l'acquisition et la distribution de 1027, 14 tonnes (en un seul lot) ».

Ceci étant, Monsieur le Président, je voudrais poser certaines questions.

Ma première question est de savoir si M. le Ministre a associé l'Institut d'économie rurale à ce projet, parce qu'on a cet institut qui est censé faire des recherches, qui doit aussi donner son avis sur la variété de ces produits.

Ensuite, il a été mentionné que c'est des produits qui ont fait l'objet de certification. Je voudrais savoir quel a été le niveau de certification. Est-ce que c'est des certifications en dehors du Mali ? Ou bien ces produits ont été certifiés ici au Mali ?

La troisième question. Est-ce que Monsieur le Ministre peut nous préciser quelles sont ces nouvelles technologies à introduire par rapport à l'augmentation sur ces trucs, sachant bien qu'il y a des technologies bien connues en la matière qui peuvent être d'ordre de la santé animale, qui peuvent être le test de l'érosion sur la terre, qui peuvent la fabrication de certains éléments pour essayer de protéger contre les éléments nuisibles.

D'autres questions, c'est de savoir quels sont les critères de choix des régions. Vous avez choisi 10 régions, et parmi ces régions certainement il y a des localités, quelles sont ces critères ? Est-ce que c'est des critères de fertilité, etc. ?

Ma dernière question, c'est par rapport à la conception même du projet qui a été conçu depuis 2021. Est-ce que depuis la conception de ce projet, le projet a fait l'objet d'évaluation ? Parce que très généralement on conçoit les projets au Mali, mais on n'évalue pas, on n'essaie pas de voir quelle va être la répercussion et tout ce qu'il faut. Mais est-ce que ça fait l'objet d'évaluation ? Si cela n'a pas été fait, quand est- ce que vous allez faire cette conception ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci beaucoup l'Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Le Président de la commission du Développement rural, de l'environnement et de l'assainissement, Honorable Mohamed Ousmane Ag Mohamedoun HAÏDARA, vous avez la parole.

Mohamed Ousmane AG MOHAMEDOUN, *président de la Commission du Développement rural, de l'environnement et de l'assainissement.* Merci Monsieur le Président.

Merci le 2ème Questeur.

Par rapport à l'honorable Aïchata CISSE, le projet prévoit une participation de 30 % rien que pour les femmes, et en plus elles ont la possibilité de compétir et de concourir pour les activités de ce projet à égalité de chance avec tous les autres.

Concernant les dispositions pour que cela soit bien distribué, toutes les organisations qui représentent les bénéficiaires sont impliqués dans les structures de mise en œuvre (l'APCAM, les différentes interprofessionnelles). Donc, leur implication suppose qu'elles vont veiller à une meilleure distribution des dividendes de ce projet.

Pour l'honorable FOMBA. Vos observations, je crois qu'il n'y a pas de problème, elles seront prises en compte.

Vos dernières questions s'adressent directement à M. le Ministre. Ce qu'il faut retenir, c'est que ces projets s'inscrivent en droite ligne de la politique nationale diligente en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et il a juste pour objectif d'atténuer les effets de deux grandes crises majeures qui ont secoué le monde. Il y a 17 pays qui sont concernés par ce projet dont les pays du sahel, au nombre desquels figure le Mali, et il s'agit d'améliorer nos semences, développer des spéculations qui peuvent s'adapter aux différents effets climatiques, notamment on est en permanence dans un système de changement climatique qui fait qu'il faut tout le temps adapter nos spéculations aux réalités climatiques d'aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci beaucoup Mohamed Ousmane AG MOHAMEDOUN.

Monsieur Ministre, vous avez la parole.

Youba BA, *ministre de l'Elevage et de la Pêche, assurant l'intérim du son homologue de l'Agriculture.* Honorable Président, nous remercions les honorables qui ont bien voulu poser des questions très pertinentes.

Par rapport à Mme HAIDARA, je préciserai seulement que les femmes sont impliquées à hauteur de 31,5 %, comme l'honorable Président de la Commission DREA l'a dit. Elles sont vraiment impliquées à tous les niveaux du processus de mise en œuvre de ce projet.

S'agissant des préoccupations concernant le dispositif de distribution, au-delà de l'APCAM, comme l'a dit le Président, j'ajouterai l'implication des offices et des directions régionales de l'Agriculture qui sont impliqués pour la distribution des semences certifiées et des engrais. Donc, à ce niveau-là, il n'y a pas de problème, la situation est sous contrôle.

En ce qui concerne les questions de l'honorable Aboubacar Sidick FOMBA, il faut vous dire qu'il y a une convention entre le projet et l'Institut d'économie rurale ; c'est notre référence d'ailleurs au niveau de la sous-région par rapport à la recherche dans le cadre Agricole (avec A). Donc à ce niveau, il n'y'a pas de problème. C'est l'Institut d'économie rurale qui nous donne les éléments par rapport aux semences certifiées.

En ce qui concerne la certification, c'est fait à deux niveaux. Il y a un premier niveau, au niveau du champ, ça, c'est la Direction nationale de l'agriculture qui le fait, et au niveau labo c'est le laboratoire de la Direction nationale de l'agriculture qui fait effectivement cette certification des semences certifiées.

En ce qui concerne l'introduction des nouvelles technologies, je pense qu'à ce niveau-là il faut comprendre que nous sommes aujourd'hui dans un système évolutif et que l'agriculture aussi évolue. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des techniques innovantes aujourd'hui qui permettent de booster la production et la productivité de nos systèmes, ce sont ces systèmes-là qui seront appliqués.

Pour ce qui concerne le choix des régions, c'est le critère zone vulnérable, zone potentiel d'exploitation des spéculations ciblées aussi. Ce sont ces deux critères. Il y a des zones vulnérables qu'on a ciblées, vous avez vu avec la pomme de terre pour que nous puissions atteindre l'autosuffisance alimentaire dans cette spéculation dans les autres pays en boostant la production et la productivité et notre autosuffisance alimentaire sera là avec la pomme de terre.

Le projet a fait l'objet d'une évaluation en 2022 par la banque et c'est ce qui fait qu'avec le peu de crédit qui est resté et en rapport avec le ministère de l'Agriculture, ils ont monté ce projet structurant qui permettra - je viens de le dire - de toucher 220 000 maliens et qui permettra de booster la production et la productivité et atteindre bien sûr la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Monsieur le président, voilà les quelques éléments de réponse à nos honorables députés, en les remerciant pour ces questions pertinentes et en remerciant toute l'assistance. Merci.

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le Ministre pour vos éclairages parce que nous sommes suffisamment informés.

Nous allons passer le **projet de loi** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ? …

<u>Résultat</u> :

Pour : 131
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté. *(Coup de maillet.)* Félicitations, Monsieur le Ministre !

Bien ! Maintenant, nous allons examiner les **dépôts n° 23-52/CNT** et **n° 23-57/CNT**.

❖ **EXAMEN DES DEPOTS N° 23-52/CNT ET N° 23-57/CNT**

- **<u>Dépôt n° 23-52/CNT</u> :** Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-021/PT-RM du 04 août 2023 autorisant la ratification de l'Accord de prêt, signé, le 03 mai 2023, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), concernant le Financement de la Contribution du Mali à l'Augmentation du Capital de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). **(Ministre de l'Economie et des Finances), (Com. Finances).**

- **<u>Dépôt n° 23-57/CNT</u> :** Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-024/PT-RM du 14 septembre 2023 autorisant la ratification de la Convention de financement, signée à Bamako, le 07 juin 2023, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre-Série de Projets I. **(Ministre de l'Economie et des Finances), (Com. Finances).**

La parole est à la Commission des Finances et aux Commissions saisies pour avis. Je vous demande de bien vouloir nous lire une partie de la Synthèse des écoutes et votre conclusion.

Mamadou TOURE, *président de la Commission des Finances, de l'économie, du plan, de la promotion du secteur privé et des industries, introduit le rapporteur de sa Commission.*

Dr Amadou MAIGA, *rapporteur de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé et des Industries, donne lecture des rapports sur les deux projets de loi.*

M. le Président. Merci beaucoup l'honorable Dr Amadou A. MAIGA.

Nous donnons la parole au rapporteur de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation, de la justice, des droits de l'homme et des institutions de la République.

Aboubacar N. DIALLO, *rapporteur de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation, de la justice, des droits de l'homme et des institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci beaucoup maître Aboubacar N. DIALLO pour la lecture de l'avis juridique.

Nous allons donner la parole au rapporteur de la commission des Affaires étrangères, des maliens établis à l'extérieur et de l'intégration africaine pour la lecture des deux avis qui concernent les deux projets de loi, notamment l'Entrée en vigueur et les conclusions. Merci beaucoup.

L'honorable Mme SOW Massaran TOURE, vous avez la parole.

Mme SOW Massaran TOURE, *membre de la Commission des* Affaires étrangères, des maliens établis à l'extérieur et de l'intégration africaine, *donne lecture des rapports d'avis de sa Commission sur les deux projets de loi.*

M. le Président. Merci beaucoup l'honorable Massaran TOURE.

Nous allons passer maintenant aux amendements d'abord.

- ***Lecture de la proposition d'amendement présentée par la Commission des Finances sur le dépôt n° 23-52/CNT.***

Monsieur le ministre, est-ce que vous avez une réaction par rapport aux amendements de la commission saisie au fond ? Parce que ça va créer l'amalgame que ce que vous souhaitez mais je préfère qu'on examine amendement par amendement, s'il vous plaît. Vous avez la parole. Merci beaucoup

Youba BA, *ministre de l'Elevage et de la Pêche, assurant l'intérim de son homologue de l'Economie et des Finances.* Honorable Président, honorables membres du CNT, chers collègues, bonjour.

Le gouvernement souscrit pleinement à la rectification, c'est-à-dire à l'opérationnalisation de ces amendements pour corriger ces erreurs matérielles. Félicitations à la commission qui a pu déceler ces erreurs matérielles !

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le ministre.

Bien ! Est-ce qu'il y a un orateur contre ces amendements ?... Non. Nous allons passer le **1er amendement** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 128
Contre : 00
Abstention : 00

Bien ! Donc, Monsieur le ministre, le premier amendement a été adopté à l'unanimité des membres du Conseil national de transition présents dans cette salle. (*Coup de maillet*.)

Donc, nous allons procéder à la lecture du deuxième amendement.

- ***Lecture de la proposition d'amendement présentée par la Commission des Finances sur le dépôt n° 23-57/CNT.***

Monsieur le ministre, c'est des erreurs matérielles, c'est des choses à mettre : au lieu de minuscule il faut mettre majuscule. Vous avez la parole.

Youba BA, *ministre de l'Elevage et de la Pêche, assurant l'intérim de son homologue de l'Economie et des Finances.* Honorable Président, honorables membres du CNT, chers collègues, bonjour.

Le gouvernement souscrit à la prise en compte de ces erreurs matérielles et félicite les membres du CNT qui ont pu les relever. Nous sommes d'accord pour la prise en compte de l'amélioration des textes en prenant en compte ces amendements.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le ministre pour votre accord si précieux.

Est-ce qu'il y a un orateur contre ?... Non.

S'il vous plaît, le gouvernement a déjà donné son accord, la commission a donné son accord, donc on peut passer les **deux amendements** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :
Pour : 131
Contre : 00
Abstention : 00

Donc, les deux amendements sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil national des transition présents dans la salle. (*Coup de maillet*.)

Merci beaucoup Monsieur le ministre. Maintenant, vous avez la parole pour vous prononcer sur les deux rapports et les deux avis. Il y a deux rapports de la commission saisie au fond et il y a deux rapports par commission saisie pour avis.

Youba BA, *ministre de l'Elevage et de la Pêche, assurant l'intérim de son homologue de l'Economie et des Finances.*

Honorable Président du CNT,
Honorables membres du CNT,

Chers collègues.

Le ministre de l'Economie et des finances félicite à travers ma voix les membres des différentes commissions qui ont eu à plancher sur les différents dépôts et est pleinement d'accord avec les recommandations, l'engagement de les mettre en œuvre.

Le ministre de l'Economie et des finances est d'accord pour la prise en compte des amendements.

Je remercie encore une fois les collègues pour la pertinence des observations mais aussi la pertinence des recommandations. Le gouvernement s'emploiera à trouver les voies et moyens pour combler la quotepart du Mali pour boucler le financement pour lequel il a souscrit auprès de la BOAD et surtout que cela permettra à notre pays et à d'autres pays d'avoir encore plus de marge de manœuvre de l'agriculture pour booster l'élevage, la pêche mais aussi pour construire beaucoup de routes et pour parvenir à la sécurité alimentaire pour nos populations à travers ce que la BOAD va financer pour notre cher pays.

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le ministre.

Nous allons passer au débat général sur les deux projets de loi…

S'il vous plaît, Madame la deuxième Vice-présidente, vous avez la parole.

Mme DJIKINE Hatouma GAKOU. Merci Monsieur le Président.

Je salue les ministres, chers collègues.

Je remercie la commission des Finances pour la qualité des rapports.

Mon intervention va concerner le dépôt n° 23-57/CNT autorisant la ratification de la convention pour le financement du projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest. J'ai une recommandation, surtout à M. le ministre, de prendre en compte les spécificités par l'INSTAT dans les résultats du recensement général qui s'est déroulé dont les résultats ont été donnés en 2023. Mais les résultats des spécificités par exemple concernant le nombre des personnes vivant avec un handicap ne sont pas sortis. Il n'y avait pas de financement, et ce projet pourra permettre à ce que les résultats sortent ou que nous sortions enfin des estimations de l'Organisation mondiale de la santé et de la Banque mondiale. Donc, il est essentiel que le nombre des spécificités dans notre pays soit connu pour qu'il puisse être pris en compte dans les programmes et les projets de développement.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci beaucoup Madame la deuxième vice-présidente.

Honorable Mohamed OULD MATALY, vous avez la parole.

Mohamed OULD MATALY. Merci Monsieur le Président.

Messieurs les ministres, Assalamou aleykoum.

Honorables députés, **keyfa haloukoum**.

Monsieur le Président, étant donné qu'on parle d'argent, donc tout est question d'intérêt, est-ce que cette fois-ci que les pays de l'UEMOA ont demandé un prêt à la Banque arabe pour augmenter leur capital au niveau de la BOAD ? Cela veut dire que dans l'intérêt que la BOAD va avoir dans l'avenir, est-ce que les pays vont avoir les quoteparts ?

Merci.

M. le Président. Merci l'honorable Mohamed OULD MATALY.

Le président de la commission des finances, l'honorable TOURE, a la parole.

Mamadou TOURE*, président de la Commission des Finances.* Merci Monsieur le Président.

Merci beaucoup pour les interventions, notamment celle de Mme la vice-présidente. J'avoue que c'est vraiment légitime tout ce qu'elle vient de dire concernant la prise en compte dans le système d'information socio-économique du handicap et je pensais bien qu'avec le financement que nous allons recevoir, cela va conforter amplement les structures chargées des statistiques pour pouvoir prendre en compte cet élément si important dans la planification socio-économique du pays. Peut-être que le ministre aura d'amples informations à dire sur le sujet.

Pour l'honorable OULD MATALY, il se demande si l'augmentation du capital au niveau de la Banque va profiter aux pays membres. Certainement oui, parce que moi, je pense que si le portefeuille est conforté par cette augmentation de capital, il va de soi que les projets bancables émanant des pays qui seront soumis à la banque trouveront à ce niveau une oreille plus écoutante pour adopter ce financement. Mais toujours est-il que M. le ministre est là, il pourra vous donner plus d'amples informations là-dessus.

Merci.

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le président de la commission des finances, monsieur le ministre à la parole pour répondre les questions.

Youba BA, *ministre de l'Elevage et de la Pêche, assurant l'intérim de son homologue de l'Economie et des Finances.*

Monsieur le Président,

Chers collègues.

Merci infiniment les membres du CNT qui ont bien voulu poser des questions très pertinentes par rapport à la 2ème vice-présidente du CNT. Je veux dire que les dispositions sont en cours pour les analyses thématiques et les préoccupations de Madame seront prises en compte.

Par rapport à l'honorable Ould Mataly, il est clair que la BOAD est notre banque. Je l'ai dit tantôt que le financement de l'augmentation du capital permettra à la banque de donner plus de crédits aux pays et il est prévu 12 700 km de route, 170 000 hectares à aménager et j'en passe. Cela veut dire qu'avec cette augmentation la banque pourra intensifier, pourra donner les crédits aux pays membres pour le développement et pour le bien-être de nos communautés. Cette augmentation du capital est indispensable pour la BOAD mais aussi elle permettra de booster les financements que nous demandons à cette institution sous-régionale.

Je voulais être affirmatif pour dire que nous allons en bénéficier et nous allons avoir des projets structurants que la banque va financer pour le bien de nos communautés.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Nous allons passer les **deux projets de loi** aux voix, mais **un à un**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Pour le dépôt n° 23-52/CNT

Résultat :

Pour : 131
Contre : 00
Abstention : 00

Pour le dépôt n° 23-52/CNT

Résultat :

Pour : 131
Contre : 00
Abstention : 00

Donc, pour les deux projets de loi, Monsieur le ministre, vous avez obtenu l'unanimité des membres du Conseil national de transition présents dans cette salle. Merci beaucoup.

Bien ! Monsieur le ministre, nous vous prions de bien vouloir nous remercier quand même avant de sortir ; vous avez la parole.

Youba BA, *ministre de l'Elevage et de la Pêche, assurant l'intérim de son homologue de l'Economie et des Finances.* Honorable Président, chers collègues membres du gouvernement, je tiens au nom du gouvernement, à féliciter et à remercier les membres du CNT pour ce vote historique à l'unanimité de trois projets d'ordonnance. Avec cette ratification, le gouvernement pourra travailler pour booster la production et la productivité par rapport au secteur agricole par le biais de 37 400 producteurs et productrices comme ça et environ 220 000 personnes, et d'autres part remplir ses obligations par rapport aux obligations partielles à l'égard de la BOAD.

Concernant le financement de l'augmentation du capital de la BOAD mais aussi et surtout vous savez, la 3ème

ratification, le gouvernement pourra effectivement passer des statistiques fiables dans le domaine agricole, dans le domaine économique, ce qui va permettre de revoir à la hausse notre produit intérieur plut parce qu'avec des statistiques fiables nous pourrons avoir notre produit intérieur brut qui sera revalorisé comme l'a fait le Nigeria en son temps. C'est très important pour tous ces projets de loi que vous venez de voter à l'unanimité pour le bonheur de nos populations parce que si on a des statistiques fiables, les prises de décisions sont basées sur du réel et non sur l'à-peu-près. Cette synergie d'action entre le CNT et le gouvernement dans un Mali qui bouge et qui est là pour faire ce qu'on dit, c'est des actes qui comptent ; nous disons et nous faisons et nous sommes là pour les maliens.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Monsieur le Monsieur le ministre. Merci pour vos aimables mots. Vous avez considéré notre vote comme étant historique, on considère aussi votre discours comme étant un discours historique. Merci beaucoup.

Nous allons passer à notre dernier projet de loi : le **dépôt n° 23-53/CNT**.

- **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-53/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2023-022/PT-RM DU 04 AOUT 2023 PORTANT CREATION DU CENTRE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DE ROBOTIQUE DU MALI.**

La parole est au président de la Commission Education. Merci.

Magma Gabriel KONATE, *président de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme*, *introduit le rapporteur de sa Commission.*

Mme COULIBALY Niamey SOUMARE, *membre de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme*, *de l'artisanat et du tourisme, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. Président. Merci beaucoup honorable Niamey Soumaré pour cette lecture.

Bien ! Maintenant, nous allons prendre les commissions saisies pour avis. D'abord, la (commission des Finances, de l'économie, du plan, de la promotion du secteur privé et des industries pour son rapport d'avis.

Dr Amadou MAIGA, rapporteur de la commission des Finances, de l'économie, du plan, de la promotion du secteur privé et des industries, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.

M. Président, Merci beaucoup Honorable MAIGA.

La parole est à la Commission des Lois constitutionnelles, de la législation, de la justice, des droits de l'Homme et des institutions de la République pour son avis juridique.

Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la Commission des Lois constitutionnelles, de la législation, de la justice, des droits de l'Homme et des institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. Président. Merci beaucoup Maître.

Bien ! Il n'y a pas d'amendement. Nous allons demander à M. le ministre de se prononcer sur les rapports de la commission saisie au fond et les rapports pour avis.

Vous avez la parole, Monsieur le Ministre.

Bouréma KANSAYE, *ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.* Merci beaucoup Honorable Monsieur le Président du CNT.

Honorables membres du CNT,

Monsieur le Ministre de la République en relations avec les institutions de l'Etat,

Mesdames et Messieurs.

Je voudrais remercier la commission Education saisie pour l'étude au fond pour son rapport détaillé et très riche sur le sujet et pour les recommandations pertinentes qui vont être prises en compte par le gouvernement.

Mes remerciements s'adressent également aux commissions qui ont donné leurs avis, notamment la commission des Finances et la commission des Lois pour leurs avis éclairé qui permettra d'adopter, s'il en est ainsi, ce projet de loi avec conscience et compréhension. Nous voudrions juste dire que le Centre d'intelligence artificielle et de robotique du Mali va permettre à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique du Mali de faire un bond qualitatif dans le domaine de la science et dans le domaine de la technologie parce que les technologies, comme cela a été rappelé tout à l'heure, sont entrées dans nos vies et concerne aujourd'hui tous les domaines de la vie.

Voilà les propos préliminaires que je voudrais tenir honorable Monsieur le Vice-président du CNT et honorables membres du CNT. Je vous remercie.

M. Président. Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Nous allons engager le débat général…

Mme Haidara Aïchata CISSE, vous avez la parole.

Mme HAIDARA Aïchata CISSE. Merci Monsieur le Président.

Mes félicitations aux différentes commissions pour la clarté du rapport, surtout à la commission saisie au fond.

Monsieur le président, la création de ce centre est à saluer, encore merci au gouvernement pour sa clairvoyance.

J'ai deux petites questions à poser.

Quelles dispositions le gouvernement a prises pour dénicher à travers le pays les jeunes maliens qu'on appelle couramment les petits génies ? Monsieur le président, j'ai dit ça parce qu'on a découvert par hasard sur les réseaux sociaux un jeune qui s'amuse à fabriquer des petits bateaux, des sous-marins, des missiles, des fours électriques, des petits avions qui volent, etc. Ce petit génie, il est de Bourem, nous l'avons fait venir à Bamako ; il est actuellement à l'école de robotique où il a reçu un premier diplôme avec mention et ses performances ont fait qu'il y a des propositions de bourses de deux grandes puissances, deux pays où on peut l'envoyer pour se performer.

Monsieur le président, je vais demander au ministre qu'est-ce qu'il peut faire, qu'est-ce que le gouvernement peut faire pour aider ce petit.
Parce que je pense que l'effort doit venir par nous-mêmes. On a des enfants de ce gabarit.

La deuxième question. Dans les recommandations on dit d'encourager les voyages d'études, ce qui est une bonne chose en soi mais comment éviter la fuite des cerveaux ? Parce qu'en la matière, quand le pays d'accueil se rend compte que les gens qui sont venus pour les études ou pour les stages sont des petits génies ou ils sont très forts, ils leurs font des propositions pour les garder ; soit on les

garde, soit dans les quelques rares cas on essaie même de les voler de ce qu'ils savent faire et de les anéantir. Donc, , voudrais savoir quelles dispositions le gouvernement a prises pour éviter que ceux qui vont pour les voyages d'études reviennent au bercail.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci beaucoup Mme HAIDARA.

Je donne la parole à Mme GADJIGO.

Mme Maïmouna GADJIGO : Bonjour Monsieur le Président.

Bonjour les membres du gouvernement,

Chers honorables.

Monsieur le président, avec votre permission, je voulais m'exprimer en bambara si c'est possible, j'ai eu une seule question ; est-ce possible ?

Est-ce que la création du Centre d'intelligence artificielle et de la robotique du Mali ne jouera pas sur le taux d'employabilité des jeunes dans les domaines que je viens de citer ? C'est compris ?

M. Président, merci beaucoup Madame GADJIGO,

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA, vous avez la parole.

Aboubacar Sidick FOMBA. Merci beaucoup Monsieur le président.

Chers collègues membres du Conseil national de transition,

Messieurs les ministres.

J'apprécie à sa juste valeur la création de l'université robotique et du centre artificiel.

Je remercie également la commission Education pour la qualité de ce rapport, un rapport très riche.

Ceci étant, je souhaiterais poser quelques questions.

Ma première question est de savoir pourquoi cette université à Kati.

La deuxième question, Monsieur le ministre. La relation entre cette université et le comité scientifique aussi bien le comité d'éthique et les centres de recherches ?

La troisième question. Je voudrais des précisions sur la question médicale et environnementale.

La quatrième question, Monsieur le ministre. Sachant bien que l'intelligence artificielle représente toute une machine afin de reproduire des comportements liés aux humains tels que le raisonnement, la planification et la créativité faisant appel à la neurobiologie computationnelle, et à la logique mathématique, ne peut-elle pas être une menace existentielle pour l'humanité ?

La cinquième question est la suivante : est-ce que vous avez pensé, compte tenu de toutes ces éventualités, à l'introduction de la formation des forces armées et de sécurité qui auront beaucoup plus besoin de ces innovations, s'il y a une porte d'entrée ou si vous avez envisagez à ce que mensuellement ou annuellement des forces armées et de sécurité puissent avoir accès à cette université pour améliorer les conditions de guerre et des techniques de guerre que nous sommes en train d'utiliser ?

Une autre question est de savoir quelles seront les filières phares de cette université en lien avec les réalités au Mali ?

Merci monsieur le président.

M. Président. Merci Aboucar Sidick FOMBA.

Honorable Boubacar Daffé, vous avez la parole.

Boubacar DAFFE. Bonjour honorable vice-président.

Chers membres du gouvernement, Honorables membres du CNT, bonjour.

Permettez-moi de joindre ma voix à celles qui m'ont précédé pour féliciter le ministère en question et le féliciter pour les exploits obtenus par les maliens lors des compétitions internationales, qui prouvent à suffisance ce que nous pouvons.

J'ai un certain nombre de questions qui sont les suivantes. Vous nous avez parlé des avantages de ce projet de loi, je voudrais si possible qu'on parle des inconvénients aussi.

La deuxième question, là je vais rejoindre honorable Magma Gabriel Konaté qui reconnait son ignorance dans ce domaine ; moi également, je le reconnais. C'est raison pour laquelle je vais poser une question qui peut paraitre… Est-ce qu'avec la réalisation de ce projet dans la phase exécutive il y aura des productions des matières premières chez nous ? Si oui, est-ce que vous avez déjà ciblé ?

La troisième question. Comme vous l'avez indiqué dans les recommandations, est-ce qu'il y a eu des voyages d'études ? Il est dit dans les recommandations d'encourager les voyages d'études, est-ce que vous-même, au niveau du département, avez effectué des voyages d'études pour aller vous inspirer des exemples de réussite dans les pays où ça a marché.

La quatrième question. Sur le plan économique, en quoi ce projet de loi permettrait-il de créer une croissance économique parce que c'est important pour nous aussi ?

La cinquième question a été prise en charge par l'honorable Maïmouna GADJIGO : est-ce que l'intelligence artificielle ne va pas faire entrave à l'intelligence humaine ?

Est-ce que les dispositions sont prises par le département et pour que les personnes qui vont être envoyées en formation, que ça soit en voyage d'études, que ça soit en formation, pour qu'ils puissent revenir servir le pays, parce que ça ne servira rien à envoyer des gens dans ces différents pays et qu'ils finissent et s'occupent de ces pays alors que nous, on a besoins de ces compétences ?

Merci Monsieur le Président.

M. Président. Merci beaucoup.

Honorable Younoussa TOURE.

Younoussa TOURE : Bonjour et merci monsieur le président.

Bonjour chers collègues membres du CNT.

Monsieur le ministre, je n'ai peut-être pas compris comme un de mes prédécesseurs, Fomba, l'a dit, qu'il s'agissait d'une université. Je voudrais bien comprendre puisque je vois dans les missions qu'il est créé un établissement public à caractère scientifique. Effectivement, plus loin on a les missions d'assurer la formation initiale et continue. Je voudrais plus de précisions, c'est vous qui l'avez dit ici tout à l'heure, je pense que depuis un certain temps on crée des centres et il me semble qu'il y a une confusion - je parle sous votre contrôle, Monsieur le ministre de l'Enseignement supérieur - sur les thèmes d'initiations. Lorsqu'en matière d'enseignement on parle d'initiation, je ne pense pas que ça soit la même chose lorsqu'on parle d'initiation en matière de

formation qui rejoint un peu ce que vous savez, une sorte d'initiation comme une sorte de passage d'un niveau à un autre ; or il s'agit pour moi de savoir exactement de quel type d'établissement il s'agit. Si c'est un enseignement qui est initial, je voulais savoir avec quel niveau les apprenants, si vous voulez les élèves vont adhérer à cette école, avec quel diplôme ils vont sortir ? Ça, c'est ma première question de clarification.

Vous savez, dans le rapport on a dit que ce centre est un des premiers éléments du pôle scientifique, c'est vrai que c'est devenu un serpent de mer ce pôle scientifique, on en parle depuis très longtemps ; à présent, on ne voit pas venir. Alors, puisque vous dites que c'est un des éléments, est-ce que vous avez identifié le site de ce pôle scientifique ? Pisque j'ai l'impression qu'il y a un déplacement ; quelqu'un a parlé de pourquoi à Kati. On avait parlé d'un pôle scientifique un peu à Sotuba, est ce que ce projet a été abandonné ? Est-ce que ce pôle scientifique va être diversifié ?

Merci Monsieur le Président.

M. Président. Merci beaucoup Younoussa touré.

Mohamed OULD MATALY, vous avez la parole.

Mohamed OULD MATALY. Chers collègues, Monsieur le Ministre, Assalamou aleykoum.

Monsieur le président, ici il s'agit vraiment des innovations parce qu'on parle du génie et le génie il est dans toutes les communautés, il est partout, il est sur toute l'étendue du territoire ; ça veut dire que le Mali, depuis l'indépendance, avait six régions, donc pourquoi concentrer tout à Bamako ? Tous sont à Bamako jusqu'à ce qu'on ne parle plus des autres régions, tous sont là, même les nouvelles créations et les innovations il faut que ça soit à Bamako, Donc, à la fin, il n'y aura rien dans ces régions et y a des nouvelles créations d'autres régions qui vont aller aussi dans les compétitions

Maintenant, cette innovation-là qui vient tout de suite, c'est surtout les robotiques, comme on le dit les robots, et les robots aujourd'hui ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'avec rien du tout, on devient le meilleur du monde parce que les robots aujourd'hui sont les plus dangereux dans le monde surtout dans le système de la sécurité ; et il n'y a pas un endroit qui a besoin de la sécurité plus que le nord, pourquoi ne pas installer au nord là-bas et être à coté pour expérimenter ? Mettre là où on en a plus besoins, là où on a besoin suffisamment parce que moi, je suis de la région de Gao, - on va dire tout de suite que c'est un mandat impératif - ; il y a eu une mission du Liptako-Gourma dont les trois présidents étaient à Gao : feu ATT, Tandja du Niger et Blaise Compaoré de Burkina Fasso ; on a décidé en son temps qu'il y aura là-bas une forme d'usine qui fabrique les produits pour les animaux et malheureusement cette mini-usine, quelque chose qui a été décidé par des présidents, qui doit avoir son siège à Gao, finalement a été transporté à Sévaré par un ministre. De Gao à Mopti, ça veut dire que ce projet qui a été initié par Liptako-Gourma, je ne sais pas maintenant il dépend de quelle organisation à Mopti. Le ministre vient de Mopti, ça veut dire qu'il est grand temps de rendre le Mali un et indivisible sur tous les plans : sur le plan développement, le plan sécuritaire, la gestion, le Mali Coura, surtout ce qu'on peut imaginer, il faut donner la chance égale à tous les maliens.

Merci.

M. le Président. Merci beaucoup Mohamed OULD MATALY. On a compris tout ce que tu as dit ; mais ça n'a

rien à voir avec le projet de loi. Le Mali un et indivisible, nous sommes uns et indivisibles effectivement. Mais ce projet-là, c'est pour encourager les enfants qui sont extrêmement intelligents et qui sont capables de faire beaucoup de choses.

Bien ! Nous allons donner la parole au Président de la Commission. Monsieur le Président, même si vous ne vous connaissez pas, je pense que c'est une bonne chose, allez-y, vous avez la parole.

Magma Gabriel KONATE, *président de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme* : Merci Monsieur le Président.

Il faut que l'on puisse informer certaines personnes que les uns et les autres comprennent que Gabriel n'est pas un ange. Gabriel est archange ; il y a archange Gabriel, Archange Michel, Archange Raphaël et le quatrième archange, c'était Lucifer qui a désobéi à DIEU, qui a été chassé du Paradis. Ce sont les anges qui sont dotés de la parole, que DIEU envoie aux humains pour communiquer avec eux ; eux, c'est des archanges ; les autres sont des anges.

Monsieur le Président, il serait prétentieux de ma part de vouloir répondre aux pertinentes questions posées.

Cependant, permettez-moi de schématiser l'évolution du monde à partir de trois grandes prédictions. La première prédiction est du VIIème siècle ; la 2ème est du XVIème et la 3ème, du XVème. Pour dire combien le monde doit évoluer, c'est le Maître même du monde qui a voulu cela. Au VIIème siècle, selon l'Islamologue, le Professeur Hassane Youssouf DIALLO, le Prophète Mohamed (paix et salut sur lui) a dit que les chevaux que nous avons aujourd'hui mangent de l'avoine et de l'herbe mais il arriverait une période où ces chevaux se nourriront de feu. Nos têtes blanches ont compris : ça va être la fin du monde, « **dignɛ bɛ wili** ». Mais il a fallu attendre le XIXème siècle pour les progrès techniques et scientifiques pour comprendre le sens de cette prophétie. Les progrès techniques et scientifiques ont amené les rayons X, la lumière et tout ce qui s'ensuit pour le développement de la technologie. Et c'est en ce moment qu'on a révélé que les moyens de communication, les moyens de déplacement dont parlait le Prophète au VIIème siècle (paix et salut sur lui), les chevaux, ce sont nos moyens de déplacement actuels qui ne se nourrissent que de feu liquide. C'est-à dire, depuis le VIIème siècle, DIEU avait prévu que nos moyens de locomotion allaient s'abreuver et se nourrir de feu.

Ensuite, au XVIème siècle, l'astrologue Michaël de Nostradamus a prédit, selon le calendrier aztèque, que l'an 2000 il y aura l'alignement des planètes. Cet alignement des planètes, nous, nos têtes blanches ont pensé que c'était l'apocalypse ; on a dit : c'est la fin du monde, en l'an 2000 le monde va disparaitre. Alors, malheureusement, c'était une nouvelle ère qui venait ; l'ère du numérique, c'était la révolution du numérique, l'entrée des hautes technologies, mais une ère de conflits et une ère de violences. Pourtant, au XVème siècle, dans le courant littéraire, la Renaissance, François Rabelais a dit que « Sciences sans conscience n'est que ruine de l'âme ».

Monsieur le Président, nous voici en ce troisième millénium à l'avancée technologique permettant à la machine de simuler une activité humaine. Avec cette fusion de l'homme et la machine, nous venons d'entamer la civilisation humanoïde. Et pourtant, pour ceux qui aiment la musique Pink Floyd, ce groupe

mythique en 1975 avait chanté *Welcome to the machin*.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre saura mieux que moi expliquer comment l'Intelligence artificielle, cette technologie évolutive, a émergé en tant que catalyseur de l'innovation. Mais disons-nous que rien n'arrêtera le progrès. Et comme aimait à le dire mon grand frère, sachons raison garder parce que Rabelais l'a dit, « Sciences sans conscience n'est que ruine de l'âme ».

Alors, « **k'a fili yan, ka dan yan, ka bɔ kuma la** ».

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président. Merci beaucoup Archange-Gabriel. Archange-Gabriel, c'est ça non ? (*Sourire*.) Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour répondre très rapidement aux questions.

Bouréma KANSAYE, *ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.* Merci beaucoup Honorable Vice-Président du CNT.

Honorables membres du CNT,

Monsieur le Ministre de la Refondation de l'Etat,

Mesdames et Messieurs.

Avant de commencer à répondre aux différentes questions posées ici, je voudrais remercier M. le Président de la Commission de l'Education pour son intervention magistrale faite de l'histoire et de sciences en même temps. Merci beaucoup.

Je voudrais aussi remercier les différents membres du CNT qui se sont intéressés à la création du Centre d'Intelligence Artificielle et de Robotique du Mali par des questions que je trouve très pertinentes, auxquelles je vais tenter de donner des éléments de réponse.

Les premières questions sont celles de l'Honorable HAIDARA qui portent d'abord sur : quelles dispositions le Gouvernent a-t-il prises pour déifier les petits génies et que peut faire le Gouvernement pour un de ces génies découvert récemment dans le septentrion de notre pays ?

Je voudrais dire que depuis 2017, le Centre collaboratif en Robotique et en Intelligence Artificielle est le lieu de formation, d'initiation et de convergence de tous ces jeunes maliens qui ont de grandes potentialités non seulement pour les sciences mais aussi pour l'intelligence artificielle et la robotique. Donc, les missions de ce Centre-là ont été tout naturellement transférées au Centre d'Intelligence Artificielle et de Robotique du Mali (CIAR) qui va continuer à faire des initiations et à s'occuper aussi de la recherche des talents maliens qui pourraient être formés dans ce domaine. De manière concrète, pour le jeune en question, tout naturellement déjà vous l'avez, vous-même dit que ce jeune est au niveau du Centre collaboratif, c'est-à dire Robot-Mali pour parfaire sa formation et qu'il est en train de recevoir des positions lui permettant d'aller faire des études poussées. Donc, le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ne peut agir que dans ce sens.

Je voudrais rappeler quand même que le Centre collaboratif est logé à l'Ecole Nationale d'Enseignement Technique et Professionnel (ENETP) qui est une structure du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

La deuxième question que vous avez posée a concerné les voyages d'études et votre

inquiétude par rapport à la fuite des cerveaux. Je voudrais dire que les voyages d'études sont indispensables dans cette phase d'opérationnalisation du Centre d'Intelligence Artificielle et de Robotique du Mali (CIAR) pour nous imprégner des modalités de fonctionnement et aussi pour nous permettre de nouer des partenariats avec des centres similaires qui se trouvent à travers le monde. Donc, nous avons toute une série de voyages d'études que nous sommes en train de préparer et une équipe va effectuer ces voyages-là.

Par rapport à la fuite des cerveaux, je pense que le CIAR va être précisément ce lieu qui va nous permettre véritablement, en tout cas en ce qui concerne ce domaine de l'Intelligence Artificielle, domaine des mathématiques, des sciences, de fédérer ces talents maliens qui sont allés étudier ailleurs et qui, souvent, ne savent pas les institutions précises au Mali qui leur permettraient de s'épanouir et, donc, hésitent à revenir. La création de ce Centre-là va encourager, je pense bien, certains de ces jeunes qui sont brillants et qui sont formés souvent à l'extérieur et qui, désormais, sauront que leurs compétences pourraient être nécessaires et pourraient s'exercer dans un centre ici qui fait de la recherche et qui fait de la formation.

Je voudrais aussi dire que depuis des années, le Gouvernement du Mali a des exemplaires intégrés sur les questions de formation, d'enseignement et de recherche, ce que nous appelons la diaspora intellectuelle, c'est-à dire les Maliens établis à l'extérieur et qui sont reconnus pour leurs compétences dans les domaines scientifiques et technologiques. Donc, le Centre va être aussi un lieu qui va attirer ces Maliens-là pour travailler avec eux.

Honorable GADJIGO a posé question de savoir est-ce que la création du CIAR ne va pas jouer de manière négative sur l'employabilité dans les domaines qui sont cités dans le rapport de la Commission. Je pense bien qu'au contraire, les résultats de la recherche que le Centre aura, permettront davantage de créer de l'emploi que de faire perdre de l'emploi, parce que souvent, nous faisons des choses de manière mécanique sans avoir la formation nécessaire ; et quand on a la possibilité de se former et de se performer dans un cadre formel comme ce Centre-là, ça permettra aux jeunes qui vont participer aux programmes initiations etc. de travailler dans divers domaines de la vie en faisant usage des résultats qui vont être produits dans le cadre de la recherche faite au sein de ce Centre en question. Donc, sur ce plan-là, je pense bien que c'est le contraire qui pourrait se produire.

L'Honorable FOMBA a posé toute une série de questions dont la première est : Pourquoi à Kati ? Alors, la justification la plus simple, c'est qu'à Kati, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a cinquante hectares (50 ha). Vous savez bien qu'avoir un site pour ce genre de centre et pour créer un complexe dédié à la science et à la technologie n'est pas facile. C'est pour ça nous avons profité pour que ce Centre-là soit à Kati et la pose de la première pierre a été déjà faite.

Quelle est la relation entre ce Centre et puis le Comité scientifique, les Comités d'éthique, etc. ? Je pense bien que, déjà, le Centre même dispose de son Comité d'éthique parce que nous prenons très au sérieux les questions relatives à l'éthique dans le domaine de la recherche concernant de manière très précise l'Intelligence Artificielle et la Robotique. Mais il faut noter aussi qu'au Mali tous les projets importants qui impliquent un impact sur les humains, notamment ceux qui sont financés par le fonds compétitif

pour la recherche et l'innovation technologique, sont soumis au Comité National d'éthique en science notamment de la Santé mais aussi toutes les autres sciences, même en sciences sociales, passent devant ce Comité pour avoir son quitus avant de commencer les recherches. Dans le domaine médical et environnemental, je pense que la Commission de l'Education a bien détaillé tout ce qui peut être fait dans ces divers domaines par rapport à l'Intelligence Artificielle. Donc, les dérives sont à limiter tout naturellement dans le cadre du montage des programmes de recherche et dans le domaine aussi de l'enseignement.

Je pense qu'il y a des dispositions déjà pertinentes prises en République du MALI qui permettent d'encadrer l'exercice de la recherche quand il s'agit de travailler avec les humains, notamment dans ce cadre de l'Intelligence Artificielle.

Une menace pour l'humanité ? Vous savez, toutes les innovations, quand on les utilise de manière abusive, peuvent être aussi un danger. Il en est de même pour le simple téléphone portable que nous avons : quand on en devient accro, l'addiction peut causer beaucoup de dommages à son utilisateur et il y a des gens qui sont véritablement dans l'addiction d'utilisation de ces technologies d'information, de la communication qui ne peuvent nouer aucune relation humaine saine et qui ne pensent qu'au téléphone et même incapables de l'éteindre ne serait-ce que pour deux minutes. Donc, je pense bien qu'il s'agit de travailler pour faire en sorte que les recherches dans le domaine de l'Intelligence Artificielle et de la Robotique ne deviennent pas un danger pour les Maliens. Nous y veillerons.

Pôle d'entrée pour l'insécurité, etc. ? L'un des objectifs fixés dans le cadre de ce Centre-là, c'est de nouer le partenariat avec toutes les institutions nationales et internationales qui seraient intéressées par les programmes de recherche mais aussi par les résultats de ces programmes de recherche. Donc, la sécurité, la défense, bien sûr, c'est un des domaines de priorité. Donc, je suis convaincu que le Centre nouera des partenariats assez importants avec les ministères et avec les écoles militaires qui pourraient aussi envoyer des stagiaires dans ce cadre. Tout naturellement, les résultats vont aussi être utilisés dans le cadre de notre défense et de notre sécurité.

Quelles sont les filières en lien avec la réalité ? C'est des filières qui concernent ce domaine-là mais qui, tout naturellement, ont un impact dans notre vie de tous les jours. Il y a la filière d'Intelligence Artificielle, une filière Robotique, une filière d'Atta saillance et une filière mécatronique. La mécatronique, c'est la synergie entre la mécanique, l'électronique et l'automatique. Donc, c'est une science qui connait un développement fulgurant actuellement. Donc, c'est toutes ces filières-là qui vont être là au sein de notre Centre.

Honorable DAFFE a posé aussi toute une série de questions notamment les inconvénients. Je pense que j'en ai parlé tout à l'heure. Les inconvénients dans ce domaine-là, il nous appartient, à nous, de les maitriser et pour maximiser les avantages.

La production de matières premières ? Nous faisons de la recherche mais quand on fait de la recherche, les résultats souvent, ça va permettre aussi de créer de la recherche. Je pense bien que c'est cela qui va certainement constituer cette matière première. Les choses les plus simples aujourd'hui, c'est la connaissance spatiale. Chacun de vous a un téléphone portable tactile, on n'a pas besoin toujours

de le toucher ; il suffit juste de le présenter à votre face et votre téléphone vous reconnait. Mais quand une autre personne le présente à sa face, il ne le reconnait pas : c'est de l'Intelligence Artificielle de manière très simple.

Est-ce qu'il y a déjà eu des voyages d'études ? Nous sommes en train de préparer un voyage d'études. La première, certainement, s'effectuera au Japon où un de nos compatriotes, président d'une Université, voudrait nous faciliter ce voyage. Mais il y a aussi d'autres destinations qui sont en train d'être étudiées.

La croissance économique, quels impacts ? Je pense bien que les pays qui maitrisent aujourd'hui ce domaine-là, chaque année, s'en servent pour une croissance de leur économie. L'un des pays les plus importants aujourd'hui, c'est la Chine mais qui, malgré certaines sanctions de certains pays, est en train de créer les puces propres à des téléphones. Vous avez vu une compagnie chinoise qui avait été sanctionnée mais en travaillant davantage dans le domaine de la recherche, ils sont parvenus à être autonomes et à être dans la souveraineté. Donc, c'est fondamental pour un pays qui est en train de se battre pour la souveraineté et pour la refondation de commencer à travailler déjà sur ces technologies-là.

Entrave à l'intelligence humaine ? En fait, l'Intelligence Artificielle est une création de l'intelligence humaine. Il appartient à l'homme de créer les contextes de sa maitrise. Comme je l'ai dit, les dérives doivent être mieux encadrées, mieux contrôlées pour nous permettre de profiter de tous les avantages que ces technologies-là donnent aujourd'hui à l'humanité.

Les personnes formées, est-ce que ces personnes-là vont revenir au Mali ? Je pense que j'ai déjà répondu à cette question. Nous y travaillons pour faire en sorte que le CIAR puisse attirer les Maliens qui sont formés ailleurs soit dans le cadre même des demandes du CIAR ou qui sont formés dans le cadre de certaines bourses que nous donnons, par exemple les meilleurs bacheliers qui partent se former dans ce domaine reviennent et qu'ils trouvent un cadre scientifique et technologique qui permette de les accueillir et de faire en sorte qu'ils puissent s'épanouir du point de vue de leur travail.

Honorable Younoussa TOURE a posé quelques questions. Quel type d'établissement avons-nous créé ? C'est un établissement public à caractère scientifique et technologique, qui fait de la formation au niveau Master pour le moment. Ça veut dire que l'entrée va être la licence en sciences. Donc, tous ceux qui sont titulaires de licence en sciences pourraient candidater pour entrer dans le cadre de cette école et le diplôme de sortie va être le Master. Pour le moment, c'est ce qui est prévu. Il y a aussi de la formation continue, c'est-à dire des professionnels qui voudraient se parfaire par exemple dans le domaine de la Robotique et de l'Intelligence Artificielle pourraient aussi être formés dans le cadre de ce Centre-là.

La deuxième préoccupation, nous avons parlé d'Elément de Pôle scientifique. En fait, le Pôle scientifique et technologique est une volonté politique exprimée par le Président de la Transition, chef de l'Etat au cours d'une de ses interventions le 22 septembre 2022. Nous sommes en train de donner corps à cette volonté politique, notamment par la création du CIAR qui va en être la première composante et nous avons suffisamment d'espaces pour ce faire. Donc, les réflexions sont en train de se poursuivre pour faire en sorte que tout ce qui est avancées technologiques,

sciences, etc., puisse graviter autour de ce Pôle qui est en train d'être réfléchi.

Honorable Mohamed OULD MATALY avait posé la question : pourquoi concentrer tout à Bamako ? Je voudrais dire que le Gouvernement de la Transition a fourni des efforts colossaux dans le domaine de la décentralisation, notamment des institutions d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique par la création des universités de Sikasso, de Gao, de Tombouctou. Et récemment, le Président de la Transition, lors de sa visite à Kayes, a annoncé des universités de Kayes et de Bandiagara. Donc, le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique est en train de travailler pour donner corps à ces différentes institutions d'enseignement supérieur. Donc, toutes le Régions du Mali se valent et nous sommes en train de travailler pour un Mali Un et indivisible.

Voilà les différentes questions auxquelles j'ai pu donner des éléments de réponses.

Mesdames, Messieurs Honorables Députés,

Monsieur le Président,

Je vous remercie.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Je pense que la Cour est suffisamment informée.

Nous allons voter le **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 130
Contre : 00
Abstention : 00

Le projet de loi est donc adopté à l'unanimité des membres du CNT présents dans la salle. (*Coup de maillet*.)

Merci beaucoup Monsieur le Ministre et félicitations ! Donc, on vous donne la parole, parce que vous ne venez pas ici souvent, pour que vous puissiez nous donner un mot.

Bouréma KANSAYE, *ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique* : Merci beaucoup Honorable Vice-président du CNT.

Honorables membres du CNT,

Monsieur le Ministre de la Refondation de l'Etat.

J'ai bien apprécié cet exercice républicain qui est de débattre dans notre hémicycle de l'adoption d'une loi et de manière particulière concernant un projet de loi ratifiant une ordonnance qui crée une institution d'enseignement supérieur, notamment le Centre d'Intelligence Artificielle et de Robotique du Mali. Par le vote que vous venez de faire, vous faites une contribution majeure dans le développement de l'enseignement supérieur du Mali. Le Gouvernement, par ma voix, vous remercie très vivement pour cette contribution majeure et vous félicite pour le travail magnifique que vous abattez quotidiennement ici pour accompagner le Gouvernement.

Je vous remercie.

M. le Vice-Président : Merci beaucoup Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur. Vous pouvez rester avec nous parce que nous allons lever la séance tout à l'heure.

Donc, nous arrivons à notre dernier point, les **Communications**.

III. COMMUNICATIONS

Je voudrais demander à Amadou MAIGA de nous faire le rapport de l'élection de **Mohamed**

OULD SIDI MOHAMED à la **Commission Emploi** comme **Vice-président**.

Dr Amadou MAIGA, *1er Secrétaire parlementaire :* Merci Honorable Président.

Président, avec votre permission avant de me prononcer sur ce communiqué, je voulais remercier un membre du Cabinet du Ministre qui est un de mes collègues à l'Université : elle est de la FSJP et moi je suis de la FSEG. Il s'agit de Docteur Jacqueline KONATE qui a eu aussi une Bourse d'Excellence pour aller étudier en France. Elle est revenue ; elle est Docteur en Informatique et elle est très bien. Je vous exprime toute ma gratitude pour tout ce que vous avez fait pour la HAC.

Merci.

M. le Vice-Président. Merci beaucoup. Ça, c'est un clin d'œil ça, un véritable clin d'œil.

Dr Amadou MAIGA, *1er Secrétaire parlementaire.* Merci Honorable Président.

COMMUNIQUE N° 1

PROCES-VERBAL DE REUNION DE L'ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE LA PROTECTION DE L'ENFANT, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI.

L'An 2023, à 15 h 00 mn, dans la salle de réunion de la Commission de la Promotion de la Femme, de la Famille, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi.

L'Honorable Assarid AG IMBARCAOUANE, 1er Vice-président du Conseil National de Transition et l'Honorable Docteur Amadou MAIGA, 1er Secrétaire parlementaire du Conseil National de Transition, étaient chargés de remplacement au poste vacant de Vice-président de ladite Commission par un membre de la Commission en remplacement de M. Adama Ben DIARRA, précédemment membre du Conseil National de Transition.

(Lettre de candidature)

Mohamed OULD SIDI MOHAMED

Objet : Candidature à l'élection au poste de Vice-président de la Commission

A

Madame la Présidente de la Commission, de la Promotion de la Femme, de la Famille, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi

J'ai l'honneur de vous signifier que je suis candidat à l'élection du Poste de Vice-président de la Commission.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération.

Bamako, le 17 octobre 2023.

Après lecture du Communiqué, de la Lettre par L'Honorable Assarid AG IMBARKAOUANE, la Commission n'a enregistré aucune autre candidature.

A l'unanimité des membres de la Commission présents en salle, l'Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED est élu Vice-président de la Commission avec neuf (9) voix pour, contre zéro, abstention zéro. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Mohamed OULD SIDI MOHAMED, débout ! Il faut vous mettre débout pour qu'on puisse vous voir... (*Applaudissements.* Voilà ! C'est lui qui devient Vice-président de la Commission Emploi. Merci beaucoup.

Dr Amadou MAIGA, *1er Secrétaire parlementaire***.** *Après le vote, l'Honorable Amadou DIALLO est rentré en salle. Il n'a pas pu voter, mais il était également d'accord avec le choix porté sur l'Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED.*

Après avoir remercié les Commissaires, le Vice-président, l'Honorable Assarid, a demandé à qui veut prendre la parole. L'heureux élu a pris la parole et a exprimé toute sa gratitude à ses collègues.

Ensuite, la Présidente de la Commission a pris la parole à son tour pour exprimer sa gratitude à la Commission, présidée par l'Honorable Assarid AG IMBARCAOUANE.

L'Honorable Assarid a invité l'ensemble des Commissaires à redoubler d'efforts et à être encore beaucoup plus assidus au travail et a ensuite levé la séance à partir de 15 h 10 mn.

Ont signé :

- L'Honorable Assarid AG IMBARCAOUANE,

- l'Honorable Amadou MAIGA,

***Etaient présents en salle** :*

- Me Kadidia SANGARE,

- Zalaha ABDOULAYE, rapporteur,

- Fatoumata Namory KEITA était excusée.

- Amadou DIALLO,

- Mohamed OULD SIDI MOHAMED,

-Hamèye Founè MALMADANE,

- Hamadoun Amion GUINDO,

- Koussé THERA,

- Karamoko NIARE,

- Alioune GUEY,

- Aïssata BOCOUM.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président : Très bien ! C'est un rapport très détaillé. Donc, nous prenons acte.

Maintenant, nous allons vous donner l'information qui n'est pas, comme celle-là, très agréable. Donc, je demande à Amadou DIALLO de pouvoir donner cette information aux membres du CNT.

COMMUNIQUE N° 2

DECES

Le Président du CNT, les membres du Bureau, la Conférence des Présidents ainsi que l'ensemble des membres du CNT et le Personnel administratif ont appris avec tristesse le décès de l'oncle maternel de l'Honorable Sambou Diadie FOFANA.

Nous présentons nos condoléances les plus attristées.

L'enterrement aura lieu le vendredi après la prière.

Que son âme repose en paix !

Que la terre lui soit légère !

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : C'est notre collègue Sambou Diadiè FOFANA qui a perdu son oncle. C'est la raison pour laquelle il est sorti de la Salle, il est parti en famille.

Donc, au nom du Président du Conseil National de Transition, nous lui présentons nos condoléances les plus attristées.

Donc, merci beaucoup.

La dernière Communication :

COMMUNIQUE N° 3

La prochaine séance plénière aura lieu le 2 novembre 2023 à 9 heures.

Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, merci beaucoup. Vous êtes un peu fatigué, vous n'avez même plus de glycémie.

Merci beaucoup.

La séance est levée. (*Coup de maillet*.)

La séance est levée à 12 h 52 mn.

Fait à Bamako, le 19 octobre 2024

Le Président de séance

Assarid AG IMBARCAOUANE
1er Vice-président du Conseil national de Transition

Les Secrétaires de séance

Amadou DIALLO
3ème Secrétaire parlementaire

Alioune GUEYE
4ème Secrétaire parlementaire

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du Jeudi 2 novembre 2023

COMPT-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du jeudi 2 novembre 2023

(Salle Djéli Baba SISSOKO du Centre International de Conférence de Bamako-CICB)

Présidence de l'Honorable Malick DIAW, président du Conseil national de Transition (CNT).

Secrétaires parlementaires :

- Dr Amadou MAIGA

- Mme Oumou SANOGO

La séance est ouverte à 9 h 23 mn.

M. le Président. Bonjour à toutes et à tous.

La séance est ouverte. (*Coup de maillet.*)

Honorables membres du Conseil National de Transition,

Messieurs les membres du gouvernement de la Transition,

Mesdames et Messieurs,

Bienvenue à cette plénière du 2 novembre 2023, la troisième de la session en cours.

Comme il est de tradition ici au CNT, nous aurons toujours une pensée pieuse envers nos illustres disparus. En hommage à toutes ces victimes civiles et militaires nationales comme étrangères, je vous prie d'observer une minute de silence.

(*Une minute de silence observée*.)

Que leurs âmes reposent en paix. Amine !

Permettez-moi de souhaiter la cordiale bienvenue aux membres du gouvernement.

Messieurs les ministres, bienvenue au Conseil national de Transition !

- **Appel nominal des membres du CNT.**

PROJET D'ORDRE DU JOUR N°15/CNT-RM

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

II. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS DE LOI SUIVANTS :

1. **Dépôt n° 23-54/CNT :** Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2023-023/PT-RM du 17 août 2023 portant création du Projet de Développement Durable des Exploitations pastorales au Sahel du Mali. **(Ministre de l'Elevage et de la Pêche) (Com. DREA)** ;

2. **Dépôt n° 23-44/CNT :** Projet de loi portant règlement du Budget d'Etat 2019 **(Ministre de l'Economie et des Finances) (Com. Finances)**.

III. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME (CNDH).

IV. EXAMEN DU RAPPORT DE CONTROLE DE L'EXECUTION DU BUDGET DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION AU TITRE DU 1er TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023 (Com. Contrôle) ; (HUIS CLOS) ;

V. COMMUNICATIONS.

(Projet d'ordre du jour adopté.)

****

I. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES PLENIERES DU 11 ET 27 AVRIL 2023

M. le Président. Nous passons au premier point qui concerne **l'adoption des procès-verbaux**. Il s'agit des **séances plénières des 11 et 27 avril 2023**. Ceux qui ont des observations peuvent les communiquer au secrétariat général pour leur prise en compte.

Sous réserve de ces éventuelles observations, ces procès-verbaux sont adoptés.

(Procès-verbaux adoptés.)

II. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS DE LOI

M. le Président. Nous passons aux délibérations sur les projets de loi. On en a deux aujourd'hui.

Le premier texte de loi à examiner est le **dépôt n° 23-54/CNT**.

- **EXAMEN DU DÉPÔT N° 23-54/CNT : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2023-023/PT-RM DU 17 AOÛT 2023 PORTANT CRÉATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES EXPLOITATIONS PASTORALES AU SAHEL MALI. (MINISTRE DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE) (COM. DREA)**

J'invite le président de la commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement à introduire son rapporteur. L'Honorable Mohamed Ousmane, vous avez la parole.

Mohamed Ousmane Ag MOHAMEDOUNE, *président de la commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement, introduit le rapporteur de sa commission.*

Kassoum M. DIARRA, *rapporteur de la commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement, donne lecture du rapport de sa commission*.
M. le Président. Merci Honorable Kassoum DIARRA. Merci à la commission.

A présent, j'invite le rapporteur de la commission des Lois Constitutionnelles à venir lire le rapport de sa commission. Honorable DIALLO, vous avez la parole.

Après, M. le Ministre réagira sur ces rapports et après nous allons ouvrir les débats.
Merci.

Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa commission*.

M. le Président. Merci Honorable Boubacar N. DIALLO. Merci à la commission des Lois.

A présent, je vais inviter M. le Ministre à réagir à ces rapports.

Youba BA, *ministre de l'Elevage et de la Pêche*.

Honorable Président,

Honorables membres du CNT,

Chers collègues,

Bonjour.

J'ai écouté avec intérêt le rapport de la commission DREA et le rapport de la

commission des Lois. Au nom du gouvernement, je m'engage à la mise en œuvre des recommandations faites par la commission DREA pour booster ce secteur de l'élevage et pour la mise en œuvre des conventions que nous avons eues avec la Banque Islamique de Développement depuis 2017. Il faut avouer que c'est depuis 2017 que le projet existe. Il a été relancé en 2018. Et c'est pendant cette transition que nous allons certainement tourner la page par la création officielle de ce service. Ce qui va vraiment permettre de booster et de parvenir à une utilisation très avancée des ressources qui sont mises à disposition de ce service.

Nous félicitons les deux commissions qui ont été saisies avec des rapports très pertinents. Et les recommandations seront mises en œuvre.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre.

Maintenant, nous allons ouvrir les débats…

Honorable Habibatou N. TRAORE, vous avez la parole.

Mme Habibatou N. TRAORE. Bonjour.

Merci Monsieur le Président de m'avoir donné la parole.
Je félicite M. le ministre pour cette initiative, pour sa poursuite diligente car elle date depuis 2017.

Comme vous venez de dire dans votre intervention, Monsieur le ministre, que la Banque islamique de développement a accepté la prorogation de la date limite de décaissement du prêt ordinaire au 4 février 2024 ; ça veut dire qu'il y a eu vraiment un grand retard dans la réalisation de ce projet. Quand il faut proroger une date, cela va éventuellement générer des intérêts supplémentaires, c'est de vous inviter aussi à diligenter la réalisation de ce projet afin que les intérêts ne s'accumulent pas davantage et que le coût du projet soit beaucoup plus important que les avantages éventuels qu'on pourra tirer.

Mais également je vois au niveau de la présentation du rapport les résultats remarquables qui ont déjà été enregistrés et aussi les attentes par rapport aux différents plans qui sont là. Il y a des propositions de mise en œuvre des actions qui sont faites au niveau local, appuyer et accompagner la mise en place de cette proposition. En termes de conseil, parce que souvent vous allez voir que les bénéficiaires accèdent au projet, on comptabilise la réalisation effective du projet, mais pour le suivi de la continuité et de l'efficacité et tirer les conseils et les enseignements afin de renforcer la performance, donc, je vous invite à être regardant par rapport à ça.

Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci beaucoup l'Honorable Habibatou N. TRAORE.

L'Honorable Boubacar H. DIALLO a la parole.

Boubacar H. DIALLO. Bonjour Monsieur le Président, merci de m'avoir donné la parole.

Bonjour Monsieur le ministre.

Bonjour Honorables chers collègues.

J'ai suivi avec beaucoup d'attention la présentation de ces rapports. Mon intervention s'inscrit un peu dans la suite de ce que l'Honorable Habibatou venait de dire, et je continue sur l'impact.

Quel est aujourd'hui l'impact de ce projet sur les populations ?

En deuxième point, l'exécution de ce projet qui est déjà en cours depuis 2017.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Honorable DIALLO.

L'Honorable Youssouf Z. COULIBALY a la parole.

Youssouf Z. COULIBALY. Merci Monsieur le Président.

Bonjour Honorables membres du CNT.
Bonjour Messieurs les membres du gouvernement.

Moi, je voudrais tout simplement attirer l'attention des Honorables membres du CNT et les membres du gouvernement sur le fait que désormais il faut peut-être s'adapter aux lois que nous avons votées ici. Il est à rappeler que le 20 février dernier nous avons voté la loi sur le découpage territorial, l'une des réformes les plus importantes de la Transition. J'exhorte à ce que dans les nouvelles situations cela soit pris en compte.

Vous remarquerez avec moi ici dans le rapport sur la page 5, le point 3, sur les zones d'intervention et les bénéficiaires de ce projet, qu'on prend en compte l'ancien découpage territorial. Il faut faire très attention. La loi ne dispose que pour l'avenir ; même si l'ordonnance date de 2017, il fallait peut-être faire un petit travail. D'ailleurs, j'ai été même un peu surpris que la commission des Lois n'ait pas fait de ce petit couac, mais je pense qu'il faut s'adapter. Aujourd'hui j'ai remarqué que même dans le langage officiel on continue toujours à utiliser la notion de la « commune (1,2,3) du district de Bamako ». Ces choses-là sont finies.

C'était un rappel, c'est valable pour tout le monde. Le respect de la loi est de mise ; dès que la loi est votée et publiée au journal officiel, elle devient obligatoire, applicable partout sur l'ensemble du territoire national.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Honorable Youssouf Z. COULIBALY.

Honorable Adama NIARE a la parole.

Adama NIARE. Merci Monsieur le Président.

Bonjour Messieurs les ministres.

Bonjour chers collègues.

Je félicite la commission DREA pour le rapport et l'exhaustivité des points soulignés.

Cependant, j'ai une question adressée à M. le ministre. Par rapport aux résultats remarquables enregistrés dans les zones d'intervention, entre autres il a souligné la mise à la disposition d'importantes doses de vaccins : quatre millions de doses de vaccin contre la pneumonie contagieuse bovine et la peste. Ce matin, je n'ai pas vu de traces par rapport à la mise à disposition de vaccins contre la fièvre aphteuse. Pour qui sait combien coûte ce vaccin, parce que non subventionnée, la dose de 100 coûte 300 000 francs, ça, ce n'est pas à la portée de tous les éleveurs. Premièrement.

Deuxièmement. Même si les subventions mentionnées aujourd'hui, la boîte de 100 doses coûte 60 000 francs, je voudrais savoir si réellement des dispositions ont été prises pour la mise à la disposition de ce vaccin à hauteur de souhait, quand on sait quelle est la dangerosité de cette maladie pour le cheptel.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci l'Honorable NIARE.

L'Honorable Aboubacar Sidick FOMBA a la parole.

Aboubacar Sidick FOMBA. Merci l'Honorable président.

Chers collègues membres du Conseil national de Transition,

Messieurs les ministres,

Bonjour.

Je commence par féliciter la commission pour la qualité du rapport et aussi féliciter le gouvernement pour l'adoption d'un tel projet qui a vraiment une importance capitale pour le développement de l'économie solidaire.

Ceci étant, j'ai quelques questions. Ma première question consiste à savoir les solutions aux problèmes dont l'insuffisance d'eau. Monsieur le ministre, comment l'adoption de ce projet peut-il être une solution à l'insuffisance d'eau ? Il faut reconnaître que le Mali a un potentiel de 148 milliards de mètres cubes d'eau mais nous n'utilisons que 6,12 milliards de mètres cubes, donc 4 %. Qu'est-ce vous allez faire pour trouver la solution à cette insuffisance d'eau ?

Ma deuxième question, c'est par rapport à la solution à la récurrence des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Je voudrais savoir quel mécanisme allez-vous développer à travers ce projet pour mettre fin à ce conflit ?

La troisième question. Vous avez parlé de l'augmentation de la fréquence de certaines maladies animales et aussi dans le contexte des écoutes il y a eu à assainir le marché des produits pharmaceutiques vétérinaires, un des véritables problèmes de santé publique. Je voudrais savoir comment, Monsieur le ministre, voulez-vous assainir le milieu du marché des produits pharmaceutiques pendant que l'Agence nationale de la sécurité sanitaire des aliments est non opérationnelle ?

J'ai remarqué que dans la convention technique vous collaborez avec tous les services sauf l'Agence nationale de la sécurité sanitaire des aliments alors que c'est cette agence nationale qui est transversale et qui travaille même pour la mise sur le marché y compris des médicaments pour les animaux et les médicaments pour les êtres humains. En plus, c'est cette même agence qui est l'agence nationale reconnue pour la qualité et pour empêcher toute intoxication alimentaire liée et aux produits alimentaires et à tout autre produit. J'ai vu que vous n'avez pas fait mention dans la convention de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire des aliments.

J'ai aussi vu que dans toutes les conventions, dans les projets, vous parlez de l'équipement de laboratoires de contrôle, ces labos-là seront à quel niveau ? Ou, seront-ils au niveau de l'Institut d'économie rurale ? Parce qu'aujourd'hui, il est très important de comprendre que l'Institut d'économie rurale est en panne de fonctionnement, vu que très généralement on ne collabore pas avec cette institution en matière de productions, même de la qualité en ce qui concerne même les aliments pour les produits alimentaires. Est-ce que ces labos-là vont être à un autre niveau en dehors de l'Institut d'économie rurale ?

La dernière question. Vous avez parlé de la dotation de l'abattoir frigorifique de Sabalibougou en 2 camions frigorifiques pour le transport de viande et de 2 véhicules pour la répression. Comment allez-vous organiser cette répression ?
Est-ce que l'abattoir frigorifique de Sabalibougou est dans les bonnes conditions ? Parce que j'ai effectué une visite dans cet abattoir, il n'est pas à un niveau acceptable. Comme c'est votre domaine, si vous pouvez nous situer un peu par rapport à l'abattoir frigorique de

Sabalibougou parce que les maliens sont en train de consommer des fibres et non de la viande, ce qui fait que nous souffrons de beaucoup d'autres maladies ; ce qui fait qu'il y a l'accumulation de l'acide pyruvique dans les articulations des uns et des autres, tous les maliens souffrent de ce problème articulaire et même de l'hémorroïde, qui est souvent due au fait que nous consommons des fibres et non de la viande.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable FOMBA.

Ceci étant, je vais inviter le président de la commission d'abord à venir apporter quelques précisions, et après le ministre interviendra. Merci bien.

Honorable Mohamed Ousmane AG MOUHAMEDOUNE.

Mohamed Ousmane AG MOUHAMEDOUNE, *président de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement*. Merci Honorable Président.

Honorable Habibatou N. TRAORE, vos questions s'adressent essentiellement à M. le Ministre en ce qui concerne l'intérêt de la prorogation de la date et aussi les mécanismes mis en place pour le suivi des structures impliquées dans la mise en œuvre.

Honorable Youssouf Z., comme vous l'avez constaté, le projet a été écrit avant la loi concernant le découpage mais ça ne pose pas de problème parce que des dispositions sont prises pour que dans sa mise en œuvre il tienne compte du découpage. Donc, les nouvelles régions vont être les cibles directement par les équipes en charge de la mise en œuvre du projet. Certainement que les projets qui vont être écrits prochainement vont tenir compte forcément du découpage.

Honorable Boubacar H. DIALLO, vous savez, ce projet a un impact extrêmement important sur notre élevage. D'abord, vous aurez constaté dans le rapport qu'il y a beaucoup de réalisations, d'investissements qui doivent être faits, mais en plus il va contribuer à régler un certain nombre de difficultés inhérentes aux conflits entre éleveurs et agriculteurs à travers l'élaboration, de façon participative, d'un certain nombre d'instruments de gestion de nos espaces pastoraux mais aussi des corridors, parce que c'est ce qui est généralement la source des problèmes entre éleveurs et agriculteurs.

Notre élevage aujourd'hui qui est sujet à beaucoup d'amélioration, a besoin d'être amélioré sur le plan génétique. Ce projet met également l'accent sur l'amélioration génétique de notre cheptel pour qu'il donne plus de lait et qu'il donne également plus de poids en termes de viande.

Un aspect important. Quelqu'un a dit : si vous allez voir notre abattoir, comment ça se passe là-bas, vous n'aurez plus envie d'acheter de la viande. Ce projet va contribuer à régler définitivement ce problème, qui est un problème de santé publique, cela est extrêmement important.

Par rapport à l'hydraulique, le projet ne dit pas qu'il va régler tous les problèmes d'eau, Honorable FOMBA. Mais il y a quand même un certain nombre d'aménagements hydrauliques, des puits pastoraux qui vont être exécutés, réalisés et au bénéfice des éleveurs. Donc, ça va apporter une contribution à régler le problème en ce qui concerne l'insuffisance d'eau.

Ce qu'il faut retenir, c'est que depuis quelque temps notre pays s'est doté d'un document de politique nationale en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, mais aussi d'un autre instrument de politique en matière de développement du secteur de l'élevage. Ce projet s'inscrit parfaitement en droite ligne de cette

politique dont la Transition a fait son cheval de bataille.

Honorable NIARE : la question du vaccin. On est d'accord que ça n'apparaît pas. Certainement que le ministre pourra donner des assurances si des dispositions seront prises par rapport à ce cas de maladie dont les solutions dépassent très souvent le pouvoir d'achat de nos populations.

« Comment le projet va contribuer à la gestion des conflits ? » Nous avons dit que jusqu'à ce jour c'est toujours le système de gestion qui a prévalu depuis le temps de la Dina, qui continue toujours à se maintenir alors qu'aujourd'hui le contexte a changé, les environnements ont changé ; il y a eu beaucoup d'imitations. C'est pourquoi ce projet prévoit de revoir un certain nombre de textes qui doivent faire l'objet de consensus pour que la gestion de tous ces espaces-là, puisse faire l'objet d'instruments pratiques de gestion. Mais faudrait-il qu'il soit un instrument que les gens acceptent d'appliquer et sur lequel l'Etat veille pour que chacun respecte ses engagements. Dans une convention, par exemple, de gestion d'un espace pastoral il y a des acteurs qui sont concernés, chacun doit jouer son rôle. Et si tout le monde se conforme aux pratiques anciennes qui ne sont plus adaptables aux réalités d'aujourd'hui tout simplement parce qu'il y a eu beaucoup de changements, ça veut dire qu'on ne finira pas avec les conflits de sitôt. Mais certainement et avec assurance, avec la force de l'Etat, la montée de la responsabilité de l'Etat, les citoyens vont être beaucoup plus sensibles aux questions de citoyenneté parce que tout cela relève en réalité d'un manque de civisme. Parce que c'est un des problèmes de notre pays aussi : on fait des textes, on fait des conventions de gestion mais on ne les respecte pas. Fort heureusement, ce projet contribue dans ce domaine à doter les acteurs de documents de gestion qui pourraient nous éviter des conflits.

Monsieur le Président, pour finir. En ce qui concerne la question se rapportant à l'impact, les réalisations, au risque de lire carrément les rapports, les réalisations, je crois que les rapports sont assez exhaustifs par rapport à ce que ce projet va engendrer en termes de dividendes, en termes de réalisations au bénéfice des populations.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable président de la Commission. Merci à toute la Commission.

Avec l'accord de votre président, Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

Kassoum M. DIARRA, *rapporteur*. Merci Monsieur le président.

Il y a eu une attaque à l'endroit de mon rapport, donc je me dois de défendre. Monsieur le Président, il y a M. COULIBALY qui s'est soucié par rapport au découpage territorial, il a dit une disposition de la loi qui dit que la loi ne dispose que pour l'avenir mais peut-être qu'il a dû oublier de dire que la loi n'a point d'effet rétroactif. En écrivant le rapport, on est resté fidèle au commencement du projet dès 2017 où la loi sur le découpage électoral n'avait pas eu lieu.

C'est pour bonifier les dires de mon président ici, Monsieur COULIBALY, que je vous dirai que quand on a procédé à l'écriture du rapport, on a vu que le projet avait commencé dès 2017, donc on n'a pas jugé utile de modifier quoi que ce soit.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable Kassoum.

Monsieur le Ministre, avant de vous inviter à prendre la parole, je voudrais au moins souhaiter la cordiale bienvenue à M. le président de la Commission nationale des

droits de l'Homme (CNDH). Merci bien de répondre à notre invitation.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour apporter quelques précisions par rapport aux différentes questions posées ; après, nous allons passer au vote.

Youba BA, *ministre de l'Elevage et de la Pêche*.

Honorable Président,

Chers membres du CNT,

Chers collègues,

Rebonjour.

Merci pour les questions pertinentes posées par les membres du CNT.

Par rapport à Habibatou, nous prenons actes de vos recommandations de veiller à la pérennisation à travers nos structures opérationnelles, qui sont à tous les niveaux sur le territoire national et particulièrement par rapport à la mise en œuvre de ce projet. C'est vrai que le projet – vous le constatez – depuis 2017, il est là, il y a quelques difficultés techniques qui ont fait qu'on est aujourd'hui.

Pour répondre à l'Honorable DIALLO, nous sommes à 39,53 % du taux d'exécution.

Pour ce qui concerne les travaux en cours par rapport à l'eau, nous l'avons dit et la commission DREA l'a répété, nous avons 55 systèmes hydrauliques pastoraux améliorés qui sont en cours de réalisation et cela au bénéfice des pasteurs et agropasteurs. Donc, l'impact est visible et ça permettrait de régler le problème essentiel qui est la sécurité alimentaire et nutritionnelle des pasteurs et agropasteurs de notre cher bétail.

Je ne reviendrai pas sur la loi concernant la rétroactivité. Je pense que le président de la commission DREA et le rapporteur ont suffisamment opiné.

Pour ce qui concerne la fièvre aphteuse, c'est vrai, nous n'en produisons pas ; le laboratoire central vétérinaire qui est notre outil de référence, ne produit pas de vaccins contre la fièvre aphteuse. Ce vaccin est produit en Afrique australe, nous devrions le commander. Nous voulons faire des missions à ce niveau-là pour avoir un partenariat avec ce pays qui produit ce vaccin, la direction nationale des services vétérinaires est en train de s'en occuper. Nous avons conscience que ce vaccin coûte cher, c'est vrai, mais il faut l'acquérir et vacciner notre cheptel.

Par rapport à l'abattoir, ça a été dit, les dispositions sont en cours, on a pris deux véhicules. Pour le transport de la viande. Tout le monde sait aujourd'hui que la viande est transportée dans des conditions un peu difficiles. Nous nous sommes engagés. C'est réel, ces deux véhicules sont au niveau du l'abattoir de Sabalibougou.

Par rapport à la répression, ça sera fait par les services vétérinaires et soutenu par les services de la police à travers le pays ; c'est pour verbaliser les gens qui sont en faute pour le bien des maliens. Bien sûr, nous allons nous y mettre pour cela et que nous puissions consommer de la bonne viande et pas des fibres. C'est tout le sens de la mise en œuvre de la politique dans le domaine de l'élevage. Nous avons des priorités qui sont très claires, c'est donner des aliments au bétail, c'est de soigner ce bétail-là et de transformer ce bétail : la génétique. Vous savez très bien que nous sommes là-dessus par rapport au CIA (Centre d'insémination artificielle) et il y a des conventions en cours avec toutes les structures que la commission DREA a citées, qui sont dans tous les documents. Nous voulons progressivement transformer notre bétail pour produire plus de viande. Nous l'avons fait, on a fait des comparaisons : un veau issu de l'insémination pèse 200 à 250 kg

alors que pour atteindre ce poids il faut à la race locale cinq ans. Une vache issue de l'insémination artificielle peut donner 15 à 20 litres de lait par jour alors que pour la vache locale, elle ne peut donner que 3 à 5 litres. Donc, progressivement, nous allons aller vers la transformation génétique de notre cheptel.

Les conflits. Dans le rapport, ça a été très clairement dit : à 1313 km. Il y a effectivement des couloirs pour le passage des animaux afin d'éviter qu'il y ait ce conflit-là par rapport aux champs des agriculteurs. En faisant cela, ça permet de faire en sorte que les uns et les autres ont des champs à cultiver et les éleveurs et agropasteurs ont aussi des espaces pour faire passer pour faire brouter les animaux mais aussi que le passage soit là.

Il est clair que des dispositions sont en cours pour doter le laboratoire central vétérinaire en équipements mais il n'y a pas que ça. Il y a aussi les laboratoires de Kayes et Gao. Donc, ces dispositions sont en cours pour améliorer le plateau technique de ces équipements et de ces structures.

Par rapport à l'Agence sanitaire des aliments, je pense qu'il n'y a que l'INSP aujourd'hui, l'ANSA a été supprimée au profit de l'INSP bien que la création de cette structure se fasse de plus en plus, parce qu'il s'agit de la santé des humains, il faut que les aliments soient sains.

La structure qui est chargée de contrôler, il y a des consultations en cours pour voir l'ancrage institutionnel de cette structure qui était là et qui était une référence : l'ANSA. Mais aujourd'hui cette structure a été supprimée et les attributions sont au niveau de l'INSP.

Honorable Président, je pense que par rapport aux différentes questions nous avons fait le tour et nous remercions les Honorables pour les questions pertinentes. Nous pensons que main dans la main, nous pourrons accompagner les éleveurs et les agropasteurs pour atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans notre pays et pour la santé de notre cheptel. Parce qu'un cheptel bien soigné et bien nourri, je vous promets qu'on ne va plus le vendre sur pied mais nous allons l'abattre ici avec cette extension du laboratoire de Sabalibougou. Nous pouvons même abattre - ce que le directeur nous a dit - des chameaux ici.

C'est pour dire que des dispositions sont en cours pour que les résultats attendus de ce grand projet structurant réalisé avec la BID depuis 2017, puissent profiter encore, comme les statistiques le demandent, à 200 000 personnes dont 40 % de femmes et de jeunes.

Merci Honorable Président.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre pour ces éléments de réponse apportés.

Chers collègues, à présent, nous allons passer au vote du **projet de loi**, s'il vous plaît.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 133
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet.*)

Félicitations à Monsieur le Ministre !

Monsieur le Ministre, je sais que vous vous devez continuer avec le prochain dépôt mais d'ici là si vous avez un mot de remerciement à l'endroit des Honorables membres du CNT…

Honorables membres du CNT, compte tenu de l'indisponibilité du ministre de l'Economie et des finances, je voulais

proposer à la plénière de continuer avec M. le président de la Commission nationale des Droits de l'Homme avant le retour de M. le ministre SANOU, ou on continuera avec son remplaçant.

Qu'est-ce que la plénière propose ?

Des voix. On continue avec le rapport de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH).

M. le Président. Très bien ! Merci bien de votre très bonne compréhension.

Donc, Monsieur le Ministre, merci pour l'adoption, donc vous restez là jusqu'à l'arrivée du ministre SANOU.

Mais si vous avez un mot de remerciement, vous avez la parole, avant de donner la parole à M. le président de la CNDH. Merci bien.

Youba BA, *ministre de l'Elevage et de la Pêche*.

Honorable Président du Conseil national de Transition,

Honorables membres du Conseil national de Transition,

Chers collègues,

Monsieur le Président du CNDH.

Je vous remercie infiniment pour ce vote qui va permettre de régulariser une situation qui date depuis 2017 ; c'est ça aussi la Transition avec ses institutions, de booster la mise en œuvre de toutes les politiques pour le bien des populations maliennes. Je l'ai dit tantôt que pour le sous-secteur de l'élevage, c'est l'alimentation du bétail, la santé du bétail, la transformation génétique. Par ce vote, il y a 200 000 personnes qui seront touchées dont 40 % de femmes. Je vous remercie infiniment pour ce vote à l'actif des maliennes et des maliens qui ont besoin d'eau pour le cheptel, qui ont besoin de pâturages et qui ont besoin de vaccins. Ce projet va y contribuer.

Encore une fois merci. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Je crois qu'on peut accompagner M. le ministre par des ovations. *(Applaudissements.)* Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

I. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME (CNDH).

M. le Président. Chers membres du CNT, à présent, avec votre accord, je vais demander à M. BOUARE de venir présenter le rapport annuel 2022 de la Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH).

Comme vous le savez, la Commission nationale des Droits de l'Homme, à travers ce rapport annuel 2022 devant le Conseil national de Transition est conforme à l'article 7 de la loi n° 2016-036 du 7 juillet 1996.

Monsieur BOUARE, je vous en prie.

Aguibou BOUARE, *président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH).*

Honorable Monsieur le Président du Conseil national de Transition,

Honorables membres du Conseil national de Transition,

Chers collègues commissaires de la Commission nationale des Droits de l'Homme,

Chers membres de la Commission nationale des Droits de l'Homme.

Je m'honore encore une fois de cet acquis majeur, qui consiste pour l'auguste Conseil national de Transition du Mali de respecter l'indépendance et l'impartialité de l'autorité administrative indépendante qu'est la Commission nationale des Droits de l'Homme. Cela peut paraître banal mais cela constitue un acquis majeur pour nous dans le cadre du respect et de la promotion des droits de l'Homme. Donc, que vous en soyez honorés et remerciés.

Honorable Monsieur le Président du Conseil national de Transition,

Honorables membres du Conseil national de Transition,

Mesdames et Messieurs.

C'est pour moi un grand honneur et un agréable plaisir de présenter devant l'auguste organe législatif de la Transition du Mali le rapport sur la situation des droits de l'Homme au titre de l'année 2022.

Je m'en voudrais de n'avoir pas salué les Honorables membres du gouvernement ici présents, je m'en excuse.

D'ores et déjà, permettez-moi de vous assurer que les droits de l'Homme ne sont pas une importation. Ces droits ayant pour fondement la liberté et la dignité humaine, sont le fruit de notre histoire millénaire. Pour rappel, c'est dans notre pays qu'on a aboli l'esclavage en 1222. C'est encore ici que l'on a accordé une place prépondérante aux droits de l'Homme dans la Constitution de l'Empire de Mandé en 1236. Commémorant ce qu'on appelle habituellement la Charte de Kouroukan Fouga, les droits de l'Homme sont donc depuis cette date des droits fondamentaux protégés dans notre pays qui en constitue un précurseur.

Lorsque la Commission nationale des Droits de l'Homme - l'institution nationale des droits de l'Homme du Mali - et les organisations de défense des droits de l'Homme appellent au respect et à la protection des droits fondamentaux, cela profite d'une part en premier lieu aux populations maliennes victimes d'abus et de violations des droits, et d'autre part à toute personne résidant sur le territoire malien.

Le présent rapport de la Commission examine en six parties la situation des droits de l'Homme. Il passe en revue en outre l'état des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux et culturels, des droits des personnes vulnérables, la situation carcérale et les conditions de détention ainsi que le droit à un environnement sain. Un accent particulier est mis encore une fois sur la question de l'esclavage par ascendance qui sévit notamment dans les régions de Kayes, Kita, Nioro du Sahel, Nara, Koulikoro.

Malgré les multiples actions entreprises sur le plan holistique par des acteurs divers, l'année 2022 reste marquée par d'importantes atteintes aux droits de l'Homme relatives à la pratique de l'esclavage par ascendance. Vous vous rappelez l'assassinat odieux de Mme Diogou SIDIBE le 31 juillet dans le village de Lany Mody, situé dans la région de Kayes ; cela est une illustration éloquente.

La CNDH salue les efforts du gouvernement, des hautes autorités, notamment dans le domaine judiciaire en faveur de la lutte contre ce fléau.

L'année 2022 a été également marquée par des abus et violations graves des droits de l'Homme visant aussi bien les populations que les forces de défense et de sécurité. Ces violations et abus se manifestent par des atteintes aux droits à la vie et au respect de l'intégrité physique, à la liberté de presse, de manifestations, de cortèges et de réunions, perpétrées au centre comme au nord sans qu'aucune partie du territoire national ne soit épargnée.

Ces abus et violations enregistrés sont la résultante du terrorisme, des conflits inter et intracommunautaires, de la crise sociopolitique.

Le droit à l'éducation a connu des difficultés dans sa mise en œuvre ; son effectivité dans les zones de conflit en raison notamment de fermeture d'écoles sur menaces de groupes terroristes, demeure une préoccupation pour la CNDH.

Sur le plan du droit à la santé, si des progrès ont été constatés en matière d'équipement, essentiellement, les citoyens sont en droit d'attendre davantage d'amélioration des conditions d'accès à la santé. A cela s'ajoute le difficile accès aux services de santé voire l'absence desdits services dans les zones de conflits.

Les droits des personnes privées de liberté et la situation carcérale pourraient connaitre davantage de progrès avec la décongestion des prisons. Ainsi, la surpopulation carcérale, le dépassement des délais de garde à vue, le délai de détention provisoire demeurent une réelle source de préoccupation tant les conditions de détention sont souvent inhumaines. La CNDH salue le recrutement de 125 agents pénitentiaires, qui va dans le sens de l'amélioration.

Les droits de la femme font face à d'énormes défis en raison notamment de l'absence d'une législation adéquate pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles, ainsi que des inégalités dont celles-ci sont l'objet.

Le Conseil national de Transition, composé de 147 membres, comprend 41 femmes, soit un taux de 27,89 %.

De même, la CNDH salue les réformes en cours, telles que la relecture du Code pénal pour prendre en compte certaines infractions liées aux violences faites aux femmes et aux filles.

Malgré certaines avancées, la loi 052 continue malheureusement de ne pas être respectée.

S'agissant de la situation des enfants, les violences à leur égard sur fond de crise, ont fait l'objet d'une attention particulière, surtout dans le genre. La situation carcérale et générale de la couche des enfants, couche fragile, demeure préoccupante. A noter que des milliers d'enfants sont privés de leur droit à l'éducation, dû à la fermeture de plus de 1000 écoles.

Sur le droit des personnes vivant avec un handicap… - mes hommages à Mme la présidente de l'Association des personnes vivant avec handicap [Mme GAKOU Hatouma DJIKINE] dont les efforts sont remarquables. (*Applaudissements*.) - …, la situation des personnes vivant avec handicap n'a pas connu une évolution significative, même si l'Etat a apporté des soutiens multiformes.

De même, la CNDH se réjouit du recrutement à titre exceptionnel, dans la fonction publique de l'Etat, de quarante une (41) personnes vivant avec un handicap.

Sur le droit des personnes âgées, la CNDH déplore, en l'état actuel de notre législation, l'absence de dispositions spécifiques sur l'âgisme. Elle invite donc l'organe législatif à légiférer pour mieux protéger les droits des personnes âgées.

La CNDH demeure préoccupée par la situation des personnes déplacées internes et recommande aux autorités de prendre des mesures afin qu'elles bénéficient des services sociaux de base et pour préparer leur retour effectif et sécurisé dans leurs localités.

En outre, le rapport traite du respect du droit à un environnement sain, appelant l'Etat à prendre des mesures concrètes dans la mise en œuvre de ses engagements en vue d'un véritable essor de ce droit.

Enfin, le présent rapport formule à l'attention du Gouvernement, des recommandations générales qui portent entre autres sur : la sécurisation des personnes et de leurs biens sur toute l'étendue du territoire national ; le renforcement de l'institution judiciaire en ressources humaines, matérielles et financières lui permettant d'enquêter et de statuer sur les cas de violations graves des droits de l'Homme commises au Mali ; l'adoption d'une loi réprimant l'esclavage et les pratiques assimilés ; l'adoption d'une loi réprimant les violences basées sur le genre (VBG) ; le renforcement et l'amélioration des mécanismes de lutte contre la corruption et la mauvaise gouvernance.

Voilà, Honorable Monsieur le Président, Honorables membres du CNT, le résumé du rapport annuel 2022 de la Commission nationale des droits de l'Homme, rapport dont la rédaction et la présentation en séance plénière auprès de l'organe législatif est une recommandation ou une exigence de la loi de création de la CNDH.

Je vous remercie de votre aimable attention et je reste disponible pour d'éventuelles questions. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci Monsieur le Président de la CNDH pour ces précisions.

A présent, je vais demander aux Honorables membres du CNT qui désirent intervenir, de se faire inscrire…

Honorable Mme Rahmatou HAIDARA.

Mme Rahmatou HAIDARA. Monsieur le Président du Conseil national de Transition, merci de m'avoir donné la parole.

Chers collègues membres du Conseil national de Transition,
Messieurs les ministres de la République ici présents,

Bonjour.

Monsieur le Président de la Commission nationale des Droits de l'Homme, bonjour.

Honorable Président, moi, j'interviens par rapport à deux points. Le premier, c'est le nombre des femmes dans le Conseil national de Transition. Je voudrais dire au président de la CNDH que jusqu'à ce matin nous sommes au nombre de 43 femmes, nous n'avons pas enregistré de démission, ni de suspension.

Le second point, c'est le point le plus sensible : l'esclavage au Mali. C'est vraiment très compliqué parce qu'apparemment tout le monde se bat pour abolir l'esclavage chez nous, mais j'avoue que dans certaines localités c'est une tradition chez les gens ; même quand on leur dit que selon la loi nous sommes tous égaux, il y a des gens qui ne veulent pas le comprendre, parce qu'ils vivent de cela. Ils déclarent eux-mêmes : « Moi, je suis exclave, donc je mérite ceci ou cela ». Donc, il est très difficile de trouver la solution tout de suite, il est très difficile de mettre fin à cette pratique chez nous ici.

Je vous remercie tous.

M. le Président. Merci Honorable HAIDARA.

Honorable Sina DAMBA.

Mme MAIGA Sina DAMBA. Merci beaucoup Monsieur le Président de me donner la parole.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Bonjour Monsieur le Président de la CNDH.

Honorables collègues, bonjour.

Bonjour également à Mesdames et Messieurs les commissaires ici présents dans cette salle.

Tout d'abord, je voudrais féliciter la CNDH pour la qualité du rapport qui nous a été présenté ce matin.

Monsieur le Président de la CNDH, à la fin de ce rapport vous avez formulé à peu près 43 recommandations ; je voulais savoir par rapport à l'année dernière, est-ce qu'il y a des recommandations qui sont revenues cette année et qui n'ont pas été prises en compte par les différents acteurs concernés par leur mise en œuvre ?

Ensuite, Monsieur le Président, par rapport aux violences basées sur le genre, l'année dernière, le 3 juin 2022 plus précisément, les femmes du Mali, de Kayes à Kidal, se sont mobilisées pour organiser une grande marche pour lutter contre les violences basées sur le genre parce qu'à l'époque, en l'espace de deux, trois mois, on avait enregistré au moins quatre ou cinq cas de féminicide. C'est la raison pour laquelle cette marche a été organisée et nous avons été reçues par le ministre de la Justice, garde des sceaux, qui nous avait promis effectivement que les cas de violences basées sur le genre seront pris en compte dans le nouveau Code pénal qui était en écriture.

Monsieur le Président, pensez-vous que la prise en compte des cas de violences basées sur le genre dans le Code pénal peut résoudre ce problème auquel les femmes du Mali et même les Hommes aussi sont confrontés ? Le dernier cas de violence basée sur le genre qui a défrayé la chronique, c'est cette femme qui a été amputée des deux mains par son mari.

Donc, nous, nous estimons que les violences basées sur le genre, il faut une loi pour cela ; et votre 38ème recommandation dans les recommandations citées, a trait à cela. Jusqu'ici l'Etat recule parce que chaque fois qu'on parle de genre, il y a des groupes qui se lèvent, notamment les groupes religieux, pour barrer la route à la volonté manifeste des femmes et même du gouvernement d'aller dans le sens d'une loi en faveur des VBG. Aujourd'hui, est-ce que la prise en compte de ces cas-là dans le code pénal peut rassurer les femmes sur l'atténuation de ces violences qui sont exercées sur les femmes et qui conduisent même à la mort.

Je vous remercie.

M. Président. Merci Honorable Sina Damba.

Honorable Aïchata CISSE.

Mme HAIDARA Aïchata CISSE. Merci Monsieur le Président.

Messieurs les ministres,

Chers collègues,

Bonjour.

Honorables Rahmatou et Honorable Sina ont pris en compte la plupart de mes questions, donc ce n'est pas la peine de revenir sur les questions qui sont déjà posées.

Mais je vais profiter de ce micro pour rendre hommage à une dame qui fut présidente de cette institution des droits de l'Homme : Me Kadidia, qui a opéré beaucoup de changements à ce niveau. *(Applaudissements.)*

Je vais aussi féliciter M. le Président de la Commission nationale des droits de l'Homme pour la qualité du rapport.

Mais Monsieur le Président, moi, je ne sais pas si ce rapport est dédié seulement au Mali mais il y a quelque chose qui me préoccupe vraiment et dont je vais me permettre de parler. C'est que les droits de

l'Homme sont violés par ceux-là qui disent tout le temps qu'au Mali on viole les droits de l'Homme, et de mon point de vue la Commission nationale des droits de l'Homme n'en parle pas assez le plus souvent. Si je dois parler du cas du bateau, je crois que c'est une très grande violation des droits de l'Homme mais je n'ai pas vu ça dans le rapport et je n'en ai pas entendu parler par cette structure.

Les droits de l'Homme sont violés même par certains maliens, et même par ceux-là qui disent qu'ils viennent pour faire respecter les droits de l'Homme. C'est une question qui me préoccupait, il fallait que je la pose. Donc, il faut en tenir compte. Je pense qu'il faut toujours essayer de parler de ce qui n'est pas bon à entendre par ceux-là qui sont en train d'accuser le Mali pour dire que le Mali viole les droits de l'Homme.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Honorable CISSE Aïchata.

Honorable Kadidia SANGARE.

Me Kadidia SANGARE. Bonjour tout le monde.

Honorable Président du Conseil national de Transition,

Messieurs les Ministres,

Chers collègues membres du CNT,

Cher Président de la Commission nationale des Droits de l'Homme,

Chers anciens collègues de la Commission nationale des Droits de l'Homme.

Je ne peux pas ne pas prendre la parole quand il s'agit du rapport de la Commission nationale des Droits de l'Homme, je pense que tout le monde comprend les raisons.

Comme d'habitude, je voudrais les saluer et les féliciter pour la production régulière d'un rapport sur la situation des droits de l'Homme, c'est la loi qui crée la CNDH qui exige cela. Cette loi dit que chaque année la CNDH doit produire un rapport qui sera présenté devant l'Assemblée Nationale et qui doit faire l'objet de débats. Mais malheureusement, Honorable Président, nous n'avons pas reçu le rapport tôt … - c'est ce matin que certains Honorables l'ont reçu ; donc, les débats vont être limités - … Sinon, c'est très important que les Honorables puissent lire ce rapport sur la situation des droits de l'Homme pour en débattre parce que la situation des droits de l'Homme nous concerne tous.

Monsieur le Président de la CNDH, chers membres de la CNDH, je vous félicite pour hier : je vous ai vu à la télé donner des choses au nom de l'Institut danois des droits de l'Homme aux personnes démunies ; je vous remercie pour ça.

Mais je voudrais aussi exprimer un cri de cœur à l'endroit de ces personnes privées de liberté, surtout celles qui sont à la maison centrale d'arrêt de Bamako, qui a été construite à l'époque – il paraît - pour 500 ou 600 personnes ; à la date d'aujourd'hui je n'ai pas les chiffres, mais ces derniers temps – je pense que vous avez les chiffres – on parle de 3000 ou 4000 détenus, ça, c'est très grave. Imaginez dans quelles conditions ces personnes-là vivent ; d'autres dorment pendant que d'autres se lèvent. Je pense que ça, c'est une situation qu'on doit corriger rapidement. Je voudrais demander à la CNDH : qu'est-ce que vous avez entrepris pour faire cesser cette situation-là ? Surtout que la CNDH est non seulement l'institution nationale des droits de l'Homme, mais vous êtes aussi le mécanisme national de prévention de la torture. La CNDH est aussi le MNP. Dans certains pays on a créé les MNP à part mais au Mali on les a mis ensemble. Donc, vous devrez jouer ce rôle-là. J'attire votre attention sur cette situation à la maison

d'arrêt. La surpopulation carcérale est vraiment dramatique. Nous avons même un des surveillants de prison ici qui est Honorable et je parle sous son contrôle.

Ensuite, Monsieur le Président de la CNDH, je voudrais vous dire – vous le savez aussi- que les parlements ont un rôle majeur à jouer dans le cadre de la protection des droits de l'Homme. Il y a un même principe qu'on appelle les principes de Belgrade qui ont été élaborés pour renforcer les liens des institutions nationales des droits de l'Homme et les parlements. Donc, je voudrais savoir si, conformément à ces principes, vous avez des activités avec notre commission Lois et des droits de l'Homme.

Enfin, dans vos recommandations générales, puisque vous parlez d'effectif pléthorique de la prison, vous n'avez pas formulé de recommandation par rapport à cet effectif-là. Est-ce qu'il ne faut pas formuler des recommandations pour demander à l'Etat de tout faire pour désengorger les prisons et demander aux juges – parce que ce sont les juges qui ont des mandats très faciles, très rapides – de revoir certaines situations ?

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Honorable Kadidia SANGARE.

Honorable Hatouma, vous avez la parole.

Mme DJIKINE Hatouma GAKOU. Merci Honorable Président.

Bonjour Messieurs les ministres.

Bonjour les commissaires.

Honorables collègues, bonjour.

Monsieur le Président de la CNDH, merci pour les mots aimables à mon endroit.

Ça fait des années que les personnes vivant avec un handicap travaillent avec la CNDH mais, Monsieur le Président, je crois que le résumé du rapport 2022 ne reflète pas toutes les avancées engagées en 2022, parce qu'en plus des 42 personnes intégrées à titre exceptionnel à la fonction publique, il y a eu l'application du décret de la loi qui institue les 15 % : après le concours de la fonction publique, il y a eu 62 personnes qui ont passé ; du coup, ça fait 104 personnes vivant avec un handicap intégrées à la fonction publique en 2022. *(Applaudissements.)*

Monsieur le Président, je n'ai pas lu le rapport parce je l'ai reçu dans la salle. Il y a eu une politique d'inclusion forte pendant cette période de la Transition. L'autre jour, je vous ai écouté à la télé, vous parliez de discrimination positive ; cette discrimination positive, elle est en train de devenir une réalité. Nous osons espérer que la CNDH va continuer à aider les couches vulnérables.

Par ailleurs, je voudrais que vous nous (les collègues du Conseil national de Transition) aidiez à faire ce plaidoyer auprès du gouvernement, pour la mise en place de deux comités qu'exige la convention internationale relative aux droits des personnes vivant avec un handicap pour la mise en œuvre des textes législatifs les concernant. Il s'agit du Comité national du suivi de la loi et du Comité national de mise en œuvre de cette loi que notre pays, le Mali, a bien voulu adopter pour les personnes vivant avec un handicap.

Merci pour votre accompagnement, la CNDH.

Merci Honorable Président.

M. le Président. Merci Honorable Hatouma DJIKINE.

Honorable Boubacar H. DIALLO.

Boubacar H. DIALLO. Merci Monsieur le Président encore une fois.

Bonjour Monsieur le Ministre.

Bonjour chers collègues.

Moi, je suis très confus par ce résumé qui n'est d'abord pas authentifié : il n'y a pas de signature ; et la partie centrale du dernier paragraphe me préoccupe en ce sens qu'on parle de prendre des dispositions, de statuer sur des cas de violations graves des droits de l'Homme commises au Mali. Je pensais que c'est une phrase qui n'est pas achevée : des violations graves des droits de l'Homme **commises par des terroristes au Mali**. Parce que le résumé de ce rapport, - je n'ai pas eu l'occasion de lire le rapport - c'est un rapport accablant qui ne ressort pas les efforts fournis entre 2021 et 2022. L'année dernière, on a eu le rapport de 2021. Quelles ont été les avancées entre 2021 et 2022 ? Puisque c'est le rapport de 2022.

Donc, selon vous, Monsieur le Président, il n'y a eu aucune avancée dans l'amélioration des droits de l'Homme au Mali ? Oui ou non ?

C'est un rapport qui ne ressortit pas la réalité des efforts fournis dans le pays pour préserver les droits de l'Homme.

Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci Honorable Boubacar H. DIALLO.

Honorable Filifing DIAKITE.

Filifing DIAKITE. Merci Honorable Président du CNT.

Mesdames, Messieurs les membres du CNT, chers collègues,

Messieurs les Ministres,

Monsieur le Président de la CNDH, bonjour.

Bonjour, anciens collègues de la CNDH. J'en étais le rapporteur avant de venir ici.

Félicitations pour le rapport et merci beaucoup pour les avancées !

Nous sommes en 2023, il s'agit du rapport de 2022 qui ne pouvait pas contenir certaines avancées : l'attaque du bateau Soumaré relève de 2023, ça ne pouvait pas être pris en compte. Vous allez y réagir certainement.

Mais ma question porte sur la direction des droits de l'Homme. On avait posé des interrogations sur sa pertinence, vu que la CNDH existe. Que pensez-vous de la création de cette direction et quelles seront éventuellement les rapports de cette collaboration ? Et quels conseils avez-vous à prodiguer ?

Merci beaucoup.

M. le Président. Merci Honorable DIAKITE.

Honorable Alhassane AG AHMED MOUSSA.

Alhassane AG AHMED MOUSSA. Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, moi, aussi, je suis confus, sinon plus confus que l'Honorable H. DIALLO. Moi, je voudrais demander au président de la Commission : est-ce que vous faites une différence entre l'esclavage et la féodalité ? Nous savons que quand on examine l'évolution de notre société depuis la société primaire, depuis la société esclavagiste, on a supprimé l'esclavage en 1822, vous l'avez dit dans votre rapport, mais il a été restauré par la suite, renforcé par la colonisation et supprimé à la veille de l'indépendance. Par contre, la féodalité qui s'est substituée à l'esclavage est restée dans

tout le Mali ; du nord au sud, il y a eu un système féodal qui a existé mais qui a été aussi allégé. En réalité, il y a eu la persistance de la féodalité dans certaines zones. Parce que l'esclave, c'est quoi ? C'est une personne qui n'a même pas le droit de propriété, lui-même il est une propriété de quelqu'un, il n'a pas droit d'avoir une vache, même une chèvre. Mais le système qu'on a au Mali, est-ce que ce n'est pas la persistance ou la mauvaise gestion de la persistance de ce qu'est la féodalité ? Ça, c'est ma première question.

Ma deuxième préoccupation, j'ai l'impression qu'on a une forte conception occidentale des droits de l'Homme. Si je prends le cas du Mali, nous, nous savons que les terroristes ont été manipulés par les occidentaux dans les régions de Gao, de Ménaka pour décimer carrément les populations, mais la Commission nationale des droits de l'Homme n'a jamais reproché quoi que ce soit à la France qui a équipé les terroristes dans certaines régions. Nous avons les preuves, on le sait. Des hélicoptères survolaient Anderamboukane à un moment donné pour faire descendre des boîtes… *(Applaudissements.)*, des sacs, des éleveurs les ont vus, mais la Commission nationale des droits de l'Homme n'a jamais enquêté sur ça pour incriminer ces gens-là. Mais nous, quand nos forces de sécurité, en cherchant à sécuriser nos populations, frappent les gens… Parce qu'aujourd'hui on a quand même des équipements, même lorsqu'on regarde les mains de quelqu'un, qui permettent d'identifier les gens qui ont fait exploser les bombes. *(Applaudissements.)*

Moi, je pense sincèrement qu'il y a certains concepts qu'il faut adapter à nos théories. Vous savez, tout ce qu'on apprend en Occident, c'est des constructions faites sur certaines hypothèses qui sont propres à ces pays-là. Mais il faut que nous, on adapte ces constructions, ces concepts-là à nos réalités. Mme HAIDARA a dit ici : peut-être, l'esclavage, tel qu'il est conçu par les occidentaux, s'apparente beaucoup plus à notre tradition. Parce que chez nous, dans nos sociétés-là, il y a des noms de famille - je ne veux pas citer ces familles-là - dans certaines régions où on dit dans leur langue qu' « ils ne vont pas aux champs » : « Ascoyfari », en sonrhaï. C'est ce que ça veut dire « Ascoyfari », ce sont des gens qui ne vont pas aux champs. On a ces noms de famille à Tombouctou par exemple, je peux prendre des exemples ailleurs, mais ça ne veut pas dire que les autres sont leurs esclaves.

Donc, je pense qu'il faudrait qu'on analyse tous ces problèmes-là par rapport à nos réalités, aux tissus de notre société, à notre situation politique. Mais, franchement, parler de droits de l'Homme, exactement prendre la lecture que les occidentaux font des droits de l'Homme aujourd'hui, c'est inapproprié. *(Applaudissements.)*

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable Alhassane AG AHMED MOUSSA.

Honorable Youssouf Z. COULIBALY.

Dr Youssouf Z. COULIBALY. Merci Monsieur le Président.

Je suis très content de l'intervention de M. le ministre Alhassane AG AHMED MOUSSA (ancien ministre).

Je vais quand même poser quelques questions à M. le président de la Commission nationale des droits de l'Homme.

Monsieur BOUARE, cher ami, est-ce qu'il vous arrive de faire la distinction lorsque vous établissez vos rapports, entre les droits de l'Homme et le droit international humanitaire : le jus ad bellum et le jus in bellum ? Parce qu'il arrive souvent que lorsque des faits que nous constatons dans les rapports sont commis pendant

l'ouverture des hostilités, ils tombent automatiquement dans le cadre du droit international humanitaire. Je donne un peu d'explication : les civils, lorsqu'ils prennent les armes, on a le droit de les tuer. D'ailleurs, je reviens sur votre rapport, dans la première partie vous parlez de droit à la vie. C'est le premier droit, comment peut-on leur ôter ce premier droit ? Je remarque dans les rapports souvent qu'une confusion est faite sur la notion des droits de l'Homme et de droit international humanitaire.

Cela va m'amener à poser la question suivante : quels sont les droits de l'Homme auxquels on peut déroger ? Et à quel moment ? Cette information est capitale, il faut la donner aux populations pour qu'elles comprennent.

Là, je vais vous ramener sur un terrain un peu factuel : que pensez-vous de l'exercice d'un droit qui porte atteinte à l'ordre public ? Je parle aujourd'hui de tout ce que nous voyons sur les réseaux sociaux par rapport à la liberté d'expression, à la liberté d'opinion ou à la liberté de presse. Lorsque ces libertés portent atteinte à l'ordre public, qu'est-ce qu'il faut en faire ?

J'ai une préoccupation : comment menez-vous vos enquêtes ? Parce que dans votre résumé, vous parlez de violations graves des droits de l'Homme au Mali. Qu'est-ce qu'on entend par « violations graves des droits de l'Homme » ? Nous sommes en crise, nous sommes en guerre, comme un de nos chefs d'Etat l'avait dit, en ce moment, moi, je pense que certains droits de l'Homme peuvent être suspendus. Lorsque les populations civiles, même si nous avons l'obligation de distinguer entre les objectifs civils et les objectifs militaires, les biens civils et les biens militaires, les combattants et les non combattants, mais il arrive que cette distinction devienne très difficile lorsque pendant la journée on est éleveur et la nuit on est combattant. Donc, il est très difficile de savoir dans votre rapport. D'ailleurs même, j'ai aimé votre introduction, déjà les premiers mots : les droits de l'Homme sont inhérents à la nature humaine et ne constituent point une invention occidentale. Je suis d'accord avec vous mais la lecture du rapport nous ramène toujours à la vision occidentale des droits de l'Homme. *(Applaudissements.)* Nous ne sommes pas d'accord si vous-même, vous dites dans votre présentation que nous avons été les premiers à proclamer ces droits. Moi, je pense que nos rapports doivent aller dans ce sens, il faut éviter d'avoir les rapports guidés tel que ça se passe en Europe. Les rapports faits par ces soi-disant ONG défenderesses des droits de l'Homme sont orientés, font la politique de ces nations occidentales. Soit, vous faites autant pour le salut du Mali, quoi que vous soyez une commission nationale indépendante, cela ne vous relève pas le caractère national malien. *(Applaudissements.)* Vous resterez toujours des maliens. En faisant les rapports, les rapports doivent aller dans le sens de l'évolution, du développement, du respect de la souveraineté du Mali et de ses autorités ; sinon, nous serons toujours disqualifiés.

Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci Honorable Youssouf Z. COULIBALY.

Honorable Nouhoum DABITAO.

Nouhoum DABITAO. Merci Monsieur le Président.

Honorables membres du CNT,

Messieurs les Ministres.

Moi, j'ai une remarque personnelle à l'endroit de M. le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme. Je vous ai suivi à la télé lors d'une interview au sujet de ce même rapport ; vous avez indiqué que depuis le départ de la MINUSMA, il y a eu une

recrudescence des attaques. Mais pendant que la MINUSMA était là il y avait toujours des attaques encore pires. *(Applaudissements.)* On ne vous demande pas d'être subjectif mais des rapports comme ça doivent être objectifs, neutres et impartiaux. *(Applaudissements.)* C'est tout ce qu'on demande, d'autant plus que c'est une commission nationale.

Ensuite, j'ai trois questions, toutes relatives aux droits civil et politique. D'abord, le choix des mots. En matière de rapport, la sémantique est très importante. Il y a de nombreuses attaques que vous qualifiez comme étant commises par des groupes armés non identifiés, notamment dans la région de Mopti, mais tout le monde sait que Mopti c'est le centre, c'est le lieu de prédilection de la Katiba Macina et le mode opératoire, l'asymétrie de l'attaque prouvent que c'est des groupes terroristes. Parce que ce document va servir à inculper dans le futur certains groupes, donc c'est très important de préciser certaines appellations. *(Applaudissements.)*

Deuxièmement. Dans le volet esclavage, la persistance de l'esclavage par ascendance, vous ne touchez pas à un autre fléau, c'est-à-dire le trafic d'êtres humains. A côté du trafic de drogue et de la contrebande, surtout au nord, le trafic d'êtres humains est une réalité. Et tous nos jeunes frères, nos enfants qui partent par la filière de la Lybie, de la Tunisie, du Maroc, c'est quelque chose que vous devez évoquer, qui est vraiment un fléau très grave, plus grave que l'esclavage ou la féodalité, comme l'a dit M. le ministre (Alhassane AG AHMED MOUSSA). *(Applaudissements.)*

Enfin, dans l'énumération des faits, toute l'année 2022 il n'y a pas eu d'attaque, il n'y a pas eu de mort dans la région de Tombouctou ; ça, ce n'est pas possible.

Vous n'évoquez pas non plus la région de Ségou qui aussi fait partie du centre ; je voudrais parler de Niono, de Diabali, de Nampala, etc.

Voilà ce que je voulais soumettre à votre appréciation.

Merci. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci Honorable Nouhoum DABITAO.

Honorable Bajan AG HAMATOU.

Bajan AG HAMATOU. Merci Monsieur le Président.

Bonjour tout le monde.

Messieurs le Président, c'est la première fois que je prends la parole ici devant les membres du CNT pour poser des questions, mais c'est la seule fois où un domaine a été ici évoqué par la Commission nationale des droits de l'Homme, un domaine qui me préoccupe beaucoup.

Monsieur le Président, je voudrais d'abord parler de ce qui concerne toutes les accusations faites généralement à nos Etats de n'avoir pas respecté les droits de l'Homme. Moi, je crois que les occidentaux ont créé ce phénomène des droits de l'Homme justement pour s'imposer à travers ça à tous les peuples du monde.

Monsieur le Président, nous sommes plus respectueux des droits humains que les occidentaux eux-mêmes, ça, c'est connu du monde entier. *(Applaudissements.)*

Monsieur le Président, on a parlé ici de la MINUSMA. J'ai eu l'habitude de rencontrer ceux qui sont chargés des droits de l'Homme de la MINUSMA qui m'ont souvent posé des questions de nature à vouloir opposer les communautés de notre pays ; moi, j'ai fini par leur dire : écoutez, occupez-vous de ce qui vous concerne et arrêtez de vouloir nous diviser et nous

amener toujours à créer des problèmes à notre pays.

Monsieur le Président, les occidentaux n'ont jamais accusé ceux qui détruisent les hommes, je veux parler des mouvements armés, du terrorisme. Ils n'ont jamais accusé ceux-ci d'être des hommes qui violent les droits humains. Ce qui veut dire tout simplement qu'il faudrait que la Commission nationale des droits de l'Homme veille beaucoup sur cette situation et qu'on arrête vraiment de vouloir accuser notre pays de ne pas respecter les droits de l'Homme. *(Applaudissements.)*

Monsieur le Président, je reviens sur le deuxième point, l'esclavage. Parce que je me souviens : les années 1996, pour des raisons politiques, on a voulu faire de la population de Ménaka, la population la plus esclavagiste du Mali. Je vous le dis très honnêtement. Je me souviens même d'un haut responsable de ce pays qui a fait une lettre au Président de la République, qui a été publiée dans tous les journaux pour accuser Ménaka d'être à un niveau supérieur de l'esclavage en Afrique de l'Ouest. A l'époque, Monsieur le Président, on n'arrête pas de parler d'esclaves. Est-ce qu'on peut penser que le Mali indépendant depuis 1960, on peut continuer à parler d'esclaves ? On ne peut pas accuser l'Etat malien de n'avoir pas respecté les droits des femmes, les droits des handicapés physiques alors que dans notre pays indépendant depuis 1960 on continue à accepter qu'il y ait des esclaves.

Mais qu'est-ce que l'Etat fait avec ses lois pour mettre fin à cette situation ? Est-ce que ça, c'est une réalité ? Si c'est une réalité, ça ne fait pas honneur à notre pays ; et si ce n'est pas vrai, il faut qu'on arrête d'en parler.

Monsieur le Président, une délégation nationale à Ménaka a écouté des hommes qui lui ont posé ce problème d'esclaves ; moi, j'ai demandé la parole, j'ai dit : Je me sens concerné parce que s'il y a une famille qui a possédé des esclaves par le passé, c'est ma famille. Dans le temps, qu'est-ce qu'on n'a pas connu ? Qu'est-ce que les hommes n'ont pas fait avant ? Mais aujourd'hui, je voudrais que l'Etat malien finisse avec ce problème à Ménaka et je vous propose tout de suite, séance tenante, de mettre en place une commission composée du commandant de cercle, des chefs militaires, de la sécurité et tout le monde, y compris les responsables des partis politiques et ceux qui ont posé ce problème ; nous allons constituer une commission, nous allons faire le tour de tout Ménaka – nous nous connaissons tous -, partout où il y a un esclave, on le libère et partout où il y a un esclave on arrête celui qui le détient. *(Applaudissements.)* Moi, je crois que c'est la seule solution. Depuis que j'ai dit ça, tous ceux qui disent qu'il y a des esclaves ont quitté la salle, parce qu'ils savent que c'est du mensonge.

Il faut qu'on arrête d'accuser notre pays, parce que c'est le Mali qu'on accuse, ce ne sont pas des individus. Comment on peut accepter dans un pays aussi respectueux des droits de l'Homme, on peut continuer à dire qu'il y a des esclaves ? S'il y a des esclaves, c'est qu'il n'y a absolument rien qui existe au Mali qui soit normal.

Monsieur le Président, il faudrait que nos frères de Kayes, de Koulikoro, etc., qu'ils s'asseyent et qu'ensemble on arrête d'en parler.

Merci. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci Honorable Bajan AG HAMATOU.

Honorable Modibo KEITA.

Modibo KEITA. Monsieur le Président, bonjour.

Chers collègues membres du CNT, bonjour.

Messieurs les Ministres, Messieurs les Présidents de commissions, bonjour.

Aujourd'hui, les droits de l'Homme sont plus que jamais éprouvés au Mali ; c'est une réalité qui interpelle tout le monde aujourd'hui.

Honorable DABITAO a un peu marché sur ma langue. Aujourd'hui, votre travail doit consister à faire un recensement, un travail de fond qui puisse servir de base pour le futur. Je me souviens, l'an passé, dans la région de Ségou, précisément vers Niono, il y a eu des gens dont les récoltes ont été brulées. Qu'est-ce qu'il y a de plus grave pour un homme qui va sa subsistance partir en fumée ? Donc, ce sont des choses qu'il faut consigner, consolider et qui serviront d'éléments de base pour pouvoir peut-être faire la justice demain.

De façon générale, quelle est la tendance des droits de l'Homme au Mali aujourd'hui ? Quand je dis « droits de l'Homme », c'est du fait aussi du terrorisme, du banditisme, de beaucoup de choses. Parce que nous sommes tous victimes de ça. Dès lors que nous ne pouvons pas aller à notre champ pour cultiver, il y a une atteinte à notre droit, un droit élémentaire de travailler.

Aussi, cette année, il y a eu l'attaque du bateau où il y a eu des victimes.

Donc, je vous invite à aller travailler sur ce dossier de telle sorte qu'on puisse capitaliser, consolider ça dans le rapport de 2023… *(Applaudissements.)*, pour qu'on puisse avoir des éléments pour l'avenir - parce que votre commission est une commission de référence -, pour les actions qui seront menées et posées à l'avenir.

Ma dernière question. Monsieur le Président, si je ne me trompe pas, votre commission est à l'avant-garde du respect des droits de l'Homme ainsi que des lois en lien avec ce respect. Moi, je constate que votre commission est composée de 7 membres - si je ne me trompe pas - et je vois que parmi ces 7 membres il n'y a qu'une seule femme… *(Rires dans la salle.)*. Je ne comprends pas, par ce que la loi 052 dont vous parlez… (*Rires et applaudissements*.), vous avez dit que le Conseil national de Transition comporte 147 membres dont 41 femmes, soit 27 % ; vous avez juste signalé, vous n'avez pas fait de commentaire. Mais moi aussi, je signale que, quand je regarde votre commission, il y a 7 membres mais il n'y a qu'une seule femme. Etant à l'avant-garde du respect des droits de l'Homme et des lois en lien avec ce respect, je pense qu'il faut voir ce côté.

Merci. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci Honorable KEITA.

Honorable Amina Ibrahim FOFANA.

Mme Amina Ibrahim FOFANA. Merci Honorable Président.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Bonjour Monsieur le Président de la Commission nationale des droits de l'Homme.

Bonjour à la délégation.

Chers collègues.

Il y a quelque chose quand même qui est là, peut-être que vous n'êtes pas au courant : le haut-commissaire des droits de l'Homme aux Etats-Unis a démissionné. Pourquoi ? Parce qu'il trouve qu'il y a une injustice totale contre la Palestine parce que les palestiniens sont estimés être des hommes tandis … - mon président de commission Honorable Modibo KEITA vient de le dire - quand nos bateaux sont attaqués par des terroristes il n'y a pas les Droits de l'Homme qui parlent de leur côté, il n'y a pas Human Rights Watch qui vient faire des enquêtes. Et pire encore, vous, on ne vous

entend pas. Donc, il faut savoir qu'à cette heure-ci, en ce moment-ci il n'y a pas de droits de l'Homme à l'ONU. Parce que les palestiniens sont considérés comme des êtres humains qui sont en train de se faire tuer par Israël qui est le partenaire des ETATS-UNIS, et là-bas tout le bureau des droits de l'Homme a totalement démissionné.

Je me souviens qu'il fut un moment où on nous avait attaqués sur le dossier de Moura ; je salue la pertinence et la persévérance de l'Honorable Me Moctar MARIKO… *(Applaudissements.)* qui nous a vraiment honorés et qui a fait en sorte que l'on puisse même savoir… Moi, j'avais oublié que les droits de l'Homme existaient de notre côté parce que les problèmes viennent toujours de leur côté. L'Honorable Moctar MARIKO a bien défendu valablement le Mali.

Je peux vous faire une suggestion à ce stade. On est dans une phase où c'est le Mali qui est attaqué par l'Occident, le Mali est attaqué par le terrorisme international, et vous, vôtre rôle est très crucial et très important en matière de défense des droits des Maliens, parce que là maintenant il n'y a plus de droits de l'Homme hein. Là, il faut le droit des Maliens. Donc, peut-être que vous devez passer souvent à l'ORTM… *(Applaudissements.)* – Merci –, même si ce n'est pas vous, si c'est un membre de votre service, pour lire le communiqué comme notre vaillant ministre MAIGA sort pour répondre aux injections, aux mensonges de la communauté internationale contre le Mali, en particulier contre la France. Donc, ces organisations de Human Rights Watch et autres, il faut vraiment leur répondre. Nous sommes à une époque où vous êtes effacé mais vous devez être très, très vu, pourtant.

Comme Maître Kadidia l'a dit, le document que vous avez donné est un rapport très complexe et un gros boulot. Je vous félicite pour la qualité du travail. Mais à vrai dire, je n'ai rien lu, je ne l'ai même pas encore reçu.

Donc, c'est une question cruciale pour le Mali, il s'agit des rapports entre le Mali et la communauté internationale, ce qui est très, très important à une période où le Mali est agressé, je le répète. Donc, ce n'est pas comme ça qu'on doit le faire. Normalement, vous devez donner ça, peut-être une semaine à l'avance, pour que tout le monde puisse lire pour venir ouvrir un débat.

Concernant la surpopulation carcérale, j'ai vu votre délégation qui a fait une visite à la prison de Bamako Coura ; vous avez effectivement dit que c'était conçu à la base pour 300 personnes et que plus tard il y a 4000 ou 5000 personnes qui se sont entassées là-bas, mais ils ont aussi dit qu'il y a des cas qui ne sont pas jugés, qui sont en attente, que ça, c'est l'une des raisons de la surpopulation carcérale. Mais votre délégation n'a pas dit quels sont les mécanismes qu'elle va entreprendre pour soulager, pour éviter ce phénomène.

Franchement, j'ai beaucoup de choses à dire, mais l'essentiel du débat est que pour l'instant les droits de l'Homme sont suspendus au plus haut niveau, notamment à l'ONU. Donc, merci beaucoup qu'on se concentre sur le droit des Maliens.

Merci. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci Honorable FOFANA.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA. Merci beaucoup Monsieur le Président et merci au président de la Commission nationale des droits de l'Homme.

Je tiens à rappeler que la Commission nationale des droits de l'Homme, c'est une institution nationale des droits de l'Homme et le mécanisme national de prévention de

la torture ainsi que le mécanisme de protection de défense des droits de l'Homme. Le rapport que vous nous avez présenté ce matin s'inscrit en droite ligne de sa loi de création n° 2016-036 du 7 juillet 2016 et de l'article 7 qui vous autorise à produire le seul rapport d'autorité administrative qui fait l'objet de débats au cours d'une séance plénière de l'Assemblée nationale.

D'entrée de jeu, je vous remercie pour la consécration internationale d'accession au statut de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'Homme.

Cela m'amène à vous poser la première question. C'est le financement économique de la Commission nationale des droits de l'Homme, si vous pouvez nous éclairer.

Je tiens à dire au président de la Commission nationale des droits de l'Homme que j'ai eu le temps de lire votre rapport, du début jusqu'à la fin, et ce n'est pas seulement le résumé. Donc, mon intervention va concerner tout le rapport de façon globale.

Monsieur le Président de la Commission nationale des droits de l'Homme, j'ai été étonné de voir dans votre rapport que le Mali, un pays sous chapitre 7, un pays dans les zones rouges, un pays victime de terrorisme importé et imposé, un pays qui a subi l'embargo pendant 7 mois, un pays attaqué par des mercenaires - les 49 mercenaires que vous avez évoqués -, un pays victime de violations des principes fondateurs de la MINUSMA avec la non-assistance aux personnes civiles en danger que nous avons bien contactées, j'ai été très surpris de voir dans votre rapport le silence radio sur l'attaque de Moura où il y a eu des mensonges préparés et présentés par la commission des droits de la MINUSMA. Je n'ai pas compris ce silence radio.

Je n'ai pas compris également que dans votre rapport le Mali, en tant que tel, qui a été victime même d'embargo pendant 7 mois, vous n'ayez pas évoqué cela.

Dans votre rapport au tout début, vous reconnaissez que le terrorisme est l'une des causes de l'atteinte aux droits de l'Homme ; et pourtant, le Mali a porté plainte contre la France aux Nations Unies, vous avez fait silence radio sur ce cas, sachant bien que nous sommes victimes du terrorisme importé et imposé.

Monsieur le Président de la Commission nationale des droits de l'Homme, nous avons également remarqué que vous avez mentionné dans votre rapport les sanctions contre Joliba News, Malick KONATE et le journaliste de Jeune Afrique dont les motifs font révéler que la personne n'a pas rempli les conditions de son séjour. Vous avez aussi mentionné la non-autorisation de certaines activités par les autorités qui ne leur sont pas favorables. Je tiens à vous préciser que nous ne sommes pas dans un régime démocratique où il y a une opposition ou une majorité.

Je tiendrai également à vous rappeler que le 11 septembre 2001, quand les Etats-Unis ont été attaqués, ils ont créé la prison Guantanamo en violation de toutes les lois des Etats-Unis, ils se sont attaqués à l'Afghanistan, à l'Irak pour défendre la raison d'Etat ; et vous voulez aujourd'hui qu'au Mali on ne défende pas la raison d'Etat face à une démocratie de façade.

La Commission nationale des droits de l'Homme demande à ce que les autorités maliennes autorisent des journalistes qui sont contre leur propre pays, qui tiennent des propos de déstabilisation du pays et qu'on tolère, pendant qu'ils sont en train de communiquer pour favoriser davantage le terrorisme.

M. le Président de la Commission nationale des droits de l'Homme fait cas également

d'un journaliste de Jeune Afrique dont nous connaissons les sources : nous sommes dans la guerre informationnelle. Comment accepter que des journalistes s'attaquent à notre pays et quand on les condamne on dit que nous sommes en violation et en liberté de presse alors que notre propre pays, la patrie à nous, est victime de terrorisme orchestré, imposé ? Et on a porté la plainte contre la France, je n'ai jamais vu la Commission nationale parler de cette plainte, ça, c'est très grave.

Deuxièmement. Vous avez mentionné dans votre rapport qu'il y a des surveillants de prison qui ont pris de l'argent, 10 000 F à 100 000 F et qu'il y a des cas où des surveillants de prison ont extorqué pour prendre de l'argent avec des prisonniers pour donner aux magistrats. Moi, je voudrais que vous fournissiez la preuve de ces témoignages. Nous n'accepterons pas qu'on ternisse l'image de nos surveillants de prison et des magistrats sur des bases de témoignages non fondés. *(Applaudissements.)*

Ensuite, Monsieur le Président, vous avez fait mention également qu'en ce qui concerne les personnes vivant avec handicap, il n'y a pas eu d'évolution et que de façon exceptionnelle il y a eu seulement le recrutement de 41personnes ; en tant que président de la Commission Santé et du développement social, ça, ce n'est pas vérifié. La Transition a bel et bien adopté des lois et ce n'est pas exceptionnel. Désormais cette loi existe. Et même la dernière fonction publique, il y a un certain… je ne veux citer le nom mais je l'ai traité moi-même, il a perdu un œil, il a passé au concours d'entrée de la fonction publique ; ça, ce n'est pas une exception. On a fait une avancée significative par rapport aux personnes vivant avec handicap.

Et j'ai été surpris que le président de la Commission nationale des droits de l'Homme n'ait pas fait cas de la nouvelle Constitution ; et pourtant, c'est cette Constitution qui est en vigueur, qui a pris en charge y compris les personnes vivant avec handicap et le cas de l'esclavage. Nous ne pouvons pas nous permettre d'aller à l'application nominale de la Constitution de la quatrième République ; ça doit être normatif. C'est la raison pour laquelle vous avez félicité les nouvelles décisions des autorités judiciaires pour l'introduction d'un certain nombre de lois. Mais cela aussi est fonction de la nouvelle Constitution.

Monsieur le Président, je pensais que la Commission nationale des droits de l'Homme allait nous parler comme recommandation, des juges de liberté.

Je pensais que vous alliez aussi nous parler des mandants souvent arbitrairement décernés et même souvent dans les localités où les magistrats ne sont même pas. Parce qu'on a fait aussi des enquêtes sur ça.

Comme l'Honorable l'a dit, vous avez dit que très généralement dans les prisons la santé n'est pas à la hauteur et vous avez recommandé de construire des centres ou des organismes de santé au niveau des prisons. Pour vous dire que j'ai l'expérience de cela, les prisonniers qui sont proches des localités, ils sont toujours traités dans les hôpitaux les plus proches. Il n'y a pas lieu de créer d'autres structures au niveau des prisons sauf si c'est très loin des structures sanitaires. Avec les nouvelles réformes sanitaires, tout est bien pris en charge ; il suffit seulement que les surveillants de prison accompagnent les prisonniers aux hôpitaux.

Vous avez dit qu'il y a eu mort d'hommes en détention. Moi, je voudrais bien que vous nous éclairiez sur ces situations, parce que c'est très grave de dire qu'une personne est décédée dans une prison et que les surveillants et les magistrats n'ont pas voulu lui accorder son évacuation et qu'elle n'a pas bénéficié de soins ; c'est la non-assistance à personne en danger. Je voudrais

que vous nous donniez les preuves sur la situation de ces gens qui sont morts en détention, parce que nous voulons très bien comprendre.

Honorable Monsieur le Président, je voudrais tout simplement dire ici en dernier lieu au président de la Commission nationale des droits de l'Homme, que les questions des droits de l'Homme ou des questions de démocratie sont des cordes qu'on a mises à notre cou pendant que ceux qui prônent même ces droits de l'Homme sont les premiers à les violer. Et vous avez vu que le directeur a démissionné parce que seulement on a attaqué la Palestine ; et pourtant, au Mali on a perdu plus de 10 000 personnes, de 2012 à maintenant, et personne ne fait cas de cela et on dirait même que le Mali ne fait pas partie du monde.

En dernier lieu, je voudrais attirer votre attention sur le silence radio de la communauté internationale sur l'attaque du bateau de Tombouctou que vous n'avez pas évoquée. Vous devez l'évoquer parce que c'est des hommes, des femmes qui ont été victimes même de ces occidentaux par leur complicité, parce qu'ils sont les sponsors officiels de ces terroristes et cela a été prouvé.

Je vous demande de défendre la plainte du Mali contre la France, c'est ce qui va justifier votre accession au statut A pour défendre notre pays.

Merci Monsieur le Président. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci Honorable FOMBA.

Merci chers membres du Conseil national de Transition.

Monsieur le Président de la CNDH, vous voyez qu'ici au CNT, les gens tiennent beaucoup au respect des droits de l'Homme. Pour certains membres du CNT, ces droits de l'Homme passent forcément par le droit malien.

Sur ce, je voulais vous inviter à apporter des éléments de réponse aux différentes questions qui vous ont été posées. Merci bien Monsieur BOUARE de prendre la parole.

Aguibou BOUARE, *président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.* Encore une fois, merci Honorable Président du CNT, Honorables membres du CNT.

Je me réjouis très sincèrement de cet engouement pour la question des droits de l'Homme, pour cet intérêt manifeste pour les droits de l'Homme. Cela constitue, de mon point de vue, un autre acquis au Mali. Ça veut dire que les parlementaires, les membres du CNT du Mali sont préoccupés par la problématique des droits de l'Homme.

Une voix. Merci.

Aguibou BOUARE, *président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.* Donc, je vous félicite pour cela.

Un autre constat préliminaire, j'en conviens que nous n'avons pas fait assez dans la sensibilisation pour expliquer ce que c'est que les droits de l'Homme pour déconstruire un certain nombre de clichés, de préjugés qui persistent encore, malheureusement. Mais j'aurai l'occasion d'apporter des éléments d'éclaircissement au fur à mesure que je tenterai de répondre aux questions.

Troisième constat préliminaire, je me réjouis qu'au sein du CNT, comme l'a rappelé M. le Président, il y a beaucoup de défenseurs des droits de l'Homme, au-delà du fait que le CNT en tant qu'organe législatif, est un mécanisme de promotion et de protection des droits de l'Homme. Peut-

être que certains ne le savent pas, mais heureusement l'Honorable Kadidia SANGARE, la présidente de la Commission Emploi, a insisté là-dessus, en vertu de l'accord de principe de Belgrade qui veut que les parlementaires et les institutions nationales des droits de l'Homme travaillent la main dans la main pour faire avancer la cause des droits de l'Homme.
Donc, aucunement, les droits de l'Homme ne peuvent être considérés comme opposés au CNT ou au travail législatif. Cela est important à savoir et à faire savoir.

Avant de commencer à répondre aux questions, encore une fois, dans le cadre des observations générales, je souhaiterais rappeler et insister là-dessus : nous n'avons jamais eu d'illusion que sur la planète, il existe un paradis des droits de l'Homme. Nous ne l'avons jamais dit. Puisque je vois beaucoup d'interventions qui vont dans le sens de l'analogie, de la comparaison. Nous en avons conscience, nous savons que sur la planète terre il n'y pas de paradis des droits de l'Homme. Il n'y a aucun pays qui ne soit pas épinglé par rapport aux violations des droits de l'Homme. Tous les jours, dans les sessions du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, il y a des pays qui sont épinglés, les puissances : la France, les Etats-Unis, Israël, etc. Donc, ça, ce n'est pas une nouveauté.

J'aimerais bien apporter cette précision et dire ensuite que le travail de défenseur des droits de l'Homme, c'est comme le supplice de Sisyphe. Heureusement que j'ai des universitaires ici, qui nous ont ramenés un moment dans l'amphi. J'aurais l'occasion d'apporter des éclaircissements à ce niveau. C'est un supplice de Sisyphe, ça veut dire : c'est comme quelqu'un qui fait monter un rocher sur la colline, ce n'est jamais linéaire : vous avancez, vous reculez. Aucun pays à l'instant T ne peut dire : « Je respecte les droits de l'Homme à tel pourcentage » ; il y a des avancées, il y a des acquis. C'est pourquoi il y a des évaluations périodiques, et fort heureusement le Mali accepte de se prêter à ces évaluations à travers ce qu'on appelle l'examen périodique universel. Nous venons d'ailleurs de passer cet examen à Genève il n'y a pas longtemps, où les acquis du Mali ont été appréciés, les insuffisances ont été relevées, des préoccupations ont été exprimées. Mais tout cela, dans le cadre d'un dialogue constructif, ce n'est pas un tribunal. Ce n'est pas un tribunal pour interpeller X ou Y, ce sont des propositions d'amélioration, des constats qui sont faits. Je pense que si on comprend ça, on abordera la question avec moins de passion.

Les instruments juridiques dont on parle, dont les défenseurs des droits de l'Homme parlent, il s'agit de nos lois nationales, à commencer par la Constitution qui est la mère des lois. Soit dit en passant, on n'a pas parlé de la Constitution de 2023 parce que le rapport porte sur 2022, donc on ne pouvait pas en parler.

Je disais : les droits de l'Homme sont assis sur des instruments juridiques, à commencer par la Constitution qui est la loi fondamentale, la mère des lois. En comparaison entre la Constitution de 1992 et celle de 2023, il y a une constance dans la préservation et la protection des droits de l'Homme. Tout un chapitre, un chapitre entier de 22 articles, est consacré aux questions de droits de l'Homme. Donc, on ne peut pas dire que le Mali n'est pas intéressé par les droits de l'Homme.

Au-delà de ça, il y a les instruments juridiques internationaux, sous-régionaux ; ces instruments, nous y avons adhéré en toute liberté et en toute souveraineté. On ne nous les a pas imposés, cela est important à savoir. Parfois, quand on entend certains parler, on a l'impression qu'on a signé certains instruments le couteau à la gorge. Non. Nous y avons adhéré. Dans certains instruments, d'ailleurs, nous sommes parmi les Etats fondateurs. Donc, on ne peut pas avoir de complexe par rapport à cela. Et j'ai

rappelé la Charte de Kouroukan Fouga, je ne vais pas revenir là-dessus.

Un autre élément déterminant. Lorsque vous et nous défendons les droits de l'Homme, ou appelons à défendre les droits de l'Homme, nous le faisons au profit des populations maliennes.
Nous ne demandons pas à respecter les droits des chinois, ou des vietnamiens. Nous, nous parlons des droits des populations maliennes. A ce titre, c'est légitime et noble de se préoccuper des droits de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Donc, à ce niveau également, nous n'avons aucun complexe pour nous acquitter de notre mandat par rapport à la défense des droits des maliennes et des maliens.

Dernier propos préliminaire. On interpelle l'Etat. L'Etat, c'est une personne morale. Pour les publicistes, on va vous dire que l'Etat, c'est la coercition, c'est un territoire, c'est des populations. L'Etat, c'est nous tous. Quand on interpelle l'Etat, c'est parce que dans les instruments juridiques c'est l'Etat qui est le principal débiteur en matière de droits de l'Homme. L'engagement porte sur la tête de l'Etat, principalement. Je ne dis pas que les autres ne doivent pas être accusés ou poursuivis en cas d'abus des droits de l'Homme, mais c'est l'Etat qui est le principal débiteur ; c'est à ce titre que les allégations de violation des droits de l'Homme sont souvent reprochées à l'Etat. Ce n'est pas pour autre chose. Donc, ce n'est pas le Mali qui est en question, c'est juste comme ça, pour quelqu'un qui comprend ce que c'est que les droits de l'Homme.

Cela dit, je vais essayer d'aborder les questions, en tout cas celles que j'ai pu retenir.

Je remercie ceux qui ont eu à nous féliciter pour l'accréditation au statut A qui est le statut le plus élevé en matière de classement des institutions nationales des droits de l'Homme. Le Mali l'a eu en 2022, suite aux efforts immenses de l'Honorable Maître Kadidia SANGARE, parce que c'est elle qui a été au-devant de l'adoption de la loi de 2016 qui a conformé la CNDH du Mali aux principes qu'on appelle les principes de Paris, et sous la houlette bienveillante de l'Honorable Raky TALLA qui était ministre en son temps et qui a défendu le projet devant l'Assemblée nationale.

Je vais rappeler à ce niveau une petite anecdote. Lorsqu'on a été mis en place et qu'on a été désigné commissaire, la loi nous demande de faire la promotion des droits de l'Homme et de promouvoir les rapports de partenariat avec les institutions de la République. Lors d'une de nos audiences à la primature, nous avons eu la chance de tomber sur un ancien député qui avait participé au vote de la loi qui met en place la CNDH mais qui l'avait certainement oublié parce que lors de la séance il nous a posé la question de savoir quelle est la différence entre la CNDH et l'AMDH. C'est quand on a commencé les explications qu'il s'est rappelé qu'il était député à l'époque et que c'est lui-même qui a participé à l'adoption de la loi. Ce n'est pas banal, cette anecdote ; c'est pour dire qu'il est important, par rigueur, de lire les textes ; ça peut éviter beaucoup de malentendus, beaucoup d'incompréhensions.

J'ai noté comme question : le nombre de femmes au CNT. C'était l'apport de l'Honorable Hatouma GAKOU. Je ne fais que prendre note de ces avancées. Mais je vais juste préciser que lors du processus d'élaboration de notre rapport nous saisissons toutes les autorités afin qu'elles nous communiquent les informations dont elles disposent dans le sens des acquis. Parce que nous ne pouvons pas tout savoir. Nous faisons des recherches, nous faisons des enquêtes, en plus de ça nous écrivons à toutes les institutions de la République pour leur demander durant cette année quels sont les acquis ; et aux organisations de la société civile également. C'est pour qu'on puisse nous communiquer les grandes

avancées qu'on est tenu de mettre dans notre rapport. Mais cela ne fait pas de notre rapport, un rapport exhaustif. On ne peut pas tout savoir, on ne peut pas tout noter. Donc, je prends bonne note avec beaucoup de plaisir des avancées dont elle a parlé.

L'esclavage au Mali. Je pense que beaucoup d'Honorables membres du CNT ont parlé de cette problématique. Je vais peut-être donner une réponse générale, pour ne pas revenir sur chaque question relativement à l'esclavage. Vous savez, l'esclavage a une définition, c'est une définition qui est donnée par une convention internationale, à laquelle le Mali est partie, qui dit ceci : l'esclave, c'est celui sur qui portent les attributs du droit de propriété ou une partie de ces attributs. Et l'esclavage est proscrit fort heureusement, c'est une avancée capitale qu'on va noter dans le rapport de 2023. La Constitution de 2023 l'a mentionné clairement dans son dispositif, dans son corpus. Donc, que les autorités soient félicitées pour cela. Donc, quand nous parlons d'esclavage, longtemps c'était un sujet tabou, à cause de beaucoup de pesanteurs sociales parce que ça, c'est notre culture, ce sont nos traditions. On sait qu'il y a certaines notabilités qui ont une influence significative sur la marche des choses ; personne ne peut nier cela. Mais on ne se contente pas de s'asseoir dans les bureaux pour écouter ce qui est dit par-ci, par-là. On a dû mener des enquêtes sur le terrain et des enquêtes approfondies, qui ont abouti à l'établissement du fait qu'il y a l'esclavage au Mali. Il y a l'esclavage au Mali et ça se manifeste avec des violences dans la région de Kayes. C'est un fait, c'est constant, c'est documenté, on ne peut pas fermer les yeux sur ça. C'est vrai qu'il y a un courant qui dit : « Non, ce sont nos usages, ce sont nos coutumes, etc. » On a l'habitude de leur demander : « Est-ce qu'ils souhaiteraient bien être à la place des soi-disant esclaves pour défendre cette coutume ? » Personne n'est d'accord. Personne n'est d'accord pour subir le même sort qu'on fait subir à ces personnes, sous le prétexte de nos us et coutumes. Donc, à partir de là, on doit comprendre que c'est quelque chose qui n'est pas bon, qui est à proscrire, qui est à bannir, c'est tout ce que nous demandons. Et il n'y pas nous seuls, il y a d'autres organisations de défense des droits de l'Homme qui ont recommandé l'adoption d'une loi spécifique pour criminaliser l'esclavage. Et je pense que c'est en bonne voie. Fort heureusement, les autorités ont prêté une oreille attentive à cette recommandation ; on les encourage, on les félicite pour cela. Ça fait partie de nos recommandations également.

Pour sortir de cette question, oui l'esclavage existe au Mali, oui cela est documenté, oui les victimes d'esclavage par ascendance sont des maliennes et des maliens. Et je m'étonne d'ailleurs que l'on puisse mener le combat de la souveraineté contre la France et que les maliens entre eux se considèrent comme esclaves. Je ne sais pas à quelle logique cela répond. Donc, quand on défend les droits de l'Homme, on défend les droits de toute personne humaine, sans discrimination. Et la discrimination est une violation des droits de l'Homme, cela est constant.

Nos anciennes recommandations. Chaque année, lorsque nous constatons que certaines de nos recommandations ne sont pas prises en charge, nous les reconduisons systématiquement et nous les complétons par de nouvelles recommandations. L'objectif, c'est d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations. Donc, à chaque fois qu'une recommandation est mise en œuvre, on l'enlève de la série des recommandations générales. Et nous avons un mécanisme pour assurer le suivi de toutes les recommandations que nous faisons. D'ailleurs, nous comptons beaucoup sur le CNT pour nous aider à mettre en œuvre ces recommandations, parce que le CNT est un mécanisme très important ; c'est l'organe législatif, c'est là où les lois de la République sont votées et adoptées. Cela est important dans une

république, parce que l'Etat de droit suppose que tout le monde est soumis à l'autorité de la loi.

On a dit : faut-il une loi spécifique pour lutter contre l'esclavage ? Oui. J'ai répondu à cette question.

Mme CISSE a parlé : les droits de l'Homme sont violés par ceux-là qui les prônent. Je pense qu'il y a beaucoup d'Honorables membres du CNT qui ont évoqué cette question en disant que ceux qui prétendent donner des leçons en matière de droits de l'Homme sont les principaux violateurs des droits de l'Homme. J'ai effleuré la question à l'entame de mon propos : il n'y a pas de paradis de droits de l'Homme ; aucun pays ne peut se targuer de respecter les Droits de l'Homme, tous les droits de l'Homme en tout temps. Donc, je pense que ça, ce n'est pas une nouveauté pour nous.

Mais je dois rappeler et expliquer deux principes. C'est qu'en matière de droits de l'Homme, il n'y pas de réciprocité, parce que vous ne pouvez pas vous dire : tel pays a maltraité mes ressortissants ; les ressortissants de ce pays dans mon pays, je vais les maltraiter. C'est carrément interdit en matière de droits de l'Homme. Ça, c'est un concept vraiment fondamental.

Deuxième concept important, c'est qu'il n'y pas de raisonnement par analogie en matière de droits de l'Homme, comme beaucoup le font. Il y a certains qui tiennent ce discours en pensant peut-être nous coincer, mais on sait que c'est parce qu'on n'a pas été suffisamment explicite dans les missions de sensibilisation pour expliquer que vous ne pouvez pas dire que tel pays a fait ceci, je vais faire cela. Non ! ça, c'est l'analogie, c'est interdit. C'est pourquoi ce qui se passe entre Israël et le Hamas actuellement, c'est émouvant parce que c'est des violations graves des droits de l'Homme, mais ce n'est pas une première dans le monde. Nous savons que dans ce monde il y a régulièrement des violations des droits de l'Homme et par certaines puissances, et c'est documenté, c'est dénoncé quelques fois.

Donc, cela ne nous empêche pas de continuer à défendre les droits des maliennes et des maliens, parce qu'on est créé pour ça. La loi qui nous met en place nous recommande d'assurer la promotion et la protection des droits de l'Homme et de nous occuper du mécanisme national de prévention de la torture et nous avons une compétence nationale. Nous ne devons pas raisonner par analogie. A partir du moment où notre champ d'intervention est circonscrit, nous sommes à l'aise dans notre travail. Ce qui se passe dans le monde, on le déplore comme tout le monde, et quand on a l'occasion de dénoncer on peut dénoncer.

L'attaque du bateau, l'attaque malheureuse, l'attaque ignoble du bateau. Oui, c'est une tribune très importante pour clarifier cela encore une fois. J'ai appris lors d'une émission sur une chaîne que le bateau a été attaqué et qu'aucune organisation de défense des droits de l'Homme n'a dénoncé. Avec tout le respect que je vous dois, je souhaiterais dire ici que c'est une contrevérité. Le lendemain de l'attaque, nous avons fait un communiqué pour dénoncer et pour demander l'ouverture d'une enquête et poursuivre les auteurs commanditaires et complices. Et j'ai dû interpeller le responsable de ladite chaîne qui m'a fait savoir que lorsque notre dénonciation arrivait, le gouvernement même n'avait pas dénoncé encore, donc, ce n'était pas une information officielle, donc il ne pouvait pas se permettre de diffuser notre communiqué. Voilà la vérité, voilà la réalité.

C'est pour vous dire que nous, on ne peut pas être insensible à quelque violation de droits de l'Homme que ce soit. Et il n'y a pas eu une seule attaque contre les forces de défense et de sécurité que la CNDH n'ait dénoncée systématiquement. Et c'est ce que

la loi nous demande, la surveillance des droits de l'Homme.
Avant de continuer, je vais préciser un autre concept, parce que ça c'est important, ça va peut-être permettre aux gens de savoir la différence entre certains concepts. Quand on parle de violations des droits de l'Homme, ou d'allégation de violation des droits de l'Homme, on vise les acteurs étatiques ; mais lorsqu'on parle d'abus de droits de l'Homme, on parle des acteurs non étatiques, ça peut être des terroristes, ça peut être des mouvements armés, etc. Donc, cette nuance aussi … - pour ceux qui s'intéressent aux questions des droits de l'Homme - … est importante. Donc, il n'y a pas de confusion possible dans notre tête par rapport au travail que nous faisons.

« Félicitations pour la production régulière » : merci Honorable Kadidia SANGARE.

Les mesures contre la surpopulation carcérale. Effectivement, lorsque nous visitons les lieux de privation de liberté et les unités d'enquête, l'objectif ce n'est pas une promenade de santé ou d'aller regarder le visage de ceux ou celles qui sont privés de liberté. Non. C'est pour pouvoir constater les insuffisances, faire des recommandations et suivre la mise en œuvre de ces recommandations auprès des autorités compétentes. Nous-mêmes, on n'est pas doté de moyens de faire changer mais de faire des recommandations et c'est ce que nous faisons à longueur de journée. Fort heureusement, à chaque fois que nous avons saisi certaines autorités, la réaction a été diligente, même si tout n'est pas pris en charge ; et ça nous permet de continuer le suivi, comme je l'ai dit, dans le cadre d'un dialogue constructif. Parce que nous ne sommes pas des gendarmes, nous ne sommes pas des censeurs. Le but général qui nous a été assigné, si on peut le retenir, c'est de faire en sorte qu'il y ait une culture des droits de l'Homme au Mali. Donc, on doit insister sur la sensibilisation, la promotion et la formation. Et ça, c'est une tribune idéale pour cela. C'est pourquoi on est à l'aise lorsqu'on présente ici notre rapport. Puisqu'on sait qu'ici les échos vont loin et peuvent aller très loin.

Donc, nous ne sommes pas des gendarmes, nous ne sommes pas des ennemis du pays et nous ne sommes pas des « faso-denjugu » [ou « faso-dendjougou »]. Nous faisons vraiment notre travail tel qu'une loi du Mali nous le demande.

Et mieux, cette loi, avant de commencer ce travail, nous impose de prêter serment, de prêter le serment de l'impartialité et de l'objectivité. Donc, dans ces conditions, parfois on veut donner une opinion personnelle mais le serment nous l'interdit, parce que vous savez bien - il y a beaucoup d'éminents juristes, de grandes personnalités, de grands intellectuels dans cette salle -, quand vous violez votre serment, c'est le parjure, vous commettez une infraction. Donc, on n'a pas envie de tomber dans ce travers sous l'émotion. Certains peuvent se permettre dans des débats politiques où on peut se permettre toutes sortes d'interprétation, mais nous, on ne peut pas ; on doit parler sur la base des principes, des textes et nous sortons des appréciations, des jugements de valeur, parce que si vous le faites, vous n'êtes pas dans les droits de l'Homme, vous êtes dans autre chose.

On a bien noté les recommandations, le plaidoyer de l'Honorable Hatouma par rapport à la mise en place des deux comités ; nous y veillerons et je pense que c'est ensemble que nous allons pouvoir faire des avancées et obtenir des acquis dans l'intérêt du Mali.

« Le résumé n'est pas authentifié ». J'en conviens. En fait, dans la méthodologie, on n'est pas obligé d'authentifier parce que c'est un résumé qu'on a adressé expressément pour accompagner le rapport avec une lettre de transmission et ce résumé est destiné au CNT, à l'organe législatif.

Donc, d'un point de vue méthodologique, nous ne voyons pas de problème à ce niveau.

« Le rapport ne ressort pas les avancées entre 2021 et 2022 ». Bien sûr, le rapport porte sur l'exercice 2022. Par ailleurs, nous, nous avons un comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations, c'est dans ce cadre que nous notons les avancées entre deux exercices. Mais dans le même exercice cette proposition peut être pertinente, mais nous ne l'avons pas adoptée. Nous nous contentons des faits ressortis par exercice. C'est ce que nous faisons, parce qu'on dit un rapport annuel, donc on s'en tient au rapport annuel. On peut faire, bien attendu, d'autres documents pour faire le ratio entre les avancées et les reculs. Comme je vous l'ai dit, le processus des droits de l'Homme n'est jamais linéaire : il y a des avancées, il y a des reculs, et dans tous les pays du monde c'est comme cela.

Réformes législatives. Je pense que dans le rapport on en a parlé, on a salué les réformes législatives et institutionnelles ; on a même parlé de la relecture de la loi électorale, du processus d'adoption de la nouvelle Constitution. Je pense que nous avons mentionné tout cela, et les reformes significatives qui ont été enclenchées par les autorités. Donc, nous en avons parlé.

Honorable Filifing DIAKITE, qui est un grand défenseur des droits de l'Homme. Je ne comprends pas qu'il n'ait pu donner des explications suffisantes à ses Honorables collègues par rapport à un certain nombre de concepts. Parce que nous saluons également le fait que sa désignation a été sollicitée pour que les défenseurs des droits de l'Homme soient nombreux au niveau de l'organe législatif. Non, en fait, je le chahute, mais je sais que son rôle est important au sein du CNT. Je le remercie et le félicite pour tous les efforts qu'il fait pour expliquer et pour rendre intelligibles beaucoup de concepts.

Il a parlé de la Direction Nationale des Droits de l'Homme. La Commission Lois nous a reçus effectivement par rapport au projet de texte de création de cette Direction Nationale. Evidemment, de prime abord, ça peut susciter ce qu'on peut appeler une méfiance ; on peut penser que c'est pour concurrencer l'Institution Nationale des Droits de l'Homme. Mais nous avons dû rassurer lorsque nous avons été saisis par le ministre de la Justice ; nous avons rassuré que ça ne nous pose pas de problème parce que dans d'autres pays la Direction Nationale des Droits de l'Homme existe à côté de la Commission Nationale des Droits de l'Homme pour un certain nombre de raisons : ils n'ont pas le même statut juridique. La Commission Nationale des Droits de l'Homme est une autorité administrative indépendante. Donc, comme d'autres autorités administratives indépendantes, elle est régie par ce qu'on appelle essentiellement sa loi de création. Et cette loi est inspirée des principes de Paris.

Les principes de Paris constituent une résolution de l'assemblée générale des Nations Unies qui recommandent la mise en place dans tous les pays du monde, d'une institution nationale des Droits de l'Homme chargée de la promotion, de la protection des droits de l'Homme.

Comme l'Honorable SANGARE l'a rappelé, dans d'autres pays le MNP et l'INDH sont différents.

Le MNP, c'est le mécanisme national de la prévention de la torture ; certains pays en ont fait une autorité administrative indépendante à part ; dans ces pays, il existe aussi la CNDH à part. Mais le Mali a arrimé les deux, donc au Mali la CNDH joue également le rôle de MNP.

En plus de ça, du reste, on a confié à la CNDH le mandat de protection des défenseurs des droits de l'Homme. Peut-être, on aura l'occasion de débattre de tout cela dans les détails.

Honorable Kadidia a parlé de notre collaboration avec le CNT. Je profite de l'occasion pour dire qu'on a saisi l'organe législatif par un courrier pour solliciter un partenariat et pour pouvoir échanger même hors de ce cadre des questions de droits de l'Homme ; ça peut être utile. Ce courrier a été envoyé, sinon je peux encore envoyer une copie.

Donc, c'est important de savoir que la Direction Nationale des Droits de l'Homme est un service central de l'Etat, comme la Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Pénitentiaire (DNAPES) qui travaille sous subordination. La différence, c'est à ce niveau, il n'y pas d'indépendance. Vous connaissez mieux que moi l'organisation de l'administration. Donc, c'est une direction centrale qui est subordonnée hiérarchiquement à un département ministériel et qui reçoit des instructions, des injonctions. Donc, son rapport ne peut pas être comparé au rapport d'une institution indépendante parce qu'elle, elle reçoit des instructions, elle reçoit des ordres, elle peut aller dans le sens souhaité, comme aujourd'hui on m'a demandé d'adopter beaucoup de choses-là, mais malheureusement mon indépendance me l'interdit. Mais une direction nationale des Droits de l'Homme peut le faire, parce qu'elle est créée pour ça, pour porter la voix de l'Etat.

Ça peut nous servir également en tant qu'INDH, parce que l'INDH fait des recommandations. A ce jour, au niveau du département de la Justice, il se trouve qu'il y a un seul conseiller technique en charge des questions de droits de l'Homme. Mais en créant une direction nationale, on va avoir de l'effectif pour pouvoir suivre la mise en œuvre des recommandations de la CNDH et d'autres structures, d'ailleurs, d'autres organisations de défense des droits de l'Homme. C'est en cela que c'est positif.

Mais le hic, c'est que chaque structure dépend en partie de la personne qui la dirige. Ça peut créer des conflits de compétences lorsqu'il se trouve deux fortes têtes à la tête des deux structures ; ça peut créer des frictions, ça peut créer des incompréhensions. Mais nous, nous positivons. C'est pourquoi nous avons donné notre feu vert pour la création. Et ça a même été apprécié comme acquis au niveau du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme, parce qu'on a dit : l'objectif, c'est d'aider le ministre de la Justice à faire avancer la cause des droits de l'Homme, à mettre en œuvre les recommandations.

Donc, Honorable Filifing, vous pouvez vous rassurer que l'objectif c'est ça. En tout cas, si les textes sont appliqués de bonne foi. C'est ce que j'en pense.

Je ne vais pas revenir sur l'esclavage et la féodalité, parce que nous, nous ne faisons aucune distinction entre la servitude, l'esclavage, la féodalité ; tout ce qui est discriminatoire est interdit. La Constitution du Mali le dit clairement, tous les maliens naissent libres et égaux en droits, et en devoirs ; nous nous en tenons à cela. Maintenant, féodalité, esclavage, on ne va pas dans les nuances.

« La conception occidentale des droits de l'Homme ». J'entends cela régulièrement. Honnêtement, je n'arrive pas à comprendre ce qu'on entend par « conception occidentale des droits de l'Homme ». Peut-être que j'aurai l'occasion d'en débattre profondément avec l'Honorable Youssouf Z. dans le cadre d'un amphi, mais honnêtement je ne comprends pas. Puisque les droits de l'Homme - je l'ai dis - tirent l'une de leurs sources principales au Mali : la Charte de Kouroukan Fouga. Quand vous parlez de droits de l'Homme, vous commencez par énumérer les sources juridiques, ce sont les usages, ce sont les coutumes. La Charte de Kouroukan Fouga est une avancée dans le monde ; après, il y a les traités internationaux, la Charte africaine des droits de l'Homme et des

peuples, la Charte de l'ONU. Les sources des droits de l'Homme, c'est cela.

C'est important à savoir quand je parle de la Charte des Nations Unies que le Mali est un Etat partie à la Charte des Nations Unies et que l'un des cinq objectifs de la Charte des Nations Unies, c'est la promotion des droits de l'Homme, en plus du combat pour la paix et la justice internationale ; c'est écrit noir sur blanc et on y a adhéré en fonction de ça. On dit : l'ONU, son objectif c'est la paix, la sécurité et la justice internationale, et puis la promotion des droits de l'Hommes et puis l'entraide et le développement de l'amitié entre les Etats, etc. Si on sait cela, on ne va pas dire que les droits de l'Homme c'est comme un cheveu sur la soupe. Nous avons accepté les droits de l'Homme tant que nous sommes Etat membre de l'ONU.

Donc, dire « conception occidentale », j'ai envie de comprendre parce que je ne comprends pas. Parce que tout ce que nous, nous demandons ici, c'est sur la base de nos textes. Quand nous prenons la Constitution, - je vais vous donner un exemple - quand on dit que la détention arbitraire est interdite, c'est la Constitution du Mali qui le dit ; quand on dit que nul ne peut être soumis à la torture, c'est la Constitution du Mali qui le dit. Moi, je vais chercher quoi en Occident pour parler de conception occidentale ? Donc, j'ai vraiment envie de comprendre mais je n'arrive pas à comprendre.

Pour résumer, je veux dire que les droits de l'Homme, c'est l'application de nos textes. (Point)

Maintenant, il y a le débat philosophique pour dire qu'opposer les justes naturalistes et les positivistes. Quand on dit que les justes naturalistes, qui estiment que l'être humain naît avec des droits qui sont inaliénables, etc., ça, c'est des débats de l'université, des débats philosophiques. Je pense qu'au niveau de la pratique on n'a pas besoin de recourir à ces concepts. On sait tout simplement que les droits de l'Homme fixent par exemple le délai de la garde à vue et on fait des visites au niveau des unités d'enquêtes, si ce délai n'est pas respecté, on relève et puis on dénonce. On demande au chef d'unité d'enquêtes : voilà, la loi dit que c'est 48 heures, prorogeables à 72 heures, vous êtes à une semaine, c'est une violation des droits de l'Homme. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Je pense que c'est ça les droits de l'Homme et ça protège tout le monde.

« Quels sont les droits auxquels on peut déroger ? » Bon, tout ça, c'est l'université, c'est ce qu'on appelle le noyau dur des droits de l'Homme, les jus cogens. Je ne sais pas s'il y a un intérêt particulier ici. Mais on sait qu'il y a des droits indérogeables : droit à la vie, droit à ne pas être soumis à la torture, à l'esclavage. Ça, c'est le noyau dur des droits de l'Homme. Les autres droits peuvent être l'objet de restrictions, de limitations par les lois. Je pense que c'est assez clair à ce niveau également.

« Que pensez-vous d'un droit de l'Homme portant atteinte à l'ordre public ? » A moins d'en avoir un exemple précis. Moi, je sais, bien avant d'être à la CNDH, il y a certaines infractions que j'appelle les infractions fourre-tout, ou les infractions bateau, le trouble à l'ordre public en fait partie. Parce que c'est très facile d'épingler quelqu'un pour troubles à l'ordre public. Pour éviter cela, on dit : même si la loi autorise de limiter certains droits de l'Homme, il y a des conditions : il faut que cela soit prévu par la loi, il faut que la nécessité se pose de limiter ledit droit et puis il faut qu'il y ait une proportionnalité entre l'interdiction de ce droit et le contexte.

Donc, ce n'est pas parce qu'on veut créer une situation d'exception pour dire qu'on peut limiter ces droits, on les limite. Non. Il y a des conditionnalités, il faut les respecter. Nous veillons sur tout cela et c'est important à savoir.

Que faut-il entendre par « violation grave des droits de l'Homme » ? Bon, c'est une appréciation. Vous savez, les atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique, ne peuvent pas être comparées à d'autres types de violations. C'est pourquoi on ajoute l'épithète « grave » pour qualifier la différence. Sinon, il y a un autre principe très important en matière de droits de l'Homme, qui veut qu'il n'y ait pas de hiérarchie entre les droits de l'Homme. C'est-à-dire : on ne peut pas dire qu'un droit de l'Homme vaut mieux qu'un autre ou un droit de l'Homme est supérieur à un autre. Cela aussi est important à savoir : il n'y a pas de hiérarchie entre les droits de l'Homme.

Honorable DABITAO. Merci de rappeler que vous avez eu l'occasion de suivre certains de mes débats, ça fait plaisir parce que l'objectif des débats c'est pour éclairer - en tous cas, c'est ma conception - et c'est pour prouver qu'on ne fait pas dans la cachotterie, on ne fait pas dans la clandestinité ; tout ce qu'on écrit, on est capable de le dire et publiquement. C'est dire que ça ne peut pas aller à l'encontre des intérêts du pays. Seulement, l'objectif c'est d'éclairer les populations et même d'éclairer les gouvernants. Moi, j'ai coutume de dire que dans notre pays, malheureusement, nul ne peut détenir la science infuse, mais il se trouve qu'il y a beaucoup de propos, beaucoup de commentaires qui ont juste pour but d'induire en erreur les autorités et non de les éclairer, et cela est dommageable.

Induire les populations en erreur, induire les autorités en erreur, parce qu'on est supposé être expert dans tel ou tel domaine. Nous, nous ne souhaitons pas rentrer dans cette voie parce que ça n'arrange pas le pays. Nous disons les choses telles qu'elles sont et sur la base des textes. Nous n'avons pas le pouvoir de décision, ça, c'est un autre niveau d'appréciation.

Sémantique « groupe armé non identifié », parler de groupes terroristes. Nous ne pouvons pas parler de groupe terroriste, nous ne pouvons pas aller jusqu'à cette précision de qualification parce que ça suppose que vous avez tous les éléments d'appréciation. J'ai même l'habitude de dire, on parle généralement d'allégation de violations des droits de l'Homme, ça veut dire que le responsable n'est pas connu, le coupable n'est pas connu. C'est après le jugement rendu définitif que l'on peut qualifier les personnes. Vous interpellez quelqu'un tout de suite, vous ne pouvez pas le qualifier de terroriste ; il est présumé innocent, il faut qu'il soit jugé d'abord et définitivement jugé et condamné pour qu'on puisse parler de terroriste. Nous, nous savons cela, c'est pourquoi nous faisons très attention à l'usage des mots et des concepts. Donc, ce qui est générique, c'est ce qu'on utilise : les mouvements armés, les groupes armés non identifiés.

Quand ils sont jugés et condamnés, là, on peut aller à la précision juridique de qualification.

J'ai bien noté : le trafic d'êtres humains. En plus du trafic d'êtres humains, il y a ce qu'on appelle le trafic des migrants ; ça, c'est du ressort de la criminalité transnationale. Notre pays s'occupe bien de cet aspect parce qu'il y a des commissions techniques auprès des départements qui s'occupent de la question. Peut-être c'est pourquoi on n'insiste pas là-dessus, mais pour autant on s'en occupe. Il y a un comité technique spécial au niveau du ministère de la Justice, qui s'occupe de la traite des personnes, du trafic illicite des migrants. Donc, c'est une problématique qui est prise en charge par notre pays, donc en collaboration avec ce comité technique, parce qu'on travaille avec ledit comité. Malheureusement, on a perdu il n'y pas longtemps son président, le magistrat Touré, paix à son âme.

Donc, c'est une problématique que nous connaissons et que nous asseyons d'adresser.

« Recenser un travail de fond pour servir de base pour le futur ». Si je lie les deux questions entre Ba Maki et KEITA, je pense que l'idée derrière c'est de parler des droits de l'Homme au plan national, c'est-à-dire aboutir à la conception d'un droit de l'Homme à la malienne. Je dis tout de suite que ce n'est pas possible pour la simple raison que les droits de l'Homme c'est l'universalité. Quand tu parles de droits de l'Homme, tu parles de l'universalité, donc tu ne peux pas créer un droit de l'Homme national malien. Il y a un dispositif juridique national, le droit positif malien, ça, on peut faire des propositions pour améliorer le fonctionnement de notre société. Mais on ne peut pas parler des droits humains et parler des droits humains nationaux. En tout cas, moi, je n'ai pas de solution à cela. A l'état actuel de développement de la science, je ne sais pas si une telle hypothèse est soutenable.

L'attaque du bateau, j'en ai parlé, nous avons dénoncé, nous avons condamné, nous avons même sollicité une enquête pour traquer les auteurs, les complices, les commanditaires.

« Sur 7 membres une seule femme ». Il y en avait deux. Malheureusement, notre commissaire regrettée Maître Djourté, on l'a perdue en cours de mandat, paix à son âme. Mais même là, avec deux ce n'est pas suffisant. Mais le problème ne dépend pas de nous. Le problème dépend de la loi qui crée et qui régit la CNDH, qui indique 7 organisations de la société civile qui sont chargées de désigner leurs représentants ou leurs représentantes et c'est le ministre de la Justice qui supervise le processus. Le ministre n'a pas le droit de s'ingérer dans la désignation de ces représentantes ou de ces représentants, c'est ce qui explique ce couac. Donc, il faut peut-être faire le plaidoyer auprès des organisations pour les encourager à désigner des femmes. C'est à ce niveau que ça se gère, pas au niveau de la CNDH. Donc, la CNDH n'est pas en cause à ce niveau. Ça, c'est le travail des organisations de défense des droits de la femme, c'est nous tous. Si on veut faire la promotion du Genre, on s'implique tous auprès de ces structures-là pour les encourager à désigner les candidates au poste de commissaires à la CNDH.

Mais avant de sortir de cette question, je voudrais dire ceci : il est possible que la CNDH soit constituée de 9 commissaires exclusivement femmes selon la lecture de la loi, mais il n'est pas possible qu'il y ait une commission nationale de 9 commissaires hommes. Savez-vous pourquoi ? Parce que les organisations de défense des droits de la femme vont toujours désigner une femme. Donc, même s'il y a 7 hommes, il y aura toujours une femme. Mais il peut arriver que toutes les organisations désignent des femmes, et ça fait 9 commissaires femmes. Donc, ça aussi, c'est un avantage…

Une voix. …

Aguibou BOUARE, *président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.* Faisons en sorte que ça arrive, Honorable. (*Sourire*.) Je pense que c'est possible hein.

« Le directeur des Droits de l'Homme aux Nations Unies a démissionné à cause de l'injustice ».
Oui, j'en conviens, moi, je suis d'accord, et c'est ce que j'ai dit, il n'y a pas de paradis des droits de l'Homme ; il n'a pas supporté cette injustice qui se passe dans le monde. Et malheureusement, cette injustice n'a pas commencé par ce combat entre Israël et la Palestine. Cette injustice – moi, j'ai l'habitude de dire - est congénitale à la création de l'ONU. A partir du moment où vous avez un conseil de sécurité de 15 membres avec 5 Etats membres permanents avec droit de veto, vous ne pouvez plus souhaiter une justice. Mais nous, notre

motivation et notre intérêt, c'est de défendre les droits de l'Homme au Mali, c'est de défendre les droits des maliennes et des maliens et des populations qui résident sur le territoire malien ; c'est ça notre mandat. Le reste, on ne peut jamais finir avec les injustices. D'ailleurs, dans le préambule de la Charte des Nations Unies, il est écrit expressis verbis : l'ONU est créée pour prévenir les générations futures de l'horreur de la guerre et des calamités. Donc, c'est ça le fondement mais nous-mêmes, nous ne nous retrouvons pas dans ces générations futures, parce que ça continue, les injustices. Donc, peut-être dans 100 ans, dans 200 ans, etc. C'est pour dire que c'est quelque chose qui évolue, il y a des avancées, il y a des reculs.

Mais pour autant, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Parce que c'est le jour où vous vous trouvez dans une situation de violation des droits de l'Homme que vous comprenez l'importance et l'intérêt des droits de l'Homme. Je ne souhaite pas rappeler des cas précis, mais je sais qu'il y a l'exemple d'un parlementaire, qui également n'était pas tendre avec les Droits de l'Homme mais après, lorsqu'il a eu recours aux Droits de l'Homme et qu'on l'a visité il était tout heureux, tout joyeux, pas pour une seule fois ; une deuxième fois, il m'a confié cela : « Mais Monsieur le Président, je ne vous vois que lorsque je suis en prison ». J'ai dit : mais si vous êtes dehors, vous n'avez pas besoin de moi.

C'est pour vous dire que nul n'est à l'abri, nul n'est au-dessus de la violation de ce droit. On doit avoir l'humilité d'accepter cela. Nous pouvons citer des exemples à n'en pas finir mais ce n'est pas ça l'objectif, on va avancer.

« Le Bateau Mali attaqué par l'Occident », « répondre aux ONG ». Je crois que j'ai répondu à ça déjà, que notre rôle n'est pas de répondre aux ONG. Chacun fait son travail, chacun est dans son rôle. Nous, nous travaillons parce que la loi du Mali nous demande de faire ce travail, donc on ne peut pas prendre une autre opinion qui sort du cadre de la loi. Il y a d'autres qui le font d'ailleurs bien. Chacun a son rôle, chacun à sa posture. Ce n'est pas une posture qu'un commissaire des Droits de l'Homme peut adopter.

« Le Mali sous chapitre 7 ». Je pense qu'on n'est pas sous chapitre 7. Les spécialistes le savent, le chapitre 7, c'est le chapitre qui autorise l'usage de la force, le recours à la force pour imposer la paix. Je pense que nous n'en sommes pas là. Nous étions peut-être sous le chapitre 6 et demi et chapitre 8. Je pense que c'est des choses importantes à savoir et ça permet d'éviter des malentendus et des incompréhensions.

« Silence radio sur Moura, embargo, silence radio sur la plainte du Mali, sanction contre… » Vous savez, on n'a jamais adopté un silence radio. Et Moura là, nous avons eu à donner notre opinion là-dessus, je pense que c'est une opinion publique. Ce n'était pas la première fois ; avant Moura, il y a eu Bounty. Nous sommes intervenus sur le rapport du même système des Nations unies sur Bounty ; à l'époque, le gouvernement était en phase avec Barkhane pour dire que ce sont des terroristes qui ont été visés et ciblés ; il y avait une autre version qui résultait du rapport. Nous avons dit : à partir du moment où il y a deux versions contradictoires, ce qui peut être fait c'est de mettre en place une commission d'enquête indépendante pour faire la part des choses et c'est ce qu'on a demandé par rapport à Moura. C'est exactement ça, sans passion, sans émotion. Parce que quand vous parlez sur la base des principes, vous avez peu de chance d'être induit en erreur et d'induire en erreur les autorités. Nous, nous avons dit : nous ne sommes pas l'auteur du rapport, nous n'avons pas contribué à son élaboration. On ne peut pas non plus dire : c'est un rapport à jeter à la poubelle, parce que nous savons que les rapports sont rédigés sur la base d'une méthodologie et cela s'apprend ; c'est une science à part. Les

Droits de l'Homme, parce qu'il y a droit dedans, il y a beaucoup qui pensent qu'il suffit d'être juriste pour comprendre les Droits de l'Homme. Non. C'est une matière à part, c'est une spécialité à part. Donc, c'est important.

Nous sommes ouverts aux débats. Nous essayons de mener des campagnes d'information et de sensibilisation pour que tout le monde comprenne de la même manière ; ça va éviter beaucoup de débats.

« Les USA ont été attaqués, ils ont tout violé ». On a parlé de ça, on ne revient pas là-dessus. J'ai dit : il n'y a pas d'analogie, il n'y pas de réciprocité. Ça répond à la question.

« Les gens qui favorisent le terrorisme ». Je pense que si c'est documenté, c'est important d'épingler ces gens-là. Mais il ne suffit pas de taxer les gens de terroristes, pointer le doigt sur les gens ; moi, je pense que ça doit être beaucoup plus rigoureux.

« Les mandats arbitrairement décernés et l'infirmerie dans les prisons ». Ça rentre dans le cadre des standards. Tout ce que nous demandons, nous n'inventons pas. On a dit les règles minima Nelson Mandela, qui régissent les conditions de détention, c'est à ce niveau qu'on dit : dans chaque maison d'arrêt il faut une infirmerie dotée en personnel ; c'est ce que nous avons recommandé. Avant d'avoir ça, il peut y avoir des alternatives : travailler avec l'infirmerie d'à côté ou un hôpital d'à côté, cela est possible et nous l'encourageons, du reste. Mais pour autant, cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas construire une infirmerie et la doter en ressources humaines au niveau d'une maison d'arrêt ; c'est tout ce que nous avons demandé.

Donc, moi, je pense qu'il n'y a pas de polémique à ce niveau, on est d'accord ; tant que ça se passe bien et que le droit à la santé des personnes privées de liberté est respecté, c'est bon, nous encourageons.

« Mort d'homme dans une prison, donner des preuves ». Je pense que la loi nous demande de ne pas divulguer nos sources et on ne le fera pas. Peut-être s'il y a une procédure judiciaire, on peut mettre les éléments à la disposition de la justice. Ce n'est pas parce qu'on a moins de respect pour l'auguste institution, parce que c'est ce même parlement qui a adopté cette loi qui prévoit ces immunités et ces garanties d'indépendance ; ça, c'est à votre actif. Donc, on respecte la loi que vous avez votée, sauf le jour où s'il y a un besoin d'améliorer ou de relire la loi, cela peut être fait. Et en ce moment, en républicain, on se conformera encore à la loi, parce que rien ne vaut l'Etat de droit. L'Etat de droit, c'est une situation qui est constante, qui protège tout le monde, parce que contrairement à l'Etat de jungle où les rapports de force peuvent varier d'un moment à un autre, dans un Etat de droit c'est constant, tout le monde est sous la couverture du droit, tout le monde est sous la couverture de la loi. Et je pense que c'est ce qui est souhaitable.

« Les questions des droits de l'Homme, de démocratie sont des cordes ». Je ne souhaiterais pas commenter cela. Je pense que c'est une question de débats qui peut avoir lieu dans un autre contexte. Ici, on parle du rapport sur la situation générale des droits de l'Homme au Mali en vertu d'une loi de la République qui nous impose de faire un certain nombre de diligence.

Je crois que j'ai répondu à l'essentiel, Honorable Monsieur le Président.

Je vous remercie encore une fois pour votre patience, le temps que vous m'avez donné. *(Applaudissements.)*

Merci beaucoup.

M. le Président. Merci Monsieur le Président de la CNDH pour ces éléments de réponse de qualité.

Le CNT vous remercie et vous encourage dans votre mission de promotion et de protection des droits de l'Homme.

Cher Collègues membres du CNT, je crois que nous pouvons accompagner le président de la CNDH avec des ovations. *(Applaudissements.)*

Merci bien et bonne continuation !

A présent, nous allons poursuivre notre **ordre du jour modifié** avec le **dépôt n° 23-44/CNT**.

Donc, Monsieur le Ministre des Finances, bienvenue au Conseil national de Transition !

On peut poursuivre et puis prendre une pause ou bien on prend une pause ? … D'accord, donc, nous allons donner lecture du rapport et nous allons prendre la pause. Très bien !

- **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-44/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT REGLEMENT DU BUDGET D'ETAT 2019**

Sur ce, j'invite le Président de la Commission des Finances, de l'économie, du plan, de la promotion du secteur privé et des industries à venir donner lecture de son rapport.

Mamadou TOURE, *président de la Commission des Finances, de l'économie, du plan, de la promotion du secteur privé et des industries, introduit le rapporteur de sa Commission*.

Mme MAIGA Fatoumata Aliou TOURE, *rapporteure générale de la Commission des Finances, de l'économie, du plan, de la promotion du secteur privé et des industries, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président. Merci à la Commission et à l'Honorable Fatoumata Aliou TOURE.

Chers collègues, je crois que nous allons devoir suspendre la plénière, ou bien voulez-vous qu'on continue ?... Donc, maintenant, nous suspendons pour reprendre à 15 heures.

Monsieur le Ministre, la séance est suspendue et elle reprendra à 15 heures. (*Coup de maillet*.)

Merci.

La séance est suspendue à 14 h 33 min.

***

La séance est reprise à 15 h 24 min.

M. le Président. La séance est reprise. (*Coup de maillet*.)

Chers membres du Conseil national de Transition, nous allons passer aux rapports d'avis sur le **dépôt n° 23-44/CNT**.

La Commission TP, s'il vous plaît.

Kassim KEITA, *rapporteur de la Commission des Travaux Publics, des Domaines, de l'Habitat et des Transports, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

Je profite de l'occasion pour remercier le président du CNT par rapport à ma nomination, ainsi que le président et tous les membres de ma Commission. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci Honorable KEITA. Merci à la Commission aussi.

La parole est au rapporteur de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme.

Mme COULIBALY Niamey SOUMARE, *rapporteure de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable SOUMARE.

La Commission de la Santé, du Développement Social et de la Solidarité pour son rapport.

Bilaly KEITA, *rapporteur de la Commission de Santé, du Développement Social et de la Solidarité, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission*.

M. le Président. Merci Honorable KEITA. Merci à la Commission.

La Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile.

Moustapha SANGARE, *rapporteur de la Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable SANGARE. Merci à la Commission.

La Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République.

Me Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable DIALLO. Merci à la Commission.

A présent, la Commission de l'Administration Territoire, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation Nationale.

Gabriel COULIBALY, *rapporteur de la Commission de l'Administration Territoire, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation Nationale, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable Gabriel COULIBALY. Merci à la Commission.

La Commission des Affaires Etrangères, des Maliens Etablis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine.

Sambou Diadie FOFANA, *rapporteur de la Commission des Affaires Etrangères, des Maliens Etablis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable FOFANA. Merci à toute la Commission.

La Commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement.

Kassoum Moussa DIARRA, *rapporteur de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission*.

M. le Président. Merci Honorable Kassoum Moussa DIARRA. Merci à la Commission.

La Commission de la Promotion de la Femme, de la Famille, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi.

Mme Zaleha ABDOULAYE, *rapporteure de la Commission de la Promotion de la Femme, de la Famille, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable Zaleha ABDOULAYE. Merci à toute la Commission.

Enfin, la parole est à la Commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau.

Mountaga DIAKITE, *rapporteur de la Commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable DIAKITE et merci à toutes les Commissions.

Chers Collègues, à présent, nous allons examiner les propositions d'amendement de la commission des Finances.

- **Lecture des deux (2) propositions d'amendements présentées par la Commission des Finances.**

Monsieur le Ministre, avez-vous des observations par rapport aux amendements ?... Si oui, vous avez la parole.

Alousséni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances*. Bonjour Honorable Président du CNT.

Bonjour Honorables membres du Conseil national de Transition.

Monsieur le Ministre.

Nous sommes très heureux de venir discuter et échanger une fois de plus avec le Conseil national de Transition sur le dépôt n° 2023-44/CNT concernant le projet de loi de Règlement de la loi de finances 2019.

Les amendements que nous venons d'entendre sont des amendements qui concernent des erreurs matérielles. Nous n'avons pas d'observation particulière par rapport à ces amendements.

Merci.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre.

Y a-t-il un orateur d'opinion contraire sur un amendement ?... Non.

Très bien ! Donc, ceci nous amène directement au vote des **amendements**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 130
Contre : 00
Abstention : 00

Les amendements au projet de loi portant Règlement du Budget d'Etat 2019 sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Monsieur le Ministre, à présent, je vous invite à réagir sur les rapports proprement dits, c'est-à-dire le rapport au fond et les rapports d'avis. Et après, nous allons ouvrir les débats.

Alousséni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances*. Merci Honorable Président.

Nous avons eu lecture des différents rapports et du rapport également présenté par la Commission des Finances. Nous avons également eu lecture des recommandations qui ont été faites. Cela appelle de notre part quelques commentaires.

D'abord, par rapport aux recommandations qui sont faites, il y a deux recommandations qui ont été faites par la Section des Comptes de la Cour Suprême. La première recommandation concerne les retards constatés dans la transmission des différents projets de loi de règlement notamment concernant les exercices des années budgétaires 2020, 2021 et 2022. Je voudrais juste donner l'assurance que les services techniques sont en train de travailler sur ces

différents rapports. Le rapport sur 2020 est déjà transmis au Gouvernement, le Conseil des Ministres dans les prochains jours doit statuer sur ça pour le transmettre ensuite à la Section des Comptes.

Pour les années budgétaires 2021, les ajustements et les retraitements, tout est fini ; le trésor a déjà transmis au niveau du cabinet du ministre, nous sommes en train de vérifier et de faire les courriers pour transmettre également au Conseil des ministres pour adoption afin de transmettre à la Section, désormais à la Cour des Comptes. Egalement pour 2022, nous envisageons de tout transmettre avant le 31 mars pour pouvoir résorber définitivement le retard qui est accusé.

Il y a une deuxième observation qui concerne la différence qu'ils ont indiquée entre les produits de la classe 7 et les charges de la classe 6. Je voudrais juste rappeler que c'est un écart qui se justifie aisément par la méthode parce qu'il y a un écart entre le résultat budgétaire et le résultat de la comptabilité. Le résultat budgétaire s'appuie sur une comptabilité de caisse alors que le résultat d'exercice est le résultat qui est celui enregistré par les comptables. Comme exemple, quand on a un investissement, il est enregistré en comptabilité de caisse par la valeur de l'investissement alors qu'en comptabilité de charge c'est la dotation aux amortissements qui est comptabilisée ; ce qui fait qu'on va toujours effectivement voir cet écart entre la comptabilité de caisse et la comptabilité de charge.

On a eu également plusieurs recommandations de la commission Finances, c'est les recommandations sur lesquelles on avait largement discuté lors des écoutes. Les plus saillantes, c'est qu'il y a une discussion qui a porté également sur ce qu'on appelle la mise en œuvre de l'article 25 de la loi 2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de finances ; ils ont estimé que les différents ajustements réalisés en cours d'exercice doivent pouvoir être envoyés et présentés au Conseil national de Transition ou au parlement pour adoption. Il y a une autre lecture, celle que nous avons eue, c'est qu'on a dit que tout ce qui est changement qui intervient dans l'exécution d'une loi de finances doit être adopté suivant soit la loi de finances initiale, soit la loi de finances rectificative, soit la loi de règlement, c'est-à-dire la loi d'exécution du budget. Nous, nous avons adopté du fait que tous les changements intervenus après le collectif budgétaire puissent être implantés dans les lois de règlement.

Une autre méthode constituerait également comme suit : au lieu d'attendre la loi de règlement, donc de saisir directement le parlement pour ces changements qui interviennent une deuxième fois après le collectif budgétaire ; nous avons décidé ensemble en Commission de mettre en place une Commission de réflexions entre le ministère de l'Economie et des Finances et la Commission des Finances du parlement pour qu'on puisse adopter une position. C'est pour dire que c'est des positions doctrinales, les échanges vont nous permettre de nous ajuster et d'adopter une position commune.

Il y a également une recommandation concernant ce qu'on appelle les rapports annuels de performances qui sont validés aujourd'hui par les ministères sectoriels, et c'est ce que les textes disent.

Il y a également une commission qui est mise en place au niveau du Contrôle financier au niveau du ministère de l'Economie, qui doit donner un rapport d'évaluation sur un canevas qui est bien précis, des critères qui sont bien définis qui n'ont rien à voir avec la validation normalement qui est faite au niveau des ministères sectoriels. Il faut peut-être qu'on améliore en ce moment la mise en œuvre diligente de ces travaux d'évaluation au

niveau du Contrôle financier pour venir renforcer les rapports annuels de performances qui relèvent - je le rappelle - des ministères sectoriels.

Il y a également la question qui a été évoqué par rapport à l'envoi de la Section des Comptes qui a jugé que la déclaration générale de conformité entre les comptes des ordonnateurs et ceux des comptables publics devrait être transmise au CNT par ses soins. On nous a reproché qu'on n'a pas envoyé la déclaration de conformité en accompagnement du projet de loi de règlement. En fait, c'est parce que c'est la Section des Comptes qui nous avait dit que c'était à elle de transmettre au niveau du CNT cette déclaration de conformité. Donc, nous allons nous rapprocher de la Section des Comptes pour adopter une position commune par rapport à ce que le CNT a évoqué.

Le reste concerne la diligence à apporter pour le recouvrement des restes à recouvrer ou pour leur mise en perte. Parce qu'il est évident qu'il y a beaucoup de restes à recouvrer qui sont sûrement des non-valeurs aujourd'hui parce que c'est des entreprises qui n'existent pas, parce qu'ils portent sur des exercices 2009, 2010, 2012. Sûrement que c'est des entreprises qui n'ont plus une existence juridique. Donc, on a décidé de voir avec la Commission Finances comment alléger ou adapter les textes de telle sorte que nous puissions mettre une commission en place pour faciliter le transfert de ces restes à recouvrer en non-valeurs.

Pour résumer, je voudrais juste dire que nous voyons qu'en 2019 il y a le poids du ministère de la Défense qui vient en troisième position alors qu'aujourd'hui, c'est l'un des ministères qui reçoivent le maximum de ressources budgétaires. Je pense que c'est compte tenu de l'engagement que nous avons pris par rapport à cette Transition pour dire qu'il faut que nous fassions de la sécurité notre objectif majeur.

Je voudrais juste également rassurer les uns et autres que les engagements que nous sommes en train de prendre en matière de défense, nous comptons très rapidement ramener tout ça sous forme de recettes budgétaires. Parce qu'aujourd'hui les avancées significatives que nous avons sur le terrain au nord nous permettent d'engager des discussions avec des partenaires, notamment, les partenaires russes ; c'est pour nous permettre déjà de récupérer très rapidement beaucoup de mines comme les mines de manganèse, les mines d'or, des pierres précieuses et beaucoup d'autres richesses que nous avons dans le nord aujourd'hui. Nous sommes en train d'avancer très, très sérieusement. Je pense que d'ici deux ans, tout ce qu'on aura mis dans la défense, pourra être récupéré très rapidement et nous pourrons engager toutes les ressources nécessaires pour le développement économique et social de ce pays.

Merci beaucoup. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre pour ces éléments de réponse apportés.

A présent, ceux qui désirent intervenir, sont priés de se faire inscrire… Il n'y a pas d'intervenant.

Cela nous amène directement au vote du **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Donc, le dépôt n° 23-44/CNT est adopté. (*Coup de maillet*.)

Félicitations, Monsieur le Ministre !

Monsieur le Ministre, avant de passer au troisième point, si vous avez un mot à l'endroit des Honorables membres du Conseil national de Transition avant de vous retirer, vous avez la parole.

Alousséni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances*. Merci Honorable Président du Conseil national de Transition, Honorables membres du Conseil national de Transition.

Je voudrais remercier l'ensemble des membres du Conseil national de Transition pour les échanges, particulièrement les membres de la commission Finances avec lesquels nous avons un cadre de travail assez idéal : les échanges se font très correctement dans le respect et nous avons toujours eu l'accompagnement de tout le CNT dans tout ce que nous sommes en train de mettre en œuvre. Je pense qu'il y va de tous les résultats que nous sommes en train d'obtenir aujourd'hui ; ce n'était pas évident mais avec l'engagement et l'appui de tout le monde nous sommes en train d'y arriver. Donc, je voudrais saisir cette occasion pour remercier les uns et les autres pour leur accompagnement et leur appui.

Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre. Bonne continuation !

La séance publique est levée à 16 h 05 mn.

***

IV. EXAMEN DU RAPPORT DE CONTROLE DE L'EXECUTION DU BUDGET DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION AU TITRE DU 1er TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023 (Com. Contrôle) (HUIS CLOS)

V. COMMUNICATIONS. (HUIS CLOS)

Fait à Bamako, le 2 novembre 2023

Le Président de séance

Malick DIAW
Président du Conseil national de Transition

Les Secrétaires de séance

Amadou MAIGA
1er Secrétaire parlementaire

Mme Oumou SANOGO
6ème Secrétaire parlementaire

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du Jeudi 7 décembre 2023

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance plénière du jeudi 7 décembre 2023 et jours suivants

(Salle Djéli Baba SISSOKO du Centre International de Conférence de Bamako – CICB)

Présidences successives des Honorables Assarid AG IMBARCAOUANE et Malick DIAW, respectivement Premier Vice-président et Président du Conseil national de Transition.

Secrétaires Parlementaires :

- M. Alioune N'GUEYE
- Mme Oumou SANOGO

La séance est ouverte à 9 h 13 mn.

***

Présidence de l'Honorables Assarid AG IMBARCAOUANE, 1er Vice-président du Conseil national de Transition

M. le Président. Bonjour à tous et à toutes.

La séance est ouverte. (*Coup de maillet*.)

Chers collègues membres du Conseil national de Transition, je vous souhaite la cordiale bienvenue à cette séance plénière du jeudi 7 décembre 2023, 5ème séance plénière de la session d'octobre en cours.

Comme il est de tradition, nous aurons toujours une pensée pieuse envers nos illustres disparus. En hommage à toutes les victimes civiles et militaires, nationales comme étrangères du terrorisme imposé à notre Nation, je vous prie, chers collègues, d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence observée.)

Merci beaucoup. Que leurs âmes reposent en paix !

Je vous remercie.

- **Appel nominal des membres du CNT**

Sur ce, nous allons passer à l'ordre du jour de cette séance plénière.

PROJET D'ORDRE DU JOUR N° 017/CNT-RM

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAUX.

II. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI SUIVANTS :

1. **Dépôt n° 23-58/CNT :** Projet de loi portant loi de Finances pour l'exercice 2024. **(Ministre de l'Economie et Des Finances) ; (Com. Finances) ;**

2. **Dépôt n° 23-31/CNT** : Proposition de loi portant Statut des Experts Judiciaires au Mali. **(Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux) (Com. Lois) ;**
3. **Dépôt n° 23-64/CNT :** Projet de loi portant création de l'Inspection de la Jeunesse et de la Construction citoyenne. **(Ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne) (Com. Emploi) ;**

4. **Dépôt n° 23-66/CNT :** Projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre certaines mesures par ordonnances. **(Ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions) (Com. Lois) ;**

5. **Dépôt n° 23-65/CNT :** Projet de loi portant modification de l'Ordonnance n° 09-016/P-RM du 20 mars 2009 portant

création de l'Institut national de la Statistique. **(Com. Finances) ;**

6. **<u>Dépôt n° 22-63/CNT</u> :** Proposition de loi portant loi de création du Comité de Contrôle des ONG en République du Mali. **(Com. Lois) ;**

7. **<u>Dépôt n° 22-64/CNT</u> :** Proposition de loi portant Création de l'Ordre des Géologues en République du Mali. **(Com. Mines) ;**

8. **<u>Dépôt n° 23-38/CNT</u> :** Proposition de loi portant Code d'éthique et de déontologie des membres du parlement. **(Com. Lois) ;**

9. **<u>Dépôt n° 22-69/CNT</u> :** Proposition de loi portant loi pour la Création du Comité de Développement Local (CDL) au niveau des Villages, Fractions ou de Quartiers et de la Taxe de Pollution (TPO) en République du Mali. **(Com. Adm) ;**

10. **<u>Dépôt n° 22-70/CNT</u> :** Proposition de loi portant loi pour la Création de la Monnaie Cryptographique et de la Banque Centrale Nationale en République du Mali. **(Com. Lois) ;**

11. **<u>Dépôt n° 22-72/CNT</u> :** Proposition de loi portant modification de la loi n° 2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de création, de l'organisation et du contrôle des services publics. **(Com. Lois) ;**

12. **<u>Dépôt n° 23-60/CNT</u> :** Proposition de loi portant modification de l'ordonnance n° 2019-011/P-RM du 27 mars 2019 portant création de l'Institut National de Santé Publique (INSP). **(Com. Lois) ;**

13. **<u>Dépôt n° 23-61/CNT</u> :** Projet de loi portant Code pénal. **(Com. Lois) ;**

14. **<u>Dépôt n° 23-62/CNT</u> :** Projet de loi portant Code de procédure pénale. **(Com. Lois).**

III. COMMUNICATIONS.

(**Ordre du jour adopté**)

M. le Président. Chers collègues, avant de commencer à examiner les projets de loi qui nous sont soumis, je voudrais en votre nom, saluer les membres du Gouvernement qui sont là et qui sont venus nous assister pour le bon déroulement de cette plénière. D'abord le ministre Youba BA, ministre de l'Elevage et de la Pêche, représente ce matin le ministre des Finances qui est en voyage, et notre Ministre habituel qui est le 148ème membre du Conseil National de Transition, ministre chargé des Relations avec nous, est là assis comme d'habitude. Donc, Messieurs les Ministres, on vous souhaite la bienvenue.

***

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

M. le Président. Nous allons commencer notre ordre du jour par le premier point qui concerne l'**adoption des procès-verbaux**. Les deux procès-verbaux sont dans vos dossiers, il s'agit des **séances plénières du jeudi 18 mai 2023 et du jeudi 29 mai 2023**. Donc, les procès-verbaux, vous pouvez les

examiner, si vous avez des observations, je vous prie de les faire parvenir au secrétariat général pour leur prise en compte. Et sous réserve aussi de ces éventuelles observations, les PV sont adoptés.

(**Procès-verbaux adoptés**.)

II- DELIBERATIONS SUR LES PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI

M. le Président. Nous allons passer au premier **dépôt, le n° 23-58/CNT**.

- **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-58/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 2024 - PREMIERE PARTIE : CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE ET FINANCIER**

Le président de la Commission des Finances étant malade, je donne la parole au vice-président de la Commission des Finances, pour nous présenter la première partie de la Loi de Finances.

Abdine KOUMARE, vice-*président de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines, introduit le rapporteur de sa Commission.*

Mme MAIGA Fatimata Aliou TOURE, *rapporteure générale de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable Fatimata Aliou TOURE. Merci à la Commission.

Il y a des propositions d'amendements de la Commission des Finances.

- **Lecture des trois (3) propositions d'amendements présentées par la Commission des Finances.**

Monsieur le Ministre assurant l'intérim du Ministre des Finances, je vous prie de bien vouloir réagir à ces amendements proposés par la Commission saisie au fond ; on vous donnera la parole après pour réagir sur ce rapport de 45 pages.

Merci beaucoup.

Youba BA, *ministre de l'Elevage et de la Pêche, assurant l'intérim de son collègue des Finances et de l'Economie*.

Monsieur le Président du Conseil National de Transition,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines,

Le Gouvernement vient de prendre connaissance des amendements et des propositions qui ont été faites par nos Honorables membres du Conseil National de Transition. Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre les recommandations mais aussi à prendre en compte les amendements qui viennent d'être lus.

Je tiens à féliciter les membres du Conseil National de Transition, surtout nos deux Honorables qui ont lu le document de 45 pages en 1 heure 50 minutes. Merci encore une fois pour tous ces efforts dans le cadre de Mali Koura, pour le développement de notre cher pays.

Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Est-ce qu'il y a un orateur contre ces trois amendements ?... Non.

Comme il n'y a pas d'orateur contre ces amendements, nous allons passer ces trois propositions d'**amendements aux voix**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 127
Contre : 00

Abstention : 00

Donc, les amendements présentés par la Commission Finances sont adoptés à l'unanimité des membres des Conseil national de Transition présents dans cette salle. *(Coup de maillet.)* Merci beaucoup.

Bien ! Monsieur le Ministre, maintenant vous pouvez vous prononcer sur les recommandations, sur tout ce que vous avez entendu dans ce rapport de 45 pages. Vous avez la parole. Merci beaucoup.

Youba BA, *ministre de l'Elevage et de la Pêche, assurant l'intérim de son collègue des Finances et de l'Economie*. Merci Monsieur le Président du Conseil National de Transition.

Honorables membres du Conseil National de Transition,

Chers collègues.

Au nom du ministre de l'Economie et des Finances en mission, je m'engage à prendre en charge les recommandations pertinentes que les Honorables ont eu à proposer pour la mise en œuvre de la loi de finances 2024.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Bien ! Nous passons cette première partie du budget d'Etat 2024 en débat.

(Demande de parole.)

Le vice-président de la Commission des Finances a quelque chose à dire. Vous avez la parole.

Abdine KOUMARE*, vice-président de la Commission des Finances.* Merci Monsieur le Président.

Je ne suis pas membre de la Conférence des Présidents, mais je pense que par rapport à l'examen du budget d'Etat, toutes les Commissions sont saisies pour avis. Que ce soit la première ou la deuxième partie, nous avons l'habitude d'examiner la loi de finances depuis bientôt trois ans et nous savons qu'il y a une première partie et une deuxième partie, je suis surpris de constater qu'il n'y a pas de rapport d'avis par rapport à la première partie pour les autres Commissions. Pour cela, je serai surpris que des questions soient posées par rapport à la première partie.

Merci.

M. le Président. Merci beaucoup.

Dans tous les cas, en tant que président de séance je n'exclus rien, je suppose que les avis vont être présentés lors de la présentation de la deuxième partie et c'est habituellement comme ça. Mais si quelqu'un a quelque chose à dire sur la première partie, il peut prendre la parole. Mais si vous n'avez rien à dire aussi, on va passer aux voix, il n'y a aucun problème.

Donc, nous allons passer au débat…

Nous avons cinq inscrits. La parole est à l'Honorable Mohamed OULD MATALY.

Mohamed OULD MATALY. Merci Monsieur le Président.

Messieurs les ministres, Honorables députés, *as-salam aleïkoum.*

Vous savez, nous, on avait un nomade-là qui est venu dans le temps ici (Bamako) vers les années 1990 ; il était un peu malade ; pour sa première fois qu'il a vu le train, c'est-à-dire qu'il a vu le train qui bouge jusqu'à ce qu'il ait disparu, il a commencé à crier *: « ya aragbi* ! ». *(Sourire.)* Il a insulté celui qui dit que le Mali est pauvre. C'est pour dire qu'il y a tellement de milliards qu'on parle ici de 472 milliards pour la défense, 195 milliards pour la sécurité et on parle ici 11 milliards pour les cercles et les arrondissements, trop de milliards. Mais aujourd'hui nous sommes en insécurité totale, c'est vrai que l'armée a récupéré le nord, c'est vrai qu'aujourd'hui tout le monde sait que tous ceux qui avaient des armes sont contre tous les trafiquants. Le trafic, c'est quoi ? C'est-à-dire que les camions qui amènent des

marchandises ainsi de suite, aujourd'hui, pour cette insécurité structurelle qui est là, il faut prévoir aux proximités de relever de ces différentes parce qu'il ne peut pas y avoir de développement sans sécurité. Or, aujourd'hui, tout le monde sait que les camions ne peuvent même pas venir à Gao à cause de l'insécurité.

L'insécurité pourquoi ? Parce que tout le temps il se dit que le nord a été occupé et les mouvements ont fait des check-points partout où ils imposaient des taxes et ces taxes étaient énormément lourdes, c'était beaucoup d'argent ; maintenant ils se sont éparpillés, ils ne sont plus sur le terrain, ils se sont transformés en bandits. Donc, c'est ce banditisme-là qu'il faut éradiquer et ça ne peut pas être éradiqué que par ces mêmes hommes qui sont à la défense et à la sécurité. Il faut prévoir ça dans ce qui est là ; sinon, il n'y aura ni cercle ni arrondissement, ni rien.

Merci.

M. le Président. On t'a laissé parler mais il s'agit ici des chiffres, du budget avec des secteurs bien déterminés, mais c'est bon. Tu souhaites qu'on éradique le banditisme ? Je crois qu'on a prévu suffisamment d'argent pour ça. Merci beaucoup.

Honorable Souleymane DEMBELE.

Souleymane DEMBELE. Merci Monsieur le Président.

Messieurs les ministres, chers collègues, bonjour.

J'ai juste une question de compréhension au niveau des recettes non fiscales, page 9. Je voudrais comprendre ce déficit, on a un taux de 48,68 %, qu'est ce qui explique ce déficit ?

Merci.

M. le Président. Merci Souleymane DEMBELE

Honorable Oumar Z. DIARRA.

Oumar Z. DIARRA. Merci Monsieur le Président.

Bonjour tout le monde. Je remercie la Commission des Finances pour le rapport bien détaillé.

Ceci dit, Monsieur le président, j'ai deux petites questions à adresser à M. le ministre. Concernant d'abord les recettes non fiscales, nous savons qu'elles font référence aux revenus générés par un Gouvernement qui ne proviennent pas directement des taxes, tels que les amendes, les frais de licence, les revenus de service fournis, la vente des biens et services, etc. Ces recettes diversifiées contribuent naturellement à financer divers programmes des services publics. Le constat est que ces recettes ont diminué de plus de 20 milliards, soit un taux de 48,65 % dans la loi de finances 2024, comparativement à 2023.

Monsieur le ministre, quelles explications pouvez-vous donner à cet état de fait ?

Le point 2 est relatif aux orientations de la politique budgétaire. Tout comme en 2023, certaines mesures envisagées pour booster les recettes reviennent encore en 2024, notamment l'imposition du commerce électronique, l'introduction de la facture normalisée et la mise en œuvre de la reforme organisationnelle. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous faire le point de la mise en œuvre de ces mêmes mesures prises depuis 2023 ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable Oumar Z. DIARRA.

Je donne la parole à Mme HAIDARA.

Mme HAIDARA Aïchata CISSE. Merci beaucoup Monsieur le Président.

Messieurs les ministres, chers collègues, bonjour.

Je voudrais commencer par des félicitations. La première félicitation, c'est pour le ministère des Finances, en

particulier le ministre des Finances et son équipe pour tout ce qu'ils sont en train de faire comme travail malgré la situation économique mondiale très grave.

La deuxième félicitation, c'est pour la Commission Finances, qui a été vraiment à la hauteur et je suis fière d'être membre du CNT en les entendant lire le rapport ; cela démontre qu'on a des hommes et des femmes valables au sein de cette Commission. *(Applaudissements.)*

Monsieur le Président et Monsieur le Ministre surtout à qui je m'adresse, je suis très fière de toutes les réformes qui se trouvent dans ce rapport mais il y a un problème récurrent pour lequel j'estime qu'on doit avoir des solutions. Vous en avez tenu compte, parce qu'aujourd'hui pratiquement tous les hommes d'affaires sont en difficulté et ça, c'est mondial, ce n'est pas qu'au Mali. Mais je parlerai du Mali puisque je suis malienne, je suis au Mali et je sais ce qui se passe à ce niveau. Il y a eu des grandes réformes au niveau des impôts et c'est tout à fait normal qu'un opérateur économique paye ses impôts. Par ailleurs, il y a des opérateurs économiques à qui l'Etat doit beaucoup d'argent qui ne sont pas payés ; en même temps, on leur exige de payer leurs impôts à temps, sinon ils sont fermés pour non payement d'impôts. Monsieur le Ministre, je m'en vais vous poser la question suivante : quelles dispositions avez-vous prises pour ces entrepreneurs ?

Dans le rapport il a été dit clairement que quand on n'a pas un engagement on ne doit pas fournir des effets de quelque nature que c'est soit à l'Etat mais il y a des cas où il y a les engagements, il y a les mandats mais les mandats sont au trésor et ils ne sont pas payer. Donc, je tiens à avoir une réponse par rapport aux dispositions prises, parce que ce n'est pas juste de devoir peut- être 100 millions à l'Etat et que l'Etat te doive 1 ou 2 milliards et qu'on te ferme parce que tu n'as pas payé.

Merci beaucoup.

M. le Président. Merci beaucoup.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA, vous avez la parole.

Aboubacar Sidick FOMBA. Merci Monsieur le président.

Chers collègues membres du Conseil national de Transition, Messieurs les ministres, bonjour.

Je suis très content.

Je remercie d'abord la Commission des Finances par rapport à la clarté du rapport et à la rapidité avec laquelle on est parvenu à adopter ce texte. Cependant, Monsieur le Président, j'ai quelques questions et puis des observations.

La première observation. J'ai constaté que dans le Contexte la Commission a présenté le processus de préparation du budget d'Etat pour l'exercice 2024 qui se déroule dans un environnement économique international toujours marqué par les séquelles de la crise sanitaire de la Covid-19 auxquelles s'ajoute celle de la crise en Ukraine, occasionnant une flambée des prix et un ralentissement de la production mondiale. Je crois que la Commission a oublié le contexte sécuritaire national. Vous n'avez pas mis dans le Contexte… mais je ne parle pas de toi, peut-être que tu penses que tu es la Commission (*Rire*.). Non, je parle de la Commission. On ne peut pas parler de la crise ukrainienne en faisant fi de ce que nous-mêmes, nous vivons dans notre pays, qui nous empêche de mobiliser nos propres ressources. Donc, il faut revoir ce Contexte en incluant le contexte sécuritaire national.

Ma deuxième observation. Je me réjouis du contexte placé par l'Honorable vice-président, sachant bien que c'est une prévision de mobilisation des ressources et que la question du budget n'est pas qu'un instrument de présentation des recettes et des dépenses, c'est aussi le plus important texte permettant l'orientation annuelle et même une déclaration véritable de nos objectifs. A ce sujet, j'ai remarqué que la

Commission a parlé de la CANAM en ce qui concerne les fonds sociaux, je n'ai pas vu l'INPS ni la CMSS. On se pose la question : pourquoi la CANAM, quelle est la pertinence de la CANAM, sachant bien que l'Etat ne finance pas la CANAM ? Les ressources de la CANAM ne viennent pas de l'Etat. Si on doit voir tous les services sociaux, il fallait aussi voire y compris la CANAM, l'INPS et la CMSS pour donner des informations claires aux Honorables membres du Conseil national de Transition par rapport à cette situation.

En tant que président de la Commission Santé et Développement social, je vois qu'il y a une incohérence des chiffres. La CANAM relève de la Commission Santé. Nous avons vu des chiffres ici qui ne corroborent pas ce que nous nous avons alors qu'on est dans le même Etat et qu'on interroge les mêmes personnes. Il a été mentionné qu'en 2021, au lieu de 86 milliards, la CANAM a eu une augmentation de recettes à 87 993 092 057 contre 64 117 092 501 en 2020. Et en ce qui concerne les charges, nous n'avons pas les mêmes chiffres : par rapport aux charges, la CANAM a fait environ 34 774 070 870 en 2021 contre 40 milliards, donc ils ont pu bénéficier d'environ 6 milliards.

Quand vous parlez de ces dotations de la CANAM, il fallait aussi parler des organismes délégués qui interviennent au niveau de la CANAM parce que ce n'est pas la CANAM qui paie les prestataires, ce sont les organismes délégués (la CMSS et l'INPS) qui ont reçu des sommes qui devaient ressortir dans le rapport pour bien clarifier ces questions-là.

En ce qui concerne le RAMED que vous avez mentionné dans le document, toujours en tant que président de la Commission Santé, en prenant seulement le RAMED, sans faire référence à l'Assurance maladie universelle, à la CMSS, nous passons directement à côté parce qu'aujourd'hui l'ANAM est en train de gérer des séquelles de la non-application de la loi de protection contre l'accident du travail. Normalement, en la matière, l'Etat doit mettre à la disposition de la CMSS 1,5 % de la masse salariale pour gérer les cas d'accident ; on a laissé tout ça aux côtés de l'ANAM. Il fallait faire ressortir que l'ANAM gère aujourd'hui 3 millions de personnes enrôlées, parce que quand on donne des informations, à défaut de faire référence à la Commission mère, vous devez ajouter toutes ces informations.

Monsieur le Président, par rapport aux sources de mobilisation de la communication, moi, je souhaiterais qu'on nous donne des informations : qu'est-ce que la communication a apporté dans notre budget, sachant bien qu'en 2020 il y a eu 20 millliards de minutes de communications produites par les différents réseaux qui existent ? Qu'est-ce que la communication apporte réellement ? Et qu'est-ce que l'Etat a adopté pour pouvoir renflouer sa caisse à travers cette communication ? Parce que quand on est en période de guerre, les ressources de l'Etat c'est l'or et la communication. Moi, je voudrais qu'on essaye de nous éclaircir par rapport à ça.

Ma troisième question. Il y a eu des phrases qui disent que nous avons pu maîtriser l'inflation et le déficit budgétaire. Moi, je voudrais qu'on me donne des indications que je peux expliquer, qui prouvent qu'on a maîtrisé l'inflation et le déficit budgétaire, parce que cela est très important puisque nous avons déjà défini notre contexte lié à la communauté internationale.

Par rapport au tableau n° 2, la masse salariale sur recettes fiscales qui diminue en 2024 par rapport en 2023 pendant que dans le rapport nous avons bel est bien signifié que l'Etat donne plus d'argent à cause du fait qu'il y a eu des avancements, qu'il y a eu plusieurs choses. La masse salariale augmente, mais moi, je constate une diminution de masse salariale par rapport aux critères de convergence. Je voudrais très bien comprendre cette partie.

Par rapport au code minier, la Commission nous a cité beaucoup de projets qui doivent passer au secrétariat général mais il y avait beaucoup des textes qui devaient être pris aussi par le ministre. Où en sommes-nous ? Puisque c'est une question de prévision, nous avons tous acclamé l'adoption de ce code minier et le gros problème au Mali c'est que nous adoptons des textes, nous ne les appliquons pas. Quel sera l'apport de ce code minier ? Quand est-ce que ces projets-là vont voir le jour ? Ça sera en 2024 ou après 2024 ? Parce que moi, je m'attendais à ce qu'on fasse d'abord l'état des lieux des décisions prises de l'évolution sur le terrain par rapport au code minier. Pendant qu'on a adopté le code minier, nous constatons la dégradation par rapport à Kéniéba, à Naréna : « Ce sont des chinois, ceux-ci, ceux-là qui s'accaparent de nos produits locaux » pendant qu'on a un texte qui les en empêche. L'Etat doit gagner de ces ressources.

Par rapport à la COMATEX et à l'UMPP, moi, je voudrais aussi qu'on nous fasse ressortir à tel nouveau nous sommes. Il ne s'agit pas de dire ce qui a été fait - déjà, l'UMPP fonctionne - il s'agissait de faire un état des lieux : à l'heure actuelle, malgré l'effort fourni, la COMATEX se trouve à quel niveau ? L'UMPP se trouve à quel niveau ? Les différents éléments liés à tout ça se trouvent à quel niveau ?

J'aurais aussi voulu que la Commission nous fasse ressortir les différentes visites du ministre de l'Industrie qui a fait des sorties, qui nous a montré qu'il y a beaucoup des choses à N-Sukala, par-ci, par-là.

On devait faire sortir ces choses-là pour que nous puissions savoir comment renflouer la caisse de l'Etat.

Monsieur le Président, c'étaient des questions de compréhension tout en disant que moi, je ne suis pas satisfait. Le Mali mérite mieux d'avoir un budget que ça. Vous avez cité les questions du domaine, il y a la taxe sur la terre bâtie et non bâtie qui peut donner énormément des ressources à notre pays, on tarde à adopter des textes qui nous permettent d'avoir de l'argent au lieu de nous endetter pendant qu'on a les moyens, l'argent est là. On a tous les moyens d'aller au-delà de ce budget.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci bien Honorable FOMBA.

Les questions sont terminées. Je passe la parole au président de la Commission, Honorable KOUMARE pour répondre avant de donner la parole au ministre.

Abdine KOUMARE, *vice-président de la Commission des Finances*. Merci Monsieur le président.

Avant de venir aux éléments de réponse, je remercie Mme HAIDARA pour avoir félicité la Commission des Finances et le fait qu'elle soit fière parce qu'elle est membre du CNT aujourd'hui nous conforte davantage. Je souhaiterais que cela soit pour toutes les autres Commissions. Nous ne jouons que notre rôle à la Commission des Finances, nous ne sommes là que pour ça, nous sommes payés pour ça.

Je suis désolé de constater – je reviens là-dessus – que certaines questions viennent d'être posées tout simplement parce que le budget lui-même n'a pas été suivi au niveau des Commissions pendant l'examen en Commissions de la loi de finances pour l'exercice 2024 à sa première partie. Nous n'avons constaté que deux commissaires quant aux rapports d'avis, je les félicite par rapport à ça parce qu'ils ont compris qu'ils ont un intérêt particulier au-delà de ce qu'ils vont apprendre ; ils ont voulu comprendre transversalement une loi de finances, c'est pourquoi ils étaient chez nous.

Les questions de l'Honorable président FOMBA - je m'excuse de le dire - sont des questions populistes, je le dis en connaissance de cause…

M. le Président. Je te demande de ne pas qualifier les questions des gens. Réponds simplement.

Abdine KOUMARE, *vice-président de la Commission des Finances*. … Je suis chargé de la Commission des Finances, de l'économie, du plan, de la promotion du secteur privé, des industries, par rapport à ce rapport c'est méconnaitre cette Commission-là.

Monsieur le Président, nous avons travaillé nuit et jour, souvent jusqu'à zéro heure parce que nous avons voulu respecter le calendrier ; nous avons fait un échantillonnage par rapport aux écoutes pour la première partie et nous avons écouté Mme le ministre de la Santé et du développement social ; en échantillonnage, nous avons choisi la CANAM, ce n'était pas une obligation, nous avons voulu comprendre que nous avons touché tous les ministères sectoriels par rapport à ce budget. Et vous allez comprendre aisément quand nous allons entamer la deuxième partie qui constitue les politiques publiques.

Par rapport à l'intervention de OULD MATALI, je suis d'accord avec vous, la Commission des Finances a toujours travaillé pour l'amélioration des ressources qui doivent être mises à la disposition des ministères de la Défense et de la Sécurité. En 2021 déjà on avait demandé à ces deux ministères d'élaborer une loi d'orientation et de programmation qui nous permettraient d'identifier ces priorités et de mettre face à des priorités des ressources adéquates pour sauver ce Mali et jusqu'ici nous attendons ces deux lois de programmation. Parce que la loi de programmation pour la défense est achevée depuis 2019, nous devrions recevoir la deuxième génération. Quant à la loi de programmation pour la sécurité intérieure, elle a été achevée depuis 2021 et nous attendons toujours la deuxième génération. C'est pour vous dire que nous sommes en train de travailler à cela, c'est notre priorité, nous voulons une sécurité totale sur toute l'étendue du territoire.

Quand l'Honorable FOMBA dit que nous avons occulté l'aspect national qui prévalait, à savoir la sécurité, je crois qu'il fallait lire à la page 3, le point 2 : **Environnement économique national** :

« La croissance économique devrait atteindre 5,0 % en fin 2023 après seulement 3,7 % en 2022 en raison des effets combinés des sanctions économiques et financières prises par les institutions régionales (CEDEAO et UEMOA), de la crise sécuritaire et celle en Ukraine ». Donc, c'est un ensemble. Cette crise, nous l'avons évoquée, certainement tu n'as pas lu ce passage.

Quant à la situation de la COMATEX et de l'UMPP, je crois que ce sont des sociétés qui ont toutes en leur sein un conseil d'administration qui fait ressortir la situation de ces unités, et ces créations ont eu lieu il y a moins d'un an. Nous sommes en train de suivre ça de près mais à l'heure actuelle on ne peut pas faire une évaluation. Quand je prends le cas de la COMATEX, ils sont à la première phase. La première phase, c'est quoi ? C'est recenser l'effectif du personnel, parce que n'oubliez pas que cette unité a été fermée il y a des années et pour reprendre il a fallu la perspicacité de l'Honorable Malick Diaw - je le dis haut et fort -, président du CNT, qui, à la reprise des travaux au niveau du CNT en 2021, a pris comme priorité la réouverture de la COMATEX et d'autres unités. Nous avons mené des combats pour ça. On ne peut pas mener des combats pour une tâche et tourner le dos après la victoire, sur ce combat, on ne peut pas. *(Applaudissements.)* Que ça soit la COMATEX ou l'UMPP, nous suivons ces deux unités comme du lait sur le feu. Et je garantis cela ici qu'en dehors de ces deux unités, nous sommes prêts à aller plus loin. Nous avons l'usine de thé de Farako que nous voulons réhabiliter, nous avons l'huilerie HUICOMA que nous voulons réhabiliter, nous le ferons parce qu'il y a la volonté politique manifeste au niveau de ce pays aujourd'hui, entretenue par le colonel Assimi GOITA. *(Applaudissements.)*

Donc, soyez rassuré, la Commission des Finances, de l'économie, du plan, de la promotion du secteur privé et des industries est à cheval par rapport à ces prévisions-là.

Nous avons quitté il y a deux jours seulement N-Sukala et Sukala, nous avons accompagné le ministre de l'Industrie et du commerce ; nous avons signifié au personnel que c'est par hasard que nous sommes venus avec le ministre, sinon on peut venir sans ce dernier parce que c'est dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale… *(Applaudissements.)*. Pour cela, nous avons fixé beaucoup de préalables au niveau de la direction de cette unité parce que nous avons compris quelque part en écoutant le personnel, que pour une prévision de 100 000 tonnes, en réalité ces unités produisent 150 000 tonnes. Mais c'est 100 000 tonnes qui sont déclarées officiellement. Nous sommes à cheval pour combattre cela. Nous voulons qu'au mois de carême prochain, en mars, on puisse couvrir l'ensemble des besoins de la population ; nous avons demandé pour cela à Sukala de mettre à la disposition 25 000 tonnes sur l'ensemble de sa production qui fait 100 000 tonnes officiellement annoncées, de mettre 25 000 tonnes à la disposition du Gouvernement qui va s'organiser pour voir comment il faut répartir entre les populations et fixer un prix plafond qui ne doit pas dépasser 450 F le kilo de sucre ; ça, nous sommes là-dessus, nous l'avons fait et nous suivrons cela comme du lait sur le feu.

C'est pour vous dire que la Commission des Finances est en train de jouer pleinement son rôle. Je souhaiterais que les autres Commissions en fassent de même au lieu d'aller vers des critiques acerbes.

Merci. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci KOUMARE, Monsieur le vice-président.

Monsieur le Ministre, il faut nous boucler cette affaire-là rapidement. Merci beaucoup. (*Sourire*.)

Youba BA, *ministre de l'Elevage et de la Pêche, assurant l'intérim de son collègue des Finances et de l'Economie*.

Honorable Président,

Chers membres du Conseil national de Transition,

Merci pour toutes les questions pertinentes qui ont été posées ici pour la bonne compréhension du budget 1ère partie 2024.

Il faut tout de suite rappeler que nous venons de loin : nous étions en 2020 à un taux de croissance qui était négatif ou qui avoisinait cela, si aujourd'hui nous sommes vers le 1,5 %, c'est vraiment un exploit qu'il faut féliciter comme l'a fait Mme HAIDARA. Merci pour les félicitations au ministère de l'Economie et des finances et à tous ses démembrements et merci à vous aussi.

Par rapport à la diminution des recettes non fiscales, il faut se dire qu'on n'a pas reconduit 25 milliards concernant les condamnations et amendes, c'est pour cela que cette instruction a diminué en 2024 par rapport en 2023.

En ce qui concerne les aspects budgétaires - je viens de les évoquer -, nous partons de 1 % en 2020, nous sommes aujourd'hui à 4 virgule et à 5,1 %. Donc, nous maîtrisons les dépenses mais nous cherchons coûte que coûte les recettes et même les poches de recettes partout où elles se trouvent. C'est une mobilisation accrue des recettes et la maîtrise des dépenses qui nous valent aujourd'hui le taux d'accroissement que nous venons d'indiquer.

Concernant le contexte, Honorable, nous avons pris en compte le contexte d'abord international, régional et national ; c'est pour cela que nous avons pu bâtir les différentes hypothèses pour le budget 2024. Celui qui fait un regard en arrière voit comment le monde même est là, comment au niveau régional les choses se font et au niveau national nous tenons compte de notre dynamique au niveau national.

Par rapport à l'Honorable concernant la diminution de la part de la masse salariale au niveau des recettes fiscales, c'est dû au fait qu'il y a une maîtrise. C'est vrai qu'il y a eu beaucoup de recrutements mais si on regarde la part entre les recettes fiscales et les salaires, cela veut dire que le Gouvernement est à saluer. Maitriser les dépenses et les recettes sont là mais la part de la masse salariale a diminué, donc il n'y a pas de feu à la maison. Mais sachez qu'on est loin quand même des critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO qui donnent les 35 %. Nous, nous sommes les 50 % aujourd'hui - il faut le dire -, c'est dû au fait que nous sommes assis avec nos partenaires sociaux.

Vous savez très bien tous les efforts qui ont été faits en 2021 et 2022 pour les différentes catégories sociales et qu'il faut féliciter le Gouvernement. On a un pacte de stabilité et on a moins effectivement de grèves et nous travaillons main dans la main avec toutes les faitières et nous pensons que cela contribuera à apaiser le climat social dans notre pays.

La mise en œuvre des recettes par rapport à la direction générale des impôts (DGI). Il convient de rappeler qu'il y a la mise en œuvre des mesures de recouvrement mais aussi la mise en œuvre de la facture normalisée. Le ministère de l'Economie et des finances a eu à faire un voyage d'étude en Chili pour s'imprégner de l'expérience de ce pays en la matière pour la fiscalisation des nouvelles économies, notamment le e-commerce. Une étude a été réalisée pour voir les dispositions qu'on peut prendre dans le cadre du code général des impôts et soumettre la TVA, des prestations de services effectuées sur les plastiques et le commerce électronique. Donc, nous sommes dans un schéma, pour booster les recettes il faut faire des études, il faut voir comment nous pouvons améliorer les taux de recouvrement.

Par rapport à la question de notre chère Mme HAIDARA, il faut dire qu'au 30 septembre 2023 la dette intérieure fournisseurs de l'Etat s'est établie à environ 186,4 milliards ; à coté de cette dette, l'Etat est avec d'autres engagements envers les créanciers institutionnels : institutions, ambassades et services publics.

Le niveau de la dette fournisseur s'explique par la situation des liquidités tendue sur le marché monétaire et financier en lien avec la politique monétaire de la BCEAO ; dans ce contexte, les ressources mobilisées sur le marché financier, en complément des recettes budgétaires, sont de plus en plus limitées. Tout le monde se rend compte aujourd'hui. Ainsi, l'apurement de la dette intérieure de plus d'un an s'effectue en fonction de la trésorerie de l'Etat. A date, tous les mandats dont le montant est compris entre 1 million et 1 milliard ont été payés, Honorable Madame HAIDARA. Toutes les dettes ont été payées et les dispositions sont en cours afin d'apurer la totalité des impayés de plus d'un milliard au cours de l'année 2024.

Je tiens à vous remercier encore une fois pour toutes ces questions pertinentes et pour votre aimable attention.

Merci Monsieur le Président. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Bien ! Donc, nous allons passer la **première partie de notre budget d'Etat 2024** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

- **Evaluations des recettes du budget général d'un montant de 2265 401 801 000 FCFA**.

<u>Résultat</u> :

Pour : 133
Contre : 00
Abstention : 00

Les évaluations des recettes du budget général d'Etat sont adoptées à l'unanimité des membres du Conseil national de

Transition présents dans cette salle. (*Coup de maillet*.)

- **Evaluations des recettes des budgets annexes regroupant les entrepôts maliens au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Togo, en Guinée, en Mauritanie, au Ghana, au Benin d'un montant de 8 683 507 000 FCFA**.

Résultat :

Pour : 133
Contre : 00
Abstention : 00

Les Evaluations des recettes des budgets annexes regroupant les entrepôts maliens au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Togo, en Guinée, en Mauritanie, au Ghana, au Benin sont adoptées à l'unanimité des membres du Conseil national de Transitions présents dans cette salle. (*Coup de maillet*.)

- **Evaluations des Comptes spéciaux du Trésor d'un montant de 113 786 409 000 FCFA.**

Résultat :

Pour : 133

Contre : 00
Abstention : 00

Les Evaluations des Comptes spéciaux du Trésor sont adoptées par les membres du Conseil national de Transition présents dans cette salle. (*Coup de maillet*.)

- **Evaluations des ressources de trésoreries d'un montant de 126 781747 502 FCFA.**

Résultat :

Pour : 133
Contre : 00
Abstention : 00

Les Evaluations des ressources de trésorerie pour un montant sont adoptées à l'unanimité des membres du Conseil national de Transition présents dans cette salle. (*Coup de maillet*.)

- **Plafonds des dépenses du Budget général d'un montant de 3 070 740 433 000 FCFA.**

Résultat :

Pour : 133
Contre : 00
Abstention : 00

Les plafonds des dépenses du Budget général d'un montant sont adoptés par les membres du Conseil national de Transition présents dans cette salle.

- **Plafonds des autorisations d'emplois rémunérés par l'Etat pour 126 113 agents.**

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Les Plafonds pour les autorisations d'emplois rémunérés par l'Etat sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil national de Transition présents dans cette salle. (*Coup de maillet*.)

- **Evaluations des charges de trésorerie pour un montant de 826 440 747 502 FCFA**.

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Les Evaluations de charge de trésorerie sont adoptées à l'unanimité des membres du Conseil national de Transition présents dans cette salle. (*Coup de maillet*.)

- **Solde budgétaire global négatif d'un montant de 682 868 686 000 FCFA.**

<u>Résultat</u> :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le Solde budgétaire global négatif est adopté à l'unanimité des membres du Conseil national de Transition présents dans cette salle. (*Coup de maillet*.)

Monsieur le Ministre, donc on a terminé. On a complètement voté votre première partie du Budget. Merci beaucoup.

Youba BA, *ministre de l'Elevage et de la Pêche, assurant l'intérim de son collègue de l'Economie et des Finances*.

Monsieur le Président,

Honorables membres du CNT,

Chers collègues ministres.

Vous venez de donner votre voix au Gouvernement pour la mise en œuvre du budget 2024 qui se chiffre à cette date à 2387,872 milliards en recettes, à 3070,740 milliards en dépenses avec un besoin de financement de 682, 869 milliards.

Je tiens à remercier et à féliciter tous les membres du Conseil national de Transition pour les recommandations qui ont été faites. Au nom du Gouvernement, je m'engage à les mettre en œuvre et à prendre en compte les amendements que vous avez bien voulu proposer et fixer. Cela ouvre la voie à la mise en œuvre d'un budget qui est effectivement ambitieux et qui veut réduire les difficultés des maliennes et des maliens et qui veut avoir un pays qui va vers l'émergence malgré les contraintes, les difficultés, les pesanteurs, le fait qu'il y a beaucoup de contraintes extérieures qui, normalement, n'auraient pas dû être.

Encore une fois, merci pour ce conseil et ce vote vraiment utile pour notre cher pays.

Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le Ministre. C'est vrai que vous avez reçu un vote à l'unanimité de tous les membres du Conseil national de Transition pour la 1ère partie du budget. J'espère qu'ils feront de même pour la deuxième partie.

Nous allons continuer nos travaux. Nous allons examiner le **dépôt n° 23-64/CNT**. Parce que le ministre de la Jeunesse est là tandis que le ministre de la Justice n'est pas arrivé.

Le Ministre de la jeunesse, c'est la première fois qu'il vient ici ; donc, on le salue, on lui souhaite la bienvenue.

Donc, nous donnons la parole à Madame la présidente de la Commission de la Promotion de la Femme, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi.

❖ **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-64/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT CREATION DE L'INSPECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE. (MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, CHARGE DE L'INSTRUCTION CIVIQUE ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE.**

Mme Kadidia SANGARE, *présidente de la Commission de la Promotion de la Femme, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi, introduit la rapporteure de sa Commission.*

Mme Zaleha ABDOULAYE, *rapporteure de la Commission de la Promotion de la Femme, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président. Merci beaucoup Zaleha ABDOULAYE.

Nous donnons la parole au rapporteur de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République pour venir nous lire l'avis juridique de sa Commission.

Dr Souleymane DE, *président de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le Président.

Bien ! Monsieur le Ministre de la Jeunesse, vous êtes là pour la première fois, nous allons vous donner la parole pour réagir sur le rapport de la Commission saisie au fond et l'avis de la Commission saisie pour avis. Vous avez la parole, merci.

Abdoul Kassim Ibrahim FOMBA, *ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne.* Merci Honorable Président.

Honorables membres du CNT.

Je suis très heureux d'être ici. C'est un honneur et un privilège d'être là en face de vous.

Je n'ai pas d'avis contraire, je pense que c'est très conforme à ce qui a été dit.

Je tiens vraiment à remercier la Commission en charge de la Jeunesse et des Sports pour tout le travail qui a été fait et pour ce rapport et remercie la Commission Lois également pour l'avis donné.

Je n'ai pas d'autres observations pour le moment. Je suis très disponible pour les questions, s'il y en a.

Merci Monsieur le Président. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Bien ! Nous allons passer au débat général. Est-ce qu'il y a des collègues qui veulent s'inscrire ?...

Alhassane AG AHMED MOUSSA. Merci Monsieur le Président.

Bonjour Monsieur le Ministre.

Monsieur le Président, je voudrais intervenir pour améliorer la première recommandation. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports, c'est l'un des départements dont la mise en œuvre du budget est la plus complexe. Je pense qu'au lieu de dire : « doter le département de manuel de procédure administratif, comptable et financier afin de permettre un bon fonctionnement de l'inspection », il faut s'inscrit dans la stratégie du contrôle interne qui est une stratégie qui a été adoptée en 201. La stratégie nationale du contrôle interne prévoit, à côté des inspections, des bureaux d'audit pour les ministères et même pour les grandes directions, parce qu'il est difficile de faire un manuel pour l'ensemble des ministères parce que vous avez les départements stricto sensu, les ministères. Mais les procédures, ce sont les procédures qui sont prévues pour le budget d'Etat. Sur le plan comptabilité, il y a le décret sur la comptabilité générale, il y a le décret sur la comptabilité matière.

Maintenant, vous avez des organismes personnalisés qui ont aussi leurs propres textes. Je crois que c'est à ce niveau qu'il faut prévoir des manuels de procédure au niveau des organismes personnalisés conformément à la stratégie nationale du contrôle interne. En ce moment, le bureau d'audit… Parce qu'il y a une différence entre la fonction de l'inspection et celle d'un bureau d'audit. L'inspection, c'est un contrôle pour identifier les infractions ; les bureaux d'audit et d'évaluation, c'est pour l'évaluation de l'efficacité de l'application des textes. En général, il est en position de staff au niveau du ministère à côté de l'inspection. La loi n° 049 de 2014 portant création des services publics et leur contrôle prévoit cette possibilité de bureaux d'audit. Je crois que c'est dans ce sens qu'il faut orienter la reformulation de

l'amélioration de la gestion et du contrôle. Parce qu'il faut faire la différence entre le ministère et le cabinet, les services centraux qui sont rattachés au ministère des organismes qui relèvent du ministère.

Voilà la suggestion que je voudrais faire.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci beaucoup Alhassane.

Aboubacar DAFFE.

Aboubacar DAFFE.

Honorable Président,

Messieurs les membres du Gouvernement ici présents,

Honorables membres du CNT,

Bonjour.

Au fait, je n'ai pas de questions particulières à adresser au ministre de la Jeunesse mais c'est une motion de remerciement et reconnaissance à l'endroit du ministre. Depuis arrivée, nous sommes en train de constater un changement au niveau de ce département. *(Applaudissements.)* La gestion au niveau du CNJ et un certain nombre de réformes que le ministre a apportées méritent des encouragements et des félicitations. Donc, je n'ai pas de question à lui adresser mais ce sont des plutôt des remerciements, des félicitations et des encouragements à continuer parce que c'est ça le Mali Coura.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci.

Younoussa TOURE.

Younoussa TOURE. Merci Monsieur le Président.

Je voudrais aussi associer mes félicitations à celles de M. DAFFE pour le dynamisme qui est en train d'être donné au niveau du Ministère de la Jeunesse et des Sports, notamment d'ailleurs pour ces journées sportives. J'ai juste une demande d'information. On dit à la page 7 du rapport de la Commission : « Le personnel nécessaire à l'animation de l'Inspection sera identifié parmi les agents de la fonction publique prévu dans le cadre organique en fonction de sa compétence et de son intégrité ». Je ne sais pas si c'est une réserve ou une information que je vais demander, parce que je sais qu'il y a des écoles de formation des inspecteurs de jeunesses et des sports. Ici, au Mali même, nous avons l'INJS qui est fondé. Il me semble qu'à l'époque tous ceux qui sortaient pratiquement de ces écoles-là étaient appelés déjà des inspecteurs. Si on globalise comme ça, qu'on prenne des agents au niveau de la fonction publique, il risque d'y avoir quelque sorte de frustrations puisqu'il y a des gens qui ont fait des études d'inspecteurs de la jeunesse, des agents qui ont fait des études d'inspecteurs de sports, mais si on dit : « On va prendre comme ça dans la fonction publique », je pense que ça peut créer un peu quelques confusions.

Je voudrais aussi savoir le statut des personnes à ce niveau. A l'époque, les cadres supérieurs étaient appelés des inspecteurs de jeunesse ; ça peut créer une confusion si le statut reste toujours, s'ils sont conseillers de jeunesse ou bien inspecteurs de jeunesse. Je voudrais savoir si ce statut a changé pour qu'il n'y ait pas de confusion pour que tous ceux qui sont considérés comme inspecteurs de jeunesse ne se disent pas que leur destination naturelle c'est l'inspection de la jeunesse. C'est cette confusion-là que je voudrais qu'on enlève.

Le dernier point des recommandations : procéder au renforcement des capacités des inspecteurs. Ce qui donne l'impression que l'inspection existe déjà. Alors, je voudrais savoir exactement si cette inspection existe déjà et si elle fonctionne ; ou bien c'est une fois recruté, qu'il faut contribuer au renforcement de leurs capacites ou même, s'il le faut, à leur formation en tant qu'inspecteurs.

Merci beaucoup.

M. le Président. Merci beaucoup Younoussa TOURE.

Sambou Diadié FOFANA.

Sambou Diadié FAFANA. Merci Monsieur le Président.

Excellences Messieurs les Ministres,

Chers collègues,

Bonjour.

Monsieur le Ministre, je voudrais joindre ma voix à celles de mes prédécesseurs pour vous féliciter. Effectivement, depuis votre nomination on sent votre impact sur le terrain à travers des activités qui sont visibles et qui font bouger notre jeunesse. Je voudrais vous encourager à persévérer dans ce sens.

En même temps, je fais le constat que vos actions riment un peu avec l'école rwandaise. Si je me trompe, vous pouvez me le dire mais je constate que vous vous inspirez beaucoup du Rwanda dans ce que vous faites comme activités. C'est vrai que tout concourt à faire bouger notre jeunesse, à faire développer notre jeunesse, à donner de meilleures perfectives à notre jeunesse mais il faut aussi reconnaitre que les réalités ne sont pas les mêmes. Qu'est-ce que vous envisagez de façon globale dans votre politique par rapport à l'épanouissement de la jeunesse à tous les niveaux ?

Là, je voudrais attirer votre attention sur le lien entre ce que vous êtes en train de faire réellement sur la citoyenneté qui doit toucher les adolescents ou les jeunes d'un certain âge et ce que vous comptez faire en lien avec l'école malienne. Parce que je vois que vous êtes beaucoup sur le terrain mais en dehors des établissements. Donc, j'aimerais un peu que vous évoquiez vos idées par rapport à cela.

Concernant le projet proprement dit, les moyens sont importants, est-ce que vous avez fait l'état des lieux par rapport à cette inspection avant de soumettre ce projet de loi ? Si c'est le cas, comment vous comptez mettre les moyens ? Parce que l'une des raisons des échecs, c'est le manque des moyens ? Où comptez-vous trouver les moyens par rapport ce que vous voulez faire ?

Ensuite, concrètement, qu'est-ce que ces inspecteurs vont faire sur le terrain par rapport à la jeunesse malienne ?

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président. Merci beaucoup.

La 2ème vice-présidente, Mme GAKOU Hatouma DJIKINE.

Mme GAKOU Hatouma DJIKINE. Merci Monsieur le Président.

Monsieur les Ministres et chers membres du Conseil National de Transition, bonjour.

Peut-être que ma question ou bien ma suggestion n'a pas de lien avec la création de l'inspection…

Je tiens d'abord à féliciter M. le Ministre pour tout ce qu'il est en train de faire sur le terrain depuis qu'il est venu. Le Conseil national de Transition a commencé sa Journée citoyenne, vous vous êtes inspiré peut-être de cela mais toute la population apprécie ce que vous faites.

Monsieur le Ministre, il y a la fédération nationale des Sports pour personnes vivant avec un handicap qui amène beaucoup de médailles au pays, et dès fois c'est même les Aigles sourds qui ont été premiers de l'Afrique. Je crois qu'ils devraient aller aux jeux mondiaux mais il n'y a pas eu de fonds pour les soutenir.

Il y a aussi d'autres sportifs dans l'haltérophilie qui sont restés parce qu'il n'y a pas eu de moyens pour qu'ils puissent défendre les couleurs du pays. Monsieur le Ministre, cette fédération aussi ne bénéficie pas de subventions pour son fonctionnement.

Donc, c'est un plaidoyer que je fais aussi, parce que je sais que les Aigles sourds, les Aigles aussi qui ne marchent pas apportent beaucoup au pays.

Merci Monsieur le Ministre.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Madame la Présidente, merci beaucoup.

Honorable Maïmouna GADJIGO, vous avez la parole.

Mme Maïmouna GADJIGO. (*Intervention délivrée en Bambara et traduite par Dr Amadou MAIGA, membre du Conseil national de Transition.*) Bonjour Monsieur le Président.

Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser au Ministre de la Jeunesse. La première question concerne les états généraux de la jeunesse qui ont été organisés ; ça a déjà commencé, nous avons déjà dépassé l'étape communale et régionale, maintenant il reste l'étape nationale, j'ai des préoccupations par rapport à ça. J'aimerais que M. le Ministre éclaire ma lanterne. Je pense que parler toujours de la jeunesse est toujours instructif, j'ai essayé de voir M. le Ministre à deux reprises, je n'ai pas pu le voir. Je pense qu'il est toujours bon en de pareilles circonstances d'évoquer les questions de jeunesse.

Monsieur le Ministre, j'estime que les états généraux de la Jeunesse qui se déroulent actuellement, il y a encore beaucoup d'anciens du CNJ qui sont encore dedans. Est-ce qu'il ne vaut pas mieux de revoir cela ? Parce que ce sont des anciens qui ont eu à diriger le CNJ pendant longtemps, qui sont à la base de beaucoup de problèmes, sont ceux avec qui vous travaillez aujourd'hui. J'ai interpellé certains de vos conseillers au niveau de la région de Kayes. J'estime qu'il faut revoir cet état de fait et renvoyer, ou peut-être enlever ces anciens qui peuvent causer plus de problèmes que de solutions.

Merci.

M. le Président. Merci beaucoup.

Je donne la parole à Gabriel COULIBALY.

Gabriel COULIBALY. Bonjour Monsieur le Président.

Bonjour chers Ministres.

Moi, j'ai trois petites questions. La première, c'est de savoir en quoi les sortant de l'INJS vont bénéficier de la création de l'inspection.

La seconde question, c'est par rapport au service dans les localités. Moi, je trouve qu'il y a un manque de personnel dans tous les services de la jeunesse et des sports au Mali. Avec cette création, d'autant plus que dans les services déjà existants il n'y a pas de personnel parce que ça va engendrer des recrutements au niveau du ministère de la Jeunesse ; mais quand on essaie de voir, c'est que pour la composition de l'inspection on va prendre des agents qui sont déjà en service. Je ne comprends pas, d'autant plus qu'il y a déjà manque de personnel, s'il faut reconvertir certains qui sont déjà en emploi, pourquoi ne pas recruter ?

La troisième question, c'est par rapport à la formation. On dit que vous allez créer une inspection mais on sait très bien que les inspecteurs de la jeunesse et des sports sont des sortants de l'INJS ; d'autant plus qu'on n'enseigne pas les modules de contrôle, est-ce que cela va susciter une modification au niveau de la formation des inspecteurs de la jeunesse et des sports, au niveau de l'institut national de la jeunesse et des sports ? Les sortants n'ont pas cette compétence, je ne sais pas comment vous allez faire pour ajouter des modules de contrôle dans le programme de l'INJS.

Merci.

M. le Président. Merci beaucoup.

Mme DIARRA Raky TALLA.

Mme DIARRA Raky TALLA. Merci Honorable Président.

Bonjour chers collègues.

Monsieur le Ministre, soyez le bienvenu. Mieux vaut tard que jamais, c'est votre première apparition dans notre hémicycle, donc c'est l'occasion pour moi de vous féliciter d'abord pour votre nomination et de vous encourager dans toutes les actions que vous avez commencé à mener et qui portent déjà leur fruit, il faut le dire.

Je voudrais, Monsieur le Président, faire juste quelques observations en rapport avec le contenu du rapport de la Commission. Quand

vous allez à la page cinq – **II. Présentation du projet de loi**, à l'article 4 on n'a pas défini les pouvoirs des inspecteurs. Je pense que ce sont des attributions ou les prorogatives des inspecteurs.

Vous parlez aussi des conditions de nomination des inspecteurs en chef et des conditions de nomination des inspecteurs adjoints. Je pense que les mots « critères de nomination » sont mieux que les mots « conditions ».

A l'attention du ministre de la Jeunesse et des sports. Je voudrais attirer votre attention sur l'incidence financière qui s'élève à 100 millions mais le rapport n'indique pas si cette incidence financière correspond aux avantages qu'on va accorder aux inspecteurs des inspections que vous êtes en train de créer. Ou bien, si c'est le fonctionnement, si ça correspond aux avantages, je suis d'accord ; mais si ça correspond au fonctionnement, je ne pense pas que 100 millions pourront booster une inspection pour l'atteinte des objectifs que vous vous êtes assignés. Donc, je voudrais des explications, des précisions là-dessus.

En tout état de cause, j'attire votre attention sur ce fait. Un inspecteur de la jeunesse, c'est un cadre de la fonction publique ; c'est comme un inspecteur des douanes, un inspecteur des autres corps des services du travail. Ce que vous créez là, c'est un service central qui répond à des critères ; pour intégrer un service central, il faut forcément être de la fonction publique. D'abord, quand on parle d'inspection, on parler d'expérience d'abord et forcément ces inspecteurs-là doivent être pris parmi les cadres, les plus hauts cadres intégrés et performants de votre département, parmi les inspecteurs de jeunesse et de citoyenneté et du sport. Donc, il est clair que ce sont des fonctionnaires qui vont rentrer dans cette inspection. Je pense que le cadre organique que vous alles créer après, va préciser tous ces critères par rapport aux postes, aux fonctions mêmes, par rapport après au traitement.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. Merci beaucoup Mme la 5èmè vice-présidente du Conseil national de Transition.

Je donne la parole à Mme la présidente de la Commission pour répondre aux questions qui lui sont adressées. Après, on va donner la parole à M. le Ministre. Merci beaucoup.

Mme Kadidia SANGARE, *présidente de la Commission de la Promotion de la Femme, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi.* Merci Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord remercier tous les Honorables qui ont pris la parole, soit pour féliciter le ministre ou l'encourager.

Je vais essayer de répondre à certaines questions ; ensuite le ministre viendra compléter.

Je vais commencer par l'Honorable Alhassane Ag Ahmed Moussa qui est vraiment dans son domaine. Monsieur le Ministre de la Jeunesse, il est dans son domaine, je voudrais vous demander de bien vouloir prendre en compte sa suggestion, c'est par rapport à la recommandation de notre Commission lorsque nous avons dit qu'il fallait doter le département d'un manuel de procédure administratif, comptable et financier afin de permettre un bon fonctionnement de l'inspection. Lui, il préfère qu'on vous dise d'appliquer plutôt la stratégie nationale de contrôle interne. Je pense que c'est une bonne suggestion qu'il faudrait prendre en compte.

A l'attention de l'Honorable Younoussa TOURE, je voudrais vous dire qu'un cadre organique est joint à ce projet de texte. Je pense que c'est bien que je parle de ce cadre organique que j'ai sous la main. Le cadre organique a précisé les critères par rapport à la qualité de qui peut être inspecteur en chef.

Il y a un cadre organique qui a été élaboré déjà à l'attention de l'Honorable Raky TALLA ; oui, c'est un projet de décret qui

est déjà là. Dans ce cadre organique, les corps sont précisés : pour être inspecteur en chef il faut être inspecteur de la jeunesse et des sports, un professeur, administrateur des arts et de la culture, administrateur de l'action sociale, administrateur civil, les officiers supérieurs des forces armées et de sécurité, les inspecteurs des impôts, administrateur du travail et de la sécurité sociale, magistrat, inspecteur des services économiques, inspecteur des finances, inspecteur du trésor et être de la catégorie A.

Pour ce qui est de l'inspecteur en chef adjoint, il s'agit des inspecteurs de la jeunesse et des sports, des administrateurs des arts et de la culture, des administrateurs de l'action sociale, des administrateurs civils, des professeurs, des officiers supérieurs des forces armées et de sécurité, des administrateurs du travail et de la sécurité sociale, des magistrats, des inspecteurs des impôts. Je pense que c'est la même chose que l'inspecteur en chef.

Les inspecteurs. Ça, ça répond aussi votre question que Gabriel a posée, il s'agit des inspecteurs de la jeunesse et des sports, des inspecteurs des finances, des inspecteurs du trésor, des inspecteurs des impôts, des inspecteurs des services économiques, des administrateurs civils, les planificateurs, les ingénieurs de la statistique, les administrateurs des ressources humaines, les professeurs, les administrateurs du travail et de la sécurité sociale, les officiers, les administrateurs des arts et de la culture, les administrateurs de l'action sociale, les magistrats, les ingénieurs de construction civile. Tous ceux-ci peuvent prétendre être inspecteurs.

Il y a un secrétariat aussi : les catégories B2 et B1. Le chef secrétariat, secrétaire d'administration, attaché d'administration, secrétaire, secrétaire adjoint d'administration, chargé d'accueil et de l'orientation.

Les instructeurs de la jeunesse et des sports : secrétaire d'administration, attaché d'administration, les techniciens supérieurs des ressources humaines, les techniciens des ressources humaines adjoints des secrétaires.

Il y a les chargés de la documentation, les standardistes, les plantons et les chauffeurs ; ça, c'est des contractuels.

Ça, c'est le projet de décret qui fixe le cadre organique.

On a posé la question sur le renforcement des capacités. Le renforcement des capacités, ça fait partie des recommandations. Une fois qu'on ait choisi les inspecteurs, nous, nous avons demandé qu'on renforce leurs capacités. Donc, c'est après le recrutement, bien sûr.

L'Honorable Sambou Diadie FOFANA a demandé s'il y a eu l'état des lieux. Je pense qu'on a fait l'état des lieux et dans les documents que nous avons c'est suite à l'état des lieux qu'on a jugé nécessaire de créer ce corps-là.

Les moyens. Pour le moment, c'est 100 millions qui sont prévus.

Honorable Gabriel : en quoi cette création concerne les sortants de l'INJS ? Je pense que ça les concerne parce que c'est dit dans le cadre organique.

Honorable Président, voilà ce que je pouvais dire par rapport aux questions posées. Je voudrais vous demander de donner la parole au ministre pour compléter.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci beaucoup.

Bien ! Monsieur le Ministre, vous avez la parole. Merci.

Abdoul Kassim Ibrahim FOMBA, *ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne.* Merci beaucoup Monsieur le Président.

Merci beaucoup, Honorables membres du CNT pour toutes ces observations et questions. Merci encore pour les encouragements. Je pense que ça ne fait que remettre une petite dose de pression encore plus dans le département. Nous allons tâcher de relever le défi pour que ça puisse continuer. Sachez que nous restons quand même ouverts à toute contribution, conseil et suggestion.

Je ne sais pas si ça va être par ordre, parce qu'il y a des questions qui se recoupent. Je vais répondre, peut-être pas par ordre.

J'adhère amplement à la proposition d'amélioration de l'Honorable AG AHMED MOUSSA. Je pense que la présidente a également précisé cela, nous allons prendre en compte ses observations.

Concernant le sport citoyen au CNT, j'avoue que j'ai été agréablement surpris de voir à la télévision, un jour, le sport organisé ici même au CICB avec les Honorables membres du CNT. J'ai été tellement content que nous l'avons publié sur notre page du ministère. J'ai échangé juste après avec Honorable Amadou DIALLO pour lui dire : « Vous avez fait le sport mais vous ne m'avez pas invité ». (*Sourire*.) Mais j'avoue que je serai très heureux qu'on fasse ensemble une journée de sport comme ça entre les membres du Gouvernement, parce que notre aîné Ibrahim Ikassa MAIGA est toujours là, il fait du sport avec nous tous les dimanches du mois, samedi maintenant. Ce serait un plaisir de faire un jour CNT et membres du Gouvernement sans pour autant que ça ne joue, bien évidemment, sur la confusion des rôles. Nous savons que nous avons deux institutions complètement différentes mais qui sont complémentaires. Je pense que le sport également est là pour nous réunir dans ce sens-là.

Pour les sortants de l'INJS. En fait, ce n'est pas automatique – je pense que ça a été dit – ; ce n'est pas en sortant de l'INJS qu'on est immédiatement dans l'inspection. Ce n'est pas du tout cela. En plus du cadre organique, nous avons mis quelques critères : pour être de l'inspection, il faut être de catégorie A et avoir de l'expérience ; ça a été souligné par Honorable Raky TALLA. On ne vient pas pour devenir inspecteur, parce que le travail qui est demandé là-bas, c'est un travail qui est assez délicat dans la mesure où ça doit nous servir de mécanisme pour améliorer nos différents services. Donc, on ne peut pas venir prendre un novice directement et le mettre dedans, ça risque de rouiller un peu la machine.

Par rapport à l'école rwandaise et l'école malienne. Le Rwanda, effectivement, a aussi cette qualité. Lorsque j'ai pris fonction, j'ai eu la chance de rencontrer les anciennes gloires maliennes du sport et certains de nos aînés, les deux éléments que j'ai appris. Les anciennes gloires ont énormément d'expérience qui pour une bonne partie nous n'avons pas pu tout exploiter. Je n'invente rien du tout, ce sont des choses qui nous ont été conseillées, suggérées par les anciennes gloires. Et lorsque je discutais – je discute toujours – avec nos aînés, nos papas, nos mamans, ils me disent tout le temps : « Nous, à notre époque, c'est nous qui avons construit nos Maisons des jeunes ». C'est pour cela que maintenant dans mes discours, je dis toujours aux jeunes sur les questions d'engagement citoyen : « Si vous voulez qu'on fasse vos espaces de sport, on peut acheter le ciment, le sable, le gravier mais on ne paiera pas la main-d'œuvre ; si vous êtes d'accord avec ça, le département peut vous accompagner ». Donc, ça, c'est vraiment quelque chose qui est malien ; ça ne vient pas du Rwanda, ça vient vraiment de chez nous, même s'ils ont aussi un autre modèle.

Mais juste une information qui n'est peut-être pas publique : l'ambassadeur du Mali au Rwanda (DOUCOURE), il a tenu une réunion la dernière fois avec les autorités rwandaises et juste après il m'a envoyé un message de félicitations, il me dit : « Félicitations ! parce que grâce à vous, les autorités rwandaises reconnaissent

qu'aujourd'hui nous sommes en train de mettre en œuvre des activités citoyennes qui sont similaires à leurs activités et ils trouvent ça très noble, parce que le président KAGAME aime bien la relation sud-sud. Il a beaucoup remercié ce qui est en train d'être fait. Mais ce qui se fait ici, ce n'est vraiment pas rwandais, c'est malien, c'est contextualisé. *(Applaudissements.)*

Au niveau de l'école malienne, avec le ministre de l'Education nous avons mis en place une commission pour relancer le sport scolaire. Nos aînés et même nous… Nous avons beaucoup appris à l'école, on était pressé d'aller faire le sport. J'ai fait une mission avec l'Honorable Alioune GUEYE qui organisait un forum là-bas ; j'avais en même temps organisé une activité Sport scolaire qu'ils ont appelé « le Cross scolaire » ; c'étaient plusieurs activités pour lesquelles toutes les écoles étaient sorties ; lui-même, il a participé à cela. Donc, oui, nous sommes en train de relancer petit à petit les activités scolaires ; ça va beaucoup aider par rapport à ce qui se passe aujourd'hui dans le milieu scolaire, notamment le fait que les élèves et étudiants soient détournés sur d'autres choses qui ne sont pas forcément très utiles et très productives par rapport au milieu académique.

Oui, nous sommes en train de travailler dans le milieu scolaire. C'est vrai qu'on voit beaucoup plus d'autres activités que nous menons, mais nous sommes en train de relancer cela.

Les états généraux de la jeunesse. Avant de répondre à votre question, ce qui a motivé les états généraux de la jeunesse, c'est parce que lorsque nous sommes arrivés, avec tous les problèmes que nous avons vus, on s'est rendu compte qu'il était important que les jeunes se parlent. Lorsqu'on a fouillé un peu dans l'histoire, on a compris qu'il y avait eu beaucoup de rencontres et conférences nationales, mais les derniers états généraux remontaient à 1993-1994. C'est là où on s'est dit que c'était important de faire nos états généraux de la jeunesse, parce que nous sommes dans une 4ième République, nous sommes dans de nouveaux enjeux et défis par rapport au pays ; il faudrait que les jeunes se positionnent pour dire qu'est-ce qu'ils peuvent faire aujourd'hui par rapport au développement et à l'évolution du pays. C'est pour cela que nous avons relancé les états généraux.

Vraiment, je tenais à remercier ici le ministre d'Etat et le ministre Ibrahim Ikassa MAIGA, ils se sont personnellement impliqués dans la mesure où tous les gouverneurs, préfets et sous-préfets ont pris à bras-le-corps pour organiser ces états généraux. C'est pour cela qu'on a pu le faire dans près de 600 communes à travers le Mali, dans des zones très difficiles mais ils ont quand même tenu les états généraux. Le ministre Ibrahim Ikassa MAIGA nous a beaucoup aidés parce qu'on voulait le faire dans les axes de la refondation. Si vous voyez la thématique, ça s'est exclusivement limité aux axes de la refondation. Mais nous avons rajouté une sixième thématique qui concerne la vie associative. Parce qu'aujourd'hui beaucoup de gens créent des organisations de jeunesse, certains ont leurs organisations de jeunesse dans leur sac. Donc, aujourd'hui, c'était de voir comment on peut revisiter cela et voir la connexion qui pourrait y avoir entre les organisations de jeunesse et les organisations de jeunesse et la faitière.

Mais au-delà de cela par rapport à l'organisation. Vous savez, dans une organisation d'une ampleur comme ça… Depuis hier, toutes les représentations diplomatiques sont ouvertes pour tenir les états généraux. Dès maintenant jusqu'au 16, chaque représentation diplomatique a fait sa programmation pour tenir ses états généraux à l'extérieur du Mali. C'est vraiment une des plus grandes rencontres que nous ayons eues par rapport à la jeunesse.

Par rapport à l'organisation, vous savez, il y aura toujours des petits hics, mais nous avons tenu à corriger cela d'une manière ou d'une autre, parce que nous nous sommes

dit : il se pourrait qu'il y ait des dérapages. On a créé un lien internet pour permettre à une majorité de jeunes qui n'ont pas eu la chance d'être présents, ou qui n'ont pas eu la chance peut-être de s'exprimer comme il faut, de pouvoir aller directement sur ce lien-là et de remplir le même type de questionnaire qu'il y a dans la salle. Aujourd'hui, ce questionnaire est en ligne et beaucoup sont en train de le faire ; ça nous permet peut-être de corriger les irrégularités retenues par rapport à la position de chacun.

Nous savons – oui – après les états généraux qu'il y aura un autre chantier à faire, c'est le chantier de la reconstruction de cette faitière, soit en installant une nouvelle faitière, soit en retravaillant la faitière. Bien entendu, la question de l'âge, ce n'est même pas négociable. Je pense que ça a été dit, pour tous ceux qui sont impliqués aujourd'hui, que la question de l'âge n'est même pas discutable. Lorsque nous allons réinstaller par rapport à la faitière, je pense que même les anciens du CNJ sont informés par rapport à cela qu'il n'y aura plus de jeunes qui ne sont pas dans le cadre pour gérer cette faitière-là. Ça, c'est déjà conclu, Honorable DIALLO.

Oui, il y a une réalité : il y a un manque de personnel dans certains de nos services. C'est le même constat que nous avons fait. J'avais demandé aux membres du cabinet déjà de faire l'état de tout ce qu'il y a comme manquements et c'est hier que j'ai reçu les derniers éléments par rapport aux directeurs régionaux. A ce stade aujourd'hui, j'ai toute la situation des postes à pourvoir ; il y a beaucoup de recrutements à faire, je pense que ça va être fait. Parce qu'on a déjà un problème au niveau du département par rapport à certains acteurs qui sont en chômage technique pour X ou Y raison. Donc, en fonction peut-être des évaluations qui vont être faites, et surtout des enquêtes de moralité on va pouvoir puiser dans ce lot et les autres recrutements se feront également.

Pour le reste, la présidente de la Commission a tellement bien répondu, elle a touché à beaucoup de points. Concernant les finances, je pense qu'elle a touché à cela, c'est effectivement pour les équipements ; oui, il y a le fonctionnement.

Un autre point. Pour être honnête, nous sommes conscients de cela, la plupart de nos fonds vont dans deux disciplines ; je pense que tout le monde le sait, ce sont les disciplines aujourd'hui qui sont les disciplines phares que sont le football et le basketball. Le football, peut-être, en prend déjà entre 60 et 70 %.

Ce que j'ai remarqué, c'est que les médailles que nous recevons, nous avons beaucoup plus de médailles de certaines disciplines peu connues. Donc, j'ai demandé à ce qu'on lance un nouveau projet, le projet a été lancé depuis le mois de novembre, qu'on appelle à la découverte des disciplines peu connues. Ce sont toutes ces disciplines qui nous apportent beaucoup de médailles mais qui ne sont pas très visibles. Donc, ça, c'est une chose que nous avons lancée. En fait, nous avons un objectif derrière, il ne s'agit pas de leur faire des activités ; il s'agit de les aider à se professionnaliser pour qu'on puisse attirer des sponsors. Je donne souvent l'exemple de la lutte traditionnelle professionnelle au Sénégal ; au début, la lutte faisait 300 000 FCFA après chaque match ; aujourd'hui au Sénégal, un match de lutte professionnelle fait 100 millions. On ne demande pas à ce qu'on ait 100 millions après un match pour nos disciplines, mais je pense qu'on peut encourager un maximum de jeunes à s'intéresser à nos disciplines. Nous avons 47 disciplines aujourd'hui. 47 disciplines, si nous arrivons à les structurer convenablement, à les aider à mieux s'organiser et à attirer les sponsors, ça va nous aider dans la lutte contre la délinquance juvénile, ça va nous aider également sur plusieurs aspects. Même pour le recrutement des jeunes. Tout le monde ne peut pas aller dans les bureaux, tout le monde ne peut pas être entrepreneur. Donc, on peut attirer un maximum de jeunes également.

Aujourd'hui, c'est le travail, ce n'est pas un travail très facile. Mais hier seulement j'étais en train de rencontrer également d'autres partenaires pour les aider.

Concernant la fédération malienne des personnes vivant avec handicap, peut-être qu'aujourd'hui il y a eu très peu de fonds attribués à cette fédération mais la coupe d'Afrique que nous avons eue pour les sourds-muets a été intégralement financée par nous. Ils ne nous ont pas informés, c'est nous qui avons financé tout mais intégralement. Parce que tout simplement, lorsque je les ai reçus, qu'on leur a remis le drapeau, on a été tellement touché, ils allaient pour la coupe d'Afrique, donc j'ai dit : il faut vraiment qu'on puisse aider ces jeunes-là. Et le budget n'était pas tellement gros en fonction des autres budgets que nous dépensons dans d'autres disciplines. On les a appuyés et ils nous ont fait honneur parce qu'ils nous ont ramené la coupe d'Afrique. *(Applaudissements.)*

Donc, je pense qu'il est important d'appuyer ce genre d'initiative.

Pour le football, également il y a le sport féminin. Lorsque je suis arrivé, ce qu'on a appris, c'est qu'il y a une subvention qui est donnée par la FIFA pour financer le sport féminin. Je n'ai aucun contrôle sur ça, parce que tout simplement les textes des fédérations sont de telle sorte que lorsqu'on touche à une fédération, ça devient immédiatement de l'ingérence, et il nous faut trouver une solution. La solution au niveau du département, c'est qu'on a demandé à toutes les fédérations de s'inscrire dans le cadre des statuts types. A ce stade, aujourd'hui, sur les 47 disciplines, il y en a 27 à peu près qui ont adhéré aux statuts types. Mais la fédération la plus importante n'a pas encore adhéré aux statuts types. Donc, on va y travailler et on trouvera le moyen. Parce qu'autant au niveau du CNT les Honorables ont la possibilité de pouvoir jouer sur le budget, ce qui est normal, autant nous, au niveau de nos fédérations à la fin de l'année, on doit travailler sur le budget de nos fédérations. Je pense que ça peut être un moyen d'inclure des critères par rapport à l'obligation d'adopter les statuts types.

Donc, on aimerait que vous nous appuyiez peut-être dans cela, parce que ce n'est pas un travail qui est facile ; ce sont des organisations très bien organisées - et c'est ce que nous voulons - mais beaucoup soutenues, et dès fois c'est au détriment de l'Etat et de certaines de nos disciplines. Mais nous allons travailler dans cela pour essayer de régler au mieux le travail que nous voulons faire.

J'ai demandé également aux membres du cabinet de travailler sur les arrêtés interministériels, parce que c'est au niveau des arrêtés interministériels qu'on définit toutes les primes. On ne peut pas faire quelque chose en dehors de cela. L'arrêté interministériel doit être révisé pour permettre justement à ces disciplines-là d'avoir accès à un peu plus de financement.

Ça, c'est ce que je peux donner comme réponse par rapport aux « disciplines peu connues » et précisément à la fédération malienne des personnes vivant avec handicap.

Merci Monsieur le Président. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Je pense que les Honorables membres du CNT sont satisfaits, ont reçu les réponses aux questions qu'ils ont posées.

Donc, nous allons passer ce **projet de loi** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 132
Contre : 00
Abstention : 00

Monsieur le Ministre, donc votre projet de loi a été adopté à l'unanimité des membres

du Conseil national de Transition présents dans cette salle. (*Coup de maillet*.) Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, est-ce que vous avez un petit mot de remerciement au moins à nous adresser, avant de partir ? Merci beaucoup.

Abdoul Kassim Ibrahim FOMBA, *ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne.* Merci beaucoup Monsieur le Président.

Je disais au ministre Ibrahim Ikassa MAIGA : ça me rappelle le jour où je faisais le bac et on devait attendre les résultats. (*Sourire*.)

Monsieur le Président, je tenais vraiment à vous remercier.

Je pense que c'est un exercice qui est extrêmement important, parce que ça nous permet aussi de rentrer dans nos dossiers et d'essayer de défendre ; et vu qu'on ne sait pas à l'avance les questions, je pense que c'est un exercice très bien.

Je vous remercie par rapport à ce que vous faites, puisque je pense que chacun est en train de jouer un rôle important par rapport à l'avancée, au Mali Coura dont on parle. Vous, vous avez un rôle extrêmement important, merci pour cela.

Je pense que le fait d'adopter l'inspection va énormément nous aider. J'imagine qu'un jour j'aurai à passer pour dire si oui ou non ça a été efficace ou pas. Mais je suis certain que ça va améliorer les choses à l'interne. Nous allons faire de notre mieux pour que ce pourquoi cela a été créé, puisse donner les fruits qu'il faut, et surtout améliorer notre gouvernance interne. Surtout, – un des Honorable l'a souligné – notre département, ce n'est pas un département facile. Je pense qu'avec cette inspection ça va énormément nous aider dans la gouvernance interne.

Merci énormément aussi à ma Commission… (*Sourire*.). La Commission en charge de la jeunesse et des sports - je ne sais pas si toutes les Commissions sont comme ça – est vraiment une Commission extraordinaire. *(Applaudissements.)* Merci à tous les membres de la Commission, pour votre attention, vos orientations. Vous nous aidez énormément. Nous continuerons à rester à votre disposition en cas de besoin. Merci également à tous les autres Honorables ici.

(*A l'endroit de Mme GADIJGO*) Avez-vous dit que vous avez essayé de me joindre deux fois ? Peut-être que ce n'était pas officiellement. Sinon, je ne m'en souviens pas. Je reçois tout le monde. Le bureau où on reçoit, c'est le marché là-bas. (*Sourire*.) Vraiment, je suis ouvert à tout le monde. Merci beaucoup en tout cas de m'avoir accordé beaucoup de votre temps, et certainement à très bientôt !

Merci à mes collègues aussi qui me donnent des bouts de notes chaque deux, trois minutes. Merci beaucoup pour le travail. Un autre travail est en train de commencer.

Merci à tout le monde.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci à tout le monde.

Bien ! Donc, nous allons passer au dernier projet de loi, qui va être défendu par le ministre chargé des Relations.

- **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-31/CNT</u> : PROPOSITION DE LOI PORTANT STATUT DES EXPERTS JUDICIAIRES AU MALI.**

Je donne la parole au président de la Commission des Lois.

Dr Souleymane DE, *président de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République.* Merci Monsieur le Président.

Je voudrais simplement rappeler ici à M. le Président que cette présentation ne doit pas faire l'objet de débat parce que le débat avait déjà été fait. C'est une proposition de loi qui avait été présentée ici et c'est au moment de continuer le débat qu'un Honorable avait soulevé une question et que le Président avait demandé en ce moment à la Commission de repartir remettre de l'ordre dans son dossier final.

Je voudrais rappeler surtout que cette Proposition de loi avait été défendue ici par la Commission, avait fait l'objet de débat par la Commission. Vous pouvez vérifier cela sur le projet d'ordre du jour n°23-009/CNT-RM du 22 juin 2023. Donc, nous revenons aujourd'hui avec cette fois-ci, le texte finalisé prenant en charge toutes les observations des Honorables ici pour qu'on puisse enfin l'adopter.

Encore une fois, ce n'est pas pour reprendre le débat, c'est cette fois-ci pour notifier et certifier que tout a été fait.

J'invite l'Honorable SAYE à venir donner lecture du rapport à la place de Boubacar N. DIALLO, absent.

Housseini SAYE, *membre de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président. Merci beaucoup. Ça a été très laborieux.

Bien ! Donc, nous avons un avis de la Commission de la Promotion de la Femme, de la Famille, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi.

Je voudrais leur demander de lire vraiment la conclusion. Il n'y a plus de combattants ici. (*Sourire*.)

Mme Zaleha ABDOULULAYE, *rapporteure de la Commission de la Promotion de la Femme, de la Famille, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi,* donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.

M. le Président : Merci beaucoup Zaleha.

Bien ! Il n'y a pas d'amendement, donc Monsieur le Ministre, nous vous donnons la parole pour réagir.

Ibrahim Ikassa MAIGA, *ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions, assurant l'intérim de son homologue de la Justice et des droits de l'homme, garde des sceaux.* Merci Monsieur le Président.

Honorables membres du Conseil National de Transition, au nom du Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, absent pour les nécessités de la rentrée judiciaire qui mobilise l'ensemble du monde de la justice aujourd'hui, j'ai l'honneur de représenter le Gouvernement pour apporter notre pleine caution à l'adoption de cette proposition de loi portant Statut des Experts Judiciaires au Mali qui est une initiative lumineuse de l'Honorable Ladji DEMBELE qui l'a proposée.

Au nom du Ministre de la Justice, je voudrais justement indiquer que le porteur est bien à propos dans ce domaine confirmé, parce que c'est un expert confirmé et il a su, pendant l'exercice de cette fonction d'expert judiciaire, apprécier toutes les insuffisances pour pouvoir initier cette proposition qui comble ces insuffisances-là et apporte des innovations, des avancées substantielles en matière d'expertise judicaire au Mali. Donc, c'est pour cela que nous ne pouvons qu'accompagner cette proposition de loi pour une adoption rapide.

Je vous remercie de votre attention.

Merci.

M. le Président. Merci. Voilà, c'est simplement ça que nous cherchons, que le Gouvernement nous porte la loi et dise qu'il est d'accord avec la loi. Voilà ! Ladji DEMBELE, c'est ce qui convient. Ce n'est pas ce que tu cherches ? … Oui, « *Ayiwa, a banan* » (*Langue Bambara*.)

Alors, est-ce qu'il y a des collègues qui veulent intervenir dans le débat général ?... Il n'y en a pas.

Donc, on passe la **proposition de loi** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 122
Contre : 00
Abstention : 00

La Proposition de loi portant Statut des Experts Judiciaires au Mali a été adoptée à l'unanimité des membres du Conseil National de Transition présents dans cette salle. (*Coup de maillet*.)

Merci beaucoup et félicitations Monsieur le Ministre ! Et félicitations Ladji DEMBELE ! *(Applaudissements).*

Bien ! Alors, nous allons maintenant passer aux **rapports de renvoi**.

❖ **RENVOI DE L'EXAMEN DES DEPOTS N° 22-65/CNT, N° 23-65/CNT, N° 23-61/CNT, N° 23-62/CNT, N° 23-60/CNT, N° 22-72/CNT, N° 22-70/CNT, N° 22-38/CNT, N° 22-63/CNT, N° 23-69/CNT ET N° 22-64/CNT**

- **Dépôt n° 22-65/CNT :** Proposition de loi portant Service Militaire Volontaire en République du Mali. **(Com. Défense) ;**

- **Dépôt n° 23-65/CNT :** Projet de loi portant modification de l'Ordonnance n° 09-016/P-RM du 20 mars 2009 portant création de l'Institut national de la Statistique. **(Com. Finances) ;**

- **Dépôt n° 23-61/CNT :** Projet de loi portant Code pénal. **(Com. Lois) ;**

- **Dépôt n° 23-62/CNT :** Projet de loi portant Code de procédure pénale. **(Com. Lois).**

- **Dépôt n° 23-60/CNT :** Proposition de loi portant modification de l'ordonnance n° 2019-011/P-RM du 27 mars 2019 portant création de l'Institut National de Santé Publique (INSP). **(Com. Lois) ;**

- **Dépôt n° 22-72/CNT :** Proposition de loi portant modification de la loi n° 2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de création, de l'organisation et du contrôle des services publics. **(Com. Lois) ;**

- **Dépôt n° 22-70/CNT :** Proposition de loi portant loi pour la Création de la Monnaie Cryptographique et de la Banque Centrale Nationale en République du Mali. **(Com. Lois) ;**

- **Dépôt n° 23-38/CNT :** Proposition de loi portant Code d'éthique et de déontologie des membres du parlement **(Com. Lois) ;**

- **Dépôt n° 22-63/CNT :** Proposition de loi portant loi de création du Comité de Contrôle des ONG en République du Mali. **(Com. Lois) ;**

- **Dépôt n° 22-69/CNT :** Proposition de loi portant loi pour la Création du Comité de Développement Local (CDL) au Niveau des Villages,

Fractions ou de Quartiers et de la Taxe de Pollution (TPO) en République du Mali. **(Com. Adm) ;**

- **<u>Dépôt n° 22-64/CNT</u> :** Proposition de loi portant Création de l'Ordre des Géologues en République du Mali. **(Com. Mines) ;**

- **<u>Dépôt n° 23-66/CNT</u> :** Projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre certaines mesures par ordonnances. **(Ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions) (Com. Lois) ;**

La première Commission à laquelle je donne la parole, c'est la Commission Défense pour son rapport de renvoi.

Fousseynou OUATTARA, *vice-président de la Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile, donne lecture du rapport de renvoi de sa Commission sur le dépôt n° 22-65/CNT à la prochaine session ordinaire pour compléments d'informations.*

M. le Président. Merci beaucoup. Donc la plénière prend acte.

La Commission des Finances.

Mme MAIGA Fatoumata Aliou TOURE, *rapporteure générale de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé et des Industries, donne lecture du rapport de renvoi de sa Commission sur le dépôt n° 23-65/CNT à la prochaine session ordinaire pour compléments d'informations.*

M. le Président. Merci. Nous prenons acte de cela.

La Commission des Lois.

Dr Souleymane DE, *président de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture des rapports de renvoi de sa Commission sur les dépôts n° 23-61/CNT, n° 23-62/CNT, n° 23-60/CNT, n° 22-72/CNT, n° 22-70/CNT, n° 22-38/CNT et n° 22-63/CNT à la prochaine session ordinaire pour compléments d'informations.*

M. le Président : Merci beaucoup. La plénière prend acte de votre demande de renvoi.

La Commission de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation Nationale.

Gabriel COULIBALI, *rapporteur de la Commission de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation Nationale*, donne lecture du rapport de renvoi de sa Commission sur le dépôt n° 22-69/CNT *à la prochaine session ordinaire pour compléments d'informations.*

M. le Président.: Merci. Nous prenons acte.

La Commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau : Assane SIDBE.

Assane SIDBE, *président de la Commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau, donne lecture du rapport de renvoi de sa Commission sur le dépôt n° 22-64/CNT.*

M. le Président. Merci beaucoup. Nous prenons acte de votre demande de renvoi.

Chers Collègues, vraiment merci beaucoup.

Merci à ceux qui sont restés jusqu'à 15 heures moins le quart. D'autres sont partis, mais certes, vous êtes restés dans cette salle pour travailler pour la nation malienne. Merci d'être restés.

Au nom du Président du Conseil National de Transition, je vous dis merci pour cette volonté de travailler pour ce pays.

Monsieur le Ministre, merci beaucoup à vous aussi parce que vous êtes resté avec nous jusqu'à 15 heures moins le quart.

Merci beaucoup.

La séance est suspendue. (*Coup de maillet.*)

***

*La séance est reprise le **jeudi 14 décembre 2023** à 9 h 02 min.*

Présidence de l'Honorable Malick DIAW, président du Conseil national de Transition.

Secrétaires parlementaires :

- DrAmadou DIALLO,

- Mme Oumou SANOGO

M. le Président. Chers collègues du CNT, Messieurs les membres du Gouvernement, comme vous le savez, nous allons poursuivre notre séance plénière suspendue le 7 décembre dernier.

- **Modification de l'ordre du jour pour l'inscription de l'examen du <u>dépôt n° 23-67/CNT</u> : Projet de loi autorisant la ratification de l'Accord de financement, signé à Bamako, le 07 juin 2023 entre le Gouvernement de République du Mali et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le Projet de Financement du Projet de Restauration des Terres Dégradées au Mali.**

Je voudrais vous indiquer que suite à la Conférence extraordinaire des présidents qui s'est tenue hier mercredi 13 décembre 2023, l'ordre du jour initial a été légèrement modifié avec l'inscription d'un nouveau projet de loi dont l'examen en urgence a été demandé par le Premier ministre. Il s'agit du **dépôt n° 23-67/CNT**.

- **Lecture de l'ordre du jour modifié.**

(Ordre du jour modifié adopté)

❖ **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-58/CNT</u> : PROJET DE LOI PORTANT LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 2024 – 2ème PARTIE : MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES**

A présent, nous allons continuer avec l'examen de la loi de finances pour l'exercice 2024.

Comme vous le savez, après le vote de la première partie consacrée aux conditions générales de l'équilibre budgétaire, nous abordons donc la deuxième partie relative aux différents **programmes** et **dotations**.

Avant d'inviter le Président de la Commission des Finances pour la présentation de son rapport sur cette seconde partie du budget 2024, je voudrais encore une fois, au nom du Conseil National de Transition, réitérer les mots de bienvenue à l'endroit des ministres Ismaël WAGUE qui représente le ministre de la Refondation Ikassa, et du ministre de l'Economie et des Finances SANOU.

Merci et bienvenue au Conseil National de Transition !

Sur ce, Mesdames et Messieurs, le vice-président de la Commission Finances, l'Honorable Abdine KOUMARE, vous avez la parole.

Abdine KOUMARE, *vice-président de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé et des Industries, introduit le rapporteur de sa Commission.*

Mme MAIGA Fatimata Aliou TOURE, *rapporteure générale de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé et des Industries, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable TOURE et merci à la Commission.

A présent, je vais inviter toutes les autres Commissions à venir donner lecture de leurs rapports d'avis, à commencer par la Commission des Travaux Publics, des Domaines, de l'Habitat et des Transports.

L'Honorable KEITA.

Kassim KEITA, *rapporteur de la Commission des Travaux Publics, des Domaines, de l'Habitat et des Transports, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci à la Commission. Merci Honorable Kassim KEITA.

La Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme.

Sidy SOUMAORO, *rapporteur de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci à la Commission. Merci Honorable SOUMAORO.

La Commission de la Santé, du Développement Social et de la Solidarité.

Bilaly KEITA, *rapporteur de la Commission de la Santé, du Développement Social et de la Solidarité, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci à la Commission. Merci Honorable Bilaly et faites attention au copier-coller.

J'invite à la tribune le rapporteur de la Commission de la Promotion de la Femme, de la Famille, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi.

Mme Zaleha ABDOULAYE, *rapporteure de la Commission de la Promotion de la Femme, de la Famille, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci à la Commission. Merci Honorable Zaleha ABDOULAYE.

Le rapporteur de la Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile.

Boubacar SOW, *membre de la Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci à la Commission. Merci Honorable SOW.

Le rapporteur de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République.

Me Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci à la Commission. Merci Honorable DIALLO.

Le rapporteur de la Commission de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation Nationale

Gabriel COULIBALY, *rapporteur de la Commission de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation Nationale, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci à la Commission. Merci Honorable COULIBALY.

J'invite le rapporteur de la Commission des Affaires Etrangères, des Maliens Etablis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine à prendre la parole.

Sambou Diadié FOFANA, *rapporteur de la Commission des Affaires Etrangères, des Maliens Etablis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci à la Commission. Merci Honorable Sambou Diadié.

A présent, la parole est au rapporteur de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement.

Kassoum Moussa DIARRA, *rapporteur de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci à la Commission. Merci Honorable Kassoum Moussa DIARRA.

Et enfin, le rapporteur de la Commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau.

Mountaga DIAKITE, *rapporteur de la Commission des Mines, de l'Energie et de l'Eau, donne lecture de son rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci à la Commission. Merci Honorable DIAKITE.

Donc, après la lecture de tous les rapports d'avis, Monsieur le Ministre, je vais demander à la secrétaire parlementaire SANOGO de donner également lecture des propositions d'amendements et après vous allez réagir uniquement sur ces amendements présentés pour ensuite revenir plus tard réagir sur les rapports proprement dits.

- **Lecture des trois (3) propositions d'amendements présentées par la Commission des Finances.**

M. le Président : Merci Honorable SANOGO.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour réagir sur les amendements.

Alousséni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances*. Bonjour Honorable Président du CNT.

Bonjour chers Honorables membres du Conseil National de Transition.

Nous sommes toujours heureux de nous retrouver parmi vous, parce que c'est des échanges qui nous permettent d'améliorer toujours tout ce que nous faisons.

Par rapport au projet de loi des finances 2024, nous venons d'avoir lecture des amendements et nous partageons tous les trois amendements qui viennent d'être évoqués. Les deux premiers sont des amendements qui sont des erreurs matérielles, le dernier c'est pour conformité. Nous nous étions projetés sur 2024, donc lors de nos discussions avec la Commission des Finances nous avons échangé sur le fait qu'il faut se reporter sur 2023 ; donc nous adoptons, nous sommes d'accord avec les trois amendements.

Merci beaucoup**.**

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Chers membres du CNT, est-ce qu'il y a un orateur d'opinion contraire sur un amendement avant de passer au vote ?... Non.

Donc, on passe au vote des **amendements groupés**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour :	**132**
Contre :	**00**
Abstention :	**00**

Ces amendements groupés sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Donc, Monsieur le Ministre, je vous invite maintenant à régir sur les rapports proprement dits.

Alousséni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances*. Merci Honorable Président du Conseil National de Transition.

S'agissant du rapport qui vient d'être présenté, il cadre parfaitement avec l'esprit et le texte du budget qui vient d'être présenté et ça donne aussi clairement les conclusions qui sont sorties de nos différents échanges avec la Commission Finances que je remercie et que je salue ici, la Commission avec laquelle nous avons régulièrement des échanges même en dehors du cadre des écoutes ; des échanges qui nous permettent toujours de nous accorder et de pouvoir améliorer tout ce qui peut être fait dans l'exécution du budget et dans l'atteinte des objectifs dans l'exécution budgétaire. Tout ceci devant contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations en passant par une bonne gouvernance des ressources de l'Etat tout en assurant une meilleure collecte des recettes et une meilleure distribution des dépenses efficaces dans ce contexte de rareté des ressources.

Il a été fait également lecture de beaucoup de recommandations de la part de la Commission saisie au fond et de l'ensemble des Commissions saisies pour avis. Par rapport à ces recommandations, nous les notons et nous allons essayer autant que faire se peut, dans la limite de nos possibilités budgétaires, de pouvoir les mettre en œuvre.

Je voudrais surtout rappeler que le budget est un exercice difficile qui nécessite qu'on ait une vision très large de l'ensemble de la situation économique du pays tout en essayant de tenir compte non seulement du plan d'action prioritaire du Gouvernement qui a été adopté par le CNT, mais également en tenant compte de l'évolution de l'environnement. Nous savons que nous vivons dans un environnement qui est extrêmement changeant, la conjoncture bouge régulièrement compte tenu de la situation politique que la sous-région connait et compte tenu des orientations que nous avons prises depuis 2020, toute chose qui font que nous sommes dans un environnement qui fait que ce n'est pas évident. Les bailleurs de fonds ne sont toujours pas venus par rapport aux appuis budgétaires et également la sous-région ne facilite pas et les institutions de financement sont souvent instrumentalisées pour essayer d'asphyxier notre économie. Tout cela fait que compte tenu des difficultés que nous connaissons aujourd'hui, difficultés liées non seulement à l'absence d'investissement pendant un long moment dans notre pays, mais également au fait que notre orientation est telle que nous devons faire face à beaucoup de choses et à beaucoup de défis en même temps.

La principale difficulté du sous-développement, c'est le manque de capital. Nous n'avons pas suffisamment de ressources pour assurer le développement de nos pays. Si nous avons accès à des ressources importantes, c'est évident que tous nos projets, toutes les énergies et toutes les intelligences que nous avons vont concourir nécessairement très rapidement à rendre notre pays émergent. Voilà pourquoi nous étions obligés d'être imaginatifs en nous disant que nous avons des ressources importantes dans notre pays qu'il faut essayer de valoriser. Ces ressources, c'est l'eau, c'est l'air, c'est les hommes ; et pour pouvoir mettre tout ça en œuvre, il faut qu'on cherche les ressources financières. Voilà pourquoi nous nous sommes focalisés particulièrement sur le secteur des mines parce que nous savons que toute la convoitise que notre pays connait, c'est à cause de ces ressources. Pourquoi nous même nous n'allons pas nous donner les moyens pour avoir ces ressources à disposition et tirer le meilleur parti afin de financer tout ce que nous envisageons ? C'est ainsi que nous avons mis en œuvre toutes nos énergies pour pouvoir revoir le code que vous avez bien voulu adopter ici à l'unanimité des membres présents ; également nous sommes sur les décrets d'application qui doivent sortir avant le 31 décembre. J'ai toujours rappelé que ce code

va nous permettre d'avoir les ressources financières suffisantes pour réaliser l'essentiel des ambitions que nous avons aujourd'hui.

Donc, en l'absence de ces ressources nous sommes obligés de faire un arbitrage très serré entre les différentes composantes de nos activités tout en tenant compte de l'orientation stratégique qui est dégagée à travers les différentes références qui ont été données dans le document de rapport de Commission. Il s'agit du cadre stratégique de la refondation, du cadre stratégique de la relance pour le développement durable. Voilà les cadres et le plan d'action du Gouvernement qui nous servent de boussole pour essayer de trouver les équilibres.

Pour aller un peu plus dans les recommandations par rapport à la Commission des Transports, il a été fait mention d'augmenter le budget et cela - l'augmentation des budgets - est apparu à plusieurs niveaux. Nous allons essayer autant que faire se peut de voir et nous comptons faire au cours de l'année 2024 un collectif sûrement pour demander d'améliorer les dépenses parce que nous comptons vraiment, les actions que nous voulons entreprendre, nous estimons que nous pourrons avoir des recettes supérieures aux prévisions qui sont là. Ce qui va nécessiter un collectif pas pour venir réduire les dépenses, mais au contraire pour venir améliorer les dépenses. Nous allons tenir compte de toutes les options qui ont été posées sur la table en matière d'augmentation du budget, ce qui a été évoqué régulièrement dans les interventions.

Un autre élément qui est sorti régulièrement, il s'agit de la mise à disposition à temps des ressources et d'éviter les retenues sur les budgets en cours d'exécution. Nous rappelons que c'est un exercice difficile pour nous-même de dire chaque fois aux ministères : il faut reporter les dépenses ou il faut attendre. Mais il faut reconnaitre que la cadence des dépenses doit suivre nécessairement la cadence des recettes. Si nous ne faisons pas attention et que nous engageons plus les dépenses sans tenir compte trop au départ de la cadence des recettes, cela peut entrainer un goulot d'étranglement au niveau de la dette intérieure, parce que si nous lançons des marchés et qu'à un certain niveau il s'agit de les payer et que les recettes ne suivent pas, on va avoir une dette intérieure qui s'amplifie ; ce qui pourrait également créer des tensions à d'autres niveaux. Donc, c'est ce qui explique surtout le fait que souvent les budgets ne sont pas correctement exécutés à temps, que souvent on a des coupes budgétaires.

Il a été rappelé également le fait qu'on est dans un environnement extrêmement changeant et cet environnement est fait de telle sorte qu'il faut faire souvent face à des imprévus ou à beaucoup d'autres choses. Vous avez vu qu'en matière de défense, nous sommes obligés tous les jours de nous ajuster, avec le départ de la MINUSMA. Il faut nécessairement nous ajuster. Les différentes crises qui ont été évoquées dans le rapport font que nous sommes obligés chaque fois de tenir compte de ces différentes choses.

Il y a le budget de la santé dont on a parlé qui était de 140 milliards et qui est passé à 154 milliards ; et on avait 20 milliards qui étaient prévus pour la Covid, compte tenu du recul de cette pandémie, nous avons orienté au moins 9 milliards des dépenses sur la gratuité. C'est pour dire que la gratuité a été fortement améliorée en 2023. Il y a même eu l'Inspection des finances qui a fait un rapport sur les gratuités et qui a démontré que le budget qui est engagé là-dessus est inférieur de l'ordre de 6 milliards. Voilà pourquoi nous tenons et nous allons au cours de l'exercice budgétaire 2024 rattraper ce gap.

Il y a eu beaucoup de recommandations par rapport au ministère de la Défense. Je voudrais également les rassurer qu'on est en train de tout mettre en œuvre pour réaliser tout ce qui a été évoqué. L'hôpital militaire est en cours de réalisation. La LOPM est

finie, le ministère de la Défense est en train de travailler pour une nouvelle LOPM. La LOPSI ???? va finir et les démarches vont commencer pour une nouvelle loi, parce que - je vous rappelle - la Constitution a prévu que désormais ces deux secteurs vont être dirigés par des textes de cette nature.

Il y a d'autres Commissions qui ont évoqué le fait d'ériger les budgets en lois, mais je pense que cela ne me semble pas pertinent à ce stade, compte tenu du fait que si on les érige à ce stade, cela va les enlever de l'arbitrage budgétaire ; or, ce sont des secteurs qui aujourd'hui peut-être connaissent des difficultés mais qui peuvent s'améliorer dans le temps. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut que nous soyons tous ensemble et que nous suivions ensemble ce secteur et que nous veillions à ce que tous les investissements nécessaires puissent être réalisés sans pouvoir nous lier les mains. Parce qu'en cas de crise, - personne ne sait - on ne peut pas toucher à ces dépenses parce qu'elles sont érigées par des textes qui ne pourront pas être modifiés.

Il y a eu beaucoup de recommandations. J'ai retenu pour le Ministère de l'Energie et de l'Eau où il y a eu des réformes structurelles qui sont demandées. Je pense que ça, c'est ce qu'on est en train d'essayer de faire. Les investissements, c'est ce que nous essayons de faire à travers toutes les missions que nous organisons avec les pays amis qui nous aideront sûrement à mettre en place des barrages hydroélectriques, des centrales solaires, de l'énergie nucléaire et également tout ce qui est dit par rapport à la soumission de l'EDM aux marchés publics. C'est quelque chose pour lequel nous nous battons et qui est en train d'être mis en œuvre.

Également au niveau du secteur des mines, il a été évoqué la question de renforcer le secteur des mines. C'est pourquoi dans le contenu local on a prévu 1 % du chiffre d'affaires des sociétés minières qui doit aller justement dans le renforcement. C'est 0,75 % du chiffre d'affaires des mines qui doit aller dans le renforcement des capacités de ce secteur parce qu'on a effectivement vu que ce secteur connait beaucoup de difficultés. La Direction Générale de la Géologie et des Mines qui a pour rôle d'être permanemment sur le terrain, de contrôler les sociétés minières, de voir leurs productions, l'effectif qui est là, est-ce que ce sont des maliens ? Est-ce que c'est des étrangers ? Pourquoi on ne prend pas de maliens ? Est-ce que le contenu local est respecté ? Pour tout cela, on a même envisagé de créer la police minière pour surveiller les dégâts que ce secteur peut causer s'il n'est pas contrôlé sur l'environnement, etc. 0,75 % du chiffre d'affaires des mines, c'est extrêmement élevé. Je pense que les mines ont en moyenne globalement un chiffre d'affaires qui tourne autour de 5 000 milliards. Donc 1 %, c'est dans l'ordre de 50 milliards de FCFA. Si on arrive à injecter ça pour renforcer le secteur des mines, comme c'est 0,75 %, ça va nous amener dans les 30 milliards ou 35 milliards, ce serait largement suffisant à notre avis pour assurer ces investissements.

J'ai dû sauter comme ça pour ne pas monopoliser le temps. En tout cas, je suis tout à fait d'accord que ces recommandations vont nous permettre encore de mieux affûter nos actions dans l'exécution du budget et nous n'hésiterons pas à revenir vers vous s'il y a des choses qui seront possibles de faire.

Merci Monsieur le Président. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Honorable Rahamata Diaouré, vous avez la parole.

Mme Rahamata DIAOURE. Bonjour et merci Monsieur le Président.

Bonjour Monsieur le Ministre.

Bonjour les membres du cabinet du Ministre.

Bonjour chers collègues.

Moi, c'est une constatation, concernant la rédaction du texte. Je ne remets pas en cause du tout la technicité et l'expertise de mes collègues de la Commission des Finances, mais à la page 4 et à la page 5 il me semble que nous sommes victimes encore, Monsieur le Président, de ce qu'on appelle le copier-coller. Quand on parle de la Cour constitutionnelle, on écrit : « Aux termes de la constitution du 25 février 1992… », ce texte est caduc. Donc, mettons seulement : « Aux termes de la constitution… »

Concernant le Conseil Economique, Social et Culturel, il me semble qu'il a lui aussi changé de nom. Intégrez **l'environnement**.

Merci beaucoup.

M. le Président. Merci Honorable DIAOURE pour ces corrections et la Commission a bien noté, j'espère.

Merci à la Commission d'apporter ces corrections**.**

Honorable Aïchata CISSE.

Mme HAIDARA Aïchata CISSE. Merci Monsieur le Président.

Monsieur les Ministres, chers collègues, bonjour.

Ma collègue Rahamata a marché sur ma langue, donc je ne vais pas revenir sur ce qu'elle a dit.

Je commence par féliciter la Commission pour la clarté du rapport.

J'avais déjà félicité le Ministre des Finances, mais je réitère mes félicitations devant lui - vraiment lui et ses collaborateurs - pour avoir dirigé avec succès le département malgré la conjoncture mondiale et les sanctions illégales qui, de mon point de vue, sont encore là à travers la BECEAO.

Je ferai aussi un clin d'œil à la Douane malienne, parce qu'ils sont en train de faire des miracles.

Monsieur le Ministre, je repose une question, que j'avais posée lors du vote de la première partie. Je ne me suis peut-être pas fait comprendre, donc je vais la reposer de façon plus claire.

Vu la conjoncture très difficile pour les opérateurs économiques, avez-vous prévu des compensations pour ceux qui doivent de l'argent aux impôts et à qui l'Etat doit énormément d'argent pour non-paiement de leurs mandats ? Est-ce que vous avez prévu quelque chose pour eux ? Parce que - je le répète devant vous- ce n'est pas juste que l'Etat doit aux opérateurs économiques et qu'on ferme leurs entreprises parce qu'ils ne payent pas. Est-ce que vous avez prévu un système de compensation ?

Ma deuxième préoccupation concerne le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ; c'est un ministère transversal, et moi je trouve que le montant qui a été alloué à ce Ministère est insuffisant. Donc je m'en vais poser la question suivante : que comptez-vous faire en cas d'imprévus et d'urgence, s'il venait à épuiser leur budget ?

Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour, encore une fois, féliciter l'Armée et féliciter le Ministre des Finances, parce que si nos forces de l'ordre parviennent à récupérer Kidal, je vous félicite Monsieur le Président principalement pour ça. Parce que vous êtes mon Président, je sais aussi que vous étiez aux manœuvres par rapport à la libération de Kidal. Je félicite le Ministre parce qu'il a été aussi à la hauteur par rapport au financement des troupes sur le terrain.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Honorable CISSE.

Honorable Souleymane DE.

Dr Souleymane DE. Merci Monsieur le Président.

Bonjour chers collègues, MM. les membres du Gouvernement.

Je n'ai pas pour habitude de parler quand on parle de budget, parce que je ne suis pas dans mon domaine, mais pour une fois je voudrais, Monsieur le président, venir aujourd'hui poser deux questions qui me semblent très importantes, parce que je n'arrive pas à comprendre jusqu'à ce niveau.

Je voudrais rappeler ici que la Commission des Lois intervient dans l'examen du budget des Institutions de la République, du Ministère de la Justice, du Ministère de la Refondation, du Ministère délégué et des Autorités Administratives Indépendantes et c'est à ce titre que je voudrais rappeler ici que - M. le Ministre l'a dit tout de suite ici même devant le CNT - nous avons adopté le PAG du Gouvernement et l'axe 3 de ce PAG porte sur l'organisation des élections générales. Ayant à ma charge - je parle au nom de la Commission des Lois -, il se trouve que les entités à intervenir en matière électorales pour les élections, je n'ai pas vu trace du budget des élections marquant la fin de la Transition. Jusqu'à cet instant pour nous hein... La Transition, oui, jusqu'à cet instant. La Transition étant prévue pour prendre fin en 2024, nous n'avons pas vu trace du budget des élections générales ni au niveau de l'AIGE, ni au niveau du Ministère de l'Administration Territoriale. Je voudrais bien poser la question à M. le Ministre des Finances : où se situe ce budget consacré aux élections, marquant la fin de la Transition ?

Si la réponse est de nous dire que ce budget est au niveau des charges communes, je voudrais m'empresser pour poser la question : est-ce que c'est là-bas que doit être positionné le budget des élections ? D'autant plus que l'axe 3 du PAG, comme je viens de dire, est un axe très bien défini avec des priorités portant sur le renforcement du système électoral et l'organisation des élections générales, apaisées, crédibles et transparentes. Ça voudra dire que les activités sont précisément et clairement déclinées. Pour ce titre, je ne pense pas qu'on puisse nous donner comme réponse que c'est dans la partie consacrée aux charges communes qu'on doit retrouver ce budget-là.

C'est la question que je pose au Ministre des Finances pour des éléments de compréhension.

Deuxième question. Je le dis ici, c'est la Commission en plus qui a pour attribution d'intervenir en matière de justice et en matière de droit de l'Homme. Et je n'ignore pas, Monsieur le Ministre, que le Mali traverse une crise récurrente depuis plusieurs années. Pour autant, pensez-vous que c'est dans tous les domaines qu'il y a lieu d'opérer des gels ? Je préfère parler comme ça de façon générale. Est-ce que vous pensez que même si nous sommes en crise, c'est dans tous les domaines qu'il faudra opérer des gels ? Je le dis en connaissance de cause parce que vous avez entendu ici parler du Ministère de la Justice. Le fait de geler le crédit du Ministère de la Justice altère naturellement de façon négative les résultats que nous recherchons en matière de préservation des indicateurs, de la garantie que nous cherchons tous. Je parle, bien sûr, des questions relatives aux droits de l'Homme. Et c'est pour ça d'ailleurs que vous avez dû entendre dans notre rapport une des recommandations demandant à ce que la Maison Centrale d'Arrêt de Bamako soit sur une ligne prioritaire. Pour toutes les coupures d'électricité que nous connaissons, - je ne cache à personne ici - nous sommes à un seuil d'engorgement de la Maison centrale d'arrêt au dernier chiffrage. Et cela remonte de plus deux semaines, on était à 4026 détenus là-bas pour une prison dont la capacité ne devrait pas excéder 400. 4026 détenus où on a même ce qu'on appelle le régime des prisonniers couchés et assis ; c'est le terme approprié là-bas. Vous imaginez que quand on a une coupure d'électricité dans cet endroit, où les gens sont comme dans une fourmilière, comment on peut y arriver. Je parle encore une fois des questions de droits de l'Homme. Je ne le souhaite à personne, mais personne aussi

n'est à l'abri de se retrouver un jour de l'autre côté, que ça soit dans le bon chemin, ou par je ne sais pas, que DIEU nous en préserve.

Je voudrais finir par vous dire également que ces gels que vous opérez, j'ai bien lu, je l'ai dit hein, j'ai précisé que je ne suis pas financier, mais en faisant une lecture croisée des dispositions de la loi 2013-028, modifiée, l'article 17 qui porte sur les autorisations d'engagement, l'article 23 qui porte sur les autorisations d'engagement, les crédits ouverts, et surtout les autorisations d'emploi – je parle en gros des reports de crédit - et l'article 44 qui a été bien expliqué ici par le vice-président bien avant le premier jour, comme aujourd'hui, je voudrais comprendre les gels des investissements. Encore une fois, ça revient à la même question. Le gel des investissements, je ne le retrouve pas personnellement, je ne le mets pas dans les dispositions que je viens de citer. Soit c'est moi qui ai mal compris, alors je voudrais comprendre, Monsieur le Ministre : pourquoi il y a le gel des investissements ? Surtout quand il s'agit de certaines entités encore qui, au rayonnement du Mali, doivent être dans leur plénitude d'opérationnalisation, d'opérationnalité même. Je parle de la Direction Générale par exemple du Contentieux de l'Etat.

Je vous rappelle que cette Direction relève de nous en matière d'examen du budget. Je parle même de la Direction Nationale des Archives. Nous pensons qu'à partir de ces entités, déjà il y a des missions extrêmement importantes qui leur sont dévolues, qui font qu'en gelant les investissements à leur niveau, nous sommes dans une situation malheureuse de précarité quant à la préservation de nos données très importantes, et surtout de l'efficacité même de l'administration d'Etat en matière de gouvernance.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable Souleymane DE.

Honorable Sambou Diadié FOFANA.

Sambou Diadié FOFANA. Merci Honorable Président.

En tant que rapporteur de la Commission des Affaires Etrangères ayant participé de façon constante aux écoutes organisées par la Commission des Finances, j'avoue que nous avons beaucoup compris et appris.

Qu'à cela ne tienne. Il est important de poser certaines questions. Je crois que les réponses auxquelles questions permettront à beaucoup d'entre nous ici de façon solennelle, de comprendre un peu les enjeux des finances publiques, parce que c'est de ça qu'il s'agit en réalité.

Alors, Monsieur le Ministre, nous sommes dans une période d'essai du budget programme depuis 5 à 6 ans. A quand l'évaluation définitive et à quand l'application pure et simple du budget programme ? Parce que jusque-là, il ressort constamment qu'il y a beaucoup de difficultés à appliquer ce programme, et les gens ne se retrouvent pas dedans. Il y a une duplicité qui fait qu'on ne sait pas est-ce qu'on est dans l'ancien programme ou si on est dans le nouveau programme. Il faut clairement qu'on sorte de cette situation ambiguë.

La deuxième inquiétude que j'ai, c'est par rapport aux recettes. D'une définition générale, recettes : c'est les recettes internes, les recettes externes. Aujourd'hui ça fait 2 ans presque que nous sommes en train d'assurer notre fonctionnement financier avec nos recettes internes. Qu'en est-il aujourd'hui ? Ou quelles sont les perspectives par rapport aux recettes externes ? Je le dis, étant bien placé d'ailleurs pour le dire, parce que je suis le rapporteur général de la Commission des Affaire Etrangères. Je me rappelle, en 2021-2022 j'ai fait un passage très récurrent pour ceux qui ont remarqué, mais de 2023 à maintenant c'est de plus en plus rare.

Merci.

M. le Président. Merci Honorable Sambou Diadié FOFANA.

Honorable Mohamed OULD MATALY.

Mohamed OULD MATALY. Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Chers collègues, assalam aleykoum.

Collaborateurs du Ministre, assalam aleykoum.

Monsieur le Ministre, je vais commencer par féliciter d'abord la Commission qui a fait un bon travail. Elle ne finit pas d'ailleurs d'être bien félicitée avec mention pilote comme on le dit.

Mais je vais commencer par ma dernière inquiétude, c'est par rapport au Ministère de l'Elevage et de la pêche. Vous savez, chez nous, notre modèle animal c'est le chameau, je ne vois aucune réalisation qui concerne la préservation de cet animal. Or, il est convoité par les pays voisins et on a la meilleure race de chameau chez nous, Monsieur le Ministre. Donc, si vous voyez qu'on multiplie, qu'on arrive à conserver les vaches, c'est parce qu'on a fait les laitières, on a fait la boucherie, on a fait beaucoup de choses ; mais pour le chameau, on ne sait rien et plutôt ça favorise l'Algérie et la Mauritanie. Or, nous là, c'est le meilleur animal qu'on préfère.

Merci.

D'autre part, pour le Ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale... Je félicite d'abord la Commission Administration qui a demandé à ce qu'on revoie un peu son budget. Moi, je pense que c'est le moment où on a plus besoin de ce Ministère, parce que moi, j'ai toujours cru au Mali, mais je n'ai jamais pensé, surtout que j'ai entendu il y a 2 ou 4 ans qu'on est en train de sanctionner l'Iran parce qu'il veut aller à un système nucléaire civil et qu'au Mali nos vaillants Ministres, je les vois à la télévision, ils sont en Chine, en Russie et ils veulent nous amener des centrales nucléaires civiles. Je ne croyais pas à ça ; ça veut dire qu'aujourd'hui on croit à notre pays. Croire, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on a une vision aujourd'hui.

Toutes les fois, il y a des visions capitalistes, socialistes et démocratiques. Aujourd'hui, on a la vision de souveraineté. C'est qu'aujourd'hui, le Mali est en train de se récupérer lui-même, et lui-même il est en train de voir sa vision. Aujourd'hui beaucoup de maliens ne savent pas qu'il y a un tournant. C'est comme ça que le Mali s'est redressé grâce à ces jeunes militaires qui ont pris le pouvoir. *(Applaudissements)* Est-ce que vous voyez ?

Aujourd'hui, on peut parler à nos populations, on peut leur parler, parce qu'en réalité on voit clair ce qui est en train de se passer, on ne regardait même pas la télévision malienne avant. Aujourd'hui on se précipite à 20 heures pour regarder ça, parce qu'on ne voit que des nouveautés : les maliens sont aux Nations Unies, ils sont en Chine, ils sont en Russie, ils sont en Turquie, ils sont présents partout et on parle bien d'eux. Nous sommes maliens, donc nous sommes contents de ce qui est en train de se passer.

Moi, je suis nomade, je prends l'exemple sur ce qui est nomade. Même si tu es pauvre, tu suis un troupeau qui regorge de femelles qui sont en gestation, tu crois à l'avenir parce que demain elles vont mettre bas et tu vas boire le lait. Aujourd'hui, même si nous sommes en résilience, on a des petites difficultés, on sait que notre pays est en train d'aller sur le bon chemin. Ça veut dire qu'on croit et on peut parler à ceux qui sont égarés.

D'autre part, l'intervention tout de suite du Ministre des Finances, il nous a apaisé parce qu'il a répondu à plusieurs questions. Moi, je fais partie de la Commission Défense, mais je vous dis, Monsieur le Ministre, malgré la poussée de notre Armée, malgré la reprise de Kidal ainsi de suite, c'est comme si ce sont des ruches des bandits qu'on a cassées et les abeilles sont parties.

Donc, les bandits aujourd'hui sont en train d'occuper le nord, ils sont en train d'empêcher le trafic.

Donc, pour nous-mêmes, les 5 régions ne participent pas à ce budget alors que nous avons du phosphate, de la bauxite, de l'or. Nous avons la route de l'Algérie, du Niger, tant qu'elles ne sont pas rétablies, ça veut dire qu'on ne va pas participer au développement de notre pays, et a fortiori rayer l'insécurité.

Cette insécurité s'est installée depuis 1990 et les populations aujourd'hui en ont marre. Elles n'ont besoin aujourd'hui que d'être sécurisée. Donc, quel que soit l'argent que vous avez octroyé à la Défense et à la Sécurité, ça ne prévoit pas cette insécurité conjoncturelle qui vient de se prononcer.

Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci Honorable OULD MATALY.

Enfin, la parole est à l'Honorable FOMBA, et après M. le Ministre interviendra et nous allons commencer les **votations**. Merci.

Aboubacar Sidick FOMBA. Merci Honorable Président.

Chers collègues membres du Conseil National de Transition,

Messieurs les Ministres.

Je commence par féliciter et encourager M. le Ministre des Finances et de l'Economie pour les efforts gigantesques et pour sa capacité à doter notre pays de son autonomie budgétaire dans un contexte de crise sécuritaire, sanitaire, diplomatique et même géopolitique.

Je félicite également la Commission des Finances pour la qualité du rapport au prix de la rigueur et aussi de la patience, sachant le nombre de jours que cette Commission fait pour le travail.

Honorable Président, je félicite encore M. le Ministre pour l'augmentation du budget en ce qui concerne la Défense, la Sécurité et la Protection Civile, la Santé, l'Education Nationale et l'Enseignement Supérieur, l'Administration Territoriale et surtout l'attribution d'un budget à l'AIGE, ce qui signifie un grand pas pour l'organisation des élections. Sans l'AIGE, il n'y a pas d'organisation et à hauteur de 5 milliards ; et enfin l'augmentation à plus de 31 milliards sur les ressources allouées au développement des ressources énergétiques qui quittent 37 milliards en 2023 pour atteindre 68 milliards en 2024.

Ceci étant, Monsieur le Président, je voudrais faire une petite remarque, peut-être plus explicative que ce que l'Honorable Rahamata DIAOURE a dit ; c'est par rapport à une référence à la Constitution du 22 juillet 2023. Je pense que dans le rapport on devait plutôt faire référence à la Constitution du 22 juillet 2023, à son article 34 qui définit le principe même de l'action publique et qui dit clairement que l'action publique est guidée par les principes fondés sur le respect de la souveraineté de l'Etat, le choix souverain du peuple et la défense de ses intérêts. Et aussi le fait de faire référence à la constitution du 25 février 1992, peut-être c'est une erreur, moi je comprends, on doit en tenir compte. Mais cela ne se justifie pas dans la mesure où les articles 189 et 190 de la même Constitution disent clairement deux choses.

Premièrement, à l'article 89, la législation en vigueur demeure valable dans la mesure où elle n'est pas contraire à la présente Constitution, et où elle n'est pas l'objet d'une abrogation express. L'article 90 dit : jusqu'à la fin de la mise en place des nouvelles institutions, les institutions établies continuent d'exercer leur fonction. Donc, on pouvait bel et bien aller seulement à la Constitution du 22 juillet 2023 sans faire référence à la Constitution du 25 février 1992 qui est déjà caduque.

Ceci étant, Monsieur le Président, j'ai aussi constaté que le budget n'a pas aussi été alloué à la Cour des comptes. Est-ce à dire qu'en 2024 la loi organique ne sera pas

prête pour opérationnaliser la Cour des comptes ?

Et après le vote, la mise en place de la loi organique, comment faut-il faire pour allouer ce budget à la Cour des comptes, sachant que la Cour suprême est en train de jouer le rôle de la Cour des comptes ? Mais le budget alloué à la Cour suprême n'est pas aussi augmenté de façon significative pour pouvoir nous édifier sur ce cas.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'expliquer la pertinence de la réduction du budget alloué au Ministère des Transports et des Infrastructures qui quitte 93 milliards en 2023, à 89 milliards en 2024 ?

Qu'est-ce qui explique également pour la construction et l'entretien des routes, qui quitte 76 milliards en 2023 pour venir à 72 milliards, compte tenu du fait que nous n'avons même pas de route ?

Compte tenu de la volonté politique du Gouvernement pour le développement internalisé dont l'un des volets a été la réhabilitation des sociétés d'Etat et aussi la création d'autres, comment pouvez-vous nous expliquer l'allocation budgétaire minime du secteur du développement industriel qui a fait une petite augmentation et qui a quitté de 2 milliards 415 à 2 milliards 539 en 2024 ?

Dans le cadre du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable qui a été le parent pauvre de la distribution budgétaire parce que le budget quitte pour ce volet de 26 milliards 184 en 2023 à 16 milliards. Comment expliquez-vous cela ? Et surtout quand nous voyons la sauvegarde et la gestion intégrée des ressources du bassin du fleuve Niger, dont l'argent attribué en 2023 était 4 milliards et aujourd'hui on est à 1 milliard, on se pose la question sur ce chiffre :1 milliard. C'est pour quelle activité concrète ? Et au même moment le fleuve Niger est en train de disparaitre complètement : aucune action concrète.

L'amélioration du cadre de vie de la population, le budget quitte 5 milliards 718 en 2023 pour revenir à 3 milliards 800 en 2024. Est-ce que cela veut dire que déjà l'amélioration du cadre de vie a atteint un niveau important pour diminuer le budget ? Ou bien qu'est-ce qui motive cette politique ?

Aussi, Monsieur le Président, malgré la création de la SOREM, le développement des ressources minérales reste à un niveau stationnaire. Comment expliquez-vous cela, parce que quand on voit le budget alloué au développement des ressources minérales, c'est un budget qui reste au même niveau ?

L'avant-dernière question, c'est par rapport au ministère de la Réconciliation dont je ne voulais pas parler, mais compte tenu de l'importance de ce département, je joins ma voix à celle d'Ould MATALY. Il faut bien revoir parce que tout est question d'abord de l'homme. Pour réconcilier, il faut des hommes et vous savez que c'est n'est pas facile là où nous sommes. Il n'est même pas facile aujourd'hui de réconcilier les maliens. Tellement qu'on est divisé à un niveau, souvent on ne se comprend même pas. Et c'est une tâche difficile.

La dernière question que je pose à la Commission des Finances, c'est de savoir : compte tenu des principes qui guident l'action publique, est-ce que la Commission a pensé à écouter la société civile sur la répartition et la mobilisation des budgets ? Parce que quel que soit ce budget, ça concerne le citoyen lambda. Cela peut aussi faire en sorte que nous aurons moins de commentaires en ce qui concerne l'adoption des budgets.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Honorable FOMBA. Questions pertinentes, seulement, moi, je crains aussi si le Niger disparaît avant l'arrivée de la mer, ça sera compliqué, Monsieur FOMBA. (*Sourire*.)

(*Applaudissements.)* Donc, que DIEU nous en garde, quoi.

Bien ! Monsieur le Ministre, je vous invite à apporter des éléments de réponses aux différentes questions posées par les Honorables membres du CNT.

Alousséni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances*. Merci Honorable Président du Conseil National de Transition.

Je remercie les Honorables membres du CNT qui ont bien voulu poser des quêtions, faire des commentaires.

Je félicite pour ce qui a été déjà réalisé.

Nous allons essayer de répondre à toutes les questions qui ont été posées en essayant d'apporter le maximum d'éclairage.

La première question, c'était par rapport à la conjoncture difficile qui fait que des opérateurs se trouvent être redevables envers l'Etat, en même temps que l'Etat doit également des payements en leur faveur à la suite soit des marchés ou à diverses occasions. Je voudrais rappeler que la pratique de la compensation se fait. Il y a les sociétés minières par exemple qui bénéficient de crédit de TVA, et lorsqu'il y a des frais, nous faisons une compensation entre les crédits de TVA qui sont collectés, nous faisons déduction de crédits de TVA. Également il y a des entreprises comme la CMDT, EDM et SOMAGEP à qui l'Etat doit souvent de l'argent et qui doivent également payer des impôts. Donc, il y a des compensations qui se font pour les sociétés privées.

Je pense qu'il y a la compensation qui peut se faire à partir de l'émission d'atelier, l'avis à tiers détenteur. Je pense que c'est une pratique qui est faisable. Il suffit qu'on se rapproche, les uns des autres, pour voir dans quelle mesure on peut faire des émissions d'atelier pour pouvoir faire les compensations nécessaires.

Elle a également parlé du ministère de la Femme qui a un rôle transversal, qui, à son avis, bénéficie d'un budget qui n'est pas assez convaincant et qu'elle voulait savoir en cas d'urgence, d'imprévu qu'est-ce qui se passe. Je voudrais la rassurer ; comme on l'a dit, nous sommes dans un environnement où les ressources sont de plus en plus rares, on est obligé de gérer sur les recettes intérieures et la situation commence à s'améliorer. Voilà pourquoi chaque année nous remarquons des améliorations au niveau des recettes, que ce soit au niveau de la douane, des impôts et des domaines ; cela, grâce à la reconquête du territoire parce qu'on ne contrôlait pas en 2020. Par exemple, il y avait 5 % du PIB qui échappaient en termes de recettes budgétaires ; on avait environ plus de 450 milliards de recettes qui ne rentraient pas parce que l'Etat n'était pas présent sur certaines parties du territoire, certaines frontières n'étaient pas surveillées par la douane.

Aujourd'hui chaque fois que les recettes augmentent, il est question de faire leur arbitrage et, comme je l'ai rappelé, le contexte est tel qu'on est obligé de tenir compte de l'orientation qui est donnée dans le Plan d'action et également face aux imprévus comme elle-même a dit qu'il s'agit d'imprévus. Je donne le dernier imprévu, c'était lorsque la MINUSMA est partie et qu'ils sont même aller plus vite que prévu, il fallait se retrouver tout de suite et donner l'opportunité aux maliens qui avaient des contrats avec cette société et les ONG qui étaient financées par la MINUSMA, etc. Donc, il y a le Ministère de la Femme qui a été au cœur des actions entre crise professionnelle de l'emploi. Ils ont mis en place un programme et se sont déplacés régulièrement avec le Ministre de la Réconciliation pour voir sur le terrain qu'est-ce qui peut être fait. Les appuis nécessaires ont pu être faits à travers les charges communes, ce qui a permis aujourd'hui au Ministère d'avoir un rayonnement dans ces régions. Donc, je pense que s'il y a des imprévus, il y a toujours des mécanismes internes que nous

pouvons activer pour permettre à ce Ministère de faire face aux défis.

Pour le cas de l'Honorable Souleymane DE, il a parlé de l'axe 3 qui concerne les élections générales et qu'il n'a pas vu le montant ; il espère que la Transition va prendre fin en 2024 et que les inscriptions budgétaires devraient être plus clairement établies dans les documents au lieu de venir leur dire que c'est peut-être dans les charges communes. Effectivement, c'est au niveau des charges communes que nous prévoyons les élections. Cela n'a pas commencé en 2024, c'est chaque année, quel que soit le budget qui est présenté, pendant des années passées où il y a eu des élections en dehors de la Transition. Parce que les élections, ce sont des événements rares qui rentrent dans le processus de la vie du budget. On préfère garder la même tendance du budget et tout ce qui sort de l'ordinaire, qui vient tous les 5 ans, on ne les inscrit pas directement au niveau des Ministères pour éviter d'avoir des cassures, des hauts et bas qu'il faut expliquer chaque année. Voilà pourquoi tout ce qui est activité exceptionnelle - on peut dire comme ça -, compte tenu de la régularité du budget, on peut dire que les élections ça vient tous les 5 ans, on les prévoit au niveau des charges communes. Quand vous regardez même le référendum qui s'est passé l'année dernière, il n'y avait pas une inscription au niveau des structures qui ont eu à gérer.

Mais je rappelle que les élections sont bel et bien prévues en 2024. Déjà, au niveau des élections référendaires de 2023 il y a eu des dépenses parce qu'au niveau des élections les dépenses sont aussi des charges communes, c'est-à-dire des dépenses qui sont faites à l'occasion d'une élection et dont les équipements permettent de poursuivre également pour les autres élections. Il y a plusieurs structures qui interviennent : l'AIGE, la Cour constitutionnelle, le Ministère de l'Administration Territoriale et le Comité de l'Egal Accès aux Mediaş d'Etat.

Donc, le budget est bien établi, on connaît les montants, ils sont peut-être approximatifs parce que ça va dépendre de l'inflation qui pourra venir sur certaines dépenses. Il est effectivement prévu 70 milliards 750 millions au niveau des charges communes pour faire face aux élections en 2024 et sans oublier qu'on avait 20 milliards qui sont déjà sur un compte d'affectation pour les élections. C'était pour les rassurer qu'on n'a pas réparti.

Il a également parlé d'éviter des gels au niveau du Ministère de la Justice qui est effectivement un élément important au niveau du Plan d'action du Gouvernement. C'est effectivement le cas, on à vu que l'axe 1 recommande fortement la meilleure gouvernance qui passe non seulement par la prévention mais également la répression, toute chose qui intéresse le Ministère de la Justice, tout ce qui est autour des systèmes de contrôle dont les autorités indépendantes comme le Vérificateur, l'OCLEI, le Contrôle général des Services Publics. Je voudrais le rassurer que les budgets de ces structures ont augmenté, que ce soit au niveau des autorités indépendantes, qui ont même félicité lors de la remise des rapports, elles ont félicité le Gouvernement pour avoir accompagné sur le plan financier. Pour l'exécution de leurs dépenses, il y a même eu des dépenses extra qui ont été faites à l'intention de ces structures.

Concernant le Ministère de la Justice particulièrement, je pense qu'il y a la Loi d'Orientation de la Justice qui fait que les dépenses de ce secteur ont force de droit aujourd'hui et on est obligé de respecter ça. Au contraire, il faut dire que le Gouvernement a donné beaucoup plus que le budget au Ministère de la Justice. Non seulement il y a eu un investissement complémentaire qui se chiffre à quelques milliards que nous avons engagés pour la maison d'arrêt de Kéniéroba en plus des montants inscrits au niveau du budget, parce que lorsqu'il y a eu la loi d'orientation il y avait un montant global qui était inscrit. L'essentiel de ce montant a servi à payer

l'augmentation de la prime de judicature en excluant également un certain nombre de magistrats et on était obligé de faire des corrections pour intégrer non seulement ces magistrats, ce qui a correspondu à un payement supplémentaire. Deuxièmement, on a pris en charge la totalité de la maison d'arrêt de Kéniéroba qui était inscrite dans le budget mais dont les montants avaient été affectés à la prime de judicature.

En plus, il y a eu la maison des avocats qui concerne toujours la meilleure distribution de la justice. On n'avait aucun engagement, mais on n'a mis 760 millions pour la finition de la maison des avocats.

C'est pour dire qu'au-delà de ça, le ministère de la Justice a été l'un des ministères où on n'a eu aucune rétention en cours d'exécution. Il a pu y avoir des retards dans l'exécution de certaines dépenses compte tenu de la cadence des recettes, mais le ministère de la Justice a été régulièrement servi dans le cadre du fonds budget.

Par rapport à l'Honorable Sambou Diadié, il parle de l'évaluation du budget programme, l'application définitive et la duplicité. Je pense que le budget en mode programme - il y a beaucoup de spécialistes dans la salle -, c'est un processus : on commence, la fin c'est dans 5 ans, dans 10 ans parce qu'il faut aller doucement. Si on va très vite, on risque de casser la chose.

Aujourd'hui est-ce qu'on a mis l'exécution des dépenses et du budget à la charge des responsables de programmes ? Mais tant que nous n'arrivons pas à assurer un meilleur dialogue de gestion entre tous les acteurs, ça peut causer des difficultés. Aujourd'hui nous savons que les responsables de programmes ne sont pas forcément en harmonie avec les Ministres ou avec des DFM. Aujourd'hui quand nous allons poursuivre, il s'agira de donner, de caser le poste du DFM à un moment donné et de permettre à chaque responsable de programme d'exécuter directement ses dépenses ou à chacun d'avoir un DFM. Donc, il faut qu'on aille doucement en assurant que la formation, l'accompagnement, la sensibilisation, le dialogue de gestion s'installent. Les Ministres ont compris, les DFM ont compris, les responsables du programme ont bien compris, chacun joue son rôle, des rapports sont régulièrement envoyés entre les différents acteurs.

Donc, je pense qu'il faut qu'on assure une meilleure maîtrise du niveau où nous sommes aujourd'hui pour pouvoir avancer. Voilà pourquoi il a parlé d'évaluation ; ça, c'est quelque chose qui est extrêmement important. Cela a été rappelé dans le rapport qu'on a fini les TDR pour l'évaluation, on a choisi un cabinet pour venir faire l'évaluation et mettre l'exécution du budget à la charge des responsables de programmes aujourd'hui. On a choisi un cabinet pour venir faire l'évaluation aujourd'hui de la mise en œuvre du niveau où nous sommes pour dire quelles sont les difficultés, quels sont les problèmes et comment les surmonter, comment avancer. En tout cas, c'est un problème qui est posé.

Nous connaissons la pertinence de la question, nous pensons que nous sommes en train d'aller tout doucement et sûrement vers la mise en œuvre finale, jusqu'à un état final.

Il a également posé la question sur les recettes extérieures. Je voudrais dire que jusqu'à présent nous avons des appuis des bailleurs de nous soumettre certains projets au niveau du développement rural. On vient tout de suite de voir qu'il y a le projet de loi concernant le financement IDA pour les terres dégradées qui concerne le Ministère de l'Environnement. Donc, il y a les appuis projets qui continuent, mais les appuis c'est ça que nous n'avons pas. J'ai rappelé qu'en 2020 le Mali avait bénéficié de 393 milliards d'appui budgétaire sur lequel au mois d'août 193 milliards environ ou 191 milliards avaient été mobilisés. Jusqu'à aujourd'hui on ne bénéficie d'aucun appui budgétaire à part 2 ou 3 milliards pour la Suisse et 6 milliards qu'on a récemment eus avec la Banque Mondiale. C'est lié au fait

que dans le projet sur les collectivités on n'avait pas eu de bons résultats. Donc, on n'a pas d'appui budgétaire mais nous continuons à travailler sur les appuis projets avec les partenaires extérieurs. La difficulté est qu'aujourd'hui nous sommes obligés de faire une sélection de projets en tenant compte de certains critères : la durabilité des projets, la pertinence et le fait que le projet puisse générer des activités sur lesquelles les impôts seront prélevés et qui peuvent permettre de rembourser les échéances. Tant que nous n'avons pas ces critères, nous disons que c'est les projets qui ne sont pas aujourd'hui prioritaires même si ça peut avoir des avantages socio-économiques.

D'autre part, il y a certains projets dans le domaine social tels que l'éducation et la santé ; nous n'avons hésité à aucun moment à présenter des dossiers. Le dossier de l'Université de Sikasso a été présenté pour 52 milliards, les accords sont en train d'être signés ; l'Ecole des Mines, c'est la même chose ; on a un projet de construction de 100 000 classes qui est en cours de discussions avec les partenaires. C'est pour dire que nous regardons bien toutes les conditions ; nous n'acceptons pas toutes les conditions, parce que nous savons que nous devons faire extrêmement attention. Les choix politiques que nous avons faits, nous devons être capables de rester dans un cadre tel que nous maîtrisons et nous gardons notre liberté et notre marge de manœuvre tout en sachant, comme je l'ai dit, les incidences des différentes réformes que nous avons menées au niveau du code minier, du code des douanes, du code des impôts ou même de la gouvernance de l'Etat et des collectivités. Toutes ces réformes vont faire que très rapidement le Mali va avoir ces propres ressources suffisantes pour aller sûrement vers une croissance assez significative.

Il y a l'Honorable OULD MATALY qui a parlé de préservation des races de chameaux, le Malia, et que ces chameaux sont fortement convoités par les pays comme la Mauritanie et l'Algérie. Je suis tout à fait d'accord avec lui qu'il faut que nous préservions beaucoup de choses. Je pense qu'au Ministère de l'Elevage les connaisseurs sont là-bas ; le Ministre actuel n'hésite à aucun moment à venir chez nous au Ministère des Finances pour défendre son activité ; je pense qu'on va lui faire part du cas des chameaux, si ce n'est pas encore pris chez lui. Je ne peux pas aller trop dans les détails mais je me ferai le devoir de lui parler et nous trouverons les solutions nécessaires à la question.

Aussi, il a parlé d'assurer un retour réel de l'Etat au nord du Mali à travers toutes ces composantes, notamment la composante douanes, impôts et mines, pour que le nord puisse réellement contribuer à l'effort national. Nous sommes sûrs et certains que c'est ce qui est en train d'arriver aujourd'hui. Nous avons tous les services financiers, que ce soit à Kidal, Gao et Tombouctou, ils sont partout aujourd'hui. Comme il l'a dit, les efforts sont en train d'être faits et des Commissions sont mises en place avec le Ministre de la Réconciliation, le Ministre de la Femme, le Ministre de l'Action Humanitaire, le Ministre de la Santé pour organiser des actions permettant d'assurer encore cette présence de l'Etat. C'est pourquoi le Président de la Transition a demandé que la Biennale soit organisée à Tombouctou, une activité culturelle et sportive, mais qui va générer beaucoup d'activités économiques. Nous pensons pouvoir la réaliser à la période où le bateau pourra faire le transport ou permettre aux autochtones de ces régions de réaliser des hôtels, donc créer toute une activité autour de cette biennale artistique pour dire que sur beaucoup de plans nous sommes en train de tenir compte de ce retour de l'Etat.

Il y a l'Honorable Aboubacar Sidick FOMBA qui a parlé de la Cour des Comptes. Effectivement, la Cour des Comptes est prévue, son budget est clairement prévu au niveau des charges commune parce qu'il faut attendre les textes

de création pour pouvoir mettre l'argent au niveau de la Cour des comptes. La loi l'a autorisé. Il y a des actions complémentaires qui doivent être mises en œuvre et c'est bien prévu au niveau des charges communes.

Il a parlé de la pertinence du budget au niveau du développement industriel, des routes, de l'environnement, des budgets qui baissent selon lui dans certaines proportions. Je voulais le rassurer qu'il y a toujours le budget qui concerne le fonctionnement normal, sans aller dans trop de détails ; je ne peux pas dire tout de suite ici. Ce sont des budgets qui concernent beaucoup plus le fonctionnement et quelques investissements complémentaires. Le plus important au niveau de ces activités, c'est le financement extérieur. Quand vous prenez les routes que nous avons réalisées sur financement extérieur, ce sont des accords de financement qui sont signés soit à la Banque mondiale, soit à la BOAD, soit à la BAD, etc. et qui permettent de réaliser les investissements. Le fait qu'un budget puisse être diminué de 2 % ou 3 %, ça peut expliquer diverses choses. Cela ne veut pas dire que le Ministère en question ne travaille pas ou que son activité ne va pas augmenter. Quand vous regardez dans les projets que nous avons envoyés aux différents bailleurs de fonds - parce qu'en début de période on envoie une liste de projets que nous souhaitons soumettre -, il y a beaucoup de projets concernant les activités sur les routes. Par exemple, la création de la Compagnie aérienne a été évoquée à un moment donné, c'est la même chose. Donc, je pense que ce n'est pas nécessairement cette baisse qui explique qu'il n'y a pas d'activité ou qu'on ne tienne pas compte des routes dans le développement. C'est la même chose pour le développement des sociétés que nous remettons en place. Si je prends par exemple le cas de la COMATEX, la COMATEX a nécessité un investissement complémentaire de l'Etat de 786 millions qui a été piqué dans les charges communes. Il y a l'UMPP qui a nécessité d'abord 900 millions puis 1 milliard 100 en 2024 ; c'est prévu dans les charges communes. Nous prévoyons la mise en œuvre des deux signatures en 2024, c'est sur un financement extérieur. Il y a une entreprise chinoise qui vient avec la COMATEX à 15 %, parce qu'on a besoin de leur expertise, en même temps la société EXBANK de Chine qui va financer l'activité à des taux conventionnels. Ce qui fait qu'au niveau des Ministère on ne voit pas le montant de ces investissements.

La SOREM également est créée justement pour être le véhicule de la prise de participation de l'Etat dans les sociétés minières. La SOREM va être l'acteur majeur du financement de notre économie. Dans le nouveau code, on a ramené la participation de l'Etat à 35 % : 30 % et 5 % pour le secteur privé. Mais 35 % vont être automatiquement supportés par la SOREM et après elle va céder 2 % au secteur privé. Quand je prends la mine de lithium par exemple, qui va avoir un chiffre d'affaires de 700 milliards de francs CFA chaque année, il y a à peu près 70 % de charges, 30 % de marges, ce qui fait à peu près 210 milliards de marge. Nous allons avoir 35 % sur cette marge, ça va faire 70 milliards. Il y a 3 % de taxes sur les exportations dans la partie du chiffre d'affaires, ça va faire encore 70 milliards. Quand on va regarder 210 milliards et 700 milliards de chiffres d'affaires, il va rester à peu près 500 milliards ou 490 milliards. Il faut nécessairement que sur les 490 milliards il y ait au moins 50 % des chiffres d'affaires pour des entreprises maliennes. Ça, c'est pour une seule société.

Donc, vous allez voir comment avec ce nouveau code on pourra multiplier et comment la SOREM va être en première ligne pour aider l'Etat à financer toutes ces activités. C'est la SOREM qui va reprendre la mine de Morila, c'est elle qui va avoir certains permis miniers, elle va négocier avec des partenaires. Rassurez-vous, la SOREM va être un acteur majeur.

Je remercie la personne qui a posé la question sur le choix des administrateurs au niveau des sociétés, c'est extrêmement

important. Il faut un contrôle sérieux et strict, il ne faut pas qu'on retombe dans les mêmes erreurs que le passé. Je voulais que les 1 % de fonds qui vont être prélevés pour non seulement les routes … - parce qu'on à 1 % du chiffre d'affaires prélevé sur les sociétés minières pour le développement des routes, le développement de l'énergie et de l'eau -, … il y a à peu près, comme je l'ai dit, 5 000 milliards de chiffres d'affaires pour les sociétés minières, 1 % de cela doit servir à développer les routes et tout ce qui est là. Mais ce sont des fonds qui n'apparaissent pas dans le budget parce que ce sont des fonds qui sont dans les comptes spéciaux du trésor. Voilà pourquoi, quand vous voyez le budget du Ministère des Mines, vous n'allez pas voir tout de suite qu'on a 1 % ou 1,5 %, parce qu'il y a plusieurs fonds. En réalité, ils vont apparaître autrement.

Voilà à peu près quelques réponses que je voudrais dire sur les questions qui ont été posées, en rassurant une fois de plus les Honorables du CNT que c'est un exercice, qu'il est très difficile de faire l'équilibre dans cette situation de rareté des ressources avec toutes les implications géopolitiques que nous connaissons. Mais je sais que nous sommes assez intelligents ensemble pour pouvoir relever tous les défis et je sais qu'à partir de 2024, si nos projections sont bonnes, si DIEU est encore avec nous comme il a été le cas depuis 3 ans, nous allons vraiment pouvoir réaliser tout ce qu'on veut et rendre le Mali émergent.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre pour ces éléments de réponse apportés.

A présent, la parole est à M. le Vice-président de la Commission des Finances.

Abdine KOUMARE, *vice-président de la Commission des Finances*. Merci Monsieur le Président.

Je vais juste apporter un éclaircissement à la question de l'Honorable Aboubacar Sidick FOMBA qui est de savoir si la Commission a songé à écouter la société civile. Je m'empresse de dire non, parce que nous, nous n'avons pas senti la nécessité ni la pertinence d'écouter cette société civile pour l'analyse du document budgétaire qui a été soumis à notre examen. Les écoutes que nous faisons est scientifique, ce n'est pas pour animer la galerie. Si nous devons écouter tout le monde, il y a à peu près 1000 et une structures à écouter, on est obligé de procéder par échantillonnage et cet échantillon on ne prend même pas le dixième. Avec tous ceux qui émargent sur le budget, comment on procède ? On prend déjà les structures pourvoyeuses de ressources en intégralité, on essaie de les faire passer en revue pour s'assurer de la soutenabilité du budget, et ensuite concernant les structures qui interviennent pour des charges. De tout temps, moi, j'ai orienté mes choix sur les structures qui interviennent dans le développement du capital durable ; généralement, c'est l'éducation, la santé, la défense, tout ce qui contribue pour le bien-être de l'homme ; nous essayons de voir ce qu'ils apportent dans le cadre du budget d'Etat qui est soumis à notre appréciation.

Monsieur le Président, je vous remercie.

M. le Président. Monsieur le vice-président pourra continuer.

Abdine KOUMARE, *vice-président de la Commission des Finances*. Merci Honorable Président.

Avant de répondre à certaines questions, je salue l'ensemble des Commissions générales qui ont eu à poser d'énormes questions et en guise de recommandations. Cela veut dire que les Commissions sont rentrées dans le document budgétaire cette année, ça il faut le saluer. Quand nous voyons le nombre de recommandations faites à l'endroit du Ministre, nous avons compris aussitôt que toutes les Commissions générales ont été saisies pour

un examen au fond, pas pour avis. Félicitations aux autres Commissions !

Par rapport à la question posée par Rahamata, à savoir la réalisation de la disposition constitutionnelle, nous avons eu des débats au niveau de la Commission des Finances. Nous avons constaté que le document budgétaire lui-même a été construit avec l'esprit de la loi de 1992 et nous n'avons pas voulu apporter trop d'amendements. Nous avons dit : essayons de comprendre le budget, surtout au niveau de la Cour suprême. La Cour des comptes, physiquement, n'a pas été créée, c'est la Section des comptes qui relève toujours de la Cour suprême. Compte tenu de ces particularités, ils ont dit : essayons de respecter le document budgétaire et allons vers la Constitution de 1992. Voilà la raison.

Quant à Mme HAIDARA, certainement Honorable Président va donner une minute à Honorable NIARE - c'est notre fiscaliste maison - qui va intervenir pour répondre, bien que le Ministre soit intervenu. Adama NIARE a d'autres éléments à fournir.

M. le Président. Je crois qu'elle est déjà satisfaite donc on peut sauter cette étape.

Abdine KOUMARE, *vice-président de la Commission des Finances*. Par rapport à l'intervention de l'Honorable Souleymane DE, nous, nous avons une compréhension transversale de sa question ; nous avons un élément de réponse qui est certainement contraire à celui du Ministre. En ce qui concerne les élections générales de 2024, nous, à la Commission des Finances, nous avons constaté que pour le budget 2023 le Ministre de l'Economie et des Finances avait prévu par rapport aux élections générales de 2024 une dotation de près de 70 milliards qu'il vient de citer ici. Ces 70 milliards n'étaient pas pour le compte des charges communes, c'était défini et le PAG avait dit pourquoi ces 70 milliards ont disparu. C'est parce que le Ministre de l'Administration Territoriale a convoqué l'ensemble des partis politiques pour leur faire comprendre qu'il y aura un report des élections de 2024 même si c'est léger. Mais pourquoi le Ministère de l'Economie et des Finances n'a pas fait paraître de façon explicite, comme Souleymane DE l'a dit ? Parce que pour le crédit prévu pour les élections générales de 2024 le Ministre des Finances a le pouvoir de régulation de son budget, c'est prévu dans la loi 013-028. En cours d'année, il peut modifier l'équilibre du budget, il a ce pouvoir-là. Quand on aura compris avec exactitude les différentes dates des élections générales, il sera devant nous avec une loi de Finances rectificative pour apporter de nouvelles propositions.

Je ne suis pas d'accord avec le Ministre quand il nous dit qu'il va prélever ça sur des charges communes, parce que les élections générales, ce sont des chiffres qu'il faut connaitre avant la date. Pour cela, j'ai dit qu'on n'est pas totalement d'accord avec le Ministre de l'Economie et des Finances. Il y aura un report léger, je le dis pourquoi ? Cette transition a un programme de développement économique qu'elle a entreprise depuis 2 ans, qu'elle se doit de déterminer avant le rendre le tablier. Les maliens comptent beaucoup sur cette Transition.

Honorable Président, moi, j'estime en ma qualité de membre du Conseil National de Transition avec un esprit politique, qu'il faut qu'on se dise la vérité. Nous avons un programme de développement économique qui a été proposé par la Transition, nous l'avons adopté, allons jusqu'au bout. C'est au terme de la réalisation de ce projet de développement économique qu'on peut penser à des élections générales, mais pas maintenant.

La séance est reprise à 14 h 59 min.

M. le Président. Mesdames et Messieurs, la séance est reprise. (*Coup de maillet*.)

Honorables membres du CNT, après l'intervention de M. le Ministre et de la commission, nous allons procéder au **vote**

de la deuxième partie de la loi de finances 2024. Pour cette occasion, permettez-moi de vous rappeler l'article 60 de la loi n° 2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de finances qui dispose :

« *Les crédits du budget général font l'objet d'un vote par programme et d'un vote par dotation.*

Toutefois, au cas où le parlement en décide, les crédits du budget général peuvent également faire l'objet d'un vote par groupe des programmes d'un même ministère. Les votes portent, alors à la fois sur les autorisations d'engagement et les crédits de paiement ».

Donc, nous allons commencer avec le **vote des trois programmes du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale** avec comme autorisation d'engagement neuf milliards deux cent quarante millions neuf cent cinq mille francs CFA et comme crédits de paiement quarante-quatre milliards huit cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent soixante-deux mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 119
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Les **trois programmes du Ministère des Maliens Etablis à l'Extérieur et de l'Intégration** avec comme autorisation d'engagement cinq milliards cent-quinze millions de francs CFA et comme crédits de paiement trois milliards huit-cent-vingt-un millions cent-soixante-dix mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 127
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

A présent, les **cinq programmes du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants** avec comme autorisation d'engagement cinquante-huit milliards quatre-cent-quarante-deux millions huit-cent-soixante-dix-neuf mille francs CFA et comme crédits de paiement quatre-cent-soixante-douze milliards six-cent-soixante millions huit-cent-cinquante-cinq mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 127
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Les **trois programmes du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme** avec comme autorisation d'engagement six milliards cinq cent sept millions deux-cent-trente-six mille Francs CFA et comme crédits de paiement quarante-cinq milliards huit cent neuf millions soixante-seize mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 127
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Les **programmes du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile** avec comme autorisation d'engagement neuf milliards cinq-cent-cinquante-cinq millions cinq-cent-soixante-huit mille francs CFA et comme crédits de paiement cent-quatre-vingt-quinze milliards cent-quatre-vingt-douze millions cent-trente-neuf mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 128
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Les **huit programmes du Ministère de l'Economie et des Finances** avec comme autorisation d'engagement soixante-quatre milliards deux-cent-quatre millions deux-cent-dix-huit mille francs CFA et comme crédits de paiement quatre-vingt-dix milliards huit-cent-deux millions six-cent-quarante-huit mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 129
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Les **trois programmes du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et du Dialogue Social** avec comme autorisations d'engagement deux milliards neuf-cent-quatre-vingt-onze millions deux-cent-quatre-vingt-quatre mille francs CFA et comme crédits de paiement cinq milliards quatre-cent-quatre-treize millions huit-cent-quatre-vingt-neuf mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 129
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Les **trois programmes du Ministère de l'Entreprenariat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle** avec comme autorisations d'engagement douze milliards huit-cent-cinquante millions neuf-cent-dix mille francs CFA et comme crédits de paiement dix-neuf milliards neuf-cent-quarante-cinq millions huit-cent-cinquante mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 129
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Les **deux programmes du Ministère de la Refondation de l'Etat** dont les autorisations d'engagement font deux-cent-cinquante millions de francs CFA et les crédits de paiement font un milliards deux-cent-seize millions cinq-cent-treize mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 129
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)
Et félicitations à notre 148ème membre. (*Applaudissements*.)

A présent, les **cinq programmes du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation** avec comme autorisations d'engagement cinquante-neuf milliards sept-quatre-vingt-neuf millions neuf-soixante-seize mille francs CFA et comme crédits de paiement quatre-vingt-quinze milliards huit-cent-quarante-un millions huit-cent-quatre-vingt-seize mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 129
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Les **deux programmes du Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes** avec comme autorisations d'engagement deux-cent-quatre-vingt-quinze millions six-cent-six mille francs CFA et comme crédits de paiement deux milliards neuf millions cent-quarante-huit mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 128
Contre : 02
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Un programme du Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale avec comme autorisations d'engagement zéro et comme crédits de paiement un milliard huit-cent-trente-huit millions deux-cent-deux mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 130
Contre : 00
Abstention : 00

Le programme de ce Ministère est adopté. (*Coup de maillet*.)

Les **cinq programmes du Ministère de l'Industrie et du Commerce** avec comme autorisations d'engagement huit milliards six-cent-cinquante-six millions neuf-cent-soixante-neuf mille francs CFA et comme crédits de paiement onze milliards cinq-cent-vingt-quatre millions cent-quinze mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 130
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Les **quatre programmes du Ministère de l'Education Nationale** avec comme autorisations d'engagement cinquante-cinq milliards cent-trente-deux millions quatre-cent-quatre-vingt mille francs CFA et comme crédits de paiement quatre-cent-cinquante-huit milliards trois-cent-trente-neuf millions huit-cent-dix-neuf mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 130
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Les **trois programmes du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** avec comme autorisations d'engagement seize milliards trois-cent-soixante-dix millions cent-cinq mille francs CFA et comme crédits de paiement quatre-vingt-dix-huit milliards huit-cent-soixante-un millions trois-cent-trente-six mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 130
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

A présent, les six programmes du Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme avec comme autorisations d'engagement trois milliards sept-cent-soixante-cinq millions deux-cent-cinquante mille francs CFA et comme crédits de paiement douze milliards cinq-cent-cinquante-cinq millions trois-cent-seize mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 130
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Les **cinq programmes du Ministère de la Jeunesse et des Sports** avec comme autorisations d'engagement quatre-vingt-sept milliards cinq-cent-vingt millions six-cent-soixante mille francs CFA et comme crédits de paiement vingt-cinq milliards huit-cent-soixante-dix-huit millions quatre-cent-vingt mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 130
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Les **sept programmes du Ministère de la Santé et du Développement Social** avec comme autorisations d'engagement quarante-quatre milliards sept-cent-quarante-trois millions cinq-cent-soixante mille francs CFA et comme crédits de paiement cent-cinquante-quatre milliards huit-cent-soixante-onze millions soixante-huit mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 130
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Les **trois programmes du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille** avec comme autorisations d'engagement deux milliards quatre-cent-vingt-huit millions et comme crédits de paiement sept milliards deux-cent-vingt millions quatre-cent-quarante-six mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 130
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Les trois **programmes du Ministère des Transports et des Infrastructures** avec comme autorisations d'engagement cent-trente-six milliards quatre-cent-seize millions quatre-cent-quatre-vingt-sept mille francs CFA et comme crédits de paiement quatre-vingt milliards sept-cent-quarante-deux millions cinq-cent-cinquante-un mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 131
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

A présent, les **cinq programmes du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable** avec comme autorisations d'engagement quatre milliards cent-dix millions de francs CFA et comme crédits de paiement treize milliards neuf-cent-quarante-deux millions quatre-cent-soixante-un mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 132
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Les **trois programmes du Ministère de l'Energie et de l'Eau** avec comme autorisations d'engagement trente-un milliards deux-cent-vingt millions six-cent-neuf mille francs CFA et comme crédits de paiement cent-trois milliards trente-sept millions deux-cent-quatre-vingt-quatre mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 129
Contre : 03
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption des deux programmes du Ministère des Mines avec comme autorisation d'engagement deux milliards cinq-cents millions neuf-cent-vingt-cinq mille francs CFA et comme crédits de paiement quatre milliards six-cent-vingt-quatre millions neuf-cent-trente-deux mille francs CFA ?

Résultat :

Pour : 132
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Les trois **programmes du Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Modernisation de l'Administration** avec comme autorisations d'engagement deux milliards six-cent-cinquante-cinq millions deux-cent quatre-vingt-trois mille francs CFA et comme crédits de paiement treize milliards six-cent-quarante-un millions cinq-cent-sept mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 130
Contre : 02
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Les **six programmes du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population** avec comme autorisations d'engagement dix-sept milliards huit-cent-soixante-trois millions neuf-cent-cinquante mille francs CFA et comme crédits de paiement vingt-trois milliards cinq-cent-cinquante-sept millions deux-cent-soixante-quatorze mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 132
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Les **quatre programmes du Ministère de l'Agriculture** avec comme autorisations d'engagement trente-sept milliards neuf-cent-trente-trois millions cent-cinquante-cinq mille francs CFA et comme crédits de paiement cent-vingt-trois milliards cinq-cent-quinze millions quatre-cent-quatre-vingt-quatorze mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 133
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Les **quatre programmes du Ministère de l'Elevage et de la Pêche** avec comme autorisations d'engagement neuf milliards quatre-cent-quatre-vingt-quinze millions de francs CFA et comme crédits de paiement quarante milliards huit-cent-dix millions huit-cent-soixante-six mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 133
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce Ministère sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Maintenant, nous allons passer au **vote pour les Institutions et Organismes spécialisés et assimilés**.

Les **trois programmes de la Présidence de la République** avec comme autorisations d'engagement deux milliards cent cinquante millions de francs CFA et comme crédits de paiement dix-sept milliards cinq-cent-cinquante-un millions neuf-cent-cinquante-deux mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 133
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de la Présidence de la République sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Les **trois programmes de la Primature** avec comme autorisations d'engagement un milliard trois-cent-cinquante millions de francs CFA et comme crédits de paiement treize milliards cent-quatre-vingt-huit millions sept-cent-six mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de la Primature sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Les **programmes de la Cour Constitutionnelle** avec comme autorisations d'engagement trente millions de francs CFA et comme crédits de paiement un milliard trois-cent-vingt-huit millions sept-cent-quarante-cinq mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de la Cour Constitutionnelle sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Le **programme de la Cour Supreme** avec comme autorisations d'engagement huit milliards six cent trente-un millions huit-cent-soixante-quinze mille francs CFA et comme crédits de paiement cinq milliards huit-cent-deux millions six-cent-soixante-huit mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le programme de la Cour Suprême est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **programme du Conseil Economique, Social et Culture**l avec comme autorisations d'engagement cent-soixante millions quatre-cent-trente-six mille francs CFA et comme crédits de paiement un milliard cinq-cent-soixante-douze millions sept-cent-dix-neuf mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le programme du Conseil Economique, Social et Culturel est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **programme du Haut Conseil des Collectivités Territoriales** avec comme autorisations d'engagement soixante-quinze millions huit-cent-quatre-vingt-dix-neuf mille francs CFA et comme crédits de paiement un milliard cinq-cent-quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent-quatre-vingt-neuf mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le programme du Haut Conseil des Collectivités Territoriales est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **programme de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE)** avec comme autorisations d'engagement cinq-cent-soixante-dix-neuf millions vingt-huit mille francs CFA et comme crédits de paiement cinq milliards cinq-cent-quatre-vingt-seize millions huit-cent-quatre-vingt-quinze mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le programme de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE) est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **programme du Bureau du Vérificateur Général** avec comme autorisations d'engagement cent-soixante millions de francs CFA et comme crédits de paiement quatre milliards sept-cent-quatre-vingt-douze millions cent-soixante-dix-neuf mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le programme du Bureau du Vérificateur Général est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **programme du Médiateur de la République** avec comme autorisation d'engagement quatre-cent-trois millions cinq-cents mille francs CFA et comme crédits de paiement un milliard cinq-cent-soixante-sept millions trois-cent-soixante-un mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le programme du Médiateur de la République est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **programme du Comité National de l'Egal Accès aux Médias d'Etat** avec comme autorisations d'engagement zéro et comme crédits de paiement cent-soixante-neuf millions quatre-cent-trente-huit mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 132
Contre : 02
Abstention : 00

Le programme du Comité National de Legal Accès aux Médias d'Etat est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **programme de l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite** avec comme autorisations d'engagement deux milliards cent-quatre-vingt-dix millions de francs CFA et comme crédits de paiement deux milliards neuf-cent-quatre-vingt-neuf millions de francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le programme de l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **programme de la Commission Nationale des Droits de l'Homme** avec comme autorisations d'engagement quarante-sept millions cinq-cents mille francs CFA et comme crédits de paiement un milliard cent-quinze millions cent-soixante-huit mille francs CFA ?

Résultat :

Pour : 132
Contre : 02
Abstention : 00

Le programme de la Commission Nationale des Droits de l'Homme est adopté.

Le **programme de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières** avec comme autorisations d'engagement cent millions de francs CFA et comme crédits de paiement un milliard cinq-cent-cinquante-neuf millions trois-cent-cinq mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le programme de la Cellule des Traitements des Informations Financières est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **programme de l'Autorité de Gestion des Réparations en faveur des Victimes des Crises au Mali** avec comme autorisation d'engagement cent millions et comme crédits de paiement un milliard cinq-cent-quatre-vingt-sept millions cent-soixante-sept mille francs CFA ?

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le programme de l'Autorité de Gestion des Réparations en faveur des Victimes des Crises au Mali est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **programme du Commissariat à la Sécurité Alimentaire** avec comme autorisations d'engagement un milliard huit-cents millions et comme crédits de paiement treize milliards soixante millions quatre-cent-quarante-un mille francs CFA.

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le programme du Commissariat à la Sécurité Alimentaire est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **programme de la Haute Autorité de la Communication (HAC)** avec comme autorisations d'engagement deux-cent-quatre-vingt-dix-neuf millions quatre-cent-cinquante-sept mille francs CFA et comme crédits de paiement un milliard cinq-cents millions de francs CFA ?

Résultat :

Pour : 132
Contre : 02
Abstention : 00

Le programme de la Haute Autorité de la Communication est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le programme du **Haut Conseil National de Lutte contre le Sida** avec comme autorisation d'engagement zéro et comme crédits de paiement deux milliards cinq-cent-trente-six millions sept-cent-quarante-sept mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 133
Contre : 00
Abstention : 01

Le programme du Haut Conseil National de Lutte contre le Sida est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **programme de l'Autorité de Protection des Données à Caractère Personnel** avec comme autorisations d'engagement trois-cent-quatre-vingt-dix millions neuf-cent-soixante-cinq mille francs CFA et comme crédits de paiement un milliard six-cent-quatre millions trois-cent-quatre-vingt mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00
Abstention : 00

Le programme de l'Autorité de Protection des Données à Caractère Personnel est adopté. (*Coup de maillet*.)

Chers collègues, maintenant nous allons passer au **vote des crédits des budgets annexes et des comptes spéciaux.**

Nous commençons par le **vote des crédits des budget annexes : entrepôts maliens au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Togo, en Guinée, en Mauritanie, au Ghana et enfin le budget des entrepôts maliens au Bénin.**

Les **budgets de ces entrepôts** avec comme autorisations d'engagement deux milliards cent-soixante-deux millions huit-cent-soixante-trois mille francs CFA et comme crédits de paiement huit milliards six-cent-quatre-vingt-trois millions cinq-cent-sept mille francs CFA.

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Les crédits des budgets annexes de ces entrepôts sont adoptés. (*Coup de maillet*.)

Et nous allons, à présent, passer au **vote des douze programmes constituant les comptes spéciaux du trésor**.

Le **fonds de remboursement des crédits TVA** pour un montant total en autorisations d'engagement de zéro franc CFA et en crédits de paiement de quatre-vingt-dix-huit milliards cent-cinquante-neuf millions de francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le budget du fonds de remboursement des crédits TVA est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **Compte Spécial d'appui au Développement de la Statistique** pour un montant total en autorisations d'engagement de trois milliards de francs CFA et en crédits de paiement de trois milliards de francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le budget du Compte Spécial d'appui au Développement de la Statistique est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **budget du Compte Spécial, Garantie et Aval** pour un montant total en autorisations d'engagement de zéro franc CFA et en crédits de paiement de trois-cent-quarante-trois millions deux-cent-quarante-deux mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le budget du Compte Spécial Garantie et Aval est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **budget du Compte Spécial Financement de la Recherche et de l'Innovation Technologique** pour un montant total en autorisations d'engagement de deux milliards cinq-cent-quarante-quatre millions deux-cent-quatre-vingt-quinze mille francs CFA et en crédits de paiement de deux milliards cinq-cent-

quarante-quatre millions deux-cent-quatre-vingt-quinze mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le budget du Compte Spécial Financement de la Recherche et de l'Innovation Technologique est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **budget du Compte Spécial d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant** pour un montant total en autorisation d'engagement de zéro franc et en crédits de paiement de six-cent-cinquante millions de francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le budget du Compte Spécial d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le budget du Compte Spécial d'Appui à l'Aménagement et à la Protection de la Faune pour un montant total en autorisation d'engagement de quatre-cent-soixante-quinze millions de francs CFA et en crédits de paiement de cinq-cents millions de francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le budget du Compte Spécial d'Appui à l'Aménagement et à la Protection de la Faune est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **budget du Compte Spécial d'Appui à l'Aménagement et à la Protection des forêts** pour un montant total en autorisations d'engagement d'un milliard deux-cent-soixante millions de francs CFA et en crédits de paiement d'un milliard huit-cent millions de francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le budget du Compte Spécial d'Appui à l'Aménagement et à la Protection des forêts est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **budget du Fonds d'Etude et d'Impact Environnemental et Social** pour un montant total en autorisations d'engagement de soixante millions de francs CFA et en crédits de paiement de cinq-cents millions quatre-vingt mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le budget du Fonds d'Etude et d'Impact Environnemental et Social est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **budget du fonds de Développement de l'Eau** pour un montant total en autorisation d'engagement de soixante-quatorze millions six-cent-vingt-deux mille francs CFA et en crédits de paiement de cent-soixante-dix-neuf millions six-cent-vingt-deux mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 133
Contre : 01
Abstention : 00

Le budget du Fonds de Développement de l'Eau est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **budget du Compte Spécial de Financement de la Recherche, Formation et Promotion des Activités Minières** pour un montant total en autorisations d'engagement de zéro franc et en crédits de paiement de sept-cent-cinquante millions de francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le budget du Compte Spécial de Financement de la Recherche, Formation et Promotion des Activités Minières est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **budget du Programme de Développement des Ressources Minérales (PDRM)** pour un montant total en autorisations d'engagement de zéro franc et en crédits de paiement de trois-cent-soixante millions de francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le budget du Programme de Développement des Ressources Minérales (PDRM) est adopté. (*Coup de maillet*.)

Le **budget du Compte Spécial d'Appui au Financement de l'Agriculture** pour un montant total en autorisations d'engagement de cinq milliards de francs CFA et en crédits de paiement de cinq milliards de francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le budget du Compte Spécial d'Appui au Financement de l'Agriculture est adopté. (*Coup de maillet*.)

A présent, nous allons passer au **vote des trois dotations,** à commencer par **l'Assemblée Nationale, c'est-à-dire le Conseil national de Transition**… - (*Rires*.) - … avec une autorisation d'engagement de deux milliards neuf-cent-treize millions deux-cent mille francs CFA et comme crédits de paiement de quinze milliards neuf-cent-soixante-dix-huit millions deux-cent-quatre-vingt-dix-sept mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Des voix. Par acclamation !

M. le Président. Même si c'est par acclamation, il faut que j'écrive quelque chose. (*Rires*.)

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

La dotation est adoptée. (*Coup de maillet*.) Félicitations au CNT !

Les **autorisations d'engagement de l'Agence Nationale de la Sécurité d'Etat (ANSE)** avec des autorisations d'engagement de zéro franc et comme crédits de paiement de dix-sept milliards neuf-cent-vingt-quatre millions six-cent-cinquante-sept mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

La dotation de l'Agence Nationale de la Sécurité d'Etat (ANSE) est adoptée. (*Coup de maillet*.)
On passe aux **charges communes** avec une autorisation d'engagement de deux-cent-dix-sept milliards cinq-cent-cinquante-quatre millions cent-quinze mille francs CFA et comme crédits de paiement de six-cent-quatre-vingt-douze milliards cinq-cent-quatre-vingt-seize millions huit-cent-cinquante-six mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 133
Contre : 01
Abstention : 00

La dotation des charges communes est adoptée. (*Coup de maillet*.)

Chers collègues, après le vote de la première partie du budget relative aux conditions générales de l'équilibre budgétaire et financier, nous venons également de voter intégralement la deuxième partie sur les moyens des politiques publiques. Ainsi, la loi de finances pour l'exercice 2024 est définitivement adoptée par le CNT. (*Coup de maillet*.)

(*Applaudissements*.)

Félicitations Monsieur le Ministre ! En tout cas, c'est un réel plaisir pour le CNT de vous avoir toujours ici à l'hémicycle. Si vous avez un mot à l'endroit des Honorables membres du CNT, vous avez la parole. (*Applaudissements*.)

Alousséni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances*. Merci Honorable Président du Conseil National de Transition.

Je voudrais à la fin de ce débat parlementaire et de ce vote me réjouir des résultats que je viens d'entendre, remercier et féliciter tous les Honorables membres du Conseil National de Transition pour leur appui et leur accompagnement tout au long de ces différents exercices que j'ai eu à faire au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances. Nous avons des débats sincères, des débats qui vont dans le sens de l'amélioration de la gouvernance des finances publiques pour que le budget puisse être l'instrument de la politique économique et financière de l'Etat en vue d'aboutir à l'amélioration, comme je l'ai dit, des conditions de vie des populations.

Je voudrais particulièrement remercier les membres de la commission des Finances qui ne ménagent aucun effort pour nous accompagner, pour discuter sur tous les sujets. Je sais qu'il y a des gros spécialistes dans cette commission et leur appui nous est très appréciable.

Au-delà, je voudrais remercier tous les membres de votre Honorable Assemblée qui ne ménagent aucun effort pour nous appuyer, nous accompagner.

Je ne voudrais pas oublier tous les collaborateurs que nous avons, particulièrement les collaborateurs au niveau du budget, du trésor, des impôts, des douanes, tous les collaborateurs que nous avons qui ne ménagent aucun effort

également, qui travaillent sous la pression, qui font tout pour que notre pays essaye de rester débout, qu'ils en soient vraiment remerciés ici. Tout ce que nous faisons c'est un travail collectif, c'est un travail d'ensemble et grâce à DIEU nous arrivons à tenir débout pour que le Mali puisse avancer.

Ce sont vraiment des mots de remerciement, des mots d'engagement pour vous dire que nous resterons fortement engagés et mobilisés pour une bonne exécution de ce budget dans l'intérêt supérieur du pays, en veillant à ce que les recettes puissent être mobilisées davantage et que les dépenses puissent être effectuées avec la plus grande efficacité.

Merci beaucoup. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci beaucoup.

Encore, Monsieur le Ministre SANOU, félicitations ! Le CNT vous remercie sincèrement pour votre disponibilité et votre engagement personnel.

Par la même occasion, je voudrais souhaiter la cordiale bienvenue à M. le Ministre de l'Agriculture. Bienvenue au Conseil National de Transition !

- **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-67/CNT</u> : PROJET DE LOI AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT, SIGNE A BAMAKO, LE 07 JUIN 2023 ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE RESTAURATION DES TERRES DEGRADEES AU MALI.**

A présent, nous allons examiner le dépôt suivant qui nous est parvenu hier et dont l'urgence a été déclarée. Il s'agit du **dépôt n° 23-67CNT**.

Pour ce dépôt, j'invite le président de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement à venir introduire son rapporteur.

Merci bien Honorable Mohamed Ousmane de prendre la parole.

Mohamed Ousmane AG MOUHAMEDOUNE, *président de la* Commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement*, introduit le rapporteur de sa Commission.*

Kassoum Moussa DIARRA, *rapporteur de la* Commission *du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président. Merci à la Commission. Merci Honorable Kassoum DIARRA.

Je demande aux rapporteurs de la Commission des Finances de venir donner lecture de son rapport d'avis.

Dr Amadou MAIGA, *rapporteur de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé et des Industries, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci Honorable MAIGA. Merci à la Commission,

La parole est à l'Honorable Sambou Diadie FOFANA rapporteur de la Commission des Affaires Etrangères et après Monsieur le Ministre interviendra sur les différents rapports et nous allons ouvrir le débat, si débat il y en a. Merci

Sambou Diadie FOFANA, *rapporteur de la Commission des Affaires Etrangères, des Maliens Etablis à l'Etranger et de l'Intégration Africaine, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président. Merci à la Commission. Merci Honorable Sambou Diadie FOFANA.

Monsieur le Ministre, à présent, je vous invite à réagir sur les différents rapports (le rapport de fond et les deux rapports d'avis).

Lassine DEMBELE, *ministre de l'Agriculture assurant l'intérim de son homologue de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable*. Bonsoir Monsieur le Président. Bonsoir à tous.

Je crois que le rapport présenté est vraiment fidèle à ce qui a été fait de l'autre côté et à notre présentation. On vous remercie.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre.

Chers membres du CNT, est-ce qu'il y a des Honorables qui désirent intervenir ?...

Vous avez la parole, Honorable FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA. Merci Monsieur le Président.

Je remercie Monsieur le Ministre par rapport à ce projet très important qui conforte la santé économique du pays.

Ceci étant, moi, j'ai une question. La seule question que je vais poser est de savoir comment le Gouvernement compte mettre en œuvre son approche de la gestion de cet accord de prêt.

Une dernière question, c'est de savoir si le CNT a été associé à la formulation de ce projet très important à travers la Commission des Finances.

Merci.

M. le Président. Merci Honorable FOMBA**.**

Honorable Mama AIDA, vous avez la parole, et la Commission se prépare à apporter des éléments de réponse avant l'intervention de Monsieur le Ministre.

Mme Mama AIDA. Merci Monsieur le Président de m'avoir donné la parole.

Bonsoir Monsieur le Président.

Bonsoir Monsieur le Ministre et bonsoir chers collègues membres du CNT.

Moi, j'ai deux questions à leur poser.

Je vois dans les recommandations de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement d'étendre le projet à d'autres régions. J'aimerais juste savoir quelles sont les régions concernées par le projet.

La deuxième question : quels ont été les critères de sélection de ces régions, vu l'importance du projet ?

Je réitère la recommandion d'étendre le projet à d'autres régions.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci Honorable Mama AIDA.

Je demande au Président de la Commission de prendre la parole, s'il a quelques éléments de réponse à apporter avant l'intervention de Monsieur le Ministre.

Mohamed Ousmane AG MOUHAMEDOUNE, *président de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement*. Merci Monsieur le Président.

Concernant la question posée par l'Honorable FOMBA, je vais la laisser à Monsieur le Ministre.

En ce qui concerne la question posée par Mama Aïda, le projet concerne les zones héritées du PGRCI, c'est-à-dire Banamba, Nioro du sahel et la zone de la Grande Muraille Verte, ce qui nous amène à une couverture de 4 régions : les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti.

En ce qui concerne les 87 communes, il a été demandé… Puisque notre pays dispose d'une cartographie de l'ensemble de terres dégradées, il a été également émis le besoin d'étendre ce projet à d'autres zones. Les responsables de projet n'ont pas de problème par rapport à cette expansion.

Les critères qui ont permis de cibler ces 87 communes sont les suivants : il faut que la zone soit dans le tracé de la Grande Muraille Verte ; il faut que le profil de la pauvreté de la commune soit un peu critique conformément aux normes de l'indice de pauvreté ; et le troisième critère, c'est la vulnérabilité de l'écosystème, particulièrement l'écosystème terrestre et aquacole : si l'écosystème est assez dégradé dans la zone, elle devient automatiquement éligible au financement du projet,

Voilà pour répondre un peu aux questions posées par notre collègue Mama AIDA.

Ce projet est un projet très intégré qui va toucher plusieurs domaines : l'agriculture, l'élevage la pèche, et surtout c'est un projet de renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs qui sont impliqués dans toutes ces chaînes de valeur.

C'est aussi un projet qui va permettre également de façon intelligente de vulgariser des méthodes qui vont permettre de développer des spéculations à chacun de ces sous-secteurs pour faire face au changement climatique, les spéculations qui sont adaptées au changement climatique.

Mais ce qui est encore très important, la planification dans le cadre de ce projet est une planification ascendante, ça veut dire quoi ? Cela veut dire que les actions qui sont financées, qui sont ciblées par ce projet ont été tirées des programmes de développement économique, social et culturel des communes. Ça, c'est extrêmement important. Même si cela reste dynamique, le projet a la possibilité effectivement de prendre en compte des nouvelles priorités, si telle est la volonté des bénéficiaires.

Voilà ce que je voulais dire comme présentation de ce projet ; seulement pour vous dire qu'il est extrêmement important, c'est beaucoup de sous avec des conditionnalités très acceptables : remboursement pour 40 ans et avec dix années de grâce. Je crois que ça en valait la peine de le prendre sous le sceau de l'urgence.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président. Merci à la Commission. Merci Honorable Mohamed Ousmane pour ces éléments de réponse apportés.

A présent, je vais inviter Monsieur le Ministre à apporter quelques précisions avant de passer au vote. Merci bien

Lassine DEMBELE, *ministre de l'Agriculture assurant l'intérim de son homologue de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable*. Merci Monsieur le Président.

Merci à tous les Honorables, surtout ceux qui ont posé des questions.

La première question, c'est presqu'une doléance quand l'intervenant demande à ce qu'on élargisse à d'autres régions ; c'est une perspective qui est envisageable puisque le projet va intervenir d'abord sur le tracé de la Grande Muraille Verte, ce qui a été dit d'ailleurs par l'Honorable ; c'est la réalité. Ça, c'est l'un des critères qui a prévalu au choix des différentes communes, notamment les 87 communes qui sont situées dans quatre régions : les régions de Kayes, Ségou, Koulikoro et Mopti. Nous avons 2 300 000 personnes qui vont bénéficier de ce projet et le travail va être fait de manière à ce que ça soit le faire-faire. C'est-à-dire l'unité de gestion qui va être mise en place, ne sera pas chargée d'exécuter à elle seule toutes les activités, mais ça sera reposé sur les compétences qui existent soit au niveau des ONG, ou d'autres institutions qui ont le professionnalisme et le doigté pour pouvoir réussir les différentes activités. Donc, ça, c'est un élément très important de ce projet.

Le deuxième. Ça se fait à partir de l'implication des communautés dans le choix des initiatives ; ça, c'est également un élément très important qu'il ne faudrait pas négliger. Donc, le projet a un caractère participatif du montage jusqu'à l'exécution.

De l'autre côté, on a ouvert aussi un espace pour que les plaintes puissent être formulées par les bénéficiaires du projet. A ce niveau, c'est la gestion des plaintes qui va être assurée aussi pour pouvoir encadrer un peu les activités du projet. Ça, ce sont des actions très importantes qui vont faire en sorte que la moralisation de la gouvernance va être bien assurée.

Aussi, j'ai vu les zones qui sont choisies, c'est dans le tracé de la Grande Muraille Verte. Il y a également le caractère de la vulnérabilité écologique des lieux qui est un aspect très important, parce que lorsque vous prenez un territoire, il y a toujours les endroits qui ne sont pas très stables en termes écologiques et il faut absolution trouver les moyens pour pouvoir les restaurer et les rendre utiles puisque l'espace que nous disposons, c'est l'espace vital pour nous et c'est la matière qui nous donne à manger. Si cet espace n'est pas protégé, s'il n'est pas restauré, je crois que nous sommes dans un système d'incertitudes par rapport à nos moyens de subsistance. Le projet va s'occuper naturellement de faire ses différentes activités en appliquant toutes les mesures de conservation des eaux et du sol, de défense et restauration des sols. Donc, là où il y a des possibilités de faire des interventions pour éviter l'ensablement des cours d'eau, on le fera, et là où il y a également des interventions qui visent à curer pour que l'écoulement de l'eau puisse se faire convenablement sans causer de problème à l'environnement. Ce sont des mesures qui seront prises. A ce niveau, il y aura des cordons pierreux, les demi-lunes, la végétalisation des espaces qui sont menacés et toutes autres mesures qui peuvent être appliquées également pour aider le projet à atteindre ses objectifs.

Ensuite, les actions sont tirées aussi des PDESC (Programme de développement économique, social et culturel). Les différentes communes qui sont concernées, nous avons dit qu'il y a 87 communes. Les communes ont des PDESC, celles qui n'ont pas de PDESC vont être appuyées à avoir aussi un PDESC sur lequel on va s'appuyer pour pouvoir identifier les actions pertinentes à mener afin de pouvoir réussir le projet.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais ajouter comme compléments d'informations par rapport à l'intervention de l'Honorable AG MOUHAMEDOUNE.

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre pour ces éléments de réponse.

Chers collègues, nous allons passer directement au vote du **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

<u>Résultat</u> :

Pour : 131
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi est donc adopté. (*Coup de maillet*.)

Félicitations Monsieur le Ministre ! Si vous avez un mot à l'endroit des Honorables membres du CNT - certainement un mot de remerciement - avant de regagner votre place pour qu'on termine la session en beauté, je vous invite à prendre la parole.

Lassine DEMBELE, *ministre de l'Agriculture assurant l'intérim de son homologue de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable*. Merci bien Monsieur le Président et merci à tous les Honorables du CNT pour votre grande compréhension par rapport à la situation que le Mali connaît présentement. A l'image de tous les pays du Sahel, nous sommes confrontés à des problèmes de dégradation de terres et lorsque nous avons l'accompagnement de nos partenaires pour pouvoir restaurer ces espaces à des conditions très appréciables comme nous venons de le dire, c'est vraiment une opportunité à ne pas rater ; et le fait que vous avez compris et appuyé la mise en

œuvre de ce projet, c'est vraiment un truc très important.

Il y a une dimension très importante, c'est que tous les services techniques qui interviennent sur le terrain, que ça soit les eaux et forêts, l'agriculture, l'élevage, la pèche, ils seront tous appelés à contribuer pour que le projet marche. Donc, c'est vraiment un projet intégrateur qui prend toutes les dimensions en charge. C'est pour cette raison que je suis très heureux de savoir que vous adhérez entièrement à cette approche que nous avons voulu développer à travers ce projet.

Merci encore pour votre suffrage à l'adoption de ce projet. *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre.

Chers membres du CNT, je vous prie d'accompagner M. le Ministre avec des ovations électriques. *(Applaudissements.)*

Merci et félicitations Monsieur le Ministre ! Je crois qu'on va terminer la session ensemble… Très bien !

Chers membres du CNT, à présent, nous avons le dernier texte à examiner. Il s'agit du projet de loi d'habilitation, le **dépôt n° 23-66/CNT**.

- **<u>EXAMEN DU DEPOT N° 23-66/CNT</u> : PROJET DE LOI AUTORISANT LE GOUVERNEMENT A PRENDRE CERTAINES MESURES PAR ORDONNANCES**

Pour ce dépôt, j'invite le président de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République pour la présentation de son rapport.

Le rapporteur peut venir directement.

Me Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président. Merci à la Commission. Merci Honorable DIALLO.

Il n'y a pas de rapport d'avis. Je vais demander directement à M. le Ministre de réagir à ce rapport et après nous allons ouvrir le débat s'il y en a, avant de procéder au vote.

Merci bien Monsieur le Ministre de prendre la parole.

Ibrahim Ikassa MAIGA, *ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions.* Merci Honorable Président du Conseil National de Transition.

Mesdames et Messieurs les Honorables membres du Conseil National de Transition,

Messieurs les Ministres collègues.

Je voudrais particulièrement remercier la Commission Lois et l'ensemble des membres du Conseil national de Transition pour cette diligence qui est devenue traditionnelle, d'accompagner le Gouvernement dans toutes ses sollicitations pour la réussite de la Transition.

Comme vous le savez, nous sommes parfaitement en accord avec le contenu de ce rapport qui vient d'être décliné ici. Il s'agit simplement, comme nous avons l'habitude de le faire ici, que l'organe législatif de la Transition autorise le Gouvernement dans les domaines strictement réservés à la loi, à procéder par voie d'ordonnances entre les intersessions. Il s'agit simplement de confirmer que les deux organes de la Transition sont les deux poumons de la Transition, je dirais même plus… - Dr FOMBA me confirmera - …, que c'est deux lobes du même poumon. Pour justifier qu'à tous les coups, nous sommes autorisés à procéder ainsi de façon encadrée dans le domaine de la création, du fonctionnement mais aussi du contrôle des organismes et des services publics,

également dans le domaine de l'organisation de la production, dans le domaine du statut du personnel mais aussi, comme nous venons de le faire, dans le domaine des traités et accords internationaux. Le Gouvernement, avant le début de la prochaine session, rendra dûment compte au CNT de tout l'usage qu'il a fait de ce pouvoir délégué en matière législative.

Nous vous remercions de cet accompagnement.

Merci Monsieur le Président.

Merci à tous et bonne fin de session ! *(Applaudissements.)*

M. le Président. Merci Monsieur le Ministre. Merci au Gouvernement.

Chers membres collègues du CNT, s'il n'y a pas d'intervenants, nous allons passer directement au vote. Ou bien, y a-t-il quelqu'un qui désire intervenir ?... Non.

Très bien ! Donc, nous allons passer directement au vote du **projet de loi d'habilitation**, avec votre autorisation.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 131
Contre : 00
Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté. *(Applaudissements.)*

Félicitations Monsieur le Ministre !

A présent, nous allons passer aux **Communications**.

III. COMMUNICATIONS

- **DECISION N° 028/CNT, PORTANT SUSPENSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION**

LE PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition modifiée ;

Vu le Règlement intérieur ;

Vu la décision de la Réunion du Bureau du lundi 27 novembre 2023 ;

DECIDE :

Article 1er : Monsieur Sidy Mohamed OULD ALHOUSSEINI, membre du Conseil national de Transition, est suspendu pour trente (30) jours, à compter du mardi 28 novembre 2023 pour absences non justifiées lors des travaux de Commission et des séances plénières de la session d'octobre 2023.

Article 2 : Cette suspension consiste à l'interdiction de participer aux activités du Conseil national de Transition et à la perte du bénéfice du salaire et des indemnités.

Article 3 : Le Questeur, les présidents des Commissions et le Secrétaire général sont chargés de l'exécution correcte de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliation :

Secrétaire général,
Cabinet,
Tous services,
Archives
Chrono,
Intéressé

Bamako, le 28 novembre 2023

Le Président

Honorable Malick DIAW
Commandeur de l'Ordre National

- **Discours de clôture de la session d'octobre 2023**

Chers collègues du Conseil national de Transition,

Messieurs les membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs.

Nous voici, par la grâce de DIEU, arrivés au terme cette session ordinaire de l'année 2023, dite Session d'octobre, au cours de laquelle nous avons examiné et adopté la Loi de Finances pour l'exercice budgétaire 2024.

Je voudrais, d'abord, demander que chacun d'entre nous, du fond de son cœur rende grâce à ALLAH, le Tout Puissant, le Très Miséricordieux, maître du temps et de tout, pour nous avoir permis d'atteindre la fin de cette session budgétaire, dans la sérénité et la concorde.

Qu'il me soit ensuite permis de remercier tous les ministres qui se sont présentés un par un, avec leurs projets de budget respectifs et sont passés sous le feu roulant de nos questions, de nos observations mais aussi de nos contributions lors des travaux en Commissions et en plénières. Merci à vous également pour être passés pour défendre les projets et propositions de loi dont l'adoption répond à la préoccupation permanente et constante de garantir la stabilité propice à l'édification de notre pays.

A tous, au nom du Bureau et de l'ensemble des membres du Conseil national de transition, je renouvelle ma sincère gratitude pour avoir, fort volontiers, répondu à chaque fois à nos invitations.

Chers Collègues, du Conseil national de Transition,

Messieurs les membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs.

S'agissant de cette session que nous clôturons aujourd'hui, grâce au concours de tous les membres du Conseil national de Transition, appuyés par le personnel administratif et les membres du Cabinet, elle a tenu la promesse que nous nous étions faits de donner à notre pays un budget réaliste, supportable et cohérent avec des objectifs concrets, en dépit de nombreux facteurs exogènes.

Je rappelle que le budget d'Etat pour l'année 2024, se chiffre en prévision de recettes budgétaires à 2 387 milliards 871 millions 747 mille francs CFA contre une prévision de dépenses budgétaires de 3 070 milliards 740 millions 433 mille francs CFA.

Le budget 2024 est un plan ambitieux pour la relance économique de notre pays. Il vise à soutenir la croissance, à créer des emplois et à améliorer les conditions de vie des populations. Il constitue également un plan de résilience, qui vise à atténuer les effets de la crise économique mondiale.

C'est pourquoi, les membres du Conseil national de Transition ont bien accueilli favorablement ce projet de budget 2024. Et au mois de juin dernier, nous avions déjà approuvé son ancrage et ses axes stratégiques à travers le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil national de Transition a adopté la loi de finances 2024, à la majorité absolue, convaincu qu'elle répond à la vision du Chef de l'Etat et qu'elle porte les ambitions et les ressources qui vont permettre de relever les défis qui nous assaillent actuellement.

Chers Collègues du Conseil national de Transition,

Messieurs les membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs.

Au cours de cette session, nous avons examiné en plus de la loi de finances,

plusieurs autres textes et la loi de Règlement au titre de l'exercice 2019. Rappelons que cette loi de règlement est pour le parlement, le moyen par excellence de contrôle de l'action gouvernementale. Il lui permet en effet de s'assurer si les autorisations budgétaires qu'il accorde sont respectées.

Dans l'agenda de cette session, nous avons également consacré des plénières à des ratifications d'ordonnances et des projets de loi relatifs aux conventions et divers accords de prêt signés par notre pays. Le caractère répétitif de ces textes, nous conforte dans la conviction du dynamisme et de la coopération existante entre notre pays et ses principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux. Parmi ces ordonnances on peut citer : l'ordonnance autorisant la ratification de la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des Etats du Sahel (AES), signée à Bamako, le 16 septembre 2023, l'Ordonnance portant création du Projet de développement Durable des Exploitations Pastorales au Sahel.

A ces ordonnances, il faut ajouter le vote de la loi portant création de l'Inspection de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne, la proposition de loi portant modification du statut des Experts judiciaires.

Chers collègues du Conseil national de Transition,

Messieurs les membres du Gouvernement,

Durant cette session, nous avons œuvré au renforcement de la diplomatie parlementaire à travers nos participations aux différentes rencontres internationales. Il faut aussi ajouter que notre capitale a abrité la session du sous-comité du CIP-UEMOA au-delà de ses sessions délocalisées auxquelles le CNT a largement participé. Je me félicite donc de la solidarité de notre collaboration avec les organisations parlementaires et de l'attrait indiscutable que suscite le CNT aux grands rendez-vous parlementaires à travers le monde.

Pour être exhaustif sur le bilan de cette session, il faudrait mentionner aussi les ateliers organisés par les Commissions générales pour renforcer les capacités des membres du Conseil national de Transition et du personnel parlementaire, dans les domaines pertinents pour un meilleur rendement dans leurs tâches quotidiennes.

Je voudrais aussi remercier les acteurs sociaux, les ambassadeurs et les amis sincères du Mali que nous avons reçus et qui nous ont témoigné de toute leur amitié et de tout leur soutien à la Transition.

Nous saluons aussi les missions effectuées par les membres du Gouvernement en compagnie des membres du Conseil national de Transition en fédération de Russie, du 14 au 16 novembre 2023. Cette mission visait à poursuivre les échanges et les négociations sur la mise en œuvre et l'opérationnalisation des engagements pris par les entreprises d'Etat Russe lors de la mission du 9 au 18 octobre 2023, ainsi que celle effectuée, il y a juste quelques jours en Chine du 6 au 10 décembre 2023. Cette visite en Chine témoigne d'une coopération « gagnant-gagnant » au service du développement économique. De même, nous sommes satisfaits de la participation de qualité des membres du Gouvernement et du Conseil national de Transition à la COP 28 à Dubaï du 30 novembre au 12 décembre.

Chers Collègues du Conseil national de Transition,

Messieurs les membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs.

Comme vous le savez, pendant que se déroulait notre session, le contexte national a été marqué par un évènement important voire historique. Je le disais dans mon discours d'ouverture de session que le Mali demeure un et indivisible. *(Applaudissements.)* Il est notre bien

commun et il est inadmissible, je dis bien qu'il est inadmissible qu'un groupe d'individus, de quelque lieu que ce soit, vienne saper les bases de l'unité nationale. *(Applaudissements.)* Je l'ai dit, que tout peut se négocier au Mali sauf la partition du pays ; et les maliens sont prêts à se sacrifier pour préserver leur souveraineté. *(Applaudissements.)*

Le drapeau du Mali - le vert, l'or, le rouge - doit flotter haut, très haut, partout sur l'étendue du territoire national. *(Applaudissements.)* DIEU merci, DIEU merci, DIEU merci, ceci est devenu une réalité le mardi 14 novembre 2023 par la rentrée triomphale de nos FAMa à Kidal. *(Applaudissements.)*

Cette prise de Kidal marque une étape dans le processus de reconquête totale et complète de notre territoire longtemps envahi par des hordes de terroristes. Kidal qui était considéré comme une enclave créée de toutes pièces, compromettant notre souveraineté est enfin dans la République. L'annonce de la rentrée des FAMa à Kidal a été accueillie avec joie et fierté par nos compatriotes et au-delà. Celan on le comprend. Kidal était jusqu'à ce 14 novembre 2023, le bastion des rebelles qui voulaient en faire un sanctuaire et qui entretenaient des liens étroits avec des groupes armés terroristes. Ce temps est révolu. Kidal est désormais et pour toujours dans la République avec le retour de l'administration et de l'ensemble des services sociaux de base.

Nous félicitons le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef suprême des armées, le Colonel Assimi GOITA… *(Applaudissements.)* … pour sa vision stratégique par rapport à l'atteinte des multiples défis, tous prioritaires, et pour avoir su redonner aux maliens et aux maliennes, leur dignité et leur fierté en rendant les Forces de Défense et de Sécurité plus aptes à remplir leur mission de protection des populations et de leurs biens et surtout de sauvegarde de toute l'intégrité du territoire national.

Aujourd'hui plus que jamais, chaque malienne, chaque malien à quelque niveau qu'il se trouve doit se sentir concerné par la situation générale du pays et doit agir en conséquence. Chaque malienne, chaque malien doit être comme un soldat, dans ce combat patriotique et républicain en apportant son soutien aux Forces de défense et de sécurité.

Oui, soutien par les actes ; soutien contre la désinformation et toute autre manipulation de l'opinion publique nationale et internationale susceptible de porter atteinte au moral des hommes engagés sur les différents théâtres d'opération.

Pour éviter les avatars du passé, il nous appartient de tirer les leçons de certains comportements et pratiques et de rester vigilants. Vigilants, car bien souvent nos adversaires ont disposé de relais au sein de nos populations. Ces complices sont autant sinon plus dangereux que ceux qui tuent froidement nos paisibles populations. Ils sont plus dangereux, car outre les renseignements qu'ils fournissent à l'ennemi, ils organisent les trafics, alimentant ainsi la logistique et l'intendance des terroristes.

Le Conseil national de Transition souhaite que toutes les forces vives de notre pays comprennent enfin que l'heure doit être à l'union sacrée et à l'entente. Les querelles de clochers doivent s'estomper, afin qu'un consensus fort nous permette de réussir une fin de transition apaisée, des élections crédibles et transparentes conformément au plan d'actions gouvernemental.

Chers collègues du Conseil national de Transition,

Messieurs les membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la vision commune de Leurs Excellences le Capitaine Ibrahim TRAORE, Président de la Transition, Chef de l'Etat du Burkina Faso *(Applaudissements.)*, le Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat du Mali *(Applaudissements.)*, le Général de Brigade Abdourahamane TIANI, Président du Conseil national pour la Sauvegarde de la Patrie *(Applaudissements.)*, Chef de l'Etat du Niger dont nous saluons la visite au Mali le 23 novembre dernier, la première réunion des Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres de l'Alliance des Etats du Sahel s'est tenue à Bamako, les 30 novembre et Ier décembre 2023. Cette rencontre a été précédée de celle des Ministres de l'Economie et des Finances, des trois pays le 25 novembre 2023. Elles ont formulé des recommandations pour favoriser le développement économique de l'espace, notamment la réalisation de projets structurants dans les domaines de l'énergie, des infrastructures, des transports et de la sécurité alimentaire.

Ces rencontres ont prôné en outre la création d'un fonds de stabilisation et une banque d'investissement de l'AES, ainsi que la mise en place d'un comité chargé d'approfondir les réflexions sur les questions de l'union économique et monétaire.

Chers membres du CNT, ce qu'il faut retenir aussi de l'AES, c'est qu'elle présente un nouveau chapitre dans la lutte contre le terrorisme dont les résultats sont tangibles au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Depuis sa création, les groupes armés terroristes ont été réduits à leur simple expression grâce à la mutualisation des moyens militaires. Et les coups portés à ces illuminés à Djibo et à Ménaka en sont les plus belles illustrations. Les ambitions de l'AES dépassent largement celles du G5 Sahel *(Applaudissements.)*, non je veux dire plutôt le G2 Sahel pour être plus précis *(Applaudissements.)* depuis le retrait du Mali de cette organisation qui a été suivi par celui du Burkina Faso et du Niger. C'est le lieu pour moi de saluer la clairvoyance des plus hautes autorités de ces deux pays frères et amis.

Le Conseil national de Transition du Mali adhère totalement à ces actions et recommande aux gouvernements des trois pays de l'Alliance des Etats du Sahel de diligenter l'effectivité des décisions prises. Ils pourront compter sur le soutien effectif des représentants de toutes les composantes des peuples des trois Etats de l'Alliance.

Chers collègues du Conseil national de Transition,

Messieurs les membres du Gouvernement,

Dans la prise en main de notre destin et conformément au chronogramme arrêté avec le Gouvernement le lundi 11 décembre 2023, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a acté son départ du Mali après une décennie de présence. *(Applaudissements.)* Nous saluons le Gouvernement pour avoir réussi à faire respecter le chronogramme établi. *(Applaudissements.)* Nous ne doutons pas un moment, un seul instant de la capacité du gouvernement et de notre peuple à gérer les moments qui s'annoncent pour le bien et au seul bénéfice de la nation toute entière.

Chers collègues du Conseil national de Transition,

Messieurs les membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs.

En ce qui concerne les questions sociales, la situation exige toutes les attentions du Gouvernement. Entre les délestages et les coûts de plus en plus élevés des produits de grande consommation, nos compatriotes ont fait preuve de beaucoup de compréhension et de patience. Nous savons que des mesures énergiques sont en cours et que des décisions fortes et courageuses sont prises pour juguler au mieux ces difficultés, mais nous demandons encore une fois au Gouvernement de communiquer plus et d'aller très vite, car le mois de Ramadan pointe à l'horizon. *(Applaudissements.)*

L'occasion est aussi opportune pour alerter sur l'occupation anarchique des voies publiques. Il est temps d'y mettre de l'ordre. Il en est de même du combat contre l'insalubrité. Il faut des mesures énergiques pour combattre ces états de fait, il y va de notre santé à tous. Sur ces différents chantiers, le Gouvernement pourra compter sur le soutien et l'accompagnement du Conseil national de Transition. Mais que cela soit clair, notre soutien n'occulte en rien d'interpeller le Gouvernement sur les préoccupations majeures et brûlantes des populations chaque fois que de besoin. *(Applaudissements.)*

Chers Collègues du Conseil national de Transition,

Messieurs les membres du Gouvernement,

C'est le lieu et l'occasion de saluer la résilience de nos compatriotes, en cette année particulièrement difficile. Le peuple malien a vite compris les enjeux et a su faire bloc derrière les autorités de la Transition, car mieux que quiconque, il sait que ce qui se joue dans notre sous-région aujourd'hui est notre survie en tant que nation souveraine, libre et indépendante ! Un célèbre homme politique disait, je cite : « La résilience est la vertu la plus importante que nous puissions posséder. Elle nous permet de continuer à avancer malgré tout, de ne jamais abandonner, de toujours croire que nous sommes capables de relever les défis les plus difficiles ».

Nous disons alors : merci à toutes les maliennes et à tous les maliens ! Grand merci à notre peuple résilient et résistant qui, chaque fois que se joue notre avenir commun, a su se montrer à hauteur de mission et faire preuve de résilience et de patriotisme.

Nous saluons d'ailleurs, la grande performance de l'Equipe nationale cadette, lors de la dernière Coupe du monde des moins de 17 ans. *(Applaudissements.)* En étant la seule équipe africaine à atteindre les demi-finales et en occupant avec brio la troisième place, elle a montré aux yeux du monde footballistique qu'au pays de Salif KEITA Domingo, premier ballon d'or africain *(Applaudissements.)*, la relève est assurée. Nous sommes certains ici au Conseil national de Transition que la prochaine fois sera la bonne. En terminant 3ème, nos cadets ont su montrer la voie à suivre aux Aigles seniors qui débuteront la Coupe d'Afrique des nations à Abidjan dans quelques jours. Nous souhaitons bonne chance aux joueurs de l'équipe nationale senior. Qu'ils se considèrent comme en mission pour le Mali. La mission de faire flotter, très haut notre drapeau national : le Vert, l'Or, le Rouge à Abidjan. *(Applaudissements.)*

Chers collègues du Conseil national de Transition,

Messieurs les membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs.

Il est connu et reconnu que le parlement est la plus haute instance de débats et de confrontation d'idées. Débattre et non combattre est la marque de valeur et d'éthique du CNT. Nous avons travaillé ardemment pour examiner les projets et propositions de loi avec rigueur et diligence

dans le respect et la tolérance mutuelle. Il me plaît donc de saluer très sincèrement les membres du Bureau, de la Conférence des Présidents, sans oublier notre 148ème membre, Monsieur Ibrahim Ikassa MAIGA *(Applaudissements.)*, ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions pour leur franche collaboration. *(Applaudissements.)*

A tous les Honorables membres du CNT, trouvez ici l'assurance de mes remerciements et sentiments républicains.

Derrière tous ces grands résultats engrangés, il y a de petites mains compétentes, animées d'une disponibilité exemplaire. Au nom de tous les membres du CNT, j'adresse mes remerciements à l'ensemble du personnel parlementaire et les invite à renforcer leur dévouement. *(Applaudissements.)*

J'associe à ces remercîments la radio du Parlement qui a commencé à émettre à l'ouverture de cette session et la presse nationale et internationale dans toutes ses composantes pour le relais de ces délibérations. *(Applaudissements.)*

La clôture de cette session intervient à un moment de l'année. Je voudrais par anticipation, vous souhaiter à toutes et à tous d'agréables fêtes de fin d'année.

En clôturant cette session, j'ose espérer que l'intersession nous procure une plus grande motivation à poursuivre notre mission de venir à bout de toutes les reformes sine qua non à l'émergence d'un Mali koura.

Avant de terminer mon propos, je salue et remercie la CEDEAO d'avoir levé la sanction contre l'imperturbable patriote Son Excellence le Colonel Assimi GOITA *(Applaudissements.)*, l'intrépide Premier ministre Docteur Choguel Kokalla MAIGA *(Applaudissements.)* et l'infatigable ministre des Affaires Etrangères, Son Excellence Abdoulaye DIOP. *(Applaudissements.)*

Sur ce, Mesdames et Messieurs, je déclare close la session ordinaire d'octobre 2023 dite budgétaire du Conseil national de Transition.

Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

La séance est levée. (*Coup de maillet*.)

Fait à Bamako, le 14 décembre 2023

Le Président de séance,

Malick DIAW
Président du Conseil national de Transition

Les Secrétaires de séance

Alioune GUEYE
4ème Secrétaire parlementaire

Mme Oumou SANOGO
6ème Secrétaire parlementaire